



7-7

le ne fay rien
sans
Gayeté

(Montaigne, Des livres)

Ex Libris
José Mindlin

2.º VISCONDE DE SANTAREM

OPUSCULOS E ESPARSOS

COLLIGIDOS E COORDENADOS

POR

JORDÃO DE FREITAS

E

NOVAMENTE PUBLICADOS PELO 3.º VISCONDE DE SANTAREM

VOLUME I



LISBOA

IMPRESA LIBANIO DA SILVA

Travessa do Fala-Só, 24

1910

OPUSCULOS E ESPARSOS

2.º VISCONDE DE SANTAREM

OPUSCULOS E ESPARSOS

COLLIGIDOS E COORDENADOS

POR

JORDÃO DE FREITAS

E

NOVAMENTE PUBLICADOS PELO 3.º VISCONDE DE SANTAREM

VOLUME I



LISBOA

IMPRESA LIBANIO DA SILVA

Travessa do Fala-Só, 24

—
1910

PROLOGO

«A propagação das obras historicas dos fastos de uma nação em um povo pequeno pelo territorio e pelos recursos physicos e materiaes. é, em meu entender, ainda mais importante do que nas grandes nações.

Nas pequenas é necessario que o amor da patria supra a pequenez physica, emquanto nas grandes nações o mesmo prestigio da sua força e grandeza as faz respeitar mesmo nas epocas da sua decadencia ou dissolução civil pelas reacções e convulsões politicas».

(*Carta do Visconde de Santarem a Rodrigo da Fonseca Magalhães*, de 18 de abril de 1842).

Nos dois volumes que constituem a presente publicação, o leitor encontrará, novamente editados e por ordem chronologica distribuidos, os trabalhos litterarios que o 2.º visconde de Santarem entregou á luz da publicidade em opusculos ou disseminadamente em Boletins e Revistas scientificas e outros jornaes, e em obras a que as mesmas producções litterarias serviram de introdução ou de additamento.

Desta reedição, portanto, são excluidas as publicações de maior extensão, a saber:

Memorias para a historia, e theoria das Cortes geraes, que em Portugal se celebrarão pelos tres estados do reino. Lisboa, Parte 1.ª, 1827; Parte 2.ª, 1828 — respectivamente de VI + 6 inn. † 49 e 118 pag., in-4.º;

Alguns documentos para servirem de provas á parte 1.ª das Memorias para a historia, e theoria das cortes geraes, que em Portugal se celebrarão pelos tres estados do reino. Lisboa, 1828; de 108 pag., in-4.º;

Alguns documentos para servirem de prova á parte 2. das Memorias. Lisboa, 1828; de 346 pag., tambem in-4.º;

Quadro Elementar das relações politicas e diplomaticas de Por-

Portugal com as diversas potencias do mundo desde o principio da monarchia portugueza até aos nossos dias. Tomo I. Lisboa, LIX + 430 pag.;

Memoria sobre a prioridade dos descobrimentos portuguezes na costa da Africa occidental, para servir de illustração á «Chronica da Conquista de Guiné» por Azurara. Paris, Vol. de 245 pag + 1 inn., in-8.º;

Quadro Elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal com as diversas potencias do mundo, desde o principio da monarchia portugueza até aos nossos dias. 10 tomos in-8.º (1 a 8, 14 e 15), em 11 vols. Paris, 1842, 1843, 1844, 1845, 1850, 1851, 1853, 1854;

Recherches sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique, au dela du cap Bojador, et sur les progrès de la science géographique, après les navigations des portugais au XV.º siècle, accompagnées d'un Atlas composé de mappemondes, et de cartes pour la plupart inédites, dressées depuis le XI.º jusqu' au XVII.º siècle. Paris, 1842, In-8.º, de CXIV + 335 pag. + 1 inn.;

Corpo diplomatico portuguez, contendo todos os tratados de paz, de alliança, de neutralidade, de tregua, de commercio, de limites, de ajustes de casamentos, de cessões de territorio e outras transacções entre a coroa de Portugal e as diversas potencias do mundo, desde o principio da monarchia até aos nossos dias. Tomo primeiro — Portugal e Hespanha. Paris, 1842; in-8.º, LII + 589 pag.;

Essai sur l'histoire de la cosmographie et de la cartographie pendant le moyen-age, et sur le progrès de la géographie après les grandes découvertes du XV.º siècle, pour servir d'introduction et d'explication à l'Atlas composé de mappemondes et de portulans, et d'autres monuments géographiques, depuis le VI.º siècle de notre ère jusqu'au XVIII.º 3 vols. in-8.º Paris, 1849, 1850, 1852.

Dentro do plano primitivamente traçado e na orientação que de principio lhe imprimi, aturadas e perseverantes diligencias e pesquisas foram effectuadas para que esta publicação saisse a lume o mais completa possivel, isto é, para que abrangesse todos os *opusculos* e todos os *esparços* do portentoso investigador e fecundissimo escriptor, exceptuando apenas, no segundo destes dois grupos, as numerosissimas notas que inseriu em obras de outros auctores — como as que enriquecem as edições da «Chronica de Azurara» e o «Leal Conselheiro» do rei D. Duarte — as

mil informações avulsas e ligeiras que a outros escriptores seus contemporaneos forneceu e que estes intercalaram em suas proprias obras, e ainda differentes communicações feitas no seio das Academias e Sociedades scientificas, de mais de cincoenta das quaes foi membro dos mais distinctos.

Com taes intuitos se fizeram pesquisas em Lisboa e em Paris, recorrendo ás obras e ás publicações periodicas de que o erudito e infatigavel cultor da sciencia historica, da archeologia, da geographia e da cartographia havia sido collaborador.

Assim, foram procuradas e percorridas, entre outras, as seguintes obras e revistas: «Encyclopédie Catholique», «Encyclopédie du XIX.^e siècle», «Revue Universelle», «Revue Française et Etrangère», «Dictionnaire de la conversation et des connaissances utiles», «Panthéon Litteraire», «Journal des Debats», «Recueil des Savants Etrangères», «Annuaire des voyages et de la géographie», «Journal des Savants», e o «Moniteur».

As buscas e consultas nem sempre, porem, deram os desejados resultados, quer em Portugal, quer em França. A par de um artigo sobre *João de Barros* e de outro sobre *Góá*, que o sabio Visconde em 1840 dizia ter publicado — que não foi possivel encontrarem-se — é tambem para sentir a falta de uma *Dissertation sur le veritable emplacement de Mirobriga, constaté par une médaille punique trouvé dans les ruines de cette ville*, referida por Berthelot no seu Relatorio publicado no «Bulletin» da Sociedade de Geographia de Paris de 1839.

Dois outros trabalhos se procuraram igualmente com particular interesse, mas infelizmente tambem sem melhor resultado. Refiro-me ás duas Memorias que veem mencionadas em uma carta de 2 de setembro de 1839, dirigida pelo Visconde de Santarem a seu sobrinho conde da Ponte, nos seguintes periodos, que para aqui traslado do «Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa», de 1905, a pags. 17:

«Vi com m.^{ta} satisfação que lhe agradou a leitura da m.^a Memoria sobre a historia de Seda entre os antigos, comtudo devo dizer-lhe que ainda o interessaria mais a leitura de duas Memorias que ultimamente escrevi em resposta ás perguntas que me fizerão. Huma sobre a epocha da introducção ou transplantação da *Palmeira* na Peninsula Hispanica afim de se poderem explicar as pinturas de um Mytho representado em um vaso grego descoberto nas ruinas da antiga Cidade Etrusca de Tarquinio (Corneto).

«Escrevi pois pela primeira vez uma Memoria em que entrava em primeiro logar a Geographia Botanica que colloquei em harmonia com a archeologia e com os textos gregos e latinos e com as Medalhas Ibericas, e provei que a Phenix Dactifera de Theophrasto, Phenix de Plinio etc. ou palmeira Africana tinha existido na Peninsula desde o tempo dos Cartaginezes, que esta especie não pertencendo á Europa tinha sido evidentemente.¹ transplataada depois do estabelecimento dos Cartaginezes, a não adoptar a hypothese d'alguns geologistas da união das duas Peninsulas nos tempos primitivos. etc. Assim se explicou perfeitamente a representação do Mytho grego do 1.^o trabalho d'Hercules contra Gyrão que se passa entre Palmeiras desta especie, mytho que Herodoto, Strabo, Mella, etc. transportarão para a Peninsula Hispanica.

«Esta m.^a Memoria imprime o celebre Archeologo Mr. de Witte, e vai apparecer em poucos dias; se me não engano e se não se enganão os entendedores d'esta materia a quem Mr. de Witte communicou a m.^a Memoria, ella tem em si uma novidade importante e consiste em applicar a geographia Botanica á Archeologia e á explicação da Mythologia. E m fim isto he muito difficuloso de explicar em uma carta.

«O outro trabalho he p.^a a Academia das Sciencias Moraes e Politicas, e consiste em uma Memoria sobre o estado das pessoas e das propriedades no Imperio Mexicano antes e depois da conquista de Cortez. O culpado de eu o ter emprehendido he o celebre Dr. Edwrds, Membro do Instituto, e que me pediu este trabalho como explicação ao que elle intentou sobre a condição dos povos conquistados, e que he de esperar será tão interessante como os trabalhos ethenologicos que elle tem feito.»

Apesar de incompleta, é ainda assim bastante extensa e muito importante a série dos *Opusculos e Esparsos* que a presente publicação encerra e cujos titulos se encontram nos indices finaes destes dois volumes.

Comquanto sejam uma pequena parcela do muito que produziu aquelle assombroso espirito de investigador e de critico — a um tempo, laboriosissimo, do mais acendrado patriotismo e da maior dedicação pelo paiz que se honra de contá-lo entre os seus filhos mais esclarecidos e prestantes — os trabalhos que agora se reeditam, constituem um padrão glorioso das prodigiosas faculdades, do afanoso labor, da criteriosa intelligencia, da inexgotavel erudição, do saber profundo, do atilado discernimento e do alto patriotismo daquelle que os escreveu e lhes deu publicidade.

Grande patriota, indefesso trabalhador e infatigavel polygrapho, que bem poderias repetir com o immortal cantor da nossa Epopeia nacional:

«Nem me falta na vida honesto estudo,
 «Com larga experiencia misturado ;
 «Nem engenho, que aqui vereis presente,
 «Cousas que juntas se acham raramente.»

(Canto X, est. 154)

«Veterano que ganhou todos os postos á ponta de penna, e isto sem cessar ha 35 annos», — como dizias já em 3 de abril de 1842 — com que intima consolação e enlevo eu recorde e reproduzo aqui as palavras que, volvidos 15 dias, dirigiste a Rodrigo da Fonseca Magalhães!.

«Que teria sido de mim sem o estudo, sem os livros, sem a verdadeira philosophia que elles inspiram na adversidade?

«Ao estudo devo consolações e confortos que sem estes não encontraria em circumstancia alguma, e que nenhum poder humano me podia dar; ao estudo e á cultura das sciencias devo o que todas as honras do mundo e todas as riquezas materiaes me não podiam dar, a consideração geral da Europa augmentada de dia em dia depois da minha queda do pinaculo das dignidades pelas revoluções do meu paiz.

«E' aos livros que devo a tolerancia dos meus principios, e as convicções profundas da indispensavel necessidade de ordem nas sociedades humanas.

«E' ao estudo que devo um numero incrível de amigos; é a este que devo a minha amisade d'aquelle que mais provas me tem dado de affecto; é por certo a este que eu devo o primeiro de todos, aquelle que mais preso.

«E' finalmente aos livros e aos meus trabalhos litterarios que devo a conquista de um homem como V. Ex.^a

«Continuemos pois as nossas tarefas litterarias *em beneficio da patria e em honra della*, e nisto lhe faremos grande e importantissimo serviço, serviço real, mesmo politicamente fallando, pois as publicações de obras e escriptos que recordam os grandes feitos de uma nação, sobretudo quando ella se tem achado entregue ás commoções civis, divergem a attenção para as cousas uteis, e para os exemplos de patriotismo, e infiltram as boas douctrinas no povo, formam mesmo insensivelmente uma opinião conservadora de ordem e admiradora da gloria nacional, civilisam as nações e tornam por fim nullos, ou pelo menos neutralisam os perniciosos effeitos das ambições dos partidos politicos que a propagação das mesmas douctrinas desarma e confunde.»

Que te oiçam e te sigam o vivificante exemplo e conselho os que nos livros e no estudo — consciencioso, «honesto», imparcial e proficuo — podem e devem prestar á verdadeira e solida in-

strucção desta Patria, que de todos nós foi berço commum e é nosso commum patrimonio, os serviços de que ella tanto e cada vez mais carece.

Os *Opusculos e Esparsos* comprehendem um espaço de 38 annos de labor litterario, que teve seu principio em 1818 e terminou em 1855, algumas semanas antes do fallecimento do seu auctor — cujo obito, como é sabido, occorreu em Paris á 1 hora da tarde de 17 de janeiro de 1856, aos 64 annos e 59 dias de existencia — gastos e consumidos na defeza e no interesse da sua Patria bem amada.

Podendo dividir este lapso de tempo em quatro periodos, que corresponderiam a outras tantas situações da vida publica do Visconde de Santarem — Diplomata (1817-1821), Guarda-mór da Torre do Tombo (1824-1827), Ministro do reino, da marinha e ultramar na regencia da Infanta D. Izabel Maria, e dos estrangeiros na regencia e reinado de D. Miguel (1827-1833), e Exilado politico (1834-1855) — preferi dividi-lo em dois periodos sómente, tomando como divisoria a data do convite official que ao exilado ex-ministro dos estrangeiros do regimen politico deposto lhe dirigiu de Lisboa para Paris, em 8 de junho de 1840, o ministro dos estrangeiros de um dos governos de D. Maria II, o Conde de Villa Real, para que o Visconde de Santarem redigisse uma Memoria ácerca dos direitos que Portugal tinha sobre Casamanza e que nos estavam sendo contestados por certos escriptores francezes.

A cada um destes dois periodos corresponde respectiva e precisamente cada um dos dois volumes, quer no que respeita aos *Opusculos*, quer no que se refere aos *Esparsos*.

Reproduzindo aqui o que escrevi a pag. 17 do meu anterior estudo «O 2.º Visconde de Santarem e os seus Atlas geographicos», terei explicado e justificado o motivo da preferencia que dei á divisão adoptada.

«O convite tem a data de 8 de junho. Accedendo promptamente a tão honroso quanto patriotico encargo, o Visconde de Santarem responde no dia 19 desse mez ao ministro, affirmando que o «*acharão sempre prompto para concorrer com os seus fracos meios para tudo quanto possa interessar a nossa Patria*».

«Passando aquella pasta para Rodrigo da Fonseca Magalhães a 23 deste mesmo mez de junho, é a este ministro que compete responder ao Visconde de Santarem, sendo datada de 1 de julho immediato a primeira carta que o novo titular da pasta dos negocios estrangeiros lhe dirigiu.

«E' agora que na sua orbita luminosa e extensa vae entrar essa fulgurantissima estrella do novo mundo da cartographia... tão novo que foi elle quem o creou e denominou!

«Dentro em pouco inicia elle tambem a publicação dos seus *Atlas geographicos*.

«E' tambem então que o governo o auctorisa a publicar os seus trabalhos diplomaticos».

Comquanto o Visconde de Santarem não houvesse chegado a publicar a sua Memoria sobre Macau, igualmente escripta por incumbencia do governo portuguez, transmittida para Paris em 1845, o facto de esta Memoria ter sido publicadã por Judice Biker em 1879, levou-nos a inseri-la no segundo dos dois volumes, em vez de lhe dar cabimento num outro volume que se acha no prélo, destinado á edição dos *Inéditos* do incansavel escriptor.

Qualquer destas publicações, que é de mil e quinhentos exemplares, não obedece a nenhuns intuitos mercantis. Todos estes exemplares serão distribuidos gratuitamente.

Quer reeditando os *Opusculos e Esparsos*, quer trazendo para a luz da publicidade os «salvados» do que foi um riquissimo espolio de manuscriptos inéditos do punho de seu illustre avô, o actual visconde de Santarem, com estas dispendiosas publicações, sómente tem em mira, num elevado sentimento de patriotismo e de dedicação, disseminar pelos seus concidadãos, pelas Bibliothecas e estabelecimentos de instrucção de Portugal e do estrangeiro esses abundantissimos mananciaes de erudição, de saber e de patrioticas reivindicações historicas, prestando á memoria de quem os produziu um legitimo e justissimo preito de carinhosa e merecida homenagem.

Ajuda.

Jordão de Freitas.

ANALYZE

HISTORICO-NUMISMATICA DE HUMA MEDALHA
DE OIRO DO IMPERADOR HONORIO,

DO

IV SECULO DA ERA CHRISTÁ

FEITA

PELO

Segundo Visconde de Santarem

NO

RIO DE JANEIRO EM 1818



EM FALMOUTH:

NA OFFIC. TYPOGRAF. DE J. LAKE.

ANALYZE &c.

Esta Medalha tem na Face o Busto de Honorio, a quem coube governar o Imperio do Occidente depois da divisão feita com Arcadio, pertencendo a este o Oriente: acha-se perfeitamente conservada, apesar de ser do IV Seculo, á excepção da testa, e nariz; e tem por Legenda as seguintes letras.

DNHONORIVSPF AVG

que vem a ser: *Dominus Noster Honorius Pius Felix Augustus.*

NO REVERSO.

Ve-se o Imperador calcando hum inimigo aos pes, tendo na mão direita hum estandarte, e na esquerda a Victoria symbolizada sobre hum Globo coroando-o do loiro, e a Legenda, ou antes Inscricção

VICTORIA AVGGG

que significa: *Victoria Trium Augustorum.* E dos dois lados da Figura do Imperador tem M.D, que significão *Memoriâ Dignus.* E no Exergue do Reverso

COMOB

peloque parece ser feita em Constantinopla, ou em outra qualquer Officina Imperial.

Reflexões

1.^a As iniciaes D. N. significão sempre *Dominus Noster*; e no Baixo Imperio se achão Medalhas com as mesmas letras, já assim interpreta-das pelos Numismáticos. A Escritura Latina até o V Seculo havia já decahido, principalmente no II e III, experimentando huma sensível revo-lução depois do bello seculo de Augusto, aindaque no V houvesse huma momentanea reforma; comtudo observei, que os A. A. desta Medalha pertencião á 6.^a ou 7.^a série, por serem achatados, ou terminados por huma barra.

2.^a As iniciaes P. F., que eu interpretei *Pius Felix*, sendo esta a si-gnificação genuina daquellas duas letras, duvidei hum pouco, antes de concordar nisto, e assentar, que P. F. não podião significar *Pontifex* porque o uzo deste Titulo, de que Cezar havia sido o inventor, tinha acabado em Graciano, que viveo pelos annos de 383, e que havia cedido voluntariamente a sobredita Dignidade, extinguindo Theodozio depois formalmente o Collegio dos Pontifices com todas as observâncias de sua antiga superstição; e assim não podião aquellas letras interpretar-se desta sorte em huma Medalha de Honorio, que viveo em 395.

Pareceo-me, que não convirião a Honorio os Titulos de *Pius e Felix* pelos poucos serviços, que fez a seus Povos, e ainda mais pela sua ver-gonhóza indolencia; cedi comtudo a dar áquellas duas letras esta inter-pretação, logo que observei, que em muitas Medalhas de Sextus, feitas depois da Paz com Antonio, e Octavio, que lhe abandonárão a Sar-danha, a Sicilia, e a Corsega, tomou este o titulo de *Pius*, pelo terem vingado.

Assim não podia estranhar, que Honorio tomasse este Titulo pelos seus Capitães o haverem vingado dos usurpadores, que lhe empolgavão o Imperio; e nem o homem de letras se deve admirar de ver nos 14 primeiros Seculos da Historia moderna hum Principe qualquer tomar este Titulo. A mesma Historia mostra, que o caprixo, e a lizonja, e não a verdade, os conferião a muitos, que por suas acções forão os oppres-sores systematicos, e outras vezes arbitrarios de seus povos; e por certo nenhuma Historia he mais fertil destes exemplos, que a Romana, onde o Senado prostituindo a Dignidade da sua representação se curvava diante da tyrannia de hum Tiberio, da indecencia de hum Caligula, e da maldade de hum Nero. Não sendo Honorio certamente da tempera destes, nem o podendo ser mesmo então, por estar na sua primeira idade, me pareceo caber-lhe, depois destas reflexões, a interpretação dos P. F. por *Pius Felix*, visto que elle so tinha huma educação desprezada, cujos vicios depois se desenvolvêrão, proveniente tudo de huma complei-ção fraca, que seus vassalos estudavão cuidadosamente, tirando em re-zultado a certeza da sua ruina, o que bem facil he de avaliar pela recor-dação dos factos seguintes.

Os Predecessores de Honorio costumavão animar o valor das Legiões pelo seu exemplo; ou pelo menos com a sua presença. As datas das suas Leis attestão, que elles corrião com muita actividade todas as Pro-

vincias do Mundo Romano. Mas o Filho de Theodozio passava a sua vida captivo no seu Palacio, estrangeiro no seu Paiz, espectador indifferente da ruina do seu Imperio.

Bem triste he para a memoria deste Imperador, que no decurso de 28 annos tão fecundos em grandes, e estrondozos acontecimentos, raras vezes, querendo o Escriitor Historico falar delle, lhe será necessario nomiá-lo; mas sim a hum Stelicon, actor presente a tantas scenas extraordinarias, e a quem Honorio pagou com a ingratição.

São pois successos do Reinado deste Imperador a Guerra d'Africa; e nella resplandecem as virtudes guerreiras da prudencia e esforço de Stelicon ⁽¹⁾ que para outro lado se vê arrostando em Milão contra a fugida do Imperador puzilanime, cauzando ao mesmo tempo terror a Alarico; *Solus erat Stelicon*; tal he o elogio excluzivo, que lhe faz Claudiano! Vê-se este Bravo passar a nado o rio para economizar o tempo, que havia perdido no ataque da Ponte; vencer na Batalha de Polentia ⁽²⁾ aquelle, que dizia cheio de antigas cicatrizes de victorias alcançadas:

Hanc ego vel victor regno, vel morte tenebo, Victus humum.

Por este grande feito se enriquecem os Veteranos do Occidente com os despojos magnificos de Corintho, e de Argos; e a mulher de Alarico, que impaciente esperava as joias, as preciosidades, e as escravas Patricias, que seu Marido lhe havia promettido, ⁽³⁾ reduzida ao captiveiro, ser obrigada a implorar a clemencia do vencedor soberbo. ⁽⁴⁾ Roma exposta segunda vez á torrente horrivel dos Soldados de Alarico he salva pelos talentos politicos de Stelicon, que em triumpho o contempla o Povo Romano no Meio de sua portentosa cidade, enthusiasmado por não ser este banhado com sangue Romano, como os passados de Constantino, e Theodozio.

O voluntario martyrio de S. Telemaco consolida pelo respeito publico a lei christaã, e politica da extincção, dos Gladiadores. ⁽⁵⁾ Fixa o Imperador a sua residencia em Ravena; segue-se a invazão dos Germanos; salva-se Honorio pelos successos de suas Armas; succede a revolta do exercito Bretão, proclamando Constantino legitimo Imperador da Bre-

(1) Claud. — S. Agost. — Baron. Ann. Eccles. A. D. 318, N.º 35, e 56, que tratou da revolta d'Africa com a maior erudição, e intelligencia.

(2) *Polentia*, ao Sudoeste de Ricina, pequena Cidade de Italia no *Picenum*, isto he, no antigo Paiz dos Sabinos, segundo pertendem alguns antigos Geografos.

(3) «*Demens Ausonidum, gemata monilia matrum, Romanas quæ alto famulas cer-vice petebat*» De bell. get. 627.

(4) Os differentes Escriitores dividem-se em dois partidos sobre a conducta de Stelicon: eu decidi-me pelos factos incontestaveis, que o caracterizão grande General, e sabio Politico, importando-me pouco ter a ociozidade, que tiverão alguns dos ditos es-criitores, que não sendo nem mesmo contemporaneos, quizerão penetrar até os arcanos do coração, e consciencia de Stelicon, pertendendo, que elle tivesse em vista apossar se do Imperio, &c.

(5) *Crudele Gladiatorum spectaculum, et inhumanum non nullis viderit solet; et aut scias an ita scit, ut nunc fit*, Cic. Tusculan. 2, 17 condemna ligeiramente o abuzo, e prohibe com calor o uzo destes espectaculos, *Oculis nulla poterat esse fortior contra dolorem et mortem disciplina* Senec. Epist. 7 mostra a sensibilidade de hum homem.

tanha, e do Occidente; Honorio passa a Pavia, acontece o saque, e carnagem desta cidade; porta-se com a mais negra ingratição para com o protector da sua mocidade, e libertador do seu Imperio. ⁽⁶⁾ Priva de todos os empregos, os que ouzavão oppôr-se á crença catholica; Roma he cercada trez vezes pelos Godos, sóbe A'talus ao Throno dos Cezares, donde pouco depois he deposto; celebra-se a Paz com os Godos; ⁽⁷⁾ revolta-se Heracliano, e na sua infidelidade encontra a sua ruina; morrem os usurpadores Constântino, Jovino, e Sebastiano. He condemnado A'talus a hum exterminio eterno. Existia então a nossa Luzitania no remanço da Paz. ⁽⁸⁾

Estes notaveis acontecimentos, que á primeira vista parecerá a alguns pertencerem exclusivamente á meditação profunda da Historia, julguei em meu pensar ser da coherencia analytica relatálos, paraque ligados com o exame desta Medalha, não só lhe dessem maior realce, mas comprovassem no todo as mais pequenas particularidades, que soldadas entre si dão resultados incontestaveis.

Não fui o inventor deste systema; são comtudo raras as Dissertações, e Analyzes deste genero pelas difficuldades de concordancia, o que evitei da fórma que os eruditos, ou antes os sabios poderão decidir, depois de examinarem esta Analyze, e a que abaixo vou continuando.

3.^a Observo nesta Medalha uzar Honorio do Diadema de perolas, de que os primeiros Imperadores se não servirão, por ser isto odioso ao Povo. Constantino o Grande foi o primeiro, que o enriqueceo de perolas, ficando assim no Baixo Imperio sendo o signal designativo da Dignidade Imperial.

4.^a O vestido, com que se acha Honorio na face desta Medalha, pareceo-me ser a Toga *Trabea*, que era branca bordada de purpura (murex) guarnecida de cabeças de pregos tambem de purpura, no que esta de Honorio se assemêlha muito pelos tres pontos, que alli se observão, e que parecem ser as taes cabeças de prego; ⁽⁹⁾ quanto á fórma he a mesma da de huma Medalha, onde Antonius se acha representado como nesta de Honorio; do mesmo modo que he tambem semelhante, ao que observei nos baixos relevos da Columna Trajana, como em o N.^o 87; ⁽¹⁰⁾ e quando este Imperador recebe os Embaixadores da Dacia; e he sem duvida o *Paludamentum*, com que se achão decorados estes Imperadores, e Honorio nesta Medalha, ainda que se lhe póde dar outro; com direi.

⁽⁶⁾ Stelicon.

⁽⁷⁾ Barbeirac, Hist. des Anc. Trait an 395, traz a passagem, e condições deste Tratado, ou mais exactamente a humilhação dos Barbaros descrita pelo lizonjeiro Claudiano. Sobre as Negociações. vid. Fantin, Hist. de l'Italie, T. 1. 15. século.

⁽⁸⁾ Monarq Lusit. Tom. 2. Reinado de Honorio.

⁽⁹⁾ Sobre as notaveis diferenças da Toga Romana tem escrito infinidade de Authores aos quaes remettemos o curiozo, sendo os principaes Dionizio do Halicarnasso, Suetonio, Sigonio, Montfaucon, Ferrari, e ultimamente Jeronymo Bossius, que compoz hum Tratado da Toga Romana, que foi impresso em Amsterdam em 1671.

⁽¹⁰⁾ Habitus autem Caesaris in concionem prodeuntis is erat *Paludamentum diffusam et laxum chlamys concissa laticlavia &c.* 87 Explicação de Ciaccon dos baixos relevos da Colum. Trajan.

O *Paludamentum* foi no principio privativo ao Chefe Militar, e o Imperador como tal fazia delle uzo: trazião-no sobre a Coiraça, e prendião-no sobre a espada direita com huma fivela de oiro, algumas vezes ornada com hum camafeo. Depois ficou sendo hum dos signaes caracteristicos da dignidade Imperial, e então o recamavão de oiro, e purpura, não lhe mudando todavia a fórma. Assimilhava-se comtudo á antiga *Chlamys* Grega ⁽¹¹⁾ como o provão alguns monumentos, representando os Deoses, e os Heroes distinguindo se apenas do *Paludamentum* por ser mais ampla; e foi sem duvida aquella similhança, que fez que se tornasse a chamar *Chlamys*, logo que o Imperio foi transportado para o Oriente, tempo em que os particulares já não a podião uzar. He certamente por isto, que Nonius Marcellus, que viveo no tempo de *Constantino*, diz, que o *Paludamentum* era o chamado *Chlamys*.

Por isto me pareceo, que esta ultima convirá mais a Honorio, como successor de *Constantino*, do que o outro de *Paludamentum*.

REVERSO

1.^a Observei, que a Figura, que se acha no Reverso, não podia ser outra, em meu entender, senão o Imperador, pelas seguintes razões: 1.^a Pelo Diadema, que se nota na dita Figura; 2.^a por ter na mão direita o *Labarum*; 3.^a por ter na esquerda sobre hum globo a Victoria, que o coroa de loiro; 4.^a pelo seu calçado; 5.^a por calcar aos pés hum soldado inimigo ao mesmo tempo, que a Victoria o coroa. Observação esta, que se faz evidente á vista da concordancia entre a inscripção e a interpretação das duas letras M D, como direi por meio das seguintes explicações de cada attributo, typo, ou particularidade, que nesta Medalha se encontra.

1.^o Observa-se o Diadema, que depois de *Constantino* uzarão os Imperadores da maneira, que se vê na Face desta Medalha na cabeça de Honorio; e aqui no Reverso apenas se deixão ver as fchas, ou fitas, tendo já desaparecido o Diadema, gasto pelos accidentes do tempo; mas á vista das fchas, fica claro ser a Figura do Imperador.

2.^o A insignia, que tem na mão direita, parece ser o *Labarum*, ou Estandarte da cruz ⁽¹²⁾ que depois de *Constantino* ficou sendo o Estandarte Imperial. ⁽¹³⁾ Varios Antiquarios descrevem a sua configuração, e as que dão *Mr. Millin*, e *Mr de la Croix* são as que se conformão

(11) Os Gregos havião transmittido este seu uzo aos Etruscos; he tambem representada sobre algumas pedras, e monumentos antigos gravados, taes, por exemplo, como, a que representa 5 dos 7 Chefes diante de Thebas. T. 1, pag. 218 de l'Hist. de Winckelmann, traduzida por Jansen.

Vê-se ainda sobre muitos monumentos incontestavelmente Etruscos, dados á luz por Dempster, *Etruria Regalis* T. 1, Ect. 70, 71, 72, &c.

(12) O Estandarte nas mãos dos principes era o Symbolo do Soberano Poder. *Nouvel. Diplomat.*

(13) Querem alguns Authores, que os Imperadores Romanos tivessem tambem o seu *Labarum*, opinião que poderia confirmar huma Medalha de Tiberio, de que tenho noticia, na qual se nota a sua forma.

mais com a que Honorio tem na mão, dizendo, que este Estandarte era huma longa haste atravessada a huma certa altura por hum pedaço de paõ, que formava huma cruz, que na parte superior, que se elevava acima da travessa (o que já se não distingue na Medalha de Honorio) tinha huma brilhante coroa de oiro e pedrarias; que no meio se mostrava o monograma de Christo, formado pelas duas letras Gregas X P, reunidas desta maneira **XP**, como eu mesmo tenho observado em algumas Medalhas dos Reis Francezes da 1.^a Raça, as quaes traz gravadas o P^o Daniel na sua Historia de França.

3.^o Com bastante difficuldade conheci, que a Victoria, que Honorio sustenta na mão esquerda, lhe podia competir contra a observação feita por alguns Antiquarios, de que os Imperadores Christãos substituirão á Victoria, de que em suas medalhas uzavão os Pagãos, huma cruz sobre o globo como se observa nas Medalhas Merovingianas, e nos monumentos dos Reis Francezes; e eu mesmo tenho visto algumas das Gothicas Hispano-Luzitanas com o globo, e cruz.

Porêm he tambem incontestavel, que já depois da introdução do Christianismo, ou verdadeiramente depois de *Constantino*, se achão Medalhas dos Imperadores Christãos com a Victoria sobre o Globo em lugar da cruz, que só collocavão sobre o mesmo globo, mas sem o symbolo da Victoria.

Foi depois de Comodo, que se começou a pôr a Victoria sobre o globo, como para designar, que o poder se adquire, e conserva por seus influxos, pintando-a com azas para mostrar a sua inconstancia.

4.^o Na Inscripção do Reverso, depois de se ler *Victoria*, se vem as letras **AVGG**, que eu, conformando-me analyticamente com a necessaria interpretação dellas, segui, a que os mais profundos Numismaticos lhes tem dado, designando-as por *Trium Augustorum*: para poderem convir a esta medalha, como letras numeraes, basta reflectir, que a Victoria, que ella representa, interessava a todo o Imperio, e a todos os seus chefes, sendo de costume, quando havião muitos Principes interessados em qualquer acontecimento, ou circumstancia, apparecerem memorados nas Medalhas, commo succede nesta.

Vejamos agora por meio da Analyze, quaes poderiam ser estes tres Augustos; quaes erão incontestavelmente; e qual o factio, ou batalha singular, que representa a Medalha, para destas observações podermos tambem tirar sem susto de grande anachronismo huma indicação chronologica de quando foi fabricada.

Honorio, e Arcadio havião sido associados ao Imperio, ainda em vida de seu pai, tomando logo o titulo de *Augustus*; e Constancio, General de Honorio, tambem o foi depois pelo seu casamento com Placidia, no anno de 417, o qual, segundo os differentes escritores, mereceo por seus feitos militares o titulo de *Augustus*, com que foi reconhecido em todo o Imperio. Assim teriamos interpretado estas letras com a exactidão numeral, e diriamos, que todos tres erão nella comprehendidos; mas ficaria sendo falsissima, e absurda tal interpretação, porque Arcadio havia morrido no anno de 408, e Constancio só teve o titulo de Augusto no de 417

Paraque esta commemoração dos tres Augustos conviesse a Honorio e a Constancio, era necessario observar, qual seria o terceiro; e para caber em exacta critica, só podia ser Theodozio o Moço, que por hum favor sem exemplo foi revestido desde o seu nascimento dos titulos de *Cæsar* e de *Augustus*. Por este modo que parece quazi incontestavel, seguia-se então o ter sido a Medalha feita depois da milagroza, e rapida derrota dos usurpadores Constantino, Jovino, Sebastiano, Haracliano, e do ridiculo A'talo; a qual se concluiu no anno de 416, em que Honorio entrou triumphante em Roma; seguia-se ser o typo da Medalha alluzivo áquelle grande acontecimento, e não á Victoria, que as Armas de Honorio alcançárão em Polentia: isto me pareceo, ás primeiras considerações, serem as razões criticas, que comprovavão sufficientemente a interpretação daquellas letras; fui porém obrigado a mudar de opinião, e a apropriálas a Theodozio o Grande, e a seus dois filhos Honorio, e Arcadio, que são verdadeiramente os tres Augustos, a quem competem, á vista da noticia, que tenho, da existencia de uma Medalha de Arcadio, em tudo semelhante a esta, em que se achão as mesmas letras, o mesmo typo, e só differe a Face por ter o Busto daquelle Imperador, cuja medalha traz gravada João Hemelario, e assim fica incontestavel, que os tres Augustos são os dois irmãos, e o Imperador Theodozio, seu Pai, de quem provavelmente se farião algumas Medalhas, semelhantes a esta, e alluzivas ao mesmo factio, qual o da derrota do usurpador Eugenio; triumpho militar que decidio da existencia, segurança, e prolongação do immenso Imperio Romano; sendo aquelle tyranno decapitado no anno de 394, e he provavelmente representado no individuo, que se acha calcado aos pés de Honorio.

Postas pois assim em toda a possivel demonstração a intelligencia conveniente das letras, e as circumstancias do factio, a que o typo he alluzivo, resta observar a probabilidade da época, em que as duas conhecidas Medalhas de Honorio e de Arcadio forão feitas; e então direi que no mesmo anno de 394, não podendo ser depois, porque Theodozio morreo em Janeiro do seguinte anno de 395 em Milão, e não podia ser memorado nas Moedas depois de morto, nem tão pouco ter as honras Numismaticas da Restituição de suas medalhas, como se uzou até Antonino Pio, nem estas tem o designativo signal de Restituição, donde indubitavelmente se deve concluir, que a Medalha he do anno de 394; e ainda mesmo, quando casualmente (o que seria impossivel) apparecesse em outra época alguma Medalha de Theodozio restituida, serviria isto de mais huma prova destas duas de Honorio, e Arcadio haverem sido fabricadas ainda em vida de Theodozio.

5.º Interpretei as duas letras M D por *Memoriâ Dignus* por me parecer convir a huma Medalha, que representa o factio da singular Victoria alcançada sobre os inimigos de todo o Imperio, merecendo este acontecimento huma tal interpretação.

Estas duas letras, que se encontrão com esta mesma significação em alguns Monumentos, não podem aqui significar *Mandatum*, que não concorda com o typo; antes conviria *Manu Divinâ*, concordando assim com a Inscrição, e com o acontecimento, e então se entenderia, que

esta Victoria fôra alcançada pela mão de Deos. Nunca em meu pensar se poderião entender as sobreditas letras por *Monumentum Dicitum*, por ter outras accepções na Archeologia, á qual envio os curiozos.

Do mesmo modo não podião significar o lugar, em que a Medalha foi feita, como apparece em algumas, porque se eu seguisse o parecer de alguns Antiquarios, que pertendem, que as letras C o M o B do Exergue das Medalhas se entendão por *Constantinopoli Obsignata* (como direi em outro lugar) nenhuma significação virião a ter então as ditas duas letras M. D.

Do mesmo modo não podião tomar-se as sobreditas letras, como designativas do valor desta Medalha (considerando-a como Moeda) como pôde ver o curiozo, que quizer ler o trabalho do Sabio Mr. de Romé de l'Isle, sobre o parallelo do oiro, e prata entre os Romanos; e o valor do sextercio em moeda de França, desde o anno 547 de Roma até o reinado de Costantino; ou antes examinar a nona, e ultima época da moeda entre os Romanos, que vem a ser depois de Constantino: alli verá algumas leis do Codigo de Theodozio sobre o valor do oiro e moedas, ainda que próprioamente, querendo-se analyzar o pezo, e valor desta, será mais exacto o calculo feito pelo valor do oiro no tempo da dissoluta Placidia.

Em rezultado deste, e doutros exames (que ommitto por não ser extenso) observei ser a interpretação, que dei ás duas letras MD, a mais coherente com o facto.

6.º As cinco letras C o M o B, que se vem no Exergue desta Medalha e de muitas outras do Baixo Imperio, são interpretadas diversamente pelos mais sabios Antiquarios. A maior parte delles quer, que a Medalha fosse feita em Constantinopla *Constantinopli obsignata*, ou *Constantinopoli Officina monetaria secunda*; mas esta interpretação não se pôde sustentar convenientemente, porque as mesmas letras se achão gravadas em outras Medalhas de Honorio, e de seus successores, de quem tenho algumas; e do mesmo modo nas dos Reis Theodeberto, Childerico 2.º, e sobre as dos antigos Reis Visigodos, as quaes constantemente, apesar das sobreditas letras, não forão feitas em Constantinopla. O Pº Daniel nas suas observações sobre as Medalhas dos Reis da 1.ª Raça, Tom 2.º da sua Hist. de França, pag. 145, interpreta estas letras por *Conflatores Monetæ Officinæ Basilicæ, os Obreiros da Moeda Real, ou Imperial*, porque o termo *basilicæ* podia significar igualmente hum, e outro. «Esta explicação, diz aquelle escritor, parece simples, e natural, e pôde assim convir a todas as Medalhas dos Imperadores &c.» E em exemplo refere, que em huma Medalha de Childerico 3.º se vem no Exergue estas letras, e no centro as duas MA, que incontestavelmente significão a cidade de Marselha, onde foi cunhada. Com estas razões me pareceo mais coherente seguir a interpretação do Padre, sem todavia largar a dos outros sabios Antiquarios, e assim disse «que parece ser feita em Constantinopla, ou em outra qualquer *Officina Imperial*».

Apezar das conjecturas, e respostas engenhozas dos Antiquarios, as letras C o M o B, ou C o N o B são ainda hum enigma, do qual se não pôde dar huma explicação satisfactoria.

Finalmente, desprovido de todos os socorros essenciaes em huma sciencia tão profunda, faltando-me os escritores, que decifrarão, e reduzirão a systema esta enigmatica materia das Medalhas Imperiaes como Patin, Vaillant, Banduri, Morel Eckhel, e Tanini⁽¹⁴⁾ não me havendo nunca no decurso de muitos annos de meus poucos estudos dedicado a este ramo de antiguidades, são motivos summamente dignos da attenção dos criticos; e para que em meu abono appareção as considerações dos sabios sobre as difficuldades destas Analyzes, pelas provas, que as devem fazer incontestaveis, a este respeito transcrevo hum § de hum Numismatico Francez (D J).

«La difficulté (diz elle) ne consisteroit pas tant à donner un sens aux «Legendes les plus ambarrassantes, puis qu'il suffiroit pour cela de se «livrer à toutes les conjectures, qui peuvent s'offrir à l'esprit d'un anti-«quaire exercé, et ingenieux. Mais il ne seroit pas si aisé de faire ado-«pter ces conjectures par des personnes accoutumées à demander des «preuves de ce qu'on prétend leur persuader. Aussi la plûpart des ex-«plications paroissent peu vraisemblables au plus grand nombre des «savans &c. Il ne faut pas se persuader, que les monétaires aient été si «savans, qu'ils n'aient fait quelquefois de très grosses fautes dans les «Legendes &c. Ces méprises venoient tantôt de précipitation, tantôt de «ce que les ouvriers ne savoient pas assez le Latin, ou le Grec, tantôt «encore de ce que ceux, qui leur donnoient les Legendes ne les écri-«voient pas assez distinctement.»

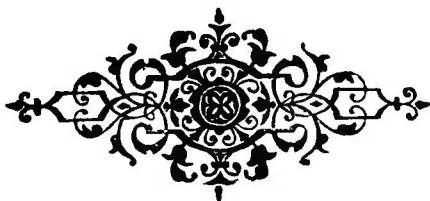
Á vista pois da Analyze da Medalha de Hônorio, que escrevi, os sabios decidirão, qual das asserções do Numismatico Francez he applicavel ao meu trabalho, e se as provas, que produzo, são sufficientemente Logicas, e analyticas.

FIM.

(14) Não posso nenhum dos Escriitores, que tratarão desta materia methodicamente, dos quaes me dá ampla noticia o P.^o Labbé na sua Bibliotheca Nummaria, que tenho na Edição de 1664.

N. B. Forão inevitaveis os erros typographicos, que se encontram neste impresso, pela falta de caracteres propios ao Dialecto Portuguez.

MEMORIAS CHRONOLOGICAS
AUTHENTICAS
DOS
ALCAIDES MORES
DA
VILLA DE SANTAREM
DESDE O
PRINCIPIO DA MONARCHIA ATÉ O PREZENTE.
—
COLLIGIDAS
PELO
2.º Visconde de Santarem
XL. ALCAIDE MOR DA MESMA VILLA



LISBOA :
NA TYPOGRAFIA DE R. J. DE CARVALHO. 1825.
Livreiro aos Paulistas, N. 54 e 55
Com Licença da Meza do Desembargo do Paço

ADVERTENCIA.

Ordenei estas resumidas Memórias dos Alcaides Móres da Villa de Santarem, não só por este assumpto interessar a Historia; mas tambem para mostrar a antiguidade da Alcaidaria Mór della, e as differentes Familias, em que andou este Cargo desde o principio da Monarquia.

A antiguidade da Villa de Santarem perde-se em a noite dos tempos. Alguns Escriptores sustentão, que os Gregos, e os Celtas povoárão esta Villa 3o8 annos antes de Christo. Os Romanos, no tempo de Cezar, a ennobrecêrão, chamando-a *Praesidium Julium*, e fazendo-a Colonia Romana, e huma das tres Chancellarias, que tinhão na Luzitania. Chamou-se tambem *Scalabis*, que se julga ser huma corrupção de *Esca Abidis*, nome, que conservou, até que os Sarracenos a conquistarão. Estes lhe chamarão *Calibis Castrum*, corrompendo o de *Scalabis Castrum*, que conservou até o reinado de Receswintho, Rei dos Godos, em 653 da era vulgar. O nome de *Santarem* veio, de que Santa Iria (como diz Carvalho na Corograf. Portug., e não Santo Ireneo, como diz Moreri) padeceo o martyrio em Thomar, e seu corpo foi arrojado ao rio Zezere, pelo qual entrou no Téjo, e foi posto entre as aguas, que se separárão, formando huma ilha, em que ficárão suas reliquias defronte de Santarem. Em 21 de Abril de 1093, El-Rei D. Affonso VI de Castella, e de Leão a ganhou aos Sarracenos, que a recobrárão em 1110, pela fome. O Senhor Rei D. Affonso Henriques a conquistou em 1147, entrando nella em Março daquelle anno, e concedendo-lhe muitos privilegios, que forão depois confirmados pelo Senhor Rei D. Affonso III, em 1254. Tem voto em Cortes, e seus procuradores tem assento no primeiro banco, e hum delles presta juramento em nome de todas as Villas. Foi muitas vezes Corte dos nossos Reis, e assento de muitas Familias da principalissima nobreza destes Reinos. Deo o berço a muitos Literatos célebres, cujos nomes nos deixou estampados o Erudito Abbade de Sever, na sua Bibliotheca Luzitana, com a noticia de seus Escritos.

O Foral mais antigo dado a esta Villa he do mez de Maio de 1179⁽¹⁾ o qual foi confirmado na mesma Villa a 8 de Abril de 1214⁽²⁾ e depois em Coimbra a 12 de Novembro de 1217⁽³⁾ e se acha impresso no Tom. 4.º de Inéditos de Historia Portugueza, publicados pela Academia Real das Sciencias de Lisboa.

I

O primeiro Alcaide Mór da Villa de Santarem, de que a Historia faz menção, depois que a mesma Villa foi conquistada aos Moiros, he D. Guião, que existia pelos annos de 1162⁽⁴⁾, e que instituiu o Morgado, que por muitos annos se chamou de D. Guião, e que andou na Familia dos Velhos, Fidalgos principaes, de quem ha muita descendencia⁽⁵⁾: depois andou o mesmo Morgado nos Condes dos Arcos por Doação, que o Senhor Rei D. João I, fez delle aos Ataídes.

II

O segundo Alcaide Mór da dita Villa de Santarem, de que encontramos noticia, foi Rodrigo Henriques, pelos annos de 1177, reinando o Senhor Rei D. Affonso Henriques⁽⁶⁾.

III

O terceiro Alcaide Mor de Santarem, de que pudémos colher noticia, foi Rui Paes de Valadares, donde descendem os antiquissimos Senhores da Caza da Cavallaria; e exerceo este cargo pelos annos de 1190, reinando o Senhor Rei D. Sancho I.º⁽⁷⁾.

IV

O quarto Alcaide Mór de Santarem, de que obtivemos noticia, foi Affonso Mendes, a quem o Senhor Rei D. Sancho I escreveu a Carta de 5 das Calendas de Junho da era de 1237, que he o anno de 1199, a 28 de Maio (e não a 26, como diz a Monarq. Luzit. na P. 5.ª, liv. 16,

(1) *Arq. R. da Torr. do Tomb.*, maç. 3 de Foraes antig. n. 2 e 3; maç. 12 dos mesmos, n. 3, fol. 4 v.º, colum. 2.ª; gav. 15, maç. 15, n. 24; liv. dos Foraes antig. de Leitur. Nov. fol. 4, colum. 1.ª

(2) *Ibidem*, maç. 3 de Foraes antig. n. 3.

(3) *Ibidem*, maç. 12 de Foraes antig. n. 3, fol. 4 v.º, colum. 2.ª; e na gav. 15, maç. 15, n. 24; liv. de Foraes antig. de Leitur. Nov. fol. 4, colum. 1.ª

(4) Delle trata a *Monarq. Luzit.* pag. 3, liv. 10, Cap. 44, fol. 201.

(5) *Nobiliar. do Conde D. Pedro*, tt.º 41.

(6) *Mem. Mss.* na Bibliot. Publ. de Lisboa.

(7) *Mem. Hist. e Geneal. da Famil. d'Almeidas, Senhores de Moçamedes*, por Fr. José d'Almeida, e Manoel de Souza da Silva, no Cartor. dos Condes da Lapa.

Cap. 41, fol. 100 v.^o) fazendo-lhe saber, ao Alcaide Mór de Lisboa, e a outros, como vierão Francezes povoar o Reino, aos quaes deo Cezimbra, etc. (8)

V

O quinto Alcaide Mór de Santarem, de que achamos noticia, he Martim Dade, que se acha assignando em huma Carta de 4 de Abril da era 1293, que he anno 1255 (9) reinando o Senhor Rei D. Affonso III, em que se diz Alcaide Mór de Santarem; e delle trata o Conde D. Pedro (10) com o mesmo cargo. Foi pessoa mui poderosa, e rica, segundo se collige da doação, que elle com sua mulher D. Urraca fez á Ordem do Templo de huma herdade em Montalvo, termo de Santarem (11): e nas Inquirições do Senhor Rei D. Diniz se achão as seguintes verbas —

Item a Quinta do Outeiro, que foi de Fernam Barboza, e Martim Dade he provado que a virão honrada des que se acordão as testemunhas seja honrada porque he de filhos dalgo.

Item ha hy (na freguezia de S. Martinho do Conde, Comarca de Guimarães) hum Paço de Martim Dade he provado que o virão honrado des que se acordão as testemunhas de ouvida de longo seja honrado porque he de filhos dalgo.

VI

O sexto Alcaide Mór de Santarem he Soeiro Mendes Petite, que se acha assignando em huma Quitação de 21 de Outubro do anno de 1289, reinando o Senhor Rei D. Diniz, em que se diz Alcaide Mór de Santarem. (12) Era da antiquíssima Familia dos Silvas. (13)

VII

Ayres Gomes da Silva, foi Alcaide Mór de Santarem por mercê do Senhor Rei D. Pedro I, por Carta do mez de Junho da era de 1395, que he o anno de 1357. (14)

(8) *Arg. R. da Torr. do Tomb.* liv. 6 dos *Mystic.* fol. 23 v.^o col. 2.^a

(9) *Ibid.* livr. *d'Extras* fol. 15 v.^o = *Dissert. Chron. de J. P. Ribr.* Tom. 3, P. 2, pag. 72.

(10) *Cond. D. Pedro, Nobiliar. tit. de Luç,* § 4 = 39.

(11) *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Gav. 7, maç. 9, num. 15.

(12) *Monarq. Luçit.* Tom. 5, liv. 16, cap. 67, fol. 156.

(13) *Ibid.*

(14) Torres no seu *Nobiliar.* cita o Liv. 1.^o de *Doações do Senhor Rei D. Fernando* no *R. Arg.*, fol 6, 14, 15, 31, 83, 119, e 127, que são grandiozas Doações, feitas ao dito Ayres Gomes.

VIII

Depois deste encontrámos Lourenço Martins do Avellar, que foi Alcaide Mór da Villa de Santarem por Carta do Senhor Rei D. Fernando, do 1.º de Março da era de 1405, que he o anno de 1367. ⁽¹⁵⁾

IX

Succedeo-lhe Rui Pereira, que foi Alcaide Mór da Villa de Santarem com todas as suas rendas, e direitos, por Carta do Senhor Rei D. Fernando, dada na mesma Villa a 12 de Abril da era de 1411, que he anno de 1373. ⁽¹⁶⁾ Foi Senhor de Montargil por Doação do mesmo Rei de 17 de Junho da mesmo anno, de juro, e herdade para elle, sua mulher, e successores ⁽¹⁷⁾ cuja terra foi então sujeita a Santarem.

X

A Rui Pereira succedeo Vasco Gomes de Avreu, que foi Alcaide Mór de Santarem antes do anno de 1383, reinando o Senhor Rei D. Fernando. ⁽¹⁸⁾

XI

Succedeo-lhe João Gomes de Avreu, que, sendo Alcaide Mór de Santarem, se lhe expedio Carta em 9 de Fevereiro da era de 1421, que he anno de 1383, em que o Senhor Rei D. Fernando lhe mandou, que entregasse o Castello a Gonçalo Vasques de Azevedo. ⁽¹⁹⁾

XII

Gonçalo Vasques de Azevedo, parente da Rainha D. Leonor Telles, succedeo na Alcaidaria Mór de Santarem a João Gomes de Avreu, pela Carta, que a este foi expedida em 9 de Fevereiro da era de 1421, que he anno de 1383 ⁽²⁰⁾ e o Senhor Rei D. Fernando por outra Carta de 7 de Março da mesma era, expedida ao Almojarife de Santarem, manda entregar-lhe as rendas da dita Alcaidaria Mór. ⁽²¹⁾ Foi este Alcaide Mór

⁽¹⁵⁾ *Arg. R. da Torr. do Tom.* Liv. 1.º de *Doaç. de D. Fernando*, fol. 1 v.º

⁽¹⁶⁾ *Ibid.* fol. 119.

⁽¹⁷⁾ *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 1.º das *Confirm. Geraes*, fol. 226 v.º, etc. = Doc. n. 17 das *Mem. das Confir.* pag. 55.

⁽¹⁸⁾ *Ibid.* Liv. 3.º das *Doaç. de D. Fernando*, fol. 95 v.º

⁽¹⁹⁾ *Ibid.* Liv. 3.º das *Doaç. de D. Fernando*, fol. 41.

⁽²⁰⁾ *Arg. R. da Torre do Tomb.* Liv. 3 das *Doaç. de D. Fernando*, fol. 41.

⁽²¹⁾ *Ibid.* fol. 95 v.º

o que deo o célebre recado aos Póvos de Santarem, que refere o Chronista Fernão Lopes⁽²²⁾ e que, logo que a Rainha D. Leonor chegou àquella Villa, lhe pediu, que o dispensasse da homenagem, o que ella lhe concedeo por Escriptura authentica.⁽²³⁾

XIII

Vasco Martins, ou Rodrigues Leitão, succedeo na Alcaidaria Mór de Santarem a Gonçalo Vasques de Azevedo, e servio por elle.⁽²⁴⁾ Foi Senhor de Albufeira, e tambem Alcaide Mór de Portalegre por mercê do Senhor Rei D. Fernando, feita em Coimbra a 24 de Setembro da era de 1407, que he anno de 1369.⁽²⁵⁾ O mesmo Rei lhe fez mercê por Carta dada em Leiria a 3 de Novembro da era de 1410, que he anno de 1372, de lhe mandar entregar os Direitos de Portalegre, e do Assumar, e a colheita, e rendas dos Tabelliães para as ter em Tença.⁽²⁶⁾ E por outra Carta dada em Santarem na era de 1411, que he anno de 1373, a 13 de Abril, lhe deo em Tença com o dito Castello de Portalegre os Reguenços de Perar, e Cabeça Gorda no termo de Monforte.⁽²⁷⁾ E por outra Carta dada em Portalegre a 30 de Maio da era de 1418, que he anno de 1380, lhe fez mercê de lhe coutar a herdade da Silveira no termo de Assumar.⁽²⁸⁾ O Senhor Rei D. João I por Carta dada em Lisboa a 18 de Agosto da era de 1422, que he anno de 1384, sendo ainda Defensor do Reino, lhe fez mercê do Lugar de Albufeira no Reino do Algarve.⁽²⁹⁾ E no anno seguinte a 3 de Setembro lhe fez mercê de todos os fructos novos, e Direitos, com outras coizas, da Alcaidaria Mór de Santa Maria de Cazevel, termo de Santarem.⁽³⁰⁾

XIV

Depois de Vasco Martins, ou Rodrigues Leitão encontramos Lopo Fernandes de Padilha nomiado Alcaide Mór de Santarem por El-Rei de Castella, durante o tempo, que esteve na dita Villa, pelos annos de 1384.⁽³¹⁾

(22) Fernão Lopes, *Chron. de D. João I*, Cap. 5, pag. 53 do Tom. 1.º = Leão, *Chron. do dit. Rei*, Cap. 10, pag. 41.

(23) Fernão Lopes, cit. pag. 56.

(24) *Silv. Mem. de D. João I*, Tom. 1, fol. 90, diz, que servira em lugar de Gonçalo Vasques de Azevedo = *Nobiliar.* de D. Rodrig. da Cunh., tit. de Leitões = *Nobiliar.* de Figueir. Tom. 2, pag. 153, tit. de Leitões.

(25) *Arq. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 1.º de D. Fernando, fol. 47.

(26) *Arq. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 1.º de D. Fernando, fol. 115.

(27) *Ibid.* fol. 121 v.º

(28) *Ibid.* Liv. 2 do dit. Rei, fol. 62.

(29) *Ibid.* Liv. 1.º de D. João I, fol. 51 v.º

(30) *Ibid.* fol. 79 v.º

(31) Leão, *Chron. de D. João I*, pag. 62 = Fernão Lopes, *Chron. do dit. Rei*, Tom. 1.º, Cap. 66, pag. 114.

XV

Logo depois o mesmo Rei de Castella nomiou por Alcaide Mór de Santarem a Pedro Fernandes de Padilha, para servir pelo antecedente. ⁽³²⁾

XVI

O mesmo Rei de Castella, querendo levar consigo o Alcaide Mór Lopo Fernandes de Padilha, deo a dita Alcaidaria Mór de Santarem a Diogo Gomes Sarmento, seu irmão, pelos annos de 1385. ⁽³³⁾ Este Diogo Gomes Sarmento foi Fronteiro da Extremadura.

XVII

Foi Alcaide Mór de Santarem, no reinado do Senhor D. João I, Vasco Martins de Mello. ⁽³⁴⁾ Já não era Alcaide Mór em 31 de Outubro do anno de 1387.

XVIII

Succedeo-lhe João Fernandes Pacheco, que foi Alcaide Mór de Santarem, e o Senhor Rei D. João I por Carta de 31 de Outubro da era de 1425, que he anno de 1387, lhe mandou dar os Direitos da Alcaidaria Mór de Santarem do mesmo modo, que os tivera Vasco Martins de Mello. ⁽³⁵⁾

XIX

Succedeo-lhe Diogo Lopes Pacheco, do Conselho do Senhor Rei D. João I, e seu Vassalo. O dito Rei lhe fez mercê da Alcaidaria Mór de Santarem, por Carta de 6 de Abril da era de 1427, que he anno de 1389. Tambem foi Alcaide Mór de Celorico da Beira. ⁽³⁶⁾

XX

Succedeo-lhe na Alcaidaria Mór de Santarem, pelos annos de 1393, o Prior do Crato Alvaro Gonçalves Camello, que foi o Negociador das Treagoas com Castella por 15 annos. ⁽³⁷⁾

⁽³²⁾ Leão, *Chron. de D. João I*, pag. 84.

⁽³³⁾ *Ibid.* pag. 157.

⁽³⁴⁾ *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 2 de D. João I, Cart. de 31 de Outubr. da era de 1425, que he anno de 1387. = Consta do Padrão, que existe na Igreja de S. Antonio de Aldegalega do Ribatejo, Cabeça do Morgado dos Pimenteis. = Barboz. *Bibliot. Luçit.* Tom 3, pag. 433. = Souz. *Hist. Geneal. da Caz. R.* Tom. 1, pag. 245.

⁽³⁵⁾ *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 2 de D. João I, fol. 33.

⁽³⁶⁾ *Ibid.* fol. 16.

⁽³⁷⁾ *Silv. Mem. de D. João I*, Tom. 2, pag. 951.

XXI

Suceddeo ao Prior do Crato, João Affonso de Santarem, do Conselho do Senhor Rei D. João I, e seu Vassalo, por Carta dada em Lisboa a 8 de Novembro da era de 1441, que he anno de 1403, em que o nomiou Alcaide Mór de Santarem, e lhe deo Regimento para os Officiaes de Alcaidaria Mór, em que diz «*Que elle ponha dois Alcaydes pequenos hum em Marvilla, outro na Ribeira, e oito homens da Alcaidaria Mór que andem com elles, e hum Porteyro para o Castello, aquelles que elle entender, e o Escrivão será confirmado por Carta nossa, etc.*»⁽³⁸⁾ O mesmo Rei lhe havia aforado em Santarem as Lizirias, que se descubrissem no rio Tejo desde a Azinhaga até o Campo de Alchivara, por Carta de 28 de Março da era de 1431, que he anno de 1393.⁽³⁹⁾

XXII

Suceddeo na Alcaidaria Mór de Santarem Pay Lourenço, a quem o Senhor Rei D. Duarte fez mercê da renda da mesma Alcaidaria, e do Mordomado, etc. da dita Villa, por Carta dada em Almeirim a 10 de Dezembro de 1433, em que diz «*Querendo fazer graça, e mercê a Pay Lourenço Alcaide Mór do nosso Castello de Santarem temos por bem e damos-lhe que elle haja e tenha de nós daqui em diante, em quanto nossa mercê fôr, a renda da dita Alcaidaria, e mais a renda do Mordomado, e do vento da dita Villa, etc., com tanto que elle pague aos homens della, etc.*»⁽⁴⁰⁾

XXIII

Rui Borges de Souza, Senhor da Terra d'Alva, foi Alcaide Mór de Santarem por Carta do Senhor Rei D. Affonso V, de 20 de Maio de 1440, na qual lhe fez doação das rendas do Mordomado, ficando para El-Rei os Direitos da Alcaidaria Mór;⁽⁴¹⁾ e por outra Carta do anno antecedente lhe havia feito mercê das rendas das bestas muares, e Cavallares para os seus Caçadores.⁽⁴²⁾ Morreo em 25 de Setembro de 1480, como consta do seu epitáfio no Convento de S. Domingos de Santarem, que he o seguinte :

Esta sepultura he de Ruy Borges de Souza, Alcayde Mór, que foi de Santarem, e Senhor da Terra d'Alva, e de seu Neto Pedro Borges de Souza, outrosim Senhor da Terra d'Alva, faleceo no anno de 1480 a 25 de Setembro.⁽⁴³⁾

⁽³⁸⁾ *Arq. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 2 de D. João I, fol. 198.

⁽³⁹⁾ *Ibid.* fol. 72 v.º

⁽⁴⁰⁾ *Ibid.* Chancell. de D. Duarte, Liv. 3, fol. 22.

⁽⁴¹⁾ *Arq. R. da Torr. do Tomb.*, Liv. 10 da Estremadur. fol. 97 v.º

⁽⁴²⁾ *Ibid.* Liv. 18 de D. Affons. V, fol 52 v.º

⁽⁴³⁾ Diog. Gom. de Figueired., *Nobiliar.* Tom. 2, fol. 198, trata delle, e os meus *Nobiliar.* em tit. de Avellares, § 36, dizendo, que cazara com huma sua filha João do Avellar, que viveo nos reinados de D. Affons. V e D. João II.

XXIV

Affonso Pereira, filho de Fernando Affonso Pereira, Caçador Mór de Santarem por Carta do Senhor Rei D. Affonso V, de 26 de Dezembro de 1461,⁽⁴⁴⁾ e a seu requerimento se expedio em data de 23 de Janeiro de 1470 hum Instrumento, do que pertencia aos Direitos da dita Alcaidaria Mór,⁽⁴⁵⁾ e em data de 24 de Março do mesmo anno de 1470 o Senhor Rei D. Affonso V, expedio huma Carta de Mercê, em que diz «*Que a Affonso Pereyra, Fidalgo de sua Caça, e Alcayde Mór de Santarem, e Caçador Mór, para que em sua vida podesse pôr de sua mão hum Escrivão na dita Alcaydaria Mór não embargando que o dito Officio se desse pelos Reis que d'antes forão etc.*»⁽⁴⁶⁾ O mesmo Rei por outra Carta de 27 de Maio de 1473 lhe deo a Dizima das Sentenças da mesma Villa;⁽⁴⁷⁾ e por outra do anno de 1475 lhe fez mercê de Reposteiro Mór;⁽⁴⁸⁾ e por outra de 23 de Dezembro de 1479 lhe fez mercê de certos bens em Santarem.⁽⁴⁹⁾ Por outra de 26 de Outubro de 1480 o nomiou Couteiro das Perdizes da dita Villa.⁽⁵⁰⁾ Por Carta de 28 de Dezembro de 1481 lhe foi dada a Alcaidaria Mór de Mugem;⁽⁵¹⁾ e o Senhor Rei D. João II lhe confirmou a Alcaidaria Mór de Santarem por Carta de 28 de Abril de 1487.⁽⁵²⁾ Delle se lembra como Alcaide Mór de Santarem, o P. D. Antonio Caetano de Souza.⁽⁵³⁾

XXV

Sucedeo-lhe seu filho André Pereira, que foi Alcaide Mór de Santarem.⁽⁵⁴⁾

XXVI

D. João Manoel, Camareiro Mór do Senhor Rei D. Manoel, foi Alcaide Mór de Santarem⁽⁵⁵⁾ e delle se trata como tal na Carta de mercê da mesma Alcaidaria Mór a seu filho.⁽⁵⁶⁾

⁽⁴⁴⁾ *Arq. R. da Torr. do Tomb.*, incompetentemente na Chancel. de D. Manoel, liv. 33, fol. 65 v.º, entre Regist. de 1496, insert. na confirm. de D. João II, de 1487, e allí se diz, que succedeo a Rui Borges de Souza.

⁽⁴⁵⁾ *Arq. R. da Torr. do Tomb.*, gav. 15, maç. 11, n. 43.

⁽⁴⁶⁾ *Ibid.* Liv. 10 da Estremadur. fol. 271 v.º

⁽⁴⁷⁾ *Ibid.* Chancel. de D. Affons. V, liv. 33, fol. 186 v.º, e liv. 21 de D. João II, fol. 149.

⁽⁴⁸⁾ *Ibid.* Liv. 30 de D. Affons. V, fol. 14.

⁽⁴⁹⁾ *Ibid.* Liv. 32, fol. 1.

⁽⁵⁰⁾ *Ibid.* Liv. 26 da Chancel. de D. Affons. V fol. 24 v.º

⁽⁵¹⁾ *Ibid.* fol 6.

⁽⁵²⁾ *Ibid.* lançada incompetentemente no Liv. 33 da Chancel. de D. Manoel, fol. 65 v.º, entre Regist. do anno de 1496.

⁽⁵³⁾ Souza, *Hist. Geneal. da C. R.* Tom. 12, Part. 1.ª, pag. 329.

⁽⁵⁴⁾ *Ibid.* pag. 337; mas não encontrámos Docum. que o provasse.

⁽⁵⁵⁾ *Ibid.* Tom. 3, pag. 207.

⁽⁵⁶⁾ *Arq. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 35 de D. Manoel, fol. 19 v.º

XXVII

Sucedeeo-lhe seu filho D. Bernardo Manoel, do Conselho do Senhor Rei D. Manoel, e seu Camareiro Mór, como consta da mercê dos Paços de Vallada, feita em Estremoz a 22 de Fevereiro de 1497,⁽⁵⁷⁾ e foi Alcaide Mór de Santarem por carta dada em Lisboa a 4 de Novembro de 1499, pelo Senhor Rei D. Manoel, em que diz «*Olhando nos muitos serviços, que D. João Manoel nosso Camareiro Mór que Deos haja nos tem feito, . . . querendo galardoar a seus filhos como seus merecimentos ao requerem teemos por bem, e damos daqui em diante a D. Bernardo seu filho mais velho por Alcayde Mór da nossa Villa de Santarem, e seu Termo com totalas rendas, Direitos, Fóros, etc.*»⁽⁵⁸⁾

Este Alcaide Mór cedeo a Alcaidaria Mór ao Conde do Rodondo no anno de 1516, o que El-Rei confirmou por Carta de 7 de Outubro do dito anno, em que diz «*D. Manoel etc. Fazemos saber que estando os dias passados D. Bernardo nosso Camareiro Mór se falou entre elle, e o Conde de Redondo Capitão, e Governador da nossa Villa d'Arzilla com nosso prazer, e consentimento em partido, e concerto sobre a Alcaidaria Mór do Castello de Santarem (El-Rei consente no dito concerto) e em attenção aos serviços do dito Conde, o faz Alcaide Mór da dita Villa com seus direitos, e o Conde lhe cedeo pelas rendas da dita Alcaidaria Mór 200.000 rs. de tença.*»⁽⁵⁹⁾

XXVIII

D. Vasco Coutinho, Conde do Rodondo, foi Alcaide Mór de Santarem, em consequencia da cessão, que lhe fez D. Bernardo Manoel no anno de 1516, como acima deixámos referido, e o Senhor Rei D. Manoel lhe mandou dar a Carta de Alcaide Mór da dita Villa em 7 de Outubro do dito anno.⁽⁶⁰⁾ O mesmo Conde renunciou a dita Alcaidaria Mór em seu filho D. Bernardo Coutinho, cuja renuncia El-Rei confirmou por Carta de 8 de Agosto de 1520.⁽⁶¹⁾

XXIX

D. Bernardo Coutinho succedeo a seu Pai o Conde do Rodondo na Alcaidaria Mór de Santarem, que El-Rei confirmou em 8 de Agosto de 1521,⁽⁶²⁾ cuja sessão tinha sido feita a 6 do dito mez, e foi tambem depois confirmada pelo Senhor Rei D. João III, em 21 de Março de 1525.⁽⁶³⁾

⁽⁵⁷⁾ *Ibid.* Liv. 2 da Estremadur. fol. 82.

⁽⁵⁸⁾ *Arq. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 35 de D. Manoel, fol. 19 v.º

⁽⁵⁹⁾ *Ibid.* Liv V dos *Myst.* fol. 14 v.º = Souz. *Hist. Geneal. da C. R.* Tom. 3, pag. 207.

⁽⁶⁰⁾ *Arq. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 25 da Chancel. de D. Manoel, fol. 122 v.º, e Liv. V dos *Myst.* fol. 214 v.º

⁽⁶¹⁾ *Ibid.* Chancel. de D. João III. Liv. 8, fol. 63 v.º citada a renuncia.

⁽⁶²⁾ *Ibid.*, e Livro 18 da Chancel. de D. Manoel, fol. 26 v.º

⁽⁶³⁾ *Ibid.* Liv. 19 da Chancel. de D. João III, fol 224 v.º

O mesmo Rei lhe fez mercê da Dizima das Sentenças por Carta do 1.º de Outubro de 1533. (64) Servio D. Bernardo em Arzila com fortuna, e bom nome. Achou-se na tomada de Azamor com o Serenissimo Duque D. Jaime de Bragança.

XXX

D. Pedro Coutinho succedeo a seu Pai D. Bernardo Coutinho na Alcaidaria Mór de Santarem, de que se lhe passou Carta a 27 de Fevereiro de 1542. (65) Ainda era Alcaide Mór de Santarem em 29 de Julho de 1562, reinando o Senhor Rei D. Sebastião, em que por Portaria desta data se lhe mandou satisfazer, o que poderião render os Lugares da Chamusca, e Ulme, que El-Rei acabava de desannexar da Alcaidaria Mór, creando-os em Villas. (66) Assistio como Alcaide Mór de Santarem nas Cortes de Thomar de 1581. (67) Deste Alcaide Mór, e de sua Familia tratão Sousa, (68) e Affonso de Torres. (69)

XXXI

Succedeo-lhe seu irmão D. João Coutinho na Alcaidaria Mór de Santarem por Carta de Filippe I, de 17 de Julho de 1585, em que diz: «D. Filippe, &c. Que havendo respeito a ter feito Alcaide Mór da Villa de Santarem a D. Pedro Coutinho, que Deos perdoe, para a pessoa que fosse seu herdeiro, e como D. João Coutinho seu irmão he seu legitimo herdeiro, e successor como successor do Morgado que instituiria a Condessa de Cantanhede D. Guiomar Coutinho, &c.» lhe faz mercê em dias de sua vida da dita Alcaidaria Mór. (70) Teve tambem a Alcaidaria Mór de Almeirim; (71) foi do Conselho do mesmo Rei por Carta de 9 de Junho de 1583. (72)

XXXII

Por morte de D. João Coutinho, succedeo-lhe D. Francisco de Castello Branco, Conde de Sabugal, na Alcaidaria Mór de Santarem, por casar com D. Luiza Coutinho, filha herdeira do mencionado D. João Coutinho. (73) Por um Breve dado em Roma no 1.º de Julho de 1600, com beneplácito del Rei D. Filippe II de Portugal, dispensou-o o Papa

(64) *Ibid.*

(65) *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Chancel. de D. João III, Liv. 38, fol. 102.

(66) Brit., *Codice Mss. das Mem. d'El-Rei D. Sebastião* fol. 12 v.º

(67) Bibliot. Publ. de Lisboa, *Caç. das Scienc. Civis*, Estant. G.

(68) Souz. *Hist. Geneal. da C. R.* Tom 12, P. 1, pag. 383.

(69) Torr. *Nobiliar.* tit. de Silvas.

(70) *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 15 da Chancel. de Filippe I, fol. 124.

(71) Souz. *Hist. Genal. da C. R.* Tom. 11, pag. 812, trata delle.

(72) *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 1.º de Privil. de Filippe I, fol. 19 v.º

(73) Souz. *Hist. Geneal. da C. R.* Tom 11, pag. 812.

Clemente VIII para cazar com Luiza Coutinho, a quem havia de pertencer a Alcaidaria Mór de Santarem.⁽⁷⁴⁾ Lavanha na sua Viagem de Filippe II a Portugal, falando da entrada deste Rei em Santarem, diz «*Levando o cavallo de redea D. Francisco de Castello Branco, Conde de Sabugal, Meirinho Mór de Portugal, e Alcaide Mór de Santarem.*» Deo juramento de preito, e homenagem nas mãos del-Rei pela dita Alcaidaria Mór em Setembro de 1619.⁽⁷⁵⁾

XXXIII

Succedeo na Alcaidaria Mór de Santarem Francisco de Souza Coutinho, do Conselho do Senhor Rei D. João IV, seu Embaixador a Dinamarca, Suecia, Hollanda, e Roma, Commendador de Santo André de Villa Boa de Quires, Sampaio de Farinha Podre, e S. Julião de Cambrões na Ordem de Christo, e foi creado Alcaide Mór da dita Villa por Alvará de 20 de Julho de 1652, que em substancia, diz o seguinte «*Eu El Rey Faço saber aos que este Alvará virem, que em consideração aos serviços de Francisco de Souza Coutinho do Conselho de Estado, continuados em tantas, e tão grandes occupações, e Embaixadas de tantos Principes, &c.*» Faz-lhe mercê «*da Alcaidaria Mór de Santarem, com suas annexas das Villas da Golegam, e de Almeirim, por falecimento do Conde de Sabugal D. Francisco de Castello Branco, que Deos perdoe, com declaração de poder nomiar assim na mercê referida, como nas outras, &c.*» E lhe succeder o filho, ou filha legitima, que nomiasse á hora da morte, cazando o filho varão, ou filha com pessoa approvada por El Rei.⁽⁷⁶⁾

XXXIV

Succedeo na Alcaidaria Mór de Santarem a Francisco de Souza Coutinho D. Diogo Fernandes de Almeida por nomiação, que o dito Francisco de Souza Coutinho nelle fez, para haver de cazar com sua filha legitima D. Joanna Thereza Coutinho, e se lhe passou Carta desta mercê em 8 de Junho de 1657;⁽⁷⁷⁾ e conservou, como seus antecessores as annexas da Golegã, e Almeirim. Foi D. Diogo Capitão de Cavallos, e servio na guerra da Acclamação, e, ficando sem successão, nomiou seu herdeiro a seu sobrinho o 2.º Conde de Assumar, que nasceo em 1662.⁽⁷⁸⁾ Quando o Senhor Rei D. Affonso VI passou a Santarem para collocar a primeira pedra no fundamento da Igreja de Nossa Senhora da Piedade, em memoria da victória do Canal no anno de 1664, levou-lhe a redea do cavallo D. Diogo Fernandes de Almeida, como Alcaide Mór de Santarem.⁽⁷⁹⁾

⁽⁷⁴⁾ *Arg. R. da Torr. do Tomb.*, maç. 37 de *Bull.* n. 9.

⁽⁷⁵⁾ *Ibid.* Liv. das *Homenag.*, maç. 7 de Cortes n. 5.

⁽⁷⁶⁾ *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 26 da Chancel. de D. João IV, fol. 349.

⁽⁷⁷⁾ *Ibid.* Liv. 3.º da Chancel. de D. Affonso VI, fol. 48.

⁽⁷⁸⁾ *Souz. Hist. Geneal. da C. R.* Liv. 10, pag. 805.

⁽⁷⁹⁾ *Portug. Restaurad.* Tom. 4.º da Ediç. de 4.º fol. 265.

XXXV

D. João de Almeida Portugal, 2.º Conde de Assumar, foi feito Alcaide Mór de Santarem, Golegãa, e Almeirim por Alvará de 26 de Outubro de 1692, no qual diz El Rei, que «*Attendendo ao que lhe reprezentara D. Diogo Fernandes de Almeida dos serviços feitos á Coroa, achando-se nas batalhas, que houverão no Alentejo, &c. E por dezejar nomiar a Alcaidaria Mór em seu sobrinho D. João de Almeida successor da Caça de seu Pai, com obrigação de pagar as suas dividas, para a poder renunciar, ficando com penções de 500000 a cada hum dos dois filhos naturaes D. João, e D. Domingos, &c.*»⁽⁸⁰⁾ Faleceo a 26 de Dezembro de 1733.

XXXVI

Succedeo-lhe seu filho D. Pedro de Almeida Portugal 1.º Marquez de Alorna, nas ditas Alcaidarias Móres de Santarem, Golegãa, e Almeirim.⁽⁸¹⁾ Faleceu em 1756.

XXXVII

Ao 1.º Marquez de Alorna D. Pedro de Almeida Portugal, succedeo nas Alcaidarias Móres de Santarem, Golegãa, e Almeirim suas annexas, seu filho D. João de Almeida Portugal, 2.º Marquez de Alorna, e 4.º Conde de Assumar;⁽⁸²⁾ e o Senhor Rei D. João V por Alvará de 27 de Abril de 1745, em remuneração plena dos serviços de seu pai lhe deo a Alcaidaria Mór de Santarem, e suas annexas, e huma vida mais a favor do filho, que tivesse, ficando assim extinctas as outras;⁽⁸³⁾ e em 9 de Dezembro de 1777, por hum Alvará, se lhe concedeo uma vida mais na Alcaidaria Mór de Santarem, e suas annexas para o successor immediato.⁽⁸⁴⁾ Por Carta de 18 de Setembro de 1772 havia El Rei confirmado a nomiação, que o dito Marquez fizera, como Alcaide Mór de Santarem, de hum dos Officios de Escrivão das Armas da dita Villa.⁽⁸⁵⁾

XXXVIII

D. Pedro de Almeida, 5.º Conde de Assumar, e 3.º Marquez de Alorna, em consequencia do Alvará concedido a seu Pai em 9 de Dezembro de 1777 se lhe verificou a vida na Alcaidaria Mór de Santarem, e suas annexas.⁽⁸⁶⁾

⁽⁸⁰⁾ *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Chancel. de D. Pedro II, Liv. 50, fol. 71, e Liv. 3.º fol. 84 existe a carta que foi passada a 20 de Dezembro do dito anno. = Vide Souza, *Hist. Geneal. da C. R.* Tom. 10, pag. 805.

⁽⁸¹⁾ *Liv. dos Grandes*, pag. 277.

⁽⁸²⁾ Mendonç. *Mem. Mss. dos Grandes*.

⁽⁸³⁾ *Arg. R. da Torr. do Tomb.* Liv. 110 da Chancel. do Senhor Rei D. João V, fol. 133 v.º.

⁽⁸⁴⁾ *Ibid.* Liv. 83 da Chancel. da Senhora D. Maria I, fol. 251.

⁽⁸⁵⁾ *Ibid.* Liv. 89 da Chancel. do Senhor D. Jozé I, fol. 360 v.º.

⁽⁸⁶⁾ Soar. de Mendonç. *Mem. Geneal. Mss.*

XXXIX

Achando-se vaga, e devoluta para a Coroa a Alcaidaria Mór de Santarem no anno de 1813, El Rei Nosso Senhor foi Servido fazer mercê della, por Decreto do 1.º de Fevereiro do mesmo anno, a João Diogo de Barros Leitão e Carvalho, Visconde de Santarem, do seu Conselho, Commendador da Ordem de Sant-Iago da Espada na Commenda dos Fornos em Setubal, e Secretario dos Negocios, e Estado da Serenissima Caza do Infantado, de que se lhe passou Carta em 25 de Maio de 1814.

XL

Succedeo-lhe seu filho, Manoel Francisco de Barros e Souza Leitão e Carvalho, 2.º Visconde de Santarem, por Carta de 19 de Abril de 1820.

ADDITAMENTO

ALCAIDES MORES DA VILLA DE SANTAREM DE EPOCA INCERTA

I

Alvaro Pereira foi Alcaide Mór de Santarem. ⁽⁸⁷⁾

II

Gonçalo Vas de Mello, Senhor da Castanheira, Póvos, e Chelleiros, e Alcaide Mór de Evora, foi tambem Alcaide Mór de Santarem. ⁽⁸⁸⁾

III

Lopo Dias Rebello foi Alcaide Mór de Santarem. ⁽⁸⁹⁾

IV

Pedro Dias Rebello, Senhor da Honra de Rebello, foi Alcaide Mór de Santarem, e cazado com huma filha de Alvaro Pereira ⁽⁹⁰⁾ por cujo cazamento talvez tivesse esta Alcaidaria Mór, se com tudo não existisse a equivocação apontada na Nota 87.

⁽⁸⁷⁾ Assim o achamos nomiado em huma *Mem. Mss.* da Bibliot. Publ. de Lisb. *Caz. dos Mss. Est. B.* 2, 13, 48. = Talvês haja equivocação com Affonso Pereira, que he o XXIV Alcaide Mór nesta Mem.

⁽⁸⁸⁾ Souz. *Hist. Geneal. da C. R.* Tom. 1.º pag. 245. = Parece, que não succedeo na Alcaidaria Mór de Santarem a seu Pai Vasco Martins de Mello (que he o XVII Alcaide Mór nesta Mem.) á vista do Doc. citad. em a Not. 35 desta Mem. em remissão ao XVIII Alcaide Mór João Fernandes Pacheco.

⁽⁸⁹⁾ *Arvor. de Costad.* por D. Thomaz Caetano de Bem, *Arvor.* 617, Tom. 3, *Mss. da Coll. Geneal.* da Bibliot. Publ. de Lisb.

⁽⁹⁰⁾ *Tit. Geneal. da Famil. de Figueiredos*, que possui, de Monterroyo, Rousado, e outros.

V

No Appendice da 6.^a Parte da Monarquia Luzitana, fol. 577, no Foral de Pontével dado pelo Senhor D. Sancho I em Obidos a 10 das Calendas de Março da Era de 1233, que he anno de 1195, se acha confirmando *Ruy Vasques, que se declara ser Alcaide Mór de Santarem*; porêm no Arq. R. da Torr. do Tomb. não existe nesta data este Foral; mas sim em Dezembro da Era de 1232, que he anno de 1194, o qual existe no Liv. dos Foraes antigos de Leitura Nova, fol. 12, colum. 1.^a, e Maç. 12 dos mesmos, num. 3, fol. 33 v.^o, onde se não declara nome de Alcaide Mór de Santarem.

FIM

NOTICIA

DOS

MANUSCRIPTOS

PERTENCENTES

AO

Direito Publico Externo Diplomatico de Portugal

E Á

HISTORIA, E LITTERATURA DO MESMO PAIZ,

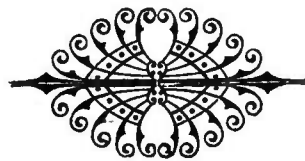
QUE EXISTEM NA BIBLIOTHECA R. DE PARIS,

E OUTRAS, DA MESMA CAPITAL, E NOS ARCHIVOS DE FRANÇA

EXAMINADOS, E COLLIGIDOS

PELO

SEGUNDO VISCONDE DE SANTAREM



LISBOA

NA TYPOGRAPHIA DA ACADEMIA REAL DAS SCIENCIAS

1827

Com licença de SUA Magestade.

ARTIGO
EXTRAHIDO DAS ACTAS
DA
ACADEMIA REAL DAS SCIENCIAS

DA SESSÃO DE 11 DE JANEIRO DE 1827.

Determina a Academia Real das Sciencias, que seja impressa á sua custa, e debaixo do seu privilegio a Noticia dos Manuscriptos pertencentes ao Direito Publico Externo Diplomatico de Portugal, que lhe apresentou o seu Socio o Excellentissimo Visconde de Santarem.

Secretaria da Academia em 13 de Janeiro de 1827.

José Maria Dantas Pereira,
Secretario da Academia.

INTRODUÇÃO

Se entre as Nações mais adiantadas na escala da civilização são cuidadosamente produzidos, depois das laboriosas fadigas, e investigações dos sabios amantes das antiguidades, os monumentos ineditos de sua Historia Civil e Politica, como não será importantissimo para o nosso Portugal, que desgraçadamente não possui huma Historia systematica, o conhecimento dos innumerados monumentos ineditos seus, que existem nas diferentes partes da Europa? Este conhecimento he pois não só de huma imperiosa necessidade, mas tambem de mui grave resultado por apontar os materiaes, com que se deverá compôr a Historia geral de hum Reino fertilissimo em feitos gloriosos, em gentilezas inimitaveis, e em esforços de hum genio mui superior ao de muitas Nações, quando ainda entre ellas a luz moral parecia permanecer quasi apagada pelo sopro barbaro dos Povos do Norte.

Só por meio destas investigações, e pela publicidade dellas poderá algum dia hum Escriitor com os talentos dos Humes, dos Robertsons, dos Gibbons, dos Rolins, dos Andrades, e outros, escrever huma Historia Civil, e Politica do Reino, em que se recontem factos, e circumstancias, que interessem á razão moral, e á politica.

Este espirito de investigação documental em parte alguma se tem desenvolvido mais, do que em Alemanha, França, Italia, &c. (1) Os progressos das sciencias tem mostrado palpavelmente, que os Documentos são o farol da Historia, diante dos quaes o imperio da critica faz desaparecer a impostura, e a credulidade, com que a ignorante singeleza de nossos avoengos recebia montões de fabulosas relações, com que seus Historiadores, e Annalystas os entretinhão.

(1) Vid. *Bulletin des Scienc. Historiq. Antiquit. Philolog.* 1824 — 1825 — 1826.

A cada momento não só estão sendo lidos com maior avidéz em todo o mundo civilizado os monumentos ineditos, que o espirito de investigação documental vai desenterrando da poeira dos seculos; mas até com entusiasmo acolhidos, e admirados os *fac similes* dos homens celebres, que hão figurado entre as Nações.

Como seria possível, sem esta investigação terem os modernos os mais espantosos conhecimentos nos differentes ramos da Archeologia? Como seria sem ella possível saber-se hoje, que os mais antigos Mss. encadernados, que existem, não remontão além do III seculo? Como seria possível sem ella conhecer Tertulliano as Epistolas originaes de S. Paulo, Gelio ter visto o segundo Livro original da Eneida, Casley citar os Mss. das Bibliothecas Francezas, que remontavão a 1500 annos, Winkelmann analysar os Mss. do Herculanium, Hamer explicar o Mss. em papyrus Egypciano de Mr. de Fontana, Champolion o moço publicar em 1822 o seu alfabeto hieroglífico, descuberta importantissima, cuja exactidão foi plenamente verificada na identidade da inscripção grega das duas Momias de Mr. de Cailliaud, lida por Mr. Letrone, com a hieroglífica, que se achava nas mesmas Momias, decifrada pelo mesmo Champolion? Como poderia sem esta investigação cahir a impostura de muitos Escretores de huma remota antiguidade, se a geração actual não descobrisse sobre os papyrus Egypcianos a verdade, comparando as relações daquelles Escretores com estes monumentos ineditos daquella Nação, onde foi o berço das Sciencias, e das Artes nos mais remotos tempos, e donde se diffundio a civilisação, e a sciencia para o antigo mundo? Como poderia sem esta investigação Hase publicar o Mss. grego desconhecido das Obras de Lidius? Como finalmente poderia a Europa conhecer trinta volumes de Mss. Cingalis sobre a religião, historia, e linguas Malabares, senão fossem as investigações de Mr. Rask?

He por tanto de incontestavel importancia scientifica o conhecimento dos Documentos ineditos: esta verdade de critica he tão palpavel, que me não demorarei em accrescentar novos argumentos, que a reforcem, ou inculquem.

(Os mesmos Povos, e Nações mais civilizadas da antiguidade tinham já huma veneração singular por seus Documentos ineditos; foi por isso, que os Romanos tiverão sempre os seus Archivos guardados conjunctamente com seus thesouros no interior do templo de Saturno. Entre nós erão já tão respeitados os Documentos antes do Reinado do Senhor Rei D. Fernando, que o Archivo, que no mesmo Reinado foi chamado da Torre do Tombo, se achava na Torre Alvarrãa conjunctamente com o thesouro da Coroa, e com as preciosidades della. ⁽²⁾)

A Historia, que se não funda em Documentos genuinos, não he Historia: pôde deleitar, mas nunca convencer, e persuadir.

Já a Historia do nosso Portugal tem ganho muito com as publicações

(²) Vid. Chron. de D. Pedro I, por Fernão Lopes, Cap. 12; Chron. de D. Fernando no princip., e no Cap. 48; e o Discurs. Prelim. no Tom. IV de Ineditos, publicados pela Academia Real das Sciencias de Lisboa.

documentaes, que nestes ultimos trinta annos tem visto a luz publica, (3) e ainda mais soccoros poderá obter, se em algum tempo, com um bem entendido amor das letras, e afincado auxilio do Governo, se mandarem occupar nas differentes partes da Europa pessoas habeis, que investiguem os diversos Archivos, e Bibliothecas, ordenando-se por circulares aos Ministros Portuguezes residentes nas respectivas Côrtes, que auxiliem tambem officialmente estas emprezas. Este plano não seria menos glorioso para Portugal, do que foi para a França o de Luiz XVI, quando ordenou huma similhante diligencia, pelo que pertencia particularmente á Numismatica, ás Antiquidades, &c.

Convencido como estava destes principios, do quanto ganhará a nossa Historia, com similhantes investigações, e conhecendo, que em quasi todos os Archivos, e Bibliothecas publicas, e ainda particularmente da Europa existem preciosos Documentos ineditos concernentes a Portugal, ainda dos mais remotos tempos da Monarquia, de que offerecem publicas provas as de Roma, (4) Milão, Florença, Parma, (5) Crotona, (6) Hespanha, (7) Inglaterra, (8) Hollanda, (9) &c., assentei logo na minha chegada a Paris no anno de 1820, começar huma similhante investigação nos Mss. das diversas Bibliothecas daquella Capital, e para esse effeito principiei pela Real, que he o deposito mais completo das producções do espirito humano, (10) e onde existem mais de 800:000 volumes impressos, e 72:000 Mss.; collecção, que na sua origem começou por huma grande quantidade de Mss. concernentes á Escritna Sagrada, e Santos Padres, collocados por S. Luiz no Thesoiro da *Sainte Chapelle*. Durante a Re-

(3) Apenas bastará lembrar os seguintes: *Nov. Hist. de Malta — Mem. sobre as Behetrias — Mem. para a Hist. das Inquirições dos primeiros Reinados — Mem. autentic. para a Hist. do R. Archivo — Mem. dos Foraes do Reino — Mem. para a Hist. das Confirm. Geraes — Dissertaç. Chronol., e Critic. — Dissert. sobre as reformas dos Foraes — Mem. sobre a origem dos nossos Juizes de Fora — Mem. sobre as Fontes proximas do Codigo Filippino — Mem. para a Hist. da Agricultura em Portugal — Varios Documentos na Col. de Inedit. da Academ. R. das Scienc. — Mem. sobre qual seja a época da Introducção do Direit. das Decretaes em Portugal — Elucidar. de palavras, e termos antiquados da Lingua Portugueza, que se encontrão nos seus Docum. antig., &c.*

(4) Vide Indice Mss. inedito dos Mss. Portuguezes, que existem na Italia, por Manoel Pereira de Sampaio, o qual existe na preciosa Coll. dos Mss. da Bibliot. R. da Ajuda.

(5) As noticias dos Mss. Portuguezes existentes nestas tres Bibliothecas me forão communicadas em Paris pelo Sñr José Corrêa da Serra, que durante as suas viagens (nas quaes tanto honrou a Patria, que lhe dera o berço) as havia com luminosa critica examinado.

(6) Vid. entre outros, «Instrucções dadas a hum Nuncio de S. Santidade, que passava a Portugal na Reinado do Senhor Rei D. João III, publicadas em Londres em 1824» onde vem hum Indice de 58 Docum. ineditos concernentes só aos Judeus Portuguezes, existentes nesta Bibliotheca.

(7) Vid. *Apontamentos para a Hist. Civil, e Literar. de Portugal, e seus Dominios*, colligidos por Mons. Ferreira em Madrid — *Mem. de Liter. da Acad. R. das Scienc.*, Tom. III.

(8) Vid. Rymer, &c.

(9) Vid. Mem. cit. em a Not. 7.

(10) A' vista delle não temos que deplorar muito a perda da famosa Bibliotheca de Alexandria dos Ptolomeus.

volução a ella se recolhêrão os Mss. preciosos de muitos Mosteiros, e Conventos, que se extinguirão, e com a Expedição do Egypto se augmentou consideravelmente a Col. dos Mss. Orientaes; possuiu finalmente, quanto as Bibliothecas de Italia continhão de mais raro, e precioso. Os mais curiosos pela antiguidade. e pela forma estão expostos sob laminas de vidro, taes como as *Doações feitas á Igreja de Ravenna*, sobre papyrus, os Mss. de *Galileo*, de *Leonardo da Vincio*, *Virgilio* com as *Notas de Petrarca*, o *Quadro Anatomico de Haller*, &c.

Esta Collecção desde N.º 1 até 6:700 são Mss. Hebraicos, Sirciacos, Caldaicos, Samaritanos, Armenios, Ethiopes, Cophiticos, ou Egypciacos, Arabicos, Turcos, Persianos, Chinezes, Canarins, Gregos, e Latinos. Deste numero em diante são pertencentes á Historia, Literatura, e Sciencias das nações modernas: com tudo este numeramento he posterior ao tempo, em que escreveo Montfaucon, porque vejo na sua Bibliotheca citados alguns pertencentes a Portugal entre os dois numeros marcados, como são os Codices 1345, 1346, 1385, e 1386. Entre os mesmos numeros marcados existem supplementos, como se verifica nos Codices Supplemento N.º 137, N.º 940, &c., e além destes a Collecção dos Mss. de Baluzio, dos quaes não só se servio o mesmo Baluzio para a composição dos seus vastissimos trabalhos, mas tambem os Authores da *Noticia de alguns Mss. da Bibliotheca Real*, que ordenarão em cinco tomos das collecções da Academia Franceza, segundo pude colligir⁽¹¹⁾.

No reinado de Luiz XVI se creou por ordem Regia huma Commissão na Academia das Inscriptões, e Bellas Letras, para examinar estes Mss., a qual publicou os seus trabalhos em Paris no anno de 1787, em 3 vol. de 4.º, com o titulo: *Notices, et Extraits des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, lûs au Comité établi par sa Magesté dans l'Académie Royale des Incriptions, et Belles Lettres*.

Os Mss., de que trata o 1.º volume, são quasi todos pertencentes á classe dos Orientaes, á excepção dos Codices N.ºs 5962, e 5963, que pertencem á Historia de Carlos VII, e Luiz XI, por Amelgard.

Em Direito Publico Diplomatico, e Relações Exteriores existe alli a noticia do Codice 8448, com o titulo: *Ambassades*. Era o N.º 22 dos Mss. de Baluzio, e a analyse he de Mr. De Gaillard.

Na 2.ª Parte deste Codice vem: *Relation de l'Ambassade d'Arnaut d'Espagne Seygneur de Montespan Seneschal de Carcassone, Raymond Bernard de Flambuc, et Jean Forest, envoyés par Loys duc d'Anjou à Henri Roy de Castille et à Jean 1.º Roy de Portugal touchant les Royaumes de Maillorque, et de Minorque au mois de Janvier de 1377*⁽¹²⁾.

O Duque de Anjou reclama de El-Rei de Castella a mediação, para se estipular huma Alliança com El-Rei de Portugal. As pertençações do

(11) Existe hum Catalogo impresso, com o titulo: *Bibliothèque Historique de la France, contenant le Catalogue des Ouvrages imprimés, et manuscrits, qui traitent de l'Histoire de ce Royaume, et qui y ont rapport; par Jacques Le Long*. Foi continuado por Fontaine. Neste trabalho se encontrão citados muitos Mss, e Codices da Bibliotheca Real de Paris.

(12) Vid. a observação adiante sobre a incompetencia desta data no Reinado, que o Codice lhe designa.

Duque vem perfeitamente desenvolvidas nesta noticia, e a analyse do Codice mostra, que El-Rei de Castella se obrigara a intervir, para que o de Portugal entrasse na Liga contra El Rei de Aragão: passa Mr. Gaillard a referir toda a Negociação e diz, que *estes Embaixadores partirão de Castella para Portugal a 6 de Abril de 1377, e que chegarão a 15 a Santarem, onde a Corte se achava: que a sua Embaixada fôra feliz, achando El Rei disposto a unir-se ao Duque de Anjou contra El Rei de Aragão.*

Esta embaixada não podia ser dirigida ao Senhor Rei D. João I, como diz Mr. Gaillard, e o Codice, mas sim a El Rei D. Fernando, que reinava no dito anno de 1377, e acho notavel, que estes Embaixadores chegassem a Santarem em 15 de Abril, quando em 25 de Março do mesmo anno o dito Rei D. Fernando havia celebrado, e firmado a Carta desta data, obrigando-se a não fazer Tratado algum com El Rei de Aragão, e ligando-se com o Duque de Anjou, como existe no autografo, que se acha no Codice 9675 D, da Bibliotheca Real de Paris, de que dou noticia nestas Memorias, e a cita Duarte Nunes do Leão na Chronica deste Rei.

Estas datas estão pois em grande confusão, porque Fernão Lopes no Cap. 98 da Chronica deste Rei diz: Em Abril (e aqui apparece a coincidência do mez) vierão a Portugal os Embaixadores do Duque de Anjou, Roberto de Noyers, e Ivo de Gernal, *que alli concordarão estas cousas, e que outras ficarão por concordar*, em consequencia do que El-Rei mandou por seus Embaixadores a França, com os do Duque, o Chanceller Mór Lourenço Annes Fogaça, e o Secretario João Gonçalves, mas não falla este Chronista nos Embaixadores, que Mr. Gaillard cita.

Não refere o mesmo Author, se concluirão a Negociação, mas somente, que partirão a 2 de Maio, em consequencia de terem recebido Cartas d'El Rei, em que lhes communicava haver recebido outras d'El Rei de Aragão, e de os dever chamar a Valhadolid.

Nestas mesmas Noticias se encontra na do Codice N.º 67 dos Mss. de Baluzio: *Negotiation de Forget de Fresne en Espagne 1589.* Nesta se trata dos Pertendentes á Coroa de Portugal, e dos singulares direitos, que deduzia Maria de Medicis.

Não me pareceo ocioso dar aqui a noticia da existencia destes trabalhos, pela relação immediata, que tem com os que executei nos Mss. da Bibliotheca Real de Paris: devo todavia accrescentar, que o curto espaço da minha residencia na Corte de França só me permittio examinar, e analysar, e colligir os Documentos de 125 Codices, e dispor, e ordenar hum Indice particular de 667 outros Codices da mesma Bibliotheca, que pertendia examinar, entre os N.ºs marcados 8:432, e 10:349. Cumpre tambem notar aqui, que estes trabalhos forão muitas vezes interrompidos por outros, que tambem impedirão, que verificasse o exame dos Archivos da Secretaria dos Negocios Estrangeiros, faculdade, que me foi concedida pelo Ministro de Sua Magestade Christianissima, por intervenção do Embaixador Marquez de Marialva.

O meu plano na publicação destas investigações foi o de ordenar huma Collecção geral systematica destas Noticias, a incerteza porém da

minha residencia em Paris, e as instancias de alguns Literatos sobre a importancia da publicação progressiva destes trabalhos, me dispuzerão a fazer successivamente produzir alguns delles nos Annaes das Sciencias, parecendo-me além disto, que taes, quaes se achavão, não cedião no merecimento analytico aos intentados pela Commissão da Academia das Inscriptões, e que com esta mesma fórma fornecerião logo a Portugal vastissimos soccorros para a sua Historia Politica e Literaria: he por isso, que elle se achão destacados naquelle Jornal.

Tendo porém augmentado o numero de noticias sobre este assumpto depois da publicação das primeiras Memorias, assentei em as offerer á Academia Real das Sciencias de Lisboa, depois do meu regresso, com o titulo de Additamentos, o que verifiquei; e tendo sido os mesmos Additamentos escolhidos para serem lidos na Sessão publica, que a Academia celebrou no 1.º de Julho de 1824, por outra Resolução sua de 12 de Julho de 1826 determinou, que fossem reimpressas as Memorias publicadas nos Annaes, com os Additamentos ineditos offercidos.

Cumpré finalmente observar aqui, que a importancia, e continuação deste trabalho mereceo huma particular consideração do Senhor D. João VI, e do seu Ministerio, em consequencia do que se me expedio pela Secretaria de Estado dos Negocios do Reino em data de 21 de Setembro de 1824 hum Aviso, em que, de ordem de Sua Magestade, se me communicava, que houvesse de remetter á mesma Secretaria huma relação, e Instrucções para se haverem da Bibliotheca Real de Paris os exemplares dos Mss., e Documentos Portuguezes, que alli existissem. Nesta conformidade enviei para a referida Secretaria com Officio meu de 26 de Novembro seguinte huma Memória, que devia acompanhar as relações dos Mss. da Bibliotheca Real de Paris, e dos Archivos de França, que tambem forão remetidas conjunctamente.

Passou logo o Ministro, e Secretario de Estado dos Negocios Estrangeiros, a fazer esta remessa ao Conselheiro Francisco José Maria de Brito, que então residia naquella Corte com o character de Enviado Extraordinario, e Ministro Plenipotenciario, ordenando-lhe da parte de Sua Magestade, no seu Officio de 11 de Dezembro do dito anno, que procedesse a esta diligencia, o que effectivamente cumprio, nomiando hum Portuguez, que se empregou na copia dos dois primeiros Codices marcados na 1.ª relação, N.ºs 10.242, e 10.243, que se recolhêrão ao Real Archivo da Torre do Tombo, com Aviso da Secretaria de Estado dos Negocios Estrangeiros de 5 de Dezembro de 1825. Tendo porém falecido aquelle Enviado, não pôde esta diligencia progredir pela falta de Instrucções, e meios pecuniarios, e por outros inconvenientes.

O Governo porém, continuando a reconhecer a sua utilidade, me expedio pela Secretaria de Estado dos Negocios do Reino outro Aviso em data de 26 de Janeiro de 1826, para eu interpôr o meu parecer sobre o proseguimento da dita investigação, e sobre as difficuldades, que sobrevierão; e em consequencia fiz novamente subir á Presença de Sua Magestade o Senhor D. João VI, com o meu parecer de 9 de Fevereiro do dito anno, a Memoria, e Instrucções de 26 de Novembro de 1824, á vista de cujos Documentos o Mesmo Augusto Senhor foi Servido pelo seu

Real Decreto de 4 de Março de 1826 Mandar continuar esta diligencia, e solver todos os obstaculos, que ao seguimento della se havião opposto.

Novos inconvenientes vierão momentaneamente suspender o disposto naquelle Decreto, mandando-se ficar sem effeito pelo Ministerio da Fazenda, por outro datado de 21 de Abril do mesmo anno; todavia tão importante julgou ulteriormente o Governo a mesma investigação, que fui novamente mandado ouvir sobre este assumpto por Portaria expedida pela Secretaria de Estado dos Negocios do Reino em data de 31 de Agosto do dito anno, em consequencia da qual fiz subir á Presença de S. A. a Senhora Infanta Regente, pelo mesmo Ministerio, o meu Officio, e parecer de 16 de Setembro ácerca da utilidade desta empreza, e quanto convinha, que o individuo encarregado della passasse novamente a Paris a continuar a dita Commissão nos termos do Real Decreto de 4 de Março⁽¹³⁾, e das Instrucções remettidas para a Secretaria de Estado, e desta para a Legação Portugueza na mencionada côrte.

Assentou novamente o Governo em adoptar este parecer, e a commissão foi definitivamente mandada continuar por outro Decreto datado de 19 de Setembro do mesmo anno.

Concluo finalmente, que tudo, quanto deixo substanciado nesta Introducção, mostrará a importancia scientifica dos trabalhos desta natureza, de que Portugal mais do que Nação alguma necessita.

(13) Arch. R. da Torre do Tomb. L. 40 de Reg. f. 164 v.º

NOTICIA

DOS

MANUSCRIPTOS QUE SE ACHÃO NA BIBLIOTHECA REAL DE PARIS,
PERTENCENTES
AO DIREITO PUBLICO EXTERNO DIPLOMATICO DE PORTUGAL,
E Á HISTORIA, E LITERATURA DO MESMO PAIZ.
EXAMINADOS E COLLIGIDOS
PELO VISCONDE DE SANTAREM. PARIS 1820.

Os Manuscriptos, de que trato nesta Memoria, tem sido examinados, e copiados no espaço, que decorreo desde os primeiros dias do mez de Fevereiro d'este anno, em que entreguei a noticia dos que sobre os mesmos assumptos havia examinado até aquelle tempo, a qual se acha já publicadã no Vol. XII dos Annaes.

A difficuldade da leitura dos antigos Documentos, o tempo da extração das copias, a investigação de muitos Codices, em que se não encontram Diplomas, que nos pertencão, ⁽¹⁾ os diferentes exames, que tenho feito nos Archivos de França, onde encontrei importantissimos Documentos sobre izempções, e privilegios commerciaes concedidos aos vassallos Portuguezes durante o periodo do Reinado do Senhor Rei D. Pedro I., sendo estes dos annos 1350, 1351, 1361, 1362, 1363, 1364, &c., de que darei noticia em outro volume dos Annaes, publicando depois as suas integras na minha obra do *Corpo Diplomatico Portuguez*. Os dias, que occupei em examinar os Indices dos Manuscriptos da Bibliotheca de Santa Genoveva, hoje chamada do Pantheon, não me permitem dar aqui huma noticia tão ampla, como desejava, produzindo apenas as indicações dos Documentos, que encontrei, as quaes ligadas com as diferentes ana-

(1) Desde o Codice n.º 1 até o n.º 6700 são Manuscriptos Hebraicos, Syriacos, Chaldaicos, Samaritanos, Armenios, Ethiopes, Cophticos ou Egyptiacos, Arabicos, Turcos, Persianos, Chinezes, Canarins, Gregos, e Latinos. Deste numero em diante são pertencentes á Historia, Literatura, e Sciencias das nações modernas: os pertencentes á Historia, que tenho examinado, e em que não existem Documentos Politicos, que directa, ou indirectamente interessem ao Direito Publico externo de Portugal, são os seguintes: 8305-5, 8409-2, 8456, 8577-4, 8928, 8959, 8961, 8963, 8964, 8966, 8967, 8968, 8969, 9014, 9015, 9016, 9017, 9018, 9019, 9139, 9349, 9350, 9351, 9353, 9354, 9355, 9594, 9688, 9691, 9692, 9695, 9720, 9723-2, 9724, 9725, 9726, 9727, 9728, 9732, 9732-2, 9734, 10,345.

lyses, que lhe fiz, fazem o objecto d'esta memoria; apressando-me em as publicar, pela convicção, em que estou, de quanto he interessante á Nação qualquer trabalho d'este genero, pela grande penuria em que se acha de Documentos publicos, que comprovem as suas Chronicas, principalmente na parte da sua Historia Política.

Divido esta Memoria em duas partes. Na 1.^a trato dos Documentos Diplomaticos; e na 2.^a dos Manuscriptos pertencentes á Historia, e Literatura Portugueza.

PARTE I

DOCUMENTOS DIPLOMATICOS

CODICE 8394-4

Recueil des Affaires de France depuis 1508, jusqu'en 1540.

Neste Codice encontrei a pag. 174 a copia de huma carta do Senhor Rei D. Affonso V, de 8 de Janeiro de 1475, para El Rei de França Luiz XI. He traducção da original, que se acha no Codice 9675 D, de que tratarei no exame do mesmo Codice.

Quasi tudo quanto este volume contêm, são negocios internos da França.

CODICE 8410 d.

Histoire de France de Bourdel.

Encontrei a pag. 36 d'este Codice as Instrucções de Junho de 1516 para o Tratado de Noyon, e alem destas o Tratado em o 1.^o de Agosto do mesmo anno entre a França e Castella, á cerca da Soberana do Reino de Napoles, &c.

Estas Instrucções forão dadas por El Rei de França ao Bispo de Paris, e a Jacques Oliverio, Presidente do Parlamento da mesma Cidade, seus Embaixadores nomeados para a conclusão da paz com os de El Rei Catholico.

O § 44 d'estas Instrucções pertence-nos na classe dos Documentos indirectos, provando-se por elle, que a França tratára com Portugal sobre os negocios de Italia.

CODICE 8577-5.

Traitez et Instructions de François 1^{er}.

Encontrei huma Instrucção datada de Madrid, segundo o estylo de Hespanha, de 25 de Março de 1525.

Esta Instrucção, e Memoria foi dada pelo Imperador Carlos V ao

Duque de Bourbonnoys, ao Vice-Rei de Nápoles, e a outros, sobre o modo com que devião tratar com El Rei de França, então seu prisioneiro, para a conclusão da Paz.

O § 5.º trata do casamento do Delphim com a Infanta de Portugal D. Maria, filha do Senhor Rei D. Manoel, e da Rainha D. Leonor.

Este artigo das Instrucções servio de base á estipulação do tratado de Madrid, concluido entre os dois Soberanos a 14 de Janeiro de 1526, o qual tambem se acha neste Codice, tratando-se nos artigos 14, 15, 16, 17, e 18 do casamento d'El Rei Francisco I com a Rainhá D. Leonor, viuva do Senhor Rei D. Manoel; e no artigo 19 do casamento da Infanta de Portugal D. Maria com o Delphim.

Estas Instrucções são muito interessantes, porque só se achão publicos o sobredito Tratado no Tomo 4.º Parte 1.ª pag. 399 do *Corps Diplom. Univers.* de Dumont; na Collecção dos Tratados de Paz entre Hespanha e França, pag. 1; em Leonard, Tomo 2, pag. 220; em Sandoval, Hist. de Carlos V, Part. 1.ª, liv. 14, pag. 519; em Moetjens, *Recueil des Traités de Paix*, Tomo 2, pag. 112; o de Amiens de 18 de Agosto de 1527, entre Francisco I, e o Rei de Inglaterra sobre o casamento daquelle Rei com a ditta Rainha viuva de Portugal, no Tomo 4, Part. 1, pag. 492 do *Corps Diplom. Univers.*, e em Leonard, Tomo 2, pag. 282; e as propostas entre Francisco I, e o Imperador Carlos V em 10, 15, 20, e 21 de Setembro de 1527, no Tomo 4, Part. 1, pag. 496, do *Corps Diplom. Univers.*; e em Leonard, Tomo 2, pag. 297.

Encontrei a pag. 179 d'este Codice o Tratado de Cambray entre o Imperador Carlos V e El Rei de França Francisco I, de 5 de Agosto de 1529, que nos pertence na classe dos Documentos indirectos, porque se estipulou — que os casamentos com Portugal se devião effectuar na conformidade do Tratado de Madrid. Este Tratado acha-se publico no Tomo 4, Part. 2, pag. 7 do *Corps. Diplom. Univers.*, e em Leonard Tomo 2.

Encontrei a pag. 204 do mesmo Codice hum Summario das Instrucções, que Francisco I deo em 26 de Agosto de 1538 ao Bispo de Tarbes, para negociar com o Imperador Carlos V.

He o 1.º documento, que se encontra neste Codice sobre a negociação, que se concluiu pelo Tratado de Soissons.

O § 2.º das referidas Instrucções pertence-nos na classe dos Documentos indirectos, formando huma parte da negociação dos casamentos, de que tratei nos documentos acima citados.

Encontrei a pag. 217 do mesmo Codice huma Resposta sem data, do Imperador Carlos V ao Senhor de Cordres, Enviado da Rainha D. Leonor, viuva do Senhor Rei D. Manoel, a este tempo Rainha de França.

No § 4.º trata-se do casamento do Duque de Orleans com a Infanta de Portugal; e no § 5.º se trata igualmente do mesmo casamento.

Encontrei a pag. 264 do mesmo Codice huma Instrucção original assignada pos El Rei Francisco I para o Bispo de Labaur, do que devia responder ao Imperador sobre os artigos, e das novas proposições, que devia adiantar por M. de S. Vincent seu Embaixador.

No § 8.º trata El Rei sobre o que se devia dizer á cerca do casamento da Infanta de Portugal; e no § 11 diz, *que se existem algumas*

desintelligencias entre elle Rei de França, e o de Portugal, que, logo que este Soberano se lhe dirigir, encontrará boa vontade da sua parte, &c.

Esta Instrucção he datada de 4 de Abril de 1540.

As desintelligencias, a que El Rei de França alludia, erão as questões das prezas feitas entre Navios Portuguezes e Francezes, para a decisão das quaes estiverão Commissarios, e Juizes de ambos os Reinos, juntos em Bayonna, achando-se no Archivo nacional da Torre do Tombo huma serie de documentos desde o anno de 1531 até 27 de Junho de 1539, relativos áquellas conferencias.

Encontrei a pag. 267 do mesmo Codice huma resposta do Imperador Carlos V, datada de Gand em 16 de Abril de 1540, aos Artigos das Instrucções dadas por Francisco I, ao Bispo de Labaur em 4 do referido mez, que são as que se achão a fol. 264 d'este Codice.

No § 11 responde o Imperador ao negocio do casamento da Infanta de Portugal; e no § 14 offerece a sua mediação para terminar as desintelligencias entre o Senhor D. João III, e El Rei de França.

Encontrei a pag. 270 do mesmo Codice outra Instrucção original assignada por Francisco I, com a data de 24 de Abril do referido anno de 1540, para os Bispos de Labaur, e de Heslin, do que devião replicar ao Imperador á cerca da sua resposta de 16 d'este mez, que acima citei.

O § 4 he muito importante, por El Rei ordenar áquelles Embaixadores, *que ao Imperador declarem, que no tocante aos Tratados de Madrid, e de Cambray, elle Rei declarou sempre, e por seus Ministros fizera conhecer, que nunca assentára em os ratificar, pelas causas, que muitas vezes participarão.*

No § 9.º ordena, o que devem dizer sobre os casamentos, e do quanto convinha demorá-los, &c.

De todas estas Instrucções, que encontrei neste Codice, não fazem menção os nossos Chronistas e Historiadores, nem o incansavel Autor da Historia Genealogica da Casa Real Portugueza, e por isso dão grande luz a esta parte da Historia Política do Reinado do Senhor D. João III.

Encontrei a pag. 290 do mesmo Codice o Tratado de Paz de Soissons entre Francisco I, e Carlos V, no anno de 1544, que nos pertence na classe dos Indirectos.

Encontrei a pag. 361 do mesmo Codice o Tratado de Paz entre Henrique II, Rei de França, e o de Hespanha Philippe II, celebrado a 3 de Abril de 1559 em Chateau Cambresis, que nos pertence na classe dos Indirectos, porque no Artigo 10.º se estipulou sobre o dote da Infanta de Portugal D. Maria, filha da Rainha D. Leonor, que esta Senhora tinha em França.

Este Tratado acha-se publicado em Dumont *Corps Diplom. Univers.* Tom. 5, Part. I, pag. 34; em Maillardière, *Abrégé des Princip. Traités*, Tom. 1.º da 2.ª Part. pag. 10.

CODICE 8960.

Encontrei a fol. 111 d'este Codice hum documento mui curioso, com o título: *Conselho importante dado ao Rei de Hespanha sobre a utilidade do casamento da Infanta de Castella com o Príncipe de Inglaterra.*

Este papel foi escripto depois da independencia da Hollanda, e antes da nossa. O auctor d'este escripto extensissimo, faz hum bosquejo do estado politico, commercial e militar dos differentes Reinos da Europa, deduzindo do mesmo bosquejo, qual deva ser o systema do Gabinete Hespanhol.

Este documento serve muito para a Historia do nosso captiveiro, e para demonstrar o estado das nossas conquistas.

CODICE 8962.

Encontrei neste Codice huma Instrucção de El Rei de França Henrique IV, dada em 3o de Septembro de 1592 a M. de Breves, seu Enviado em Constantinopla.

No § 47 trata da usurpação, que El Rei de Castella fizera do Reino de Portugal.

No § 72 ordena ao ditto enviado, que exija da Porta, *que se empregue em favor d'El Rei de Portugal D. Antonio, espoliado do seu Reino pelo Rei de Hespanha, e refugiado em Inglaterra, &c.*, esperando o mesmo Rei, que a Porta lhe preste todo o soccorro de que necessitar.

Este documento he muito interessante pela ligação, que tem com as negociações, que o Senhor D. Antonio, Prior do Crato, estabeleceu com os Estados Geraes, com o Imperador de Marrocos, e com a Rainha de Inglaterra, celebrando com esta Soberana o notavel Tratado de Julho de 1589, que copiei de fol. 46 de hum dos livros, que forão do Cardial Regedor, com o título — *Collecção de Cartas, e Respostas de alguns Reis de Hespanha, e outros Papeis Politicos*, que se conservão no precioso deposito dos Mss. pertencentes á Bibliot. R. do Rio de Janeiro.

CODICE 8965.

Encontrei neste Codice huma Instrucção d'El Rei de França para o Conde de la Rochepot, mandado a Hespanha no anno de 1600.

No § 66 ordena El Rei áquelle Ministro, requeira em seu nome a El Rei de Castella, *permitta aos Fidalgos Portuguezes, que se retirárão para o seu Reino, e o servirão durante a guerra, que possão voltar para as suas casas, e entrar na posse de seus direitos e bens*, allegando, que El Rei de Castella tinha procedido com os Aragonezes com indulgencia; tendo havido só excepção para os Portuguezes.

Este documento vem augmentar as numerosissimas provas das fataes consequencias, que experimentámos com a batalha d'Alcacer, perdendo a Nação a sua independencia, e a gloria militar e politica, que durante os primeiros periodos da monarchia havia adquirido; deixando de señação por 60 annos.

CODICE 9350 a 18.

Instructions données à plusieurs Ambassadeurs s'en allans dans les Pays Estrangers

Encontrei a pag. 23 d'este Codice huma Carta Patente de Luiz XIII, Rei de França, datada de 27 de Novembro de 1624, nomeandô a M. Ravardiere e a M. Loudrieres, seus Tenentes Geraes na America, desde o Rio das Amazonas até á Ilha da Trindade, &c.

Nem as noticias, e documentos impressos e manuscriptos, que colligirão os laboriosos Barbozas, e que existem na Bibliot. R. do Rio de Janeiro, debaixo do titulo: *Noticias Militares da America*, nem Vargas na sua *Restauração da Bahia*, nem Berredo nos seus *Annaes do Maranhão*, tratão d'este documento; apenas este ultimo escriptor traz huma Carta Patente de Luiz XIII, para o mesmo Ravardiere, datando-a do 1.º de Outubro de 1611, para estabelecer huma Colonia no Brasil, &c., dando-nos tambem a noticia, no liv. 4, pag. 124, de huma carta do mesmo Ravardiere, escripta a Jeronymo de Albuquerque em 19 de Novembro de 1624, governando naquella epocha o Maranhão.

Este documento he pois muito interessante, não só por se referir a outros, como a Carta de Henrique IV., e as de 10 de Outubro de 1610, que Berredo, errando, datou do 1.º de Outubro do anno seguinte de 1611; mas tambem por demonstrar claramente as vistas politicas e militares da França naquelle tempo sobre o Brasil.

CODICE 9345.

Encontrei neste Codice, com a data de 20 de Setembro de 1643, huma Instrucção de El-Rei de França, dada ao Duque de Longueville, e ao Conde d'Avaux, seus Embaixadores para a Paz geral de Munster.

Nas sessões 6., § 3.º; 12, § 1.º; 13, § 8.º; 21, §§ 7.º e 8.º se ordena o modo de tratar os negocios de Portugal; e o ultimo § he terminante sobre o ponto de soccorro, que El-Rei de França poderia sempre prestar a El-Rei de Portugal, sem comtudo lhe attribuirem o haver por isso violado a paz.

CODICE 9346.

Mémoires du regne du Roy Louis 13.

Encontrei a pag. 31 d'este Codice hum documento, em que se trata de Portugal, quando em 7 de Janeiro de 1647 representarão os Plenipotenciarios de França, e das Provincias Unidas, sobre o Tratado de Tregoa, que no 1.º de Novembro do anno precedente se concluiu em Munster entre as dittas Provincias, e El-Rei de Hespanha; propondo de accordo os dittos Plenipotenciarios huma igual Tregoa com Portugal.

Encontrei a pag. 39 do mesmo Codice, huma Memoria muito importante sobre o que se passava em Munster, contendo as difficuldades, que se encontrãõ antes de entrar nas Conferencias para o Paz entre a

França e a Suecia, de huma parte, e o Imperador e o Rei de Hespanha, da outra, nos mezes de Agosto, Setembro, e Outubro do anno de 1644.

O Art. 14 refere-se ás condições do Tratado de Confederação, celebrado entre o Senhor Rei D. João IV, e Luiz XIII Rei de França, em o 1.º de Junho de 1641; que se acha em Barboza, Not. das Embaix. Tom. 1, incluíd. na Peç. 14, pag. 119; nos Mss. da Bibliot. da Cas. do Infantado, no Rio de Janeiro; em Dumont, *Corps Diplom. Univers.* Tom. 6, P. 1, pag. 214; em Bretodano, Collec. dos Trat. de Filip. IV, Tom. 3, pag. 570.

Os dois primeiros são sem duvida os mais exactos, fazendo com tudo grande falta a copia fiel d'este Tratado, que de França remetteo em 6 de Junho do ditto anno, Christovão Soares de Abreu, Secretario da Embaixada Portugueza em Paris, a Antonio de Souza de Macedo, Secretario da de Londres como vi referido no Tom. 2, das Negociaç. orig. de Francisco de Andrade Leitão, que se conservão no precioso deposito dos Mss. da Coroa, no Rio de Janeiro.

Encontrei a pag. 61 do mesmo Codice, com a data de 21 de Março de 1646, a proposição, e offerta dos Plenipotenciarios de Hespanha aos de França, para tratarem da paz, explicando-se a respeito de Portugal no Art. 7.º pelo modo seguinte, vendo-se, que a politica Hespanhola queria inutilisar as estipulações do Tratado de 1641. — *De plus que la Couronne de France n'assiste directement les rebelles du Roy d'Espagne qui est à dire, les Catalans, les Portugais, et même les Hollandois.*

Esta mesma proposição sustentarão ainda com mais força os dittos Plenipotenciarios no seguinte anno de 1647, quando forão admittidos a negociar em Munster os Enviados Portuguezes, por intermissão da França; protestando do modo mais solemne, como se vê a pag. 63 do Tom. 2.º da Obra *Négociations Secrèt. touchant la Paix de Munster*

CODICE 9347

Choses diverses soubz le regne du Roy Louis 13

Encontrei a pag. 111 d'este Codice, hum papel com o titulo — *Munster — Interesses de Portugal no Tratado de Paz 1647.*

Os Art. 41, e 42 relativos a Portugal) são de grande interesse: o 1.º d'estes trata do Armisticio com este Reino, e o 2.º das difficuldades com Castella.

Encontrei a pag. 115 do mesmo Codice, a replica dos Plenipotenciarios de Castella, feita aos dois Artigos acima citados, dada a 16 de Março d'aquelle anno; seguindo-se logo a declaração dos Embaixadores de França, sobre os interesses de Portugal, em Maio do mesmo anno.

Neste documento se explicão os Plenipotenciarios Francezes, á cerca do modo definitivo, com que estabelecerão no Tratado os Negocios de Portugal, em consequencia da obstinação dos Embaixadores de Castella, em não consentirem que esta Potencia seja Parte Contractante.

CODICE 9352

Négociation d'Osnabrug par M. d'Avaux en 1647

Encontrei a pag. 51 d'este Codice, hum Officio de M. d'Avaux para o Duque de Longueville, tratando dos interesses de Portugal nos §§ 3, e 4, datado de 20 de Fevereiro de 1647.

A pag. 78, outro officio de 2 de Março d'aquelle anno, para o mesmo Duque, tratando no § 4 dos nossos interesses.

A pag. 80 v.º, outro Officio de 4 do ditto mez, tratando-se no § 9.º dos nossos interesses.

A pag. 87, huma Memoria do mesmo Plenipotenciario, com a data de 11 de Março do mesmo anno, tratando-se dos nossos interesses nos §§ 10, 11, 12, 17, e 18.

A pag. 98, outro Officio para M. de Brienne, de 11 de Março, tratando dos nossos interesses no § 4.º

A pag. 112, outro Officio para o Duque de Longueville, de 15 do ditto mez, tratando dos nossos interesses nos §§ 5, 13, e 16.

Estes documentos achão-se todos impressos na Obra *Négociat. Secrèt. touchant la Paix de Munster*, Tom. 4, pag. 22, 33, 34, 37, 41, e 48.

A pag. 123, outro Officio ao Cardial Mazarino, de 8 de Abril, tratando-se dos nossos interesses no § 1.º

Este documento, que julgo inedito, he muito curioso, e interessante, mostrando a duplicidade diplomatica do Conde de Trotmansdorff, Plenipotenciario Imperial.

A pag. 131, outro Officio com a data de 8 de Abril de 1647, que julgo tambem inedito, tratando-se dos nossos interesses no § 13.

A pag. 147, outro Despacho de 22 de Abril, tratando-se do Armisticio com Portugal no § 10, que julgo tambem inedito.

A pag. 150, outro Despacho para o Duque de Longueville, de 23 de Abril, tratando-se dos interesses de Portugal no § 3, que combinando-se com o de pag. 123, prova mais a tortuosa politica da Côrte Imperial.

Este ultimo documento acha-se publico no Tom. 4, pag. 66 das *Négociat. Secrèt. touchant la Paix de Munster*

CODICE 9675 D

Recueil des Affaires de Bourgogne, Portugal, Allemagne, &c., depuis 1343 jusqu'en 1575

Encontrei neste Codice, em que quasi todos os documentos são autographos, huma Carta Patente original do Senhor Rei D. Fernando, de Portugal, datada de 25 de Março de 1377, dada no seu Palacio de Tentugal, pela qual promette ao Duque de Anjou não fazer Tratado algum com o Rei de Aragão; obrigando-se a certas condições.

Este precioso documento he, não só mui curioso, paleographicamente examinado, mas tambem muito interessante, como documento politico.

He escripto em pergaminho, achando-se bem conservado, só apenas rasgado no lugar, onde devia ter o sello, vendo-se perfeitissima a singular assignatura d'El Rei. Serve tambem este documento para provar, e esclarecer a singela, e alterada indicação, que dá d'esta transacção diplomatica Duarte Nunes de Leão, na sua Chron. Tom. 2, pag. 298.

Por este documento nos consta tambem de huma Embaixada do mesmo Duque de Anjou a El Rei, que não tendo podido os Plenipotenciarios obter, conforme as suas instrucções, hum dos pontos principaes, concordando hum Tratado de Liga Offensiva entre o Senhor D. Fernando e o Duque, contra El Rei de Aragão, dispuzerão com tudo, esta convenção em que El Rei, entre outras cousas, promette dar ao ditto Duque de indemnisação mil marcos de oiro, no caso de celebrar Tratado com El Rei de Aragão.

Encontrei no mesmo Codice huma Carta original do Senhor Rei D. Affonso V, datada de Elvas a 23 de Abril de 1464, para Luiz XI Rei de França, relativa a D. Pedro de Portugal, que se dizia ter ido a Barcelona, tomando o titulo de Rei.

Este documento original he tambem interessante para a historia politica do Reinado d'este Soberano; está bem conservado, e as Armas Reaes estão quasi perdidas, conservando-se perfeita a assignatura d'El Rei.

Encontrei no mesmo Codice outra Carta original do Senhor Rei D. Affonso V para Luiz XI, datada de Estremoz, de 8 de Janeiro de 1475, participando-lhe o seu proximo casamento com a Infanta D. Joanna, filha d'El Rei D. Henrique de Castella.

Este documento he escripto em pergaminho; conservando-se perfeita a assignatura d'El Rei, e perdido o sello das Armas Reaes.

No mesmo documento sustenta El Rei com muitas razões a legitimidade da Infanta D. Joanna, os seus incontestaveis direitos á Coroa de Castella, &c., elucidando muito esta peça as negociações d'esta epocha.

Encontrei no mesmo Codice outra Carta do Senhor Rei D. Affonso V para Luiz XI, datada tambem de Estremoz de 30 de Janeiro de 1475, sobre o assumpto da antecedente. He original, escripta em papel, assignada por El Rei, faltando-lhe o sello.

Este documento he cheio de provas importantes para a historia politica de Portugal; tratando, entre outras cousas, das pertenções d'El Rei de Aragão á Coroa de Castella, fazendo o Senhor D. Affonso V varias promessas a Luiz XI, prevenindo-o das communicações, que fazia ao Sacro Collegio sobre o mesmo objecto, mandando seus Embaixadores ao Pontifice; esperando, que o ditto Rei se opporá vigorosamente á ambição d'El Rei de Sicilia, &c.

Este documento finalmente dá grande luz á historia da Embaixada á Curia a Xisto IV, a que foi o Conde de Penamacor; depois das conferencias, que o Senhor D. Affonso V teve em París com Luiz XI.

Encontrei no mesmo Codice huma Carta de Luiz XI datada de París, de Abril de 1475, para o Senhor Rei D. Affonso V.

Neste documento responde El Rei de França, que *depois de ter sabido pelas suas Cartas* (que são as antecedentes) *a morte d'El Rei de Cas-*

tella, e o que se passava naquelle Reino a seu respeito, lhe enviára Oliveiro le Roux, seu secretario, &c., e lhe promete escrever ao Papa em favor das suas pertençaes á Coroa de Castella.

Encontrei no mesmo Codice as Instrucções de Luiz XI, para o ditto Embaixador Oliveiro le Roux; no anno de 1475.

Este documento he interessantissimo: apontarei apenas algumas indicações, que serão summamente curiosas para o conhecimento do mesmo Codice.

Luiz XI ordena ao ditto seu Enviado, que, depois de entregar as suas Cartas Credenciaes, assegure a El Rei de Portugal, que tendo recebido as suas Cartas por Lisboa, seu Arauto, diga ao mesmo Rei, que, supposto o ditto Arauto não viesse munido de Carta Credencial para tratar qualquer objecto alheio da commissão da entrega das Cartas (sobre as cousas de Castella,) elle o ouvira em tudo, que lhe quiz communicar.

Segue em outro artigo das Instrucções a ordenar, que peça explicações de como entende El Rei de Portugal o estabelecer alliança e confederação com a França, tendo alliança com os Inglezes, antigos inimigos d'esta Coroa.

Os Artigos que se seguem, põem em toda a clareza a politica tortuosa de Luiz XI, sobre as negociações, que ao mesmo tempo sustentava com El Rei de Aragão.

Este documento contém pois muitas provas diplomaticas, e historicas; confirma, e elucida os motivos da Embaixada a França de Lopo de Almada; mostra, que El Rei de Portugal não respondêra com reciprocidade á Embaixada, que de França se lhe enviára, nem acceptára o Pleno Poder, que o Embaixador Francez trazia, &c.

CODICE 9690

Ratifications des Traitez de Venize. Année 1468

Encontrei a pag. 13 d'este Codice o Extracto do Tratado de 1527 entre Francisco I Rei de França, e Henrique VIII de Inglaterra, que nos pertence na classe dos Indirectos, porque no Art. 9.^o se estipulou, *que os navios Portuguezes não navegarião para os portos dos dominios do Imperador, gastando-se em França, e Inglaterra as especierias; e que no caso, em que El Rei de Portugal não concordasse neste ponto, seria considerado inimigo, e as propriedades Portuguezas confiscadas.*

Este Tratado foi celebrado para estabelecer o modo de fazer a guerra ao Imperador; porém neste anno não só o Senhor Rei D. João III tratava ainda com o Imperador a diuturna negociação das Molucas; mas também, por sua mediação recebeu Sancho Bravo, que veio a Portugal tratar dos negocios d'El Rei de Hungria, em virtude da sua Carta Credencial de 6 de Março do ditto anno de 1527; de modo que o Art. 9.^o d'aquelle Tratado nunca alterou a negociação, que pendia entre o mesmo Imperador, e o Senhor D. João III, que se concluiu pela Convenção de 20 de Junho de 1530.

Encontrei a pag. 35 do mesmo Codice hum extracto do Tratado de Paz e Confederação, feito em Londres em 1518, entre o Papa, o Imperador, e os Reis de França, de Inglaterra, e de Hespanha; que nos pertence na classe dos Indirectos, e de que trato adiante no exame do Codice 9730.

Encontrei a pag. 46 do mesmo Codice, hum Tratado de Alliança entre ElRei de França, e onze dos Cantões das Ligas, em 7 de Junho de 1549, que nos pertence na classe dos Indirectos.

Este tratado vem em Dumont, *Corps Diplom. Univers.* Tom. 4, Part. 2, pag. 348; em Leonard, Tom. 4; em Lunig, pag. 233, &c.

Encontrei a pag. 80 v.^o do mesmo Codice, o Tratado de Madrid, de 14 de Janeiro de 1526, entre Carlos V, e Francisco I, de que tratei no exame do Codice 8577-5.

CODICE 9694

Mémoires des Regnes des Roys Charles 7, et Louis 11

Encontrei a pag. 102 d'este Codice o Tratado entre Luiz XI, e o Duque Carlos de Borgonha, feito em 13 de Setembro de 1475.

Este Tratado pertence-nos na classe dos Indirectos, occupando hum lugar importante -no periodo politico do Reinado do Senhor D. Affonso V Foi publicado por Dumont, *Corps Diplom. Univers.*

CODICE 9696

Ratifications des Traitez de Venize. En l'an 1478

Encontrei a pag. 10 d'este Codice, o Extracto do Tratado de 1527, de que tratei no exame do Codice 9690.

Encontrei a pag. 36 do mesmo Codice o Extracto do Tratado de Londres de 1518, de que tratei no exame do Codice 9690.

Encontrei a pag. 50 do mesmo Codice o Tratado de Alliança de 7 de Junho de 1549, de que tratei no exame do Codice 9690.

CODICE 9721

Traitez et Procès, &c.

Encontrei a pag. 1 d'este Codice o Tratado de Madrid de 14 de Janeiro de 1526, de que tratei no exame dos Codices 8577-5, 9690.

Encontrei no mesmo Codice o Tratado de Cambray, de 15 de Agosto de 1529, de que tratei no exame do Codice 8577-5.

CODICE 9722

Mémoires du Regne du Roy François 1

Encontrei a pag. 107 d'este Codice o Tratado de Noyon, entre Francisco I de França, e ElRei de Hespanha, feito em 13 de Agosto de

1516, que nos pertence na classe dos Indirectos, e se acha publicado em Dumont, *Corps Diplom. Univers.* Tom. 4, Part. I, pag. 224; e em Leonard, Tom. 2, pag. 138.

CODICE 9723

Délivrance du Roy François I

Encontrei a pag. 42 d'este Codice, hum documento com o titulo — *Les moyens de paix par le Conseil de l'Empereur à Madame la Duchesse d'Alençon et de Berry, &c.*

Propõe-se no Art. 3.^o, como melhor meio de estabelecer a paz, o casamento da Infanta de Portugal D. Maria com o Delphim.

Este documento pertence ao anno de 1525, como se vê, comparando-o com a Instrucção de Francisco I de 25 de Março do referido anno, que se acha no Codice 8577-5.

CODICE 9729

Mémoires du Regne du Roy Louis 13

Encontrei a pag. 1 d'este Codice o Tratado de Madrid de 14 de Janeiro de 1526, de que tratei no exame dos Codices 8577-5, 9690, 9721.

CODICE 9730

Mémoires du Regne du Roy François I

Encontrei a pag. 1 d'este Codice o Tratado de Cambray de 5 de Agosto de 1529, de que tratei no exame dos Codices 8577-5, 9721.

Encontrei a pag. 81 do mesmo Codice o Tratado de Liga Defensiva entre o Papa Leão X, o Imperador Maximiliano, e os Reis de França, Hespanha, e Inglaterra, que nos pertence na classe dos Indirectos, tendo sido Portugal comprehendido na Confederação, pelo Art. 10.^o por parte da França e Inglaterra. He do anno de 1518.

Este Tratado he o da Liga contra os Turcos entre Francisco I de França, Henrique VIII de Inglaterra por intermissão de Leão X, de 2 de Outubro de 1518; approvado pelo Imperador Carlos V, que interveio nelle por huma clausula inserida no mesmo Tratado em Saragoça a 14 de Janeiro de 1519, depois da morte do Imperador Maximiliano, que Robertson fixa a 12 do ditto mez.

Este Tratado foi publicado por Dumont, *Corps Diplom. Univers.* Tom. 2, P. 1, pag. 87, e Leonard Tom. 2, pag. 169.

D'outros extractos d'este documento tratei nos exames dos Codices 9690, 9696.

Esta Confederação ficou sem effeito, pela guerra que se agitou entre os Principes Christãos, e tenho noticia da existencia de tres documentos

pertencentes á sua negociação, todos d'El Rei Catholico, que se conservão em Roma, como vi no Codice 10,031-4, da Bibliot. R. de Paris, com o titulo: *Index Alphabeticus Actorum Monumentorum Romæ in Archivio Arcis Adrianæ servatorum.*

CODICE 9731

Mémoires du Regne du Roy François 1

Encontrei a pag. 49 d'este Codice o Tratado de Crespy entre Francisco I, e o Imperador Carlos V, de 18 de Setembro de 1544, que nos pertence na classe dos Indirectos.

Este documento foi publicado por Dumont, *Corps Diplom. Univers.*, Tom. 4, P. 2, pag. 280.

CODICE 9735

Traitez de plusieurs Roys

Encontrei a pag. 39 d'este Codice huma Liga entre o Papa Pio V, El Rei de Hespanha, e a Republica de Veneza, contra os Turcos, celebrado em 1571, que nos pertence na classe dos Indirectos, conservando-se pelo Art. 10 huma parte na mesma Confederação para El Rei de Portugal, e para o Imperador.

Este documento, que sem duvida he inedito, porque delle não fazem menção os Compiladores, nem o laborioso Martens no seu *Cours Diplomat.*, he muito importante, não só porque, em consequencia de suas estipulações, se deo a famosa batalha do Lepanto, mas tambem por se ligar com os outros, que Barboza nos deo nas Mem. do Senhor Rei D. Sebastião.

CODICE 9736

Mémoires du Regne du Roy Henry 2

Encontrei a pag. 15 d'este Codice o Tratado de Vancelles de 5 de Fevereiro de 1555, feito pelo Almirante Coligny, em nome d'El Rei de França Henrique II de huma parte, e o Imperador, e o Rei de Inglaterra, seu filho, da outra.

Este Tratado pertence-nos na classe dos Indirectos, e foi publicado por Dumont, *Corps Diplom. Univers.* Tom. 4, pag. 82.

Encontrei a pag. 43 do mesmo Codice, o Tratado de Cambresis, entre Henrique II de França, e Philippe II de Hespanha, de 3 de Abril de 1559, que nos pertence na classe dos Indirectos, e de que tratei no exame do Codice 8577-5.

CODICE 9737

Traitez de plusieurs Roys

Encontrei a pag. 61 d'este Codice os Artigos do Tratado celebrado entre o Duque d'Anjou, e os Deputados dos Estados Geraes dos Paizes Baixos, em 19 de Setembro de 1580, que nos pertence na classe dos Indirectos; e foi publicado por Dumont.

CODICE 9738

Traitez de mariage de Monsieur le Dauphin, et de la Reine Marie d'Escosse

Encontrei a pag. 51 d'este Codice hum Officio dos Plenipotenciarios Francezes, para El Rei Henrique II, com a data de 26 de Outubro de 1558, sobre as negociações do Tratado de Cambresis.

Este documento interessa muito a nossa historia politica, por se tratar que El Rei de Portugal seria juiz na questão que então pendia entre a França, e a Inglaterra, sobre a posse de Calais.

Encontrei a pag. 89 do mesmo Codice o Tratado de Cambresis de de Abril de 1559, de que tratei no exame dos Codices 8577-5, e 9736.

CODICE 9739

Traité entre la France et l'Espagne

Encontrei a pag. 7 d'este Codice o Officio dos Plenipotenciarios Francezes, de 26 de Outubro de 1558, sobre as negociações do Tratado de 3 de Abril do anno seguinte; d'este documento tratei no exame do Codice 9738.

Encontrei a pag. 43 do mesmo Codice o referido Tratado de Cambresis, de que tratei no exame dos Codices 8577-5, 9736, e 9738.

CODICE 9740

Conclusion de Paix à Cambresis entre le Roy Henri, et le Roy Philippe d'Espagne, &c.

Encontrei a pag. 14 d'este Codice o Officio dos Plenipotenciarios Francezes, de 26 de Outubro de 1558, de que tratei no exame dos Codices 9738, e 9739. E a pag. 113, o Tratado de Cambresis, de que tratei no exame dos Codices 8577-5, 9736, 9738, e 9739.

CODICE 9741

Divers Traités de Paix, et Contracts de Mariage, &c.

Encontrei na 1.ª pag. d'este Codice o sobredito Tratado de Cambresis.

CODICE 9746 a 9748

**Dépêches du Marquis de St. Sulpice, Ambassadeur de Charles 9.^e
Roy de France près de la Cour d'Espagne**

O Codice 9746 não contém documento algum relativo a Portugal.

Encontrei a pag. 22, v.^o do Codice 9747, huma carta secreta do Marquez de St. Sulpice para a Rainha de França, datada de 11 de Outubro de 1563.

No § 1.^o trata do casamento do Senhor Rei D. Sebastião.

Este documento elucida muito as noticias que Barboza nos dá nas suas Mem. do Reinado d'este Soberano, e as que se achão no Codice 10,254, da Bibliot. R. de Paris, de que tratarei na 2.^a Parte d'esta Memoria. Transcreverei parte de hum § d'este interessante documento, para mostrar, quanto a França receava a união da Casa de Portugal á de Hungria, pelos effeitos, que da mesma poderião resultar. Diz aquelle Embaixador — *Que celuy* (isto é o casamento) *qui pouuoit estre le quatriesme de la seconde fille du Roy des Romains, estoit desja conclu auccques le Roy de Portugal, dont pō le grand interest que d'vng costé la Royne Catholi y pouuoit auoir et encores vng trop plus grand et plus euident qui y couroit pō le Roy, et generallement pour toute la Christienté de laquelle les aultres Princes et Potentats ne s'estonnent peu de sentir par ce moyen tant de couronnes de pays, et de forces s'aller vng matin joindre en vne main, nous fusmes plus soigneux que jamais de taster de tous costés ce qui en pouuoit estre, &c.*

Encontrei a pag. 91, v.^o do mesmo Codice, outra carta do ditto Embaixador para a Rainha de França, datada de 12 de Junho de 1564.

Neste documento pertende aquelle Ministro dissipar os receios, que a ditto Rainha havia mostrado pelo grande armamento naval, que preparava ElRei Catholico, seu filho; e no § 2.^o referindo-lhe o numero dos navios da armada, diz, que Portugal juntaria áquellas forças oito navios de guerra.

Encontrei a pag. 4, v.^o do Codice 9748, outro despacho para a Rainha de França, de 3 de Setembro de 1564, no qual lhe communica, que a Armada Naval, de que tratei no exame do Codice antecedente, dera á vela de Cadiz para a Africa, acompanhando-a as forças Portuguezas acrescentadas com oito Caravelas mais.

Encontrei a pag. 18, v.^o do mesmo Codice, outro despacho para a Rainha de França, datado de 7 de Outubro de 1564, participando-lhe, que os dias passados se tinha tratado o casamento da irmãa ⁽¹⁾ de D.

(1) O Embaixador chamou irmãa do Infante D. Duarte, á Infanta D. Maria, sua filha, a qual casou com o Principe de Parma Alexandre Farnezi, provando-se pela confirmação do Contrato do seu casamento, aquelle erro.

Esta confirmação publicou Souza no Tom. 2 das Prov. da Hist. Geneal. da Cas. R. n. 114, pag. 650, que extrahio do Arch. da Torre do Tombo, e da Cas. de Braganç. maç. dos Contract. dos Casam. dando-lhe a data do 1.^o de Janeiro de 1565, differindo do que diz Barboza nas Mem. d'ElRei D. Sebast. Tom. 2, pag. 510, que o contracto se fizera a 14 de Março, e a ratificação, em presença da ditto Infanta, a 20 de Maio de mesmo anno.

Duarte, Condestavel de Portugal, prima co-irmãa d'El Rei, com o Principe de Parma.

CODICES 9749 a 9751

Ambassade à Rome de M. l'Evesque d'Angoulesme, &c.

Encontrei a pag. 41, v.^o d'este Codice 9749, um despacho do Bispo d'Angoulême, Embaixador d'El Rei de França em Roma, escripto ao mesmo Rei, em data de 18 de Dezembro de 1568.

Neste Officio participa o Embaixador a communição, que lhe fizera o Papa, do quanto importaria á Christandade, e ao socego da Europa, o casamento do Senhor Rei D. Sebastião, o de El Rei de Hespanha, e do de França.

Encontrei no Codice 9750 outro despacho do mesmo Embaixador para El Rei, com a data de 8 de Agosto de 1569.

Neste Officio lhe participa, que a Bulla de dispensa do casamento d'El Rei Catholico fôra entregue ao Embaixador Castelhana, e que o Papa lhe mostrára a carta, que o ditto Rei lhe escrevêra, para o mover a conceder-lha, allegando, entre outras cousas, *que do seu casamento dependião os d'El Rei de Portugal, e do de França, que erão necessarios para o repouso da Europa*, e accrescenta o mesmo Embaixador, que o Papa os julgava seguros, &c.

Encontrei no mesmo Codice outro despacho do ditto Embaixador para El Rei de França, com a data de 29 de Agosto de 1569, em que lhe participa, *que havia apresentado as Cartas de S. Magestade sobre o seu casamento com a filha segunda do Imperador, e sobre o da Princeza Margarida com El Rei de Portugal.*

Este documento he interessantissimo, vendo-se em detalhe o estado, em que esteve a negociação do casamento do Senhor Rei D. Sebastião, sobre o qual tão poucas noticias nos deixarão as Memorias publicas, e ainda algumas particulares manuscriptas, d'aquelle Reinado.

Pelo seguinte §, se poderá julgar, quanta attenção merece este assumpto. Diz o Embaixador no § 2, fallando do casamento — *Sa S.^{te} en estoit desja toute aduertie, et s'en tenait fort assuree par ce que les ambassadeurs de l'Empereur, Roys Catholique, et de Portugal luy auoient dict, &c.*

Em outra parte d'este interessante documento, diz aquelle Ministro, *que o Pontifice espera, que S. Magestade quererá, quanto antes, mandar as suas procurações para Hespanha; e que sobre a partida da Princeza Margarida para Portugal, o mesmo Pontifice lhe havia encarregado, que escrevesse a S. Magestade.*

Segue-se outro despacho do mesmo dia para a Rainha de França.

Neste continua o Embaixador a tratar das procurações, e do modo da viagem da Princeza Margarida. E para que se veja provado com hum documento tão authenticico, como este, quando esteve adiantado o casamento do Senhor Rei D. Sebastião, antes que a intriga Jesuitica de Luiz Gonçalves da Camara fizesse mallograr esta alliança, transcreverei o

seguinte § d'este despacho, que, ligado com os exames dos que se lhe seguem, porá em toda a luz os tenebrosos manejos, com que prepararão a morte da independencia da Monarchia nos campos de África.

Diz o sobredito § . . . *aussy faisoit le Roy de Portugal, qui par son ambassadeur faict continuellement solliciter le Pape d'interposer son autorité, et moyenner que ces mariages s'acheuent.*

Encontrei a pag. 45, do mesmo Codice, hum despacho do ditto Embaixador, datado de Roma de 31 de Agosto do mesmo anno, para o Duque de Florença, em que lhe diz, *que El Rei seu Senhor lhe havia ordenado por carta sua de 12, participasse ao Papa, e a elle Duque; que estava resolvido a casar com a segunda filha do Imperador; e accrescenta: et maritare al Ser.^{mo} Re di Portugallo Madamma Margarita sua sorella, &c.*

Iguaes participações se encontrão na mesma pag., e com a mesma data, para o Principe de Florença, e para o Cardial, seus filhos.

Encontrei a pag. 46, do mesmo Codice, com a data de 12 de Setembro do mesmo anno, o despacho, em que o referido Ministro certifica a El Rei de França ter dado execução ás suas ordens, fazendo as participações dos casamentos ao Duque, Principe, e Cardial de Florença.

Encontrei a pag. 73, do mesmo Codice, outro despacho para El Rei de França, com a data de 5 de Dezembro do mesmo anno.

Este despacho mostra, que o Ministerio Castelhana começava a querer demorar os casamentos. O Embaixador diz, que o Papa pensava, que a culpa não provinha d'El Rei Catholico, mas sim de seus Ministros; e accrescenta, fallando da audiencia, que Sua Santidade lhe dera — . . . *et m'a dit franchement auoir esté priée de l'ambassadeur du Roy de Portugal de la part de son maistre pour aider et tenir la main a som mariage.*

Encontrei a pag. 22, v.^o do Codice 9751, com a data de 27 de Fevereiro de 1570, outro despacho do mesmo Ministro, em que communica a El Rei de França, que o Papa deseja, do mesmo modo que S. Magestade, a conclusão do Tratado de casamento da Princeza Margarida com El Rei de Portugal; e que lhe ordenára expressamente *escrevesse a S. Magestade, que elle esperava destruir todas as difficuldades, que até então existião, visto que o Embaixador de Portugal lhe tinha pedido se expressasse d'este modo, &c.*

Encontrei a pag. 72 d'este Codice, huma Instrucção dada pelo mesmo Embaixador a seu irmão M. de Fargis, com a data de 28 de Agosto do mesmo anno, do que ha de dizer a S. Magestade sobre o que se tem passado entre elle, e o Papa á cerca do casamento da Princeza Margarida com El Rei de Portugal.

Esta Instrucção contém 37 Artigos; até o 15.^o pertencem as negociações do casamento.

Este interessante documento contém hum relatorio de toda a negociação; he cheio de indicações curiosissimas para a nossa historia politica d'esta epocha. A sua extensão me não permite dar aqui huma ideia dos pontos principaes d'elle.

Encontrei a pag. 87 do mesmo Codice, hum desgacho para a Rainha de França, com a data de 23 de Outubro do mesmo anno.

Neste despacho, entre muitas coisas importantes, que o Embaixador refere, sobre a negociação do casamento, conclue, dizendo: *Vre Ma.^{te} n'a pas tort destre en quelque defiance de l'ambassadeur de Portugal, resident en ceste court, car cest vne mesme chose avec les deux Jesuites qui gouvernent le Roy de Portugal desquels le Pape n'est pas fort bien satisfait et cognoist bien qu'ils ont plus d'ambition en la teste, que de zeile et religion, dont se plaignant avec le dict ambassadeur, il se mist a les deffendre bien estroit et louer extraordinairement, mais enfin il lui eschapa de dire que celui duquel le Pape parloit plus, et qui estoit confesseur du Roy estoit son cousin germain.*

Encontrei a pag. 102 v.º do mesmo Codice, outro despacho para a Rainha de França, com a data de 6 de Novembro do mesmo anno, no qual o Embaixador lhe communicava, o que o Papa lhe havia ditto naquella dia, á cerca dos negocios do casamento.

Encontrei a pag. 106 do mesmo Codice, outro despacho para a Rainha datado de 4 de Dezembro do mesmo anno, participando-lhe, entre outras cousas, o que tinha passado com o Papa na audiencia do dia 24 de Novembro, para saber o que M. de Torres havia tratado em Portugal, e o conteúdo das cartas, que trazia d'El Rei, accrescentando o que o mesmo Pontifice lhe dissera na segunda audiencia sobre a incoherencia das dittas cartas.

Refere mais, que M. de Torres publicava, depois da sua volta de Portugal, o rompimento da negociação.

Encontrei a pag. 108, com a data de 11 de Dezembro do mesmo anno, huma Instrucção do mesmo Embaixador para o seu Secretario, do que ha-de dizer á Rainha, a respeito do que se passava em o negocio do casamento da Princeza Margarida com El-Rei de Portugal.

Este documento he a continuação do relatorio da outra Instrucção, com que o mesmo Embaixador expedio M. de Fargis em 28 de Agosto do mesmo anno; porém mais interessante, principalmente desde o Art. 16 em diante, vendo-se o modo, com que em Portugal se transtornou a negociação do casamento, contra a boa politica, e opinião da Rainha a Senhora D. Catharina, como se prova pelo Art. 21.

CODICE 9791

Instruction pour négocier la Paix en l'Assemblée générale de Munster et Osnabrug. 1642

Encontrei a pag. 1 d'este Codice a Instrucção dada ao Cardial Mazarrino, e ao Conde d'Avaux, Plenipotenciarios Francezes em Munster.

Nas Secções 12, § 1; 21, §§ 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, e 11 se lhes prescreve o modo, por que deverão tratar os negocios de Portugal.

CODICE 9792

Mémoires du Regne du Roy Louis 14

Encontrei neste Codice, huma resposta do Conde d'Avaux, datada de Munster de 5 de Julho de 1644, em que trata dos negocios de Portugal.

Encontrei a pag. 23, outro Officio do mesmo Ministro, datado de 6 de Agosto do mesmo anno, em que tambem trata dos negocios de Portugal.

Todas as peças das Negociações de Munster, em que se trata dos negocios de Portugal naquelle Congresso, dão grande soccorro á historia politica da nossa restauração, apezar dos muitos documentos, e relações historicas que sobre a Paz de Westphalia tem visto a luz publica, merecendo toda a attenção as obras de Adamus Adami, do P.^o Boujent, de *Acta Pacis Westph.*; *Registre Mniuersel sur les Actes de la Paix de Westphalie*, publicado em Gottingue em 1740, &c.

CODICE 10,344

Confirmation de l'Alliance avec le Grand Seigneur, par Henry 4. 1597

Encontrei a pag. 1 d'este Codice, os ajustes, e convenções feitas entre Henrique IV, e o sultão Mahomet, por Acto celebrado em Constantinopola a 25 de Fevereiro de 1597, em consequencia da negociação do Embaixador Francez M. de Breves.

No Art. 2.^o se estipulou, que os Portuguezes poderião commerciar debaixo da bandeira Franceza nos portos do dominio do Gran-Senhor.

Este documento he uma ampliação do que havíamos obtido da Porta em 1520, servindo muito para a intelligencia do Tratado de Commercio concluido entre Mahomet IV, e Carlos II, Rei de Inglaterra, em Setembro de 1675, o qual se acha publico na Collec. Ingleza de Carlos Jenkinson, com o titulo: *A Collection of all the Treaties, &c.*

CODICE 10,523

Este Codice contêm os Privilegios concedidos aos Allemães, em Portugal. He uma publica forma, passada em Lisboa em 1601.

A pag. 6, vem a Carta de Privilegios concedidos pelo Senhor Rei D. Manoel ás Cidades Hanseaticas, com a data de 18 de Setembro de 1517, que Martens cita no seu *Cours Diplomatique*, com a autoridade de Cassel, pro gr. 1776, pag. 16.

Vem depois uma Confirmação de Privilegios, feita pelo Senhor Rei D. João III, dos que seu Pai havia concedido aos Hanseaticos, com a data de 17 de Novembro de 1528.

Este documento cita Martens, na mesma Obra, com a autoridade de

Cassel, pro gr. 1776, pag. 18, na data de 2 de Setembro do mesmo anno.

Vem a pag. 10, os Privilegios concedidos pelo Senhor Rei D. Affonso V aos Allemães, em Evora a 28 de Março de 1452.

Este documento cita Martens, com a autoridade de Cassel, pro gr., &c. pag. 4; de Postlethwayth, diction. art. *Treaties*.

Vem depois a Carta de Privilegios concedidos pelo Senhor Rei D. Manoel aos Mercadores de Augsburgo, e de outras Cidades de Allemanha; dada em Lisboa a 13 de Fevereiro de 1503.

Este documento cita Martens, na data de 13 de Janeiro do ditto anno, com a autoridade de Cassel pro gr. 1771, pag. 5.

Segue-se huma ampliação da Carta antecedente, com a data de 3 de Outubro de 1504.

Este documento não conheceo Martens.

Vem depois outros privilegios concedidos aos Allemães pelo Senhor Rei D. Manoel, em 22 de Fevereiro de 1510.

Este documento cita Martens, com a auctoridade de Cassel, pro gr., &c., pag. 15.

Seguem-se os Privilegios de 7 de Fevereiro de 1511 aos mesmos Allemães, em confirmação de outros.

Este documento cita Martens, de Cassel pro gr. 1776, pag. 7.

Segue-se outra Carta de confirmação de Privilegios aos Allemães pelo Senhor Rei D. João III, de 6 de Agosto de 1528.

Este documento cita Martens, de Cassel pro gr. 1776, pag. 19

Segue-se outra Carta de Confirmação de Privilegios aos mesmos Allemães, pelo Senhor Rei D. João III, dada em Evora a 22 de Dezembro de 1524.

Este documento não conheceo Martens.

Vem depois a Provisão passada em Lisboa a 9 de Dezembro de 1539, pela qual se manda guardar aos mesmos Allemães todos os Privilegios concedidos pelas Cartas antecedentes.

Segue finalmente huma Taboa dos contentos dos mesmos Privilegios que he a seguinte :

S. M. concede priuilegio d'Alemão aos Esterlins, e Anses sem limitação de tempo, e posto que não tratem contia de dez mil cruzados. fol. 6.

Pera que não paguem em nenhūas nossos ped.^{os} peitas fintas, nem talhas. fol. 10.

Pera que não vá com prezos nem com dr.^o nē seja tutor nem curador. fol. 10.

Pera que não sirua nem vá servir por mar, nem por terra a nenhūas partes nem tenha cauallo nem armas pera nosso serviço. fol. 10.

Pera que não lhe pousem em suas cazas de morada adegas caualharices nem lhe tomem seu pão nem vinho. fol. 11.

Pera que possam andar em besta muar de ssela e freo por todos nossos Reinos e Senhorios. fol. 11.

Pera que lhe não dem suas cazas de apposentadoria sobpena de nossos encoutos de seis mil Reis. fol. 11.

Pera que possam liurementemente negoçar e tratar vender e comprar por todos nossos Reinos. fol. 12.

Pera que não paguem dizima nem portagem nem direito algum de prata q̄ trouxerem a nossos Reinos. fol. 12.

Pera que não paguem senão dez por cento destas mercadorias—S—latão cobre por laurar vermelhão. fol. 13.

Pera que se comprarem especiarias ou Braziz em pequena ou grande quantidade não paguem sisa. fol. 13.

Pera que possam levar fora de nossos reinos toda a moeda douro e prata, que lhes sobejar. fol. 14.

Pera que se fizerem algũas naos ou nauios em nossos Reinos gosem com elles nossos priuilegios. fol. 14.

Pera que se edificarem algũa casa os Alemães dentro ou fora dos muros desta cidade não lhes seja dado varejo em suas mercadorias. fol. 15.

Pera que sejam liures e não sejam obrigados a colações ou pagamentos, de peitas ou pedidos. fol. 15.

Pera que não recebam detrimento algum em suas pessoas e mercadorias e todos os seus bens. fol. 15.

Pera que tenham faculdade de se escolherem hum so corrector pera tratar suas mercadorias. fol. 15.

Pera que suas mercadorias sejam primeiro desdimadas e despachadas, tanto que vierem a alfandega. fol. 16.

Pera que sua prata seja primeira laurada, que a outra. fol. 16.

Pera que os ditos mercadores gozem destes priuilegios e immuni-
dades por tempo de quinze annos. fol. 16.

Pera que não sejam presos nem reteudos por caso q̄ seja de crime saluo de João Cotrim Corregedor. fol. 17.

Pera que não entre outra nenhũa justiça em suas casas quando con-
uier, por bem de justiça saluo seu Corregedor. fol. 17.

Pera que quando suas mercadorias vierem ao porto desta cidade, e se ouuerem de descarregar lho faram saber. fol. 18.

Pera que tanto que suas mercadorias forem as Alfandegas paguem logo a dizima, e sisa. fol. 19.

Pera que possam levar mercadorias pera onde quizerem como forem despachadas sem fazerem saber as mudanças. fol. 19.

Pera que possam carregar todas suas mercadorias em quaesquer nauios, e nos que quizerem. fol. 19.

Pera que nenhum official nẽ rendeiro, nem outra pessoa entre em suas casas a lhe dar varejo. fol. 19.

Pera que não paguem direito algum dos mantimentos, e alfaias, que vierem pera suas casas. fol. 19.

Pera que possam comprar, e vender todas as mercadorias que quise-
rem caro ou barato. fol. 20.

Pera que lhes não dem debates em suas mercadorias. fol. 20.

Pera que tanto q̄ lhe for entregue qualquer especiaria a possam levar liurementemente pera suas casas. fol. 20.

Pera que tanto que algum contrato for celebrado entre os Allemães, e o nosso feitor o fação logo assentar. fol. 20.

Pera que todo o ouro ou prata que trouxerem nestes reinos se leue a Alfandega como as outras mercadorias. fol. 20.

Pera que tenham e ajão todas as liberdades priuilegios e isenções como aos nossos naturaes. fol. 21.

Pera que possam ter pesos, e balanças, em suas casas pera justificarem suas mercadorias. fol. 21.

Pera q̄ melhor possam auer despacho de suas contendias, e demandas o nosso Corregedor seja seu Juiz. fol. 21.

Pera q̄ seu Corregedor tenha alçada até contia d'dez mil rs. sem delle auer apelação, nem aggrauo. fol. 21.

Pera que nenhūs Officiaes de Justiça entrem em suas casas saluo indo a justiça apos algum malfeitor. fol. 22.

Pera q̄ possam trazer armas de dia e de noite antes do sino de correr, e depois d'elle corrido. fol. 22.

Pera q̄ se algum dos feitores falecer, o seu Corregedor vá a casa do defunto, e fará inuentario da fazenda. fol. 22.

Pera que possam andar em mullas e facas, e lhes sejam dadas pousadas e mantimentos por seus dinheiros em todos os lugares por onde forem tirando lisboa. fol. 22.

Pera q̄ o que toca a quinta de nossos direitos entendersea que usem delles acabado o arrendamento dos rendeiros. fol. 22.

Pera que outro privilegio geral que de nos tem lhe seja alargado, como de feito por este alargamos. fol. 22.

Pera que todos nossos Corregedores, Juizes e justiças cumprão e guardem, e fação cumprir esta Carta. fol. 23.

Pera que ajão os ditos Alemães por Vz.^{os} d'esta Cidade, e lhe cumprão seus priuilegios. fol. 24.

Pera que não paguem senão dez por cento destas mr.^{as} latão, cobre não laurado e pera que quando a alfandega se despeiar suas mercadorias se tirem della, e as ponhão em hũa casa junto com ella que tera duas chaues. fol. 24.

Pera que como suas mercadorias forem na alfandega sejam primeiro dizimadas que as outras. fol. 25.

Pera que tanto que pagarem a dizima e sisa das mercadorias não fação mais saber as mudanças. fol. 25.

Pera que possam carregar suas mercadorias em quaesquer nauios que quizerem. fol. 26.

Pera que o Corregedor Braz Afonso Correa seia seu Juiz. fol. 26.

Pera que nenhum official de Justiça não entre em suas cazas sem mandado do Corregidor Braz Afonso. fol. 27.

Pera que não sejam presos senão por Juiz ou Alcaide, e sejam leuados.

Aqui ficou imperfeita esta Taboa.

N. B. A extensão d'esta interessante Memoria, ructo e prova do zelo e fadigas do seu benemerito autor nos obriga a deixar para o Tomo XIV a 2.^a e ultima parte d'ella.

NOTICIA

DOS

MANUSCRIPTOS,
QUE SE ACHÃO NA COLLECÇÃO DA BIBLIOTHECA REAL DE PARIS,
PERTENCENTES AO
DIREITO PUBLICO EXTERNO DIPLOMATICO DE PORTUGAL,
E Á HISTORIA, E LITERATURA DO MESMO PAIZ.
EXAMINADOS E COLLIGIDOS PELO VISCONDE DE SANTAREM.
PARIS 1821

PARTE II

HISTORIA, E LITERATURA

O exame dos Manuscriptos, de que trato nesta 2.^a Parte da presente Memoria, he não só muito defeituoso e acanhado, mas tambem menos interessante, do que a noticia, que d'elles me propunha dar, se ó tempo, que me faltou até hoje, pelas investigações que tenho feito nas Chronicas, e Historias do Reino para os elucidar, mo não houvesse impedido.

Todavia, a pezar d'este obstaculo, levarei á lembrança dos homens doutos da Nação, os nomes, e trabalhos de alguns de seus compatriotas, que, honrando as letras, illustrarão a Patria com seus escriptos.

CODICE 940, Supplemento

Este Codice he in fol., escripto em letra Portugueza: trata varias materias da menoridade, reinado, e perda do Senhor Rei D. Sebastião; e contêm 322 fol. Seria digno só per si, de huma Memoria particular: direi apenas o que contêm.

De fol. 1 até 29 se encontra o seguinte trabalho: *Commentario que trata de la infelice jornada que El Rei D. Sebastian hyzo en la Berbaria el año de 1578. Donde se cuenta muy en particular todo lo que alli succedio con la muerte del Rei, y otras cossas dignas de admiracion, y de ser sabidas. El qual comentario hyzo el Capitan Luis de Oxeda, que alli se allo presente.*

A fol. 30 segue-se hum *Tratado do Cerco de Mazagão, e do que no mesmo se passou.*

Como não tinha á vista a historia do mesmo Cerco por Agostinho Gavi de Mendonça, publicada em Lisboa em 1607, nem a Relação do mesmo Cerco, que escreveo o P. André de Carvalho, e se conservava

no Collegio dos Padres Jesuitas de Coimbra, conforme a noticia da Bibliotheca Lusitana: nem tão pouco a outra historia do mesmo Cerco, que escreveu Miguel de Castanho, e se publicou em Lisboa em 1564; não posso dizer com certeza, se o Tratado, que se encontra neste Codice, he huma obra differente d'aquellas, ou copia de alguma d'ellas: não sendo na verdade, o que sobre o mesmo Cerco deixou manuscripto em 147 Capitulos, e dedicou á Senhora D. Catharina, Alvaro Rebello; porque, o que se encontra neste Codice, não he escripto em systema, apparecendo logo a fol. 45, Cap. 3.º, a notavel declaração: *Do Liuro da Embaixada de Lourenço Pires de Tauora, sobre a Primazia de Braga*; e á margem: *Visconde*; seguindo-se a negociação em Roma d'aquelle Embaixador sobre a questão da Primazia do Arcebispo de Braga; vindo a fol. 50 na data de 4 de Novembro de 1563 huma carta do referido Arcebispo, escripta de Salvaterra a El Rei, sobre o estado do Reino, &c.

Segue-se a fol. 55 *Memorial, que devem mandar a El Rei Catholico*, de 22 de Junho de 1562.

A fol. 58 vem as reflexões sobre o ponto, que se devia votar no Conselho, em que se diz no § 2.º, *que havendo 12 do Conselho Ordinario, e havendo de entrar nelle mais os Senhores D. Duarte, e D. Antonio, Duques, Marquezes, e Arcebispo de Lisboa, &c., não parecia conveniente augmentálo.*

Segue-se a fol. 64 o *Treslado dos Capitulos de Paz, que fez o Viso-Rey D. Antão de Noronha com o Hidalcão em Goa a 13 de Dezembro de 1571.*

A fol. 65 vem a falla feita nos Paços da Ribeira a 13 de Junho de 1557, quando foi levantado Rei o Senhor D. Sebastião.

Na mesma fol. segue a Relação do principio do Governo d'El Rei D. Sebastião; tendo huma cota, que parece ser de D. Luiz Lobo, que diz: *Para a sua Chronica de D. Miguel de Moura*. Barboza na sua Bibliot. Lusit. não menciona este trabalho Mss. de Miguel de Moura.

Em toda esta Relação se encontrão particularidades mui interessantes para a Historia Politica d'aquelle reinado.

A fol. 77 se acha o tit. seguinte: *Assentos copiados de hum livro delles, feito pelo Secretario Miguel de Moura, e assignados pelos do Conselho d'Estado d'El Rei, o qual livro me emprestou Lourenço Pires de Carvalho. Lisboa 12 de Novembro de 1618.* Este emprestimo parece ser feito a D. Luiz Lobo.

Seguem-se os referidos Assentos, começando pelos de Montemor o Novo, de 17 de Outubro de 1569; seguindo-se os de Evora de 14 de Novembro do mesmo anno; em que se tratou o Contrato do Trigo, que a Cidade de Lisboa fez com os Inglezes, que não teve effeito: os de Evora, de 3 de Março de 1570 sobre a fortificação dos Lugares d'Africa: os de Evora, de 28 do mesmo mez e anno, sobre a defensão dos mares e portos de Portugal: os de Almeirim, de 29 de Novembro do mesmo anno, em que se fez Assento da Precedencia, que o Embaixador na Curia, D. João Tello de Menezes, devia guardar com o Principe de Parma, e outros; decidindo-se, que fizesse o que praticassem os Embaixadores de Castella, França, e Allemanha; e do modo por que El Rei

devia escrever aos Duques de Florença, e a outros Príncipes: os de 9 de Junho de 1573 tomados em Evora sobre as Convenções com Inglaterra, e concluidos em Almeirim a 19 de Janeiro de 1574: os de Fevereiro do mesmo anno de 1574, tambem de Almeirim, em que se assentou no modo de responder á Duqueza de Florença, que então havia mandado hum Embaixador cumprimentar El Rei: e os de 19 de Março do mesmo anno, tambem de Almeirim, em que se assentou no recebimento, que se devia fazer ao Enviado, que El Rei de França mandava a dar os peza-mes a El Rei pelo falecimento da Princeza; decidindo-se, que se fizesse o mesmo, que se tinha praticado com outro Enviado de França no anno de 1566.

A fol. 85 vem o Regimento do Conselho d'Estado, feito em Leiria a 8 de Setembro de 1569, que Souza publicou no Tom. 3.^o das Prov. da Hist. Geneal. Prov. do Liv. 4, n. 161, p. 231.

A fol. 86 vem a falla, que os Mesteres de Lisboa fizeram aos Fidalgos no Mosteiro do Carmo em 4 de Maio de 1758. Esta mesma falla vem a fol. 229 do Codice 10:241, de que dei noticia no Vol. XII dos Annaes, tendo no ditto Codice a data de 8 do referido mez.

A fol. 87 vem o discurso feito a El Rei em Coimbra a 13 de Outubro de 1570. Este discurso publicou Barboz. no Tom. 3.^o, P. 3, Liv. I, Cap. 26, p. 228 das suas Mem. para a Hist. d'El Rei D. Sebastião.

A fol. 90 vem: *Advertimentos de D. Ignacio de Borja sobre las cosas y negocios de Portugal, violos S. M. nel Pardo a 12 de Setembro de 1575.*

A fol. 95 vem huma carta do Conde de Portalegre, Embaixador de Hespanha em Portugal, para El Rei seu Amo, com data de 29 de Março de 1576. Esta carta publicou Barboz. no Tom. 4.^o, P. 4, Liv. I, Cap. 2, p. 28 das suas Mem. para a Hist. d'El Rei D. Sebastião; fazendo-a preceder de outra do mesmo Embaixador, em que não poz data. Seguem-se outras do mesmo, de 25, e 16 de Janeiro de 1578; de 5 de Fevereiro, e de 27 de Setembro de 1576.

A fol. 100 vem o treslado da carta de Philippe II para a Camara de Lisboa, de 2 de Abril de 1579. Segue-se outra carta do Conde de Portalegre, sem data; e outra do Senhor Rei D. Sebastião, de 26 de Janeiro de 1577, para aquelle Embaixador.

A fol. 105 vem a carta, que escreveo o Principe de Orange ao Senhor Rei D. Sebastião, datada de Gante a 10 de Janeiro de 1578.

A fol. 108 vem a entrada do corpo do Senhor Rei D. Sebastião, em Evora, no anno 1582; e seguem-se duas fol. de varias relações para as Chronicas.

A fol. 116 vem a carta do Senhor Rei D. Sebastião, de Lisboa a 20 de Julho de 1572, para o Bispo de Coimbra, para se darem graças por victorias da Índia, em consequencia da chegada de D. Luiz de Attaíde. D'esta carta não faz menção Barboza no Cap. 15 da P. 3, Liv. 2 das referidas Mem., que dedicou ás acções de graças por aquellas victorias.

Segue-se um Summario das victorias da Índia em 1570, e 1571; e logo a relação da batalha de Alcacer, que mandou um captivo ao D.^o Paulo de Araujo; que, segundo me recordo, se conserva no Arch. da

Torre do Tombo, no Corp. Chronol. He cheia de cotas marginaes elucidatorias, com hum mappa da posição militar do Exercito Portuguez, &c.

Segue-se a relação do recebimento, que se fez em Lisboa ao Cardial Alexandrino, no anno de 1571, quando veio a Lisboa pedir a El-Rei o entrar na Liga, e effectuar o seu casamento com a Princeza Margarida. Esta recepção vem nimiamente detalhada em Barboz., no Tom. 3.º, P. 3, Liv. 2, Cap. 6, p. 340 das suas já referidas Mem.

A fol. 124 trata da Armada, que se fez neste Reino no anno de 1572 de que era General o Senhor D. Duarte; e se referem as diversas opiniões sobre este armamento, o que Barboza trata com a sua admiravel penna, no Tom. 3.º, P. 3, Liv. 2, Cap. 13, p. 415, e seg. das suas Mem.

A fol. 127 trata da vista, que El Rei deo no anno de 1573 aos Lugares do Alemtejo; e de como veio a Evora, onde El-Rei se achava, o Arcebispo de Lucianno, Nuncio do Papa, e da sua entrada, que deo a 19 de Fevereiro, do referido anno, trazendo a Embaixada do Papa sobre a Liga, que não teve effeito. D'esta Embaixada trata Barboza no Tom. 3.º, P. 3, Liv. 2, Cap. 20, p. 485, das referidas Mem.

Segue-se o Capitulo, que El Rei fez em Santarem, da Ordem de Christo, em 1573. Sobre este Capitulo escreveo Barboza no Tom. 3, P. 3, Liv. 2, Cap. 21, p. 492, das suas Mem.

A fol. 128 vem a carta d'El Rei a Nuno Manoel, seu Embaixador em França, datada de Evora de 20 de Março de 1575. D'este Embaixador trata Barboza no Tom. 3. P. 3, Liv. 2, Cap. 30, p. 624, das dittas Mem., não fazendo menção d'esta carta.

Segue-se outra carta d'El Rei para o mesmo Embaixador, escripta de Cintra a 11 de Outubro de 1575.

Seguem-se fragmentos de cartas de Miguel de Moura, para El Rei; e a fol. 130, huma de El Rei para o mesmo Secretario, escripta do Cabo de S. Vicente a 14 de Setembro de 1576, seguindo-se-lhe a resposta do Secretario de 19 de Setembro de 1576. Estas duas cartas publicou Barboza no Tom. 4, P. 4, Liv. 1, p. 36 e seg. das suas Mem., não pondo data na de Miguel de Moura.

A fol. 132 vem a carta de Cardial Infante a El Rei, sobre a jornada de Africa, copiada do original, e datada de Evora do 1.º de Fevereiro de 1578. Esta carta publicou Barboza no Tom. 4, P. 4, Liv. 2, Cap. 2, p. 249 das suas Mem.

Segue-se outra carta do mesmo Cardial para Miguel de Moura, sobre o assumpto da antecedente, escripta de Alcobaça a 6 de Agosto de 1578. Esta carta não traz Barboza.

Segue-se a fol. 134 outra carta do mesmo Cardial para Miguel de Moura, sobre o Senhor D. Antonio, datada de Evora no 1.º de Janeiro de 1578, que tambem Barboza não traz, sendo aliás mui curiosa, começando notavelmente: *Veio aqui ter D. Antonio, que não sey como lhe chame sobrinho.*

Outra do mesmo Cardial para Miguel de Moura, datada de Penha Longa a 22 de Junho de 1578, sobre o assumpto da antecedente, a qual Barboza publicou a p. 291 do Tom. 4, P. 4.ª, Liv. 2, Cap. 7 das suas Mem.

Segue-se a fol. 137 o Auto do juramento, que fez o Cardial, na 1.^a vez que El Rei foi a Africa; feita em Lisboa a 3 de Septembro de 1574, o qual Barboza publicou, sem data, no Tom. 3, P. 3, Liv. 2, cap. 27, p. 597 das referidas Mem.

A fol. 138 vem a carta de Miguel de Moura para o Cardial, sobre o Senhor D. Duarte, datada de Lisboa a 14 de Novembro de 1576, de que Barboza não trata.

A fol. 139 vem a carta d'El Rei para o Senhor D. Duarte, sobre a Ordenação, datada de Evora em Abril de 1575; e na mesma fol. outra para o mesmo Senhor, e para o Duque de Bragança, sobre o assumpto da antecedente, datada de Almeirim a 13 de Maio de 1575.

A fol. 140 vem a fórma das cartas, que El Rei escreveu ás pessoas, que ficárão de mandar gente com o Senhor D. Duarte. E a fol. 141 vem as cartas para os que havião de servir pessoalmente.

A fol. 143 vem os appontamentos, a que El Rei D. Henrique mandou que respondesse Pedro d'Alcaçova, de 2 de Outubro de 1578. Estes appontamentos, com o competente Decreto para ser prezo o mesmo Pedro d'Alcaçova, se achão publicos, e sua resposta, no Tom. 3, Prov. da P. I. da Deduc. Chron. p. 27; extrahidos do Liv. 2, Cap. 38 da Hist. Sebast. de Fr. Manoel dos Santos.

Na mesma fol. vem os appontamentos, a que El Rei mandou que respondesse Lucas da Silva, para dar conta da approvação da ida a Africa, datados de 15 de Janeiro de 1579, e a fol. 144 vem a resposta do mesmo aos dittos appontamentos. Estes forão tambem publicados, *ibid.*, Prov. 19, onde se lhe chama Luiz da Silva.

A fol. 147 vem o arbitrio, que se propoz a El Rei D. Sebastião para ajuntar dinheiro para a jornada d'Africa. Segue-se a 2.^a Parte contra este conselho.

A fol. 153 vem huma Memoria, do que trouxe em Commissão Nuno Alvares Pereira, quando voltou de Flandres, em Castelhana. He huma informação sobre o estado de Flandres.

A fol. 155 vem a copia da carta original d'El Rei para João de Mendonça, em resposta a outra d'este, quando succedeo no Governo da Índia, datada de Almeirim a 20 de Fevereiro de 1565. E logo outra do ditto Rei para o mesmo, sobre a jornada d'Africa; datada de Salvaterra a 24 de Abril de 1576. Estas cartas não publicou Barboza, no Tom. 3 das suas Mem., onde trata d'este Governador.

Seguem-se algumas clarezas historicas no anno de 1561 a respeito do mesmo João de Mendonça.

A fol. 157 vem a carta d'El Rei para Francisco Barreto, Governador do Monomotapa, de 23 de Fevereiro de 1572, em que lhe participa a vinda do Cardial Alexandrino. D'este Governador trata Barboza no Tom. 3, Liv. 1, Cap. 21, p. 189, e 190; Liv. 2, Cap. 23, p. 540, e 546 das suas Mem.; não produzindo esta carta.

Segue-se o extracto de outra carta d'El Rei para D. Antonio de Lima, datada de 4 de Fevereiro do mesmo anno; e logo outra de Filippe II para El Rei sobre o soccorro, datada de 25 de Abril de 1563, que Barboza publicou no Tom. 2, P. 2, Liv. 2, Cap. I, p. 379 das

suas Mem. Segue-se a resposta verbal d'El Rei ao Embaixador Castelhano.

A fol. 158 vem a carta do Cardial Infante para o Conde da Castanheira, datada de Lisboa a 30 de Abril de 1563.

Segue-se a carta, e presentes, que El Rei D. Philippe mandou a Francisco Barreto, sem data.

A fol. 159 vem algumas cousas notaveis, que mostram o grande animo d'El Rei D. Sebastião; e a fol. 161 algumas lembranças particulares do mesmo Reinado.

A fol. 166 vem a carta do Conde da Castanheira á Rainha, datada do 1.º de Março de 1561.

A fol. 172 outra d'El Rei para o Conde da Castanheira, copiada do original, com a data de 5 de Setembro, não se lhe conhecendo o anno, pelo haverem riscado.

A fol. 173 segue-se outra da Rainha para o mesmo Conde, sobre as Côrtes, em data de Julho de 1562. E outra d'El Rei para o mesmo, sobre a defeza d'África, datada de Lisboa de 23 de Março do mesmo anno.

Segue outra d'El Rei para o mesmo Conde, de 22 de Outubro de 1562. De todas estas cartas não trata Barboza, quando falla d'este Conde no Tom. 2, P. 2, Liv. 1, Cap. 19, p. 278, 280 e 281 das suas Mem.

A fol. 174 trata-se do que se fez, e ordenou depois da partida do Cardial Alexandrino, a respeito dos preparativos navaes. D'estes trata Barboza no Tom. 3, P. 3, Liv. 2, Cap. 13, p. 415, os quaes se ligão com o que se trata a fol. 124 d'este Codice.

A fol. 175 vem o seguinte: *O que relata a carta, que veio de França de verbo ad verbum. 22 de Agosto de 1572.* Versa sobre o attentado commetido naquelle Reino contra o Almirante, suas particularidades, &c.

A fol. 177 refere huma boa noticia, que veio da Armada; e a fol. 178, como se ha de contar a grandissima peste d'este anno.

A fol. 181 refere-se a vinda do Vice-Rei D. Luiz de Attaíde, das Canas que jogou com El Rei, de huns Touros Reaes, que houve em Xobregas, e a tomada de hum Galeão da Mina, e de 10 Náos da Índia, que entrãõ por este porto. Da vinda de D. Luiz de Attaíde, e do jogo das Canas trata Barboza no Tom. 3, P. 3, Liv. 2, Cap. 15, p. 443, e seg. das suas Mem.

A fol. 182 vem o *Regimento da Provição das Commendas, que se hão de despachar em Tangere no anno de 72*, feito em Almeirim a 6 de Fevereiro do mesmo anno.

A fol. 190 vem *Pareceres do Conde do Redondo sobre algumas couzas d'África.*

A fol. 194 vem o *Summario das Náos, Galeões, &c., que D. Luiz de Taide, sendo Viso Rei, armou por vezes á custa da Fazenda de S. Alteza.* Refere, o que se passou nos tres primeiros annos, e acrescenta varias outras cousas, acabando a fol. 206. Vem depois huma explicação, em que se contém o seguinte: O anno, em que se descobrio a Índia, os nomes dos Capitães Móres das Armadas, as victorias que alcançarão, os Governadores, Vice-Reis, e Capitães das Fortalezas, que passarão

áquelle Estado, fundação das mesmas, Arcebispos, e Bispos, Inquisidores, entradas das Religiões, seus primeiros Prelados, &c. Começa em 1497, e acaba em 1608, sendo Vice-Rei o Conde da Feira: he dividida pela ordem dos Governadores, e he mais ampla, que a do Jornal do Codice 10,023, de que adiante se trata.

A fol. 236 vem a carta d'El Rei D. João III, para D. João de Lencastre, Duque d'Aveiro, sobre a entrega da Princeza D. Joanna. He copia da original, que tem o Duque D. Alvaro, escripta da mão de Pedro d'Alcaçova, datada de Lisboa a 13 de Novembro de 1552. Souza, na Hist. Geneal. da C. R. Tom. 3, Liv 4, p. 556, não dá noticia d'esta carta; nem tão pouco Andrade, na P. 4, Cap. 45 da Chron. d'este Rei.

A fol. 238 vem hum carta do Cardial Infante D. Henrique para o Duque de Aveiro, sobre a passagem d'El Rei D. Sebastião á Africa, datada de Alcobça a 14 de Setembro de 1573; e outra para o mesmo, tambem de Alcobça a 28 do mesmo mez e anno, achando-se outra postposta, datada de Evora a 10 de Março de 1546. D'estas não faz menção Barboza nas suas Mem.

A fol. 240, Carta d'El Rei para o Duque de Aveiro, dando-lhe conta dos Governadores, que deixava no Reino, datada de Lisboa de 9 de Junho de 1578.

A fol. 241 vem a Relação da viagem, que fizeram os P.^{os} da Companhia com Francisco Barreto na conquista de Monomotapa, no anno de 1569, escripta pelo P. Monclaes, da mesma Companhia. A Bibliot. Lusit. não trata d'este Autor.

Segue-se o Accordo feito entre os Letrados em Almeirim a 23 de Janeiro do mesmo anno, sobre as razões, que havia para atacar aquelles Povos, &c.

A fol. 268 vem *Relações de Angola tiradas do Cartorio do Collegio dos P.^{es} da Companhia*. Contêm alguns Cap. da Instrucção de Paulo Dias, quando El Rei D. Sebastião o mandou a Angola; datada de Lisboa a 20 de Dezembro de 1559.

A fol. 297 vem *Apontamentos para a Historia d'El Rei D. Sebastião, tirados da relação da sua vida, feita pelo P. Amador Rebello, da Companhia de Jezus, companheiro do P. Luiz Gonçalves da Camara, Mestre do mesmo Rei, escrita em Lisboa a 6 de Novembro de 1613*. O autor da Bibliot. Lusit., na parte que dedica a este escriptor, diz, que possuia hum copia d'esta Obra, a que elle dá o titulo: *Relação da Vida d'El Rei D. Sebastião, na qual se trata do seu nascimento, criação, governo, das idas, que fez a Africa, da batalha que deo a Mulei Maluco, e do fim do successo della*; e na qual, diz succintamente se escrevem as acções d'este Principe. Jorge Cardozo, no Agiol. Lusit. Tom. 3, p. 111, e no Commentar. de 7 de Maio, letra J, diz, que fôra composta no anno de 1613, que he o que se acha neste Codice.

A fol. 308 vem hum Memorial d'El Rei D. Sebastião, antes de tomar o governo, no qual apontou, para lembrança, as cousas, que determinava fazer. Este Memorial vem a fol. 246 do Codice Mss. da Chron. d'El Rei D. Sebastião, continuada até á Embaixada de D. João de Borja, por Fr. Bernardo de Brito, de que possui hum copia.

A fol. 310 vem o *Regimento da Provição das Commendas, que se hão de ganhar em Tangere do anno de 72 em diante. Feito em Almeirim a 6 de Fevereiro do dito anno.*

A fol. 316 vem algumas cousas d'Africa, do Conde do Redondo.

A fol. 319 segue-se a carta de Pedro Alvares de Carvalho ao Chronista João Baptista Lavanha, datada de Beja de 24 de Outubro de 1618; e outra de Ruy de Souza de Carvalho a El Rei D. Sebastião, sem data. Barboza, a pezar de dedicar a este grande Capitão o Cap. 25 do Liv. 2, Tom. 3, P. 3 das suas Mem., não faz menção d'esta carta.

Pela pouca ordem de distribuição de materias, que observei neste Codice, posso afoitamente dizer, que he o resultado de appontamentos diversos, que ou a curiosidade reunio, ou a sciencia pertendia dispôr, e ordenar em Chronica systematica; e ainda que muitos dos objectos, que no mesmo se encontrão, tenham visto a luz publica, encerra todavia outros, que merecerião huma igual sorte.

CODICE 7007

Este Codice contém o *Leal Conselheiro*, e o livro da *Ensinança de bem caualgar*, que compoz o Senhor Rei D. Duarte.

A brilhante, e erudita analyse que o Sen.^r Candido Xavier publicou da preciosidade d'este Codice, nos Tom. VIII e IX dos Annaes das Sciencias, &c., me dispensa de tratar d'elle.

CODICE 8,294

Obras de Francisco de Saa de Miranda

Este Codice he hum pequeno 8.^o de boa copia de letra moderna. O seu titulo he o seguinte: *Obras de Francisco de Saa de Mirãda, dirigidas ao Principe nosso Senhor, que lhas mandou pedir 1564.* Acaba a pag. 49: *Fim da 1.^a Parte das Obras de Francisco de Saa.*

As letras dobradas no appellido de Sá me fizerão accreditar, quando assim o vi escripto no catalogo, que ainda quando fosse copia antiga das Obras d'este Poeta, mereceria hum exame severo, que poderia interessar a nossa literatura, talvez corrigindo as edições, que tem visto a luz publica: fundado neste desejo, citei este Mss. com esperança d'aquella descoberta, na conta que dei no vol. XII dos Annaes; todavia, não he mais que huma copia moderna de obras impressas d'este Poeta.

O Codice das Obras d'este Poeta, que Barboza cita na sua Bibliot. Lusit., como existente nesta Bibliotheca, conforme a noticia, que achou na Bibliot. de Montfaucon, he o Codice 8,292, que não examinei; e o mesmo Barboza, no art. que dedica a este Poeta, diz, que as suas Obras forão impressas em Lisboa por Manoel de Lira em 1595; isto he 31 annos depois do mesmo Poeta ter offerecido ao Principe as do Codice 8,294.

CODICE 8,8767—3

A fol. 505 d'este Codice vem o tit. seguinte: *Etat des revenus et dépenses des Royaumes d'Espagne, Portugal, Flandres, Milan, Naples, Sicile, et autres avec le catalogue de tous les seigneurs qualifiez d'Espagne, &c.*

Neste Codice se descrevem os Reinos, de que se compõe a Hespanha, suas rendas, &c.; e sobre Portugal trata do rendimento de cada Provincia. Não tem data, nem anno por onde se conheça a verdadeira epocha, em que os mesmos Reinos se achavão no estado, em que o Autor os descreve.

CODICE 10,018

Nobiliario de D. Luiz Lobo da Sylveira

Barboza, na Bibliot. Lusit., cita, com a auctoridade da Bibliot. Hispan. de Francknau, este Codice da Bibliotheca Real de Paris, pondo-o em n.º 1,018, que precisamente se não conforma com a ordem numerica actual, por isso que, como disse na 1.ª Parte d'esta Memoria, os Codices d'aquella Bibliotheca desde n.º 1 a 6700, são Mss. Orientaes, Gregos, Latinos, &c. Não dou noticia d'este Codice, seu systema, e sua distribuição, pela muito exacta, que Barboza dá no art. que lhe dedica.

CODICE 10,020

D. Theotonio Botelho, Index de todas as Chronicas de Portugal

Nem Barboza, na sua Bibliot. Lusit., nem o D.ºr João Soares de Brito, na sua Obra Mss. original, que tambem se conserva na Bibliotheca Real de Paris, com o tit.: *Theatrum Lusitanix Litteratum, sive Bibliotheca Scriptorum Omnium Lusitanorum*; que tambem examinei na mesma Bibliotheca Real de Paris, fazem menção d'este Autor.

Este trabalho, segundo julgo, foi feito em Hespanha, porque o Autor a fol. 81, no tit. do Index da Chronica do Senhor D. João I, diz: *Index, &c. em Madrid 1623.*

Este Codice he in fol., e copia de letra Portugueza moderna. O Indice he alphabetico, e remissivo. A fol. 1 começa: *Index de todas as pessoas, e coizas mais notaveis, que se contém na 1.ª Parte das Chronicas dos Reis de Portugal, de Duarte Nunes do Lião.* Passa logo a citar por ordem alphabetica os 41 Autores allegados pelo mesmo Duarte Nunes na 1.ª Parte das Chronicas dos Reis, seguindo logo o Indice das mesmas, que acaba a fol. 78.

A fol. 81 começa o *Index da Chronica d'El Rey D. João o I de boa Memoria, em a qual se apontão as coizas mais notaveis, e os nomes de todas as pessoas, de que na dita chronica se trata, com os lugares, tempos, e occasiões, em que dellas se faz menção. Em Madrid 1623.* Acaba

a fol. 212; achando-se com varias cotas marginaes de boa letra Portugueza differentes da do Mss.

A fol. 213 começa na mesma ordem o *Index da Chronica d'El Rey D. Duarte*, que acaba a fol. 234.

A fol. 237 começa o *Index da Chronica d'El Rey D. Affonso V*, que acaba a fol. 295; achando-se tambem com algumas cotas marginaes.

A fol. 297 começa o *Index da Chronica d'El Rey D. João II composta por Garcia de Rezende*, concluindo-se a fol. 348; e achando-se do mesmo modo cotado marginalmente.

A fol. 357 começa o *Index da Cronica d'El Rey D. Manoel composta por Damião de Goes, impressa em Lisboa no anno de 1566*. Acaba a fol. 604, e tem as mesmas cotas marginaes.

A fol. 607 começa o *Index mui copioso da Chronica d'El Rey D. João III de Portugal composta por Francisco de Andrade*, e acaba a fol. 899; e concluindo aqui o Autor o seu trabalho principal, lhe acrescentou: *Huma Taboa por ordem alfabetica dos Appellidos, que ha nestes Indices, e das Planas, em que se nomeião*. Este trabalho verdadeiramente precioso, seria digno de ver a luz publica, para servir de guia na confusão em que se achão escriptas as nossas Chronicas.

CODICE 10,021

Apenas se lê no rotulo, na capa de pergaminho: *D. Theotonio Botelho, Index*.

Este Codice he continuação do antecedente: a copia he da mesma letra. Este Indice he tambem alphabetico, e remissivo ás Decadas de João de Barros, de todas as pessoas, de que se faz menção nas referidas Decadas; sendo sem duvida mais exacto, do que o do Tom. 9.º da Edição das mesmas Décadas, publicada em Lisboa em 1778.

CODICE 10,022

Obras do Licenciado Fernão de Oliveira

D'este Codice deo huma erudita, e muj exacta noticia o Sn.º Candido Xavier; no Tom. IV dos annaes das Sciencias, que me dispensa de tratar aqui do mesmo Codice.

CODICE 10,023

Jornal das Viajens dos Portuguezes ás Indias, desde o anno de 1497 até 1632

A vastidão d'este Codice, e o particular exame, que d'elle tenho feito, confrontando-o com a Asia de Faria e Souza; com as Decadas de Barros, e de Couto; com as Chronicas de Damião de Goes; com a Historia da Índia, de Castanheda; com a Chronica de Andrade, com Ozo-

rio e outros, fazem a sua analyse de tal modo extensa, que a reseruo para Memoria separada.

CODICE 10,242

Este Codice he in fol., e copia de letra antiga, com o tit.: *Liuro do anno de 1522, dos Officios, Doações, e Padrões d'El Rei D. João III, com a remissão ás folhas do Registo da Torre do Tombo.*

Até fol. 96 contêm os annos de 1522, e 1523.

A fol. 97 começa o livro do anno de 1524 das Doações, Padrões, &c. do Senhor Rei D. João III.

A fol. 131 começa o livro dos Padrões, e Doações do anno de 1525.

A fol. 147 começa o livro das Doações, Officios, e Padrões do anno de 1526.

A fol. 163 começa o livro das Doações, &c. do anno de 1527. No fim dos summarios d'este livro tem a seguinte declaração: *Fim do liuro do anno de 1527 de Padrões; e m del Rei D. João III tresladado na Torre do Tombo a 25 de Agosto de 1628.*

A fol. 181 começa o livro das Doações, &c., do anno de 1528, e no fim d'este tem a mesma declaração do antecedente, notando o Autor, que o acabara a 4 de Septembro.

A fol. 205 começa o livro das Doações, &c., do anno de 1530, com a seguinte declaração no tit.: *O qual L.º está desenquadrado, e falto d'algũs quadernos.* No fim diz, que o acabara a 25 de Septembro.

A fol. 251 começa o livro das Doações do anno de 1531, e a nota, de que o acabou a 28 de Septembro.

A fol. 259 começa o livro das Doações do anno de 1532, acabado em 7 de Outubro.

A fol. 268 começa o livro das Doações do anno de 1533, acabado a 11 de Outubro.

A fol. 275 começam os summarios do livro das Doações, &c., do anno de 1534, que acabou a 12 de Outubro. No fim d'este livro traz a seguinte declaração: *O L.º do anno de 1535 falta na torre do Tombo, e nelle não ha mais q̃ sette folhas, nas quaes se não acha cousa algũa, que sirua para esta obra.*

A fol. 284 começam os summarios das Doações do anno de 1536, que se acabou em 13 de Outubro.

A fol. 290 começam os summarios das Doações, &c. do anno de 1537, que se acabárão de tresladar a 16 de Outubro.

A fol. 296 começam os summarios das Doações, &c., do anno de 1538.

Segue-se hum Índice dos aforamentos da Beira, e nomes dos lugares, em que se fizerão, com remissão aos livros, em que se achão registados. A copia he de letra differente da dos summarios das Doações. Comprehende 14 folhas, e o Autor seguio neste a ordem alphabetica.

Continuão depois diversas outras Doações da Beira, na mesma ordem das antecedentes, contendo 27 folhas de summarios.

Seguem-se os summarios da Administração das Capellas do Alemtejo, na mesma ordem alphabetica, contendo 15 folhas.

Seguem-se depois os summarios das Doações do Alemtejo, contendo 41 folhas.

Passa depois aos summarios das Doações da Estremadura, contendo 55 folhas.

Segue o summario do livro 2.º dos Mysticos, na mesma ordem, contendo 73 folhas; e acaba por huma serie de Cartas de Brazão de Armas concedidas a differentes familias, que occupão neste Codice 85 folhas; copiadas por extenso.

Estes summarios parecem-me ser de Gaspar Alves de Louzada Machado; não só pela natureza do trabalho, mas tambem pela declaração, que se vê no fim dos summarios do anno de 1527, de que se acabara aquelle livro na Torre do Tombo em 1628, tempo em que elle ainda servia de Escrivão do mesmo Archivo, como se vê de fol. 298 v.º da Chancellaria do Senhor Rei D. Duarte, em hum Termo lavrado por elle a 27 de Outubro do mesmo anno, como cita o Sn.º João Pedro Ribeiro a p. 147 das Mem. Authent. para a Hist. do R. Arq.; e pelo que diz Barboza na Bibliot. Lusit. Tom. 2, p. 331, de que elle ordenara summarios de todas as Doações, e Chancellarias da Torre do Tombo; collecção, que seus herdeiros vendêrão, &c.

CODICE 10,243

Este Codice he in fol. contendo 90 folhas: o seu tit. he o seguinte: *Orçamento do estado da Yndia do que Remde tirado per foraos a Remdamentos E asi o que despense Urdinaramente pelo Regimento nouo que fez o Viço Rey dom Amtã de noronha gouernando o dito Estado E asi o que Despense Estraurdinaria que se tirou das çofás de cada fortaleza como nasadiçõens de cada hũa vai declarado o qual orçamento se fez per mandado de Dioguo Velho veedor da fazenda da Yndia e foi feito por min Antonio dabreu Contador Dell Rey nososnor nestas partes da Yndia E se acabou em sete de nou.º De M D Lxxiiij.* E no fim se acha a declaração seguinte: *Este liuro foi tresladado Do proprio que mandei das partes da India que está em poder de braç Dacosta porteiro Da fazenda e consertado comigo em Lisboa em o 1.º de Março.* Está encadernado em capa antiga com as Armas Reaes Portuguezas, com a Coroa raza.

CODICE 10,244

Este Codice he in fol., e copia de boa letra, contendo 178 fol., faltando-lhe algumas do fim. O seu tit. he o seguinte: *Libro das cartas, pareceres, y otras Escripturas em diversas materias muy importantes.* Tem este Codice algumas indicações para a nossa historia politica do reinado do Senhor Rei D. Sebastião.

CODICE 10,248

Vidas dos Bispos de Coimbra

Este Codice he in fol.: contém as Vidas de 49 Bispos, desde D. Paterno, 1.^o Bispo, até D. Martim Affonso Mexia. O seu tit. he o seguinte: *Liuro das Uidas dos Bispos da See de Coimbra, e de outras couzas que acontecerão em seus tempos, composto pelo Douctor Pedralurs nogueira Conego da See da dita Igreja o qual compos reuendo os papeis e antiguidades do Cartorio da dita See, e de outras partes.*

Segue-se huma linha do copista, em que diz: *faleceo o dito Douctor a 26 de Janeiro anno de 1597, em cuja Conezia succedeo Salvador de Souza.*

Em todos os Capítulos desenvolve o Autor grande erudição historica comprovando-os com muitos documentos, inscripções, &c., como, por exemplo, no Cap. 31, na vida do Bispo D. João Galvão, traz a Doação feita em Coimbra a 25 de Setembro de 1472, do Condado de Arganil ao referido Bispo, &c. Em algumas partes he tão miudo, que no Cap. 33, p. 166, traz o rol da prata, que El Rei mandou tomar á Sé de Coimbra; e no Cap. 34 outro rol das alfaias dadas á mesma Igreja.

D'esta Obra Mss. trata Barboza no Tom. 3.^o, p. 556 da Bibliot. Lusit., sem comtudo fazer menção da sua existencia na Coll. dos Mss. da Bibliotheca Real de Paris.

CODICE 10,253

Chronica antiga de Portugal

Este he o tit. que tem no catalogo da Coll. dos Mss. da Bibliotheca Real de Paris: he escripto em pergaminho, em gothico, com muito luxo nos ornatos, e com o escudo das Armas Reaes assentado sobre a Cruz de Aviz. Precisamente este Codice foi escripto antes do anno de 1488, porque no de 1485 determinou o Senhor Rei D. João II corrigir o escudo das Armas do Reino, cuja discussão durou em Conselho tres annos, decidindo-se a final, que se tirasse a Cruz verde de Aviz, que o Senhor Rei D. João I puzera nas suas Armas como se vê do Codice autographo dos Mss. da Coroa, que se conservava no Rio de Janeiro, com o tit. *Varias Materias dos Reinados, &c.*

Tem este Codice algumas notas marginaes de letra mais moderna. He escripto com muita confusão, e na falta de critica do Autor se resente da obscuridade dos seculos medios. Muito notavelmente nos Cap. 36, e 37 começa a tratar dos territorios de Santarem, Alenquer, Beja, &c., e continua sobre outros de Portugal, até o Cap. 51; e com grande singularidade conta neste as Historias d'Africa desde Annibal: até o Cap. 58 trata da Historia Romana, e neste da entrada dos Carthaginezes na Hespanha, continuando nos seguintes o mesmo assumpto; e no Cap. 67 trata do que se passou depois da morte de Viriato, seguindo nos posteriores a guerra das Hespanhas, entrada dos Godos, e dos

Mouros, successos dos Reis de Leão; e no Cap. 370 refere o principio da Cidade do Porto. Tratando depois dos Reis de Portugal, escreve parte da historia dos da 1.^a Dynastia, ligando-a novamente no Cap. 439 com a Historia de Hespanha.

Tem huma nota marginal a hum dos Cap., de letra moderna, que diz: *Esta Cap. cita D. Fr. Palayo do Sandoval, na Hist. dos Bispos de Tuy a fol. 9, ainda que com algumas palavras mudadas; chama a este livro huma Historia Geral de Hespanha em lingua Castelhana tão cerrada que parece Portuguez.*

A rapidez, com que examinei este Codicé, o pouco tempo, que podia distrahir da applicação das investigações da parte Diplomatica; a separação da Bibliotheca impressa no deposito dos Mss., não me permitirão mais do que ordenar estes appontamentos informes, não contando nunca, que elles verião a luz publica, mas sim, que me facilitarião depois hum exame mais rigoroso:

CODICE 10,254

Este Codice he in fol., e tem no catalogo o seguinte tit. *Historia Chronologica de Portugal, até á morte de D. João III*, que he inteiramente errado, á vista do que se acha na 1.^a pag., e das materias tratadas no mesmo Codice: diz pois o sez verdadeiro tit.: *Contém a morte de D. João III, nascimento, vida, e perdição d'El Rei D. Sebastião; successão, e governo d'El Rei D. Henrique; e de todos os successos publicos tocantes ao Reino, e a estes Principes neste tempo.* Não tem nome do Autor, parecendo-me, que este trabalho será de José Pereira Bayão, pela noticia, que Barboza dá, na Bibliot. Lusit., de huma semelhante obra Mss. d'este Autor, ainda que os dois titulos differem, porque o do Mss. citado por Barboza he: *Chronica do muito alto, e muito esclarecido Principe D. Sebastião 16.^o Rei de Portugal, 2.^a e 3.^a Parte, que contém as suas acções, e successos de sua vida, jornada e perda em Africa, com as mais consequencias.*

Os mesmos motivos, que expendi no exame do Codice 10:253, obstão a dar aqui huma noticia mais ampla d'esta obra.

CODICE 10,255

Este Codice he copia de boa letra Portugueza, tendo no fim a declaração, de que se copiara no anno de 1626: o seu tit. he o seguinte: *Chronica do Principe D. João, despues Rey de Portugal, 2.^o del nombre, conipuesta de nuevo por Damian de Goes, dedicada al Rey D. Joam el 3.^o anno de 1556.*

D'esta Obra em Castelhana não faz menção Barboza, no artigo que dedica a este chronista, fazendo todavia menção da que se acha no Codice 10:256 que examinei, e adiante se verá.

CODICE 10,256

Este Codice he in fol., e contêm 106 fol. A letra he mais antiga do que a do Codice antecedente; o seu tit. he o seguinte: *Chronica do Principe D. João, Rey que foy destes Reinos, e 2.º do Nome, em que summariamente se tratam das cousas substanciaes que nelles acontecerão, do dia do seu nascimento athé ho em que El Rey D. Affonso seu pay faleceo, composta de nouo por Damião de Goes, dirigida ao muito magnanimo e poderoso Rey D. Johan III do nome.*

Esta, cita Barboza, com o mesmo tit. a p. 621 da Bibliot. Lusit.

CODICE 10,257

Este Codice he in fol., e contêm 240 fol. Tem o tit.: *Libro das principales linages de Portugal. Por Xisto Tavares.* E no principio vem a declaração seguinte: *Este libro das linhagens ouve eu Damião de Goes, Guarda mor da Torre do Tombo por mandado del Rey D. João nosso S.º o 3.º deste nome da libreria de Xisto Tavares, que Deos perdoe, quartanario que foi na See de Lisboa, e paguey por elle, e por estoutros dous manuees pequenos que com elle estão atados dez cruzados aos herdeiros do dito Xisto Tavares que tudo copilou com muito trabalho, e diligencia. Dos quaes Libros e papeys, e do antigo das Linhagens do Conde D. P.º com seu appendix, e no que fez o Doutor Pacheco, que ao prezente está em poder de D. Jeronimo de Castro, e das memorias, que copilou Aff.º de Lisgo sobre as Linhagens, que segundo me disse Ant.º de Teyve recolheo D. Antonio f.º herdr.º de D. Ant.º de Attaide Conde da Castanheyra despois de seu falecimento, se poderia de nouo copilar e fazer hũ outro libro do qual as linhagens destes Reynos fossẽ mais alumdiadas do que o estão. E este libro com os dous pequenos, e outros papeys tudo atado, e junto Lancey na Torre do Tombo em 7 de Junho de 1508 annos.*

Damião de Goes.

Segue-se depois a seguinte declaração: *Isto estava escrito da mão de Damião de Goes no original, donde se tresladou este libro.*

Barboza, no Tom. 3 da Bibliot. Lusit., fallando d'este Nobiliario, não transcreveo inteira a curiosa declaração de Damião de Goes; e citando este Codice como existente nos Mss. da Bibliotheca Real de Paris, conforme a noticia, que d'elle teve da Bibliot. Hispan. de Francknau, o dá em o n.º 10:259.

CODICE 10,258

Tem este Codice no Catalogo, o tit. *Ordonnauces d'Emanuel Roy de Portugal.*

He original, escripto em pergaminho, muito bem conservado, e até o dourado das Armas se acha em bom estado. He a Carta de hum Foral dado pelo Senhor Rei D. Manoel a huma Villa, em o 1.º de Julho de 1512.

CODICE 10,514

Este Codice he in 4.^o, e tem o tit.: *España y sus Reinos*. Contêm 52 fol. He hum bosquejo geographico, historico, e estatistico dos Reinos, de que se compõe a Peninsula Hespanhola. Foi escripto depois da nossa restauração de 1640, mas antes de Castella reconhecer a independencia de Portugal. Em muitos logares tem erros gravissimos; v. g., chama a Belem Cidade, diz que Coimbra he situada sobre o Douro, que Lerida he Cidade de Portugal, &c.

CODICE 10,518

Este Codice he in 4.^o, e contêm 54 fol. He escripto em letra Portugueza, e o seu titulo he o seguinte: *Opposito ás aduertencias, que se derão no gouerno sobre a eleição, que S. M. fez, mandando o Marquez de Castello Rodrigo por Uiso Rey deste Reyno*.

Nelle se referem a autoridade, poderes, e vantagens, que Portugal poderia colher d'esta medida.

Estes são os Codices, que, durante o curtissimo periodo da minha residencia em Paris, pude rapidamente examinar, desprovido das Obras Portuguezas impressas, mais necessarias para os analysar; e até dos appontamentos, e copias Mss., que em muitos annos tenho feito e colligido, para servirem de subsidios á vastissima tarefa, que em beneficio da minha patria emprehendi.

O VISCONDE DE SANTAREM

BIBLIOTHECA REAL DE PARIS

CODICE, Supplem. 137

**Memoires de Mr. le Comte de la Vaugoion sur ce qui s'est
passé pendant son Ambassade en Espagne
en 1682, et 1683. fol.**

A 1.^a parte destas Memorias não contêm coiza alguma concernente a Portugal; e na 2.^a vem em rezumo huma Memoria Statistico-politica do Reino de Portugal, feita no fim de Junho de 1684.

Com muita singularidade este Ministro diz no § 1.^o, *que o Ministro Castelhana não conhece os seus verdadeiros interesses, por não cuidar em Portugal; que elle vê mui proximo o momento, em que estes povos fação, o que devem, &c.*

São mui notaveis as opiniões politicas deste Ministro a nosso respeito e o interesse, que parecia tomar, em que perdessemos a independencia, que conquistámos na glorioza guerra da Acclamação, triunfando constantemente de Castella, e vencendo por meio de negociações a concluzão do Tratado de 13 de Fevereiro de 1668. Foi, sem duvida, em consequencia da errada opinião, que aquelle Ministro fazia da Nação Portugueza, que elle ordenou o referido esboço Statistico-politico, e talvez de accordo com o Ministerio Hespanhol, para dispôr a França, no caso de nova invazão de Castella em Portugal.

Segue-se depois o seguinte: *Memoires sur le mariage de l'Infante de Portugal, faits par Mr. de Guenegaud, Envoyé Extraordinaire en Portugal. 1675.*

O Author, tendo ordenado estas Memorias sobre a sua correspondencia Ministerial, faz hum relatorio diplomatico da maior importancia, sendo o seu conhecimento summamente necessario, pelo descuido, que não só os nossos escriptores tiverão, de tratar destas negociações; mas até os Francezes, e entre estes Mr. de Flassan, apezar de ter examinado a Collecção de Mss. da mesma Bibliotheca.

Para intelligencia das noticias que se colligem destas Memorias, darei apenas as seguintes indicações.

Quando este Enviado chegou a Lisboa, pertendeo tratar o casamento da Senhora Infanta D. Izabel com hum Principe Francez, como se collige, entre outras indicações, do Officio de 18 de Novembro de 1675, no qual pede a El Rei seu Amo, ordens sobre o projecto da possibilidade do casamento da Infanta de Portugal com algum Principe de França; fazendo a mesma communicação a Mr. de Pompone, em Officio de 29 do mesmo mez; ao que a sua Côrte se escuzou pela demaziada infancia desta Princeza; dizendo elle, que no entanto não deixava de penetrar as vistas da Côrte de Lisboa a respeito do casamento.

Continua, que descubrira por Pascoal de Bragança, Official da Secretaria de Estado, que o P.^o Vieira, Jezuita natural da *America, e hum dos homens mais habeis, que as Hespanhas hão produzido neste seculo*, passando por Florença na sua volta de Roma, tinha feito da sua parte ao Gran Duque as aberturas do casamento de seu filho primogenito com a Infanta de Portugal; e que á sua chegada, tendo dado conta ao Principe Regente, este lhe ordenara, seguisse a mesma propozição, o que elle fez; porêm depois de alguns mezes o Gran-Duque lhe escreveu, dizendo, que não podia continuar a ouvi-lo sobre aquelle assumpto, visto que elle sabia, que El Rei de França a queria para o Delfim, e o de Hespanha para si. Que a Duqueza de Saboya tivera, muito tempo antes, vistas para o filho primogenito do Duque de Baviera, accrescentando, que o Principe Regente mandara de Officio a Duarte Ribeiro de Macedo, Rezidente em França, que tratasse o negocio com o Ministro de Baviera, o que elle fez, escrevendo ao dito Ministro; porêm depois recebeu ordens para não proseguir a negociação, porque tinha contratado de novo com a Duqueza de Saboya.

Mr. de Pompone no seu Despacho de 30 de Abril de 1677, responde em termos vagos a todas as conjecturas do Ministro sobre o casamento, e envia a Portugal Mr. Foucher, creatura do Cardial d'Estrées, o qual chegou a Lisboa no 1.^o de Agosto deste anno, trazendo a seguinte commissão da parte da Duqueza de Saboya, e do Cardial: 1.^o reclamar a pensão de 20.000 libras promettidas por El Rei D. Affonso ao Cardial d'Estrées, quando trouxe a Rainha a Portugal; 2.^o terminar qualquer alteração entre a Rainha, e a Duqueza de Saboya, a respeito da licença concedida por S. A. ao Conde de Castello Melhor para ir a Inglaterra a rogos de S. M. B., &c.

No fim diz o Ministro, que o objecto principal desta negociação era ajustar o casamento do Principe de Conti com a Infanta de Portugal; porêm que a negociação deste Foucher ficou sem effeito por a Rainha lhe pedir a sua Carta de Crensa, que elle não apprezentou: e nesta occazião diz, que no anno antecedente Duarte Ribeiro de Macedo tivera ordem de não ouvir propozição alguma de casamento com Principes da Caza de França: passa a notar os differentes partidos, que havião em Lisboa para este casamento, tendo havido hum pelo Duque de Parma: accrescenta, que no Conselho de Castella se assentara, que se farião todas as publicas diligencias para o casamento d'El Rei Catholico com esta Infanta, e se offerecera ao Principe Regente D. Pedro o ser Mediador no Tratado geral de Paz, dizendo este Ministro, que a Rainha o

convidara para escrever a Instrucção para os Plenipotenciarios Portuguezes, que tendo sido acceitos por Mediadores, se dispunha a fazêlos partir para Nimegue.

Refere a chegada a Lisboa do Conde de Gubernatis, Enviado de Saboya junto á Côrte de Mádrid, no mez de Dezembro do anno de 1677: que este Enviado nada obteve da Côrte de Lisboa, tratando-o o Ministerio de máo negociador; e no 1.º de Janeiro do anno seguinte de 1678, chegou a Lisboa Mr. Spinnelli, dizendo o Ministro, que estivera escondido no Collegio dos Jezuitas para negociar com o P.º de Villes, Confessor da Rainha: que fizerão deste negociador a opinião, de que era homem de pouco entendimento, perplexo, e incapaz, apenas *mandado para os Preliminares*; porêem assentando-se, que a vinda de outro Ministro não conviria, se determinou prevenir a Duqueza de Saboya, para lhe mandar os Poderes, e em virtude delles o mesmo negociador regulou os Artigos do Tratado de casamento, e os levou a Saboya em Maio de 1678.

Accrescenta, que o Conde de Gubernatis se achara em grande susto de ser dimittido do serviço, por ter assignado depois do Duque de Cadaval nos dois exemplares do Tratado de casamento.

Em Officio de 29 de Maio de 1679, communica a El Rei seu Amo, que os Ministros Portuguezes, e Hespanhoes se oppunhão á França.

Em Officios de 5 de Fevereiro, 4 de Março, e 1.º de Abril de 1680 refere o dito Ministro as particularidades seguintes: Que no principio de Dezembro de 1679 chegara a Lisboa Mr. de Carelly com huma Missão da Côrte de Turim, sendo o objecto desta abrir o commercio do Brazil aos navios Saboyanos: Seguem-se os Offerecimentos deste Agente em nome da Duqueza de Saboya, em 3 Artigos: 1.º *De donner en Savoy le double des exemptions qu'on accordroit en Portugal pour les marchandises allant de l'un à l'autre Estat, c'est à dire, que si on diminueroit en Portugal la moitié des droits de sortie des marchandises chargées pour Savoy, on les diminueroit de mesme en arrivant à Ville franche, et de plus la moitié des droits dues pour la sortie des retours de qu'il en faudroit faire.* 2.º *Que si le Prince de Portugal donnoit des exemptions de telles quelles pussent être à des marchands Portugais à condition de s'aller habiter à Ville Franche, Mr. le Duc de Savoye leur accorderoit les mesmes dans ses Estats sans demander le reciproque en faveur de ses sujets, auquel cas les Portugais seuls jouiroient du benefice de ce commerce.* 3.º *Q'après avoir réglé la somme que Son Altesse R. tireroit tous les ans de ses Estats pour son entretien, ou l'envoyer en marchandises qui sortiroient franches de Savoye, pourvue qu'on diminua la moitié des droits d'entrée qu'elles devront payer à Lisbonne.*

Diz, que estes Artigos forão regeitados, e accrescenta, que a Rainha de Portugal lhe dissera, *que, sendo Lisboa o assento da Monarquia, era necessario cuidar sempre em augmentála, ainda que isto fosse á custa do Piemonte, que só devia ser huma Provincia; que assim era muito apropriado, que elles no Piemonte diminuisssem os direitos, mas não em Portugal.*

Queixou-se publicamente o negociador Piemontez, e a Rainha deter-

minou, que o Conde da Ericeira abrisse conferencias com elle, nas quaes o Conde julgou mais conveniente alongar esta negociação, do que dar-lhe huma negativa absoluta, que fizesse mallograr a do casamento.

Nestas conferencias propoz Carelly o comprarem os Piemontezes todo o assucar necessario para a Italia, diminuindo-se-lhe os direitos de sahida, e fazendo-se o transporte em navios Portuguezes até Villa Franca, donde trarião estofos, e sedas de Saboya para o consummo de Portugal, pelo que S. Alteza ganharia nos fretes a diminuição dos direitos; e o beneficio feito aos Italianos interessaria tambem a S. Alteza.

Para não desagradar inteiramente á Saboya o Conde da Ericeira persuadio o Principe Regente a acceitar a offera, que aquelle Agente fazia, 1.º De diminuir o terço dos direitos das mercadorias, que os Piemontezes importassem de Portugal. 2.º De izemtpar seus navios do direito de ancoragem. 3.º De os admittir debaixo da sua protecção; assim S. Alteza se obrigava por escripto aos Mercadores, depozitarios dos bens das gentes accusadas por judaísmo, os quaes lhe pertencião em cazo de condemnação, de os fazer partir de Lisboa para o Piemonte no fim do mez de Maio seguinte; e do assucar irião 64 caixas, e do tabaco 20 rolos.

Accrescenta mais, que no mesmo anno de 1680 viera a Portugal o Marquez de Droné, como Embaixador, a pedir a Infanta D. Izabel, e com plenos poderes para assignar o contrato do casamento.

Em Officios de 29 de Abril, e 22 de Julho de 1680 diz, que a Rainha de Portugal sentio a necessidade de mandar ao Piemonte, quem pudesse regular as difficuldades dos dois Estados Soberanos.

Foi nomeado Duarte Ribeiro de Macedo, homem de confiança, que tinha residido em França 14 annos, e 3 em Hespanha, como Residente, e Enviado; e assim fizerão-no voltar de Madrid, onde se lhe apresentárão difficuldades para a saída, de modo que a Rainha nomeou em seu lugar Diogo de Carvalho de Siqueira, Jurisconsulto habil para as materias juridicas; mas incapaz para negocios estrangeiros, *a menos, continua o Ministro, que o seu amigo, creado do Duque de Cadaval, lhe não dê subtilmente as luzes necessarias para este emprego.*

Estas Memorias acabão com o Officio deste Ministro para a sua Côrte, de 25 de Abril de 1681.

CODICE Supplem. 613

Este Codice contém hum Discurso moral, e theologico sobre a successão de Filippe II á Coroa de Portugal. He in fol., escrito em Castelhana, e de copia antiga, sem numeramento de folhas: no fim tem algumas Instrucções mandadas aos Embaixadores Castelhanos em Austria, no anno de 1633.

CODICE 10.031-4

**Index Alphabeticus Actorum Monumentorum Romae in Archivio
Arcis Adrianae servatorum**

Este Codice he in fol., escrito em boa letra Portugueza do seculo passado, e dedicado ao Papa Paulo V. Como livro Latino, tem tambem o n.º 5182. Começa na letra C, e comprehende 903 folhas. Os documentos pertencentes a Portugal, existentes naquelle Arquivo de Roma, são os seguintes:

Emanueli Regis Portugalis conceditur a Leone X in civitate sancta pro expugnatione Sarracenorum. IX. IV. g. ⁽¹⁾

Emanueli Regis Portugalis ab Alexandro Papa VI. cruciata sancta pro expugnatione contra Turcos. IX. IV. h.

Emanuelis Regis Portugalis et descendentium Genealogis discriptio XIV. V. ff.

Emanuel Portugalis Rex super edicto a se emanato contra Hebreos — dicto Regni. V. II. l.

Portugaliae Regnum Lintheolum cujusdam Beata dicti regni. XII. I. y.

Portugaliae Regni Ecclesiae Cathedralis super provisionibus dictis Ecclesiis á Julio II, Alexandro VI, et Clemente VII. Romanis Pontificibus factis. XII. III. tttt.

Portugaliae Regnum sub protectione Beati Petri fuisse receptum assentur. XIX. V. b.

Portugaliae Rex ab Honorio Papa III. admonetur ne ouera clericis impouat sub excommunicationis pena. XIV. V. c.

Portugaliae Regni Legatio Henrico Cardinali Infanti a Portugalia nuncupato a Julio Papa III. conceditur. XIV. V. d.

Portugaliae Rex Gregorium Papam XIII. precatur ut concedat facultatem erigendi administrationes Ecclesiasticas in Episcopatu Braxiliis. XIV. V. h.

Portugaliae Regnum Scriptura in qua agitur de successione in dicto Regno. XIV. V. u.

Portugaliae Regni domusque Regalis descendentiae relatio. XIV. V. x.

Portugaliae Regi et Regno Bullarum, et Preuilegiorum Summarius a diversis Romanis Pontificibus concessorum. XIV. V. dd.

Portugaliae Regi per tres Status dicti Regni iuramenta prestita. XIV. V. cc.

Portugaliae Regis, et aliorum Episcoporum dicti Regni sententia vigore breuis Gregorii XIII lata in causa preteusi matrimonii inter Ludovicum dicti Regis fratre et Violantem Antonii dicti Regis Matrem. XVI. V. hh.

(1) O 1.º n.º indica o Armario, o 2.º a Caixa, e o 3.º a ordem, em que se achão os documentos. Devo observar que tanto neste Codice como no seguinte existem erros que por huma bem sabida regra de critica documental não pude alterar, e corrigir.

Portugaliae Rex scribit Gregorio Papae XIII, (sobre o caso do Matrimonio acima citado) XIV. V. kk.

Portugaliae Regnum Scriptura in qua continentur quedam a de dicti Regni successionem pertinentia. XIV. V. oo.

Portugaliae Rex Sacerdos Archiepiscopus et Cardinalis an dispensandus sit, ut possit uxorem ducere eo qui in ipso deficit successio. XIV. V. qq.

Portugaliae Regnum informatio super Statu maioris partis Monasteriorum Monialium dicti Regni Sanctissimo porrecta. IX. V. uu.

Portugaliae Regni Monasteriorum Status. XIV. V. u w.

Portugaliae Regnum quorumque Monasteriorum fratribus a Leone Papa X. fuerunt eadem privilegia concessa que Fratribus Monasteriorum Sancti Hieronimi Regni Castellae et Aragonum per alios Romanos Pontifices concessa fuerant. XIV. IV. fff.

Portugaliae Regnum Capitula impressa super successione Philippo Hispaniarum Regis ad Regnum Portugaliae. XIV. V. ggg.

Sebastiano Portugaliae Regi fuit concessa cruciata a Gregorio Papa XIII. pro expeditione contra Sarracenos. IV. IV. t.

Sebastiani Regis Portugaliae Edictum super obervatione decretorum Concilii Tridentini. XIV. V. yy.

Sebastianus Rex Portugaliae nominat Sanctissimo aliquas Personas de Beneficijs primo vacaturis dicti Regni providendas. XIV. V. zz.

Sebastiano Portugaliae Regi instante Privilegia, et exemptiones Christianis Horijs per Sedem Apostolicam concessa a Pio Papa V revocantur. XIV. V. 666.

CODICE 10.031-5

Inventaire du Cartulaire de St. Pierre, fait par Platine

Este Codice he in fol., e tem igualmente o num. 5183, como Codice Latino: he, na 1.^a parte remissivo aos livros do Arquivo de S. Pedro.

Começa o Author o Summario destes livros, com as suas remissões, e a fol. 62 do liv. 1.^o cita *Bulla Clementis Papae 4^{ti} de certis gravaminibus Portugalorum Episcoporum.*

Este he o único documento, pertencente a Portugal, que cita nos Summarios dos cinco livros, de que se compoem esta 1.^a parte do seu trabalho.

Segue na 2.^a parte *Annotationes in vita Pontificum*, citando nos documentos pertencentes a Innocencio III, a carta 235, dizendo: *Compulit Reges Hispaniae et Portugaliae ad Paces servandas.* E a fol. 121: *Rex Portugaliae qui prius erat Dux et ab Adrianus Rex factus est tenetur solvere censum Romanae Ecclesiae unciarum quatuor auri.*

São estes os únicos documentos, que neste Codice encontrei citados, pertencentes a Portugal.

Tanto neste Codice, como no antecedente, segui exactamente a dicção, e orthografia do texto.

CODICE 10.245

Este Codice he authografo, escrito em Gothico em Pergaminho. Todos os documentos, que contêm, pertencem ao Direito Publico Diplomatico Externo de Portugal. Começa por hum Acto datado de 22 de Setembro de 1400, sendo as Tregoas por 10 annos, entre o Senhor Rei D. João I, e o Rei de Castella, nas quaes se abre Alliança com El Rei de Inglaterra, e seus herdeiros, &c.

Segue a fol. 26 o Pleno poder para Gonçalo Vasques de Mello, e Affonso Annes Nogueira.

Seguem-se a fol. 28 os Capitulos das Pazes entre os Reis de Portugal e Castella, em 8 de Setembro de 1479.

Este Acto acha-se no *Arq. da Torre do Tombo*, gav. 17, maç. 6, n. 16; gav. 18, maç. 8, n. 16; liv. das Demarcaç. e Pazes, fol. 113; e nos Mss. da Coroa, com o tit. Papeis d'Estado Polit. e Milit. fol. 109.

Segue a pag. 43: *Trelado do acordo Dantre os Reis pera se poder tratar com mouros, o qual acordo se tomou depois das nouas pazes acabadas, e de todo asentado*. De Toledo a 26 de Junho de 1480.

Segue-se depois a confirmação sobre as concordancias entre o Senhor Rei D. João II, e o de Castella, com a data de 7 de Maio de 1495.

Segue-se a confirmação do assento, que se tomou com os do Conselho d'El Rei de Portugal, sobre a entrega dos malfeitores. Foi confirmado por El Rei de Portugal, e pelo Principe, em Lisboa a 7 de Junho de 1499, a meu ver, depois da Carta de confirmação feita entre os Ministros de Portugal, e os de Castella, sobre a entrega dos delinquentes, a qual se acha no *Arq. da Torre do Tombo, Corp. Chron.* P. 2, maç. 2, doc. 115, com a data de 21 de Maio do sobredito anno.

Seguem-se Pazes entre Portugal e Castella em Medina del Campo, a 30 de Outubro de 1431. Existem no *Arq. da Torre do Tombo*, gav. 18, maç. 4, n. 19, e incluindo no docum. de 11 de Agosto de 1432: coll. dos meus Mss., copia authentica extraída do mesmo Arq.

Segue huma Relação com o seguinte titulo: *Como no anno de 1428 vierão os Embaixadores do Duque de Borgonha, Felipe o Bom para o casamento da Infanta D. Izabel*.

Esta interessante Relação he mui importante para a nossa historia politica; tanto mais apreciavel por parecer contemporanea, aclarando particularidades muito attendiveis da viagem, e recepção destes Embaixadores, e ulterior progresso da sua negociação.

Segue-se huma Oração obediencial a Julio II; e neste documento acaba o Codice.

Mss. de Baluzio. Armamar. 5.º, Caixa 6.ª, n.º 2.

**Traités entre les Rois de Castille et de Portugal.
Copie de plusieurs Testaments des Rois de Portugal, &c.**

Nesta Caixa existem os Testamentos dos seguintes Reis e Principes: Do Senhor Rei D. Affonso II. — Do Senhor Rei D. Sancho II. — Do Se-

nhor Rei D. Affonso III. — Da Condessa de Bolonha. — Do Senhor Rei D. Diniz. — Da Senhora Rainha D. Beatriz. — Do Senhor Rei D. Pedro I. — Do Senhor Rei D. João I. — Do Infante D. Fernando, antes de partir para Africa. — Do Senhor Rei D. Affonso V. — Do Senhor Rei D. João II. — Do Senhor Rei D. Manoel. — Do Infante D. Duarte, filho do Senhor Rei D. Manoel. — Da Senhora Rainha D. Catharina. — Do Cardeal Rei.

As datas estão erradas; e todos estes Diplomas produzio D. Antonio Caetano de Souza, nas *Provas da sua Hist. Geneal. da Caça Real*. O Testamento da Condessa de Bolonha existe na Bibliot. Public. de Lisboa, na sala dos Mss.

Igualmente existem nesta Caixa os seguintes Contratos de Cazamentos de Reis e Príncipes:

1355. Fevr.^o 3. Contrato de Cazamento entre o Infante D. Fernando, Marquez de Tortoza, filho d'El Rei de Aragão, e a Infanta D. Maria, filha do Infante D. Pedro.

Souza, no Tom. 1.^o da sua *Hist. Geneal. da Caça Real*, diz, que estes Infantes cazarão a 3 de Fevereiro de 1354; porém não nos dá este Diploma nas *Prov. da mesma Hist. Geneal.*

1366. Tratado de Cazamento entre El Rei D. Affonso de Castella, e a Infanta D. Maria, filha de D. Affonso, Rei de Portugal.

Este Acto existe no *Arq. da Torre do Tombo*, e o traz Souza nas *Prov. da Hist. Geneal. da Caça Real*. O anno 1366 he a era de Cezar, a qual corresponde ao anno de Christo 1328, em que se ratificou o sobredito Tratado, que se havia celebrado a 16 de Dezembro do anno antecedente.

1421. Contrato do Cazamento entre D. Fernando Rei de Castella, e a Infanta D. Beatriz, filha de D. Fernando, Rei de Portugal.

Não he D. Fernando, mas sim D. João I Rei de Castella. O anno 1421 he a era de Cezar, correspondente ao anno de Christo 1383, em que se celebrou este Contrato, que Souza produzio nas *Prov. da Hist. Geneal. da Caça Real*.

1428. Contrato do Cazamento do Senhor Rei D. Duarte, sendo Infante, com a Infanta D. Leonor, de Aragão. Feito em Coimbra, e ratificado por El Rei D. João a 10 de Dezembro daquelle anno.

Este Diploma existe no *Arq. da Torre do Tombo*, e o traz Souza nas *Prov. da Hist. da Caça Real*.

1429. Julho 23. Contrato do Cazamento do Duque Filippe de Borgonha com a Infanta D. Izabel, filha do Senhor Rei D. João I. de Portugal.

Como o antecedente.

1446. Outubro 27. Contrato de Cazamento da Senhora D. Izabel, filha do Infante D. João de Portugal, com D. João II Rei de Castella.

Souza, *Prov. da Hist. Geneal.*, em data de 9 de Outubro do dito anno.

1447. Contrato do Cazamento do Senhor Rei D. Affonso V com a Rainha D. Izabel.

Arq. da Torre do Tombo; Souza, *Prov. da Hist. Geneal.*

1450. Contrato do Cazamento de Frederico, Rei dos Romanos, com a Senhora D. Leonor, irmã do Senhor Rei D. Affonso V

Como o antecedente.

1455. Janeiro 22. Contrato do Cazamento do Senhor Rei D. Affonso V com a Rainha D. Joanna.

He o Contrato do Cazamento da Princeza D. Joanna, irmã do dito Rei, com Henrique IV, Rei de Castella, o qual vem no Tom. 2.º das *Prov. da Hist. Geneal.* D. Affonso V cazou com a Excellente Senhora em Maio de 1475.

1455. Fevereiro 25. Contrato do Cazamento da Princeza D. Joanna com Henrique IV Rei de Castella.

Esta data he a da ratificação d'El Rei de Castella ao mesmo Contrato.

1474. Setembro 16. Contrato do Cazamento do Principe D. João; filho do Senhor Rei D. Affonso V, com a Princeza D. Leonor, filha do Infante D. Fernando de Portugal.

Vem nas *Prov. da Hist. Geneal.* na mesma data, porém no anno de 1473.

1479. Setembro 4. Contrato de Cazamento do Principe D. Affonso, primogenito do Principe D. João, com D. Izabel, Infanta de Castella.

Existe no *Arq. da Torre do Tombo.*

1496. Novembro 30. Contrato do Cazamento do Senhor Rei D. Manoel com a Princeza D. Izabel, sua 1.ª mulher.

Existe no *Arq. da Torre do Tombo*, e o traz Souza nas *Prov. da Hist. Geneal.*

1500. Maio 30. Contrato do Cazamento do Senhor D. Jorge, Duque de Coimbra.

Como o antecedente.

1500. Setembro 11. Contrato do Cazamento do Duque de Bragança D. Jaime, com D. Beatriz, filha do Duque de Medina.

Como o antecedente. He D. Leonor, e não D. Beatriz.

1502. Contrato do Cazamento do Infante D. Pedro com D. Izabel, filha do Conde de Urgel.

Como o antecedente. Neste Diploma vem inserto hum documento d'El Rei de Aragão, de 8 de Outubro de 1417.

1502. Julho 15. Confirmação do Contrato do Cazamento d'El Rei D. Manoel com a Rainha D. Maria, filha de D. Fernando, Rei de Castella.

Como o antecedente.

1518. Julho 10. Contrato do Cazamento d'El Rei D. Manoel com a Rainha D. Leonor.

Este Acto traz Souza nas *Provas da Hist. Geneal.*, com a data de 16 do referido mez, que he a da Confirmação do mesmo Contrato, pelo Rei de Castella.

1521. Março 26. Treslado do Contrato de Cazamento da Senhora Infanta D. Beatriz com D. Carlos Duque de Saboya.

Souza, *Prov. da Hist. Geneal.*

1524. Julho 19. Contrato do Cazamento do Senhor Rei D. João III com a Senhora D. Catharina.

Como o antecedente.

1525. Outubro 17. Contrato do Cazamento do Imperador Carlos V com a Senhora D. Izabel, filha do Senhor Rei D. Manoel.

Souza nas *Prov. da Hist. Geneal.* não traz este Diploma, e só faz menção d'elle em extracto no Tom. 3.º da mesma *Hist. Geneal.*

1544. Contrato do Cazamento do Principe D. Philippe de Castella com a Senhora D. Maria, Infanta de Portugal.

Existe na *Torre do Tombo*, e o traz Souza nas *Prov. da Hist. Geneal.*

1550. Contrato de Cazamento entre o Duque D. Jaime para haver de cazar a Senhora D. Izabel, sua Prima, com o Senhor D. Duarte, Infante de Portugal, Irmão do Senhor Rei D. João III.

Souza, *Prov. da Historia Geneal.*, em Agosto de 1536.

1666. Contrato do Cazamento do Senhor Rei D. Affonso VI.

Souza, *Prov. da Hist. Geneal.* — *Lunig, Cod. Ital. Diplom.*

1668. Março 27. Contrato do Cazamento do Senhor Rei D. Pedro II.

Como o antecedente, e em *Dumont, Corps Diplom. Univers.*

Contêm mais esta Caixa os seguintes documentos pertencentes a Portugal.

1347. 3 dos Idus de Janeiro. Porque El Rei D. Pedro de Aragão obrigou o Castello de Monte Esquivo, de Corsemno, Novo, Villa Franca, &c., á Rainha D. Leonor, sua mulher, filha d'El Rei de Portugal, para segurança do seu dote, &c.

Este, e outros documentos sobre o mesmo objecto, existem no *Arq. da Torre do Tombo*, e os produziu Souza nas *Prov. da Hist. Geneal. da Caça Real.*

1370. Pazes e Concordia entre D. Affonso Rei de Portugal, e o Principe D. João, e El Rei D. Fernando, e a Rainha D. Izabel.

Este Tratado não podia de fórma alguma ser celebrado no anno de 1370, reinando então em Portugal o Senhor Rei D. Fernando, e em Castella D. Henrique II. He sem duvida o Tratado de 4 de Setembro de 1479 entre o Senhor Rei D. Affonso V, e os Reis Catholicos D. Fernando e D. Izabel, o qual existe no *Arq. da Torre do Tombo.*

1476. Agosto 27. Commissão, que El Rei D. Affonso V fez ao Principe D. João seu filho, quando se partio para França.

Souza, nas *Prov. da sua Hist. Geneal.*, traz com a data de 8 de Março de 1476 huma Carta Patente, que o Senhor Rei D. Affonso V deixou a seu Filho, quando partio para França, para na sua auzencia governar o Reino; porém não produziu documento algum da mesma natureza com a sobredita data de 27 de Agosto, nem d'elle fazem menção as *Chronicas* deste Rei; e a impossibilidade, que tive, de poder confrontar este Diploma com a mencionada Carta Patente produzida por Souza, me não permite conhecer, se he documento diverso, ou se he a mesma Carta, com data porém errada.

1479. Março 6. Pazes entre D. Fernando de Castella, e D. Affonso V.

Não existe Tratado algum de Paz entre estes Soberanos, com esta data nos differentes Corpos de Tratados, taes como *Dumont*, &c. He provavel seja este o Tratado acima referido de 4 de Setembro do mesmo

anno, e que a data de 6 de Março seja a da ratificação dos Reis Catholicos, com erro do anno, que he o de 1480; o que não pude verificar por não ter á vista o mesmo Tratado, e sua ratificação.

1649. Junho 4. *Articles et conditions arrestées entre le Sieur Comte de Brienne, Commissaire Deputé par Sa Majesté et S.^r Suares Resident en France pour le Roy de Portugal agissant pour ce rencontre pour et au nom de Mr. le Prince Eduard son frere Infant de Portugal.*

Esta Convenção he o Acto original; achando-se perfeitamente conservado, e os sellos inteiros. *Dumont* publicou estes Artigos no Tom 6.^o, P. 1, pag. 522 do *Corps Diplom. Univers.*; *Leonard* no seu *Recueil*, Tom. 4.^o; *Bretodano*, *Coll. dos Trat. de Philippe IV*, P. 6, pag. 10, e *D. Antonio Caetano de Souza* no Tom. 4.^o das *Prov. da Hist. Geneal. da Caça Real*, n.^o 279, pag. 705.

Estes Artigos forão assignados em Compiègne a 4 de Junho de 1649, e accrescentados em Paris a 2 de Setembro do mesmo anno. Francisco Velasco de Gouveia na *Perfidia de Allemanha e de Castella na prição e entrega do Infante D. Duarte*, não faz delles menção.

1668. Breve do Pontifice para Diogo de Souza, da Inquizição.

Não encontrei esta Bulla em parte alguma.

1668. Sentença de nullidade do Cazamento de D. Affonso VI. — Pastoral do Bispo de Targa.

Esta Sentença foi publicada por diversos escritores, entre outros, por *Dumont*, *Corps Diplom. Univers.*, *Supl.* Tom 3, P. 1, pag. 382; e em *Relat. des troubl. de Portugal, &c.* pag. 218. E a Pastoral do Bispo de Targa, tenho-a encontrado em diversas Collecções de Mss. contemporaneos.

Contêm mais esta Caixa hum papel com o titulo — *Etat des Offices de la Maison du Roy de Portugal, et de ceux qui les possèdent.*

Parece ser huma tradução de alguns apontamentos de D. Jozé Barboza, e D. Manoel Caetano de Souza, que se conservão na estimavel Collecção de Mss. da Bibliotheca Publica de Lisboa.

E acabão os Mss. pertencentes a Portugal, que encontrei nesta Caixa de Baluzio, com 57 Arvores de Costado das familias Titulares, e principaes de Portugal.

CODICE 10:023

Jornal das viagens dos Portuguezes ás Indias, desde o anno de 1497, até 1642

Ainda que na Parte 2.^a das Noticias dos Mss. que se achão na Bibliotheca R. de París publicadas nos Annaes das Sciencias, declarei que a vastidão deste Codice, e o particular exame que delle tinha feito me dispozera a formar d'elle huma Memoria separada, com tudo não deixando de proseguir no mesmo intento; assento todavia em não retardar ao publico o conhecimento dos contentos do mesmo Codice, por isso que he huma Chronologia das nossas Expedições maritimas muito interessante, aproveitando para esse effeito a oportunidade dos Additamentos

ineditos que sobre os Mss. de Paris offereci ulteriormente á Academia Real das Sciencias.

Este Codice he in fol. escripto em Letra Portugueza moderna, e tem 141 folhas. Não me atrevo a dizer, se este trabalho he, o que deixou manuscrito, prompto com as licenças para a impressão, Francisco Luiz Ameno, como diz Barboza na sua *Biblioth. Luçit.* Tom. 4.º pag. 136; nem tão pouco o Tomo das *Navegações dos Portuguezes* achado entre os papeis de Jeronymo Ozorio, de que Faria e Souza se servio, e cita no 1.º Tom. da sua *Azia no Catal. das Obras Mss.*, não me parecendo ser a *Memoria de todas as Armadas*, que vem citada em a nota — b — da *Collecção das Noticias para a Historia, e Geografia das Nações Ultramarinas*, que a Academia Real das Sciencias publicou.

A parte Chronologica deste Codice he tanto mais importante, quanto nem Barros nas suas Decadas, nem Faria na sua *Azia*, nem os outros Escriptores, que tratarão das nossas Expediçees Navaes, forão tão claros nesta parte tão importante da Historia: omittirei apenas os nomes dos Capitães, que commandarão os Navios d'estas differentes Expedições, por se acharem quazi todos lembrados nos mesmos Escriptores.

Serião numerozissimas as provas, que houvesse de produzir ácerca da exactidão, com que neste Codice, se estabelecem os dias das partidas d'estas Expedições Navaes, que os citados Escriptores omittirão, ou alterarão: produzirei em prova d'esta verdade alguns exemplos.

Estabelece o Codice no anno de 1497, a 2 de Junho, a partida de Lisboa de Vasco da Gama, com a sua Armada, &c.

A esta 1.ª Epoca corresponde o Cap. 4.º da P. 1.ª da *Azia* de Faria e Souza, faltando-lhe o dia da partida, differindo hum mez no que diz Barros na Dec. 1.ª Liv. 4.º cap. 2.º, pondo o embarque a 8.

Estabelece o Codice no anno de 1501 a Expedição de João da Nova, Capitão Mor, que partio a 15 de Março, &c.

A esta corresponde o Cap. 5.º da P. 1.ª da *Azia*, e a Dec. 1.ª Liv. 5.º, Cap. 10, de Barros, pondo a partida deste Capitão no mesmo mez, e anno, sem indicarem o dia; e Damião de Goes lhe assigna o dia 5 do mesmo mez.

Estabelece o Codice no anno de 1506 a Expedição de Tristão da Cunha, que partio a 6 de Março, &c.

A esta correspondem o Cap. 1.º da P. 2.ª da *Azia*, e a Dec. 2.ª Liv. 1.º, Cap. 1.º de Barros, fixando a partida desta Expedição no mesmo dia, mez, e anno; Damião de Goes porém na P. 1.ª Cap. 102, e P. 2.ª Cap. 15 e 21 da Chron. do Sr. Rey D. Manoel trata da mesma Expedição, e diz que partira a 6 de Abril.

Estabelece o Codice no anno de 1509 a Expedição do Marechal de Portugal D. Fernando Coutinho, que partio a 12 de Março, &c.

Barros na Dec. 2.ª Liv. 3.º Cap. 9.º, e Damião de Goes na P. 2.ª Cap. 41 da Chron. do Sr. Rey D. Manoel, lhe assignão o mesmo dia, mez, e anno; Faria e Souza na P. 2.ª Cap. 3.º do Tom. 1.º da sua *Azia*, diz que partira a 19 de Novembro do mesmo anno!

1497 — Junho 2 — Partio de Lisboa Vasco da Gama — A 1.ª e 2.ª pag. contem as Epocas desta viagem.

1500 — Março 9 — Partio Pedro Alvares Cabral por Capitão Mor de treze náos — Refere como no antecedente os nomes dos Capitães dos Navios que o acompanhárão.

1501 — Março 15 — Partio João de Nova Capitão Mor com 4 náos, e na volta descobrio a Ilha de S.^{ta} Helena, e á ida a Ilha, que chamão de João da Nova, defronte de Moçambique.

1502 — Fevereiro 10 — Partio 2.^a vez Vasco da Gama, com 15 náos — Neste anno se fez tributario o Rey de Quiloa, e voltárão as náos carregadas.

1503 — Abril 6 — Partio Affonso d'Albuquerque com 3 náos, e a 14 do mesmo mez partio outra commandada por Francisco d'Albuquerque — e se fez a 1.^a Fortaleza em Cochim, e se assentou feitoria em Couião.

1503 — Maio — Partio a Armada commandada por Antonio de Saldanha — E Diogo Fernandes Pereira descobrio Socotorá.

1504 — Abril 22 — Partio Lopo Soares Capitão Mor de 13 navios.

1505 — Março 25 — Partio D. Francisco d'Almeida 1.^o Governador, e Capitão Mor de 14 náos e 6 caravellas — Neste anno se fez a Fortaleza de Quiloa, e a de Angendiva, e a de Cananor, e ássim que ellas se acabárão se intitulou o Governador Viso Rey.

1505 — Maio 18 — Partio a Armada de 6 náos, de que foi Capitão Mor Pero da Maya, e se assentou fortaleza, e feitoria em Sofalla — A 8 de Setembro voltárão 6 náos carregadas, trazendo hum Elefante que foi o 1.^o que veio ao Reyno.

1506 — Março 6 — Partio Tristão da Cunha, Capitão Mor de 11 náos, e neste anno descobrio as Ilhas a que poz o seu nome — E se fez de pedra a Fortaleza de Cochim — Começou Affonso d'Albuquerque a Fortaleza de Ormuz.

D'esta Armada voltárão ao Reyno 4 carregadas, o resto ficou fazendo a guerra d'Ormuz.

1507 — Abril 12, 15, e 20 — Partio Jorge de Mello Pereira, Capitão Mór com 11 vellas — Fez-se a Fortaleza de Moçambique, S. Gabriel.

1508 — Abril 9 — Partio o Capitão Mór Jorge d'Aguiar com 8 náos — E a 5 do mesmo mez havia partido o Almotacé Mor Diogo Lopes de Sequeira com 4 navios para descobrir e conquistar Malaca.

1509 — Março 12 — Partio o Marechal de Portugal D. Fernando Coutinho, commandando 15 náos — Neste mesmo anno foi esta mesma Armada saquear Calecut.

1510 — Março 12 — Partio Diogo Mendes de Vasconcellos para Malaca, commandando 4 náos — Mais 3 caravellas, commandadas por João Serrão.

— Março 16 — Partio Gonçalo de Sequeira com 7 náos.

1511 — Março 25 — Partio D. Garcia de Noronha com 6 náos.

1512 — Março 25 — Partirão Jorge de Mello Pereira, com 8 náos, e Garcia de Souza com 4 — Neste anno se fez a Fortaleza de Calecut.

1513 — Março 20 — Partio João de Souza de Lima com 4 náos.

1514 — Março 27 — Partio Christovão de Brito com 5 náos — Fez-se a Fortaleza de Couião.

— Junho 2 — Partio Sebastião de Souza com 3 navios.

1515 — Abril 7 — Partio o Governador Lopo Soares Capitão Mor de 15 náos.

1516 — Abril 4 — Partio João da Sylveira Trinchante d'El Rey, commandando 5 náos.

1517 — Abril 9 — Partio Antonio de Saldanha com 5 náos, e depois mais 3 — Capitão Fernão d'Alcaçova.

Neste mesmo anno foi Fernão Peres d'Andrade com a Armada á China, a 1.^a que lá passou de Portuguezes, e levou n'ella Embaixador que lá ficou com Cartas, e presentes para El Rey.

1518 — Março 27 — Partio Diogo Lopes com 10 náos.

1519 — Abril 23 — Partio Jorge d'Albuquerque com 9 náos.

1520 — Abril 6 — Partio Jorge de Brito com 10 náos.

1521 — Abril 5 — Partio D. Duarte de Menezes, Governador, com 11 náos, 5 das quaes voltarão com carga.

1522 — Abril 15 — Partirão 3 náos — Nestas foi a nova de que a 12 de Dezembro do anno passado falecêra El Rey D. Manoel.

1523 — Abril 9 — Partio Diogo da Sylveira com 6 náos.

1524 — Abril 9 — Partio o Conde da Vidigueira, Almirante da India, e Viso Rey, com 10 náos, e 3 caravellas — Em hũa grande tormenta que soffrêrão dezaletarão os da Armada de hum tremor, que julgavão acontecer na Costa, junto á que se achavão, e o Almirante disse: *a terra treme, e o mar treme de nós.*

1525 — Abril 25 — Partio Felippe de Castro com 4 náos.

1526 — Abril 8 — Partio Francisco d'Anaya com 4 náos.

1527 — Março 20 — Partio Manoel de Lacerda com 4 náos.

1528 — Abril 18 — Partio o Governador Nuno da Cunha com 11 náos — Tomada de Mombaça — Neste mesmo anno Manoel de Macedo partio no 1.^o de Setembro, e veio de Ormuz por terra a Portugal Antonio Tenreiro, que foi o 1.^o Portuguez, que fez esta viagem.

1529 — Abril 2 — Partio Diogo da Sylveira com 3 náos.

1530 — Março 15, Abril 3, e 6 — Partirão 5 náos, e 2 caravellas.

1531 — Abril 20 — Partirão 5 náos — Fundação da Fortaleza de Gallé.

1532 — Abril 10 — Partio D. Estevão da Gama com 4 náos.

1533 — Partio João Pereira com 6 náos — E Pedro de Castello Branco Capitão Mor com 12 caravellas grandes, e pequenas.

1534 — Março 12 — Partio Martim Affonso de Souza, com 4 náos — Neste anno o Sultão Badur Rey de Cambaya entregou Baçaim ao Governador com os seus rendimentos, que erão de mais de 1107000 par-daos de oiro.

1535 — Março 8 — Partio Fernando Peres d'Andrade com 6 náos — Fez-se a Fortaleza de Dio.

1536 — Março 10 — Partio Jorge Cabral com 4 náos.

1537 — Março 12 — Partio D. Pedro da Sylva da Gama, com 5 náos, e depois partirão 5 caravellas.

1538 — Abril 6 — Partio D. Garcia Capitão Mor com 10 náos — Este D. Garcia de Noronha foi depois Viso Rey, e por sua morte succedeo no Governo D. Estevão da Gama.

- 1539 — Março 24 — Partio Pero Lopes de Souza, Capitão Mor com 5 náos — Quatro voltárão, e o dito Capitão Mór desapareceo.
- 1540 — Março 25 — Partio Francisco de Souza Tavares com 3 náos — Voltárão a salvamento.
- 1541 — Abril 7 — Partio Martim Affonso de Souza Capitão Mor e Governador com 5 náos — Fundou-se o Seminario da Santa Fé, e o Collegio de S. Paulo de Goa — E voltou D. Estevão da Gama.
- 1542 — Abril 23 — Partirão 4 náos sem Capitão Mor — 3 voltárão.
- 1543 — Março 25 — Partio Diogo da Sylveira com 4 náos, 2 das arribadas, e todas voltárão.
- 1544 — Abril 19 — Partio Fernão Peres d'Andrade, Capitão Mor com 4 náos — perdeo-se huma.
- 1545 — Março 28 — Partio D. João de Castro Governador com 5 náos — todas voltárão ⁽¹⁾.
- 1546 — Abril 8 — Partio Lourenço Pires de Tavora, Capitão Mór com 5 náos.
- Em 3 de Dezembro partio Leonel de Souza — achou-se o Capitão Mor no levantamento do cerco de Dio, e voltárão todas.
- 1547 — Março 23, e 28 — Partio D. Francisco de Lima, Capitão Mor com 4 náos — perdeo-se huma.
- 1548 — Fevereiro 6 — Partio D. João Henrique Capitão Mor com 2 náos.
- No mesmo anno partio João de Mendonça com 3 náos, e depois Manoel de Mendonça com 5 navetas. — Em 22 de Maio do sobredito anno chegou a Goa hum Navio em que El Rey D. João III mandou o Titulo de Viso Rey ao Governador.
- 1549 — Março 20 — Partio huma Armada sem Capitão Mor, composta de 5 náos.
- 1550 — Maio 18 — Partio o Viso Rey D. Affonso de Noronha, e Capitão Mor com 4 náos — não partirão todas no mesmo dia.
- 1551 — Março 10, 17, e 20 — Partio Diogo Lopes de Souza, com 7 náos — voltárão.
- 1552 — Março 24 — Partio Fernão Soares d'Albergaria com 5 náos — Voltárão ao Reyno excepto a do commando de Antonio Moniz Barreto que se perdeo na Índia.
- 1553 — Março 24 — Partio Fernão d'Alvares Cabral com 3 náos — Das quaes a de D. Manoel Tello se queimou em Lisboa antes de partir, e a do Capitão Mor, que na volta se perdeo, junto á terra do Natal.
- 1554 — Abril 2 — Partio D. Pedro Mascaranhas, Viso Rey com 5 náos — A do Viso Rey perdeo-se em Goa, as outras voltárão, e a de Melchior de Souza desapareceo na volta.
- 1555 — Abril 1.º — Partio D. Leonardo de Souza com 4 náos — 2 perderão-se.
- 1556 — Março 30 — Partio D. João de Menezes de Sequeira com 4 náos — Voltárão todas.

(1) Vid. Nota in fine...

- 1557 — Abril 5, e 30 — Partio D. Luiz Fernandes de Vasconcellos com 5 náos, de que se perdêrão 2.
- 1558 — Abril 7 — Partio D. Constantino, Viso Rey com 3 náos — Nestas náos foi a noticia da morte d'El Rey D. João III em 1557 — Tomou-se Damão em 2 de Fevereiro de 1559, e a Fortaleza de Balzar.
- 1559 — Março 28 — Partio Pero Vaz de Sequeira com 5 náos — Voltárã 4, e huma invernou em Moçambique.
- 1560 — Abril 20 — Partio D. Jorge de Souza com 5 náos — Edificou-se a Fortaleza de Manar — e tomada Japhanapatam.
- 1561 — Março 9 — Partio o Conde de Redondo Viso Rey com 4 náos, que voltárão, e trouxêrão D. Constantino na náó Chagas, que elle fez á sua custa.
- 1562 — Março 16 — Partio D. Jorge Manoel com 5 náos — voltárão todas excepto a do Capitão Mor, que na volta desaparecêo.
- 1563 — Março 16 — Partio D. Jorge de Souza com 3 náos, huma sossobrou em Goa, outra arribou ao Reyno, e outra deo á costa em Goa com tormenta.
- 1564 Março 19 — Partio D. Antão de Noronha, Viso Rey, e Capitão Mor com 3 náos — Perderão-se duas.
- 1565 — Março 25 — Partio Francisco de Sá, com 3 náos — Huma á volta perdeo-se na Barra de Lisboa.
- 1567 — Março 18 — Partio João Gomes da Sylva com 3 náos — Voltárão todas.
- 1568 — Abril 7 — Partio D. Luiz d'Attayde, Senhor da Caza d'Athouguia, Viso Rei e Capitão Mor com 4 náos.
- 1569 — Março 25 — Partio Felipe Carneiro com 4 náos — Voltárão. — Abril 18 — Partio Francisco Barreto, que havia sido Governador da India com 3 náos para a Conquista de Monomotapa.
- 1570 — Março 9 — Partio Jorge de Mendonça, com 3 náos, que voltárão.
- Outubro 13 — Partio Manoel de Mesquita, com hum galeão.
- 1571 — Março 17 — Partio D. Antonio de Noronha, Viso Rey, e Capitão Mor com 4 náos.
- 1572 — Março 18 — Partio Duarte de Mello, Capitão Mor com 3 náos das quaes se perderão duas.
- 1573 — Abril 9 — Partio D. Francisco de Souza, Capitão Mor, com 3 náos — Huma das quaes se perdeo no Brazil á volta.
- Dezembro 31 — Partio Bartholomeu de Vasconcellos com hum navio.
- 1574 — Março 21 — Partio Ambrozio d'Aguiar, Capitão Mor com 4 náos que voltárão.
- 1575 — Março 14 — Partio D. João de Castello Branco Capitão Mor, com 3 náos, que voltárão.
- 1576 — Março 7 — Partio Ruy Lourenço de Tavora, Viso Rey e Capitão Mor com 3 náos — Em huma dellas ía o Embaixador do Hídalcão — E Mathias d'Albuquerque para Malaca, &c.
- 1577 — Março 27 — Partio Pantalião de Sá, Capitão Mor com 3 náos, das quaes se perdeo huma.

— Outubro 6 — Partio o Conde d'Atouguia, Viso Rey e Capitão Mor, com 2 náos.

1578 — Março 24 — Partio Jorge da Sylva, Capitão Mor com 2 navios.

— Outubro 2 — Partirão João de Mello de Sampaio, e D. Estevão de Menezes, com 2 navios, que levárão a noticia da perda d'El Rey D. Sebastião em 4 d'Agosto de 1578, e do alevantamento do Cardial.

1579 — Abril 4 — Partio João de Saldanha, Capitão Mor, com 4 náos — Voltárão.

1580 — Abril 3 — Partio Manoel de Mello da Cunha, Capitão Mor com 3 náos, que levárão a noticia da morte d'El Rey D. Henrique no dia 31 de Janeiro, e de lhe haver succedido El Rey D. Felipe, e quando voltárão achárão em Lisboa El Rey D. Felipe.

1581 — Abril 4 — Partio D. Francisco de Mascaranhas, Viso Rey, e Capitão Mor, com 3 náos, e hum galeão para Malaca. — Huma das primeiras perdeo-se na volta.

1582 — Abril 4 — Partio Antonio de Mello de Castro Capitão Mor, com 3 náos das quaes se perderão duas. (N. B. tem a declaração em cota marginal de que comprara a viagem a Pero Peixoto da Silva).

1583 — Abril 8 — Partio Antonio de Mello de Castro, Capitão Mor, que tinha arribado com 5 náos — voltárão.

1584 — Abril 10 — Partio D. Duarte de Menezes S.^r da Caza de Touroca, Viso Rey, e Capitão Mor com 5 náos. — Huma para Malaca, outra perdeo-se na volta.

1585 — Abril 13 — Partio Fernão de Mendonça, Capitão Mor, com 5 náos — O Capitão Mor perdeo-se nos baixos da India, varias d'ellas arribárão, &c.

1586 — Abril 12 — Partio D. Jeronymo Coutinho, Capitão Mor, com 6 náos — a de Reymão Falcão, voltando, foi apreçada por hum Corsario Inglez na altura das Ilhas.

1587 — Março 26 — Partio Francisco de Mello, Capitão Mor, com 5 náos — Huma perdeo-se na Ilha 3.^a

1588 — Abril 1.^o — Partio João Toar Caminha, Capitão Mór, com 5 náos — Perdeo-se huma na volta, e veio huma feita na India.

1589 — Abril 4 — Partio Bernardino Ribeiro Pacheco (diz huma Cota — «não tinha viagem, e por sua muita experiencia, o antepoz S. Mag.^{de} «aos providos») com 5 náos — Perdeo-se huma na ida.

A náos do Capitão Mor, na volta peleijou 7 dias com 5 navios Inglezes, e veio a salvamento.

1590 — Maio 8 — Partio Mathias d'Albuquerque, Viso Rey, e Capitão Mor, com 4 náos.

— Outubro 25 — Partio Diogo Pereira Tibau, com huma naveta.

— Dezembro 19 — Partio Ruy Gomes, Capitão Mor, em hum galeão, e Gaspar Fagundes em caravella — A de Diogo Pereira foi tomada pelos Inglezes.

1591 — Abril 4 — Partio Fernão de Mendonça pela 2.^a vez, com 5 náos, só voltou huma.

A Capitania foi tomada pelos Inglezes, vindo demandar a Ilha de

Corvo — Outra perseguida nesta mesma Esquadra vindo demandar as Flores, surgirão junto á terra, salvarão a gente, e pozerão fogo á náó.

1592 — Abril 7 — Partio Francisco de Mello 2.^a vez com 4 náos — O Capitão Mor na volta a 23 de Junho, peleijarão com elle 3 navios Inglezes, que lhe botárão fogo.

1593 — Abril 4 — Partio D. Luiz Coutinho, Capitão Mor com 3 náos — Huma dellas na volta peleijou muitos dias com 5 navios Inglezes, entre as Ilhas, e o Continente; e voltou a salvamento.

1594 — Março 30 — Partio Ayres de Miranda, Capitão Mor com 2 náos.

1595 — Abril 12 — Partio João de Saldanha, Capitão Mor com 4 náos — 2 desaparecerão na volta.

1596 — Abril 10 — Partio o Conde da Vidigueira, Viso Rey, e Capitão Mor, com 4 náos — A náó de Vasco da Fonseca voltando ao Reyno achou a Armada Ingleza na Ilha de S. Miguel, que a obrigou a encalhar, onde se perdeu.

1597 — Abril 25 — Partio D. Affonso de Noronha, Capitão Mor, com 2 náos que voltárão.

1598 — Abril 4 — Partio 2.^a vez D. Jeronymo Coutinho, Capitão Mor, com 4 náos — Foi a nova da morte de Felippe I. — Não poderão sahir a Barra por se achar bloqueada pela Esquadra Ingleza, de que era Capitão Mor o Conde de Camorlão (que julgo Cumberland) e a 14 de Maio subirão outra vez o Rio, e dezarmárão, não sahindo neste anno Armada para a India.

1599 — Fevereiro 6 — Partio D. Jeronymo Coutinho, Capitão Mor com 3 náos, que voltárão a salvamento.

— Março 22 — Partirão mais 3 náos — Capitão Mor Simão de Mendonça.

1600 — Abril 4 — Partio Ayres de Saldanha Viso Rey, e Capitão Mor de 4 náos — Huma d'ellas na volta foi tomada pelos Corsarios á vista de Sezimbra.

1601 — Abril 11 — Partio Antonio de Mello e Castro, Capitão Mor com 5 galeões — Este Capitão Mor foi tomado pelos Inglezcs em Santa Hellena.

— Abril 20 — Partio D. Francisco Telles de Menezes Capitão Mor, com 4 náos.

1602 — Partio D. Francisco Tello pela 2.^a vez, Capitão Mor com 6 náos.

1603 — Abril 9 — Partio Pero Furtado de Mendonça, Capitão Mor com 5 náos — voltárão.

1604 — Abril 29 — Partio D. Marty Affonso de Castro Viso Rey, e Capitão Mor, com 5 náos.

— Novembro 11 — Partirão 2 caravellas, que arribárão, e tornárão a partir a 19.

1605 — Março 27 — Partio Braz Telles de Menezes Capitão Mor com 7 náos — Aqui entra o Autor em maior delalhe dos dezastruzos successos que experimentárão estas náos.

1606 — Partio D. Jeronymo Coutinho, Capitão Mor com 3 náos e

mais 7 galeões para ficarem na Índia — Não partio por estar a Barra bloqueada pela Esquadra Olandeza.

1607 — Fevereiro 5 — Partio Hieronimo Coutinho, Capitão Mor, com 3 náos.

— Março 17 — João Correa de Souza, Capitão Mor, partio com 2 galeões, e 2 navetas.

As 3 náos do 1.º chegando a Moçambique, a tempo que se havia levantado huma Armada Olandeza que o teve de cerco — Continua os detalhes do estado do cerco &c.

A naveta de Jeronymo Telles Barreto foi tomada dos Olandezes na Costa da Índia — Outra foi queimada pelos mesmos no 2.º cerco de Moçambique em 1608.

1608 — Março 29 — Partio o Conde da Feira, Viso Rey e Capitão Mor com 6 náos de carga e 8 galeões. — Mandou o Governador queimar huma náos para não cahir no poder da Esquadra Olandeza. — Foi Francisco Sodré Pereira tomado por 3 náos Olandezas.

— Outubro 25 — Partio Ruy Lourenço de Tavora, Viso Rey, e Capitão Mor com 4 náos, e huma caravella.

1609 — Março 24 — Partio D. Manoel de Menezes, Capitão Mor com 5 náos — Huma na volta peleijou valerosamente com 4 náos de Corsarios nas Ilhas 3.^{as}

1610 — Março 23 — Partiu Luiz Mendes de Vasconcellos (a cotá diz — derão-lhe a viagem em dote de sua mulher) Capitão Mor de 3 náos, perdeo-se huma á sahida.

1611 — Março 20 — Partio D. Antonio d'Atayde, Capitão Mor, com 3 náos.

— Outubro 13 — Partirão duas caravellas.

— Novembro 18 — Partio Antonio Pinto da Fonseca n'hum galeão com o titulo de Provedor, e Vezitador das Fortalezas da Índia.

— Dezembro 10 — Partio hum galeão com Despachos d'El Rey para D. Jeronymo d'Azevedo, que servia de General de Seilão.

1612 — Março 30 — Partio D. Jeronymo d'Almeida, Capitão Mor com 3 náos — Voltarão ao Reyno depois de peleijarem em S.^{ta} Helena com 4 náos Olandezas, que vencêrão.

D. Luiz da Gama na volta peleijou com 2 náos Olandezas no Cabo de Boa Esperança.

1613 — Janeiro 28 — Partio 1. navio.

— Abril 4 — Partio D. Manoel de Menezes, Capitão Mor com 4 navios, que arribarão a Lisboa.

1614 — Abril 8 — Partio D. Manoel Coutinho, Capitão Mor, com 5 navios.

1615 — Abril 5 — Partio D. Hieronimo Manoel, Capitão Mor com 4 náos.

1616 — Março 25 — Partio D. Manoel de Menezes, Capitão Mor com 3 náos — Entre as Ilhas de Comoxo encontrou 4 náos Inglezas com quem combateo alguns dias, e ganhou.

1617 — Abril 21 — Partio D. João Coutinho, Conde de Redondo, Viso Rey e Capitão Mor com 4 naos, e 2 navios.

1618 — Abril 16 — Partio D. Christovão de Noronha, Capitão Mor com 3 náos, e duas urcas — Bateo-se com a Esquadra Ingleza avante do Cabo de Boa Esperança.

1619 — Abril 4 — Partio D. Francisco de Lima, Capitão Mor com 4 náos.

1620 — Março 31 — Partio Nuno Alvares Botelho, Capitão Mor com 4 náos.

— Fevereiro 22 — Partio huma Embarcação d'Avizo para Moçambique — Outra para Malaca — Trata-se de providencias para as Minas de Monomotapa.

1621 — Abril 29 — Partio D. Affonso de Noronha, Viso Rey, e Capitão Mor com 4 náos, e 6 galeões de socorro — Este levou a noticia da morte de Felipe II. — 3.º em Castella — Arribárão &c.

1622 — Março 18 — Partio o 4.º Conde da Vidigueira Viso Rey, e Capitão Mor de 4 náos — Esta Armada deo caça aos inimigos no Cabo da Boa Esperança. — Havião neste anno muitos Corsarios nas Costas. — A 23 de Julho pelejárão com 3 náos inimigas na terra do Natal — Os inimigos bloqueárão a barra de Goa até ao anno de 1624 — apezar disso passarão á vista delles as nossas Frotas de bandeira larga.

1623 — Partio D. Antonio Tello, Capitão Mor com 3 náos, e 3 galeões — 2 patachos — Huma foi tomada pelo inimigo.

1624 — Março 25 — Partio Nuno Alvares Botelho, Capitão Mor com 2 náos, hum galeão de carga, e 5 de guerra.

1625 — Abril 6 — Partio Vicente de Brito, Capitão Mor com 2 náos.

1626 — Abril 14 — Partio D. Manoel Pereira Coutinho, Capitão Mor com 2 náos, e hum galeão.

1627 — Partio huma náos, hum patacho, que na volta foi tomado pelos inimigos.

1628 — Abril 20 — Partio D. Francisco de Mascaranhas, Viso Rey, e Capitão Mor de 3 náos — Arribárão.

1629 — Abril 3 — Partio o Conde de Linhares, Viso Rey, Capitão Mor, com 3 náos, e 2 galeões.

1630 — Abril 17 — Partio D. Jorge de Almeida, Capitão Mor, com 2 náos, e logo Christovão Borges Corte Real com outra.

1631 — Abril 18, e 19 — Partio Antonio de Saldanha, Capitão Mor com 2 náos. — Arribárão.

— Novembro 23 — Partirão 2 patachos.

1632 — Partio Antonio de Saldanha depois da arribada do anno antecedente, que não partio por se assentar em Conselho d'Estado ser tarde!

Nota remissiva ao anno de 1545 em que o Codice trata da partida de D. João de Castro, como Governador. (pag. 79)

As memorias deste grande Capitão são tão interessantes, que não julgo ocioso dar aqui algumas noticias ácerca desta sua viagem á India, fundadas sobre a correspondencia original d'El Rey com elle, que intei-

ramente escapárão á brilhante penna de Jacinto Freire, e ao cuidadoso interesse de seu neto D. Fernando de Castro na sua *Chronica Mss.*, que se conserva na casa de Ribafria, donde me foi confiada.

Estas Cartas originaes estão ineditas, e por esse motivo ainda mais curiosidade excitará a noticia dellas, tanto mais que elucidão o Codice nesta parte das Expedições.

Por tanto citarei apenas as que El Rey lhe escreveu neste anno de 1545 antes da sua partida, e concernentes a esta Expedição.

- A 1.^a — Escripção em Evora a 5 de Janeiro do dito anno. — He um curiosissimo Regimento de providencias para o abastecimento da Armada, que devia partir para a India neste anno, regulando-se o provimento d'Officiaes, e mais cousas concernentes a esta Expedição.
- A 2.^a — He de 16 de Janeiro datada d'Evora: — Designando-lhe varios arbitrios sobre concessões de licenças para pessoas que pretendião passar á India.
- A 3.^a — He da mesma data, e localidade. — Em que El Rey lhe declara certa faculdade, de que fizera mercê á Abbadeça do Mosteiro d'Assumpção de Faro.
- A 4.^a — He de 17 de Janeiro, datada d'Evora. — Nesta continúa El Rey a approvar as providencias que o dito Governador propoz por via do Conde da Castanheira.
- A 5.^a — He de 23 de Janeiro, datada d'Evora. — Da Raynha D. Catharina, participando-lhe varias isenções de direitos, que El Rey lhe havia concedido de diversos objectos, que mandava nesta Armada.
- A 6.^a — He de 31 de Janeiro, datada d'Evora. — Em resposta a que lhe escreveu este Governador em data de 24, dando providencias sobre os Alvarás, que haviam sido passados a favor dos Christãos novos para irem nesta Expedição, revogando-os, e approvando outros arbitrios, que o mesmo Governador havia tomado.
- A 7.^a — He de 4 de Fevereiro, datada d'Evora. — Em que El Rey permite a partida na náó Salvador, de algumas pessoas.
- A 8.^a — He de 6 de Fevereiro, datada d'Evora. — Em que El Rey estabelece que os 1:000 homens que devem partir nesta Expedição recebem 3 mezes de soldo adiantados, e comecem só na India a vencer desde o dia em que lá chegarem, e dá outras providencias d'abastecimento da mesma Armada.
- A 9.^a — He da mesma data, e localidade. — Restringe El Rey o numero de 1:000 a 800, por isso que sempre nestas Armadas hião mais homens do que os alistados.
- A 10.^a — He da mesma data, e localidade. — Dando providencias sobre Pilotos, &c.
- A 11.^a — He de 8 de Fevereiro, datada d'Evora. — Dando providencias sobre o pagamento dos Bombardeiros, que devião partir nesta Expedição.
- A 12.^a — He de 13 de Fevereiro, datada d'Evora. — Encommendando ao Governador o M. Pedro Fernandes, seu Capellão, e Prégador, que partia para a India para o levar na sua náó, &c.

- A 13.^a — He da mesma data, e localidade. — Da Raynha D. Catharina, pedindo-lhe, que mande dar embarcação a Payo Rodrigues, Escudeiro Fidalgo da Casa Real.
- A 14.^a — He de 16 de Fevereiro, datada d'Evora. — Approvando providencias, que o Governador tinha dado, e indicando outras.
- A 15.^a — He de 28 de Fevereiro, datada d'Evora. — Para Marty Affonso de Sousa entregar o governo da India a D. João de Castro..
- A 16.^a — He de 3 de Março, datada d'Evora. — Dando providencias sobre o arrançamento de humas contas na India.
- A 17.^a — He da mesma data, e localidade. — Dando providencia, e recommendando-lhe hum negocio pertencente ao Provedor dos Defuntos e Ausentes de Malaca.
- A 18.^a — He de 4 de Março, datada d'Evora. — Da Raynha D. Catharina, pedindo-lhe que deixasse voltar da India Sebastião Collaço.
- A 19.^a — He de 5 de Março, datada d'Evora. — Dando providencia de verificação de mercês na India a Antonio de Refoyos.
- A 20.^a — He de 10 de Março, datada d'Evora. — Da Raynha D. Catharina, dando providencia sobre Julião d'Alva, Secretario da Princeza de Castella.
- A 21.^a — He de 11 de Março, datada d'Evora. — Da mesma Raynha, de recommendação, a favor de outro individuo.
- A 22.^a — He da mesma data, e localidade. — De El Rey, em que lhe recommenda os Religiosos Franciscanos, e Jesuitas, que passavão á India nesta Expedição.
- A 23.^a — He da mesma data, e localidade. — Em que El Rey o previne, de que tem concedido á Raynha 500 quintaes de pimenta.
- A 24.^a — He de 12 de Março, datada d'Evora. — Encommendando-lhe dispozesse a boa passagem para este Reyno ao filho do Rex-Xarafo.
- A 25.^a — He de 13 de Março, datada d'Evora. — Dando providencias ácerca do que lhe havia pedido o Rey d'Ormuz.
- A 26.^a — He de 14 de Março, datada d'Evora. — Dando providencias sobre os commodos das pessoas que partião.
- A 27.^a — He da mesma data e localidade. — Em que lhe ordena, que parta sem demora.
- A 28.^a — He da mesma data. — Dando providencia sobre a ida, e volta de huma náó, &c.
- A 29.^a — He da mesma data. — Por que manda fazer varias obras de prata, e pedraria em Ceylão.

CODICE 10:254

Historia Chronologica do Reyno de Portugal

Este Codice he huma Copia que parece ser feita no principio do Seculo XVIII. *Contém a morte d'El Rey D. João III, nascimento, vida, e perdição d'El Rey D. Sebastieo, Successão, e Governo d'El Rey D. Henrique, e de todos os successos publicos tocantes ao Reyno, e a estes Principes neste tempo.*

Este Codice he huma Chronica differente da que se publicou em Lisboa em 1730, dizendo-se composta por D. Manoel de Menezes, Chronista Mor do Reyno, sendo aliás composta pelo P. José Pereira Bayão, como diz Barboza na sua *Biblioth. Lusit.*, Tomo 3. pag. 312.

As differenças entre esta Chronica, e a impressa no anno de 1730, são tantas, que apenas tocarei as seguintes.

- | | |
|---|--|
| <p>O Cap. 7 da existente neste Codice contem:
 <i>O como tratarão de cazar El Rey D. Sebastião.</i></p> <p>O Cap. 35 trata:
 <i>Como El Rey mandou a Castella Pedro d'Alcaçova tratar da Guerra, e do cazamento com a filha d'El Rey (1).</i></p> <p>O Cap. 36 do Codice contem:
 <i>O como El Rey D. Sebastião foi a Castella, e se vio com El Rey Felipe.</i></p> <p>O Cap. 38 do Codice contem:
 <i>Como El Rey D. Sebastião chegou a Guadalupe, onde El Rey de Castella já o esperava.</i></p> <p>O Cap. 39 do Codice contem:
 <i>Como os dois Reys jantárão juntos e como jantárão tambem juntos duas vezes os Fidalgos Portuguezes, e Castelhanos.</i></p> <p>O Cap. 40 do Codice contem:
 <i>Como os ditos Reys rezolverão na guerra d'Africa, e no cazamento, &c.</i></p> <p>O Cap. 41 do Codice contem:
 <i>Como El Rey mandou Luiz da Sylva a Castella a supplicar a ajuda, que El Rei havia de dar para a Guerra.</i></p> <p>O Cap. 42 do Codice contem:
 <i>Como Cidadelcherim entregou Arzilla a El Rey de Portugal.</i></p> | <p>O Cap. 7 da impressa contem:
 <i>Os signaes prodigiosos, que prece-
 dêram á morte do Principe, e
 nascimento d'El Rey D. Sebas-
 tião, e da grande ancia com que
 era pedido a Deos.</i></p> <p>O Cap. 35 da impressa contem:
 <i>Proceguem-se os successos da India
 governando-a o mesmo D. Con-
 stantino.</i></p> <p>O Cap. 36 da impressa contem:
 <i>Do grande Imperio, ou Região de
 cafraria de Monomotapa, e da
 primeira Missão de Pregadores
 Evangelicos, que entrou nelle.</i></p> <p>O Cap. 38 da impressa contem:
 <i>Da vida, e Missão do Santo Padre
 Gonçalo da Sylveira, e dos tra-
 balhos de seus Companheiros.</i></p> <p>O Cap. 39 da impressa contem:
 <i>Do que aconteceu ao Santo Padre
 Gonçalo da Sylveira em Mono-
 motapa, e do como foi martyri-
 zado.</i></p> <p>O Cap. 40 da impressa contem:
 <i>Finaliza D. Constantino o seu go-
 verno na India, &c.</i></p> <p>O Cap. 41 da impressa contem:
 <i>De como governou a India, Fran-
 cisco Coutinho Conde de Redon-
 do, &c.</i></p> <p>O Cap. 42 da impressa contem:
 <i>Copia de duas Cartas d'El Rey, e
 do Pontifice para o Arcebispo de
 Góa, sobre a Christandade da
 India.</i></p> |
|---|--|

(1) Neste Cap. se vê que D. Duarte de Castello Branco, Embaixador em Castella, foi succedido por Pedro d'Alcaçova, indo este ultimo no principio do anno de 1576.

- | | |
|--|---|
| O Cap. 89 do Codice contem:
<i>Como D. Henrique mandou por
Embaixador ao Xarife D. Fran-
cisco da Costa.</i> | O Cap. 89 da impressa contem:
<i>De um Enxame d'Abelhas, &c.</i> |
| O Cap. 95 do Codice contem:
<i>Como El Rey de Castella mandou
vizitar a El Rey D. Henrique
pelo Duque d'Óssuna, e outros
homens, que mais mandou para a
possessão do Reyno.</i> | O Cap. 95 da impressa contem:
<i>De como os Mouros tornarão a
proseguir a obra, e os Christãos
a preparar-se para outro com-
bate.</i> |

Desta confrontação dos Capitulos das duas Chronicas resulta o conhecimento, de que a do Codice he uma composição inteiramente differente da publicada em Lisboa em 1730. Convem alem desta confrontação observar tambem que as materias, de que trata a dita Chronica do Codice se não encontrão pela maior parte nesta impressa, nem na Historia Sebastica.

CODICE 8.357-2

1.º Huma tregoa datada de 5 de Julho de 1389, entre os Reis de França e de Castella de huma parte, e o de Inglaterra da outra, a qual nos pertence na classe dos indirectos. Este documento he muito interessante.

2.º A Bulla do Papa Pio II a todos os Principes christãos para se acharem em pessoa, ou mandarem seus Embaixadores a Mantua para deliberrarem sobre os meios de socorrerem a christandade contra os Turcos, e Sarracenos; dada aos 3 dos Idos de Outubro do anno de 1458.

3.º As Cartas de Alliança, e salvo conducto, que o Senhor Rei D. Affonso V dá ao Duque de Brétanha, e a seus vassallos por seis annos, feitas a 31 de Agosto de 1452. Esta peça he mui interessante: nella se cita a paz, e concordia, que de tempos antigos existia entre os Senhores Reis de Portugal, e os Duques de Bretanha, como se vê da mesma, pelas palavras *cum multis retro sæculis fuerit habita et celebrata bona pax amicabile, concordia, et confœderatio inter claræ memoriæ principes Portugalliæ et Algarbis Reges, præcessores nostros, et illustres Duces Britannia, &c.*

4.º A renovação da Tregoa, e Tratado de commercio por 10 annos, entre o Senhor Rei D. Affonso V e o Duque de Bretanha, feita em Lisboa a 8 de Novembro de 1469. Neste Acto se renova, o que existio de 11 de Julho de 1459 até 11 de Julho de 1469, e que ainda não pude encontrar.

5.º Huma ordenança do Duque Francisco, de Bretanha, mandando aos seus Almirantes, e outras autoridades, que publiquem a paz celebrada entre o mesmo Duque, e El Rei de Portugal; he datada de Nantes do 1.º de Fevereiro de 1470. Neste documento declara o Duque, que manda a Portugal um Ministro para requerer a observancia da Tregoa, o que se effectuou, como vemos pelo documento, que segue.

6.º Instrucções do mesmo Duque de Bretanha dadas a João Gourdel, seu Secretario, e Enviado a ElRei de Portugal, o Senhor D. Affonso V, sobre as Treguas, datadas tambem de Nantes a 28 de Fevereiro de 1470.

7.º Treguas entre ElRei de França, e o Duque de Borgonha, em que he comprehendido Portugal. No Manuscripto não se acha a verdadeira data do acto; mas pode-se fixar pelo Pleno Poder d'ElRei de França, dado a 13 de Janeiro de 1472; pelo do Duque Francisco, de Bretanha, dado em Nantes a 29 do mesmo mez, e anno; e pelo do Duque de Borgonha, dado em Bruxellas a 21 de Março do mesmo anno.

8.º Carta do Duque de Bretanha, em que dá poder ao Senescal de Nantes, e outros para formarem as Allianças, e Confederações, que lhes parecer, com João de Remigii, Embaixador d'ElRei de Aragão: dada em Nantes a 9 de Agosto de 1473, cujo documento nos pertence na classe dos indirectos.

9.º Tratado estipulado entre os Plenipotencios do Duque de Bretanha, e os d'ElRei de Aragão, e mais Principes, em que he comprehendido Portugal; datado a 8 de Agosto de 1473.

10.º Ratificação do Duque de Borgonha do Tratado de 12 de Agosto de 1473, entre o mesmo Duque, e os Reis de Sicilia, incluido o Tratado na mesma Ratificação, que he datada no 1.º de Novembro de 1473; em cujo Tratado se comprehende Portugal.

Estas negociações são tanto mais interessantes, quão poucas as noticias, que os nossos historiadores nos transmittirão sobre as nossas transacções Diplomaticas, no tempo do Senhor D. Affonso V, com os Duques de Bretanha, e de Borgonha, não sendo mais generosos em no-las referir os mesmos escriptores Francezes, sendo neste particular tão demasiadamente mesquinhos Comines, Mezeray, e o mesmo Padre Daniel.

A ligação d'estas transacções com as Memorias manuscriptas de Alvaro Lopes, contemporaneo d'aquelles acontecimentos, fará muito interessante esta parte da Historia Politica do Reinado do Senhor D. Affonso V.

Igualmente encontrei na mesma collecção de Manuscriptos da Bibliotheca d'ElRei de França hum volume contendo toda a negociação de Mr. de Jant, Enviado por Luiz XIV a Portugal em 1655. Esta negociação, supposto que não tivesse hum pleno effeito, como a França desejava, he comtudo muito interessante na Historia Politica do Reinado do Senhor D. João IV; e M. Flassan, brilhante autor da obra *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française*, publicada em 1811, a pesar das suas laboriosas fadigas, e de ter revisto a collecção da mesma Bibliotheca, como refere a pag. 34 do seu Discurso Preliminar, não dá d'esta negociação ideia alguma.

Passarei pois a recapitular os fundamentos da mesma, a que ajuntarei huma noticia dos documentos, que a comprovão.

Foi o primeiro a execução do Tratado de alliança, no que respeita á guerra offensiva, que se devia fazer a Castella, do lado de Portugal, cuja execução o gabinete francez julgava não cumprida, como substanciou o referido Ministro tanto no discurso dirigido ao Senhor Rei D. João IV na sua primeira audiencia, como nas suas Notas officiaes.

O segundo, pedir explicações definitivas sobre as promessas, que o Embaixador Portuguez em Paris, Francisco de Souza Coutinho tinha feito, principalmente, quando El Rei de França se propuzera a atacar Napoles.

Os documentos, que alli se encontrão, são os seguintes :

A Carta de crensa d'este Ministro, passada a 22 de Fevereiro de 1655.

A Carta d'El Rei de França á Senhora D. Luiza, Rainha de Portugal, á cerca do mesmo Ministro, da mesma data.

Huma carta de M. de Brienne, Secretario de Estado, ao Secretario Pedro Vieira da Silva, da mesma data.

Outra carta do mesmo Ministro ao Marquez de Niza, que precedentemente havia sido Embaixador de Portugal em Paris, e então Conselheiro de Estado, da mesma data.

Outra do Cardial Mazarino para o Senhor Rei D. João IV, do mesmo mez, e anno.

Outras do mesmo Cardial á Rainha, e ao Marquez de Niza, do mesmo mez, e anno.

O discurso feito por M. Jant a El Rei, e a resposta de Sua Magestade.

A nota d'este Ministro, apresentada a El Rei, datada de 17 de Abril do mesmo anno.

A resposta á referida Nota, dada por Pedro Vieira da Silva, do mesmo mez, e anno; a qual he hum documento de grande interesse pelos factos, que nelle se expendem.

Outra Nota do mesmo, dirigida ao ditto Secretario, de 30 de Abril, em replica á antecedente.

A resposta á Nota antecedente, datada de Alcantara a 27 de Abril do mesmo anno.

Outra Nota do mesmo Enviado, a que se respondeo em Nota datada de Alcantara a 29 de Abril, a que se segue outra do mesmo Ministro de 12 de Maio do referido anno, á qual o Ministerio de S. Magestade respondeo em 15 do ditto mez.

Outra Nota do Ministro sobre a noticia, que tinha de hum Tratado de Tregoa entre Hespanha, e Portugal, a que se respondeo.

Segue-se hum officio de M. de Jant ao Cardial Mazarino, depois do Tratado feito, datado do 1.º de Novembro do referido anno.

Segue-se o primeiro Tratado proposto.

Segue-se o Tratado concluido em 7 de Setembro do mesmo anno.

Seguem-se os Plenos Poderes do Senhor Rei D. João IV, de 23 de Julho do mesmo anno, para o Marquez de Niza, e para o Arcebispo de Lisboa D. Manoel da Cunha.

Seguem-se as proposições de hum Tratado de Paz entre o Senhor D. João IV, e El Rei de Castella, no mez de Julho do mesmo anno: as respostas d'El Rei e da Rainha ás cartas d'El Rei Christianissimo, datadas de 15 de Julho do mesmo anno; e as respostas dos mesmos Soberanos ao Cardial, com a mesma data.

Alem d'estes documentos se achão as instrucções dadas pelo Minis-

terio francez ao mesmo Ministro, em data de 26 de Fevereiro, contendo artigos mui importantes; bem como as instrucções secretas dadas pelo Cardial.

No mesmo Manuscripto se achão as relações de tudo, que o mesmo enviado passou em Portugal, as quaes servem muito para a historia desta missão.

De muitos outros documentos, que na mesma vastissima collecção de Manuscriptos deverei provavelmente encontrar, poderia dar noticia, se o trabalho da copia dos antecedentes não houvesse retardado a continuação do exame da mesma collecção.

Pelo que pertence a outros documentos relativos a Portugal, que se achão na mesma collecção de Manuscriptos, transcreverei aqui pelos seus titulos, os que se achão no volume n.º 10,231.

«Resposta do Senhor D. Affonso V aos Capitulos, que os Prelados derão em Côrtes, no anno de 1455.»

«Assento dos Grandes de Portugal nas Côrtes, determinado pelo Senhor D. Affonso V.»

«Apontamento dos Prelados d'este Reino nas Côrtes, que se fizerão em Dezembro de 1562, sobre as coizas, que se devem tratar, e assentar em estas coizas, e assi outras lembranças geraes, e particulares; que lhes pareceo, que se devião fazer a El Rei N. S. pera boa governança destes Reinos.»

«Tavoadas de alguns dos capitulos das Côrtes, sobre que forão feitas leis: e das leis que sobre elles se fizerão.»

«Capitulos geraes que forão appresentados a El Rei D. João N. S., III deste nome, 15.º Rei de Portugal, nas Côrtes de Torres Novas no anno de 1525, e nas de Evora do anno de 1535 com suas respostas. E leis que o dito Senhor fez sobre alguns dos ditos Capitulos. As quaes forão publicadas na cidade de Lisboa no anno 17 do seu Reinado, e 37 de sua idade a 29 dias do mez de Novembro de 1538.»

«Memoria das Côrtes, que se fizerão em a cidade de Evora, e juramento do Principe D. Manoel o anno de 1535 a 14 de Junho do dito anno, em Domingo na varanda, que dos paços atravessa o Terreiro ao longo do laranjal.»

«As Côrtes que forão feitas a 20 de Junho Domingo, oito dias depois do juramento atraz.»

«Memoria das Côrtes em que se jurou o Principe D. João, que El Rei D. João III ordenou em Almeirim o anno de 1544 pera as quaes forão juntos os Procuradores das Cidades, e Villas deste Reino o derradeiro dia de Janeiro, em que começou o dito anno.»

«Côrtes que se ordenarão na cidade de Lisboa pela Rainha D. Catharina, mulher que foi d'El Rei D. João III, Avô d'El Rei D. Sebastião o 1.º deste nome, cujo tutor ella era, sendo elle de oito annos e oito mezes, governando por elle o Reino *in solidum* a mesma Rainha.»

«Apontamentos, que forão ordenados para a maneira, que havia de se ter no concerto da casa, em que se fizerão as Côrtes, e no assentar das pessoas.»

«Fala feita pela Cidade de Lisboa á Rainha D. Catharina, mulher de

«El Rei D. João o III, quando se queria recolher ao Mosteiro de N. Senhora da Esperança, e deixar o Regimento, e Governo do Reino. E foi feita pelo Doutor Antonio Pinheiro.»

«Razões que o Estado Ecclesiastico deo á Rainha D. Catharina para não deixar o Governo do Reino.»

«Auto de como a Rainha D. Catharina renunciou o Governo destes Reinos, e o entregárão ao Cardial Infante D. Henrique.»

«Determinações, que se tomárão por El Rei D. Sebastião sobre as duvidas que havia entre os prelados e justiças ecclesiasticas e seculares.»

«Auto do juramento, que os tres Estados destes Reinos de Portugal fizeram na presença d'El Rei D. Henrique. E tambem outro que fez a Cidade de Lisboa, outro de Duque de Bragança, e outro do Senhor D. Antonio.»

«Carta de Editos, que El Rei D. Henrique mandou fixar nas portas dos Paços de Almeirim contra o Senhor D. Antonio, a 13 de Novembro de 1579.»

«Treslado da carta, que o Senhor D. Antonio Prior do Crato escreveu a El Rei D. Henrique em resposta dos Editos de Almeirim.»

«Juramento, que se deo ao Senhor D. Antonio, a 18 de Junho de 1579.»

«Sentença, que deo El Rei D. Henrique contra o Senhor D. Antonio.»

«Carta do Senhor D. Antonio aos Lentes da Universidade de Coimbra para a publicarem aos seus ouvintes nos geraes.»

«Sentença que deo El Rei D. Henrique contra o Senhor D. Antonio, a 23 de Novembro de 1579.»

«Carta do Senhor D. Antonio a El Rei D. Henrique sobre a sentença atraz.»

«Avisos, que se fizeram ao povo de Portugal no anno de 1579.»

«Fórma das Procurações para Juramento de Principes.»

«Fala que Martim Fernandes, Capateiro, e Antonio Piz, Oleiro, Misteres da Cidade de Lisboa, fizeram no Mosteiro do Carmo aos Fidalgos, a 8 de Maio de 1579.»

«Carta do Senhor D. Antonio a El Rei D. Henrique.»

«Recado, que levou o Bispo Pinheiro aos Procuradores de Côrtes.»

«Resposta.»

«Fala que fez o Bispo D. Antonio Pinheiro a todo o Reino, e a todos os Estados estando El Rei D. Henrique presente, em Almeirim, a 11 de Janeiro de 1580.»

«Resposta que logo deo Manoel de Souza Pacheco, Procurador da Cidade de Lisboa.»

«Procuradores dos Fidalgos nas Côrtes que se fizeram em Lisboa por mandado d'El Rei D. Henrique, o 1.º de Abril de 1579.»

«Recado do Estado da Nobreza, que foi enviado aos Definidores do Reino por D. Luiz de Alencastre, D. Manoel de Portugal, e Martim Corrêa da Silva.»

«Resposta que o Estado Ecclesiastico mandou aos Procuradores do Reino pelos Bispos de Guarda, e Portalegre.»

«Trovas, que em Coimbra fizerão a Martim Corrêa da Silva, indo alli por Capitão Mór no tempo das altercações.»

«Relação do alevantamento do Senhor D. Antonio por Rei em Santarem, e do que então se fez em Coimbra.»

«Patente em que vão incorporados os Capitulos, que os tres Estados d'estes Reinos apresentárão a ElRei D. Philippe 1.^o nas Côrtes de Thomar em Abril de 1581, e as respostas que S. M. então a elles mandou dar.»

Pelo que pertence aos documentos antecedentes sobre as Côrtes, alguns d'elles se achão nas Collecções dos Barbozas, que existem na Real Bibliotheca do Rio de Janeiro.

ARQUIVOS DE FRANÇA

Huma noticia da vastidão, e preciozidade da Arquivo de França, occuparia quazi a vida de hum sabio laboriozo: as minhas investigações naquelle depozito de Mss., dirigindo-se principalmente ao que dizia respeito ás nossas relações exteriores, apenas tratarei nesta parte da presente Memoria, dos trabalhos, que alli fiz, relativos a este objecto, os quaes forão constantemente interrompidos pelos da Bibliotheca do Rei, e outras.

Na orimeira sala existem depozitados em caixas de folha os Registos originaes, e outros Monumentos historicos, desde Philippe de Valois até Carlos IX, de que ha um Inventario Remissivo aos Codices, que se achão dispostos em divisões chronologicas, ordenado em 4 vol. de fol., começando o 1.^o em 1332, e acabando em 1350; o 2.^o começando em 1350, em que principiou a reinar João II, acaba em 1400; o 3.^o começando em 1400, e acabando no principio do reinado de Carlos VII, em 1483; o 4.^o começando em 1483, e acabando em o reinado de Carlos IX em 1566.

Ha outro corpo de documentos com o titulo *Trésor des Chartes*, de que ha hum preciozo Inventario ordenado em 9 vol. de fol. pelo celebre Dupuis, em que trabalhou 11 para 12 annos: os 5 primeiros volumes são remissivos aos documentos e Codices pertencentes ao interior, e á administração particular, e economia da França; e os 4 ultimos tem o titulo *Mélanges*, dispostos pela ordem de Potencias, remissivos ao numeramento das Cartas.

Destes Indices vi duas copias, huma na Bibliot. do Rei, e outra na do Arsenal.

Encontrei no Registo 80, a pag. 47 v, debaixo do n.^o 92, huma Carta de João II Rei de França, confirmando certos privilegios, concedidos por ElRei seu Pai aos Portuguezes. Este documento he datado de Paris, do mez de Outubro de 1350, achando-se este anno errado no Registo, tendo o copista escrito *anno dni millesimo quinquagesimo*, esquecendo-lhe *tercentesimo*, como verifiquei com o habil Paleografo, Director da Secreta-

ria dos Monumentos Historicos, no mesmo Arquivo, em 29 de Maio de 1821, á vista do Codice.

Este documento he de grande importancia pelas provas, que dá, das nossas relações commerciaes com a França no reinado do Senhor Rei D. Affonso IV, confirmando as Cartas de Privilegios, que El Rei Philippe VI concedera em Maio, e Setembro de 1341, aos Portuguezes, que commerciassem com a cidade de Harefleu, e seus territorios.

Encontrei no Registo 91 a pag. 152, debaixo do n.º 299, outra Carta do mesmo Rei, confirmando novamente as tres Cartas antecedentes de Maio, e Setembro de 1341, e de Outubro de 1350. Dada em Paris no mez de Julho de 1362, reinando em Portugal o Senhor Rei D. Pedro I.

As Cartas insertas nesta confirmação tem as datas erradas, pondo a 1.ª no mez de Maio de 1351, a 2.ª no mez de Setembro do mesmo anno, e a 3.ª da confirmação de ambas, em Setembro de 1341.

Entre os annos de 1397 e 1398 existe a f. 468 \bar{y} do Tom. 2.º do Indice, debaixo do n.º 279, do Registo 153, hum Salvo Conducto concedido aos Mercadores dos Reinos de Portugal e de Castella, izentando-os por 10 annos do imposto de 10 dinheiros.

Não pude extrair este documento, como fiz aos antecedentes.

Entre os annos de 1420, e 1424 existe a f. 103 do Tom. 3.º do Indice debaixo do n.º 560 do Registo 172, Privilegios para os habitantes de Harefleu, e mercadores do Reino de Portugal e Algarves, os quaes tambem não pude extrair.

Entre os annos de 1444 e 1446 existe a f. 143 do Indice, debaixo do n.º 108 do Registo 177, huma Carta de Carlos VII Rei de França, cujo titulo he o seguinte: *Carta Regis Caroli septimi confirmatoria quorundam privilegiorum per Regem Carolum magnum Romanorum Imperatorem habitatoribus Galliciae, Cathalauniae, Geremdae, Ampurdae, ac denique totius Hispaniae incolis quondam concessorum et indultorum, et per dictam Cartam Rex Carolus rogat et hortatur Regem et Reginam Arragoniae, coeterosque totius Hispaniae Principes ad dicta Privilegia pro bono, et utilitate fidei orthodoxae conservanda.*

No Tom. 7.º a f. 41 do Indice de Dupuis, no art. Dinamarca, cita com a data de 7 das Calendas de Julho de 1229 a Carta n.º 529 de Waldemaro Rei de Dinamarca, approvando, o que seu filho Waldemaro II dera a sua mulher em dote.

A coincidencia da data desta confirmação com o anno do casamento de Waldemaro III com a Infanta D. Leonor, de Portugal, filha do Senhor Rei D. Affonso II, prova o erro do copista, chamando-lhe Waldemaro II.

O exame deste documento seria do maior interesse para a Historia de Portugal, por isso que o incansavel D. Antonio Caetano de Souza não encontrou nos Cartorios do Reino, nem nas Historias do Norte, documento algum, que provasse o mesmo casamento, excepto porêm as authenticas e eruditas relações, que citou no Tom. 1.º, cap. 14 da *Hist. Geneal. da Caça Real*.

No Tom. 8.º do mesmo Indice do *Tresor des Chartes*, a fol. 686, na divizão dos documentos, que directamente pertencem a Portugal, exis-

tem do anno de 1241 duas cartas do Senhor D. Affonso III, então Conde de Bolonha, sobre objectos do mesmo Condado.

Segue-se a copia do Tratado de Paz e Confederação, feito em Alcoutim a 31 de Março de 1371, entre o Senhor Rei D. Fernando, e El-Rei D. Henrique de Castella, sendo Parte Contratante El-Rei de França e ajustando-se no mesmo o casamento do Senhor Rei D. Fernando com a Infanta D. Leonor de Castella, trazendo em dote Ciudad Rodrigo, &c.

Este documento he interessantissimo pelas suas integras, e pela influencia, que as suas estipulações tiverão nas negociações posteriores; além de provar a notavel, e singular politica do Senhor Rei D. Fernando, elucida a noticia, que delle nos deo em summario Fernão Lopes na Chronica Mss. deste Rei, Cap. 54, pag. 123, e Duarte Nunes do Lião a pag. 260 do Tom. 1.º da *Chron. dos Reis*, edic. de Lisboa de 1774.

Não encontrei este Diploma nos 82.902 documentos da Collec. do *Corpo Chronol.* da Torre do Tombo, e por isso julgo de muito interesse, o que se acha no Arq. de França, onde o não pude examinar por falta de tempo.

No mesmo Arq. existem tambem muitos documentos pertencentes ao Reino de Aragão, os quaes se deverão consultar, a fim de descobrir, se entre elles existe algum, que nos diga respeito.

Estes são pois os ligeiros apontamentos; que tirei naquella Arq. com o fim unico de regular o meu trabalho das copias; mas nunca de os produzir como exames.

BIBLIOTHECA DE SANTA GENOVEVA,

HOJE CHAMADA DO PANTHEON

Esta Bibliotheca contém 112.000 vol. impressos, e grande copia de Mss., de que ha hum catalogo particular por ordem alfabetica, donde fiz extrair as seguintes indicações para proceder ao trabalho dos exames.

A fol. 607 do catalogo geral vem: *Vie et sept Psaumes Penitentiaux de Dom Antoine Roi de Portugal*, 1 vol. in 4.º Esta vida de D. Antonio he hum resumo imperfeito, que comprehende só 18 pag., seguindo-se depois os Psalmos Penitenciaes, que occupão o resto do volume.

O summario desta vida de D. Antonio he talvez o escrito por seu filho D. Christovão de Portugal, e que se publicou em Paris em 1629; e os Psalmos Penitenciaes, huma copia dos que tambem se publicarão na mesma Cidade em 1592, não podendo este ser a obra original, por se conservar esta na Bibliot. Ambrozian. de Milão, como diz Montfaucon no Tom. 1, pag. 508 da Bibliot. Bibliothecar. Mss. nova.

A fol. 802 do mesmo catalogo se refere a existencia de huma Chronica de Bretanha desde 814 a 1640; e a fol. 597 huma historia do mesmo Paiz, que me propunha a consultar, pelas ligações commerciaes e politicas, que tivemos, principalmente no reinado do Senhor Rei D. Affonso V com os Duques de Bretanha e seus vassallos.

A fol. 398 se refere a huma collecção de Bullas, e de Diplomas, cuja investigação seria interessante pela falta, que temos, de collecções de Bullas Pontificias, principalmente dos primeiros tempos da Monarquia.

A fol. 441 se refere ás Conferencias entre os Deputados de Carlos V e de Francisco I em Calaix no anno de 1521; 1 vol. in fol.

A fol. 349 vem as Decretaes de Gregorio IX.

A fol. 75 vem o 6.^o livro das Decretaes.

A fol. 561 vem in 4.^o as Memorias dos acontecimentos notaveis na Europa, depois de 200 annos.

No art. França se achão diversas obras, e Compendios, e outras collecções para a historia de França, que talvez existão tambem na Bibliot. do Rei. Contava apezar disso examinálos para ver, se entre elles existião alguns documentos, ou indicações, que dissessem respeito a Portugal.

A fol. 435 se acha uma collecção com o tit. *Recueil des choses les plus memorables sous les Rois Henri III et IV*

A fol. 750 outra collecção com o tit. *Recueil des lettres au Roi et à la Reine.*

A fol. 499 outra com o tit. *Recueil de diverses lettres et memoires, an 1633.*

A fol. 595 outra com o tit. *Lettres de Louis XIV, &c. 1657, 1693.*

A fol. 493 outra com o tit. *Actes de la Paix de Munster*, cujo exame seria talvez muito interessante á vista dos documentos, que produzirão os Authores, que citei na 1.^a Parte destas Memorias, n.^o 9352.

A fol. 443 outra com o tit. *Paix des Pyrennées, ou lettres du Cardinal Mazarin à la Reine.* Seria igualmente importante o exame deste Mss., pelas negociações, que tivemos naquelle Congresso, e de que se encarregou o Embaixador Conde de Soure; formando parte das mesmas negociações a collecção que se acha junta com o tit. *Lettres de Mazarin à Mess. Le Tellier, et de Lyonne, durant les conferences pour la Paix des Pyrennées.*

Debaixo da palavra *Tractatus*, se encontrão diversos Tratados de Paz.

A fol. 758 se acha a collecção com o tit. seguinte: *Depêches du Concile de Trente, écrites à Rome par Viscontini, Nonce du Pape.*

Forão estes Mss. cuja indagação julguei seria mais conveniente.

BIBLIOTHECA DO ARSENAL

Esta Bibliotheca he mui rica em Historia, Literatura das diversas nações, Poetas sobre tudo Italianos, sendo o numero total dos livros impressos 150.000 vol., e a coll. de Mss. 5.000 Codices.

Não tem esta Bibliotheca hum catalogo systematico dos Mss. Tem catalogos por ordem de linguas, e hum particular antigo dos Mss. Latinos; outro dos Orientaes, outro dos Hespanhoes, outro dos Italianos, outro pertencente á Historia Civil, e moderna da França; e nem um só Codice, ou Mss. Portuguez.

Na collecção dos Codices Hespanhoes, não tem Mss. pertencentes ao Direito Publico Externo, ainda mesmo da Hespanha.

Na classe dos Mss. Italianos, os que me dispunha a consultar, erão os seguintes :

Conclaves des Papes.

Vol. en V. f. 48.

Veneza — Relations d'ambassadeurs de Venise en différentes Cours.

Este Codice compoem-se de dois volumes de 4.^o, escritos em Italiano: O 1.^o não contém couza alguma, que nos possa interessar; o 2.^o porêm a pag. 309, tem :

Discrittione del Regno de Portugallo

Faz o author huma discripção historica, e geografica deste Reino, em 25 paginas; apezar do pouco interesse, que, a meu ver, merece esta pequena composição, he com tudo estrita com clareza, não nos attaccando como tem feito muitos estrangeiros, que sem conhecimentos alguns do nosso Paiz, tem publicado obras para o desdoirarem á face daquelles, que não tem a mais ligeira lição das nossas Chronicas, e escritos patrios.

Apontarei para exemplo o seguinte, quando o Author trata de Coimbra — *Coimbra citta molto antica, et nobile con ottimo Studio, et principale di questo Regno circumdata dal fiume Mondego et con un bel Ponte sopra di esso, laqualle prouede Portugallo di uomini Litterati et docti in tute le Scienza attissimi a gouernarlo, &c.*

Na parte da Historia civil, e moderna de França, contém immensos Mss., entre os quaes me propunha a consultar os seguintes :

Chronique ancienne de Savoye.

Divers Traités relatifs à la Savoye.

Histoire du Comté de Savoye.

Oeuvres divers du Comte d'Aligny, contenant beaucoup de pièces relatives à la France, et à l'Histoire étrangère.

Traités sur les differends entre les Rois de France, et d'Angleterre, et sur la rupture en 1449.

Registre du Chancelier d'Orriole.

Memoires pour servir à l'Histoire des Ducs de Bourgogne de la 1.^{re} et de la 2.^{de} race.

Inventaire des lettres, titres, et cartes de Bretagne, trouvés en la Chambre du Tresor en la Cour de Nantes.

Na parte dos Tratados de Paz, Negociações, e Embaixadas, propunha-me a consultar o seguinte :

Instructions, et Mémoires pour les Ambassadeurs, et Envoyés tant du dedans de la France, qu'aux Princes Etrangers, et autres.

Recueil d'Alliances, de Confederations, &c.

Recueil historique des Traités de Paix. — 24 vol.

Traités de Paix et Negociations.

Correspondance de Mr. de Selve, Ambassadeur à Rome en 1556, 1557.

- Instructions et Depêches à plusieurs Ambassadeurs, &c.* 1579 — 1593.
Depêches d'Ambassades de Jean Hurault à Vinise. — 1561, 1562, 1563,
 — 1587 a 88 — 4 vol. fol.
Instructions au Commendeur Sillery s'en allant à Rome. — 1622.
Depêches d'Ambassadeurs. 1635, 1636.
Divers Traités entre la France, et l'Espagne.
Ambassades d'Hollande, d'Angleterre, et d'Espagne, sous Henri IV,
et Louis XIII
Ambassade du Comte de Guiscars.
Lettres du Comte de Guiscars. 1689.

BIBLIOTHECA MAZARINA

Esta Bibliotheca, que ao presente existe no Palacio das Bellas Artes, foi fundada pelo Cardeal Mazarino, no seu testamento de 1661. Contêm 93.437 volumes.

No dia 22 de Maio de 1821, vizitei esta Bibliotheca, e procurando o catalogo dos Mss., disse-me o Bibliothecario, que não possuia já este estabelecimento Mss. curiozos; que, os que em outro tempo tivera, passarão, durante á revolução, para a Bibliotheca nacional; e que dos poucos, que ainda conservava, se occupava o Director em ordenar o catalogo.

BIBLIOTHECA DOS INVALIDOS

Esta Bibliotheca occupa huma sala grande no famozo edificio, que Luiz XIV levantou em 1671. Contêm 20.000 volumes impressos, e apenas alli vi 6 Codices Mss., que em nada interessão ao nosso Direito Publico Exterior Diplomatico, nem á Historia, e Litteratura de Portugal; o que verifiquei completamente no dia 25 de Fevereiro de 1821.

O curto periodo de quazi 7 mezes de minha residencia em Paris, não me permittio concluir o plano de investigar todas as Bibliothecas publicas, a fim de descobrir naquelles depozitos scientificos os Mss., e documentos, que dissessem respeito a Portugal, ficando, por este motivo, sem poder dar ao meu Paiz noticia alguma do partido, que sobre este assumpto poderiamos colher do exame das Bibliothecas do Jardim das Plantas, da Faculdade de Medicina, da Municipalidade, da Escola Polythecnica, da Escola de Minerva, &c.

DES RELATIONS POLITIQUES
DU
PORTUGAL
AVEC LES AUTRES PUISSANCES

TABLEAU
ÉLÉMENTAIRE
DES
RELATIONS POLITIQUES ET DIPLOMATIQUES
DU
PORTUGAL

AVEC LES DIFFÉRENTES PUISSANCES DU MONDE

Depuis le commencement de la Monarchie Portugaise
jusqu'à nos jours;

MIS EN ORDRE ET COMPOSÉ EN PORTUGAIS

PAR LE

VICOMTE DE SANTAREM

Conseiller d'État de S. M. Très-Fidèle, son Ministre et Secrétaire d'Etat
au département des Affaires Etrangères, Associé des Académies
Royales des Sciences de Lisbonne et de Madrid, Membre de
la Société Royale des Antiquaires de France, de celle
des Antiquaires de Normandie, et de plusieurs
autres Sociétés savantes, Chef des
Archives du Royaume, etc.;

ET TRADUIT EN FRANÇAIS

PAR

F. L. ALVARÉS D'ANDRADA

Attaché à la Légation de S. M. Très-Fidèle à Paris



ORLÉANS,
IMPRIMERIE D'ALEXANDRE JACOB
RUE BOURGOGNE-SAINT-SAUVEUR

M. DCCC. XXIX.

Nihil earum scire quæ antequam nascereris factæ sunt, hoc est, semper esse puerum. Cognoscere verò res rectas, memoriæ veteris, ordinem tenere antiquitatis, exemplorumque omnium habere notitiam, decorum, laudabile, ac propè divinum est.»

CICER. ex Platone in Timeo.

INTRODUCTION

Chaque nation doit défendre son territoire, son commerce, ses sujets, son honneur ; de là résultent nécessairement des relations avec les autres états, et c'est la politique qui, au moyen de la diplomatie, est chargée d'entretenir ces relations.

FLASSAN. *Discours prélim. à l'hist. gén. de la diplom. franç.*

Quand on examine bien la diplomatie, on voit clairement que toute étude des écrits politiques et même toute pratique dans les différens emplois de la carrière diplomatique, ne peuvent donner la base primitive des connaissances nécessaires à l'importante science de négocier, si, avec ces connaissances, on n'acquiert pas aussi la plus profonde instruction des actes politiques, de leurs relations avec la statistique physique et morale de chaque puissance avec laquelle on se lie, et de l'histoire de ses négociations. Convaincu de cette importante vérité, j'ai entrepris la tâche difficile dont je vais donner une idée dans cette introduction à l'ouvrage que j'ai intitulé, *Tableau Élémentaire de nos relations extérieures*.

J'ai vu que vouloir pénétrer dans les ténèbres des six premières périodes qui ont précédé la fondation de la monarchie portugaise, était un travail qui intéresserait davantage l'érudition que notre Droit public externe. Les affaires et les différens politiques étaient à cette époque plutôt décidés à la pointe de l'épée que par des stipulations diplomatiques. Aussi n'avons-nous rencontré de ces sortes de stipulations qu'aux époques suivantes :

1^o, Celle où ce pays, connu sous le nom de Lusitanie, était habité par différens peuples qui tous avaient leurs lois et leurs usages particuliers.

2^o, Lorsque ce même pays a été conquis par les Carthaginois.

3^o, Quand il est passé sous la domination des Romains.

4^o, Quand les Alans, les Suèves et les Visigoths en ont pris possession.

5^o, Lorsqu'il est tombé au pouvoir des Sarrazins.

6^o, Depuis que le comte Don Henri est entré en Portugal, jusqu'aux Cortès de Lamego.

Nous tâcherons de montrer quelles étaient alors les vertus héroïques et militaires de nos ancêtres, vertus qui ont éclaté malgré la barbarie et la grossièreté de ces temps. Nous prouverons qu'ils ne souffrirent jamais le joug d'un chef, qu'il ne fût de leur nation; qu'ils protestèrent solennellement contre la violence des Tyriens, des Celtes et des Carthaginois; que lorsque ces nations attaquaient l'indépendance d'autres peuples bien plus nombreux que ceux de la Lusitanie, elles n'osaient pas en faire autant à ceux-ci, redoutant leur extrême valeur; qu'ils se défendirent plus d'un siècle et demi contre les terribles et victorieuses légions romaines; qu'il régna la plus grande harmonie et la plus grande liberté dans les élections des Apimans, des Viriate, des Sertorius et des Tantame. Nous ferons connaître les crimes et la perfidie d'un Sulpice Galba, les craintes que le Sénat romain éprouvait de la valeur et de la vengeance des Lusitaniens, l'adresse et les ruses d'un Marcus Vitellius, et la défaite totale de son armée par Viriate; les différentes batailles données sur les rives du Tage, et surtout auprès du Mont de Vénus, où Paulitius céda, en tremblant, au courage invincible des Lusitaniens; que le champ d'Ourique, depuis si justement célèbre, où Claudius Unimanus perdit la vie, avait été déjà arrosé du sang romain, et jonché de cadavres de cette superbe nation; que plus d'une fois les Lusitaniens arrachèrent les étendards, les aigles, et les autres insignes de guerre aux légions romaines; que leurs escadrons firent fuir le consul Caius Nigidus, et baisser l'orgueil à Q. F. Maximus Æmilianus, en prenant d'assaut, devant ses yeux, deux de ses plus fortes places; que les intrépides peuples du nord, qui s'élevèrent sur les ruines de l'empire romain ne purent subjuguier la Lusitanie que par des moyens doux, ou par la ruse; que nos ancêtres aidèrent de leur valeur les rois de Léon à secouer le joug cruel des barbares sectateurs de la loi de Mahomet, et que plus tard, guidés par la politique, ils arborèrent leurs pavillons glorieux sur le patrimoine des Sésostris et des Ptolomée.

Quant à ces époques reculées de notre histoire, elles ne nous offrent de documens qui puissent mériter l'attention de l'écrivain diplomatique, que les traités suivans :

1^o, Le traité de paix entre les Lusitaniens et les Carthaginois, commandés par Hanon, en vertu duquel huit mille des premiers passèrent dans l'armée carthaginoise de la Sicile.

2^o, Le traité que Viriate célébra avec les Romains.

3^o, Celui de la composition faite par Tantame, chef des Lusitaniens, avec les mêmes Romains.

4^o, Le traité de paix, appelé *Julia*, entre les Lusitaniens et Jules César.

5^o, Le traité du partage des Espagnes, entre les Alans, les Vandales et les Suèves.

6^o, Le traité d'alliance entre les Lusitaniens et les Suèves.

Par la connaissance de cette intéressante partie de notre ancienne histoire politique et militaire, on verra non-seulement de quelle manière nous traitaient les écrivains de cette superbe nation, qui appelait alors toutes les autres nations barbares, mais aussi que notre indépendance

était déjà établie bien long-temps avant la glorieuse fondation de notre monarchie, comme Appien, un des meilleurs historiens romains, le dit en ces termes : *Lusitani pars alia Hispanorum suis legibus viventium.*

Des écrivains, tant nationaux qu'étrangers, ont déjà assez rapporté ce que nous avons été, et ce que nous avons fait avant et depuis l'établissement de notre monarchie, pour que la connaissance de notre histoire et de nos relations puisse manquer de faire une partie des études de tout homme instruit. En effet, qui pourrait contester nos découvertes, et les services que nous rendîmes à la navigation et à l'Europe entière, en arrêtant, par nos efforts inouïs et nos actions héroïques dans l'Inde, le débordement de la puissance musulmane prête à l'envahir ? qui pourrait nier que nous montrâmes à cette même Europe étonnée un monde jusqu'alors inconnu ? que nous fîmes les premiers à lui en ouvrir la route, en lui faisant connaître les productions de tant de climats, le caractère et la situation de tant de peuples divers ? que nous fîmes oublier la mesquine, mais arrogante supériorité maritime des Phéniciens ? que l'Adriatique se couvrit de deuil, lorsqu'elle nous vit maîtres de la mer Rouge, et dictant des lois à l'Égypte, à l'Arabie et à la Perse ? que notre idiome a été presque une langue universelle ? enfin, que les plus grands potentats de l'Asie se disputaient à qui seraient nos tributaires ?

Mais si le monde entier connaît ces vérités et les justes titres de la gloire portugaise, il ignore cependant la partie de notre histoire qui contribue le plus à augmenter cette gloire, à légitimer plusieurs de nos établissements et possessions, à démontrer les causes de nos opérations militaires, à éclairer les vues politiques et commerciales du Portugal sur les expéditions de l'Afrique, les conquêtes de l'Asie, les colonies de l'Amérique, et les motifs et les progrès de nos liaisons politiques avec les différentes puissances européennes. Cette partie, la plus intéressante de de l'histoire d'une nation, est restée parmi nous dans le plus coupable oubli.

L'amour que je consacre à mon Roi et à ma patrie, et le désir que j'ai de pouvoir leur être utile, m'ont donné des forces, peut-être téméraires, en entreprenant l'honorable, mais pénible tâche de publier l'histoire de nos relations extérieures avec les différentes nations de l'Europe. Je n'ignore pas que, malgré l'assiduité de mon travail, pendant l'espace de plus de quatorze ans, il ne doit exister des fautes innombrables dans un ouvrage tel que celui-ci. Les principales peuvent sans doute être attribuées à mon peu de capacité pour une entreprise aussi difficile ; quelques-unes à des circonstances dont l'exposition serait étrangère à notre sujet ; d'autres, enfin, au manque de chroniques anciennes, qui eussent pu nous donner des notices exactes, manque dont s'est déjà plaint notre chroniste Fernam Lopes, en ces termes : « C'est grand dommage que la plupart des auteurs aient oublié de faire mention des choses les plus curieuses de notre histoire, parlant d'ailleurs d'événemens douteux et bien peu intéressans. » Et rien encore ne peut donner une meilleure idée de cette pénurie, que ce que rapporte l'auteur de *l'Essai historique sur l'origine et les progrès des Mathématiques en Portugal*, p. 31. « En effet, dit-il, il est digne de regret que la plupart des historiens, sans

«faire aucun cas de ce qui regarde les progrès de l'esprit humain, se soient contentés de nous détailler (au lieu des faits qui intéresseraient la raison, la morale et la politique), les uns les prouesses et les faits d'armes de nos ancêtres, et les autres leurs longues, incertaines et presque toujours inutiles généalogies, nous mettant par ce moyen dans la nécessité de traiter l'histoire plutôt par des conjectures qu'autrement, etc.»

Ce vice était un résultat naturel de l'ignorance du moyen âge, dans lequel les sciences prirent la fuite à l'aspect des peuplades barbares du nord, et les écrivains mêmes, qui vinrent après cette tempête, s'unissant à l'humeur belliqueuse de l'époque, accordaient tout à la force, et rien à la raison ni à la justice. Ils décrivent les batailles sans rien dire sur la politique.

Outres ces défauts de nos anciens écrivains, le Portugal a éprouvé en différentes occasions de très-grandes pertes en documens historiques; la première a été causée par le vol, commis l'année 1514, dans le monastère de Sainte-Croix de Coimbre, des Chroniques commencées par Pierre Alfarde, prieur du susdit monastère, comme le témoigne l'ordonnance du Roi don Alphonse, premier Roi de Portugal, passée le 13 janvier 1145, afin qu'il écrivit, en qualité de premier chroniste du royaume, l'histoire du Portugal avec la plus exacte vérité, travail qui a été continué par ses successeurs jusqu'en 1460, époque à laquelle elles furent volées. La seconde perte bien plus considérable encore, a été celle-ci : Le Roi Alphonse V, désirant que les actions brillantes et les faits héroïques de la nation portugaise fussent rappelés par une plume habile et expérimentée, fit venir à cet effet, de l'Italie, le père Juste Baldino, qui s'en occupa jusqu'à sa nomination à l'évêché de Ceuta, en l'année 1477; mais le Roi étant mort en 1487, et quelque temps après l'évêque, on n'a pu trouver non-seulement ce qu'il avait composé, mais encore tous les documens et mémoires provenant des archives du royaume, et qui lui avait été confiés par ordre du Roi.

Dans la tour du Tombo, ou archives du royaume, il existe un certificat qui prouve que pendant le gouvernement usurpateur des Philippes, on envoya, des mêmes archives à la tour de Simancas, en Espagne, neuf grandes caisses de livres et papiers de la plus haute importance, et formant une collection rare et précieuse. L'abbé de Sever, dans sa bibliothèque lusitanienne, parle d'innombrables travaux historiques de plusieurs auteurs nationaux, qui, n'ayant jamais été imprimés, ont été entièrement perdus. Quelles pertes n'avons pas éprouvées par le terrible tremblement de terre de 1755, et par l'incendie des plus précieuses bibliothèques du royaume !

Connaître donc les relations politiques du Portugal, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent, assembler les diplômes qui leur servent de base, voilà, malgré tant d'obstacles, le travail que j'ai entrepris. Mais comme un ouvrage tel que celui-ci est non-seulement de la nature de ceux que Bacon appelle fils du temps, et qu'il dépend aussi de l'extraction et de la classification d'innombrables documens, j'ai été obligé d'entrer d'un pas mesuré dans ce difficile et tortueux labyrinthe,

afin de ne pas tomber dans les erreurs de système que les critiques remarquent dans ceux qui m'on précédé. Pour cette raison j'ai fait l'examen le plus strict de toutes les chroniques et écrits nationaux qui ont jamais paru, comme le lecteur pourra le voir dans la table des auteurs consultés, que je mettrai à la fin de cet ouvrage ; j'ai examiné de même toutes les chroniques d'Espagne qui ont existé pendant huit siècles, l'histoire de France, depuis Grégoire de Tours jusqu'à Bertrand de Motheville, et en général l'histoire de toutes les monarchies européennes. J'ai également examiné les mémoires politiques et les dépêches diplomatiques qui ont été publiées jusqu'ici dans l'Europe, et l'histoire des Congrès qui ont eu lieu depuis le traité de Vervins. J'ai rassemblé toutes les pièces et documens inédits les plus intéressans que j'ai pu trouver : 1^o, dans la précieuse collection des manuscrits de la Couronne ; 2^o, dans la bibliothèque de la sérénissime Maison de l'Infantado ; 3^o, dans la bibliothèque royale de Rio Janeiro ; 4^o, dans les riches archives de la tour du Tombo ; 5^o, dans la belle collection du couvent de Jésus ; 6^o, dans la très-importante bibliothèque de Saint-Vincent de Fora ; 7^o, dans la bibliothèque publique de Lisbonne ; 8^o, dans la collection de manuscrits des Maisons des comtes da Ponte, da Cunha, das Galveas, dans celle du marquis de Pombal, et dans celle de J. P. Bezerra ; 9^o, dans les archives de France ; 10^o, dans l'admirable collection de la bibliothèque royale de Paris ; enfin, dans les bibliothèques et archives de plusieurs particuliers, qui m'on communiqué de la manière la plus franche tout ce qu'ils possédaient. L'importance d'une semblable collection est trop positive pour qu'il soit nécessaire de la démontrer. Dans l'ancienne Grèce, qui fut le berceau des arts, dans la patrie des Euclides, des Périclès, des Homère, etc., où les sciences florissaient, les peuples solennisaient la célébration de leurs traités par les fêtes les plus brillantes et les plus somptueuses, comme le rapporte, dans sa savante dissertation préliminaire, M. Dumont, vol. 1^{er} de son *Corps Universel Diplomatique du Droit des gens*.

Les anciens gravaient leurs traités sur des colonnes de marbre, afin qu'ils ne puissent s'effacer de leur mémoire, ainsi que les actes solennels qu'ils avaient célébrés avec les autres nations ; et par ces moyens nous conservons encore quelques-uns de ces traités, malgré les ravages du temps et toutes les révolutions civiles. Cet usage, de graver les traités sur des colonnes de marbre, des planches de fer, ou autres métaux, a existé long-temps parmi les Grecs et les Romains, et c'était aussi leur manière d'écrire l'histoire. Ces monumens étaient exposés dans les lieux publics, à la vue de tout le monde ; de sorte que chaque nation avait devant les yeux, d'une manière indestructible, ses archives publiques. D'autres fois les traités se gardaient dans les temples et lieux sacrés comme les Juifs le pratiquaient. (1) Le temple de Delphe, (2) celui de Minerve à Athènes, (3) ceux d'Apollon, de Vesta, et le Capitole à

(1) 10 Reg., 10. — 25.

(2) Pausinias in Beoticis.

(3) Wincher, Collect. Archiv.

Rome: (1) voilà où les Grecs et les Romains déposaient les leurs, en les consacrant à la Divinité; (2) ils y mettaient également ceux des limites de l'empire, (3) les alliances, et enfin tous les actes qu'ils considéraient comme étant les bases de la tranquillité publique.

Les traités composent la partie la plus intéressante de l'histoire des nations; on y découvre l'origine des événemens qu'elles éprouvèrent dans tous les siècles; on y trouve les documens les plus authentiques scellés du sceau des monarques de chaque nation, les droits et la considération qu'elles se sont acquis, et ceux dont elles jouissent encore dans les autres états.

Ce qui, dans l'antiquité, donnait lieu à la célébration des traités et conventions, varie beaucoup; mais j'en citerai quelques exemples :

- 1^o, Les traités qui regardaient la Religion, ceux de la juridiction d'un temple, du droit d'asile, de la liberté de conscience, etc.
- 2^o, Traités de simple amitié.
- 3^o, Traités d'amitié et d'alliance.
- 4^o, Traités d'alliance offensive et défensive ou défensive seulement.
- 5^o, Traités d'alliance égale et inégale.
- 6^o, Confédération perpétuelle de plusieurs peuples.
- 7^o, Conseils perpétuels établis entre certains alliés.
- 8^o, Décrets de ces différens corps.
- 9^o, Traités entre les alliés pour le commandement des armées.
- 10^o, Traités pour le choix du général en chef.
- 11^o, Traités des colonies entre ceux qui la composaient, ou avec les habitans du pays dans lequel elles allaient s'établir.
- 12^o, Traités pour terminer quelque discussion.
- 13^o, Traités sur la décision des juges arbitres.
- 14^o, Traités par le sort.
- 15^o, Traités par des négociations.
- 16^o, Traités décidés par un combat singulier, et d'autres fois par plusieurs combattans choisis parmi les deux partis.
- 17^o, Traités décidés par le combat d'animaux contre d'autres animaux.
- 18^o, Traités sur les limites, ou au sujet de quelque ville ou pays dont la propriété était contestée.
- 19^o, Traités par lesquels on stipulait qu'une seule ville appartenait en partie à plusieurs princes.
- 20^o, Traités de commerce.
- 21^o, Traités d'amitié entre deux et plusieurs peuples.
- 22^o, Traités par lesquels on offrait le droit de citoyen à des étrangers, qu'ils fussent de simples particuliers, des grands, des princes, ou même quelquefois des souverains.

(1) Eccard.

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome 8, pag. 260. — Tacit. Annal.,

iv. 4.
(3) Tit. Liv. Dec. 2, liv.

- 23°, Traités d'hospitalité entre des rois ou des peuples.
- 24°, Traités où se stipulait la liberté des mariages entre deux nations.
- 25°, Traités de vente, de cessation, ou de donation de quelque ville ou pays.
- 26°, Traités pour le passage ou la retraite d'une armée.
- 27°, Traités par lesquels il était permis à un Roi ou à un peuple de recevoir les réfugiés venant d'un autre pays.
- 28°, Traités pour rendre un ou plusieurs individus.
- 29°, Traités pour l'entrevue des chefs de deux peuples ou de deux armées.
- 30°, Traités pour régler le temps et le lieu du combat.
- 31°, Traités par lesquels il était permis d'enterrer les morts.
- 32°, Traités pour les otages.
- 33°, Traités pour la délivrance, échange et la remise des prisonniers.
- 34°, Traités de trêves, de courte ou de longue durée, de 30, 40, 50, et quelquefois de 100 ans.
- 35°, Traités de capitulation ou de composition.
- 36°, Traités de paix décisifs ou illimités.
- 37°, Traités pour les tributs de différentes espèces.
- 38°, Traités des privilèges accordés ou confirmés à des villes ou à des nations dépendantes ou indépendantes.
- 39°, Traités entre les grands d'un royaume pour élire un roi dans les monarchies électives.
- 40°, Traités entre les prétendants à la succession d'un royaume.
- 41°, Traités de division et de partage d'un royaume par consentement mutuel.
- 42°, Traités d'association à la couronne, avec la condition de régner chacun à son tour ou ensemble.
- 43°, Traités par lesquels on change de royaume.
- 44°, Traités faits avec des rebelles.
- 45°, Traités entre un roi et ses sujets.
- 46°, Traités entre deux ou plusieurs partis pendant les guerres civiles.
- 47°, Traités par lesquels un roi légitime était forcé d'abdiquer le gouvernement.
- 48°, Traités par lesquels on rétablissait un souverain dépouillé de ses états.
- 49°, Traités par lesquels les grands d'un royaume prenaient la direction des affaires.
- 50°, Traités proprement dits secrets, etc.

Voilà les principaux sujets pour lesquels l'histoire diplomatique et politique des peuples, tant anciens que modernes, nous apprend qu'on faisait des traités.

Aujourd'hui, il n'y a plus besoin, comme dans l'antiquité, de célébrer un traité ou une convention dans chacune de ces circonstances. Un traité des modernes comprend, dans ses différens articles, plusieurs de ceux

que je viens de citer ; également, quelques-uns de ces traités et conventions s'arrangent maintenant par le moyen de négociations entre les ministres, ou représentans des différentes cours étrangères ; d'autres ont fini avec l'introduction du christianisme, et avec la chute de l'empire romain, tels que les traités par le sort (N^o 14), ceux du combat entre deux ou plusieurs individus (N^o 16), etc.

Pour l'intelligence de ce tableau élémentaire, je dirai quelques mots sur la forme adoptée dans les temps modernes pour les traités, sur le pouvoir de les célébrer, sur leurs différences, etc.

Un traité est un pacte fait par les pouvoirs suprêmes d'un pays, pour un espace de temps limité ou illimité, avant toujours pour objet l'utilité publique. Les pactes qui ont pour but des affaires transitoires se nomment conventions ou concordés provisoires. Ce genre de pactes est conclu ordinairement dans son exécution, et les traités reçoivent une exécution successive. Les traités publics ne peuvent être faits que par les pouvoirs suprêmes des états, c'est-à-dire, par les souverains, qui contractent au nom de la nation : par cette raison, quelques publicistes prétendent que les conventions faites entre les souverains, pour leurs affaires particulières, ne sont point des traités publics ; mais le souverain qui, comme parmi nous, a le pouvoir absolu, peut sans coute traiter par cette forme, et ses contrats lient la nation. ⁽¹⁾

Les souverains traitent aussi par la voie de leurs procureurs ou délégués, revêtus de pouvoirs suffisans, et à qui on donne le nom de plénipotentiaires. Les droits ou pouvoirs de ces procureurs ne doivent pas surpasser les ordres et les instructions qui leur ont été conférées, dont ils ne doivent pas s'écarter, et par conséquent tout ce qu'ils promettent, hors les articles exprimés dans leur commission, doit être conditionnel ; mais, si leurs pouvoirs sont illimités, alors, selon toutes les règles, leurs commettans doivent se soumettre à tout ce qu'ils feront. Pour éviter tous les dangers et difficultés qui peuvent résulter de l'abus des pouvoirs trop étendus, les princes se sont réservés la ratification de tout ce que leurs ministres ont conclu en leur nom. Sur les traités d'alliance, ou d'autres, leur dissolution ou rénovation, et les assurances données pour leur observation ; sur la manière de terminer les différens entre les nations, sur la guerre, sa déclaration, etc. ; sur la neutralité des troupes dans les pays neutres ; sur les droits pendant la guerre ; acquisitions par les armes, conquêtes et diverses conventions qu'on célèbre sur le rétablissement de la paix, et les ambassades pendant la guerre ; sur l'exécution des traités de paix, leur observation ou rupture ; sur les droits d'ambassade, ses prérogatives et ses immunités ; sur les différens ministres publics, etc. Le lecteur pourra consulter, avec fruit, Wattel, Grotius, Puffendorf, de Réal, Mably, Robinet, Wecfort, Barbeirac, Wolf, Hobbs, et plusieurs autres.

La connaissance des anciens traités est surtout essentielle pour la

⁽¹⁾ Il y a quelques exceptions quant au pouvoir de faire des traités, tels que ceux célébrés par les princes de l'ancienne Confédération Germanique, les Suisses, etc.

science de la diplomacie. Il y a des individus qui, n'approfondissant pas assez cette matière, ou d'autres qui, étant ennemis déclarés de toute application sérieuse, appelleront cette étude, peut-être, une érudition peu nécessaire. Ces personnes ignorent complètement que toute homme qui veut connaître à fond l'histoire de son pays, pourra trouver, dans un ouvrage comme celui-ci, les monumens les plus certains de l'authenticité de l'histoire; elles ignorent que la connaissance des anciens traités et différens diplômes sert même à purger les écrits des meilleurs historiens des erreurs de dates que l'on y rencontre souvent, et à expliquer plusieurs difficultés chronologiques, vu que chaque puissance date ses traités de différentes manières.

Les traités avec la France se trouvent datés non-seulement de l'ère chrétienne, mais aussi de l'année du règne du roi qui les a signés. La même chose se trouve dans nos traités avec le Saint-Siège, où il y a l'année du pontificat du Pape siégeant, date que d'autres puissances ont l'usage d'ajouter à la leur.

Les géographes peuvent tirer aussi de grands avantages d'un tel ouvrage, en entrant dans la connaissance des noms divers qui ont été donnés, dans les temps les plus reculés, aux villes, montagnes, rivières, etc., et des changemens qu'ils ont éprouvés. Surtout pour nous un semblable secours offre le plus grand intérêt par l'ignorance des changemens, et les différentes dénominations que la géographie de Portugal a subies depuis le temps de son occupation par les Romains; enfin, la connaissance des anciens traités est indispensable, sans contredit, pour tous les diplomates.

Comment aurait-on pu célébrer les traités du 13 janvier 1750, du 12 février 1761, et du 11 octobre 1777, entre le Portugal et l'Espagne, avec les articles séparés et secrets de ce dernier, sans connaître parfaitement le traité de Tordesillas du 7 juin 1495, la bulle du pape Alexandre VI, sur la division des conquêtes, du 4 mai 1493; le traité de paix et de concorde entre le roi Jean II de Portugal et le Roi et la Reine catholiques, Ferdinand et Isabelle, fait dans le même lieu, jour et année; l'écrit de Saragosse du 22 avril 1523, célébré entre le roi Jean III de Portugal et l'empereur Charles-Quint; le traité provisoire de Lisbonne, du 7 mai 1681, entre Pierre II, alors régent du Portugal, et Charles II, Roi catholique?

Comment aurait-on pu former le traité du 1^{er} mars 1778, sans une exacte et parfaite connaissance des anciens traités qui eurent lieu entre le Portugal et l'Espagne, dans le temps des Rois Don Emmanuel et Don Sébastien avec Charles I^{er} et Philippe II, puisqu'on les y renouvelle et qu'on les explique, ainsi que l'article 25 du traité du 13 janvier 1750, dans les termes stipulés dans l'article 22 du 1^{er} octobre 1777, où sont amplifiés et ratifiés les articles 17 et 18 du traité d'Utrecht de 1715, ainsi que l'article séparé, dépendant des articles 3 et 4 de celui du 13 février 1668, et qui a été garanti par la Grande-Bretagne, dans lequel on fait aussi mention de ceux célébrés entre l'Espagne et l'Angleterre, le 15 novembre 1820, et le 23 mai 1667, qui ont été également communiqués au Portugal?

Dans le traité définitif, fait à Paris, le 10 février 1763, où nous fûmes partie contractante, ⁽¹⁾ on verra spécifié, qu'il eut pour base et pour fondement les traités de Westphalie, de 1468; de Madrid, entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, de 1667 et 1670; de Nimègue, de 1678 et 1679; de Ryswick, de 1697; d'Utrecht, de 1713; de Bade, de 1714; la triple alliance de La Haye, de 1717; la quadruple alliance en 1718; le traité de paix de Vienne, de 1788; le traité définitif d'Aix-la-Chapelle, de 1748; celui de Madrid, entre l'Espagne et l'Angleterre, de 1750; ainsi que le traité entre l'Espagne et le Portugal, du 13 février 1668, du 6 février 1715, du 12 février 1761, et celui du 11 avril 1713, entre la France et le Portugal, avec les garanties de la Grande-Bretagne, lesquels traités y ont été tous renouvelés. Je pourrais encore citer d'innombrables exemples pour convaincre ceux qui, n'ayant aucune connaissance des négociations, ignorent entièrement la nécessité où les ministres se trouvent d'approfondir tous les traités et les actes anciens, étude sans laquelle ils ne pourront jamais connaître le droit public externe de leur nation.

Qui pourra ne pas admirer, connaissant à fond la diplomatie, l'histoire des anciens traités, écrite par l'érudit et savant Barbeirac? ⁽²⁾

Qui n'admira pas l'étonnant travail de la compilation de Rymer? Les critiques mêmes admirent et louent les précieux travaux de l'abbé Mably, dans son *Droit public fondé sur les traités*; l'histoire des traités de paix, par M. Koch, l'histoire des traités de paix après celui de Ver vins, quoiqu'elles ne fassent mention que d'époques très-rapprochées, laissant les différentes altérations des formules diplomatiques ensevelies dans le plus profond oubli, de manière que les commençans, dans l'étude de la politique, croiront que les relations et transactions entre les différens états, ainsi que les fondemens de la science de la diplomatie, n'avaient pas existé avant la paix de Westphalie, ce qui n'arrive pas aux compilateurs graves et profondément instruits, qui remontent à l'origine des gouvernemens réguliers.

Les préambules même de documens sont souvent de là plus grande utilité, non-seulement parce qu'ils font connaître plusieurs circonstances importantes, mais parce qu'ils enseignent la manière diplomatique de faire les conventions dans le temps que l'acte fut célébré; on a encore connu leur utilité dans les négociations de Ryswick, où, par la connaissance des préambules des anciens traités, particulièrement de ceux de Breda, les plénipotentiaires britanniques réfutèrent les doutes de ceux de France sur les titres que s'arrogeaient les rois d'Angleterre.

Ces différens titres, dont quelques monarques font usage dans les préambules des traités, sont quelquefois simplement honorifiques. Tous les traités de paix, d'alliance, du neutralité, de trêve, de commerce, de

⁽¹⁾ Je possède toutes les négociations de ce traité, en 8 vol. Ms., et qui font partie du Corps diplomatique portugais.

⁽²⁾ *Histoire des anciens Traités*, ou recueil historique et chronologique des traités conservés dans les auteurs grecs et latins, et autres monumens de l'antiquité, depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'empereur Charlemagne.

limites, de propositions de mariage, de cessation de territoire, de changement, de donations, font partie de ma collection; toutes les négociations, ambassades e missions envoyées et reçues par les rois de Portugal, leurs motifs, leurs réponses et leurs conséquences; les ratifications des actes, les capitulations et manifestes; les armistices, les traités pour rendre les prisonniers, les rebelles, etc.; en un mot, tous les actes célébrés entre le Portugal et les différentes puissances de l'Europe, en y comprenant ceux qui ont été contractés dans les autres états, tant en Amérique qu'en Afrique et en Asie, qui appartiennent ou qui appartaient aux domaines de la couronne de Portugal. Les testamens des rois ne sont pas d'une moindre importance dans un ouvrage comme celui-ci, parce que, malgré qu'ils ne soient regardés ordinairement comme des documens diplomatiques, on y trouve cependant parfois des choses qui intéressent extrêmement la diplomatie. Tels sont les testamens où les rois réglent la succession du trône, ou d'autres qui ont la plus étroite liaison avec le droit public externe de la nation. Pour cette raison, dans cet ouvrage, j'en ai mis quelques-uns qui contenaient ces particularités: en quoi j'ai suivi l'exemple de Don Joseph d'Abreo e Bertodano qui a fait la même chose dans sa collection des traités d'Espagne.

Je parle aussi de quelques donations internes, qui font mention des clauses, qui ont une relation immédiate avec le droit public externe, comme par exemple, la charte par laquelle le roi Don Alphonse III donne à l'infant Don Alphonse, les châteaux de Marvam et d'autres villes et lieux, et où il lui accorde la permission, ainsi qu'à ses successeurs, de faire la guerre ou la paix avec le roi de Portugal, dans le cas où il l'exciterait à cela par de mauvais traitemens, en leur laissant la liberté de former des alliances avec d'autres princes étrangers pour défendre leurs droits.

J'ai ajouté aussi à cette collection tous les écrits, lois, privilèges et autres diplômes qui, en conséquence des traités ou conventions particulières entre les différentes cours, ont été faits en faveur des étrangers. J'ai suivi en cela l'exemple de Martens, réfléchissant que le négociateur ne peut se passer de cette connaissance. Si cela était nécessaire, je pourrais produire mille exemples: je recommanderai seulement de faire attention à la dépêche de M. Witt écrivant au ministre de Hollande à Paris, de La Haye, le 6 octobre 1661, où il fait plusieurs citations des privilèges dont les Hollandais jouissaient depuis long-temps en ce pays.

Comment Don François Innocencio, aurait-il pu former l'article 12 du traité de 1778, entre le Portugal et l'Espagne, où il est question de faire une collection de privilèges dont avaient joui les deux nations, du temps du roi Don Sébastien; comment l'aurait-il fait, ainsi que le comte de Florida Blanca, s'ils avaient ignoré ces privilèges? Les correspondances réciproques entre les Rois de Portugal et les autres souverains, dont quelques-unes vont jusqu'au 15^{me} siècle, et qui sont de la plus haute importance, forment aussi partie de cette vaste collection. C'était alors la manière de négocier; il n'y avait pas encore des résidences fixes de ministres ordinaires en chaque cour: cet usage n'a été introduit que vers le 16^{me} siècle.

Ce genre de pièces n'est pas moins important dans la diplomatie ancienne, et sa connaissance est aussi nécessaire au bon diplomate, que celle des mémoires et de toutes les négociations modernes, surtout depuis la paix de Munster.

Les bulles et tous autres brevets apostoliques qui ont été obtenus par le moyen de négociations diplomatiques, doivent, à juste titre, faire partie de cet ouvrage, ainsi que l'histoire de ces négociations.

Quand l'Académie des Sciences de Lisbonne proposa, dans son programme de 1815, de faire une table chronologique des diplômes et autres documens publics concernant le Portugal, depuis la restauration des Espagnes du joug des Maures jusqu'à l'année 1603 exclusivement, et déjà imprimés dans des ouvrages nationaux ou étrangers, je pouvais dès lors offrir à l'Académie non-seulement une table systématique d'une quantité de nos documens politiques, mais aussi plusieurs autres que j'avais recueillis et classés pour mon étude particulière ; mais j'ai formé, dès ce temps, le dessein de publier un ouvrage bien plus intéressant pour le Portugal, que celui proposé dans le programme de l'Académie, puisque le sien ne devait traiter que de documens publics concernant l'histoire du Portugal, déjà imprimés dans des ouvrages nationaux ou étrangers, et que le mien contiendrait non-seulement tout ce qui avait été publié, mais encore une quantité de documens des plus intéressans qui n'avaient jamais vu le jour : tels, par exemple, les suivans que j'avais déjà rassemblés : Les négociations qui précédèrent le traité de paix entre le Roi Don Alphonse V et le duc de Bretagne, célébré le 23 août 1476, les négociations du baron d'Alvito avec les plénipotentiaires d'Espagne, en l'année 1479, lesquelles ont donné lieu au traité du 6 mars 1480 ; toutes les négociations sur les Terceiras de Moura, sous les règnes de Don Alphonse V et Don Jean II, qui n'ont été connues d'aucun de nos chronistes ; les lettres de créances, instructions, chapitres, conventions et traités sur cette importante négociation, si célèbre dans l'histoire de la diplomatie portugaise ; toute la mission ou ambassade de Pierre Corrêia d'Atouguia, sous le règne du Roi Don Emmanuel ; la mission de François Zuzarte en Angleterre, négociation à laquelle a servi de base son instruction du 5 avril 1505 ; la correspondance officielle de l'évêque de Ceuta, Don Fr. Henri, négociation qui a été fondée sur les instructions du Roi Don Emmanuel, du 4 décembre 1506 ; toute la correspondance d'Alvaro Annes, ministre du même souverain en Savoye, à dater du 5 novembre 1521 ; la correspondance ministérielle du Roi Don Jean III avec Balthazar de Faria, son ministre à Rome, depuis le 20 janvier 1523, où il lui donne ses instructions ; toutes les correspondances du même monarque avec Braz d'Alvide, son ministre en France, à commencer de l'année 1546 ; les négociations de Laurent Pires de Tavora, à Rome, en Allemagne et en Castille, dans l'année 1552 ; l'ambassade de Duarte d'Almeida, qui commença le 24 mai 1553 ; outre plusieurs volumes manuscrits de négociations postérieures aux Philippines. Ainsi donc, ce qui m'a excité à ce travail a été non-seulement le susdit programme et la quantité de documens précieux que nous possédions inédits mais encore la considération que toutes les nations de l'Europe, excepté

le Portugal, avaient fait imprimer leurs documens politiques, et possédaient des ouvrages de diplomatie, comme je vais tâcher d'en donner sommairement une idée.

Espagne.

Cette nation possède imprimé un corps de traité de paix avec le titre : *Collección de los Tratados de paz, alianza, garantía, protección, reglamentos de límites, comercio, etc.*, desde antes de la monarchia Gothica, hasta el Reynado de Fernando VI; par Don Antoeio d'Abreo y Bretodano.

Cet ouvrage m'eût été d'une grande utilité, si l'auteur eût rempli la promesse qu'il avait faite dans son introduction; mais le premier acte par lequel il commence est d'une époque très récente, du temps de Philippe III. Le peu de diplômes qu'on y rencontre relativement à notre droit public diplomatique, se trouvent également dans plusieurs autres corps de traités. Cet ouvrage ayant été continué par l'ordre du duc d'Alcudia, depuis l'année 1701 jusqu'au règne de Charles IV, fut imprimé en 1788, en 12 vol. in-4°. La même nation possède encore un autre ouvrage du même genre intitulé : *Collección de los Tratados de Espana*, imprimé à Madrid, en 1796, et le *Promptuario de los Tratados de Paz*, etc., imprimé à Madrid, en 1743, en 8 vol. in-8°, qui ne sont que les extraits de l'ouvrage de Bretodano.

Recueil des Traités de paix, de trêves, de neutralité entre les couronnes d'Espagne et de France, depuis 1526 jusqu'en 1611, Anvers, 1645, in-12.

Collección de los Tratados de Paz, alianza, comercio, etc., depuis 1701 jusqu'en 1800, Madrid, 1796, 1800 et 1801, 3 vol.

Tratados de Paces e alianzas entre varios Reys de Aragon e diferentes principes infieis d'Azia y Africa desde el Siglo 13º hasta, el 15º, un vol. in-4°.

La même nation possède encore plusieurs autres ouvrages de diplomatie, dont il serait inutile que je fisse ici une mention détaillée.

France.

Cette nation possède une collection incroyable d'ouvrages de diplomatie; je n'en citerai que les suivans :

1º, Recueil des Traités de paix, de trêves, etc., faits par les Rois de France avec tous les princes de l'Europe, depuis près de trois siècles, par Frédéric Léonard; imprimé à Paris, en 1693.

2º, Les traités qui furent publiés avec les mémoires de Comines, sur l'histoire de Louis II et de Charles VIII, depuis 1464 jusqu'à 1498.

3º, La collection de Rousset, en 19 vol.

4º, Les traités de paix entre Louis XII et autres princes, depuis 1498 jusqu'en 1508, publiés à Paris, en 1622, in-4°.

5º, Capitulations et traités anciens et nouveaux, célébrés entre la cour de France et la Porte-Ottomane, renouvelés et augmentés, l'an de

J. C. 1750, et de l'égypte 1153 ; traduits à Constantinople par Duval, secrétaire interprète du Roi ; Paris, 1770, in-4°.

6°, *Diplomata, chartæ, epistolæ et alia documenta ad res Francicas spectantia, etc.*; par Brequigni et la Porte du Theil, depuis 1464 jusqu'à 1721 ; Paris, 1791, 3 vol. in-f°.

7°, *Les Tables de Koch*, depuis la paix de Westphalie, jusqu'en 1787, en 12 vol.

8°, *Recueil des traités de paix conclus avec la république français et les différentes puissances de l'Europe*, depuis 1792, par Gebhard. Outre ces traités, cette nation possède l'estimable ouvrage de M. Flassan, intitulé : *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française*, publiée en 1811, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au règne de Louis XVI, auquel il a ajouté une table chronologique très-importante des traités. Cependant cet ouvrage contient beaucoup d'erreurs dans la partie qui regarde les relations du Portugal avec la France, comme par exemple, dans le tome 1^{er}, période 2, page 231, sur le voyage du Roi Don Alphonse V en France, il copie d'abord la relation de la Clède, et dit ensuite : L'histoire reste muette sur les relations qui eurent lieu entre la France et le Portugal jusqu'à 1452, qu'Alphonse, prince très-éclairé, accorda des privilèges aux Français, etc., ne faisant aucune mention de la donation que le comte Don Henri fit aux Français du champ de Gamos, près de Guimaraens, le 2 janvier 1121, qui se trouve dans le tir. 8, m. 1., n° 4, des archives de la Tour du Tombo, ni d'une autre que le même comte leur fit de Villa Franca, dont l'original se trouve dans le tir. 3, m. 11, n° 6, des mêmes archives. Je ferai observer aussi que l'auteur ignorait que ce fut aux prières de Philippe-Auguste, que le pape Urbain III engagea Don Sanche 1^{er} à faire la troisième croisade en Orient; que le même Roi de France contribua beaucoup au mariage de l'infant de Portugal Don Ferdinand, avec la comtesse de Flandres, fille de Baudoin, Empereur de Constantinople ; que pendant le règne d'Alphonse II, les Français nous aidèrent dans la campagne d'Alemtejo ; et que l'évêque de Lisbonne, Don Ayres Vaz, alla en France avec le titre d'ambassadeur ; que pendant le règne de Don Alphonse III, il fut décidé, dans les cortès de Leiria, que le tiers des navires français, qui naviguaient dans le Douro et abordaient dans ses portes, déchargeraient dorénavant à Gaia, au lieu de Porto ; que, sous le même règne, le Roi de France influença beaucoup dans le divorce de la comtesse de Boulogne, en envoyant des ambassadeurs à ce sujet en Portugal ; que pendant le règne de Don Denis, nos relations politiques et commerciales avec la France continuèrent de même ; que sous le règne d'Alphonse IV, le frère de l'évêque de Rheims vint, en qualité d'ambassadeur du Roi de France, offrir la médiation de ce souverain, pour terminer la guerre entre le Portugal et l'Espagne, négociation qui fut terminée par le traité de paix du 1^{er} juillet 1339, signé à Santarem. Enfin cet auteur ignorait que par la charte du mois de mai de 1341, Philippe de France accorda des privilèges aux négocians portugais qui trafiquaient dans différens ports de son royaume, document que j'ai extrait des archives de France, regist. 80, n° 92, fol. 47 ; que le même Roi confirma cette charte en septembre de

la même année, et qu'il y ajouta de nouvelles concessions, *ibid.* fol. 47; qu'en octobre 1350, Jean, Roi de France, ratifia les deux chartes précédentes, *ibid.* fol. 47; que sous le règne de Pierre I^{er}, nous envoyâmes un ambassadeur en France; que nous continuâmes toujours les mêmes relations avec cette puissance; que dans la charte du mois de juillet 1362, Jean II, Roi de France, confirma les privilèges accordés aux portugais, comme on pourra le voir dans les archives de France, regist. 91, n^o 229, fol. 152; que sous le règne de Ferdinand, dans les conférences d'Alcoutim, le Roi de France fut une partie contractante dans le traité qui y a été célébré en 1371, et qui se trouve dans les mêmes archives, recueilli dans le Trésor des chartes; que dans le traité de paix, célébré à Santarem, le 19 mars 1373, par l'intermédiaire du cardinal de Boulogne, nonce du Pape, entre le Roi Don Ferdinand et le Roi de Castille, le Roi de France fut partie contractante pour lui et pour ses successeurs; que sous le règne du Roi Don Jean I^{er}, le Portugal a été compris comme allié dans le traité de Trêve, du 16 juillet 1389, fait entre Charles VI, Roi de France, et Don Jean II, Roi de Castille, d'un côté, et Richard II, Roi d'Angleterre, de l'autre; qu'en 1397 le Roi de France exempta les négocians portugais, qui trafiquaient dans son royaume, de l'impôt de dix deniers, comme on peut le voir dans les archives de France, reg. 153, n^o 279; que, le 6 décembre 1399, le Roi Jean I^{er}, par sa charte passé à Santarem, accorda des privilèges aux Français, par lesquels ils pouvaient négocier avec le Portugal, en cas d'une guerre entre la France et l'Angleterre, comme on peut le voir dans le liv. de l'Estremadura, feuil. 110, et dans un code de la Maison de Pombal, intitulé : Privilèges accordés aux Anglais; qu'en 1420 le Roi de France accorda des privilèges aux négocians de Portugal, qui faisaient le commerce avec la ville d'Harfleur, comme on peut le voir dans les archives de France, reg. 172, n^o 560; qu'en 1444 le Roi de France, Charles VII, confirma tous les privilèges que les Rois ses prédécesseurs avaient accordés au Portugal, ainsi qu'on le trouve dans les mêmes archives de France, reg. 177, n^o 108.

Malgré une si grande abondance de transactions politiques et commerciales, l'auteur dit, et malheureusement avec vérité, que l'histoire reste muette sur les relations du Portugal avec la France, jusqu'en 1452: ainsi voilà une preuve de plus de l'importance de mon ouvrage! Et comme tout ce que je dirai sur ce sujet est nouveau, je remarquerai encore le silence de cet auteur sur les intéressantes négociations de M. de Jeant, envoyé et ministre plénipotentiaire de France en Portugal, l'année 1655, que j'ai exactement copiées du code 10358—2 des manuscrits de la bibliothèque royale de Paris; sur celles de M. de Saint-Romain, envoyé de France en Portugal, pendant les années 1665 et 1666, que j'ai extraites d'un code manuscrit de la bibliothèque publique de Lisbonne; ainsi que sur celles de M. Guenegaud, envoyé extraordinaire de France en Portugal, dans l'année 1675, lesquelles sont de la plus haute importance, et se trouvent dans le code 137 de la collection de manuscrits de la bibliothèque royale de Paris, dont je les ai extraites.

Je serais extrêmement diffus, si je parlais ici de tous les mémoires

diplomatiques que les Français ont publiés sur leurs négociations, et dont ou pourra voir une notice plus détaillée, dans la table des auteurs consultés dans mon ouvrage.

Italie.

Cette partie de l'Europe possède entr'autres ouvrages diplomatiques, celui de Lunig, *Codex Italiae diplomaticus*, en 4 vol. in-f^o, publié à Leipsick. Joh de Joanne, *Codex diplomaticus Siciliae*, Panormi, 1743, in-f^o. *Codice diplomatico del sacro militare ordine Gerosolimitano*, etc., par Seb. Paolo, Lucca, 1733 et 1734, 2 vol. in-f^o.

Angleterre

Cette nation est celle qui possède imprimés ses actes diplomatiques le plus régulièrement. Ses principaux ouvrages de ce genre sont les suivans : Rymer, *Federa, conventiones, Litteræ, et ejuscumque generis acta publica inter reges Angliæ, et quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab anno 1101 habita, aut tractata*, Londres 1704-1735, 20 vol., jusqu'à l'année 1654.

Dans ce précieux Recueil de documens, on en trouve plusieurs qui nous regardent, entr'autres la charte sur la manière de traiter en Angleterre les ambassadeurs de Portugal, datée le 30 juin 1199, régnant en Portugal Sanche I^{er}, et en Angleterre Jean-sans-Terre, de la dynastie des Plantagenets.

A general collection of *Treaties of Peace and commerce, etc.*, qui a été publié à Londres, en 1732, en 4 vol. in-8^o, contenant tous les diplômes depuis 1648 jusqu'à 1731.

Collection of all the *Treaties between great Britain and other powers* publiée à Londres en 1772, 2 vol., et une autre petite qu'on lui a ajouté en 1785.

Chalmers collection of *Treaties between great Britain et Powers*, publiée à Londres en 1790.

A complete collection of the *Treaties and conventions Rylewis Her-talit*, 2 vol., 1820.

Collection of marine *Treaties*.

Une collection de ses traités de l'Inde orientale.

Cette nation possède encore imprimés d'autres innombrables ouvrages sur son commerce et ses relations extérieures, dont je me suis servi en partie pour mon ouvrage.

Hollande.

Cette nation possède imprimés les ouvrages suivans de diplomatie :

Recueil Van *Tractaaten, etc.*, 2 vol. in-4^o, *Groot Plaçaet Bock, etc.*, 9 vol. in-f^o, depuis 1576 jusqu'en 1794.

Nederlandche Jaerboekin qu'on a continué à publier sous d'autres titres.

Kluit, Index chronologicus sisteris fœdera pacis, depuis 1276 jusqu'en 1789.

Outre ces ouvrages elle en possède encore d'autres sur ses relations extérieures.

Danemarck.

Cette puissance qui, depuis le 10^m siècle, a progressivement entretenu plusieurs liaisons avec les autres nations du nord, pourrait offrir un collection de documens intéressans ; mais elle ne possède pas encore imprimé aucun corps général de ses traités depuis le commencement de la monarchie : cependant elle possède les ouvrages suivans :

Blansen, Recueil de tous les traités, conventions, etc., conclus et publiés par la couronne de Danemarck, depuis l'année 1766 jusqu'en 1794 inclusivement.

Schon, chronologish Register, etc., depuis l'année 1670.

La collection de Fogtmann, qui commence en 1699 et finit en 1784, 6 vol. in-8°.

La collection de Thorkeliner.

La collection d'Ivar, depuis 1200 jusqu'en 1788, ainsi que plusieurs autres ouvrages sur ses relations politiques et commerciales.

Suède.

Cette puissance possède imprimés les ouvrages suivans de diplomatie :

Une collection de traités, publiée à Stockolm, l'année 1761, qui comprend une série d'actes, depuis 1718 jusqu'en 1753, par Moda.

Un Code diplomatique, par Perinskiold, que Celse cite dans son Apparatus ad Historiam Sueco-gothicam.

Outre plusieurs autres différens ouvrages sur ses relations commerciales, parmi lesquels on doit admirer celui de Benselin, de Suecorum cum gentibus europœis secundùm leges e pacta Commercii, publié à Upsal, l'année 1699.

Prusse.

Cette monarchie, quoique moderne, possède cependant les ouvrages suivans de diplomatie :

Codex diplomaticus Branden burgicus, par Gerchen, commençant en 1769 et allant jusqu'à l'année 1771, 4 vol. in-4°.

Recueil des déductions, manifestes, déclarations, traités, etc., rédigé et publié pour la Cour de Prusse, par le ministre d'état comte d'Hersberg, publié à Berlin.

Autriche.

Quoique cette nation ait entretenu plusieurs relations politiques avec les différentes nations de l'Europe depuis les premiers siècles qui ont succédé à la chute de l'empire romain, elle ne possède pas cependant

imprimé un corps général de ses actes politiques ; on rencontre quelquefois plusieurs de ses anciennes transactions diplomatiques dans l'ouvrage de Jean de Luca, écrit en Allemand, et publié à Vienne dans l'année 1780, en 14 vol. in-8°, dans le corps diplomatique universel de Dumont, ainsi que dans plusieurs autres.

Allemagne.

Cette nation possède le grand ouvrage de Lunig, en 24 vol. ; le Codex Germaniæ diplomaticus, en 2 vol., et le corps de Schmanss.

Pologne.

Cet état possède le Codex diplomaticus Poloniæ et magni Ducatus Lithuanicæ, publié par Mathieu Dogiel.

Quoique cela ne soit qu'une petite compilation, les ouvrages de cette nation sont si estimés dans l'Europe, qu'on trouve dans le journal des Débats, du 20 avril 1821, l'article suivant : « M. le comte Romanzoff, qui est membre de la Société des amis des sciences de cette ville, a offert cinq mille écus pour les manuscrits de Mathieu Dogeil, intitulés Codex diplomaticus, etc. Dès 1773, le Roi Stanislas-Auguste avait le projet de faire imprimer ce précieux ouvrage à ses frais : les circonstances ne lui permirent pas d'exécuter cette glorieuse entreprise. »

Russie.

Cette puissance ne possède pas encore une collection particulière de ses traités : sous le règne de Catherine II on a formé le projet de cette entreprise.

Comme nous l'avons rapidement démontré, presque toutes les nations de l'Europe possèdent imprimés des corps de leurs actes diplomatiques, excepté cependant notre Portugal. Ce manque s'est déjà fait sentir plus d'une fois, par l'incertitude qu'on éprouve sur des points essentiels, qui devraient être bien clairs et bien décidés : je citerai comme exemples les particularités suivantes. Dans une dépêche du Roi Don Jean III à son ambassadeur à Rome, Don Alphonse de Lancastre, grand commandeur, il est dit : *Comme il pourrait survenir des doutes entre ses ambassadeurs envoyés au concile et ceux du Roi de Pologne, qui y allaient aussi, sur la préséance de chacun d'eux, et qu'en Portugal on ne connaissait pas d'exemples qu'on pourrait citer dans un pareil cas, etc.* C'est un secrétaire d'état qui écrivait cela, sans se souvenir de ce qui avait été décidé après la protestation du 5 octobre 1416, que le Roi Don Jean I^{er} fit faire dans le concile de Constance, contre la concession faite aux ambassadeurs d'Aragon ; ce ministre ignorant que dans ce concile la préséance du Portugal avait été réglée de la manière suivante : A gauche, après l'ambassadeur de l'Empereur, était l'ambassadeur d'Angle-

terre, et tout de suite après, celui de Portugal, Alvaro Gonçalves d'Atayde, en face de celui de Castille, précédant ainsi ceux d'Ecosse, Naples, Sicile, Aragon, etc.: ce dont le susdit ambassadeur a apporté un brevet apostolique, qui lui avait été passé dans le concile. Ce ministre ignorait encore, que le comte d'Ourem, ambassadeur de Portugal au concile de Bazilée, en 1431, y a joui des mêmes prérogatives, comme on pourra le voir en Cassano, L'Enfant, etc. Cet oubli a produit encore l'embarras où s'est trouvé un de nos ministres à Londres, en 1721, sur les formules des actes et notes diplomatiques, de manière qu'il lui a été nécessaire que Joseph da Cunha Brochado les lui indiquât dans une dépêche du 18 avril de la même année, ainsi que celui où s'est trouvé un autre de nos ministres à Paris, dans l'année 1763, lorsque nous fûmes partie contractante dans le traité de Paris, signé cette même année, n'ayant pas connaissance de ce qu'on avait observé à Utrecht pour les signatures.

Pour donner une légère idée de la riche collection de matériaux que nous possédons dans cette branche, et qui existent pour la plupart inédits et dispersés, je vais faire rapidement mention des suivans.

Manuscrits de la collection de la Bibliothèque Royale.

LETTRES.

1^o, Lettres de Laurenço Pires de Tavora, étant à Rome, pour le Roi Don Sébastien, en 2 vol.

2^o, Lettres (Registre des) qu'écrivit le marquis de Gouvea, étant ambassadeur extraordinaire près de sa Majesté Catholique, à Son Altesse et au secrétaire d'état, sur les affaires de son ambassade, du 22 octobre 1670 jusqu'à 1673.

3^o, Lettres qu'Alexandre Metello de Souza et Ménezes écrivit au secrétaire d'état, sur l'ambassade qu'il a envoyée à l'Empereur de la Chine selon les ordres du Roi Don Jean V, le 18 décembre 1727.

4^o, Lettres (Collection des) de quelques Rois d'Espagne, avec leurs réponses, dans un parchemin.

CORRESPONDANCES.

5^o, Correspondance entre l'envoyé à Rome, Salvador Taborda et Don Jean d'Atayde, collect. de 238 feuil. en parchemin.

6^o, Correspondances de Christovão Soares d'Abreu, résidant en France, collect. orig. de 639 pag. in-f^o.

7^o, Correspondances de Philippe III, avec la princesse Dona Margarita, orig.

8^o, Correspondances particulières de Manuel Pereira de São Paio, envoyé à Rome.

9^o, Correspondances particulières du père Jean-Baptiste Carbone, à Lisbonne, avec le susdit Manuel Pereira de São Paio, envoyé à Rome

DÉPÊCHES.

- 10°, Dépêches du Saint-Siège, pendant les années 1736 et 1749.
- 11°, Dépêches du secrétariat pour Antonio Guedes Pereira, envoyé à Rome, et pour Fr. Joze Maria da Fonceca e Evora, pendant les années 1736 et 1740, orig. 3 vol.
- 12°, Dépêches du secrétariat d'état, pour Marco Antonio d'Azevedo Coutidho, envoyé de Portugal à Rome, et pour le même Fr. Joze da Fonceca e Evora, orig.
- 13°, Dépêches de Diogo de Mendonça Corte Real, pour le même Fr. Joze Maria da Fonceca e Evora, année 1732 jusqu'à 1736.
- 14°, Dépêches du secrétariat d'état pour Pedro da Motta e Silva, et pour le susdit Fr. Joze Maria da Fonceca, année 1735 jusqu'à 1739, orig.
- 15°, Dépêches particulières pour Manuel Fereira de São Paio, envoyé à Rome, année 1734 jusqu'à 1746, orig.

JOURNAUX.

- 16°, Journal de l'ambassade du comte de Castro en Allemagne.
- 17°, Journal de l'ambassade du marquis d'Alegrete en Allemagne, par Fernam Correa de Lacerda, orig.
- 18°, Journal de la mission de Don Jean de Atayde, à Rome, 29 feuell.

AMBASSADES.

- 19°, Ambassade de Louis Pereira de Castro, collect. orig., 3 vol.
- 20°, Ambassade du comte de Castro, en Allemagne.
- 21°, Ambassade de Don Duarte de Castello Branco, orig., 5 vol.
- 22°, Ambassade de Franc. d'Andrade Leitão, orig., 2 vol. in-f°.
- 23°, Ambassade du comte de Pontevel, orig.

MISSIONS.

- 24°, Missions en Allemagne d'Antonio de Freitas Branco, collect. orig., 4 vol.
- 25°, Mission de Joze de Faria, à Madrid.

VOYAGE.

- 26°, Voyage du marquis de Gouvea, à Madrid, en qualité d'ambassadeur.

MÉMOIRES.

- 27°, Mémoires de Don Louis da Cunha : 1^{er} vol., causes de la guerre de 1702 jusqu'à la mort du Roi Don Pierre II ; 2^{me} vol., notes aux traités qui ont été célébrés par les principales puissances de l'Europe ; 3^{me}

vol., Mémoires sur la paix d'Utrecht; 4^{me} vol., Projet de la paix de la quadruple alliance, avec des observations critiques; 5^{me} vol., Mémoires de la paix d'Utrecht.

28^o, Mémoire des événemens arrivés en France et dans l'Europe, pendant le temps que Salvador Tabora Portugal a résidé dans cette cour, en qualité d'envoyé du Roi Don Pierre II près de Louis XIV, 3 vol.

NÉGOCIATIONS.

29^o, Négociations de Brochado.

Là se trouvent le traité dotal du prince du Brésil, ainsi que celui du prince des Asturies, année 1725.

Lettres adressées aux Rois catholiques.

30^o, Négociations de Brochado, dans sa mission à Londres, en France et dans le Congrès d'Utrecht, un gros vol. in-f^o, 945.

31^o, Négociations de Monseigneur R^{mo} Prospero Sancta Croce, Ves-covo de Chisama, di tuto quello che trato in Spana in Portugallo, in tempo di Papa Pio IV, année 1560.

PAPIERS POLITIQUES.

32^o, Papiers politiques et historiques (Recueil de), collect. ancien.

33^o, Papiers politiques (Collection de) espagnols et portugais, in-f^o, 146 pag.

RELATIONS D'AMBASSADES.

34^o, Relation de la mission, à Londres, de Don Louis da Cunha, depuis le 3 janvier 1701, contient plusieurs dépêches ministérielles.

35^o, Relation de l'ambassade, que le Roi Don Jean V a envoyée en Tartarie et en Chine, dans l'année 1725, par le père François-Xavier da Rua.

REGISTRES DE DONATIONS.

36^o, Registre de donations, de 1522 jusq'à 1525.

TRAITÉS.

37^o, Traité de paix entre le Portugal et la Castille, par le comte de Castello Mayor, un parchemin de 135 feuilles.

Ce traité est précédé de tous les papiers diplomatiques les plus secrets, même de ceux du ministre d'Angleterre à Madrid, Fransshaw, et du ministre Robert Southnute, à Lisbonne; on y trouve plusieurs voix du conseil d'état, ainsi que plusieurs différens articles du marquis de Lande; il y a aussi un papier sur la ligue que Don Francisco de Mello proposa au Roi de la Grande-Bretagne.

Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Vincent de Fora.

Cette bibliothèque possède une des plus importantes collections de manuscrits que j'aie jamais rencontrée; elle se compose de 26 vol. in-f^o autographes, contenant, pour la plupart, des correspondances officielles du Roi Jean III, de la Reine Dona Catherine, du Roi Don Sébastien, et du Roi Don Henri, avec les différens ambassadeurs et ministres qu'ils envoyèrent en Espagne, en France, à Rome, en Allemagne, en Savoye, en Angleterre, aux Rois de Fez et de Belez, etc., outre plusieurs autres documens très-intéressans pour notre histoire politique et entièrement inconnus.

Seulement, dans les six premiers volumes on rencontre les dépêches de soixante-quinze ministres envoyés à ces puissances, dont je citerai ici les noms, devant traiter de leurs négociations dans mon ouvrage.

AMBASSADEURS ENVOYÉS EN ESPAGNE.

Laurenço Pires de Tavora, en 1552.
 Don Francisco Pereira.
 Don Felipe de Souza.
 Don Duarte d'Almeida.
 Ruy Lourenço de Tavora.
 Don Francisco de Lima.
 Don Aleixo de Menezes.
 O Barão d'Alvito.
 Pedro de Souza.
 Don João de Menezes de Sequeira.
 Ayres de Souza, Porteiro Mor.
 Don Manoel de Portugal.
 Martins Correa de Silva.
 Don Francisco de Faro.
 O Duque d'Aveiro.

ENVOYÉS.

João Rodrigues Correa.
 Francisco de Sá.
 Le docteur Gaspar Carvalho.
 Estevão Gago d'Andrade.
 Francisco Botelho.

AMBASSADEURS EN FRANCE.

Braz d'Alvide.
 L'évêque de Tanger.
 Manoel de Mendonça.
 Don Francisco de Noronha.
 Don João de Mendonça.

ENVOYÉS.

Gaspar Palha.
André Soares.
Manoel de Mello.
Don João de Mendonça.

AMBASSADEURS A ROME.

Christovão de Souza.
Don Nuno Manoel.
Don Afonço de Lancastre.

AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES.

Don Fernando de Menezes.
Don Alvaro de Castro.
Balthazar de Faria.
Don Simão da Silveira.
Don João de Menezes.

ENVOYÉS ET RÉSIDANS.

Le père Domingos.
Georges de Barros.

AMBASSADEURS AU CONCILE DE TRENTE.

Diogo da Silva.
Fernão Martins Mascaranhas.
Le docteur Diogo de Gouveia.
L'évêque de Coimbra.
Le docteur João Paes.
L'évêque des Algarves.
L'évêque de Lamégo.
L'évêque de Funchal.
Don Pedro Mascaranhas.
Francisco da Fonseca.
Le licencié Francisco Coelho.
Et pour secrétaire, Achilles Estaço.

AMBASSADEURS EN ALLEMAGNE.

Antonio de Saldanha.
Don Manoel de Portugal.
Don Francisco Lobo.
Don Gil Eannes da Costa.

Don Luis d'Atayde.
 Don João de Menezes.
 Bernardim de Tavora.
 Manoel de Mello Coutinho.
 Don João de Mendonça.

ENVOYES.

Francisco de Barros.
 Francisco Vieira, qui a succédé à l'ambassadeur Don Francisco Lobo.

AMBASSADEUR AU ROI DE BOHEME.

Don João Pereira.

AMBASSADEURS EN ANGLETERRE.

Diego Lopes de Souza.
 Don João Pereira.
 Fernão de Silveira.

ENVOYÉS.

Francisco de Mesquita.
 Gaspar de Figueredo.
 João Rodrigues Correa.

RÉSIDENT.

Francisco de Mesquita.

POUR DIFFÉRENTES COMMISSIONS.

Le docteur Antonso Pinto.

AMBASSADEURS ENVOYÉS AUX ROIS DE FEZ E DE BELEZ.

Ignacio Nunes.
 Jorge Pimentel.

On observe dans toutes ces correspondances officielles et instructions pour les ministres, une incroyable activité dans les négociations; une fréquente communication ministérielle et politique de Portugal avec les différens princes; des réglemens de commerce, et le fréquent usage d'accréditer le même ministre et de le recommander aux principales personnes de la nation où il allait résider.

Cette bibliothèque possède encore: la correspondance officielle de Diogo de Mendonça Corte Real, pendant les années 1720, 1722 et 1725; celles de Marco Antonio de Azevedo, à Paris, dans l'année 1737; et celles de monseigneur Salema, dans les missions de Paris et Madrid, de l'année 1757 jusqu'à 1760, etc.

Je serais trop diffus si je faisais ici mention de tous les précieux documens que j'ai rencontrés dans cette importante collection.⁽¹⁾

Manuscrits de la Bibliothèque Publique de Lisbonne.

Dans cette collection, qui compte peut être cinq cents codes, j'ai rencontré la liste des dépenses faites avec les ministres, et l'état de nos relations extérieures depuis le règne du Roi Jean I^{er}, jusqu'à celui du Roi Don Emmanuel, dont on peut tirer beaucoup d'instructions.

J'y ai rencontré aussi plusieurs documens sur les négociations qui ont eu lieu sur la propriété des Moluques, régnant en Portugal le Roi Don Jean III, et en Espagne Charles V, ainsi que d'autres papiers diplomatiques de la plus grande importance, tels que les correspondances de Don Francisco Pereira, ambassadeur des Rois Don Jean III et Don Sébastien, en Castille; du Marquis de Villa Real, avec le susdit Empereur; de Don Pedro Mascaranhas, ambassadeur du Roi Don Jean III, à Rome. On y rencontre aussi quelques correspondances très-précieuses de nos ministres, sous le règne de Don Jean IV, celle de Don Antão d'Almada, à Londres;⁽²⁾ celle du comte Amiral, à Paris;⁽³⁾ celle de l'évêque de Lamégo, à Rome;⁽⁴⁾ celle de Don Antonio Monis de Carvalho, à Paris; celles de Rodrigo Botelho, ambassadeur en Suède;⁽⁵⁾ et celles de Francisco de Souza Coutinho, à Rome. Dans ces dépêches on rencontre les meilleurs principes de droit public, et qui doivent être regardés comme classiques dans notre diplomatie.

Manuscrits de la Bibliothèque de la Sérénissime Maison de l'Infantado.

J'ai rencontré dans cette bibliothèque les précieux documens et relations de nos négociations dans le congrès d'Utrecht; plusieurs relations de Brochado, de sa mission en France; une collection de papiers très-importans sur la colonie du Sacrement, et sur les négociations de 1680, et les opinions du conseil-d'état à ce sujet.

Plusieurs ambassades envoyés par les Rois de Portugal aux différens puissances de l'Europe, depuis 1481 jusqu'à 1653; des manifestes et plusieurs traités inédits, célébrés dans l'Inde orientale, etc.

(1) Je possède tous les sommaires de cette collection.

(2) Elle n'existe pas dans l'archive du secrétariat-d'état des affaires étrangères. Les plus anciens documens que ce secrétariat possède de nos relations avec l'Angleterre, sont de l'année 1756. De Martins de Mello e Castro.

(3) Elle n'existe pas dans le même secrétariat. Les plus anciens documens qu'il possède de cette Cour sont de l'année de 1756, du Principal Saldanha.

(4) Elle n'existe pas dans le même secrétariat. Les papiers les plus anciens qu'il possède de cette mission, sont de l'année 1750, d'Antonio Freire d'Andrade.

(5) Elle n'existe pas non plus dans le secrétariat. Les papiers les plus anciens qu'il possède de cette mission, sont de l'année 1752, de Francisco Joze Pereira.

Manuscr̄its de Biblioth̄que du Couvent de J̄sus.

J'ai rencontr̄ dans cette biblioth̄que les n̄gociations in̄dites du comte de Tarouca et de Francisco de Souza Coutinho, mais il leur manque beaucoup de feuilles. La premīre de ces n̄gociations se trouve compl̄te dans la Maison de Penalva, et dont je poss̄de un tableau synoptique.

Archives Royales de la Tour du Tombo.

L'incroyable richesse de documens politiques qui existent dans les archives royales de la Tour du Tombo, est si extraordinaire, que je ne parlerai ici que du nombre de ceux que j'ai rencontr̄s seulement dans les deux corps nomm̄s *Gavetas* et *Chronologiques*. Dans le premier existe pr̄s de sept cents documens politiques, et dans le second neuf cents soixante-onze. Mon ouvrage va faire connātre à l'Europe la plupart de ces richesses, que les ravages du temps, le cours des sīcles et les r̄volutions civiles, devant qui disparaissent tous les monumens glorieux des nations, n'ont pu jusqu'ici atteindre et d̄truire. Dans ces documens on rencontre des pīces diplomatiques du plus haut int̄r̄t, sur les diff̄rens genres de missions diplomatiques, pendant les deux premīres dynasties ; sur la varīt̄ des lettres de cr̄ance, les instructions, et les pouvoirs ; sur les passe-ports, les saufs-conduits, l'inviolabilit̄ des agens diplomatiques ; sur les diff̄rentes c̄r̄monies avec lesquelles ils ̄taient rēus, et leurs discours ; sur les diverses formules dont faisaient usage les Rois de Portugal en ̄crivant aux autres souverains, princes et dignit̄s ̄tranḡres ; sur les varīt̄s qu'̄prouv̄rent le style et la composition diplomatiques de nos actes politiques, etc., etc.

J'ai d̄j̄ donn̄ une id̄e de l'importance de ces documens, dans une esquisse sur les diff̄rens r̄gnes de Portugal, depuis le Roi Don Alphonse I^{er} jusqu'aux Philippe, qui a ̄t̄e publīe dans le tome 10^{me} des Annales des Sciences, par une Socīt̄ de Portugais, à Paris en 1820. (1)

Biblioth̄que Royale de Paris et Archives de France.

Pour juger de la richesse des documens appartenans au droit public externe de Portugal, que j'ai rencontr̄s dans ces d̄p̄ts, le lecteur pourra voir la notice des manuscrits appartenant au droit public externe diplomatique de Portugal, etc., qui existent dans la biblioth̄que de Paris, et autres de la capitale, et dans les archives de France que j'ai exa-

(1) La richesse des archives royales de la tour du Tombo a ̄t̄e d̄crite dans les *M̄moires authentiques pour l'histoire des archives du royaume*, imprim̄s en 1819, que le lecteur pourra consulter. Je compte faire parātre, quand le temps le permettra, la continuation desdits m̄moires.

minés et rassemblés en 1820 et 1821, et que l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne a fait publier dernièrement. (1)

Parmi les pièces que j'ai rencontrées dans les bibliothèques particulières, je parlerai ici de préférence de celles que j'ai trouvées dans les Maisons de Pombal et da Ponte.

Dans la première j'ai examiné une grande quantité de privilèges commerciaux accordés aux Anglais, depuis le commencement de la monarchie; les négociations du grand Pombal. dans les missions d'Allemagne et d'Angleterre, une collection de 6 volumes; la notice des documens qu'il envoya au secrétariat d'état, lorsqu'il sortit du ministère, contenant :

1^o, Instructions pour la Cour de Londres, pendant les années 1774 et 1775.

2^o, Relations officielles de la mission de Londres, pendant l'année 1776.

4^o, Relations officielles de cette mission pour la Cour, pendant l'année 1776.

5^o, Instructions pour la mission de Paris, pendant l'année 1776.

6^o, Relations officielles de cette mission, pendant la même année.

Les instructions qui ont été données à Don Francisco Innocencio de Souza Coutinho, ambassadeur à Madrid, ses dépêches et réponses qu'il en a reçues, pendant les années 1775 et 1776.

Dépêches de l'envoyé extraordinaire Louis Pinto de Souza Coutinho, de l'ambassadeur Don Vincent de Souza Coutinho, et d'Ayres de Sá e Mello, etc., pendant les années 1776 et 1777.

Dépêches des ministres étrangers qui résidaient alors à la Cour, et les réponses qu'on leur a faites.

Dépêches des ambassadeurs d'Espagne, et d'autres papiers appartenant à la négociation des traités des limites, notices, etc. Enfin la très-importante collection qui a pour titre : Dernier état des négociations avec la Cour de Londres.

Manuscrits de la Maison da Ponte.

Dans la collection des manuscrits de la bibliothèque de cette maison, j'ai trouvé la partie la plus intéressante de la correspondance de l'ambassadeur marquis de Sande, pendant ses deux ambassades en Angleterre. Le premier volume commence par la dépêche du 13 juillet 1660 et finit le 20 octobre, contenant cent vingt-quatre dépêches. Le second volume commence le 18 février et finit le 6 juillet 1668, contenant sept cent trente-huit dépêches. Il y a encore dix autres volumes manuscrits où j'ai trouvé toute la correspondance, notes et autres papiers officiels

(1) Sur ce travail, *vide* Balbi, Essai statistique sur le royaume du Portugal; — Revue encyclopédique, t. 4^e, octobre 1827, pag. 149; — Discours prononcé dans la session publique de l'Académie des Sciences de Lisbonne, par le secrétaire de la même Académie, le 1^{er} juillet 1824; — Le N^o du mois de novembre 1828, du Bulletin des Sciences historiques, Antiquités et Philologie, pag. 338.

de ces deux intéressantes ambassades, parmi lesquels on voit plusieurs lettres autographes du Roi Charles II et de la reine Dona Catherine; des comtes de Clarendon et d'Albemarle, du cardinal des Ursins, de M. de Ruvigni, de Rui Telles de Meneses, du comte de Sandwich, de l'ambassadeur Don François de Mello, de Pierre Vieira da Silvá, etc.

La bibliothèque Lusitanienne fait mention des subsides suivans, dont je me suis servi aussi en partie pour mon ouvrage.

1^o, Relation de l'ambassade de l'Empereur de la Chine, par le père Louis de Frois.

2^o, Journal de l'ambassade du comte de Villa Maior, par Don Ferdinand Correa de Lacerda.

3^o, Relation de l'ambassade de François de Mello, en France, par Jean François Barreto.

4^o, Relation de l'entrée publique que fit à Paris le comte da Ribeira, par Alexandre de Gusmão.

5^o, Relation de l'ambassade de l'ambassadeur de Malte, par Manuel Thomas da Silva Freire.

6^o, L'arrivée à Macáo du docteur François Xavier d'Assis e Sampayo, ambassadeur extraordinaire de sa Majesté Très-Fidèle, près de l'Empereur de la Chine, imprimée en 1753.

7^o, Relation de l'ambassade d'Alphonse d'Albuquerque, au Roi de Perse, par Gil Simoens.

8^o, Relation de l'ambassade du comte da Ribeira, par Ignacio Barboza Machado.

9^o, Relation de l'ambassade du marquis das Minas, au pape Clément X, par Martinho de Mesquita.

10^o, Relation du voyage de la princesse Dona Maria, lorsqu'elle partit pour la Castille, par Don Ferdinand de Vasconcellos e Meneses, qui l'a accompagnée.

11^o, Relation historique des ambassades de Don François de Souza Coutinho, écrite par lui-même.

12^o, Relation de l'ambassade du marquis de Cascaes, en France, par Brochado.

13^o, Relation de l'ambassade que le Grand Maître de l'ordre de Malte envoya au Roi Don Joseph I^{er}, par Manoel Thomas de Silva Freire, imprimée en 1751.

14^o, Ambassade de Don Manoel à Rome, par Fr. Paulo de Trindade.

15^o, Relation de l'ambassade de Don Jean da Costa, comte de Soure, en France, et dans le congrès des Pyrénées, par Duarte Ribeiro de Macedo, imprimée dans ses ouvrages.

16^o, Relation de l'ambassade envoyée par le Roi Don Joseph I^{er}, à la Tartarie et à la Chine, étant ambassadeur Alexandre Matello de Souza e Menezes, imprimée.

17^o, Itinéraire de l'ambassade au concile de Trente, par Diogo Sobrinho, suivant une notice de Monterroyo.

J'ajouterai encore à cette ouvrage plusieurs autres documens du plus grand intérêt, la plupart inédits ou épars dans des ouvrages rares ou

inconnus, comme le livre rouge du Roi Don Alphonse V, etc., et dont je citerai ici quelques exemples :

Relations des cérémonies pratiquées par les Rois de Portugal, dans les réceptions des ambassadeurs, par Louis Ramires.

Relation de la manière avec laquelle on reçut l'ambassadeur comte de Sandwich, le mois de mai 1662, par le comte d'Assumar.

Relation de la manière avec laquelle on reçut le baron de Bativille, ambassadeur de Castille, le 10 novembre 1668, par le même comte d'Assumar.

Relation de la manière avec laquelle on reçut l'abbé de Saint-Romain ambassadeur de France, le 20 janvier 1669, par le même comte.

Relation de la manière avec laquelle on reçut le comte de Humanes, ambassadeur en Castille, le 28 janvier 1672, par le même.

Relation de la manière avec laquelle on recevait les ambassadeurs, par Don Pedro d'Almeida.

Traité sur la préséance entre l'ambassadeur de Portugal et celui de Naples, par Fr. Bernardo de Braga.

Traité sur la même question, par Fr. Jean d'Alcarapinha.

Négociation des ambassades de Gomes da Silva, ambassadeur du Roi Don Sébastien en France et à Rome, écrites par lui-même.

Négociations de Don Louis de Souza, évêque de Lamégo, ambassadeur à Rome, 1675.

Négociations du comte de Tarouca, 15 vol.

Mémoires de l'ambassade de Pedro d'Alcaçova Carneiro, ambassadeur du Portugal près du Roi de Castille.

Négociations d'Antonio Pinto, ministre du Portugal à Rome, manuscrit.

Négociations du comte de Castello Melhor.

Mémoires pour la paix d'Utrecht, par Don Louis Caetano de Lima.

Cet ouvrage va faire connaître, pour la première fois, à l'Europe, tous les documens publics de la gloire d'une nation héroïque, et les travaux diplomatiques de ses négociateurs, afin que leurs noms puissent figurer parmi ceux des Jeannin, des d'Ossat, des du Perron, des Oxentiers, des Witt, des Arlinton, des Temple, des Bentivoglio, des Mazarin, des Haro, des Grimaldi, et autres hommes illustres, l'honneur et la gloire de leur patrie.

L'ouvrage se divise de la manière suivante :

SECTION I^{ère}

Démarcations territoriales.

SECTION II.

Privilèges et lois en général sur les étrangers, leur commerce, etc.

SECTION III.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Espagne.

SECTION IV.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et la France.

SECTION V.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Italie.

SECTION VI.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Angleterre.

SECTION VII.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et la Hollande.

SECTION VIII.

Concession et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Allemagne.

SECTION IX.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et le Danemarck.

SECTION X.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et la Suède.

SECTION XI.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et la Russie.

SECTION XII.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et les puissances Barbaresques.

SECTION XIII.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et les Etats-Unis de l'Amérique.

SECTION XIV.

Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Asie.

Relations Diplomatiques.

SECTION XV.

Relations diplomatiques entre le Portugal et les différens royaumes, dont se composait l'Espagne avant et après leur incorporation, jusqu'à nos jours.

SECTION XVI.

Relations diplomatiques entre le Portugal et la France.

SECTION XVII.

Relations diplomatiques entre le Portugal et le Saint-Siége.

SECTION XVIII.

Relations diplomatiques entre le Portugal et l'Italie, c'est-à-dire Naples, la Savoye, Parme, Venise, Genève et la Sicile.

SECTION XIX.

Relations diplomatiques entre le Portugal et l'Angleterre.

SECTION XX.

Relations diplomatiques entre le Portugal et la Hollande.

SECTION XXI.

Relations diplomatiques entre le Portugal et le Danemarck.

SECTION XXII.

Relations diplomatiques entre le Portugal et la Suède.

SECTION XXIII.

Relations diplomatiques entre le Portugal et la Prusse.

SECTION XXIV.

Relations diplomatiques entre le Portugal et l'empire d'Allemagne.

SECTION XXV.

Relations diplomatiques entre le Portugal et la Turquie.

SECTION XXVI.

Relations diplomatiques entre le Portugal e l'Amérique, avec les puissances Barbaresques.

SECTION XXVII.

Relations diplomatiques entre le Portugal et les Etats-Unis de l'Amérique.

SECTION XXVIII.

Relations diplomatiques entre le Portugal et l'Asie,

MANIFESTO



MANIFESTE

MANIFESTO

DE

SUA Magestade Fidelíssima

O SENHOR

DOM MIGUEL I,

REI DE PORTUGAL E DOS ALGARVES,
E SEUS DOMÍNIOS

Edição Official



LISBOA :
NA IMPRESSÃO REGIA

1832:

TRADUCTION

MANIFESTE

DE

SA MAJESTÉ TRÈS-FIDÈLE,

LE SEIGNEUR

DOM MIGUEL I.^{ÈRE},

ROI DE PORTUGAL ET DES ALGARVES,
ET DE SES DOMAINES.

Edition Officielle



A LISBONNE :
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1832.

MANIFESTO
DE
SUA Magestade Fidelissima
O SENHOR
DOM MIGUEL I,
REI DE PORTUGAL E DOS ALGARVÉS, E SEUS DOMINIOS.

A Nação Portugueza, desde a gloriosa fundação da Monarquia, deve a sua liberdade ao seu inabalavel, e constante amor pela independencia, ao seu affetto ás suas Leis Fundamentaes, e aos Principios do seu Direito Publico Constitutivo, que excluem do exercicio da Soberania aquelle Principe que não fôr natural destes Reinos, aquelle Principe, que não exercer a Soberania dentro dos mesmos Reinos; que excluem do exercicio da mesma Soberania todo aquelle Principe que, ainda mesmo tendo Direitos reconhecidos á Successão da Corôa, tenha feito a guerra, e commettido hostilidades contra a sua Patria.

Sobre estes solidos fundamentos se consolidou pelo longo decurso dos seculos o magestoso Edificio Nacional da Monarquia, o Throno resplandeceo, a prosperidade dos Portuguezes, e o seu renome subio ao maior auge por huma continuação de victorias, e de gentilezas de valôres, que nenhuma Historia de outro Povo offerece nem tantas, nem tão estremadas em tão curto periodo.

Herdeiros os Portuguezes das heroicas virtudes de seus antepassados, que fizeram tremer as Legiões Rômanas, que, apesar de avassalarem o Mundo então conhecido, os respeitirão pelo seu amor da independencia, não consentirão nunca que esta fosse impunemente atacada.

Pela conservação da sua Religião, das suas Liberdades, e Instituições poderão expulsar os Sarracenos, e os forão vencer, e desbaratar no seu mesmo Assento Africano. Foi por ellas que os Portuguezes prestárão á Navegação serviços, que nenhuma outra Nação pôde imitar; foi pelo valôr, que ellas lhes inspirárão, que os Portuguezes mostrárão á Europa os caminhos do Universo; foi por ellas que os Portuguezes, primeiro do que outro algum Povo, abrirão ao antigo Continente a rota para co-

MANIFESTE
DE
SA MAJESTÉ TRÈS-FIDÉLE
LE SEIGNEUR
DOM MIGUEL I.^{ER},

ROI DE PORTUGAL ET DES ALGARVES, ET DE SES DOMAINES.

La Nation Portugaise, depuis la fondation glorieuse de cette Monarchie, doit sa liberté à son amour inébranlable et constant pour l'indépendance, à son adhésion à ses Lois Fondamentales, et aux principes de son Droit Public Constitutif, par lesquels est exclu de l'exercice de la Souveraineté tout Prince qui ne sera pas naturel de ces Royaumes, tout Prince, qui n'exercera pas la Souveraineté dans ces mêmes Royaumes; et par lesquels est exclu de l'exercice de la Souveraineté tout Prince qui, ayant même des droits reconnus à la Succession de la Couronne, aura fait la guerre, et commis des hostilités contre sa Patrie.

C'est sur ces fondemens solides que le majestueux E'difice National de cette Monarchie s'est consolidé pendant un long cours de siècles, que le Trône a brillé, que la prospérité des Portugais et leur renommée se sont élevées au comble par une suite de victoires et de hauts-faits tels, que l'histoire d'aucun autre peuple n'en offre un aussi grand nombre, ni de si insignes, dans un si court espace de temps.

Héritiers des vertus héroïques de leurs ancêtres, qui on tait trembler les Légions Romaines, lesquelles, quoiqu'ayant asservi le monde alors connu, les ont toutefois respectés par leur amour de l'indépendance, les Portugais n'ont jamais consenti que cette indépendance fût impunément attaquée.

Par la conservation de leur Religion, de leurs libertés, et de leurs institutions, les Portugais sont venus à bout de chasser les Sarrasins, et ils sont allés les vaincre et détruire même dans leur assiette en Afrique. Ce fut par elles qu'ils ont fait à la Navigation des services qu'aucune autre Nation n'a pu égaler; ce fut par le courage qu'elles leur ont inspiré, que les Portugais ont montré à l'Europe les voies de l'Univers; ce fut par elles que, avant qu'aucun autre peuple, ils ont ouvert à l'ancien

nhecer todas as produções de todos os Climas, a indole, e situação de tantos Povos diversos; foi por ellas que os Portuguezes dictarão as Leis ao Egypto, á India, á Arabia, e á Persia; foi por ellas que o Dialecto Portuguez foi quasi a Lingua universal; foi por ellas que os maiores Potentados da Asia humilhados disputavão a preferencia, e a honra de serem tributarios de Portugal. Foi por estes mesmos elementos de força nacional, que Portugal se fez respeitado, temido, e prospero. Foi por estes mesmos elementos, que a Nação Portugueza acabou sempre por triunfar de todas as mais violentas crises em que se tem achado.

Portugal existia ao abrigo daquelles Principios, e Forma de Governo, que os factos, e a experiencia de tantos séculos tinham mostrado ser o unico conforme com os seus usos, com as suas liberdades, e com a sua indole, quando hum feroz Conquistador das liberdades de todos os Povos, e Usurpador de quasi todos os Thronos, invadio pela força das armas todos os Estados da Europa. Não escapou este Reino á ambição daquelle Dominador: a Hespanha em poder das armas de Buonaparte facilitou o ataque, e invasão destes Reinos. Meu Augusto Pai julgou então em Sua Alta Sabedoria preferivel poupar as vidas de Seus Vassallos, evitando hum combate desigualissimo, quando toda a Europa se achava opprimida por aquelle Poder Domidador, e salvar o Decoro da Sua Augusta Familia passando aos seus Dominios Transatlanticos.

A separação da Minha Real Familia do Territorio Continental de Portugal para outro Hemisferio, foi a causa motora mais efficaz de se manifestarem desde logo em a Nação Portugueza aquelles nobres brios, que a fazem tão recommendavel, e admirada nos Fastos da Historia. A Nação Portugueza se sublevou em massa para repellir o dominio invasor. O Soberano separado a mais de duas mil legoas era invocado com o grito nacional; e posto que o Reino estivesse exausto de todos os recursos, a Nação desarmada pelos oppressores, e o Exercito em França, acabou por triunfar, indo fazer tremolar as Quinas Portuguezas nos muros de Tolosa.

Quando a Peninsula da Ibéria se convertia em hum theatro de victorias, que concorrião para a salvação da Europa, aquelles sectarios dos principios revolucionarios, e democraticos, que tinham alagado a França de sangue, e de horrores, e que o Poder militar de Buonaparte tinha comprimido, buscarão hypocritamente aproveitar-se do entusiasmo da Nação Hespanhola pela Restauração do Throno d'El Rei Catholico, para estabelecerem huma Constituição Democratica, que derrubasse o antigo edificio das Instituições Monarquicas da Hespanha, pelas quaes a Nação Hespanhola sinceramente batalhava.

A heroica resolução d'El Rei Catholico, e a fidelidade do Povo Hespanhol desbaratarão aquelle nefando artificio, e Portugal foi preservado por então da desastrosa influencia daquelle monstruosa organização.

Apezar daquelle revez, os sectarios da Democracia não descançarão depois de tramar pelo restabelecimento dos Principios que tinham esta-

Continent la route pour connaître toutes les productions de tous les climats, le caractère et la situation de tant de peuples divers ; ce fut par elles qu'ils ont fait la loi à l'Égypte, à l'Inde, à l'Arabie, à la Perse ; ce fut par elles que la langue Portugaise est devenue presque universelle ; ce fut par elles que les plus grandes Puissances de l'Asie se disputaient avec soumission la préférence et l'honneur d'être tributaires du Portugal. Ce fut avec ces mêmes élémens de force nationale que le Portugal devint respecté, redoutable, et prospère. Ce fut enfin par ces mêmes élémens que la Nation Portugaise a toujours triomphé de toutes les crises les plus violentes dans lesquelles elle s'est trouvée.

Le Portugal existait à l'abri de ces principes et de cette forme de Gouvernement, que les faits et l'expérience de tant de siècles avaient prouvés être l'unique analogue à ses usages, à ses libertés, et à son caractère national, lorsqu'un Conquérant féroce des libertés de tous les peuples, et l'Usurpateur de presque tous les trônes, envahit par la force des armes tous les États de l'Europe. Ce Royaume n'a pu échapper à l'ambition de ce Dominateur : l'Espagne, étant sous l'influence des armes de Bonaparte, a facilité l'attaque et l'invasion de ces Royaumes. Mon Auguste Père a jugé alors dans Sa Haute Sagesse préférable à tout d'épargner la vie de Ses Sujets, en évitant un combat très-inégal quand toute l'Europe se trouvait opprimée par ce Pouvoir Dominateur, et sauver la Dignité de Son Auguste Famille en passant à Ses Domaines d'Outremer.

La séparation de Ma Famille Royale du Continent de Portugal pour un autre Hémisphère, a été la cause la plus efficace qui, dès ce moment, a excité la Nation Portugaise à faire éclater cette noble bravoure qui la fait si recommandable et si admirée dans les Fastes du Monde. La Nation Portugaise se leva en masse et chassa les envahisseurs. Le Souverain, quoique séparé à plus de deux mille lieues, était invoqué par le cri général de la Nation, et malgré l'épuisement de toutes les ressources du Royaume, malgré le désarmement de la Nation par ses oppresseurs, et que son armée fût en France, le Portugal enfin a triomphé au point de faire flotter les Drapeaux Portugaises jusqu'aux remparts de Toulouse.

En même temps que la Péninsule Ibérienne devenait un théâtre de victoires, qui contribuaient au délivrement de l'Europe, les sectateurs des principes révolutionnaires et démocratiques, qui avaient déjà inondé la France de sang et de toute sorte d'horreurs, et que la puissance militaire de Bonaparte avait comprimés, ont cherché avec hypocrisie à profiter de l'enthousiasme de la Nation Espagnole pour la restauration du Trône du Roi Catholique, afin d'y établir une Constitution démocratique qui eût renversé l'ancien édifice des Institutions Monarchiques de l'Espagne, en faveur des quelles la Nation Espagnole combattait sincèrement.

L'héroïque résolution du Roi Catholique, et la fidélité du Peuple Espagnol ont défit cet artifice abominable, et le Portugal a été préservé pour alors de l'influence funeste de cette monstrueuse organisation.

Malgré ce revers, les sectateurs de la Démocratie n'ont cessé dès ce temps de tramer pour le rétablissement des principes qu'ils avaient éta-

belecido; e a Europa vio com horror, e inquietação de novo restabelecer-se aquelle monstruoso Governo em Hespanha em 1820, e a sua influencia ameaçar a Europa de huma conflagração universal. A Italia, a Allemanha, a Russia, e a França mesma experimentarão as funestas consequencias do que se passava em Hespanha.

Os innovadores democratas conhecerão que Portugal era o Reino, que offerencia, pela ausencia da Familia Real, melhor opportunidade ao desenvolvimento de seus planos destruidores; e sem estudarem a verdadeira indole dos Portuguezes, promoverão que o volcão revolucionario rebentasse neste terreno classico da fidelidade. Para surprenderem a Nação, e arrastalla a hum abysmo de males invocarão, ao mesmo tempo que seus Chefes se levantarão com traidor perjurio na Cidade do Porto, o Nome Augusto do Soberano a quem tinham jurado fidelidade, a Religião que ultrajavão, e a Patria a quem trahião, e hypocritamente proclamarão aos Povos a restituição do seu Soberano ao Reino, a restituição das suas antigas Côrtes e Estados, Instituições, com que a Nação se tinha feito temida, e respeitada em outros tempos nas mais remotas partes do Globo.

A Nação Portugueza, essencialmente Monarquica, conheceo então a fementida traição, e os males que a Facção perjura lhe preparava. Em poucos mezes, de hum angulo a outro angulo do Reino, o espirito nacional se despertou, a mais patente execração dos principios revolucionarios se manifestou em tão subido grão, que só o respeito devido á Piedade de Meu Augusto Pai, que a fiel Nação Portugueza Lhe tributava, pôde conter os Povos de não sacrificarem aquelles, que tinham promovido, e sustentado a Revolução.

Cumpria comtudo que se dêsse o primeiro grito da salvação dos Direitos Soberanos; que se salvasse a Corôa de Meu Augusto Pai, e a Monarquia. A Providencia Me havia destinado para esta nobre empreza, e em hum momento a Monarquia foi salva, e El Rei Meu Augusto Pai restituído á plenitude dos Seus Direitos Soberanos. Nenhuma intervenção estrangeira foi necessaria para restaurar o Throno, e a Monarquia. A fidelidade dos Portuguezes, e a Minha Espada, que depuz aos pés de Meu Augusto Pai, fizeram tudo.

As diversas Potencias da Europa, que tinham visto ameaçada a segurança de todos os Thronos, e o Principio Europeo, que tinham visto ameaçados de huma inteira subversão todos os fundamentos da Ordem Social, ameaçados todos os Direitos, depois de terem libertado a Europa da oppressão das Armas de Buonaparte, Me manifestarão, por meio de seus Representantes junto d'El Rei Meu Augusto Pai, a sua admiração por hum facto, que salvára a Religião, e estes Reinos, e que pelas suas consequencias promettia a futura salvação, e consolidação do Principio Monarquico em toda a Peninsula.

A experiencia tem mostrado, desde o meio do seculo passado, que os inimigos dos Reis, e das Instituições Monarquicas, e das verdadeiras liberdades dos Povos, não tolerão, nem capitulão com os Principes que sustentão a Religião, com os Principes que sustentão o Principio Monarquico, e as antigas Instituições.

blis ; et l'Europe a vu avec horreur et avec inquiétude se rétablir de nouveau en Espagne ce monstrueux Gouvernement en 1820, et on a vu son influence menacer l'Europe d'une conflagration universelle. L'Italie, l'Allemagne, la Russie et la France même ont éprouvé les suites funestes de ce qui se passait en Espagne.

Les novateurs démocratiques ont compris que le Portugal était l'E'tat qui, par l'absence de la Famille Royale, se présentait plus à propos au développement de leurs plans destructeurs ; et, sans approfondir le vrai caractère des Portugais, ils ont cherché à faire éclater le volcan révolutionnaire dans ce pays classique de la fidélité. Afin de surprendre la Nation et de l'entraîner dans un abyme de maux, en même temps que leurs coryphés se soulevaient commettant un perfide parjure dans la ville de Porto, ils ont invoqué l'Auguste Nom du Souverain auquel ils avaient juré d'être fidèles, la Religion par eux outragée, et la Patrie qu'ils trahissaient ; et ils ont avec hypocrisie proclamé au peuple le retour de son Souverain dans ce Royaume, le rétablissement de ses Cortès, ou de ses anciens E'tats, de ces Institutions par lesquelles la Nation s'était fait craindre et respecter autrefois dans les parties les plus éloignées du Globe.

La Nation Portugaise, essentiellement monarchique, a connu alors cette trahison perfide, et tous les malheurs que la faction lui préparait. Dans peu de mois de l'un à l'autre coin du Royaume l'esprit national s'éveilla, et l'exécration la plus ouverte des principes révolutionnaires éclata à un si haut point, que seulement le respect dû à la Piété de Mon Auguste Père, et que la fidèle Nation Portugaise lui rendait, a pu empêcher le peuple de ne pas immoler ceux qui avaient excité et soutenu la révolution.

Il fallait cependant que le premier cri fût élevé pour sauver les Droits du Souverain, pour sauver la Couronne de Mon Auguste Père, et la Monarchie. La Providence M'avait destiné à cette noble entreprise ; dans un moment la Monarchie a été sauvée, et le Roi Mon Auguste Père a recouvré toute la plénitude de Ses Droits Souverains. Aucune intervention étrangère n'a été nécessaire pour la restauration du Trône et de la Monarchie. La fidélité des Portugais, et Mon E'pée, que j'ai déposée aux pieds de Mon Auguste Père, ont fait tout.

Les Puissances de l'Europe, qui avaient vu menacée la sûreté de tous les Trônés, et le principe Européen ; qui avaient vu menacés d'une complète subversion tous les fondemens de l'ordre social, ainsi que tous les droits, après avoir délivré l'Europe de l'oppression des armes de Bonaparte ; M'ont témoigné, par le moyen de leurs représentans auprès du Roi Mon Auguste Père, leur admiration pour un fait, qui avait sauvé la Religion et ces Royaumes, et qui, par ses conséquences, promettait d'assurer et consolider le principe Monarchique dans toute la Péninsule.

Depuis la moitié du dernier Siècle l'expérience a fait voir que les ennemis des Rois et des Institutions Monarchiques, ainsi que des véritables libertés des Peuples, ne souffrent et ne transigent jamais avec les Princes, qui maintiennent la Religion, le Principe Monarchique et les anciennes Institutions.

O glorioso acontecimento da recuperação dos Direitos Soberanos d'ElRei Meu Augusto Pai excitou nos inimigos de todos os Thronos aquelle rancor, que tenazmente tem promovido constantes oscillações revolucionarias; que tem produzido as desgraças, e infortunios, de que todos os Estados, todos os Povos se tem ressentido, e experimentado as mais funestas, e lamentaveis consequências.

A Facção Democratica, que havia traidoramente, e com mão sacrilega insultado a Religião, usurpado a Authoridade Real; que havia per-tendido despojar a Nação das suas Instituições, e Representação de tantos seculos, posto que vencida por aquelle memoravel acontecimento, não desistio de suas esperanças, não desistio de seus planos para retomar pele menos a sua influencia em os Negocios do Estado. Hum dos maiores obstaculos, que se apresentava ao desenvolvimento destes perversos projectos, era a confiança, que ElRei Meu Augusto Pai tinha posto em Mim, Tendo-Me Nomeado Commandante em Chefe do Seu Exercito com a especial recommendação de O defender dos seus inimigos; era o amor, reconhecimento, e admiração, que a Nação Portugueza e o Exercito Me manifestavão por ter salvado a Patria do naufragio da Revolução.

Para conseguir os seus fins, aquella Facção promoveu-Me os maiores desgostos, buscou todos os meios de inquietar o Meu animo, e de privar ElRei Meu Augusto Pai, e a Nação dos serviços que lhes prestava. Naquella lamentavel conjunctura Dei a mais exhuberante prova da Minha fidelidade a ElRei Meu Augusto Pai, e da Pureza das Minhas intenções passando á Côrte de Vienna d'Austria.

Os infortunios, que ElRei o Senhor D. João VI Meu Augusto Pai havia experimentado, promovidos por aquella Facção democratica, que tinha sacrificado os Seus Vassallos nos seus Dominios, que Lhe tinha usurpado a Sua Real Authoridade; os infortunios, e as magoas, que aquelle respeitavel Monarca tinha experimentado com a desmembração do Brasil, huma das mais ricas Possessões da Corôa de Seus Augustos Antepassados; finalmente os desgostos, que a Nação sabe, e a Europa não ignora, que aquelle Soberano soffrêra por aquelle funesto fructo da revolução, de tal modo attenuarão as suas forças, que Portugal vio logo depois cheio de luto terminar os dias daquelle Magnanimo, e mais que todos Pio, e Generosissimo Soberano.

A Nação Portugueza tinha ficado por este deploravel acontecimento na maior oscillação, e incerteza.

Aquella Facção democratica tinha conseguido que Meu Augusto Irmão se separasse com o Brasil da Corôa de Portugal, e da obediencia d'ElRei Meu Augusto Pai, constituindo-o Estado estrangeiro, e Imperio independente da sujeição a Portugal, com instituições proprias, e independentes, que acceitou, e jurou; Instituições, que o excluíão da Succesão de Pórtugal, e a toda a sua Descendencia nascida no Brasil, antes e depois da separação; tinha conseguido que se derramasse o sangue dos Portuguezes para dividir a Monarquia, e para reinar em hum Imperio, que violentamente se tinha separado dos Dominios da Corôa de Meu

Le glorieux succès du recouvrement des Droits Souverains du Roi Mon Auguste Père a excité dans le cœur des ennemis de tous les Trônes cette rancune, qui a opiniâtrement causé ces continuelles oscillations révolutionnaires, qui ont produit les malheurs et les infortunes dont se sont ressentis tous les E'tats et tous les Peuples, qui en ont éprouvé les conséquences les plus funestes et les plus déplorables.

La faction démocratique, après avoir perfidement et d'une main sacrilège insulté à la Religion, et usurpé l'Autorité Royale; après avoir prétendu depouiller la Nation de ses Institutions et de sa représentation de tant de siècles, quoique vaincue par ce mémorable événement, n'a point désisté de ses espérances, ni de ses plans pour reprendre au moins son influence dans les affaires de l'E'tat. Un des plus grands obstacles qui se présentaient au développement de ces projets pervers était la confiance que le Roi Mon Auguste Père avait mise en Moi, en Me nommant Commandant en Chef de Son Armée avec la recommandation spéciale de Le défendre de ses ennemis; ainsi que l'amour, la reconnaissance, et l'admiration que la Nation Portugaise et l'Armée Me témoignaient pour avoir sauvé la Patrie du naufrage de la révolution.

Pour réussir dans ses desseins, cette faction M'a suscité les plus grands chagrins, elle chercha tous les moyens d'inquiéter Mon esprit, et de priver le Roi Mon Auguste Père et la Nation des services que Je leur rendais. Dans cette conjoncture si pénible J'ai donné la plus exubérante preuve de Ma fidélité au Roi Mon Auguste Père, et de la pureté de Mes intentions, en passant à la Cour de Vienne en Autriche.

Les malheurs que le Roi Dom Jean VI Mon Auguste Père avait essuyés causés par cette faction démocratique, qui avait sacrifié ses Sujets dans tous ses E'tats, et qui avait usurpé Son Autorité Royale; les infortunes et les peines que ce respectable Monarque avait souffertes à cause du démembrement du Brésil, une des plus riches Possessions de la Couronne de Ses Augustes Ancêtres; les chagrins enfin connus de toute la Nation, et non ignorés de l'Europe, que ce Souverain avait endurés par ce fruit funeste de la révolution, ont tellement affaibli ses forces, que le Portugal a vu bientôt tout en deuil terminer les jours de ce Roi Magnanime, le plus Pieux, et le plus Généreux des Souverains.

Par cet événement déplorable la Nation Portugaise s'est trouvée dans la plus grande oscillation et incertitude.

La faction démocratique avait réussi à faire que Mon Auguste Frère se séparât avec le Brésil de la Couronne de Portugal, et de l'obéissance au Roi Mon Auguste Père, en le constituant un E'tat étranger, et un Empire indépendant de la sujétion au Portugal, avec des Institutions propres et indépendentes, qu'il accepta et jura; des Institutions qui l'excluaient de la Succession de Portugal, et toute sa descendance née au Brésil avant et après la séparation. La même faction avait fait que le sang des Portugais fût répandu afin de diviser la Monarchie, et afin de régner dans un Empire qui avait été séparé des Domaines de la Cou-

Augusto Pai; tinha aquella Facção conseguido que fizesse a guerra contra Portugal, em quanto era Vassallo, e Filho do Soberano de Portugal, causa, pela qual os Infantes D. João, e D. Diniz, Herdeiros d'El Rei D. Pedro I, forão declarados inhabeis para succeder no Throno pelas Côrtes de Coimbra de 1385, tendo-se provado que tinham ajudado o inimigo de Portugal nos sitios d'Elvas, e Trancozo; e pelo reconhecimento da mesma independencia do Brasil pelo Tratado de 29 de Agosto de 1825 como Reino Estrangeiro, e da sua Soberania, como Soberano delle, tinha conseguido que rompesse o Pacto, que, ligando-o á Nação Portugueza pelo Juramento que prestou a El Rei Meu Augusto Pai na Sua Acclamação como Principe Herdeiro, Lhe dava um Direito imperfeito, e eventual, segundo o Direito Publico de Portugal, para succeder na Corôa destes Reinos.

A Minha ausencia na Côrte de Vienna d'Austria aggravava aquella incerteza, e oscillação, em que o Reino se achava.

Nesta lamentavel situação ficou o Reino governado por huma Regencia, que não tinha fundamento na Lei de 23 de Novembro de 1674, promulgada em consequencia do disposto nos Tres Estados do Reino, nem em disposição alguma do Direito Publico Portuguez.

O Direito Publico Portuguez, comprovado pelo que se observou, tanto pelo fallecimento do Senhor Rei D. Duarte, como pelo que se praticou com a Regencia da menoridade do Senhor Rei D. Sebastião, e no tempo do Senhor Rei D. Affonso VI, não deixa a menor duvida de que as Regencias, para exercerem Poderes Magestáticos, devem ser reconhecidas, e authorisadas pelos Tres Estados do Reino.

Este Direito Publico, estabelecido nas nossas Côrtes, he tão claro, que nenhuma excepção, nenhum abuso podia servir de aresto para se controverter. He tão claro, que o Senhor Rei D. Duarte, tendo nomeado no Seu Testamento a Senhora Rainha D. Leonor Regente do Reino, e Tutora de Seu Filho o Senhor Rei D. Affonso V, Successor indisputavel da Corôa, Principe jurado em Côrtes pelos Tres Estados, Rei depois do fallecimento de Seu Pai de pleno Direito, (circumstancias que não corrião então na Pessoa de Meu Augusto Irmão, nem na criação da Regencia, que ficou governando o Reino depois do fallecimento d'El Rei Meu Augusto Pai), apesar de o Acto do Senhor Rei D. Duarte ser de outra natureza mais conforme com os estylos da Monarquia do que o da criação desta Regencia, os Tres Estados do Reino nas Côrtes do anno de 1439 rejeitárão aquella Regencia, annullárão as disposições daquelle Testamento do Rei defuncto o Senhor D. Duarte, e decidirão que o Governo do Reino fosse entregue ao Senhor Infante D. Pedro, Duque de Coimbra, como se executou, sustentando-se, e declarando-se, que os Tres Estados em Côrtes tinham authoridade em materias de Regencias, e de Menoridades; declarando-se mais nas sobreditas Côrtes que o Senhor Rei D. Duarte não podia nomear tal Regencia, nem em tal caso deixar Regedor do Reino á sua vontade.

ronne de Mon Auguste Père par la violence : elle avait obtenu qu'il fit la guerre contre le Portugal, motif par lequel les Infants Dom Jean et Dom Denis, Héritiers du Roi Dom Pierre I.^{er}, ont été déclarés incapables de succéder au Trône par les Cortès de Coïmbre de 1385, ayant été prouvé qu'ils avaient aidé l'ennemi de Portugal dans les sièges d'Elvas et de Trancoso : et par la reconnaissance de cette même indépendance du Brésil par le Traité du 29 Août 1825 comme un E'tat étranger, et de Sa Souveraineté, elle l'avait engagé à rompre le pacte qui, le liant à la Nation Portugaise par le serment prêté par lui au Roi Mon Auguste Père dans l'acte de Son Exaltation au Trône, comme Prince Héritaire, lui donnait un Droit imparfait et éventuel, selon le Droit Public de Portugal, à la Succession de la Couronne de ces Royaumes.

Mon absence dans la Cour de Vienne en Autriche aggravait l'incertitude et l'oscillation dans lesquelles le Royaume se trouvait.

Dans cette déplorable situation le Royaume se trouva gouverné par une Régence, qui n'était pas fondée sur la Loi du 23 Novembre 1674, promulguée en conséquence de ce qui avait été établi par les Trois E'tats du Royaume, ni sur aucune disposition du Droit Public Portugais.

Le Droit Public Portugais, comprouvé tant par ce qui s'est pratiqué après le décès du Seigneur Roi Dom Edouard, que par ce qui s'est pratiqué à l'égard de la Régence pour la minorité du Seigneur Roi Dom Sébastien, et dans le temps du Seigneur Roi Dom Alfonse VI, ne laisse aucun doute que de telles Régences, pour qu'elles puissent exercer les Pouvoirs Souverains, doivent être reconnues et autorisées par les Trois E'tats du Royaume.

Ce Droit Public établi dans nos Cortès est si clair, que nulle exception, nul abus ne pourrait servir d'exemple à le rendre controversé. Il est si clair, que, le Seigneur Dom Edouard ayant nommé dans son Testament la Reine Dona Léonor Régente et Tutrice de Son Fils le Seigneur Roi Dom Alphonse V, Successeur incontestable à la Couronne, Prince qui avait été juré l'héritier du Trône dans les Cortès par les Trois E'tats, et qui était Roi de plein droit après le décès de son Père, (circonstances qui ne concouraient pas dans Mon Auguste Frère, ni dans la création de la Régence qui gouverna le Royaume après la mort du Roi Mon Auguste Père), quoique l'acte du Seigneur Roi Dom Edouard fût d'une espèce plus conforme aux usages de cette Monarchie que la création de cette dernière Régence, les Trois E'tats du Royaume dans les Cortès de l'an 1439 ont rejeté une telle Régence, ils ont annullé les dispositions du Testament du Roi décédé le Seigneur Dom Edouard, et ils ont décidé que le Gouvernement du Royaume fût mis dans les mains du Seigneur Infant Dom Pierre, Duc de Coïmbre, ce qui a été exécuté, ayant été soutenu et déclaré que les Trois E'tats en Cortès avaient de l'autorité en matière de Régences, et de minorités ; et de plus il a été déclaré dans la même Assemblée des Cortès, que le Seigneur Roi Dom Edouard n'avait pas le pouvoir de nommer une telle Régence, ni de laisser dans un tel cas un Régent du Royaume à sa volonté.

Os Governadores do Reino, que no anno de 1580 decidirão huma Questão de Successão, tinhão sido nomeados, e eleitos pelos Tres Estados do Reino, conforme o Assento, que se tomára no precedente anno de 1579 nas Côrtes de Lisboa; e apesar de ter sido esta huma Regencia nomeada, e authorisada pelos Tres Estados, a decisão daquelles Governadores foi annullada pela declaração, doutrina, e fundamentos do Assento das Côrtes de 5 de Março de 1641.

As Instituições da Monarquia estavam em seu pleno vigor no tempo em que falleceo El Rei Meu Augusto Pai, de saudosa memoria. Aquelle Soberano tinha solemnemente declarado, na sua Carta de Lei de 4 de Junho de 1824, que a unica, e verdadeira antiga Constituição da Monarquia Portugueza se achava estabelecida, que Elle a havia jurado, assim como o tinhão feito os Reis Seus Predecessores no Acto da Sua Elevação ao Throno.

Era pois evidente, que todo e qualquer Acto contrario ao Direito Publico de Portugal, que fosse praticado, principalmente em materia de Successão à Corôa destes Reinos, não podia ter validade alguma.

Aquella Facção democratica, vendo o Reino nesta deploravel situação depois do fallecimento de Meu Augusto Pai, recorrêo ao mais nefando de todos os artificios, a fim de fascinar todos os Soberanos da Europa, e a fim de derrubar as Instituições venerandas da Monarquia, impôr á Nação hum Soberano Estrangeiro, que nunca podesse imperar sobre a Nação, separar-Me da Minha Patria, postergar os Meus Direitos, e collocar, durante uma longa menoridade de huma Princeza Estrangeira, o Reino na mais completa desorganisação, e anarquia.

Promoveo para esse effeito que Meu Augusto Irmão, apenas lhe constou do fallecimento de Meu Augusto Pai, tomasse de facto o titulo de Rei de Portugal a 26 d'Abril de 1826, apesar de ser Soberano de hum Estado, que pelo Artigo 1.^o da sua Lei Fundamental, a Carta Brasileira de 1823, não podia ter connexão com Portugal; apesar de se ter naturalizado a si, e a seus Filhos, não só como Cidadãos, mas como Principes do Brasil pelos Artigos 4, 6, 46, 103, 104, 105, 116, 117, 118, e 119 da mesma Carta; apesar de se ter obrigado a ficar no Brasil pelos Artigos 104, e 116 da mesma Carta; apesar de ter voluntariamente declarado em 15 de Julho de 1824 a El Rei Meu Augusto Pai, que não tinha já-mais pertenções sobre Portugal, que era incompativel com os interesses do Brasil o ser Rei de Portugal; apesar de as Leis Fundamentaes de Portugal por outra parte exigirem, que seus Reis não sejam Principes Estrangeiros, como se declarou, e estabeleceo nas Côrtes de Lamego de 1143, nas de Coimbra de 1385, e se sustentou nas de Almeirim de 1580, nas de Lisboa de 1641, e em outras posteriores: declarou-se Rei de Portugal, apesar de as Leis Fundamentaes de Portugal exigirem a residencia do Soberano em Portugal; apesar de não ter sido Acclamado depois do fallecimento de Meu Augusto Pai com as formalidades estabelecidas, e que se observárão em todas as Acclamações dos Senhores Reis destes Reinos.

Les Gouverneurs du Royaume qui ont décidé en 1580 une question de Succession avaient été nommés et élus par les Trois E'tats du Royaume, selon ce qui avait été arrêté l'année précédente de 1579 aux Cortès de Lisbonne ; et malgré que cette Régence eût été nommée et autorisée par les Trois E'tats, la décision des Gouverneurs a été annullée par la déclaration, par la doctrine et par les fondemens de la Résolution des Cortès du 5 Mars 1641.

Les Institutions de la Monarchie étaient dans sa pleine vigueur au temps du décès du Roi Mon Auguste Père, toujours regretté. Ce Souverain avait déclaré avec toute solennité, dans sa Loi du 4 Juin 1824, que l'unique, vrai et ancienne Constitution de la Monarchie Portugaise se trouvait établie, qu'il l'avait jurée, de même que l'avaient fait les Rois Ses Prédécesseurs dans l'acte de son Avénement au Trône.

C'était donc évident que toute acte quelconque contraire au Droit Public du Portugal que l'on eût pratiqué, surtout en matière de Succession à la Couronne de ces Royaumes, ne pouvait avoir aucune validité.

La faction démocratique, voyant le Royaume dans cette situation déplorable après la mort de Mon Auguste Père, eut recours au plus abominable de tous les artifices pour éblouir tous les Souverains de l'Europe, et pour renverser les vénérables Institutions de cette Monarchie ; pour imposer à la Nation un Souverain étranger, qui ne pourrait jamais la gouverner lui-même, pour Me séparer de Ma Patrie, pour confondre Mes Droits, et pour mettre enfin le Royaume, pendant une longue minorité d'une Princesse étrangère, dans un état de désorganisation, et d'anarchie la plus complète.

A cet effet, la faction a engagé Mon Auguste Frère, aussitôt que le décès de Mon Auguste Père lui fut connu, à prendre de fait le titre de Roi de Portugal le 26 Avril 1826, quoiqu'étant le Souverain d'un E'tat qui, par l'Article 1^{er} de sa Loi fondamentale, la Charte Brésilienne de 1823, ne pouvait avoir aucune liaison avec le Portugal ; quoiqu'il se fût naturalisé lui-même et ses enfans, non seulement comme citoyens, mais comme Princes du Brésil par les Articles 4, 6, 46, 103, 104, 105, 116, 117, 118, et 119 de la même Charte ; quoiqu'il se fût engagé à rester au Brésil par les Articles 104 et 116 de cette même Charte ; quoiqu'il eût déclaré de sa propre volonté le 15 Juillet 1824 au Roi Mon Auguste Père, qu'il n'avait plus des prétentions sur le Portugal, que c'était incompatible avec les intérêts du Brésil d'être Roi de Portugal ; quoique d'un autre côté les Lois fondamentales du Portugal exigeaient que ses Rois ne fussent point des Princes étrangers, comme on a déclaré et établi aux Cortès de Lamégo en 1143, à celles de Coïmbre en 1385, et comme on a soutenu dans celles d'Almeirim en 1580, dans celles de Lisbonne en 1641, et dans d'autres postérieurs : il se déclara Roi de Portugal en dépit des Lois fondamentales de ce Royaume qui exigent que son Souverain réside en Portugal ; malgré qu'il n'eût été proclamé, après la mort de Mon Auguste Père, selon l'usage et avec les formalités établies, et qui ont été observées dans toutes les Proclamations des Rois de ces Royaumes.

Apezar das insanáveis nullidades daquela declaração, pelas quaes Meu Augusto Irmão, como Imperador do Brasil, não podia herdar a Côrta de Portugal sem huma reunião dos Tres Estados do Reino em Côrtes, nem exercer Poder algum no Reino sem o consentimento dos Estados, conseguiu aquella Facção que elle exercesse Actos como Soberano de Portugal em hum Reino Estrangeiro, com o determinado fim de subverter as Instituições de Portugal, publicando huma Carta Constitucional em 29 de Abril daquelle anno de 1826.

He evidente que, ainda mesmo que Meu Augusto Irmão tivesse succedido a El Rei Meu Augusto Pai, de Direito, no Throno de Portugal; que, ainda mesmo que tivesse prestado o indispensavel Juramento prescripto pela Lei de 9 de Setembro de 1647 sancionando a Proposta dos Tres Estados do Reino, e o costume estabelecido, não poderia jámais mudar as Instituições da Monarquia, e alterar as Leis Fundamentaes della, os seus usos, e as liberdades dos Portuguezes, sem o consentimento dos Tres Estados reunidos em Côrtes.

Esta mudança revestida de circumstancias de tão vital importancia para a existencia politica, e administrativa da Nação Portuguesa, era em summo gráo superior á que fez necessaria a Appellação do Senhor Rei D. Pedro II para as Côrtes de 1698, apezar de exercer o Poder Real, em virtude da Abdicação do Senhor Rei D. Affonso VI, reconhecida nas Côrtes de 1668 para haverem de consentir na explicação de hum só Artigo das Leis Fundamentaes de Lamego, declarando aquelle Soberano, do modo mais formal na Lei promulgada em 12 de Abril de 1698 em virtude das Côrtes, *que tinha expedido Decretos aos Tres Estados do Reino então juntos em Côrtes para darem os seus consentimentos necessarios á declaração das Côrtes de Lamego, explicando-se; porque era nos Tres Estados que reside o mesmo Poder daquelles, que as estabelecêrão.*

He evidente que sendo este o Direito Publico do Reino de Portugal, que não prescreve, os mesmos principios delle se achavão declarados em vigôr pela Carta de Lei de 4 de Junho de 1824, na qual El Rei Meu Augusto Pai tinha declarado solemnemente que as antigas Instituições da Monarquia erão mais bem accommodadas á Nação, e provadas pela experiencia de muitos seculos em vantagens innumeraveis, que dellas se tiravão. Expunha mais aquelle Venerando Monarca os grandes perigos, e impossibilidade de introduzir innovações não conformes com o character, educação, e usos inveterados do Povo; que se não podião demolir as nobres, e respeitaveis antigas Instituições Politicas consolidadas com o Juramento, que os Reis Seus Predecessores, e Elle mesmo, tinhão dado de as sustentar, declarando que não podia haver Côrtes, ou Representação Nacional, senão as antigas compostas dos Tres Estados do Reino, isto he, Clero, Nobreza, e Povo. Que esta Constituição do Estado promovia o Bem Publico, não com experiencias novas, incertas, e perigosas, ou com refórmãs precipitadas, e destructivas, conducentes á mais fatal subversão, como a experiencia tinha mostrado.

Malgré les nullités irréparables d'une telle déclaration, à cause desquelles Mon Auguste Frère, comme Empereur du Brésil, ne pouvait point hériter la Couronne du Portugal sans la réunion des Trois E'tats du Royaume en Cortès, ni exercer aucun pouvoir dans ces mêmes Royaumes sans le consentement des Trois E'tats, la faction vin à bout de lui faire exercer des actes comme Souverain du Portugal dans un Pays étranger, avec le but déterminé de renverser les Institutions du Portugal par la promulgation d'une Charte Constitutionnelle, datée du 29 Avril de cette même année de 1826.

C'est de toute évidence que, quand même Mon Auguste Frère eût succédé au Roi Mon Auguste Père dans le Trône du Portugal de plein droit; quand même il eût prêté le serment indispensable prescrit par la Loi du 9 Septembre 1647, qui sanctionna la proposition à ce sujet faite par les Trois E'tats du Royaume, et l'usage établi, il ne pourrait jamais changer les Institutions de la Monarchie, et en altérer les Lois fondamentales, ainsi que les libertés des Portugais, sans le consentement des Trois E'tats réunis en Cortès.

Ce changement, revêtu de circonstances d'une importance si essentielle à l'existence politique et administrative de la Nation Portugaise, était au plus haut point supérieur au changement qui mit le Seigneur Roi Dom Pierre II dans la nécessité d'avoir recours aux Cortès en 1698, (quoiqu'il exerçât le Pouvoir Souverain en vertu de l'abdication du Seigneur Roi Dom Alfonse VI, qui avait été reconnue par les Cortès en 1668), afin d'en obtenir le changement et l'explication d'un seul article des Lois fondamentales de Lamégo, le même Souverain ayant déclaré de la manière la plus formelle dans la Loi promulguée le 12 Avril 1698, en vertu de la décision des Cortès, *qu'il avait fait expédier des Decrets aux Trois E'tats du Royaume, alors assemblés, pour donner leur consentement nécessaire à la Déclaration des Cortès de Lamégo, en s'expliquant; parce que c'est dans les Trois E'tats qu'existe le même pouvoir de ceux qui les ont établies.*

C'est bien évident que celui-ci étant le Droit Public du Royaume de Portugal, qui ne se prescrit point, ses mêmes principes se trouvaient déclarés en vigueur par la Loi du 4 Juin 1824, dans laquelle le Roi Mon Auguste Père avait déclaré avec toute solennité, que les anciennes Institutions de la Monarchie étaient les plus accommodées à la Nation, étant prouvé par l'expérience de plusieurs siècles qu'elles avaient des avantages sans nombre, que l'on en avait toujours recueillis. Le même respectable Souverain y exposait les grands dangers et l'impossibilité d'introduire des innovations qui ne se trouveraient pas d'accord avec le caractère, l'éducation et les usages invétérés du Peuple; que les nobles et respectables Institutions politiques anciennes ne pouvaient être renversées, puisqu'elles avaient été consolidées par le serment que les Rois ses Prédécesseurs et Lui-même avaient prêté de les maintenir, déclarant aussi qu'il n'y avait point d'autres Cortès, ou Représentation Nationale, que les anciennes, qui se composaient des Trois E'tats du Royaume, c'est-à-dire, du Clergé, de la Noblesse, et du Peuple: que cette Constitution de l'E'tat encourageait le bien public, sans l'inconvénient des ex-

Na mesma Carta de Lei de Meu Augusto Pai se recordou ao Mundo como a Facção rebelde, e desorganizadora de 1820 procurou illudir a Nação Portugueza com a artificiosa promessa de convocar as antigas Côrtes, sem outras vistas mais do que de destruir aquellas mesmas Instituições, que promettia.

Erão por tanto manifestas, pelo que fica substanciado, e evidentissimas as insanaveis nullidades, com que a Carta de 29 de Abril de 1826 foi por Meu Augusto Irmão promulgada, e a incapacidade em que se achava para o poder fazer, ainda mesmo que tivesse sido Rei de Portugal de pleno Direito.

Meu Augusto Irmão, não podendo succeder na Corôa de Portugal pela provadissima, e indubitavel exclusão, que delle fazião as Leis Fundamentaes da Monarquia Portugueza, e os fundamentos do Direito Publico de Portugal, e as Leis Fundamentaes do Brasil, consequentissimamente, pelo que fica exuberantemente provado, não podia exercer Acto algum como Soberano de Portugal, e não podia tambem de forma alguma abdicar a Corôa, que não possuia.

A Abdicação, que fez em sua Filha a Senhora Princeza do Gram Pará Minha Sobrinha, era por tanto evidentemente nulla, e contraria a todos os principios de Direito Publico Portuguez, e da razão universal.

Minha Sobrinha a Princeza do Gram Pará, quando nascêo tinha recebido o Titulo de Princeza da Beira; foi em consequencia da Constituição Brasileira de 1823 considerada então pelos Brasileiros como Herdeira presumptiva do Throno do Brasil, e tanto Princeza Brasileira, que o Titulo Portuguez, que tinha recebido, foi mudado em consequencia do nascimento do Principe hereditario D. Pedro em 1825, dando-se-lhe o Titulo de Princeza do Gram Pará, que he prescripto, e dado pelo Artigo 105 da Constituição do Brasil ao Herdeiro presumptivo da Corôa do Brasil depois do Principe Imperial; o que não seria assim se a Constituição Brasileira a tivesse considerado como estrangeira, porque nesse caso, em lugar de se lhe dar aquelle Titulo de Princeza do Gram Pará, teria sido excluida do Throno do Brasil pelo Artigo 119 da Carta Brasileira.

Estas disposições da Lei Fundamental do Brasil tinhão sido estabelecidas antes do fallecimento d'El Rei Meu Augusto Pai, o Senhor D. João VI, e por estas ficavão excluidos da Corôa da Brasil, não só El Rei Meu Augusto Pai, mas tambem todas as Linhas collateraes da Familia da Real Casa de Bragança, que Meu Augusto Irmão, e aquellas Instituições contavão como estrangeiras.

Seria por tanto o mais inaudito absurdo suppôr que Minha Sobrinha a Princeza do Gram Pará D. Maria da Gloria podia unir na Sua Pessoa, contra as Leis de Portugal e do Brasil, a impossivel, e espantosa anomalia de Princeza Brasileira, e Portugueza ao mesmo tempo, ou de natural, e estrangeira.

périences nouvelles, incertaines et dangereuses, ou des réformes précipitées et destructives, tendentes à la subversion la plus fatale, comme l'expérience l'avait démontré.

Dans la même Loi de Mon Auguste Père on a rappelé à tout le monde de quelle manière la faction rebelle et désorganisatrice de 1820 a cherché à tromper la Nation Portugaise avec la promesse artificieuse de convoquer les anciennes Cortès, sans avoir en vue que la destruction de ces mêmes Institutions qu'elle promettait.

Par tout ce qu'on vient de dire en substance on voit donc combien étaient claires et de la plus grande évidence les nullités irréparables avec lesquelles la Charte du 29 Avril 1826 a été promulguée par Mon Auguste Frère, et l'incapacité qu'il avait pour le faire, quand même il eût été Roi de Portugal de plein droit.

Mon Auguste Frère ne pouvant point succéder à la Couronne du Portugal par l'exclusion trop prouvée et indubitable que les Lois fondamentales de la Monarchie Portugaise et les fondemens du Droit Public du Portugal, ainsi que les Lois fondamentales du Brésil, faisaient de lui; par tout ce que vient d'être sur-abondamment prouvé c'est de la plus parfaite conséquence qu'il ne pouvait exercer aucun acte en qualité de Souverain du Portugal, et qu'il ne pouvait donc d'aucune manière abdiquer une Couronne qu'il ne possédait point.

L'abdication qu'il fit dans sa Fille Mademoiselle la Princesse du Grand-Para, Ma Nièce, était pourtant évidemment nulle et contraire à tous les principes du Droit Public Portugais, et de la raison universelle.

Ma Nièce la Princesse du Grand-Para en naissant avait reçu le titre de Princesse de Beira; et en conséquence de la Constitution Brésilienne de 1823 elle fut alors considérée par les Brésiliens comme Héritière présomptive du Trône du Brésil, et si bien Princesse Brésilienne, que le titre Portugais qu'elle avait reçu a été changé, à cause de la naissance du Prince Héritier Dom Pierre, en 1825, et on lui a donné le titre de Princesse du Grand-Para, qui avait été désigné et donné par l'article 105 de la Constitution du Brésil à l'Héritier présomptif de la Couronne du Brésil après le Prince Impérial; ce qui ne serait pas fait si la Constitution Brésilienne eût considérée la Princesse comme étrangère, parce que dans ce cas, au lieu de lui donner le titre de Princesse du Grand-Para, elle aurait été exclue du Trône du Brésil par l'article 119 de la Charte Brésilienne.

Ces dispositions de la Loi fondamentale du Brésil avaient été établies avant le décès du Roi Mon Auguste Père, le Seigneur Dom Jean VI, et par elles devenaient exclus de la Couronne du Brésil, non seulement le Roi Auguste Père, mais encore tout les lignes collatérales de la Famille de la Maison Royale de Bragance, que Mon Auguste Frère et ces institutions regardaient comme étrangères.

Ce serait donc une absurdité la plus inouïe de supposer que Ma Nièce la Princesse du Grand-Para, Dona Maria da Gloria, pouvait réunir dans sa Personne, contre les Lois du Portugal et du Brésil, l'anomalie impossible et étonnante de Princesse Brésilienne et Portugaise en même temps, ou de Princesse indigène et étrangère.

As Leis de Portugal, e as do Brasil não deixavão a menor dúvida acerca da sua verdadeira qualidade de Princeza estrangeira. Estas Leis concordavão com os Principios do Direito Publico considerando como estrangeira para Portugal toda a Descendencia de Meu Augusto Irmão nascida no Brasil, antes, e depois da separação. Os Filhos de Meu Augusto Irmão são sem excepção chamados á Successão da Corôa do Brasil pelos Artigos 118 e 119 das Instituições daquelle Imperio, não sendo já então considerados Portuguezes, porque nesse caso serião excluidos della pelo Artigo 119 como estrangeiros; e além destes fundamentos tinham ficado legitimamente Cidadãos Brasileiros pelo Artigo 6.º daquellas mesmas Instituições, que estabelecêo, do modo mais formal, que erão Cidadãos Brasileiros os que nascêrão em Portugal e seus Dominios, e residião no Brazil quando se proclamou a Independencia nas Provincias em que residião, e adherirão a ella expressa, ou tacitamenté, continuando a residir no Brazil.

Estas disposições são inteiramente conformes tambem com as Leis de Portugal no Livro 2.º. Titulo 55, § 3.º das Ordenações do Reino, que determina que, se alguns naturaes sahirem do Reino, e Senhorios delle por sua vontade, e se forem estabelecer em outra Provincia sós, ou com sua familia, os filhos nascidos fóra do Reino, e Senhorios não serão havidos por naturaes, pois o Pai se ausentou voluntariamente do Reino, em que nascêo, e os filhos não nascêrão nelle. He indubitavel que por Direito Natural os filhos seguem a condição do Pai: se o pai assentou o seu domicilio em Paiz estrangeiro fica pertencendo a outra Sociedade, e seus filhos tambem a ella pertencem, como claramente demonstrão os Publicistas.

He pois evidentissimo por todos estes fundamentos que Minha Sobrinha a Princeza do Gram Pará Dona Maria da Gloria, do mesmo modo que Meu Augusto Irmão, e toda a sua Descendencia, se achavão impossibilitados de succeder na Corôa de Portugal, como era igualmente expresso pelo Artigo 6.º das Côrtes de Lamego de 1143, e pelas de Lisboa de 1641, onde se decidio que a Successão nunca passasse a hum Principe estrangeiro, ainda que seja aos parentes mais proximos do ultimo Rei.

He igualmente evidente que, ainda quando Meu Augusto Irmão tivesse sido Successor legitimo d'El-Rei Meu Augusto Pai o Senhor D. João VI, não podia dispôr a seu arbitrio da Corôa de Portugal a favor de Sua Filha a Princeza D. Maria da Gloria Minha Sobrinha, excluindo seu Filho contra a Lei, que prefere o varão, nem podia ter authoridade para dispôr desta Corôa sem concurrencia dos Tres Estados do Reino em Côrtes, como se prova sobejamente pelo Direito Publico de Portugal, e pelos exemplos da Historia do Reino.

Ainda mesmo que meu Augusto Irmão tivesse sido Successor legitimo de Meu Augusto Pai na Corôa destes Reinos, e que tivesse abdicado no Filho varão, essa Abdicação não seria válida sem a acceitação,

Les Loix du Portugal et celles du Brésil ne laissent aucun doute sur sa véritable qualité de Princesse étrangère. Ces loix étaient d'accord avec les principes du Droit Public qui considère comme étrangère pour le Portugal toute descendance de Mon Auguste Frère née au Brésil avant et après sa séparation. Les fils de Mon Auguste Frère, sans aucune exception, sont appelés à la succession de la Couronne du Brésil par les articles 118 et 119 des Institutions de cet Empire, n'étant plus considérés à ce temps comme Portugais, parce que dans ce cas ils en seraient exclus par l'article 119 comme des étrangers ; outre ces fondemens ils étaient devenus légitimement Citoyens Brésiliens par l'article 6.^{me} de ces mêmes Institutions, qui établit de la manière la plus formelle, que ceux qui étaient nés en Portugal et ses Domaines, et qui résidaient au Brésil quand l'indépendance avait été proclamée dans les Provinces de leur résidence, et qui avaient adhéré à elle expressement ou tacitement, continuant à résider au Brésil, étaient censés des Citoyens Brésiliens.

Ces dispositions sont aussi entièrement conformes aux Loix de Portugal dans le Livre 2.^d, Titre 55 §. 3.^{me} du Code du Royaume, où il se trouve déterminé que, si quelques individus naturels de ce pays sortent du Royaume et de ses Domaines de sa propre volonté, et qu'ils s'établissent dans un autre E'tat, eux seuls ou avec leurs familles, leurs enfans nés hors du Royaume et de ses Domaines ne seront reconnus naturels de ce pays, puisque le père s'est absenté spontanément du Royaume dans lequel il était né, et que ses enfans n'étaient pas nés dans ce Royaume. C'est sans doute que selon le Droit Naturel les fils suivent la condition du père ; si le père a établi son domicile dans un pays étranger, il appartient dans ce cas à une autre société ; et ses fils appartiennent aussi à cette société, comme les Publicistes le démontrent bien clairement.

C'est donc de la plus grande évidence par tous ces fondemens que Ma Nièce la Princesse du Grand-Pará, Dona Maria da Gloria, ainsi que Mon Auguste Frère et toute sa descendance se trouvaient dans l'impossibilité de succéder à la Couronne du Portugal, comme il se trouvait également prescrit dans l'article 6.^{me} des Cortès de Lamégo, et dans celles de Lisbonne de 1641, où l'on a décidé que la succession ne passerait jamais à un Prince étranger, quoique ce soit même aux plus proches parens du dernier Roi.

C'est également évident que, quand même Mon Auguste Frère eût été le successeur légitime du Roi Mon Auguste Père le Seigneur Dom Jean VI, il ne pouvait pas disposer arbitrairement de la Couronne du Portugal en faveur de sa Fille la Princesse Dona Maria da Gloria, Ma Nièce, en excluant son Fils contre la Loi qui préfère le mâle, et il ne pouvait non plus avoir de l'autorité pour disposer de cette Couronne sans le concours des Trois E'tats du Royaume assemblés en Cortès, comme c'est très-bien prouvé par le Droit Public du Portugal, et par les exemples de l'Histoire de ce Royaume.

Dans le cas même que Mon Auguste Frère eût été le successeur légitime de Mon Auguste Père à la Couronne de ces Royaumes, et qu'il eût abdicqué dans son Fils, cette abdication ne serait point valide sans

e reconhecimento dos Tres Estados do Reino, como se declarou, e sustentou nas Côrtes de Lisboa de 1668.

A Posteridade não poderá certamente acreditar que em sete dias, em hum Reino estrangeiro, e por hum modo tal, se pertendesse assim dispôr da Nação Portugueza.

A violação das Leis Fundamentaes de huma Nação, principalmente as que regulão a ordem da Successão ao Throno, tem por infallivel consequencia a guerra civil, e os desastres mais funestos, que hum Povo pôde experimentar; e se a Historia geral de todas as Monarquias o não tivesse tristemente provado, o que se passou desde o fallecimento de Meu Augusto Pai até á declaração dos Tres Estados do Reino, em 11 de Julho de 1828, o demonstraria com toda a evidencia.

A Facção predominante, que pertendia envolver a Nação em hum abysmo de males, buscou mui de proposito, depois de ter conseguido que se praticassem em hum Reino estrangeiro aquelles Actos de insuportavel nullidade, complicar aquelles mesmos Actos, e violal-os para progredir nos caminhos democraticos, em que tinha sido derrotada em 1823.

Desde o momento em que taes Actos chegarão a Portugal, aquella Facção ameaçou pelo modo mais violento, e revolucionario o Governo, que hesitava em os publicar, a fim de impedir a reunião dos Tres Estados do Reino em Côrtes para acceitação delles.

Aquella Facção sabia que, se os Tres Estados se reunissem então, conforme os estylos da Monarquia, a Nação representada em Côrtes rejeitaria semelhantes Actos, e declararia desde logo a incapacidade, e nullidade do Poder, que os havia promulgado.

A Nação Portugueza achou-se então em hum estado de desorganisação politica, que será inacreditavel na Posteridade. Pela Carta de 29 de Abril de 1826, nulla em sua origem, nulla nos seus effeitos, Meu Augusto Irmão tinha formalmente abdicado em sua Filha, e por outro Acto posterior, de 2 de Maio seguinte, tinha suspendido a mesma Abdicação.

Jurada mesmo como foi sem a menor formalidade estabelecida no Direito Publico da Monarquia aquella Carta, este Juramento, e a observancia do disposto na mesma Carta desde logo excluião não só Meu Augusto Irmão de toda a Soberania sobre Portugal; mas todo o Acto posterior passado em seu Nome era huma evidente violação daquelle Juramento, e da mesma Carta.

Vio-se então a monstruosidade de se promulgarem Actos em nome de hum Soberano, que tinha abdicado, invocado ao mesmo tempo outro Soberano, e designado na Carta, que se impoz á Nação, em quanto por todo o Reino o Povo, fiel ás suas venerandas Instituições, e á independencia da Monarquia Portugueza, Me acclamava como seu Rei, manifestando-se do modo mais patente em Julho, e Outubro do mesmo anno de 1826 nas Provincias de Tras-os-Montes e Alemtejo, e no Reino do Algarve, onde se chegou a estabelecer huma Regencia em Meu Nome, movimentos, que forão seguidos rapidamente por hum immenso numero de Portuguezes de todas as Classes do Estado, e por numerosos Corpos do Exercito.

l'acceptation et sans la reconnaissance des Trois E'tats du Royaume, ainsi qu'il a été déclaré et soutenu dans les Cortès de Lisbonne de 1668.

La Postérité ne saura certainement croire que dans sept jours, dans un Pays étranger, et d'une telle manière, on ait prétendu disposer ainsi de la Nation Portugaise.

La violation des Lois fondamentales d'une Nation, surtout de celles qui reglent l'ordre de la succession au Trône, entraîne à sa suite la guerre civile et les plus funestes malheurs qu'un Peuple peut essuyer ; et l'Histoire générale de toutes les Monarchies ne l'aurait pas si tristement prouvé, ce qui s'est passé dès le décès de Mon Auguste Père jusqu'à la déclaration des Trois E'tats du Royaume du 11 Juillet 1828, le prouverait avec toute évidence.

La faction prédominante, qui voulait submerger la Nation dans un abyme de malheurs, après avoir obtenu que l'on oût pratiqué dans un Pays étranger ces actes d'une nullité irréparable, chercha de propos délibéré à compliquer ces mêmes actes, et à les violer pour avancer dans sa carrière démocratique dans laquelle elle avait été défaite en 1823.

Du moment même que ces sont arrivés en Portugal, cette faction menaça de la manière la plus violente et révolutionnaire le Gouvernement, qui hésitait de les faire publier, afin qu'elle pût empêcher la réunion des Trois E'tats du Royaume en Cortès pour l'acceptation de ces actes.

Cette faction savait très-bien que les Trois E'tats, s'ils s'étaient réunis alors selon les usages de la Monarchie, représentant la Nation en Cortès, auraient rejeté de tels actes, et déclareraient immédiatement l'incapacité et la nullité du Pouvoir qui les avait promulgués.

La Nation Portugaise se trouva alors dans un état de désorganisation politique, que la Postérité ne saura jamais croire. Par la Charte du 29 Avril 1826, nulle dans son origine, nulle dans ses effets, Mon Auguste Frère avait formellement abdiqué dans sa Fille, et par un autre acte postérieur, du 2 May suivant, il a suspendu la même abdication.

Cette Charte étant jurée, comme elle l'a été, sans la moindre formalité de celles que le Droit Public de la Monarchie exigeait, ce serment, et l'observation des dispositions de la même Charte, non seulement excluaient aussitôt Mon Auguste Frère de toute Souveraineté sur le Portugal, mais encore tout acte postérieur passé en son nom était une violation évidente de ce serment et de la même Charte.

On a vu alors la monstruosité de promulguer des actes au nom d'un Souverain qui avait abdiqué, en même temps qu'on invoquait un autre Souverain, désigné dans la Charte que l'on avait imposée à la Nation, tandis que dans tout le Royaume le peuple, fidèle à ses vénérables Institutions, et à l'indépendance de la Monarchie Portugaise, Me proclamait son Roi, de sorte que, en Juillet et en Octobre de cette même année de 1826, on a vu éclater dans les Provinces de Traz-os-Montes, d'Alemtejo, et dans le Royaume de l'Algarve où l'on a même établi une Régence en Mon Nom, des mouvemens qui ont été rapidement suivis par un nombre immense de Portugais de tous les rangs, ainsi que par un grand nombre de Corps de l'Armée.

Todo o Mundo sabe que Eu não tive a menor parte, ou influencia nos movimentos, que houve no Reino a favor da Minha Real Pessoa depois do fallecimento de Meu Augusto Pai, e durante a Minha residencia na Côrte de Vienna d'Austria.

Seria necessario fechar os olhos á evidencia dos factos para deixar de conhecer, que a Nação Portugueza tem tido sempre a maior aversão a tudo quanto possa alterar as suas Instituições; e se tantos exemplos da sua Historia o não demonstrassem sobejamente, o facto de se buscar apoio estranho para a conter em sujeição áquelles actos, bastaria para provar qual era o estado moral da Nação naquella Epoca.

Os Gabinetes da Europa reconhecêrão, que hum estado tal era impossivel de se conservar; virão que este estado ameaçava a tranquillidade da Europa; virão que Meu Augusto Irmão procedia inteiramente de hum modo contrario ao Tratado da Separação; reconhecêrão a necessidade do Meu regresso para estes Reinos, e fizerão sentir estes inconvenientes ao Gabinete do Rio de Janeiro.

Entretanto a complicação em que a Facção democratica havia conseguido collocar, depois do fallecimento de Meu Augusto Pai, a sorte da Nação Portugueza, se tinha augmentado pelos Actos de insanavel nullidade, emanados da influencia daquella Facção.

Vendo que não tinha podido conseguir a Minha ida para o Brasil, vendo que as Potencias da Europa estavam cuidadasas pelo estado do Reino de Portugal, imaginou os expedientes que são notorios. Meu Augusto Irmão, apesar de todas as suas incapacidades de Poder, passou a expedir hum Decreto, pelo qual Me nomeava seu Lugar-Tenente, para governar estes Reinos conforme os Poderes que lhe competião pela Carta, que tinha sido imposta á Nação Portugueza. Aquelle Decreto estabelecia a espantosa doutrina de dous Poderes Soberanos em o mesmo Paiz, sem que nem hum nem outro tivesse o poder conforme áquella mesma Carta imposta á Nação Portugueza, pela incompetencia (ainda quando aquella Carta fosse válida) de existir hum Poder delegado revogavel fóra da letra della, com a imposta obrigação ao mesmo tempo de a fazer observar, e de reger por ella.

Era evidente que, ou Eu havia de reger conforme aquellas mesmas Instituições, ou fóra dellas. Por ambos os modos, conforme o disposto no Decreto, era impossivel, monstruoso, anarquico, e nullo, mesmo se taes Instituições fossem válidas.

Fui então convidado pela Côrte de Vienna para regressar a Portugal e para as transacções, que são notorias.

Tendo feito na mesma Côrte de Vienna reserva especial de Meus Direitos, condescendi com o que Me foi proposto.

A' Minha chegada porém a estes Reinos, a Nação, estimulada pelo modo por que havia sido tractada, excitada pelos ataques feitos á sua independencia, aos seus costumes, e ás suas Leis Fundamentaes, rompeu aclamando-Me como seu Rei legitimo por todo o Reino, de hum modo mais geral, mais unanime, do que tinha feito no tempo dos Senhores Reis D. João I, e D. João IV. Os Tribunaes, o Clero, a Nobreza, e todas as Camaras do Reino não só Me acclamárão, mas em suas Re-

Tout le monde sait que Je n'ai pas eu aucune part ni aucune influence dans les mouvemens qui ont éclaté dans le Royaume en faveur de Ma Royale Personne après le décès de Mon Auguste Père, et pendant Ma résidence à la Cour de Vienne.

Il fraudait fermer les yeux à l'évidence des faits pour ne pas connaître que la Nation Portugaise eut toujours la plus grande aversion pour tout ce que peut altérer ses Institutions, et si tant d'exemples de son Histoire ne l'avaient trop démontré, le fait de chercher l'appui étranger pour la retenir en sujétion à ces actes, suffirait à faire voir quel était l'état moral de la Nation à cette époque.

Les Cabinets de l'Europe ont reconnu qu'un tel état de choses ne pouvait pas se conserver; ils ont vu que cet état menaçait la tranquillité de l'Europe; ils ont vu que Mon Auguste Frère se conduisait d'une manière toute contraire aux dispositions du Traité de séparation; ils ont reconnu enfin la nécessité de Mon retour dans ces Royaumes, et ils ont fait sentir tous ces inconveniens au Cabinet du Rio de Janeiro.

Cependant la complication dans laquelle la faction démocratique était parvenue à mettre le sort de la Nation Portugaise, après le décès de Mon Auguste Père, avait été augmentée par les actes de nullité irréparable émanés de l'influence de cette même faction.

Voyant l'impossibilité d'obtenir Mon départ pour le Brésil, voyant que les Puissances de l'Europe étaient dans l'inquiétude sur la situation du Portugal, la faction a imaginé les expédiens qui sont notoires. Mon Auguste Frère, malgré tout son défaut de Pouvoir, a signé un Décret, par lequel il Me nommait son Lieu-Tenant pour gouverner ces Royaumes selon les pouvoirs qui lui compétaient par la Charte imposée à la Nation Portugaise. Ce Décret établissait la doctrine épouvantable de deux Pouvoirs Souverains dans le même pays, sans que ni l'autre eût ses pouvoirs dans la conformité de cette même Charte imposée à la Nation, par l'incompétence (quand même cette Charte eût été valide) de l'existence d'un pouvoir délégué révocable hors de la lettre de la Charte, avec l'injonction en même temps imposée de la faire observer, et de régir par elle.

C'était évident que, ou Je devais gouverner selon ces nouvelles institutions, ou hors d'elles. D'une manière ou de l'autre, comme le Décret le prescrivait, c'était impossible, monstrueux, anarchique, et nul, même quand de telles Institutions fussent valides.

Alors Je fus invité par la Cour de Vienne à retourner en Portugal, et aux transactions qui sont bien notoires.*

Ayant fait dans la même Cour de Vienne la réserve spéciale de Mes Droits, J'ai déferé à ce qu'on M'a proposé.

A mon arrivée dans ces Royaumes, la Nation, irritée de la manière dont on l'avait traitée, excitée par les atteintes faites à son indépendance, à ses usages, et à ses Lois fondamentales, éclata en M'acclamant son Roi légitime dans tout le Royaume, d'une manière plus générale, plus unanime même que celle du temps des Seigneurs Rois Dom Jean I, et Dom Jean IV. Les Tribunaux, le Clergé, la Noblesse, et toutes les Municipalités du Royaume non seulement M'ont proclamé Roi, mais encore

presentações Me supplicarão, que convocasse os Tres Estados do Reino, que cingisse a Corôa, que por Direito hereditario, e pelas Leis Fundamentaes Me pertencia. Representarão-Me que cingisse a Corôa para salvação da mesma Corôa, e do Estado.

Neste estado da Nação, todos os meios que generosa, e efficazmente Empreguei para a conter, e para dar ao Mundo huma prova de que não ambicionava a Corôa, forão infructuosos.

Nesta situação, ou deveria consentir que huma horrorosa anarquia fosse inevitavel consequencia daquelle estado em que o Reino se achava, que haveria de perturbar o socego da Peninsula e da Europa, ou seguir os meios legaes prescriptos pelo Direito Publico do Reino para salvar a Nação. A alternativa não podia ser duvidosa para hum Principe verdadeiramente Portuguez.

Estava provado por tantos factos da maior evidencia, que em Portugal nenhuma especie, nenhuma theoria de Governo era possivel existir, nem poder manter-se, sendo opposta ás Leis Fundamentaes da Monarquia, e ao Direito Publico do Reino, aos usos, e costumes dos Portuguezes.

Na conformidade pois do que o Senhor Rei D. João IV havia estabelecido, de que se chamasse o Reino a Côrtes pelos Tres Estados todas as vezes que o Bem Publico assim o exigisse; na conformidade do que o Senhor Rei D. Pedro II sendo Regente do Reino observou, convocando as Côrtes de 1668; na conformidade do que observou o Governo do Reino no 1.º de Setembro de 1820, convocando os Tres Estados para evitar o imminente perigo, que corria a Nação, e a Monarquia pela rebelião que tinha occorrido no Porto; achando-se tambem o mesmo Reino chamado já a Côrtes pela Carta de Lei de Meu Augusto Pai de 4 de Junho de 1824, Mandeí congregar os Tres Estados do Reino, para que, conforme seu Direito indisputavel, pozessem termo a hum tão grave assumpto, como era o da Successão á Corôa destes Reinos, cuja incerteza conservára até então o Reino naquelle estado de agitação, e de infortunio. Para este effeito Mandeí expedir Cartas Convocatorias ás Camaras das Cidades e Villas que tem Voto em Côrtes, guardando-se nas mesmas Cartas todas as formulas estabelecidas. Forão do mesmo modo observados todos os estylos praticados na Monarquia por occasião da reunião dos Estados, e observados com maior escrupulo do que em Epoca alguma se praticára.

Do mesmo modo que o Senhor Rei D. Affonso I, Glorioso Fundador da Monarquia, Apresentei-Me aos Estados no dia da Abertura das Côrtes sem as Insignias Reaes, e nenhum Acto de Soberania como Rei de Portugal exerci antes da declaração dos Estados de que a Corôa Me pertencia de Direito pelas Leis Fundamentaes da Monarquia.

Os Tres Estados do Reino em Côrtes pronunciarão a sua Decisão, que firmarão com os exuberantes motivos em que a fundarão, pelo seu Assento de 11 de Julho de 1828, á face de todo o Mundo.

ils M'ont tous supplié dans ses adresses de convoquer les Trois E'tats du Royaume, de prendre la Couronne qui M'appartenait par droit d'hérédité, et selon les Lois fondamentales, en Me représentant aussi que Je devais ceindre le Diadème pour sauver la même Couronne et l'E'tat.

Dans cet état de la Nation, tous les moyens que J'ai employés généreusement et avec toute efficacité pour la contenir, et afin de prouver à tout le monde que Je n'ambitionnais pas la Couronne, ont été infructueux.

Dans une telle situation, ou Je devais consentir qu'une affreuse anarchie devint l'inévitable conséquence de l'état dans lequel le Royaume se trouvait, qui aurait troublé la tranquillité de la Peninsule et de l'Europe, ou Je devais suivre les moyens légaux que le Droit Public du Royaume prescrivait pour sauver la Nation. Le choix ne pouvait être douteux pour un Prince éminemment Portugais.

Tant de faits de la plus grande évidence avaient trop prouvé qu'en Portugai nulle espèce, nulle théorie de Gouvernement ne pouvait exister ni se maintenir, étant opposée aux Lois fondamentales de la Monarchie et au Droit Public du Royaume, ainsi qu'aux mœurs et usages des Portugais.

En conformité donc de ce que le Seigneur Roi Dom Jean IV avait établi, que les Trois E'tats du Royaume fussent convoqués à Cortès toutes les fois que le bien public l'exigerait; en conformité de ce que le Seigneur Roi Dom Pierre II, étant le Regent du Royaume, a observé convoquant les Cortès de 1668; en conformité de ce que le Gouvernement du Royaume a pratiqué le 1.^{er} Septembre 1820 en convoquant les Trois E'tats, afin d'éviter le danger imminent que la Nation et la Monarchie couraient à cause de la rébellion qui avait éclaté à Porto; le même Royaume se trouvant déjà appelé à Cortès par la Loi de Mon Auguste Père du 4 Juin 1824, J'ordonnai la réunion des Trois E'tats du Royaume, afin que, en conformité de leur droit indisputable, ils missent fin à un sujet si grave comme c'était celui de la succession à la Couronne de ces Royaumes, dont l'incertitude avait conservé jusqu'alors le Pays dans cet état d'agitation et d'infortune. A cet effet Je fis expédier des Lettres de convocation aux Municipalités des Cités et des Villes qui ont le droit de suffrage aux Cortès, et on a observé dans ces Lettres toutes les formalités établies. On a de même observé tous les usages pratiqués dans cette Monarchie à l'occasion de la réunion des E'tats, et ils ont été observés plus scrupuleusement que dans aucune autre époque.

De la même manière que le Seigneur Dom Alfonse I, glorieux Fondateur de cette Monarchie, Je Me présentai devant les E'tats, le jour de l'ouverture des Cortès, sans les marques de la Royauté, et Je n'ai exercé aucun acte de Souveraineté, comme Roi du Portugal, avant que les Trois E'tats eussent déclaré que la Couronne M'appartenait de Droit par les Lois fondamentales de cette Monarchie.

Les Trois E'tats du Royaume assemblés en Cortès on prononcé leur déclaration, qu'ils ont établie avec l'exposition des motifs exubérans sur lesquels ils ont fondé leur Acte du 11 Juillet 1828 à la face du Monde entier.

Aquellas Côrtes fôrão as mais numerosas que houve desde o principio da Monarquia. Aquellas Côrtes composerão-se das pessoas de maior distincção nas suas Jerarquias, de maior riqueza nas suas Propriedades, de maior consideração na sua Representação, sendo mais do que em todas numerosos os Representantes do Povo de 84 Cidades e Villas, que tem Voto em Côrtes.

Nenhuma Eleição desde o principio da Monarquia foi mais livremente feita do que a dos Procuradores dos Povos para as Côrtes de 1828, que declarárão os Meus Reaes Direitos á Corôa destes Reinos.

Foi na presença de huma Facção Militar, que se revoltára para obstar a que a Nação recuperasse a sua Liberdade, e os Estados pronunciassem o seu Juizo, que as Eleições se fizerão; foi na presença da revolta Militar, que a mesma Facção preparou ao mesmo tempo no Reino do Algarve, que as mesmas Eleições se fizerão. Foi no momento em que os Representantes de todos os Soberanos da Europa suspendêrão as suas Funções Diplomaticas, que as Côrtes, pronunciarão a sua decisão. Forão aquellas Eleições cercadas por toda a parte de obstaculos extraordinarios, que a Facção lhes oppoz. Foi por entre as fileiras dos Soldados revoltados que os Procuradores dos Povos atravessárão para virem cumprir a Missão, que a Nação lhes dava.

A' vista da declaração dos Meus Reaes Direitos pelos Tres Estados a Facção espavorida desaparecêo diante da Nação, que por toda a parte a repellia.

Nos Tres Estados do Reino reside unicamente o Poder de pronunciar o seu Juizo indisputavelmente competente, e válido, principalmente nos casos de applicação, e interpretação das Leis Fundamentaes da Successão da Corôa destes Reinos, como o provão numerosos exemplos da Historia, e Documentos delles, no que se estabeleceo nas Côrtes de Lamego de 1143, nas de 1385, nas de 1499, nas de 1475, no que se passou com o Senhor Cardeal Rei D. Henrique, que não pôde regular a Successão ao Throno destes Reinos conforme seus desejos por causa das Côrtes de Almeirim de 1580 lhe terem declarado, que não admittirião nada a respeito da Successão, porque ninguem fóra do Reino tinha Direito de julgar tal Questão, porque era materia que só pertencia aos Tres Estados; e terminantemente as Côrtes de Lisboa de 1641, no seu Assento de 5 de Março daquelle anno, apezar do Reconhecimento feito a El Rei Philippe II de Castella pelas Côrtes de Thomar de 1580, apezar do Juramento prestado pelo Senhor Duque D. Theodosio de Bragança áquelle Soberano, apezar da posse de sessenta annos, declarárão nullos todos os Actos, que se tinham observado durante aquelle tempo, e desligado o Senhor Rei D. João IV, e a Nação Portugueza, do Juramento que tinham prestado, com os fundamentos: 1.º que os Tres Estados do Reino juntos em Côrtes representão o mesmo Reino: 2.º que tinham o Poder de restituir o Reino a quem de Direito pertencia, seguindo a mesma forma que no principio do mesmo Reino se guardára com o Senhor D. Affonso Henriques, Primeiro Rei delle, fazendo Assento declaratorio: 3.º que

Ces Cortès ont été les plus nombreuses qui se sont assemblées depuis le commencement de la Monarchie. Elles se composaient des personnes de la plus haute distinction dans leur rang, des plus riches en propriétés, de la plus grande considération par leur représentation, les représentans du Tiers E'tat étant plus nombreux que dans aucune autre de ces assemblées, pour les 84 Cités et Villes qui ont suffrage aux Cortès.

Aucune élection depuis le commencement de cette Monarchie n'a été faite plus librement que celle des Procureurs des Peuples pour les Cortès de 1828, qui ont déclaré Mes Droits Royaux à la Couronne de ces Royaumes.

Ce fut en présence d'une faction militaire, qui s'était révoltée pour empêcher que la Nation recouvrât sa liberté, et que les E'tats déclarassent leur jugement, que ces élections ont été faites ; ce fut en présence de la révolte militaire, que la même faction prépara dans ce même temps dans le Royaume de l'Algarve, que ces mêmes élections ont été faites. Ce fut au moment même que les représentans de tous les Souverains de l'Europe avaient suspendu leurs fonctions diplomatiques, que les Cortès ont prononcé leur décision. Les élections se trouverent de toutes parts obsédées d'entraves extraordinaires que la faction leur opposait. Ce fut en traversant les rangs de Soldats révoltés que les Procureurs des peuples sont venus aux Cortès, afin d'y remplir la Mission dont ils se trouvaient chargés par la Nation.

A la vue de la déclaration de Mes Droit Souverains fait par les Trois E'tats, la faction disparut épouvantée devant la Nation, qui la repoussait partout.

C'est seulement dans les Trois E'tats du Royaume que réside le pouvoir de prononcer leur jugement, incontestablement compétant et valide, surtout dans les cas de quelque application et interprétation des Lois fondamentales de la Succession à la Couronne de ces Royaumes, comme le prouvent des exemples nombreux de l'histoire, et leurs documens, dans ce qui a été établi aux Cortès de Lamégo en 1143, à celles de 1385 et de 1499, à celles de 1475 ; dans ce qui s'est passé avec le Seigneur Cardinal et Roi Dom Henri, qui n'a pu régler la Succession au Trône de ces Royaumes selon ses désirs, à cause de ce que les Cortès d'Almeirim de 1580 lui avaient déclaré, qu'elles n'admettraient rien, à l'égard de la Succession, parce que personne n'avait droit de juger hors du Royaume une telle question, car c'était une matière uniquement du ressort des Trois E'tats ; et les Cortès de Lisbonne de 1641, dans leur Arrêt du 5 Mars de cette année, malgré l'hommage rendu au Roi Philippe II Roi d'Espagne par les Cortès de Thomar de 1580, malgré le serment prêté par le Seigneur Dom Theodose Duc de Bragance à ce Souverain, malgré une possession de soixante ans, ont décidivement déclaré nuls tous les actes que l'on avait pratiqués pendant ce temps, et elles ont délié le Seigneur Roi Dom Jean IV et la Nation Portugaise du serment qu'ils avaient prêté, sur ces fondemens : 1.^o que les Trois E'tats du Royaume assemblés en Cortès représentent le Royaume : 2.^o qu'ils avaient le pouvoir de restituer le Royaume à qui de Droit il appartenait, en suivant les formalités que dans le commencement de ce même Royaume avaient été

era cousa certa em Direito, que ao Reino sómente compete julgar, e declarar a Legítima Successão do mesmo Reino, quando sobre ella ha dúvida entre os Pretensores.

As Côrtes de 1828, que declararão que a Corôa destes Reinos Me tinha sido devolvida desde o fallecimento de Meu Augusto Pai pelas Leis Fundamentaes; que declararão nullos todos os Actos, que se tinham praticado contra o Direito Publico do Reino; que Me declararão desligado de todo o Juramento, e á Nação, usarão de hum Direito indisputavel, e incontroverso, que tinham tão legal como tiverão as de Lamego para estabelecerem Leis Fundamentaes, as de Coimbra de 1385 para chamarem ao Throno o Senhor Rei D. João I, e que declararão incapaz de reinar a Rainha D. Beatriz, Herdeira da Corôa de Portugal, não obstante ter sido acclamada depois da morte de seu Pai o Senhor Rei D. Fernando em 1383; usarão do mesmo Direito, e da mesma Authoridade, que tiverão aquellas Côrtes para excluïrem os Infantes D. João, e D. Diniz, filhos do Senhor Rei D. Pedro I, da Successão do Reino, pelos motivos que ficão declarados; usarão do mesmo Direito, e da mesma Authoridade, que tiverão as de 1641 para chamarem ao Throno a Real Casa de Bragança, a quem de Direito pertencia, excluïndo a Dynastia Hespanhola, que até alli tinha estado de posse do Reino; usarão do mesmo Direito, e do mesma Authoridade das Côrtes de Lisboa de 1698 para interpretar, e derogar huma das Leis Fundamentaes de Lamego.

Bastantes provas tinha Eu dado ao Mundo de que não ambicionava a Corôa; mas se por huma parte Eu jámais acceitaria huma Corôa, que Me não pertencesse de Direito, pela outra Eu tambem jámais renunciaria ao nobre orgulho de pertencer á Nação Portugueza,

Restituïdo á Minha Patria, o Meu primeiro dever era o de mostrar que era um Príncipe Portuguez, Descendente de tantos Reis, que havião escrupulosamente observado as Leis Fundamentaes da Monarquia, e guardado aos Portuguezes os seus Foros, e as suas Liberdades. Todas as transacções pois, em que fui convidado a tomar parte, estando ausente de Portugal, fôrão declaradas não obrigatorias para a Nação, não só pelos fundamentos sustentados pelas Côrtes de Lisboa de 1828, e pelo que se tinha observado, e declarado nas de 1641, mas tambem pelos exemplos do que se havia precedentemente observado nestes Reinos.

Por todos estes fundamentos não hesitei que o bem do Estado, e a felicidade da Nação Me impunhão o dever de Me Conformar com a decisão dos Tres Estados do Reino.

Apezar da Acclamação do Povo, apezar das espontaneas Representações dos Tribunaes, e das diversas Ordens do Estado, e de todas as Camaras do Reino, para que cingisse a Corôa, que de Direito Me pertencia; apezar da decisão dos Tres Estados do Reino em Côrtes, Julguei dever preencher ainda mais huma formalidade do Direito Publico

gardées avec le Seigneur Roi Dom Alfonse Henriquez, son premier Roi, et ils ont dressé un acte qui déclarait cette décision : 3.^o que c'était une chose bien certaine en Droit, que c'est au Royaume seulement qu'appartient le droit de juger et de déclarer la Succession légitime au Trône de ce même Royaume, quand il y a quelque doute à cet égard entre les Prétendants.

Les Cortès de 1828, qui ont déclaré que la Couronne de ces Royaumes M'était dévolue, depuis le décès du Roi Mon Auguste Père, par les Lois fondamentales : qui ont déclaré nuls et comme non venus tous les actes que l'on avait pratiqués contre le Droit Public du Royaume ; qui M'ont déclaré délié de tout serment, ainsi que la Nation, ont fait usage d'un droit indisputable et non-controversé, qu'elles avaient si légalement que celles de Lamégo avaient pour établir les Lois fondamentales, et celles de Coïmbre de 1385 pour mettre sur le Trône le Seigneur Roi Dom Jean I.^{er}, ayant déclaré inhabile à régner la Reine Dona Beatriz, quoiqu'elle eût été proclamée après la mort de son Père le Seigneur Roi Dom Ferdinand en 1383 : elles ont fait usage du même droit et de la même autorité que ces autres Cortès avaient pour excluer les Infants Dom Jean et Dom Denis, fils du Seigneur Roi Dom Pierre I.^{er}, de la succession à la Couronne par les motifs mentionnés ci-dessus ; elles ont fait usage du même droit et de la même autorité qu'avaient celles de 1641 pour mettre sur le Trône la Maison Royale de Bragance, à laquelle il appartenait de Droit, en excluant la Dynastie Espagnole, qui avait jusqu'alors eu la possession du Royaume ; elles ont fait usage enfin du même droit et de la même autorité qu'avaient les Cortès de Lisbonne de 1698 pour interpréter et déroger une des Lois fondamentales de Lamégo.

J'avais donné au Monde assez de preuves de ne point ambitionner la Couronne ; mais si, d'un côté, Je n'aurais jamais accepté une Couronne qui ne M'eût pas appartenue de Droit, d'un autre côté aussi Je n'aurais jamais renoncé au noble orgueil d'appartenir à la Nation Portugaise.

E'tant restitué à Ma Patrie, Mon premier devoir était de faire voir que J'étais un Prince Portugais, le Descendant de tant de Rois qui avaient scrupuleusement observé les Lois fondamentales de la Monarchie, et gardé aux Portugais leurs libertés et leurs privilèges. On a donc déclaré que toutes les transactions dans lesquelles J'avais été invité à prendre quelque part, pendant mon absence du Portugal, étaient sans force à obliger la Nation, non seulement par les fondemens soutenus par ces Cortès de Lisbonne de 1828, et par ce que l'on avait observé et déclaré par celles de 1641, mais encore par les exemples précédemment observés dans ces Royaumes.

Par tous ces fondemens Je n'hésitai point que le bien-être de l'E'tat, et le bonheur de la Nation M'imposaient le devoir de Me conformer à la décision des Trois E'tats du Royaume.

Malgré l'acclamation du Peuple, malgré les représentations spontanées des Tribunaux, de tous les Ordres de l'E'tat, et de toutes les Municipalités du Royaume, qui Me priaient de prendre la Couronne, qui m'appartenait de Droit ; malgré la décision des Trois E'tats du Royaume réunis en Cortès, Je jugeai devoir remplir encore une formalité du Droit Public

Portuguez estabelecida na Lei de Côrtes de 9 de Setembro de 1647, e observalla de hum modo ainda mais solemne do que a observarão os Senhores Reis Meus Augustos Predecessores. Cumpri as disposições daquella Lei na presença dos Tres Estados do Reino em 7 de Julho de 1828, Prestando o Juramento á Nação reunida em Côrtes, e Recebendo da Nação, por meio de seus Representantes em Acto solemne de Côrtes, o seu Juramento de Preito e Homenagem.

A Nação Portugueza, tendo assim por meio dos seus Representantes nos Tres Estados usado de hum Direito seu como Nação independente, e que nenhuma Potencia Estrangeira lhe podia disputar, conforme todos os principios recebidos, em que repousa a Ordem Social, fez com que o Meu Throno ficasse firmado, não só nas sólidas Bases, em que se firmou o dos Senhores D. Affonso I, D. João I e D. João IV, mas tambem nas de todos os Governos. Fiquei assim occupando o Throno de Portugal não só conforme as Leis Fundamentaes do Reino, e conforme o Direito Publico Portuguez, mas tambem pela concurrencia de todos os Direitos, segundo os differentes principios estabelecidos, reconhecidos, e proclamados por todas as Formas de Governos.

Não existio jámais hum Poder, que tivesse origem mais legal do que aquelle, em virtude do qual Cingi a Corôa destes Reinos. Direitos Hereditarios, declaração, e applicação das Leis Fundamentaes, Acclamação Nacional de toda a Nação Portugueza nestes Reinos, e em todos os seus Dominios Ultramarinos, nos Açores, Madeira, Possessões d'Africa, e Asia, e Macáo na China, sem exceptuar a mesma Ilha Terceira, onde huma Rebelião Militar comprimio a expressão, e vontade do Povo, primeiramente manifestada, constituirão os fundamentos daquella legalidade.

Aquella Facção, que tinha sido arrojada para fóra destes Reinos pela fidelidade dos Portuguezes, começou desde logo nos Paizes Estrangeiros, onde vagava, a empregar todos os meios mais escandalosos, principalmente pelo Imprensa Periodica, para fascinar com as mais absurdas, e capciosas publicações, em que se alteravão as Leis de Portugal, a letra dellas, e os factos mais notorios, as pessoas desapercibidas, a fim de attrahir por taes meios com huma nunca vista hypocrisia as sympathias, que a verdadeira desgraça inspira, ao mesmo tempo que tenazmente tem maquinado tambem por mil meios a inquietação, e ruina da sua Patria, tentando introduzir-lhe a guerra civil, e a anarquia.

Por tão escandalosos modos tem aquella Facção ímpia pertendido transtornar, e confundir todas as noções de Legitimidade, e de Justiça. Tem aquella Facção pertendido tanto em seus Escriptos, como com suas intrigas, fazer esquecer á Europa os factos, não só da Historia destes Reinos nas dissidencias que houverão, principalmente, quando os Senhores Reis D. João I, e D. João IV subirão ao Throno, e do que occorrêra naquellas Epocas, mas tambem os casos frequentissimos, que tem occorrido nas outras Monarchias da Europa em circumstancias menos críticas, e menos importantes.

As Conspirações preparadas por aquella mesma Facção para subver-

Portugais, établie dans la Loi faite en Cortès le 9 Septembre 1647, et l'observer d'une manière encore plus solennelle que les Seigneurs Rois mes Prédécesseurs ne l'avaient observée. J'ai rempli les dispositions de cette Loi en présence des Trois E'tats du Royaume le 7 Juillet 1828, en prêtant le serment à la Nation représentée en Cortès, et J'ai aussi reçu de la Nation par l'intermédiaire de ses Représentans, dans cet acte solennel, le serment de sa foi et hommage.

La Nation Portugaise ayant ainsi, par le moyen de ses Représentans aux Trois E'tats, fait usage d'un Droit qui lui appartient comme Nation indépendante, et qu'aucune Puissance étrangère ne saurait lui contester, selon tous les principes reçus en Droit sur lesquels repose l'Ordre social, elle a fait que Mon Trône fût affermi, non seulement sur les bases solides sur lesquelles ce même Trône s'est affermi sous les Seigneurs Rois Dom Alfonse I, Dom Jean I, et Dom Jean IV, mais encore sur celles de tous les Gouvernemens. Je me trouvai donc assis sur le Trône du Portugal non seulement selon les Lois fondamentales du Royaume, et suivant son Droit Public, mais aussi par le concours de tout Droit, suivant les différens principes établis, reconnus et proclamés sous toutes les formes de Gouvernement.

Il n'a jamais existé aucun Pouvoir qui eût une origine plus légale que celui en vertu duquel J'ai accepté la Couronne de ces Royaumes. Les droits héréditaires, la déclaration et l'application des Lois fondamentales, l'acclamation nationale de tout le Peuple Portugais dans ce Royaume, et dans tous ses Domaines d'Outre-mer, dans les Açores, à Madeira, dans les possessions en Afrique et en Asie jusqu'à Macao en Chine, sans en excepter même l'Île Tercère, dans la quelle une rébellion militaire a comprimé l'expression et la volonté que le Peuple avait déjà manifestées; voilà ce qui constitue les fondemens incontestables de cette légalité.

La faction, qui avait été chassée de ces Royaumes par la fidélité des Portugais, commença d'abord dans les Pays Etrangers, où elle se trouvait errante, d'employer les moyens les plus scandaleux, par la publication des faussetés les plus absurdes et les plus captieuses, surtout par la voie des Journaux. Dans ces pamphlets on altérait les Lois du Portugal et leur sens littéral, et les faits de toute notoriété, afin de fasciner les personnes ingénues, et afin d'attirer par ces moyens, avec une hypocrisie sans exemple, la sympathie que la malheur réel inspire; en même temps que ses meneurs ont aussi tramé de mille manières l'inquiétude et la ruine de la Patrie, en cherchant à y introduire la guerre civile et l'anarchie.

Par des moyens aussi scandaleux cette Faction impie a prétendu bouleverser et confondre toutes les notions de Légimité et de Justice. Cette Faction a prétendu, tant par ses écrits que par ses intrigues, faire oublier à l'Europe les faits, non seulement de l'Histoire de ces Royaumes dans les dissidences suscitées surtout quand les Seigneurs Rois Dom Jean I, et Dom Jean IV ont monté sur le Trône, et tout ce qui se passa à ces époques, mais encore les événemens si fréquens de cette espèce survenus dans d'autres Monarchies de l'Europe dans des circonstances moins critiques et moins importantes.

Les complots préparés par cette même Faction pour la subversion de

são do Estado tem exigido a applicação das Leis destes Reinos aos factos para sua repressão, e castigo, do mesmo modo que se observou sempre em Portugal, e em todos os Paizes do Mundo, até por Direito Natural.

A Nação Portugueza, pela sua attitudo desde a Minha chegada a estes Reinos, pela sua fidelidade aos seus principios Religiosos, e Monarquicos, tem cabalmente mostrado ao Mundo a falsidade das asserções dos inimigos de todos os Thronos, e de todas as Monarquias, offerendo ao Mundo na tranquillidade de que tem gozado estes Reinos no meio de tantas agitações que tem occorrido em outras partes d'elle, a prova mais demonstrada da sua situação moral, e do espirito dos Portuguezes. nenhuns esforços daquella Facção, nenhuns planos para inquietar este Reino, nenhuma conspiração por aquella Facção preparadas tem tido outro resultado senão aquelle que Eu devia esperar da Divina Providencia, o de consolidar cada vez mais o Meu Throno, e a Monarquia Portugueza.

Apezar de taes, tão patentes, e tão repetidos factos deverem convencer aquella Facção de que todas as suas tentativas encontrarião nestes Reinos, não só a sua mais vigorosa opposição, mas huma ruina infallivel de seus Autores; aquella Facção, não se achando satisfeita dos males que já havia causado, acaba de perpretar o maior attentado, o maior insulto a todos os Soberanos, e Governos, preparando não só huma Expedição contra a sua Patria, não composta só de Portuguezes degenerados, (que sós não terião valôr para a tentar), mas dos aventureiros revolucionarios de diversas Nações, banidos das mesmas Nações; mas arrastando Meu Augusto Irmão, depois de o ter expulsado do Brasil, a publicar hum Manifesto, em que o Direito, a Justiça, a Razão, e os Factos se achão totalmente alterados, a fim de se excitar a desordem, e a guerra civil nestes Reinos, e por meio della a perturbação da Europa.

Naquelle espantoso Documento aquella Facção, progredindo infatigavel nos seus projectos de fascinar o Mundo com seus escandalos, fez dizer a Meu Augusto Irmão, que tinha succedido a Meu Augusto Pai na Corôa destes Reinos, como seu Filho Primogenito, pelas Leis Fundamentaes da Monarquia mencionadas na Carta de Lei e Edicto de 15 de Novembro de 1825; quando as mesmas Leis Fundamentaes o excluíão daquella Successão pelos fundamentos declarados formalmente pelos Tres Estados do Reino em 11 de Julho de 1828, e pelo que fica exuberantemente provado; quando na mesma Carta de Lei de 15 de Novembro de 1825 nem huma só palavra se encontrava em referencia ás Leis Fundamentaes da Monarquia; quando ainda mesmo que se encontrasse alguma expressão concernente a ellas, que importasse a sua alteração, essa expressão as não podia alterar na ordem da Successão sem o consentimento dos Estados, como fica demonstrado.

Aquella Facção fez dizer naquelle Documento, que fôra formalmente reconhecido como Rei de Portugal por todas as Potencias Estrangeiras, e pela Nação Portugueza, que lhe enviára á Côrte do Rio de Janeiro

l'Etat ont exigé l'application des Loix de ces Royaumes aux faits, pour la répression et la punition de ces attentats, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué en Portugal, et dans tous les pays du Monde, même d'après le Droit Naturel.

La Nation Portugaise, par son attitude depuis mon arrivée dans ces Royaumes, par sa fidélité à ses principes religieux et monarchiques, a fait voir très-parfaitement à l'Univers entier la fausseté des assertions des ennemis de tous les Trônes et de toutes les Monarchies. Par la tranquillité dont ces Royaumes ont joui au milieu de tant de troubles que d'autres pays ont soufferts, elle a donné au Monde la preuve la plus convaincante de son état moral et de l'esprit des Portugais. Pas un des efforts de cette Faction, pas un de ses plans pour inquiéter ce Royaume, pas un des complots tramés par cette abominable Faction, n'a eu d'autre résultat que celui que Je devais attendre de la Divine Providence, celui de consolider de plus Mon Trône et la Monarchie Portugaise.

Bien que tant de faits, et si fréquens, devraient convaincre cette Faction que toutes ses tentatives rencontreraient dans ces Royaumes non seulement la plus forte opposition, mais aussi la perte infaillible de leurs auteurs; cette Faction, ne se trouvant pas encore rassasiée des dommages qu'elle avait déjà causés, vient de perpétrer le plus grand attentat, et de faire la plus grande insulte à tous les Souverains et à tous les Gouvernemens, non seulement par les apprêts d'une Expédition contre ce Pays, composée de Portugais dégénérés (ce qu'ils n'auraient pas le courage d'entreprendre eux seuls), et d'aventuriers révolutionnaires de plusieurs Nations, chassés de leurs pays; mais encore elle a entraîné Mon Auguste Frère, après l'avoir expulsé du Brésil, à publier un Manifeste dans lequel le Droit, la Justice, la Raison et les faits même se trouvent entièrement altérés, avant pour but d'exciter le désordre et la guerre civile dans ces Royaumes, et par ce moyen le bouleversement de l'Europe..

Poursuivant infatigable dans ses projets de fasciner le Monde avec ses indignités, la même Faction a fait que Mon Auguste Frère s'avisât de dire dans ce monstrueux document, qu'il avait succédé à Mon Auguste Père à la Couronne de ces Royaumes, comme son Fils aîné, par les Loix fondamentales de Monarchie, mentionnées dans la Loi et Edict du 15 Novembre 1825; tandis que tout au contraire ces mêmes Loix fondamentales l'excluaient de cette Succession par tous les fondemens formellement déclarés par les Trois E'tats du Royaume dans l'Acte du 11 Juillet 1828, et par tout ce qui est surabondamment démontré; tandis que tout au contraire, dans cette même Loi du 15 Novembre 1825 on ne trouvait pas un seul mot qui eût rapport aux Loix fondamentales de la Monarchie; tandis que dans le cas même qu'on y eût trouvé quelque expression relative à elles, qui pût faire entendre leur altération, cette expression ne pouvait les altérer dans ce qui regarde la succession, sans le consentement des E'tats, comme cela est démontré.

La Faction fit dire dans ce document, que Mon Frère avait été reconnu Roi de Portugal par toutes les Puissances E'trangères, et par la Nation Portugaise, qui lui avait envoyé à la Cour de Rio-Janeiro une Députation

humã Deputação composta de Representantes dos Tres differentes Estados; quando do Reconhecimento das Potencias Estrangeiras se não pode deduzir, nem jámais se deduzio, fundamento legal para hum Soberano reinar sobre seus Povos, ou que hum tal Reconhecimento podesse conferir Direito algum, ou alterar as Leis Fundamentaes de humã Nação independente. O Reconhecimento de hum Governo pelas Potencias Estrangeiras he hum acto puramente accidental, não constitue a Legitimidade desse Governo, nem he consequencia della: quando longe de ter recebido da Nação Portugueza Reconhecimento, e Vassallagem pura, recebeo desde logo a mais forte opposição a sopportar o astucioso dominio da Facção, que, abusando do seu Nome, violentamente a comprimia; quando não tinha sido acclamado pela Nação conforme os estylos da Monarquia.

Fez aquella Facção declarar naquelle insidioso papel, que tinha sido reconhecido pela Deputação, que a Nação Portugueza tinha enviado á Côrte do Rio de Janeiro, composta de Representantes dos Tres differentes Estados; quando taes Estados se não tinham reunido, nem tinham consequentemente authorisado alguém para que, em nome da Nação, sahisse do seu seio para aquelle effeito; quando não havia Authoridade alguma no Estado, que tivesse Poder legal para nomear humã Deputação dos Estados do Reino, que nem l'ho tinham delegado, nem se tinham reunido. Seria portanto monstruoso, e absurdo inaudito suppôr que houvesse a menor importancia, que se podesse deduzir a menor sombra de Reconhecimento de humã circumstancia, na qual não havia nem Authoridade, nem Direitos, nem legalidade, nem estylo do Reino.

Fez aquella Facção dizer a Meu Augusto Irmão, que para seguir o exemplo do Senhor Rei D. João IV, restituira, como elle fizera, á Nação Portugueza a posse dos seus antigos Foros, e Privilegios; e para cumprir tambem a vontade d'El Rei Meu Augusto Pai na Carta de Lei de 4 de Junho de 1824, publicára a Carta Constitucional de 29 de Abril de 1826; quando, em lugar de restituir á Nação Portugueza os seus Foros, e Liberdades, como fizera o Senhor Rei D. João IV, violava esses mesmos Foros, e Liberdades da Nação, e a despojava daquellas que o mesmo Augustissimo Rei o Senhor D. João IV tinha restituído ao Reino, e que lhe tinha jurado, assim como os Reis Seus Successores, como fica sobejamente mostrado: quando, em lugar de cumprir o disposto na Carta de Lei de 4 de Junho de 1824, de Meu Augusto Pai, antes infringio do modo mais formal aquella solemne, e legal disposição, onde se estabelecia, que a unica e verdadeira Constituição da Monarquia era a antiga da mesma Monarquia, que não se podia alterar; na qual Lei aquelle Soberano tinha declarado, que era certo que de novas e diversas Instituições se não poderia esperar nem maiores, nem iguaes beneficios aos que se tinham recebido da antiga Constituição Portugueza, e ponderava os males da introducção de innovações perigosas fundadas em theorias novas; e introduzia humã Constituição inteiramente subversiva daquellas mesmas Instituições, e daquellas Determinações daquelle Sabio Monarca, substituindo-as por humã compilação da Carta Brasileira, e da Consti-

composée de Représentans des Trois E'tats du Royaume ; quand tout le monde sait que de la reconnaissance des Puissances E'trangères on ne peut déduire, ni on n'a jamais déduit, aucun fondement légal de la légitimité du regne d'un Souverain sur un Peuple quelconque, ou qu'une telle reconnaissance puisse conférer jamais aucun droit, ou altérer les Lois fondamentales d'une Puissance indépendante. La reconnaissance d'un Gouvernement par les Puissances E'trangères est un acte tout accidentel ; il n'établit point la légitimité de ce Gouvernement et n'en est point la conséquence : loin d'avoir reçu de la Nation Portugaise une reconnaissance et un hommage pur et simple, tout au contraire il en a reçu dès le premier moment la plus forte opposition à endurer l'astucieux empire de la Faction qui, abusant de son nom, la comprimait avec violence ; et tout cela se pratiquait sans qu'il eût été proclamé Roi par la Nation en conformité des usages de cette Monarchie.

La même Faction a fait déclarer dans cet écrit insidieux, qu'il avait été reconnu par la Députation que la Nation Portugaise avait envoyée à la Cour de Rio-Janeiro, la disant composée des Trois E'tats du Royaume ; tandis que ces E'tats n'avaient point été réunis, et que par conséquent ils n'avaient autorisé personne qui fut envoyée à cet effet au nom de la Nation ; tandis que il n'existait pas une Autorité dans l'E'tat qui eût un pouvoir légal pour nommer une Députation des Trois E'tats du Royaume, qui ne l'avaient pas délégué, ni ne s'étaient réunis. Il serait donc monstrueux et d'une absurdité inouïe de supposer qu'il y eût la moindre importance, ni que l'on eût pu déduire la plus petite marque de reconnaissance d'une circonstance dans laquelle tout était contraire à l'autorité, aux droits, à la légalité, et à la coutume du Royaume.

La même Faction a fait dire à Mon Auguste Frère que, pour imiter l'exemple du Seigneur Roi Dom Jean IV, il avait restitué, comme ce Roi l'avait fait, à la Nation Portugaise la possession de ses anciens droits et privilèges, et que, pour accomplir aussi la volonté du Roi Mon Auguste Père exprimée dans la Loi du 4 Juin 1824, il avait publié la Charte Constitutionnelle du 29 Avril 1826 ; tandis que, tout au contraire, au lieu de restituer à la Nation Portugaise ses droits et ses libertés, comme le Seigneur Roi Dom Jean IV l'avait fait, il a violé ces mêmes droits et ces libertés de la Nation, et il l'a dépouillée de ceux que le même Très-Auguste Roi le Seigneur D. Jean IV avait restitués au Royaume, et que ce même Roi lui avait jurés, ainsi que les Rois ses Successeurs, comme il a été amplement prouvé : tandis que, au lieu de accomplir ce que disposait la Loi du 4 Juin de 1824, de Mon Auguste Père, tout au contraire il en a violé, de la manière la plus formelle, la disposition solennelle et légale qui établissait, que la seule Constitution réelle de cette Monarchie était son ancienne Constitution, qui ne pouvait être altérée ; ce Souverain ayant déclaré dans la même Loi que c'était bien certain que d'institutions nouvelles et différentes on ne pouvait pas attendre des bénéfices plus grands ni même pareils à ceux que l'on avait reçus de l'ancienne Constitution Portugaise ; et il y faisait sentir les dommages de l'introduction d'innovations dangereuses fondées sur des theories nouvelles. Mon Frère introduisait ainsi une Constitution tout-à-fait subversive de

tuição Franceza do infausto anno de 1791; sendo além disso contraria semelhante nulla innovação da Carta ás maximas dos mais assisados Politicos, como se expressava a mesma Carta de Lei de 4 de Junho de 1824, «por não poder ser util a huma Nação aquella forma de Governo, que não tiver a maior conformidade com o seu character, educação, e antigos usos, sendo sempre summamente arriscada, e impraticavel a tentativa de introduzir, e de querer reduzir a hum costume geral os costumes particulares das Nações»; doutrina solidissima, ainda quando não fossem tantos os fundamentos da mais insanavel nullidade daquella tentativa, pela qual, por tal acto, longe de se cumprir com a vontade de Meu Augusto Pai, antes se infringia, e desprezava.

Partindo dos mesmos insidiosos principios, estabelecidos por aquella Facção para zombar da Europa e do Mundo, fez declarar naquelle papel, que naquella nulla, e monstruosa Carta de 29 de Abril de 1826 se achava virtualmente revalidada a antiga forma do Governo Portuguez, e a Constituição do Estado; quando tal Carta destruía pelos fundamentos a antiga forma do Governo, e a Constituição do Estado, como fica evidentemente demonstrado.

Fez a mesma Facção insidiosamente declarar que, para que tal Carta fosse huma confirmação, e seguimento da Lei Fundamental da Monarquia, confirmára a Lei da Successão com todas as clausulas das Côrtes de Lamego; quando por ella a infringia do modo mais flagrante, substituindo a femea ao varão, e declarando huma nova Dynastia por aquelle mesmo Acto, fazendo de seu motu proprio huma espantosa e jámais vista alteração na ordem da Successão, sem intervenção dos Tres Estados do Reino.



Aquella Facção fez dizer naquelle insidioso papel, que reconhecêra naquella Carta o Principio Fundamental do antigo Governo Portuguez «*de que as Leis só em Côrtes se fação*», quando ao mesmo tempo, sem distinguir mui de proposito a classe dellas, que o Soberano pelo seu Poder Independente e Supremo tem o direito de promulgar, daquellas que são feitas com o concurso dos Tres Estados do Reino, ou por proposta e pedido delles, infringio do modo mais extraordinario aquelle mesmo principio, que estabelecera, promulgando de seu motu proprio, não só Leis nullas pela sua incapacidade de as promulgar, não sendo Soberano destes Reinos, mas, o que he mais, humas novas Instituições sem intervenção e consentimento das Côrtes, nas quaes reconhecia o Poder, que tambem não tinham, de fazer todas as Leis, e alterava a divisão dos Estados estabelecendo em huma só Camara os dous Braços do Clero, e da Nobreza, excluindo delles de seu motu proprio Classes inteiras, que por Direito antiquissimo do Reino tinham Assento, e Voto na Camara da Nobreza, subvertendo assim tambem naquella parte as Instituições venerandas da Monarquia em hum ponto tão essencial dellas, e infringindo em outra os principios estabelecidos na Carta de Lei de 4 de Junho de

ces mêmes Institutions, et des résolutions de ce Sage Monarque, les remplaçant par une compilation de la Charte Brésilienne et de la Constitution Française de la funeste année 1791 : une telle innovation aussi nulle que celle de la Charte étant d'ailleurs contraire aux maximes des plus sages Politiques, comme s'expliquait la même Loi du 4 Juin 1824, « parce qu'il ne peut être utile à une Nation d'avoir une forme de Gouvernement qui n'ait pas la plus grande conformité avec son caractère, son éducation et ses antiques usages ; la tentative d'introduire des innovations, et de vouloir réduire à un seul type général les usages particuliers de toutes les Nations, étant extrêmement dangereuse et impraticable ; » doctrine très solide, quand même ils ne seraient pas si nombreux les fondemens de la plus irréparable nullité de cette tentative, par laquelle, et avec un tel acte, loin d'accomplir la volonté du Roi Mon Auguste Père, tout au contraire on la violait et on la méprisait.

Partant des mêmes insidieux principes établis par cette Faction, pour se jouer de l'Europe et du Monde, il fit déclarer dans cet écrit, que dans cette Charte, nulle et monstrueuse, du 29 Avril 1826, se trouvaient virtuellement revalidées l'ancienne forme du Gouvernement Portugais et la Constitution de l'E'tat ; tandis que cette Charte détruisait de fond en comble l'ancienne forme du Gouvernement, et la Constitution de l'E'tat, comme on l'a démontré à toute évidence.

La même Faction a fait insidieusement déclarer que, afin qu'une telle Charte fût une confirmation et une suite de la Loi fondamentale de la Monarchie, il avait confirmé la Loi de la Succession avec toutes les clauses des Cortès de Lamégo ; tandis que, tout au contraire, par cette Charte il les violait de la manière la plus évidente, en y substituant le sexe féminin au masculin, et en déclarant une Dynastie nouvelle par ce même Acte, et faisant de son propre mouvement une altération épouvantable et sans exemple dans l'ordre de la succession, sans l'intervention des Trois E'tats du Royaume.

Cet faction lui a fait dire dans cet écrit insidieux, qu'il avait reconnu dans cette Charte le principe fondamental de l'ancien Droit Portugais — *que les lois se faisaient seulement en Cortès* — ; en même temps que, sans distinguer très à dessein celles que le Souverain, par son Pouvoir indépendant et suprême, a le droit de promulguer, d'avec celles qui sont faites avec le concours des Trois E'tats du Royaume, ou à la proposition et demande de ces mêmes E'tats, il a violé, de la manière la plus extraordinaire, ce même principe qu'il avait établi, en promulgant de son chef, non seulement des Lois nulles à cause de l'incapacité qu'il avait de les faire, n'étant point le Souverain de ces Royaumes, mais encore des Institutions nouvelles, sans l'intervention et le consentement des Cortès, dans lesquelles il reconnaissait le pouvoir, qu'elles n'avaient pas non plus, de faire toutes les Lois ; et par là il altérait la forme séparée des E'tats, réunissant dans une seule Chambre les deux Ordres, du Clergé et de la Noblesse, en excluant de cette assemblée des Classes entières qui, par droit très ancien de ce Royaume, avaient droit de siège et de suffrage dans la Chambre de la Noblesse ; renversant encore ainsi cette partie des Institutions respectables de cette Monarchie dans un point si essentiel, et

1824, onde El Rei Meu Augusto Pai tinha estabelecido, que só com o concurso dos Tres Estados do Reino podia fixar os periodos da sua Convocação.

Para fascinar ainda mais o Mundo, fez aquella Facção dizer naquelle insidioso papel, que a Convocação dos antigos Estados em 1828 fora illegitima por haverem deixado de existir, já por effeito de uma diuturnissima prescripção, já em virtude das mencionadas Instituições (da Carta); absurdo monstruoso, e erro gravissimo, com que de proposito aquella Facção pretendeo abusar do senso commum, sem pejo tambem da contradicção manifesta com que dissera em o mesmo insidioso papel, que a denominada Carta “revalidava virtualmente a antiga forma de Governo Portuguez, e a Constituição do Estado, de que era hum seguimento”; sendo bem obvio que, se a revalidava, e se a denominada Carta era hum seguimento da antiga forma de Governo, reconhecia por isso que tal prescripção não existia.

Finalmente seria monstruoso e falsissimo pertender que houvesse prescripção nas Instituições venerandas da Monarquia, quando todos os Soberanos as havião jurado do seu accesso ao Throno; quando, apezar de os Estados se não terem juntado desde a menoridade do Senhor Rei D. João V quando foi jurado em Côrtes, aquelle Mesmo Soberano, e o Senhor Rei D. José I, se fizerão cargo dellas; e a Rainha Minha Senhora e Avó, a Senhora D. Maria I, reinou em virtude daquellas mesmas Instituições, e casou com Principe Portuguez, em vida de Seu Augusto Pai, conforme o disposto nas mesmas Instituições, reconhecendo aquella Soberana a existencia dellas, e a dos Tres Estados do Reino, de que faz menção na Carta de participação a todos os Soberanos da Europa, em 14 de Maio de 1777, da sua Elevação ao Throno; quando El Rei Meu Augusto Pai, de saudosa memoria, restituído á plenitude dos Seus inauferiveis Direitos, tinha declarado do modo o mais formal em a Sua Lei de 4 de Junho de 1824, promulgada com todas as formalidades, que as referidas antigas Instituições da Monarquia estavam em seu pleno vigor, e chamára o Reino a Côrtes pelos Tres Estados.

Com taes escandalos pertende aquella Facção levar pois á ultima extremidade os seus delirios, perturbar o socego destes Reinos, e insultar todos os Governos, e todos os Povos.

A Nação Portugueza, fiel sempre aos principios da Sancta Religião que professamos, fiel sempre ao Throno legitimo de Seus Soberanos, zelosa da sua independencia, e da conservação das suas venerandas Instituições, saberá destruir aquella nefanda obra da iniquidade.

A nobre e valente attitude que ella tem tomado, os sacrificios que por mim tem feito, as provas de jamais visto enthusiasmo que tem constantemente manifestado, e que Eu muito lhe Agradeço; e a protecção especial com que a Divina Providencia tem livrado estes Reinos de tantos perigos, promettem hum seguro, e indubitavel triunfo contra as perversas maqui-

violant dans une autre les principes établis dans la Loi du 4 Juin 1824, dans laquelle le Roi Mon Auguste Père avait établi qu'il ne pouvait pas fixer les époques de la convocation des Trois E'tats du Royaume que conjointement avec ces mêmes E'tats.

Pour éblouir encore davantage le monde, cette Faction a fait dire dans cet écrit insidieux, que la convocation des anciens E'tats en 1828 avait été illégitime, parce qu'ils avaient cessé d'exister, tant à cause d'une prescription de très long-temps, qu'en vertu des institutions susdites (de la Charte): absurdité monstrueuse et erreur très-grave par lesquelles cette Faction a prétendu abuser à dessein du sens commun, sans rougir même de la contradiction manifeste avec laquelle elle avait dit dans ce même insidieux écrit, que dans cette prétendue Charte «il revalidait virtuellement l'ancienne forme du Gouvernement Portugais, et la Constitution de l'E'tat, dont elle était une suite»; étant bien évident que, s'il la revalidait, et si cette prétendue Charte était une suite de l'ancienne forme de Gouvernement, il avouait par cela même qu'une pareille prescription n'existait pas.

Ce serait enfin très bizarre et de la plus grande fausseté la prétention de l'existence d'une prescription dans les vénérables Institutions de cette Monarchie, puis que tous ses Souverains avaient prêté serment de les maintenir, dans l'acte de leur Exaltation au Trône; tandis que, non obstant que les Trois E'tats du Royaume n'eussent pas été réunis depuis la minorité du Seigneur Roi Dom Jean V, lors qu'il fut juré en Cortès, ce même Souverain, ainsi que le Seigneur Roi Dom José I, s'en avaient fait charge; tandis que la Reine Ma Grand'mère Dona Maria I^{ere} a régné en vertu de ces mêmes Institutions, ayant épousé un Prince Portugais, du vivant de Son Auguste Père, en conformité de ce qu'avaient disposé les mêmes Institutions; cette Souveraine en ayant reconnu l'existence et celle des Trois E'tats du Royaume, faisant de tout cela une expresse mention dans la Lettre du 14 Mai 1777, par laquelle cette Reine faisait savoir son avènement au Trône à tous les Souverains de l'Europe: tandis que le Roi Mon Auguste Père, toujours regretté, restitué à la plénitude de Ses Droits inviolables, avait déclaré de la manière la plus formelle dans sa Loi du 4 Juin 1824, promulguée avec toutes les formalités, que les susdites anciennes Institutions de la Monarchie se trouvaient dans toute leur vigueur, ayant même convoqué à Cortès les Trois E'tats du Royaume.

Cette Faction prétend donc par des procédés si scandaleux porter ses délires au dernier excès, troubler la tranquillité de ces Royaumes, et insulter tous les Gouvernemens et tous les peuples.

La Nation Portugaise, toujours fidèle aux maximes de la Sainte Religion que nous professons, toujours fidèle au Trône légitime de ses Souverains, jalouse de son indépendance, et de la conservation de ses vénérables Institutions, saura détruire cette œuvre abominable de l'iniquité.

La noble et vigoureuse attitude qu'elle a prise, les sacrifices qu'elle a faits pour Moi, les preuves d'un enthousiasme sans exemple qu'elle M'a constamment manifesté, et dont Je lui suis bien reconnaissant, ainsi que la protection spéciale de la Divine Providence qui a délivré ces Royaumes de tant de dangers, tout promet un triomphe sûr et indubitable con-

nações daquelles, que lhe tem causado tanta ruina, e que só pertendem sepultalla em hum abysmo de males.

Constou-Me com tudo, que entre elles se achão muitos Militares illudidos pelas perversas maquinações dos Chefes da rebellião, que desejão voltar ao seu dever, tendo-Me assim manifestado alguns dos referidos Militares, Fui servido pelo Meu Real Decreto de 7 de Fevereiro deste anno conceder indulto a todos os Officiaes Inferiores, e Soldados, que abandonarem desde já as Bandeiras da rebellião, e se submeterem á Minha Real Auctoridade, a fim de poderem restituir-se ao seio de suas familias em plena segurança.

Se porém o maior e mais temerario attentado for commettido por aquella Facção rebelde, vindo atacar a sua Patria cobardemente com o auxilio de estrangeiros vagabundos, banidos de suas proprias nações, a Nação Portugueza, desejosa no mais subido gráo de enthusiasmo de pôr termo aos infortunios, que aquella Facção lhe tem causado, mostrará ao Mundo que jamais soffrerá que a sua Religião, o seu Monarca, as suas Instituições, os seus costumes, e liberdades sejam impunemente ultrajados.

O Clero de todo o Reino, firme sustentáculo da Religião, e do Throno, tem renovado com o maior enthusiasmo os nobres exemplos, que sempre déra, principalmente nas memoraveis Epocas dos Senhores Reis D. João I, e D. João IV.

A Nobreza de todo o Reino, imitando seus illustres antepassados, se acha nas fileiras do Exercito para sustentar a Causa do Throno e da Patria.

O Meu valente e numeroso Exercito corrêo todo ás armas, A todos os momentos recebo continuadas provas da sua acrisolada fidelidade. Finalmente, a Nação toda está, como hum só homem, prompta a defender-se; e assim como me prestou o seu Juramento solemnissimo por meio dos seus Representantes nos Tres Estados do Reino, assim Eu tambem Hei de desempenhar aquelle que lhe Prestei perante os mesmos Tres Estados; e a Promessa do Deos Todo Poderoso, feita ao Santo Rei D. Affonso Henriques nos Campos de Ourique, continuará a ser cumprida, salvando estes Reinos da impiedade e da anarquia.

Palacio de Queluz, em 28 de Março de 1832.

REI.

tre les machinations perverses de ceux qui lui ont causé tant de ruines, et qui ne veulent que la plonger dans un gouffre de malheurs.

Étant cependant assuré qu'entre ces factieux il se trouve un grand nombre de militaires trompés par les machinations perverses des Chefs de la rébellion, et qu'ils ont le désir de rentrer dans leur devoir, quelques-uns de ces militaires M'ayant manifesté ce même désir, il M'a plu, par Mon Décret Royal du 7 Février de cette année, d'accorder une amnistie à tous les Sous-Officiers et Soldats qui abandonneront dès ce moment les Drapeaux de la Rébellion, et qui se soumettront à Mon Autorité Royale, afin qu'ils puissent retourner dans le sein de leurs familles avec une parfaite sécurité.

Néanmoins, si cette Faction rebelle commettait le plus grand et le plus téméraire attentat, se permettant d'attaquer lâchement la Patrie, avec le secours d'étrangers vagabonds, chassés de leur pays, la Nation Portugaise, brûlant, au plus haut point d'enthousiasme, de mettre un terme à toutes les infortunes que cette faction lui a occasionées, fera voir au Monde qu'elle ne souffrira jamais que sa Religion, son Souverain, ses Institutions et ses Usages soient impunément outragés.

Le Clergé de tout le Royaume, ferme appui de la Religion et du Trône, a renouvelé avec le plus grand dévouement les nobles exemples qu'il a toujours donnés, surtout aux époques mémorables des Seigneurs Rois Dom Jean I et Dom Jean IV.

La Noblesse de tout le Royaume, imitant ses illustres ancêtres, se trouve dans les rangs de l'Armée pour maintenir la cause du Trône et de la Patrie.

Ma vaillante et nombreuse Armée a volé aux armes. Je reçois à chaque instant des preuves non interrompues de sa fidélité la plus éprouvée. Enfin, toute la Nation est, comme si c'était un seul homme, prête à se défendre; et aussi bien qu'elle M'a prêté son serment solennel par l'intermédiaire de ses Représentans aux Trois E'tats du Royaume, Je remplirai de même celui que Je lui ai prêté en présence des Trois E'tats; et la promesse du Dieu Tout-Puissant fait au Saint Roi Dom Alfonse Henriquez aux Champs d'Ourique, continuera d'être accomplie, et il mettra ces Royaumes à l'abri de l'impiété et de l'anarchie.

Au Palais de Queluz, le 28 Mars 1832.

LE ROI.

LETTRE
A
M. MIELLE,

OFFICIER DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE, ANCIEN PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE LEYDE,
ET MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

SUR SON PROJET

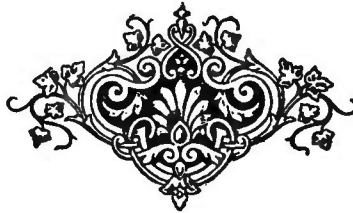
DE

L'HISTOIRE RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE DES ORDRES
MONASTIQUES ET MILITAIRES.

PAR LE

VICOMTE DE SANTAREM

Membre des Académies Royales des Sciences de Lisbonne, Madrid,
Turin, de celles de Rome; de l'Académie des Inscriptions
et Belles-Lettres de Stockholm, de l'Institut Royal des
Pays-Bas, de la Société Asiatique de France, de
la Société Royale des Antiquaires de France,
et de celle de Normandie, de l'Institut
Historique et de plusieurs autres
Sociétés Savantes.



PARIS.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE A. PINARD,
QUAI VOLTAIRE, 15, A PARIS.

—
1835

LETTRE À M. MIELLE.

Paris, ce 24 avril 1835.

MONSIEUR,

Je viens d'avoir l'honneur de recevoir votre obligeante lettre du 17, avec le *Prospectus manuscrit* de votre ouvrage de l'*Histoire Religieuse et Littéraire des Ordres Monastiques et Militaires*. Avant de le faire imprimer, vous me demandez mon avis et ce que j'en pense.

Quoique votre extrême modestie soit bien flatteuse pour moi, je me trouve néanmoins bien embarrassé pour produire un jugement profond, tel que votre ouvrage l'exige d'après ce que je lis dans le *Prospectus*.

Cependant, qui peut douter, Monsieur, que notre siècle ne soit le siècle des recherches historiques? Ne voyons-nous pas s'établir partout des Sociétés et Académies Archéologiques, et les hommes s'élancer à travers les mers, franchir les rochers, et fouiller dans la terre pour interroger les siècles, pour leur arracher leurs vérités, et leurs secrets, et leurs monumens religieux, civils, et leurs usages, leurs sciences et leurs arts? Ne voyons-nous pas l'homme naturaliste chercher, dans les rochers frappés par la fureur des ondes, des ossemens et des produits des siècles, pour l'histoire physique parlante, et pour augmenter les connaissances de celle de l'homme et du monde? Ne voyons-nous pas fouiller les tombeaux des Pharaons et les ruines de la fameuse Thèbes, pour interroger l'ancienne Égypte sur ses sciences, sur sa théogonie et sur ses arts? Ne voyons-nous pas l'homme traversant l'ancien Empire des Mages, pour interroger le tombeau de Cyrus; d'autre part, toute la classique Italie et toute la Grèce devenir l'occupation des savans qui interrogent leurs anciens monumens historiques? Ne voyons-nous pas toute l'Europe enrichir ses cabinets des monumens parlans de l'histoire des siècles, et partout vouloir imiter ceux du moyen âge? Ne voyons-nous pas qu'il n'y a point de nos jours une seule page de l'histoire antique, un seul monument à la portée des hommes amis des hommes et de la

science, qui ne soient pas soumis au domaine de la critique de la génération actuelle ?

L'étude de l'histoire et des monumens de l'antiquité est indubitablement de la plus haute importance. Depuis les philosophes des temps les plus reculés jusqu'à nos jours, on a plusieurs fois démontré que l'état social, la philosophie et la science de l'homme et du gouvernement, obtenaient par cette étude les plus importans résultats. Il est impossible, dit un auteur moderne anglais⁽¹⁾, *d'avoir des idées exactes et précises sur l'avenir d'une nation dont on n'a pas étudié le passé* ; vérité aussi profonde que celle de son compatriote⁽²⁾ : « *que les hommes qui ne jettent pas les yeux sur le passé ne pourront jamais lire dans l'avenir !* » Heureusement cette étude s'est convertie de nos jours en une espèce de nécessité sociale, et même elle est devenue à la mode. Les faits les plus nombreux nous montrent l'exactitude de cette assertion. Les gouvernemens les plus illustres ont considéré les recherches historiques comme celles de la plus haute importance. Ils emploient tous leurs efforts et toute leur puissante influence, pour obtenir les résultats gigantesques de ces recherches et de ces investigations.

Il n'y a pas long-temps que nous en avons pris la plus convaincante démonstration dans ce qui s'est passé à la Chambre des Députés en France, dans la séance du 10 mai de l'année dernière, où le gouvernement demanda des fonds pour la *publication des documens inédits de l'Histoire de France*. Dans cette Chambre on a prouvé l'importance et la nécessité de pareils travaux ; on y a déclaré que les documens inédits se trouvaient épars de tous côtés, très distans les uns des autres, ou ensevelis dans les archives ; on y a prouvé qu'ils ne pouvaient être d'aucune utilité, ni entrer dans le domaine général des sciences, sans être publiés ; on y a déploré les grandes pertes que la France a faites de ces précieux élémens ; on y a démontré, quoique on eût tant de fois parlé à la Chambre de la grandeur nationale, que rien ne contribue autant à cette grandeur que les monumens qu'on leur élève ; on y a démontré que *l'Angleterre avait commencé déjà la publication d'une précieuse collection de ses Antiquités Historiques* ; on y a démontré que plusieurs autres états du continent avaient imité son exemple, et jusqu'au petit royaume de Hanovre qui s'occupait dans ce moment d'une entreprise de ce genre.

On y a démontré, avec les fondemens les plus solides, que ces documens n'étaient pas seulement un besoin, une nécessité historique de la science, ou une chose de luxe, mais qu'ils étaient indispensables aux hommes d'état et à tous ceux qui voudraient s'occuper des affaires publiques. On y a démontré que *tout est enchaîné sur la terre* ; on y a soutenu que ceux qui s'opposaient à une telle entreprise et à cette nécessité seraient responsables de détruire pour eux-mêmes et pour leurs descendans le moyen sûr de connaître les hommes et les choses du temps

(1) Bulwer. — France Social, Litterary, Political.

(2) Burke.

passé ; moyen sans lequel il est impossible de bien connaître les hommes et les choses du temps présent.

D'autre part, le Roi de Sardaigne, par une ordonnance du 20 avril de l'année dernière, a nommé une commission chargée de publier deux vastes collections de documens : l'une, pour les cartes et les diplômes, et l'autre, pour les chroniques et annales anciennes du pays. Et quoique les archives de ce royaume aient été déjà examinées et fouillées par les membres de cette commission avec un zèle admirable, ces savans ne s'étant pas contentés de leurs propres recherches, on a fait un appel, le 12 octobre passé, aux savans de tous les pays, en les invitant à communiquer toutes les notions qui pourraient avoir de l'analogie avec leurs recherches. D'un autre côté, nous voyons dans le *Moniteur Belge*, du 11 janvier de cette année, des ordonnances établissant une commission pour la restauration des anciens monumens du pays.

Si nous tournons nos regards vers la Grèce, nous y voyons que son gouvernement vient de charger le célèbre architecte Von-Khleuze de conserver les antiquités de cette terre classique ; que le gouvernement a ordonné qu'on fit des excavations dans les ruines d'*Acropolis*, et que l'on a confié la garde de ces précieuses ruines à des troupes pour les protéger. Nous voyons qu'on a pris des dispositions pour que le *Parthenon* fût débarrassé en trois ou quatre ans, après lesquels on se propose de faire l'exploration de *Prophilea* et d'*Erichtheon*.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'Italie, je le répète, nous y voyons dans ce moment interroger les Etrusques dans leurs tombeaux, dans les fouilles de l'ancienne *Tarquinia*, et par ces recherches sur les sarcophages épars, sur les ruines des empires, reconnaître les critiques de nos jours, que ces monumens funèbres de peuples portent tous le cachet de leurs liens sociaux, et qui sont des véritables pages de leurs mœurs.

Pour nous bien convaincre que notre siècle est éminemment remarquable par son esprit de recherches historiques, nous n'avons, outre ce que je viens de vous dire, qu'à nous porter sur les nombreuses transactions des académies et des sociétés savantes, et sur les journaux littéraires qui se sont publiés depuis le commencement de notre siècle, ainsi qu'à réfléchir sur la rapidité avec laquelle tous les anciens monumens sont gravés et décrits partout, et publiés dans des éditions magnifiques qui font la richesse des bibliothèques et l'ornement même des salons, qui sont à leur tour aussi décorés avec des modèles anciens, comme une offrande de la génération actuelle faite à la science, au luxe de la Grèce antique et de Rome, et aux souvenirs du moyen-âge.

Ce goût pour l'antiquité est tel dans ce moment, que nous avons vu les journaux anglais de tous les partis politiques, en déplorant la funeste catastrophe de l'incendie des deux chambres du Parlement, ne pas la déplorer ni pour la dépense d'une nouvelle construction, ni pour la grandeur de l'édifice, mais pour ses souvenirs historiques. Ils la déploraient tous, parce qu'une partie du beau cloître gothique a été horriblement détruite par les flammes, ainsi que les anciennes peintures du *siège de Troie* de la chambre peinte ; ils la déploraient, parce que se sont perdues, entre autres monumens, les tapisseries de la chambre des Lords

qui présentaient la destruction de la flotte invincible, un des monumens de la gloire navale de l'Angleterre. Ils la déploraient, parce que l'édifice remontait au temps du roi Canut, et parce qu'après sa réédification en 1097, s'y était établi le plus ancien tribunal; parce qu'il était une récordation des fêtes de la cour d'Henri III. Ils s'exaltaient de satisfaction parce qu'une partie de la chapelle de Saint-Étienne avait échappé à la destruction, et qu'aussi avait été préservée la fameuse abbaye de Westminster. Ils se sont exaltés, parce qu'une partie du superbe cloître qui environnait la chambre des Communes avait échappé à l'incendie, ainsi qu'une partie de l'ancien style de l'architecture sacrée de l'Angleterre qui, indépendamment de sa poétique beauté et de ses souvenirs historiques, ajoutent-ils, était plus convenable à son climat que les modèles de la Grèce et de Rome. Ils se sont exaltés, parce que les restes magnifiques de la chapelle de Saint-Étienne échappés à l'incendie, se trouvaient en état de supporter une complète restauration. Ce n'était pas pour cela seulement que les journaux se félicitaient *avec la nation* d'avoir vu échapper aux flammes une partie de l'édifice, mais parce qu'il présentait aussi un monument de la piété du roi guerrier qui a fourni à ses annales les éclatantes victoires de Crécy et de Poitiers.

Ils se sont exaltés, parce qu'une partie moderne de l'édifice, en tombant sur l'ancienne, sa solidité était telle qu'elle n'a pas pu lui causer le moindre dommage⁽¹⁾; parce que ni le feu, ni l'eau, n'ont pu détruire l'édifice, dont la réédification remontait à cinq siècles, au commencement du règne d'Edouard III⁽²⁾.

Ils estimèrent comme une légère compensation qu'au moins une partie des monumens détruits pussent être conservés, et ses souvenirs et ses descriptions préservés dans les écrits et dans les travaux de l'historien Stow.

Qui pourra douter que le jour de la catastrophe ne fût un jour de deuil pour le peuple de la métropole de la Grande-Bretagne, en considérant le prix immense qu'on accorde à ce monument, et l'affliction qu'on a éprouvée par sa perte; quand on verra que tout a été dans la plus grande agitation; que les ministres d'état couraient dans les lieux mêmes qui étaient la proie des flammes; que des courriers furent expédiés à l'instant pour toutes les villes du royaume, et que plus de dix mille copies du rapport de l'événement furent expédiées pour l'intérieur, outre celles des journaux.

Qui pourra douter des preuves de ce que je viens de dire, quand on réfléchira que le respect et le goût pour l'antiquité sont encore tels dans ce pays, que la prorogation du parlement s'effectua au milieu des débris de l'ancien édifice, dans la bibliothèque de l'ancienne chambre des Lords et que l'avidité de la population de Londres pour obtenir des reliques de ce monument historique, alla jusqu'au point de donner quatre cents li-

(1) «Neither fire, nor water had made dealeast impression upon this Work, wich «like eternal rock, still remaning in a state of adamantine stability, upon which time, «and violence of man, and vage of the elements have had no sensible influence.»

(2) Helerald.

vres sterling pour un fragment du marbre de la cheminée d'une des chambres.

Qui pourra douter de cet esprit de recherche de nos jours et du penchant pour l'antiquité, quand on voit que ce fut dans les monumens du moyen-âge qu'un des hommes les plus célèbres des temps modernes, sir Walter Scott, chercha non seulement le modèle de son habitation, à *Abbot-Ford*, mais aussi tous les trésors que son imagination prodigieuse a si bien développés, et qu'il vivait dans sa gothique demeure environné d'objets tous historiques; et que les célébrités les plus élevés des trois royaumes considéraient comme un devoir d'y envoyer un tribut de l'antiquité historique; et que ses ouvrages, pour la plupart composés sur des sujets puisés dans l'antiquité et dans les souvenirs historiques, lui donnèrent à lui seul un bénéfice de deux millions de francs, et que, dans Edimbourg, on a imprimé et publié 1,200,000 volumes de ses ouvrages. Et ainsi, comme nous savons de nos jours par les recherches historiques que les dépôts des anciennes théogonies et des anciennes lois et des sciences, dans les temps les plus reculés des anciennes peuples, et spécialement parmi les Indiens, les Chaldéens et les Egyptiens, trois des anciens peuples qui passaient pour être les plus civilisés, étaient confiés à ses prêtres, d'une caste héréditaire; et que les Romains avaient les archives et le dépôt de leurs monumens les plus importans dans l'intérieur du temple de Saturne: ainsi, dis-je, qui pourra donc douter un seul instant du grand rôle que doit *jouer* dans ses recherches et dans ses résultats, *l'Histoire Religieuse et Littéraire des Ordres Monastiques*, même simplement si on la considère sous le rapport historique et littéraire?

Oui, Monsieur, nous trouverons dans cet ouvrage, comme vous le dites en style gracieux, *quand nous pénétrerons dans les cloîtres, nous y trouverons souvent une foule de vestiges échappés à la main du temps.*

Nous y trouverons développé ce grand triomphe d'un courage héroïque (au milieu du fer dévastateur des barbares), de la conservation dans les cloîtres du dépôt sacré des lettres et des sciences. Nous y verrons, comme vous l'observez, que *«tout serait (peut-être) des ténèbres pour nous aujourd'hui, si, à cette époque reculée, où le débordement des nations renversa la maîtresse du monde, les muses éplorées, chassées de la terre classique des arts, ne se fussent réfugiées dans les monastères; nous y verrons que ce fut là qu'elles trouvèrent un asile».*

Nous verrons, j'espère, dans votre ouvrage se développer la connaissance que les recherches historiques nous ont déjà, en grande partie, obtenue sur les effets des Croisades, par rapport à l'ordre social, politique et littéraire des peuples occidentaux de l'Europe, recherches qui nous ont fait connaître que les *Croisés*, traversant des états mieux policés que les leurs, y trouvèrent des lois et des mœurs plus épurées, et qu'ainsi ils durent concevoir de nouvelles idées et acquérir des connaissances nouvelles, et qu'ils y trouvèrent les traces des sciences et du bon goût qui s'étaient conservées dans la Grèce et jusqu'au fond de l'Asie, où les lettres avaient été encouragées par les Califes.

Ces recherches nous ont donné la connaissance que Constantinople

leur offrait une magnificence et des richesses qui excitèrent l'admiration de ces croisés et l'envie d'imiter les modèles dont la vue les frappait ; et que les Italiens surtout en ont profité, par les relations suivies qu'ils entretenaient avec l'Orient et Constantinople, pour faciliter les moyens de se familiariser avec la langue et la littérature grecque, et d'en faire naître le goût à leurs compatriotes, et d'avancer ainsi la belle époque de la renaissance des lettres.

Nous trouverons, je l'espère, dans l'Histoire des Ordres Monastiques des notions précieuses pour la connaissance de l'état de l'agriculture, des grandes propriétés dans les différentes contrées, et aux différentes époques où ces Ordres se sont établis, comme celles que nous avons déjà par de savantes recherches sur l'état de l'agriculture de la Péninsule Ibérienne, aux temps des Maures.

Nous y trouverons, comme vous dites, «*les notions des manuscrits les plus importans qui furent préservés par le zèle scientifique des cénobites de ces corporations, en nous conservant ainsi les plus belles créations du génie*».

Enfin, nous y trouverons des notions précieuses pour l'histoire de l'art dans cette architecture gothique, parmi les débris des abbayes du moyen-âge.

La philosophie et l'histoire, fruit des veilles des Hérodote, des Thucydide, des Tacite, des Aristote et des Platon, et les travaux des beaux siècles de Périclès et d'Auguste, se seraient complètement perdus peut-être, comme vous dites, s'ils n'eussent pas été conservés dans ces dépôts.

Moi-même je sais par expérience que sans ces dépôts, dans mon pays, plusieurs monumens historiques du Portugal n'existeraient plus. Tous les documens les plus précieux que nous possédons d'une date antérieure au 14^e siècle, se seraient perdus avant l'établissement des archives générales du Royaume, s'ils n'eussent été conservés dans les dépôts des monastères.

Il n'y a qu'à comparer le rapport de mon savant collègue M. *João Pedro Ribeiro*, sur l'état des Archives des différents municipalités du Royaume de Portugal, avec les catalogues de quelques archives des anciennes abbayes dans le même pays, pour voir, selon moi, que ce ne fut que dans ces dernières que les plus précieux monumens se sont conservés.

Moi-même j'ai trouvé des documens très importans, tant pour mes recherches historiques que diplomatiques, dans quelques unes de ces précieuses bibliothèques⁽¹⁾. Ce fut à celle du monastère de *Saint-Vincent de Fora*, à Lisbonne, que j'ai pu trouver et examiner l'original d'une chronique du 12^e siècle sur la prise de Lisbonne sur les Maures, quoique bien défectueuse, et dans le genre de celle du maure *Rhazis*.

Ce fut dans cette collection de manuscrits, la plus nombreuse, tant

(1) Mon tableau élémentaire des Relations Politiques et Diplomatique sdu Portugal avec les différentes puissances du Monde.

dans ses archives que dans ceux de sa bibliothèque, que se trouvaient des documens d'une grande importance. Là, on remarquait des éditions distinguées et rares, et une grande partie des classiques latins, par *John Baskerville* ; des bibles et des polyglottes d'un grand mérite ; plusieurs éditions du 15^e siècle, et d'anciennes éditions portugaises ; j'y ai trouvé aussi avec beaucoup d'intérêt, parmi les manuscrits curieux, une collection dont j'ai extrait un trésor de notions, en 26 volumes *in-folio*, qui comprenait les correspondances des ministres portugais près des cours étrangères, depuis le roi Jean III jusqu'au roi Jean V, et un autre manuscrit contenant l'histoire des principaux événemens de l'Europe jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1713, avec les documens originaux et plusieurs bibles manuscrites, parmi lesquelles on en trouve une du 12^e et une du 13^e siècle, et divers autres manuscrits épars.

C'était dans le fameux monastère gothique de *Bellem*, bâti par le roi Emmanuel, comme un monument religieux et historique, pour perpétuer le souvenir de nos étonnantes découvertes, que se conserva la superbe bible manuscrite, dont le pape Jules II fit présent à ce roi, en reconnaissance du premier or des Indes, que ce monarque lui avait envoyé. Ce manuscrit, dont les miniatures qui l'embellissent passaient dans l'opinion des connaisseurs pour être de *Jules Romain*, ayant été examiné, fut reconnu pour avoir appartenu à un siècle antérieur à celui de *Raphaël*, et à celui de *Pietro Perugino*. C'était aux monastères de *Jésus*, de *S-François*, de *das Necessidades*, que se conservaient aussi des manuscrits et des livres extrêmement rares et précieux.

C'était dans le fameux monastère d'*Alcobaça*, dans l'*Estramadure*, qu'on trouvait non seulement une bible magnifique, mais aussi une collection de plus de cinq mille manuscrits, parmi lesquels se trouvaient quelques autographes de saint Isidore de Séville.

A *Coimbre*, au monastère de *Santa-Cruz*, existe le mausolée gothique d'Alphonse premier, roi de Portugal. On y trouvait aussi, outre sa riche bibliothèque, des manuscrits extrêmement rares et précieux, dont quelques uns datent du XI^e siècle. A *Santa-Rita*, à *Saint-Benoît*, se trouvaient beaucoup d'ouvrages relatifs à la littérature orientale, ainsi que dans les collèges de *Graça* et de *Saint-Pierre*, et dans ceux des ordres militaires d'*Aviz*, *Christ* et *Saint-Thiago*, et dans celui de *Saint-Geronimo*, où l'on remarquait un exemplaire de l'édition très rare d'*Homère*, de 1488, par *Nerlius*, dont parlent *Vogot* et autres bibliothécaires.

Ces collections, dis-je, comme celles des monastères de *Saint-François*, des *Congregados*, des *Carmelites* et de *Saint-Antoine*, de Porto, et celles des abbayes de *Tibiaens*, *Saint-Tyrso* et de *Villar dos Frades*, près Braga, offraient d'immenses notions pour l'histoire et pour la littérature. Ces dépôts de la science s'y sont conservés à l'abri des crises politiques du pays pendant plusieurs siècles.

Il me faudrait bien des volumes, Monsieur, pour vous citer les nombreuses collections qui existaient en Portugal dans les nombreuses abbayes et dans les monastères, qui offraient des matériaux précieux à l'histoire et à la littérature. Pour que vous puissiez avoir une idée de l'immense richesse que ces dépôts devaient contenir, il me suffira de vous

dire que seulement les bibliothèques des dix-huit abbayes et monastères dont je viens de parler, contenaient, outre leurs manuscrits, 349,000 volumes imprimés, d'après les calculs que j'ai pu recueillir ; et que le nombre des monastères desquels *je ne vous parle pas* dans ma lettre, s'élève à 380⁽¹⁾. Je suis donc persuadé que si on avait fait l'énumération de la richesse des bibliothèques qui existaient dans tous ces monastères d'un pays de trois millions d'habitans, comme le Portugal, on aurait trouvé des résultats comparatifs bien intéressans.

Il existait aussi, dans quelques uns de ces monastères, des collections de médailles du temps de l'occupation des Romains, des Goths et des Arabes Sarrasins, qui offraient de grandes ressources tant à l'histoire qu'à la connaissance de l'art monétaire durante ces périodes reculées.

D'une autre part, pour voir combien de secours l'histoire national a obtenus des monastères, il suffit d'ouvrir la *Bibliotheca Lusitana* du savant et laborieux *Barboza Machado*, et de parcourir les citations des ouvrages de plus de sep mille écrivains portugais qui y sont mentionnés, ainsi que dans celle de *Brito*, *Theatrum Lusitanicæ Litteratum, sive Bibliotheca Scriptorum omnium Lusitanorum*, qui existe à Paris, manuscrite, dans la bibliothèque du Roi.

Quant à ce qui concerne l'histoire de l'art, combien de secours ne trouve-t-elle pas dans les fameux monumens gothiques de *Bellem*, d'*Alcobaça* et de *Batalha* !

Sans traiter de la partie monumentale historique, je dirai qu'on voyait dans le premier la statue du célèbre prince Henri, qui, après avoir levé le siège de Ceuta, en Afrique, inspira aux Portugais le goût des découvertes, et qui établit cette école renommée de navigation, à Sagres, la première qui ait existé en Europe, et dans laquelle Christophe Colomb vint un peu plus tard perfectionner ses connaissances. On y voyait cet autel historique, près duquel le roi Emmanuel confia aux mains intrépides de *Vasco da Gama*, l'étendard royal sous lequel on soumit les plus grands potentats de l'Asie. On considérait dans le second, outre son vaste édifice, le superbe mausolée de la belle et malheureuse *Ignez de Castro* et de *Pierre I^{er}*, qui a fourni à l'imagination du Virgile portugais un des plus intéressans épisodes de son poème sublime, dans son *Épopée du Peuple navigateur*, et à un de nos auteurs célèbres, le sujet d'une tragédie remarquable. Ainsi, on ne pouvait faire un pas dans les cloîtres de cette abbaye illustre et historique, sans rencontrer des trophées de la fameuse bataille d'*Aljubarota*, qui consolida la couronne de *Jean I^{er}* et la liberté et l'indépendance nationale.

Si on abordait le troisième, on ne pouvait qu'éprouver un sentiment d'admiration pour la beauté de son travail, que la plume de *Murphy* et celle d'un de mes savans collègues de l'Académie des sciences de Lisbonne ont si bien décrit. Là, l'histoire des monumens trouve le fameux Panthéon du vainqueur de *Ceuta* et du libérateur du royaume, et d'autres

(1) M. J.-B. de Castro, dans son ouvrage *Mapa de Portugal*, élève le nombre des couvents à celui que je viens de citer.

mausolées qui sont autant de monumens qui rappellent à la nation portugaise la découverte des îles de *Madeira* et *Porto-Santo*, des *Canaries*, des *Açores* ; la prise de *Tanger* ; la possession d'une grande partie de l'*Afrique* et de *Cabo-Verde* ; la prise d'*Alcacer* et d'*Arzila* ; le passage de l'*Équinoxiale* et du *Cap-de-Bonne-Espérance* ; la soumission de l'archipel de *Cabo-Verde*, du *Sénégal*, du *Gambia* de la *Guinée*, de la *Côte-de-l'Or*, et des îles de *Sain-Thomas*, du *Prince*, d'*Anno-Bom*, *Fernando do Po*, etc., etc.

Vous conclurez donc, Monsieur, de tout ce que je viens de vous dire, quelle est mon opinion sur l'intérêt immense que doit offrir votre ouvrage. J'ai à regretter que l'état de ma santé, et plus la tâche si difficile, peut-être bien téméraire, d'écrire dans une langue étrangère, ne me permettent pas de vous communiquer toutes mes idées sur la haute importance de pareilles recherches, et sur ce que les sciences morales doivent obtenir d'elles pour le bonheur et la tranquillité des nations.

J'ai l'honneur d'être, etc.

NOTES

ADDITIONNELLES

DE M.

LE VICOMTE DE SANTAREM

A LA LETTRE QU'IL ADRESSA

A M. LE BARON MIELLE

LE 24 AVRIL 1835



PARIS

IMPRIMERIE ET FONDERIE EN CARACTÈRES DE A. PINARD

QUAI VOLTAIRE, 15, A PARIS.

1836

En appui de quelques parties du texte de ma lettre adressée à M. Mielle, j'ai cru devoir lui additionner ces notes et fonder mes assertions sur les autorités les plus respectables ; j'en ai de même ajouté une à la fin, qui doit produire quelque intérêt : celle de quelques manuscrits aussi remarquables par leurs caractères, et par les ornemens qui les embellissent, dont un grand nombre se trouvaient dans les archives des anciens monastères.

Première note.

J'ai dit, à la page 3 [a], que nous voyons partout s'établir des académies et sociétés archéologiques. Pour s'en assurer, il suffit de consulter les gazettes littéraires de tout l'Europe, et pour celles qui existent en France, l'intéressant ouvrage de M. Guyot de Fère. ⁽¹⁾

Deuxième note à la page 8. [b]

«Dans les provinces, comme à Paris» disait un article de l'écho du *Mond Savant*, du 20 janvier 1836, «les études archéologiques sont en progrès. L'histoire nationale par les monumes ne pouvait pas demeurer muette. Nous recevons une circulaire que vient d'adresser, comme secrétaire de la commission départementale d'antiquités de la Côte-d'Or, M. Joseph Bart, dont le zèle et les travaux en matière d'archéologie

(1) Statistique des lettres et des sciences en France. — *Institutions et établissemens littéraires et scientifiques.*

Seulement, en France M. Guyot du Fère mentionne 169 archéologues vivans, auteurs d'ouvrages spéciaux sur cette science.

[a] *Correspondente á pag. 197 desta edição.*

[b] *Correspondente á pag. 199.*

« nous sont depuis long-temps connus. MM. les curés cantonnaux, desservans, maires, instituteurs et propriétaires, amis des arts, y sont vivement invités à seconder la commission de tous leurs efforts dans sa sollicitude, pour la conservation des trésors archéologiques. Tous les débris ou documens importans pour l'histoire doivent être soigneusement recherchés et recueillis. Si le hasard ou des fouilles partielles faisaient découvrir des pierres gravées, des sceaux du moyen âge, des médailles, des vestiges des camps romains, des inscriptions, des bas-reliefs, des figurines, des statues, des portions de voies antiques, ils doivent être soigneusement recueillis ou signalés⁽¹⁾. *C'est précisément sur les monumens religieux du moyen âge, sur les édifices surtout qu'on doit appeler l'attention et l'intérêt de tous.* »

Troisième note à la page 14. [a]

La classe de l'histoire et de littérature ancienne de l'Institut de France, dans son rapport rédigé par le savant Dacier, secrétaire perpétuel, présenté à Bonaparte à son conseil d'état, le 20 février 1808⁽²⁾, en parlant des secours que les sciences et les lettres avaient reçus des cloîtres⁽³⁾, s'exprime de la manière suivante : « L'histoire du moyen âge et la diplomatique sont de toutes les branches de la littérature celles qui devaient le plus souffrir des ravages de la révolution. L'étude des anciennes chartes et des manuscrits des différens siècles, ensevelis dans la poussière des bibliothèques et des chartiers, semblait être le partage exclusif de quelques ordres religieux ; et si quelques savans s'en occupaient hors des cloîtres, leur émulation n'était soutenue que par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *qui savait apprécier leurs travaux.* »

« Il était donc impossible que cette étude ne fût pas presque entièrement abandonnée après la suppression des ordres monastiques et les académies. »

Les travaux des Bénédictins seulement sur l'histoire littéraire de la France, publiés en 12 volumes, n'avaient atteint que jusqu'au milieu du XII^e siècle ; et Bonaparte trouva ce travail si intéressant, qu'il en ordonna la continuation.

Le rapport de la commission de l'Institut dit à la page 148 : « Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui avaient si bien mérité de l'histoire par leurs travaux, *conservent encore, aujourd'hui qu'ils n'e-*

(1) Il y a plus d'un siècle (le 13 août 1721), en Portugal sous le règne de Jean V, qu'une loi fut promulguée, ordonnant que dans tout le royaume les anciens monumens soient préservés, en défendant qu'aucun édifice des temps anciens soit détruit et que tous les marbres, les statues, les cippes, où on trouvera des figures ou des inscriptions en caractères phéniciens, grecs, romains, gothiques ou arabes, soient conservés avec le plus grand soin.

(2) Cette commission était composée de MM. Visconti, Silvestre, de Sacy, de Sainte-Croix, Brial, Lévêque, Gosselin, Pastoret, de Gérando.

(3) Rapport, pag. 134.

[a] *Correspondente à pag. 201.*

«*existent plus, des droits à la reconnaissance de la France lettrée, par les matériaux qu'ils avaient rassemblés, et qui auraient fini par former une collection des histoires particulières de ce qu'on appelait les Provinces. Il serait digne de la magnificence du gouvernement de faire recueillir cette immense quantité de pièces et de matériaux historiques, qu'il est d'autant plus important de conserver, que, s'ils étaient perdus, il serait impossible de recommencer les recherches auxquelles ils sont dûs, un très grand nombre d'originaux ayant disparu pendant nos troubles politiques.*»

Tels étaient les travaux des Bénédictins ; mais ce qui est plus étonnant, c'est que seulement le bénédictin Dom Lenoir a rassemblé à lui seul, pour l'histoire de la Normandie, plus de *cent trente mille titres* ! (Voir le Rapport de l'Institut.)

Je citerai, après l'autorité savant si respectable de l'institut de France, celle d'autres savans sur ce que j'ai dit dans ma lettre.

M. Hagewisch, dans son *Histoire de Charle-magne*, publiée en 1791, dit :

«*Les Saxons du temp de Charlemagne n'étaient que des sauvages plongés dans les ténèbres, étrangers aux arts les plus nécessaires, et livrés à une turbulence féroce et à des superstitions sanguinaires. La réunion à un grande était qui avait déjà fait quelques pas vers la civilisation, put seule donner en Allemagne un premier essor aux facultés intellectuelles ; mais la culture de l'esprit ne pouvait s'établir que par l'introduction du christianisme, puisque les prêtres de cette religion étaient seuls lettrés dans ces temps d'ignorance.*»

L'estimable écrivain Koch, dans son *Tableau des révolutions de l'Europe*, page 25, tom 1^{er}, en parlant des invasions des Barbares et de la destruction des beaux monumens des Romains, de leurs bibliothèques, et de l'anéantissement des écoles et des établissemens d'instruction, dit :

«*C'est à la religion chrétienne seul, qu'embrassèrent successivement tous les peuples destructeurs de l'empire, que nous devons d'avoir conservé quelques légères traces de l'ancienne littérature des Grecs et des Romains. Le clergé, obligé d'enseigner le culte et d'expliquer les livres saints, dut nécessairement avoir quelque teinture des lettres. Il devint aussi dans l'occident le seul dépositaire, et pendant une longue série de siècles il n'y eut perssone dans aucune des autres conditions qui s'occupât de science ou qui s'appliquât même à l'art d'écrire, etc.*»

M. Mayer, dans son ouvrage *sur les Institutions judiciaires* (1), publié en 1829, dit à la page 34 de l'introduction :

«*Loin de nous l'idée de vouloir dissimuler les titres que le clergé du moyen âge peut réclamer à la gratitude de l'Europe entière. C'est aux ecclésiastiques qu'est due la conservation du peu de connaissances et de savoir qu'on rencontre dans ces temps obscurs. C'est encore au clergé (continue-t-il), qu'est due la renaissance des lettres et la propagation des arts libéraux comme des sciences les plus abstraites.*»

(1) *Esprit, origine et progrès des Institutions judiciaires des principaux pays de l'Europe.* Paris, 1829.

«Avant la révolution (dit M. d'Estancelin)⁽¹⁾ un investigateur éclairé «avait des moyens de consulter *les actes conservés avec soin dans les archives des monastères*, des amirautés, des seigneuries, des corporations ; «mais aujourd'hui toutes ces ressources lui manquent ; il est réduit après «ce grand naufrage à chercher dans les ruines et au milieu des débris «dispersés, quelques documens épars, que presque toujours le hasard «seul lui procure, etc.»

Quatrième note à la page 17. [a]

La chronique de la prise de Lisbonne sur les Maures, d'ont j'ai parlé dans le texte, on l'a crue composée par un moine allemand, appelé Oton qui assista au siège et à la prise de la ville ; mais le laborieux *Barbosa Machado* montra que son auteur était un Portugais nommé *Ferdinand Pères*, ou *Pires*, magistrat suprême ou premier magistrat du temps d'Alphonse-Henri, 1^{er} roi du Portugal, et pourtant contemporain de cet événement.

Dans la même bibliothèque de St-Vincent de Fora, on trouvait une traduction portugaise de cette chronique en parchemin in-4^o, faite au commencement du xvi^e siècle. Cette traduction fut publiée à Coïmbre en 1538. Celle-ci est devenue si rare, que je n'ai vu qu'un seul exemplaire existant à Coïmbre, dont la docte intervention de M. l'évêque de Coïmbre me procura l'investigation en 1822.

Il serait à désirer qu'on fit la confrontation des relations de cette chronique avec celles de la lettre latine écrite en 1147 à l'évêque de Tours, par un personnage de distinction, nommé *Arnulfen*, qui était embarqué à bord de la flotte combinée ; cette lettre fut découverte parmi les manuscrits de la bibliothèque d'une abbaye d'Aquitaine, et fut publiée dans le premier volume de la collection des anciens monumens formée par Martin et Durand, imprimée à Paris en 1724 ; quoique les relations du manuscrit précieux de la bibliothèque de St-Vincent de Fora soient beaucoup plus détaillées, on y trouvait plusieurs noms des pays des croisés qui composaient l'expédition auxiliaire qui ne se trouvent point dans la lettre mentionnée, et que j'ai citée dans mon examen de cette chronique, en les expliquant d'après les notions pleines d'érudition que plusieurs ouvrages, et surtout ceux du célèbre *Bruzen de la Martinière*⁽²⁾ me fournirent.

(1) Recherches sur les voyages et découvertes des navigateurs normands, etc., par L. Estancelin, député du département de la Somme. Paris, 1832.

(2) Dict., géograph., hist. et crit., 1726-30, 10 vol. in-fol.

[a] *O mesmo que pag. 200 desta edição.*

**Cinquième note à la page 19 [a], sur les manuscrits
d'Alcobaça.**

Sur le nombre des manuscrits de la collection que possédait la bibliothèque d'Alcobaça, il y a une grande disparité d'estimations, de même que celles des différentes bibliothèques de l'Europe (1). On ne peut pas calculer le nombre des manuscrits d'après les estimations de quelques moines, ou des voyageurs (2), ni nont plus d'après le catalogue publié à Lisbonne dans l'année 1775, qui n'a mentionné qu'une partie de la collection.

Des recherches postérieures nous ont donné plus de notions pour pouvoir calculer approximativement leur nombre, et pour connaître les lacunes de ce catalogue.

La bibliothèque d'Alcobaça possédait non seulement la nombreuse collection qu'on remarquait dans le département respectif des manuscrits, mais encore plusieurs autres volumes appartenant à la susdite collection dans les tiroirs des salons de la même bibliothèque, ce que j'ai vérifié pendant mon séjour à Alcobaça.

Je dois ajouter ici la correction de quelques fautes d'impression qui ont échappé dans le texte, et dans la note 5 de la page 11.

A la page 19 [b] on doit lire 500, au lieu de 5,000, et dans la ligne immédiate, se trouvaient les «copies de quelques autographes de St-Isidore de Séville.» (3)

A la page 20 [c] on doit lire *Bibliographes*, au lieu de *Bibliothécaires*.

Dans la note 1, page 11 [d], on doit lire *has*, au lieu de *had*; *rage*, au lieu de *vage*.

**Sixième note des pages 16 à 23 [e], sur quelques manuscrits
remarquables par leurs caractères
et les ornemens dont ils sont embellis, et qui se trouvent en Portugal.**

Les manuscrits que nous avons dans nos archives et dans nos bibliothèques ne remontent point à l'époque reculée de ceux des bibliothèques

(1) Voyez sur les étonnantes disparités d'estimation, faites sur le nombre des volumes contenus dans une même bibliothèque, le travail de M. Balbi: *Essai statistique sur les bibliothèques de Vienne*. Vienne 1835, pag. 35 et suivantes.

(2) *Lintk, Büching et Ebeling*, n'ont pas bien connu cette collection de manuscrits d'Alcobaça. *Murphy* qui a été si minutieux dans les détails et dans les dimensions de l'édifice, n'a même parlé de la bibliothèque, que pour dire une étrange fausseté qui est démentie par les faits.

(3) Ces écrits en furent copiés, à ce que l'on prétend, d'un codex du 6^e siècle.

[a] *Corresponde á pag. 203.*

[b] *Pag. 203 d'esta edição.*

[c] *Ou seja ainda a 203.*

[d] *Pag. 200.*

[d] *Pag. 202 a 205.*

ques de Vienne, de celle du Roi à Paris, du Vatican, et d'autres de l'Italie.

L'état continuel, pendant plusieurs siècles de conflit et de guerres au temps des Romains, spécialement de celles de *Veriatus*, de *Sertorius* et du temps de Pompée; l'invasion des peuples du Nord qui survient après⁽¹⁾, et surtout celle du temps de la domination et expulsion des Arabes, ont peut-être été la cause d'une grande perte de manuscrits qui devaient exister.

Dans Strabon et dans Apien, nous trouvons quelques notions qui nous montrent que les Lusitaniens et surtout les Turditains n'étaient point plongés dans une complète ignorance, et qu'ils connaissaient l'art d'écrire. Le premier de ces écrivains nous dit que les Turditains avaient un grand nombre de lois écrites en vers, et qu'ils possédaient même des ouvrages de la plus haute antiquité. Le second nous dit: *Lusitani pars alia Hispanorum suis legibus viventium*. Il est indubitable, d'après ce que nous dit Plutarque⁽²⁾, que Sertorius non seulement fonda la célèbre école d'Osca, mais aussi une autre pour la jeunesse lusitanienne, où l'on enseignait le grec et le latin. Cette école célèbre devait précisément répandre la connaissance de tous les auteurs grecs et latins, et en former d'autres parmi cette jeunesse dont les ouvrages se sont malheureusement perdus.

Durant la domination romaine, les Lusitaniens devaient avoir leurs manuscrits déposés dans les temples, dans ceux de Mars, de Minerve, de Vénus et de Diane; de même que leurs dominateurs gardaient les leurs dans l'intérieur du temple de Saturne.

Ainsi, je ne pense pas que nous possédions aucun *codex* antérieur au 10^e siècle, quoiqu'un auteur célèbre cite l'existence d'un parchemin du 9^e siècle, comme existant à la bibliothèque de l'université de Coïmbre; néanmoins, quand j'ai examiné cette bibliothèque avec son savant conservateur, qui a pris beaucoup de peine pour me faire connaître tout ce que la bibliothèque avait de plus important et de plus rare, je n'ai vu aucun manuscrit du 9^e siècle.

Le plus ancien est du 10^e siècle.

Ce n'est donc que de cette époque que l'on trouvait deux Bibles parmi les manuscrits de la collection de la bibliothèque du couvent des Necessidades.

A cette époque les caractères, les onciales et les miniatures étaient en général extrêmement grossiers. On peut en juger par celles des plantes qu'on voit dans le manuscrit 6:862 de la bibliothèque du Roi à Paris, et dont M. Schmith estime l'écriture comme étant du 9^e siècle, et que M. E. Quatremère, avec plus d'exactitude, fixe au 10^e siècle.

(1) Sur ces guerres et leurs résultats on peut consulter Apien. — *De Bellis civilibus* et *de Rebus hispanicis*. — Tite-Live. — Plutarque. — Strabon. — Florus. — Diodore de Sicile. — Dion Cassius. — Les historiens portugais et espagnols; et pour celles du temps des Arabes: l'histoire de la Domination des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal, par D. Joseph. Conde.

(2) *Plutaci vitæ*, édit. Xilandri; Francfort, 1599; tom. 2, pag. 575.

Les manuscrits du 11^e siècle⁽¹⁾ et même ceux du 12^e siècle⁽²⁾, que j'ai vus, n'offrent rien de très remarquable sous le rapport de l'art et de la beauté, si l'on en excepte quelques *onicales* curieuses, mais en général de mauvais goût.

Ceux du 12^e siècle, qui se trouvent aux archives de Torre de Tombo à Lisbonne, n'offrent non plus rien de remarquable sous le rapport de l'art; cependant ceux du 13^e siècle offrent déjà quelques beautés et d'autres corrections dans les *onicales* et dans les dessins, dans leurs caractères, et même quelques uns dans leurs formes, entre autres le *Fuero Jusgo* avec les caractères enluminés, et qui est d'une beauté parfaite. Ce manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de Lisbonne.

De ce siècle, la bibliothèque du monastère d'Alcobaça possédait 72 *codex*, et parmi lesquels se trouvaient deux dictionnaires géographiques latins, écrits par Bartholomeo, moine d'Alcobaça, au 13^e siècle⁽³⁾, et un vocabulaire latin, composé par Alphonse du Lourçal, moine de la même abbaye; et un autre: *Confessiones Aurellii Augustinii*, parchemin in-fol. Ce *codex* a été écrit par le Père Theotónio de Condeixa, moine d'Alcobaça.

Du 14^e siècle, entre autres *codex*, j'en ai examiné un aux archives du royaume (Torre de Tombo), dont la conservation est parfaite, où l'on voit les dessins de toutes les villes fortifiées du royaume à cette époque.⁽⁴⁾

Du même siècle existe à la bibliothèque publique de Lisbonne une copie magnifique du Dante, écrite en parchemin, avec des miniatures. Fol.

Le Portugal possède aussi de ce siècle plusieurs ouvrages Thalmu-distes d'une grande beauté. A la bibliothèque publique de Lisbonne, on remarque parmi les manuscrits celui sur vélin d'une Bible hébraïque avec un commentaire rabbinique, qui, par la manière dont il est écrit, représente au premier coup d'œil un cadre arabesque de couler rouge autour du texte. Les miniatures en or et en argent sont extrêmement belles.⁽⁵⁾

Parmi les manuscrits d'Alcobaça, on voyait 70 volumes de ce siècle,

(1) Parmi les manuscrits de la bibliothèque du monastère d'Alcobaça il s'en trouvait un seul du 11^e siècle. Après avoir examiné ce *codex*, j'ai pensé que ce n'était qu'une traduction de la règle de Saint Benoît, faite par le moine Martinho d'Aljubarota, d'après l'ordre de l'abbé (A. D., 1270), traduction faite alors d'un *codex* du 11^e siècle.

(2) Le monastère d'Alcobaça possédait 10 *codex* du 12^e siècle, parmi lesquels se trouvait une Bible donnée par Alphonse 1^{er}, roi du Portugal, et un manuscrit assez curieux des donations faites par les Maures et par les chrétiens au monastère de Lourvão.

(3) Le laborieux Barbosa, auteur de la bibliothèque lusitanienne, n'a point eu connaissance de cet auteur, ni les bibliographes où il a puisé quelques articles pour son ouvrage.

(4) En 1824, étant alors chef et directeur général des archives royales, j'ai proposé au gouvernement de faire lithographier ce *codex*, idée que S. M. T. F. le feu roi Jean VI approuva.

(5) Déjà ce manuscrit avait excité l'attention du célèbre statisticien Balbi. (Voir son essai statistique sur le royaume du Portugal).

et on y remarquait la Bible prise par le roi Jean I^{er} à la bataille d'Aljubarrota au roi Jean II de Castille, avec l'autel portatif qui se trouve dans le fameux panthéon de ce roi, au monastère de Batalha. (1)

Je ne parle point ici de la Bible précieuse donnée au roi Emmanuel par le pape Jules II, qui se conservait au monastère de Bellem. Cette Bible est devenue si célèbre et si connue, qu'on pourra voir les notices que le laborieux statisticien Balbi, Hænel et d'autres ont données.

Le plus magnifique de tous les manuscrits du siècle suivant, que j'ai vu, c'est un livre de prières qui se conservait au trésor de la couronne, in 8^o, relié en velours rouge, avec les armoiries du Portugal, en émail et diamans. Ce manuscrit était orné de miniatures admirables, et d'une correction parfaite. Dans quelques unes on voyait la cérémonie du service funèbre du roi Jean I^{er}, dans l'intérieur de l'église du célèbre monastère de Batalha, le portrait du roi Edouard, et d'autres très remarquables, dont je ne me souviens plus, l'ayant vu il y a plusieurs années. Le 15^e siècle nous présente déjà un plus grand nombre de manuscrits d'une beauté plus admirable que ceux qui le précédèrent.

A la bibliothèque publique de Lisbonne, on voit un *codex*, l'*Ettica d'Aristotelis*, traduite en espagnol par Don Carlos, prince de Navarre (1468), en parchemin, in-fol., avec des miniatures.

L'archive d'Alcobaça possédait 23 *codex* de ce siècle. Du 16^e siècle se trouvent plusieurs manuscrits très remarquables dans l'archive royale de la Torre du Tombo. Non seulement les livres précieux qu'on appelle de la *réforme* des anciens documens, qui furent écrits par ordre du roi Emmanuel, et qui sont en grand parchemin, in-fol., avec les plus belles onciales et vignettes colorieés, travail du célèbre portugais Vasco, élève de l'école de Perugino, et compagnon de Raphaël (2); mais encore on voit dans les mêmes archives le magnifique *Codex* des Blasons de la noblesse de Portugal, enluminés, que le roi Emmanuel fit faire d'après les règles de l'art héraldique, et les notions que des artistes portugais avaient obtenues de Bourgogne et d'Allemagne. Ce manuscrit précieux fut terminé à Lisbonne, le 15 août 1509. Il y en a un autre plus précieux, celui que le même souverain donna à la maison de Costas (Armeiros Mores), et que possède encore le comte de Mesquitella, et que j'ai examiné plusieurs fois. Du commencement du 17^e siècle, le plus précieux que j'aie jamais vu en Portugal, c'est le missel qui se trouvait parmi les manuscrits du couvent de Jésus à Lisbonne. Ce *Codex* superbement enluminé par Estevão Gonçalves Neto, était d'une grande beauté.

Telles sont les notions que je puis donner dans ce moment, et trop imparfaites sans doute, me trouvant à près de 500 lieues de distance de celles que j'ai prises de ces manuscrits, et qui réclameraient un examen plus approfondi, et mériteraient une comparaison minutieuse avec ceux

(1) J'ai examiné ce manuscrit en août 1833.

(2) Sur ces livres on peut consulter : *Memorias para a Historia de Real archiv.*, par J. P. Ribeiro.

des mêmes siècles qui se trouvent dans la collection des manuscrits de la bibliothèque du Roi à Paris.

Cet examen nous présenterait une foule de résultats curieux et importants, non seulement sous le rapport de l'art, mais encore sur la richesse relative des collections. Je produirai un exemple en comparant le nombre des manuscrits du monastère d'Alcobaça avec celui de ceux de Louis de Bruges, seigneur de Gruthuyse, qui forment maintenant une partie de la collection de la bibliothèque du Roi, à Paris, et qui sont au nombre de 106 dont le savant M. Van-Praet publia la notice en 1831.

L'examen que je fis me donna le suivant résultat comparatif de cette collection du monastère d'Alcobaça, en Portugal :

1° Qu'aucun manuscrit de la collection de Louis de Bruges ne remonte au delà du XIII^e siècle, tandis que la collection d'Alcobaça en possédait dix du siècle antérieur.

2° Que la dite collection de Louis de Bruges possédait seulement quatre manuscrits du XIII^e siècle, tandis que la collection de Batalha en possédait soixante-douze de ce siècle.

3° Que la dite collection déposée à la bibliothèque du Roi possède dix-huit manuscrits du XIV^e siècle, tandis que celle d'Alcobaça en possédait soixante-dix.

4° Que, du XV^e siècle, la collection de Louis de Bruges nous présente quatre-vingt-deux manuscrits, tandis que celle d'Alcobaça ne nous en présentait que vingt-trois.

Ainsi nous voyons par cette simple comparaison, que la collection du monastère d'Alcobaça était plus riche en manuscrits antérieurs à la seconde époque de la renaissance des arts, que la précieuse collection de Louis de Bruges, qui se conserve maintenant à la bibliothèque du Roi, et que la même collection d'Alcobaça était plus pauvre que celle que je viens de citer, en manuscrits du siècle de Pérugino et de Raphaël.

RECHERCHES
SUR
AMÉRIC VESPUCE

ET SUR SES PRÉTENDUES DÉCOUVERTES

EN 1501 ET 1503.

PAR

M. le Vicomte de Santarem,

MEMBRE DE PLUSIEURS ACADÉMIES, ETC., ETC.

(Extrait du Bulletin de la Société de Géographie, n.º 22. — Octobre.)

AVEC DES NOTES ADDITIONNELLES.



PARIS.

IMPRIMERIE DE MAULDE ET RENOU,

15, QUAI VOLTAIRE.

1836

RECHERCHES
SUR
AMÉRIC VESPUCE
ET SUR SES PRÉTENDUES DÉCOUVERTES

EN 1501 ET 1503

AVANT-PROPOS.

M. de Navarrete, savant Espagnol, très connu par d'importans ouvrages qui lui valurent les suffrages les plus honorables du monde savant, se trouvant à la tête de l'Académie de Madrid, et étant sur le point de faire paraître le troisième tome de son ouvrage intitulé : *Collección de los viajes y descubrimientos, que hicieron por mar los Españoles desde fines del siglo xv*, etc., etc., eut la bonté de me demander mon opinion sur le Florentin Vespuce, et les renseignements qui se trouveraient à ce sujet dans les archives royales de la *Torre do Tombo*, dont alors j'étais le directeur.

J'ai un vif regret de n'avoir point maintenant en ma possession la lettre pleine d'intérêt que m'écrivit M. de Navarrete, datée du 24 mai 1826 ; c'est un document très précieux, non seulement en ce qui regarde les travaux de cet écrivain sur les voyages des Espagnoles, mais encore à cause de ses opinions sur les découverts (1).

Le 15 juillet de la même année, j'envoyai au savant président de l'Académie espagnole toutes les notions que je pus recueillir au sujet d'Améric Vespuce, et je lui communiquai mon opinion à l'égard de cet Italien. M. de Navarrete ayant regardé les notions que j'e lui remis comme très propres à jeter quelques lumières sur ce sujet, les crut dignes d'être publiés, et inséra ma lettre à la page 303, du troisième tome de sa collection.

Comme l'ouvrage de cet estimable écrivain est volumineux et écrit en espagnol, et que pour cette raison il n'est pas très répandu, surtout dans le Nord de l'Europe, j'ai cru qu'il ne serait pas sans utilité de livrer

(1) J'ai sa lettre originale parmi mes manuscrits à Lisbonne.

à la connaissance d'un plus grand nombre de lecteurs le court travail que j'envoyai à M. de Navarrete, pensant qu'il pourrait donner un plus grand jour à quelques ouvrages publiés en Allemagne, et surtout à celui de M. Rottech, publié en 1823, sous le titre de *l'Histoire général des temps modernes*. « *Allgemeine Geschichte Neuerer Zeiten* ».

Dans l'espoir de rendre un faible service à la science, j'offre à la critique des historiens modernes la traduction française de ma lettre au président de l'Académie espagnole, accompagné de quelques légères réflexions.

Paris, le 4 mars 1835.

LETTRE

Ecrite par M. le vicomte DE SANTAREM, membre de l'Académie royale des sciences de Madrid, au président de cette Académie, D. MARTIN FERNANDEZ NAVARRETE, sur les voyages d'Améric Vespuce en 1501 et 1503.

Monsieur,

J'ai eu le plaisir de recevoir de la lettre du 24 mai dernier, que vous avez eu la bonté de m'adresser pour me demander de vous communiquer les documens que je trouverais dans les archives de la *Torre do Tombo* sur Améric Vespuce, et la découverte de la Nouvelle-Hollande. Je ne puis, monsieur, pour le moment, répondre qu'à la première demande de votre lettre, en ce peu de lignes que je trace à la hâte.

Ni dans les chancelleries originales, *Chaucellarias originaes* du roi D. Manoel, depuis 1495 jusqu'en 1503 inclusivement, ni dans les 82,902 documens du corps chronologique, *Corpo chronologico*, ni dans les 6,095 du corps de caisses, *Corpo das gavetas* ⁽¹⁾, ni dans les nombreux paquets de lettres déposées aux archives royales, je n'ai trouvé en aucune manière cité le nom de Vespuce, ni ceux de *Julião del Giocondo* et de *Bartholomeo del Giocondo*.

Je dois ajouter que je n'ai jamais rencontré le nom de Vespuce dans la précieuse collection des manuscrites de la Bibliothèque royal de Paris que j'ai examinée pendant mon séjour dans cette capitale, et où j'ai recueilli quelques documens qui m'ont fourni matière à des mémoires critiques publiées dans les tomes 12, 13 et 15 des *Annales des sciences*, et dont Balbi fait mention dans le tome II de son *Essai statisque*, partie des archives littéraires; je n'ai pas non plus vu son nom cité dans le manuscrit 10,023, intitulé: *Journal des voyages des Portugais, depuis l'an 1497 jusqu'à 1632*, manuscrit qui a été composée par un Portugais, et

(1) Ces deux corps de documens sont ainsi appelés depuis qu'on a changé le dépôt des archives après le tremblement de terre de 1755. Ils contiennent tous les papiers épars qui, avant ce désastre, étaient au château de Lisbonne.

primitivement écrit en cette langue, et qui, par l'orthographe qui y est suivie et les lettres doubles qu'on y voit, indique évidemment qu'il est extrait de quelques mémoires anciens.

On doit donc regarder comme très suspectes les prétentions de Vespuce, et ajouter peu de foi à tout ce qu'il dit dans ses lettres à *Pedro Soderini*, lettres qui ont été traduites en portugais et publiées en 1812, par l'Académie royale des sciences de Lisbonne, dans la *Colletion de renseignemens pour servir à l'histoire et à la géographie des peuples d'outre-mer*. Mes idées là-dessus n'ont pas changé malgré ce qu'en pense le savant éditeur portugais qui prétend, «que Pedro Alvares Cabral, revenant en Portugal, où il arriva en 1501, rencontra à son passage au cap Vert une flotte de trois vaisseaux sur laquelle se trouvait Vespuce, et qu'il lui parla». On peut conjecturer que l'éditeur a extrait ces lignes d'un passage du chapitre 21 d'un mémoire fait sur le voyage de Pedro Alvares Cabral, par un pilote portugais, mémoire qui se trouve au n° 3 du 2^e vol. de la collection précitée. Voici ce passage : «Nous arrivâmes au cap de Bonne-Espérance le jour de Pâques fleuries ; le vent nous étant favorable, nous doublâmes ce cap et touchâmes à un pays, près du cap Vert, qu'on appelle *Besênegue*, où nous trouvâmes trois vaisseaux que le roi de Portugal envoyait reconnaître la terre nouvelle que nous avions découverte «en allant à Calicut.»

Comment peut-on croire que le nom de Vespuce fût si obscur que le pilote portugais n'en parle pas dans sa relation ? Parce que Cabral rencontra ces trois vaisseaux, s'ensuit-il que ce soit l'expédition supposée de Vespuce, malgré la coïncidence de sa première lettre avec le passage que nous citons ? Vouloir en tirer une conséquence affirmative en faveur de Vespuce, n'est-ce point arriver à des inductions forcées et peu concluantes ? Selon moi, ce passage n'est point une preuve assez forte pour suppléer au manque de documens et nous faire ajouter foi entière aux lettres à *Pedro Soderini*.

D'un autre côté, il est incroyable que l'historien portugais le plus instruit et le plus digne de foi, *Damião de Goes*, *vivant au temps de ces découvertes et de ces voyages*, rempli de vastes connaissances, ayant voyagé dans tout l'Europe, devenu chef des Archives royales de la *Torre do Tombo*, où il a puisé tous ses renseignemens pour composer la chronique du roi don Manoel ; il est, dis-je, incroyable que *Damião de Goes* n'ait pas oublié de parler dans le chapitre 62 de la première partie de son ouvrage de *Pierre Pascoaligo*, ambassadeur de Venise à Lisbonne, et qu'il ait justement omis le nom d'un Italien aussi célèbre que l'était Vespuce, tandis qu'il parle à chaque page de personnes très indifférentes, et que parlant, dans le chapitre 60 de la première partie de sa chronique, du retour de Pedro Alvares Cabral, et de son arrivée au cap Vert, il ne dise que ces mots : «Et de là, il (Cabral) se rendit au cap Vert, où il rencontra Pedro Dias qui s'était séparé de lui, dans son voyage pour les Indes, comme nous l'avons dit plus haut.» Comment peut-on supposer que cet historien ignorât la prétendue rencontre de Cabral et de Vespuce ?

Damião de Goes, durant son séjour à Padoue, eut de très intimes relations avec *Julio Sprone* et d'autres personnages instruits ; il s'occupait

beaucoup des voyages que les Portugais entreprenaient alors, et se trouvait tellement au faite de tout ce qui se passait à ce sujet, qu'étant parti pour la Hollande, ses amis d'Italie ne cessèrent de le consulter, et que ce fut lui qui envoya à *Ramusio* l'ouvrage manuscrit du père *Luiç Alva-res*. Je ne peux non plus croire que ce savant historien portugais, qui n'ignorait aucune circonstance des voyages de *Cadamosto*, comme on le voit dans le chapitre 8 de la chronique du prince don João, quoiqu'il ne fût pas son contemporain, ignorât justement l'expédition de Vespuce.

Comment peut-on supposer que *Damião de Goes* n'eût rien su des découvertes que Vespuce s'attribue dans ses lettres à *Pedro Soderini*, lui qui, ayant été à Milan, dans le royaume de Lombardie, à Rome, à Ferrare, à Venise, connu dans tous ces lieux un grand nombre de savans et lia des correspondances littéraires avec les cardinaux, *Bembo*, *Bonamico*, *Sodoletto*, *Christovão Madruçio*, *João Magno*, son frère *Olaio Magno*, et beaucoup d'autres personnes distinguées.

De retour en Portugal, *Damião de Goes*, par une ordonnance du 3 juin 1548⁽¹⁾, signée de don João III, fut nommé, en récompense de ses services, chef des archives royales de la *Torre do Tombo* (une des premières de la monarchie). Alors il s'occupa avec un grand zèle à réunir tous les matériaux nécessaires pour faire les chroniques qu'il publia, et à mettre en ordre tous les documens de ces archives; pouvait-il donc ignorer le voyage de Vespuce et la renommée de cet Italien, si son voyage avait réellement eu lieu 45 ans auparavant? Est-il permis de croire que *Damião de Goes* n'eût rien renoncé touchant ces voyages? Comment peut-on encore penser que *Damião de Goes*, qui avait recueilli, dans le cours de ses voyages, un grand nombre de manuscrits et de documens rares qu'il avait envoyés à l'infant don Fernando, duc da Guarda, fils du roi don Manoel, n'en eût point trouvé un seul relatif à Vespuce?

Qu'on ne nous dise pas que *Damião de Goes*, prévenu en faveur de ses compatriotes, a gardé le silence pour obscurcir la gloire de Vespuce, parce que celui-ci était étranger; car le Portugal avait déjà la gloire de cette découverte, faite par *Pedro Alvares Cabral*, l'année avant le prétendu voyage de Vespuce, d'autant plus que *Damião de Goes*, historien très véridique, a écrit avec la plus grande impartialité la relation du voyage de *Cadamosto*, étranger comme l'était Vespuce.

Serait-il possible que le chef des archives royales de la *Torre do Tombo* n'eût point connu les livres et les papiers de Vespuce, puisqu'à la fin de son sommaire ce dernier dit: qu'à peine arrivé en Portugal, il mit entre les mains du roi don Manoel, ses livres et ses papiers, que ce roi voulut voir et examiner?⁽²⁾

⁽¹⁾ Chancellerie du roi D. João III, liv. 60. f. 43.

⁽²⁾ Comment peut-on croire que le roi don Manoel, qui s'était occupé de la réforme des documens des archives avec tant de zèle qu'il se rendait même en personne au dépôt de la *Torre do Tombo*, et qu'il avait déposé dans ces archives beaucoup de documens tirés de la bibliothèque dite d'Alphonse V; comment, dis-je, peut-on croire que ce prince aurait oublié de recueillir les livres et les papiers dont parle Vespuce, et d'en faire tirer des copies, lorsqu'ils traitaient d'une affaire aussi importante pour son règne, si en effet de tels livres et de tels papiers eussent existé?

Je dois aussi faire remarquer que dans une lettre que j'ai vue moi-même, écrite par *Pedro Pascoaligo*, ambassadeur de Venise à Lisbonne, à ses frères, en Italie, datée du 23 octobre 1501, année où l'on dit avoir eu lieu ce prétendu voyage de Vespuce, cet ambassadeur parle du *voyage de Corte Real*, et ne dit pas un seul mot de Vespuce, quoiqu'il fût Italien.

En outre, j'ai examiné avec attention les sections de mon *Corps de droit public diplomatique du Portugal*, qui traitent de nos relations avec l'Espagne et l'Italie, et je n'y ai rien rencontré sur Vespuce. *Ruy de Sande*, ministre du roi don Manoel en Espagne, dans ses dépêches de 1500 et 1501, années où Vespuce a fait ses prétendues découvertes, ne dit pas un mot de ce Florentin, ni *João Mendes de Vasconcellos* dans sa correspondance officielle de l'année 1502 et suivants. (1)

Le manuscrit de la Bibliothèque royale de Paris que j'ai cité, ainsi que Goes, ne parlent d'aucune expédition importante en 1501, quoiqu'ils fassent mention d'un voyage fait en cette même année par *João da Nova*, navigateur très insignifiant auprès de Vespuce, ce qui est une nouvelle raison pour douter du voyage et des découvertes de ce dernier.

Quant au seconde voyage, *Damião de Goes* garde à ce sujet un silence complet, et les autres écrivains varient beaucoup dans leurs relations. *Pedro de Mariz*, dans son cinquième dialogue, dit, sans désigner l'année : « que le roi don Manoel envoya une flotte composée de six voiles et commandée par *Gonçalo Coelho* ; que ce capitaine ayant perdu deux vaisseaux revint avec quatre en Portugal, où il arriva après la mort du roi. »

Le père *Simão de Vasconcellos* et plusieurs autres chroniqueurs répètent la même chose ; mais *Damião de Goes*, dans sa chronique, dit en termes précis que *Gonçalo Coelho* partit avec six vaisseaux le 10 juin 1503. — Nous pourrions avoir des notions exactes sur le voyage de *Coelho*, et savoir si Vespuce faisait ou non partie de cette expédition, si nous avions l'ouvrage que ce capitaine portugais publia sur l'Amérique, après avoir tout vérifié de ses yeux, quand il écrivait par ordre du roi. — Malheureusement cet ouvrage se perdit, et tout ce que la tradition nous apprend, c'est que son auteur l'offrit au roi don João III (2).

J'ai aussi examiné dans les archives royales de la *Torre do Tombo*, tous les documens concernant *Gonçalo Coelho*, et les mémoires généalogiques de la famille de ce navigateur, et je n'y ai rien trouvé sur Vespuce.

Je dois encore ajouter que Vespuce parlant, dans sa première lettre, de son arrivée au port de *Besenegue* auprès du cap Vert, ne dit pas un seul mot de la rencontre qu'il fit de *Pedro Alvares Cabral*.

(1) J'ajouterai qu'à cette époque, nos rois avaient l'habitude, soit directement, soit par l'entremise des ambassadeurs, de communiquer tous les événemens remarquables aux monarques étrangers, et surtout à celui d'Espagne, à cause des liens de famille. Dans les correspondances de cette époque, je n'ai rien trouvé sur Vespuce et ses découvertes, ce qui nous porte encore plus à douter des relations de ce Florentin.

(2) Mais supposons que Vespuce fit partie de cette expédition, est-ce que le seul fait de voir *Gonçalo Coelho* chargé du commandement et faisant la relation de son voyage, ne détruit pas les prétentions exclusives de Vespuce, aux découvertes qu'il s'attribue, et à la gloire de donner son nom à ces régions ?

Tout ce qui vient d'être dit démontre que les prétentions de Vespuce ont peu de fondement, et que beaucoup d'historiens et de géographes ont été à son égard induits en erreur ; mais on pourrait le démontrer d'une manière encore plus évidente en rapprochant divers passages de ses écrits. N'y a-t-il pas contradiction, lorsqu'après avoir décrit, dans sa première lettre, son voyage de 750 lieues de côtes, il dit : « que n'ayant trouvé dans ce pays aucune mine, » etc., etc., et finit parlant toujours d'une manière collective. « *Et on le résolut ainsi, me chargeant entièrement du commandement de la flotte ;* » d'où l'on conclut que la première fois qu'il sortit de Lisbonne, il ne commandait pas.

Plus bas il dit : « Nous convîmes avec le premier capitaine de faire des signaux à la flotte, » etc.

Après cet exposé, et d'après les documens que les Italiens ont publiés sur Vespuce, je crois que les découvertes qu'il s'attribue sont fondées, ou du moins très douteuses. Pour ajouter une foi pleine et entière à un fait, la critique de nos jours exige des preuves dont on ne puisse pas révoquer en doute la vérité ; elle ne trouve plus suffisantes de simples traditions, et repousse des documens qui portent un caractère d'in vraisemblance. Toutefois, sans un examen plus mûr et plus approfondi, je ne me hasarde pas à dire que Vespuce ne s'est pas trouvé à quelque-une de ces expéditions, comme un des hommes les plus instruits dans la cosmographie et la navigation ; et malgré toutes les relations qu'il a écrites, je penche beaucoup vers l'opinion du savant *Muñoz*. Enfin je croirais même (si nous regardons ces lettres comme authentiques), je croirais même, dis-je, qu'il a fait partie des deux expéditions, mais comme subalterne, et alors nous ne devons pas nous étonner qu'il ait fait au Portugal, et à l'égard des voyages de 1501 et 1503, ce qu'il fit avec les relations de *Hojeda*.⁽¹⁾

Pour avoir une opinion plus arrêtée sur cette question, j'aurais désiré pouvoir consulter un ouvrage publié en 1823, en Allemagne, intitulé : *Allgemeine Geschichte Neuerer Zeiten*, etc., par M. Rotteck. — *Histoire générale des temps modernes*. Je ne connais de cet ouvrage que quelques extraits, et je remarque que l'auteur, recherchant si l'Amérique a été connue ou visitée avant Christophe Colomb, parle beaucoup de Vespuce et de la grande part que quelques écrivains lui ont donnée à cette découverte, et dit ces mots : « Ce qui attaque encore davantage la gloire de Colomb ce sont les prétentions de Vespuce. » Et de ce passage on peut conclure que cet auteur n'a pas ajouté grande foi aux relations de Vespuce.

Voilà, pour le moment, Monsieur, ce que je puis vous dire à ce sujet ;

(1) Il est prouvé que Vespuce s'empara des relations de Hojeda et les produisit comme siennes. *Koch*, dans son tableau des révolutions de l'Europe, tome 1^{er}, p. 298, dit : « Un négociant florentin, nommé Améric Vespuce, suivit de près les traces du navigateur génois, sous la conduite du capitaine espagnol nommé Alphonse d'*Hojeda* ; il fit plusieurs voyages dans le Nouveau-Monde ; différentes côtes du continent de l'Amérique méridionale furent visitées par lui ; et dans les cartes qu'il dressa de ses découvertes, il usurpa une gloire qui ne lui était pas due, en appliquant son nom au nouveau continent, d'où il arriva que ce nom, celui d'Amérique, y resta depuis constamment attaché. » *Wid-Fozen*, cité par *Koch* dans la quatrième note du même volume et à la page précitée.

je diffère de vous répondre sur les documens relatifs à la découverte de la Nouvelle-Hollande, faite par ordre du vice-roi des Indes, en 1600 et 1601, selon l'atlas manuscrit de Teixeira, du xvii^e siècle ; jusqu'à ce que j'aie examiné les autres documens, et les soixante livres qui sont venus, en 1778, du département des Indes établi à Goa, pour être placés dans les archives de la *Torre de Tombo*, et dont j'ai déjà fait les extraits contenant les dix-neuf premiers.

NOTES ADDITIONNELLES.

Dans la lettre publiée dans le Bulletin de la Société de géographie du mois d'octobre de l'année dernière, j'ai posé un fait et émis une opinion sur Améric Vespuce ; j'ai produit un grand nombre de preuves contemporaines ou originales, qui font et ont le droit de faire autorité en la matière : maintenant je vais grouper autour de ma propre opinion, celle de plusieurs autres écrivains qui ont parlé de Vespuce, ou qui ont traité des titres de ce Florentin, pour imposer son nom au Nouveau-Monde, aux dépens de Colomb, de Cabral, de Gonçalo Coelho et d'autres, et même au préjudice de l'importante question, si l'Amérique avait été connue ou non des anciens. Ainsi donc, avant de passer en revue les opinions d'autres écrivains, le développerai ici encore ce que j'ai dit à la page 6, savoir que je n'ai trouvé, en aucune manière, le nom de Vespuce cité dans les différens corps des documens des archives du royaume, à Lisbonne. Maintenant, je remarquerai que non seulement le silence de plus de cent mille documens des collections que j'ai citées et qui furent consultées, est bien remarquable ; mais surtout, celui des registres des chartes du roi Emmanuel, d'autant plus que Vespuce dit dans sa première lettre à Pierre Soderini que : «*Étant à Séville, avec propos délibéré de ne plus retourner en Portugal*, il me survint, ajoute-il, un messager exprès, de la part du dit seigneur (le roi Emmanuel), *avec lettres patentes*, etc. (1) » Les lettres patentes de nos rois étaient enregistrées à la chancellerie du royaume. Ces livres et registres sont tous aux archives royales de la *Torre do Tombo*, et forment une collection de plus de deux mille volumes. Pas un seul de ces livres ne se perdit, ainsi la chancellerie du roi Emmanuel est complète ; et comment donc Vespuce aurait-il reçu des *lettres patentes*, comme il le dit, sans que celles-ci eussent été enregistrées à la chancellerie, d'après les dispositions des codes et des lois ? est-il présumable qu'on ait voulu violer les codes et les lois en faveur de Vespuce !

Nous ajouterons encore à ce que nous venons de dire page 15, et nous répéterons que Vespuce lui-même dans ses lettres à Soderini, mon-

(1) Voyez la collection intitulée : *De l'Afrique*, par Léon l'Africain, et la Navigation des anciens capitaines portugais aux Indes, traduction de Jean Temporal, tome II, page 477.

tre de la manière la plus évidente, qu'il n'était point chargé en chef de la commission de découverte, comme nous allons voir dans un autre passage de sa seconde lettre : « *Mais notre capitaine en chef, dit-il, homme fort présomptueux et fantasque, voulut aller reconnaître, etc., et pour se montrer être capitaine de six navires qui fut toutefois, malgré tous nous autres capitaines, etc.* » (1)

Ce passage, cet aveu formel de Vespuce lui-même, ne prouvent-ils pas que si toutefois il fit partie de cette expédition, ce ne fut qu'en subalterne, et que les autres cinq capitaines avaient autant de droit à imposer leurs noms au continent qu'ils visitèrent, que Vespuce lui-même, et que le commandant en chef avait encore un droit plus fondé pour imposer le sien, que ses subalternes ?

Dans notre lettre à M. de Navarrete, nous n'avons point cité l'autorité de l'historien Jean de Barros, (2) ni celle du classique Osorio, (3) tous les deux contemporains de Vespuce, et tous deux écrivains très recommandables, d'après l'assentiment général des savans de toute l'Europe ; nous produirons ici ce que nous avons puisé dans ces sources authentiques sur la matière dont nous nous occupons.

Barros, en parlant de la découverte du Brésil et en citant, avec la plus scrupuleuse exactitude, les noms des capitaines des navires de l'expédition de Cabral, ne dit pas un mot sur Vespuce, (4) ni de son voyage de 1497 cité par quelques géographes ; parlant toute fois de Colomb, cet historien célèbre garde le même silence que les autres sur la prétendue rencontre du cap Vert, avec les navires où on disait que Vespuce s'est trouvé. Il ne parle que de la rencontre avec *Pedro Dias* (5). Pour ce qui regarde le prétendu voyage de Vespuce en 1501, cet historien contemporain ne mentionne que le départ de Lisbonne de *Jehan da Nova*, avec quatre vaisseaux, au mois de mars 1501, *sans dire un mot de Vespuce*, ne cachant pas toutefois que ce capitaine n'était point portugais. Quel motif pouvait-il donc avoir d'omettre le nom d'un autre étranger tout autrement célèbre, comme était Vespuce, s'il avait en réalité fait ce voyage de découverte par ordre du roi à cette époque ? Si ce voyage de Vespuce eût existé, Barros ne l'aurait-il pas cité comme il a cité le nom d'un autre Florentin comme Vespuce, Ferdinand Vinet, parmi les capitaines qui commandaient les navires de la flotte ? Quel intérêt aurait eu cet historien à cacher le nom de Vespuce, et à dire que *Ferdinand Vinet, Florentin*, commandait le *navire dont Bartholomé Marchioni, Florentin aussi, (6) était propriétaire* ? Cet historien, si minutieux dans ses détails historiques, ne s'est pas borné à dire qu'un des vaisseaux était commandé par un Florentin, que ce navire appartenait à un Florentin, mais il ajouta que ce

(1) Voyez l'ouvrage précité, pag. 492.

(2) Barros naquit à la fin du xv^e siècle, et vécut du temps de Vespuce.

(3) Naquit au commencement du xvi^e siècle, plusieurs années avant la mort de Vespuce.

(4) Barros, chap. 2, liv. 5.

(5) *Id.*, Décad. I, liv. 5, chap. 9.

(6) Barros dit que ce Florentin habitait Lisbonne.

Marchioni résidait à Lisbonne, et est-il présumable que Barros, qui était si bien instruit sur tous les compatriotes de Vespuce qui résidaient à Lisbonne, et qui étaient employés dans les navigations, eût ignoré jusqu'à l'existence de Vespuce ? eût ignoré qu'il avait été appelé par le roi, comme il dit, et comme l'ont répété plusieurs géographes ?

Vespuce n'est pas plus heureux dans les témoignages de cet historien contemporain, pour ses prétentions sur le second voyage de 1503.

Barros rapporte à peine dans cette année l'expédition que le roi Emmanuel envoya dans l'Inde, en trois divisions, dont le commandement fut donné à Alphonse d'Albuquerque, à François d'Albuquerque, et à Antoine Saldanha, et ne dit pas un mot sur aucune expédition de Vespuce, ni où il se trouvait à cette époque.

Osorio,⁽¹⁾ historien célèbre, dont Lenglet du Fresnoy, dans son ouvrage : *Méthode pour étudier l'histoire*, dit que son livre est non seulement très bien écrit et fort estimé, mais que *c'est un des plus beaux morceaux d'histoire de ces derniers siècles*, *Osorio*, dis-je, ne parle dans son ouvrage, quand il traite de la découverte du Brésil et des voyages à cette partie du globe, en cet époque, que de l'expédition de Cabral et de Gaspar de Lemos, et pas un mot de Vespuce, est-il présumable que cet historien contemporain, qui voyageait en France, et surtout en Italie pour y étudier les langues orientales, où à cette époque on s'occupait tant de voyages et de découvertes, eût ignoré les deux voyages de Vespuce, de 1501 et de 1503, faits, comme le prétend Vespuce lui-même, par ordre du roi Emmanuel, dont *Osorio* écrivit l'histoire ? est-il présumable que cet écrivain, si savant, n'eût point connu, pendant sa résidence en France et Italie, ni après son retour en Portugal, les ouvrages nombreux publiés déjà sur Vespuce, en Allemagne et en France ? Il devait sans doute connaître les ouvrages ; mais écrivain consciencieux et véridique, il n'a voulu transcrire dans son histoire que la vérité.

Mais si, d'une part, se propageait alors, avec les lettres de Vespuce et les nombreux écrits, l'erreur et la confusion ; d'autre, dans plusieurs collections contemporaines elles-mêmes, parurent des documens qui viennent à l'appui non seulement des écrivains contemporains portugais, Barros, Goes, *Osorio* et d'autres, mais encore de ma propre opinion, telles sont ceux que nous trouvons dans un petit livre imprimé à Paris en 1516, en caractère gothique, avec le titre « *S'ensuit le Nouveau-Monde et navigations faits par Améric Vespuce.* » Ce petit volume n'est qu'un recueil de différens voyages. Il commence par une notice des navigations faites par ordre de l'infant don Henri de Portugal, puis par celles de Colomb, et ensuite par la lettre de Vespuce à Laurent de Médicis ; mais quand il arrive à la découverte du Brésil, dans la sixième navigation, d'après son énumération, il parle de la découverte de Cabral, et on y trouve « *copie d'un chapitre des lettres de Dominique Cretie, messenger de la seigneurie de Venise en Portugal.* » La lettre de ce Vénitien, est datée du 27 juin

(2) Hieronymo Osorio. — De Rebus Emmanuelis Regis Lusitaniæ virtute et auspicio gestis, libri XII, Olyssipone, Antonius Gondisalvus, 1571.

1501, époque à laquelle Vespuce dit avoir fait un voyage par ordre du roi Emmanuel. Le messager vénitien commence par s'en rapporter à l'expédition de Cabral, en disant que le gouvernement vénitien serait déjà instruit par son ambassadeur de l'expédition que le roi avait envoyée dans l'Inde, rapporte toutefois ensuite que l'expédition, en s'éloignant de sa route, a découvert *une terre ferme pour ce qu'ils allèrent par la côte plus de cinq cents lieues sans jamais trouver fin*, etc. Cet employé vénitien était avec le roi Emmanuel à l'occasion du retour de la flotte ; il assista aux fêtes (comme il dit) *estoy avec le roy quand elle arriva, lequel m'appela* ; il ajoute que le roi *lui recommanda* de faire la communication à son gouvernement ; il parle ensuite du retour d'un vaisseau, dont un certain Bartholomée, Florentin, était le propriétaire, et pas un mot de l'expédition de Vespuce, ni de lui. Ce Bartholomée est sans doute le Florentin Bartholomée Marchioni, cité par l'historien Barros, comme nous venons de le signaler plus haut. Comment donc le diplomate vénitien, qui était témoin de tous ces événemens, qui les rapporta officiellement à sa cour, et qui était dans l'intimité du roi Emmanuel, pouvait-il ignorer le voyage de Vespuce et son nom, à cette époque, tandis qu'il parle d'un autre Florentin qui ne jouait qu'un rôle bien insignifiant dans ces navigations ?

Mais, à cette époque, les nombreuses copies et traductions des lettres de Vespuce, publiées en Europe, et surtout l'ouvrage déjà cité par plusieurs écrivains, *Cosmographie, introductio, insuper quatuor Americi Vespuccii navigationes*, imprimé en Lorraine, en 1507, répandirent partout cette confusion sur les voyages de Vespuce.

La plupart des géographes de la fin du xvi^e siècle et ceux du xvii^e propagèrent cette confusion, sans jamais se donner la peine de l'approfondir.

Non seulement les nombreux ouvrages et collections de voyages cités par Bandini, par Washington-Irwing⁽¹⁾, par M. de Navarrete⁽²⁾, et surtout celles d'Appien, de Vadianus et Camers, cités par M. de Humboldt⁽³⁾, propagèrent cette confusion, mais encore d'autres dont nous allons citer quelques uns.

Ruscelli, célèbre italien, né à Viterbe, au commencement du xvi^e siècle, qui mourut en 1566, dans sa traduction de la géographie de Ptolomée (Venise 1561), a ajouté trente-six nouvelles cartes, tant du monde connu des anciens que du Nouveau-Monde, et quoiqu'il présente la carte de l'Amérique Méridionale sous la dénomination de *Terra-Nova*, ajouta un article dans lequel il attribue la découverte à Vespuce.

Toutefois *Cellarius* n'adopta pas entièrement et exclusivement les prétentions de Vespuce et de ses panégyristes aux dépens de la gloire de Colomb. Il dit, dans son ouvrage *Geographia nova.*, etc., page 663 : « *America seu India occidentalis, per Christophorum Colombum, Genuensem, 1492, detecta fuit, etc.* »

(1) Irwing. — A history of the life of Christophorus Columbus. — Paris 1828.

(2) Navarrete. — Col. de los viages, tome III.

(3) Humboldt. — Chronologie des plus anciennes cartes d'Amérique. Bulletin de la Société de géographie, tome IV, p. 411.

Quelques géographes du xvii^e siècle, entre autres *Baudrand* ⁽¹⁾, ont déjà commencé à douter de l'exactitude de ce qui s'était propagé sur les découvertes de Vespuce.

Baudrand, dans l'article *Amérique* de son Dictionnaire géographique, quand il parle du Brésil, ne cite que la découverte de Cabral, quoiqu'il la rapporte à l'année 1501, au lieu de 1500, et ne dit point un mot de Vespuce, ni de ses voyages en 1501 et 1503, par ordre du roi Emmanuel. Néanmoins, il dit que le Nouveau-Continent fut découverte par Colomb dans les années 1492 et 1493, et après par Améric Vespuce, qui lui donna son nom.

Barlœus, dans son ouvrage sur le Brésil, publié en latin, en 1647, à Amsterdam, quoiqu'il cite premièrement Colomb comme étant le premier qui découvrit le Nouveau-Monde; néanmoins il fut entraîné dans la même erreur, quant à Vespuce, que ceux du siècle précédent, en disant que ce Florentin avait découvert une autre partie du Nouveau-Continent par ordre du roi de Portugal.

Le Dictionnaire historique et cosmographique de Juigné-Brossinière, aurait contribué encore à la propagation de cette confusion. Cet auteur commet encore une erreur plus grave, il dit: «Améric Vespuce, Florentin, nommé pilote, a été celui qui, le premier, avec l'aide d'Emmanuel, roi de Portugal, en l'an 1407 ⁽²⁾, a découvert les Indes occidentales et méridionales, et pour ça a donné le nom d'Amérique à ce Nouveau-Monde!...»

Mais, malgré cette grande erreur, l'auteur dit, à l'article *Brésil*, que cette partie du Nouveau-Continent avait été découverte par Cabral.

Si dans le xviii^e siècle, quelques auteurs et géographes, tels que *Brusen de la Martinière* ⁽³⁾, et le bénédictin don *Joseph Vaisse* ⁽⁴⁾, dans son ouvrage *de la géographie historique et ecclésiastique*, et les auteurs d'un dictionnaire géographique et historique de l'Italie ⁽⁵⁾, et *Robinet*, dans son Dictionnaire universel, ont continué à adopter les mêmes erreurs et à les propager, il y a eu d'autres écrivains plus consciencieux et savans qui ne les ont point adoptées.

Nous citerons entre autres les suivans :

Pluche ⁽⁶⁾ dit, après avoir parlé de Colomb: «Améric Vespuce, voyageur florentin, qui toucha les mêmes côtes de l'Amérique méridionale, «en imposa au public par des relations qui firent donner à l'Amérique le

(1) Dictionnaire géographique, Amsserdam, 1701. Baudrand naquit à Paris en 1633, et mourut en 1700.

(2) 1407. C'est une date qui ne correspond point ni au règne d'Emmanuel, ni à l'époque d'aucune des découvertes faites dans le Nouveau-Monde. (Édition de 1644).

(3) Dictionnaire géograp. et hist.

(4) Géograph. hist. et ecclésiast, imprimée à Paris, 1755. Cet auteur dit cependant que Colomb découvrit le premier l'Amérique.

(5) Ce dictionnaire fut publié à Paris, en 1775. Les autres, ou plutôt les compilateurs, ont suivi une route plus commode, en disant dans l'article Vespuce, qu'on n'a pas la certitude si Vespuce ou Colomb se sont devancés l'un l'autre dans la découverte de l'Amérique, etc.

(6) Concordance de la géographie de différens âges, p. 106.

«nom de cet aventurier, quoiqu'il fut plus naturel et plus juste de lui donner celui de Colomb, qui, le premier, avait trouvé les Iles et la Terre-Ferme ou le Continent.»

Charlevoix, aussi instruit, qu'il l'était, tant par ses connaissances littéraires et par son érudition, que par ses nombreux voyages, ayant été en Italie, dit, dans son *Histoire générale de la Nouvelle-France*, qu'*Améric Vespuce* n'a eu l'honneur de donner son nom au Nouveau-Monde que par une supercherie.

Ce laborieux écrivain, dans ses *Fastes chronologiques*, ne cite, dans l'année 1500, que l'expédition de Cabral, et ne dit pas un mot des deux prétendus voyages de Vespuce en 1501 et 1503. Cet écrivain, en parlant du voyage d'Hojeda, en 1499, dit :

«Améric Vespuce, qui n'était que bourgeois sur l'escadre que commandait Hojeda, publia la relation de cette découverte, dont il se donna tout l'honneur ; et pour persuader au public qu'il avait, de tous les Européens, abordé le premier au continent du Nouveau-Monde, il avança que son voyage avait été de vingt-cinq mois. Hojeda, interrogé juridiquement sur ce fait, le *démentit* ; mais comme il en avait été cru d'abord sur parole, ont s'était accoutumé à donner son nom au Nouveau-Monde ; et l'erreur a prévalu sur la vérité.»

Cet écrivain a joint à son ouvrage une liste et un examen de quatre-vingt-un auteurs qu'il avait consultés, et il fait, ce me semble, autorité en cette matière.

Lafiteau, qui s'est occupé un grand nombre d'années à faire des recherches sur l'Amérique, attribue la découverte de cette partie du globe à Colomb, et celle du Brésil à Pierre-Alvares Cabral⁽¹⁾.

Cet écrivain rapporte seulement dans l'année 1501 (époque du prétendu voyage de Vespuce, par ordre du roi Emmanuel), celles de Jean da Nova et de Pedro Coelho, et garde le plus complet silence sur Vespuce. Il ne dit pas non plus un seul mot sur l'autre voyage de ce Florentin, de 1503.

Le silence de Lafiteau sur Vespuce est tel que, dans la préface de son histoire, en traitant de tous les auteurs, et des ouvrages manuscrits qu'il a consultés, et qui existaient à son époque sur les voyages des Portugais, parlant des relations de *Ramusio* et de ses collections, il ne dit pas un seul mot de Vespuce, ni de ses lettres, dont quelques unes se trouvent dans les collections citées par Ramusio.

L'abbé Raynal⁽²⁾, en parlant de la découverte du Brésil, ne parle que de *Pierre-Alvares Cabral* qui le découvrit en 1501, et ne dit pas un mot sur Vespuce, ni de ses deux voyages de 1501 et de 1503.

Le savant historien Robertson, dit :

«Il est surprenant que ni *Gomera*, ni *Oviedo*, les plus anciens historiens espagnols de l'Amérique, ni Herrera même, n'ait regardé *Hojeda*

(1) Histoire des découvertes et des conquêtes des Portugais dans le Nouveau-Monde. Paris, 1733, tome I, pag. 122 et 123.

(2) Hist. philosoph. et polit. des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes, édit. de 1786, d'Avignon, tome IV, pag. 349.

«ou son compagnon Vespuce, comme ayant fait la première découverte de l'Amérique. Tous unanimement attribuent cet honneur à Colomb. Quelques auteurs ont supposé qu'un ressentiment national contre Vespuce, qui avait quitté le service d'Espagne pour passer à celui des Portugais, avait engagé ces historiens à ne point parler des découvertes qu'il a faites. Mais Martyr et Benzoni, tous deux Italiens, ne pouvaient point être influencés par ce préjugé. Martyr était un auteur contemporain, qui résidait à la cour d'Espagne, et qui était à la portée d'être exactement informé de ces faits publics. Cependant, il n'attribue pas à Vespuce la gloire d'avoir le premier découvert l'Amérique, ni dans ses *Décades*, qui sont la première histoire générale qu'on ait publié du Nouveau-Monde, ni dans ses lettres, où il parle des principaux événements qui sont arrivés de son temps.

«Benzoni passa comme aventurier en Amérique, en 1541, et y demeura fort long-temps. Il paraît avoir été animé d'un zèle ardent pour la gloire de l'Italie, sa patrie; cependant il ne parle ni des exploits, ni des découvertes de Vespuce.

«*Herrera* qui a compilé son histoire générale de l'Amérique d'après les témoignages les plus authentiques, se servit non seulement de ces auteurs qui le précédèrent; mais il accusa de falsification, dans Vespuce, les dates des deux voyages qu'il a faits au Nouveau-Monde, et d'avoir confondu l'un avec l'autre, afin de pouvoir s'arroger la gloire de la découverte de l'Amérique.»

Telles sont les opinions de l'un des meilleurs historiens modernes; et serait-il présumable qu'un écrivain aussi érudit que Robertson, eût ignoré l'existence des nombreux ouvrages qui avaient paru précédemment sur Vespuce? Non, il les a connus; mais, critique habile et savant impartial, il n'a voulu que produire la vérité.

Le savant écossais, remarquable par cette grande érudition, par cet esprit de méthode, de recherche et d'examen qui forment le caractère distinctif de son talent comme historien, n'a pas voulu adopter les erreurs qu'on avait propagées sur Vespuce⁽¹⁾.

Castro (J.-B.), écrivain portugais très érudit⁽²⁾, en se fondant sur l'autorité de Barros, sur celles de Faria e Sousa⁽³⁾, de Rocha Pitta⁽⁴⁾ et de Brito Freire⁽⁵⁾, mentionne la découverte du Brésil par Cabral, en 1500, et ne dit pas un mot sur Vespuce.

Barboza, auteur de l'excellent ouvrage intitulé *Bibliotheca Lusitana*, dans l'article de Cabral, dit que ce fut lui qui découvrit l'Amérique en 1500, qu'il écrivit la relation de son voyage, et que ce Mémoire fut publié dans le *Novus orbis regionum, etc.*, de Grineus, et en italien, à Venise, en 1563.

Lacroix, dans son ouvrage de la *Géographie moderne*, dit que le

(1) Histoire de l'Amérique.

(2) Mappa de Portugal.

(3) Asia de Faria e Sousa, t. I, pag. 1, chap. 5.

(4) America Portuguesa.

(5) Nova Lusitania.

Brésil fut découvert par Cabral, en 1500, et ne mentionne pas le nom de Vespuce.

D'autre part, *Camus*, dans son Mémoire sur les voyages de Bry et Thévenot, publié en 1802, par ordre de l'Institut de France, avait examiné les différens ouvrages sur les voyages de Vespuce, et remarquait plusieurs des absurdités des relations de ce Florentin. Il était réservé aux écrivains du XIX^e siècle, de nous présenter une critique encore plus lumineuse sur cette question.

Nous allons entendre plusieurs de ces écrivains. Le savant professeur *Heeren*, loin d'attribuer la découverte du Brésil à Vespuce, dit : « *Et la côte du Brésil découverte, et occupée (dès 1500) par Cabral* » (1).

Pinkerton, quoiqu'il dise qu'un caprice de la fortune a fait donner à l'Amérique le nom de Vespuce, néanmoins il ne dit rien de ses deux voyages au Brésil, de 1501 et 1503.

Mentelle (2), loin d'attribuer la découverte du Brésil à Vespuce, et de citer les deux voyages de 1501 et 1503, dit : *que Cabral fut indubitablement le premier Européen qui ait vu la côte Orientale du Brésil.*

M. de *Las Cases*, dans son Atlas de Le Sage, place Colomb (dans sa nomenclature chronologique des navigateurs) au premier rang, et se plaint du bonheur qu'à eu Vespuce de donner, par une injustice, son nom à l'Amérique.

« Ainsi, comme le dit un historien (ajoute l'auteur de l'Atlas), le premier instant où l'Amérique fut connue du reste de la terre, fut marqué par une injustice, présage fatal dont ce malheureux pays devait être le théâtre. »

Vosgien, dans son Dictionnaire géographique, revu et augmenté par Malte-Brun, dans l'édition publiée en 1829, dit ce qui suit :

« Christophe Colomb découvrit l'Amérique en 1492, et lui donna le nom d'Indes occidentales : *le nom d'Amérique qui a prévalu est une injustice envers Colomb.* »

Les Géographes, auteurs d'un Dictionnaire géographique publié à Paris, en 1823, dédié à M. d'Humboldt, disent, dans l'article Amérique :

« On doit la découverte de l'Amérique à Christophe Colomb, et on lui attribue même la découverte du Continent, en 1498 ; » et quant à Vespuce, ils y disent : « Un Florentin, Améric Vespuce, accompagnait Hojeda dans cette campagne ; à son retour en Espagne, il se vanta d'avoir découvert, le premier, le Continent du Nouveau-Monde. »

Le même ouvrage ne dit rien sur les deux prétendus voyages, faits, d'après les ordres du roi Emmanuel de Portugal, en 1501 et 1503.

Dans l'article Brésil, ils disent : « On s'accorda à reconnaître Gonçalo Coelho pour le commandant des trois vaisseaux qui partirent de Lisbonne, en mai 1501, par l'ordre d'Emmanuel. Une seconde flotte de six vaisseaux, envoyée peu de temps après par le même souverain, reconnut la côte méridionale jusqu'au cap das *Virgens*, et laissa une colonie à Porto-Seguro. »

(1) Manuel historique du système politique des Etats de l'Europe, etc., page 25.

(2) Mentelle. — Géographie universelle, t. XV, page 369.

Dans presque tous les ouvrages publiés dans ces derniers temps en Angleterre, surtout depuis le commencement de ce siècle, nous remarquons que leurs auteurs n'ont point cru aux relations de Vespuce.

L'Encyclopédie britannique commence dans son article Amérique, par dire :

« *America (from Americus Vesputius falsely said to be the first discoverer of the Continent), etc.* », et page 37 :

« *Columbus was the first European who set foot in the New World which he had discovered.* »

Les auteurs, en parlant du Brésil, rapportent la découverte de Pierre-Alvares Cabral; et ils parlent des expéditions que la cour du Portugal envoya chaque année, après la découverte, et ne disent pas un mot des prétendus voyages de Vespuce en 1501 et 1503.

Dans le *Edinburgh Gazetteer, or Geographical Dictionary*, Cabral est proclamé comme celui qui a découvert le Brésil, et nous n'avons pas rencontré dans cet ouvrage, un seul mot sur les prétendus voyages de Vespuce, en 1501 et 1503.

L'histoire de Portugal, originairement composée en anglais par une société de gens de lettres, ouvrage rédigé d'après les sources les plus authentiques, et qui se trouve éclairci avec 1553 notes, où l'on voit cités un grand nombre d'auteurs, tant Portugais qu'étrangers⁽¹⁾, a gardé le silence le plus complet sur Vespuce et sur ses voyages de 1501 et 1503, ne parlant que de ceux de Pierre Alvares Cabral, en 1500.

M. Bonné de Cressé, dans son *Histoire de la Marine de tous les peuples*⁽²⁾, dit : « Toutes les nations sont convenues de donner le nom d'Amérique à cette nouvelle partie du globe. La prétention hardie d'un heu-reux imposteur, a dérobé à l'auteur de cette découverte la gloire qui lui appartenait. Le nom d'Amérique a supplanté celui de Colomb; etc. »

Ces mêmes sentimens en faveur de Colomb, sont partagés, en partie, par Malte-Brun. Ce savant géographe dit⁽³⁾ :

« Il (Colomb) s'aperçoit qu'il a trouvé ce *nouveau Continent*, que l'in-gratitude nomme encore Amérique. »

Le même géographe dit autre part⁽⁴⁾, sans nommer Vespuce ;

« Colomb et Vasco da Gama, en franchissant les bornes chimériques qui avaient arrêté le génie des anciens, renversèrent tout d'un coup les systèmes de Ptolémée, de Strabon et des autres géographes de l'antiquité. »

Je ne ferai point ici l'analyse de l'opinion que le même géographe produit ailleurs, fondée sans doute, sur les relations de Ramusio, et particulièrement dans celles de Canovai, panégyriste de Vespuce, sur le prétendu premier voyage de ce Florentin en Amérique, un an avant Colomb,

(1) Voyez l'ouvrage cité. — Troisième édition de Lisbonne (traduction), 1828, tom. II, pag. 231 à 235.

(2) Hist. de la marine de tous les peuples, etc., tom. I. — Paris, 1824.

(3) Hist. de la géographie, tom. I, pag. 617.

(4) Malte-Brun, tom. I, pag. 648. — Paris, 1831.

et que son continuateur paraît ne pas avoir admis, puisqu'il dit dans la note 3, pag. 518, du tom. I, en parlant de Vespuce :

«... Excité d'ailleurs par les succès de Colomb, il intreprit son premier voyage de découverte, etc.» En s'exprimant encore plus explicitement (tom. II, pag. 1) de la manière suivante : «Nous avons de nouveau accompagné l'immortel Colomb dans ce Continent, qui aurait dû porter son nom». (1)

L'érudit chevalier de Bossi, dans son histoire de Cristophe Colomb, (2), dit :

«L'arrivée de Colomb à Lisbonne peut être considérée come le terme de son premier voyage, le plus important de tous, puisqu'il ouvrit le Nouveau-Monde à tous les âges et à toutes les nations. Ces faits ne trouvent pas de meilleur appui que dans les paroles mêmes de l'illustre Génois. Il existe heureusement une lettre de Cristophe Colomb, adressée au trésorier du roi d'Espagne, Raphaël Sanches, qui fut publiée à Lisbonne, l'an 1493 ; elle est relative aux premières découvertes d'Amérique qui venaient d'avoir lieu. Elle fut traduite à Rome, de l'espagnol en latin, et imprimée deux fois dans la même année, comme le suppose le chevalier Morèlli. Plusieurs biographes de Colomb font mention de cette lettre, et l'ont même insérée dans leurs ouvrages. Parmi eux se trouvent son fils, et Antonio Gallo, Génois, dont il existe, dans le recueil de Muratori, un petit ouvrage intitulé : *De navigatione Columbi per inaccessum antea Oceanum* ; mais ce précieux document, qui, pendant long-temps, a été considéré comme l'unique écrit de Colomb, qui fut publié lorsqu'il vivait encore, et dont l'original espagnol, d'après le sentiment de Murr, fut imprimé dans le xv^e siècle, a été plusieurs fois donné au public toute dénaturé, et mal traduit : à tel point qu'on ne pouvait pas se flatter de posséder la lettre authentique de Colomb : mais heureusement il en existe dans la bibliothèque de Brera un exemplaire imprimé en 1493 (3), que jamais ni moi, ni d'autres n'on rencontré autre part, car les bibliographes eux-mêmes n'en font pas mention. Fossi, parle aussi d'une autre édition de cette lettre qui date du xv^e siècle, et que certainement peu de personnes ont vue ; mais celle-ci, à moins qu'elle ne soit incomplète, n'a rien de commun avec celle dont il est question etc.»

Ce passage de l'ouvrage du chevalier Bossi vient encore à l'appui des autorités précédentes, qui prouvent que Colomb a devancé Vespuce dans la carrière de ces découvertes ; mais ce que l'on voit dans le document transcrit pages 170 à 179 sur l'opinion de ceux qui refusent à Colomb d'avoir découvert, le premier, le continent d'Amérique, est encore si digne d'être répété que je crois devoir le transcrire à l'appui aussi de

(1) Précis de géographie, tom. II, description de l'Amérique.

(2) Histoire de Christophe Colomb, suivie de sa correspondance, d'éclaircissemens et pièces curieuses inédites. Il existe une traduction de cet ouvrage faite par M. Urano. — Paris, 1824, voyez pag. 155 et 156.

(3) M. Ternaux (Henri) en possède un exemplaire dans sa précieuse collection de voyages qu'il a bien voulu nous communiquer.

ce que j'ai dit dans ma lettre à M. de Navarrete et dans ces notes additionnelles.

Voici ce que dit le document dont il s'agit ⁽¹⁾ :

« Animé d'un zèle généreux, l'auteur de l'éloge de Colomb cherche à prouver que ce fut ce grand homme qui, le premier, découvrit la Terre-Ferme de l'Amérique; il s'appuie en particulier sur *Tiraboschi* et, outres histoires de Ferdinand, il cite encore Pierre-Martin d'Anghiera, et la relation imprimée à Milan, en 1508. Il aurait pu citer beaucoup d'autres ouvrages, mais il a surtout *en vue d'assurer à Colomb la gloire de cette découverte, réclamée en faveur d'Americ Vespuce*. Il semble être contredit par les auteurs espagnols qui placent le voyage du navigateur toscan dans les Indes occidentales, non pas dans l'année 1497, ce qui serait une année avant le troisième voyage de Colomb, mais bien en 1499. On pourrait croire que, soit par une erreur de date, soit pour s'attribuer l'honneur de la découverte, Vespuce aurait anticipé dans ses lettres sur cette époque de deux ans, car aucun témoignage ne vient déposer en sa faveur; bien plus, dans l'année 1496, Colomb se dirigea vers l'Espagne: il ne la quitta qu'en 1498, ce qui prouve qu'il se trouvait à la cour en 1497; à cette époque on avait donné, sans ménagement, à son préjudice, de nombreuses permissions pour découvrir de nouvelles terres; il en fit de justes plaintes, et la cour, qui avait alors intérêt à le ménager, revoca ces permissions. Il faudrait donc s'opposer que dans cet intervalle, Vespuce serait parti avec Hojeda, ennemi acharné de Colomb, qui jouissait alors des faveurs et des bonnes grâces de la cour.

« Hojeda partit avec Vespuce une année après le troisième voyage de Colomb, lorsque celui-ci commençait à éprouver la défaveur de la cour... En effet, Hojeda n'arriva à Saint-Domingue qu'en 1499, long-temps après l'arrivée de Colomb, qui déjà avait parcouru les côtes du Nouveau-Continent. Qu'auraient fait, pendant ces deux ans, Hojeda et Vespuce, qui, d'après la relation de ce dernier, n'aborderent même pas sur ces rivages, qu'ils prétendirent d'ailleurs avoir vus les premiers? Comment Colomb lui-même n'en aurait-il pas parlé, lui qui remarque tout dans ses lettres, et qui ne sait point étouffer ses plaintes lorsqu'elles lui paraissent fondées? Comment expliquera-t-on le silence des historiens contemporains à cet égard? » *Et cependant Americ Vespuce, s'écrie avec douleur l'auteur de l'éloge de Colomb, eut la gloire immeritée de donner son nom à cette partie du monde, et l'indifférente postérité sanctionna un arrêt que l'injustice a prononcé contre Cristhophe, et que la succession des temps a désormais rendu irréparable!*

« Mais ni Tiraboschi ni l'auteur de l'éloge ne s'occupèrent de réfuter ces écrivains qui, pour assurer la gloire du voyageur florentin, prétendent que Christophe ne s'est jamais éloigné de Saint-Domingue, de la Jamaïque, de Cuba, et des autres îles de l'archipel mexicain; cependant, sans faire ici attention aux rapports de plusieurs historiens qui ont fait

(1) Ibid., pag. 170.

« mention de ce voyage de Colomb le long des côtes de la Terre-Ferme, « il nous semble que la lettre même du navigateur génois, publiée pour « la première fois par Morelli, confirme ce fait jusqu'à l'évidence. » L'auteur analyse ensuite la lettre en question, et remarque un passage important, en le confrontant avec ce que dit *Hornius* dans ses *Origines américaines*, et il ajout ensuite les observations suivantes sur Vespuce :

« Plusieurs écrivains rapportent qu'Améric, avant d'entreprendre son « voyage pour le Nouveau-Monde, visita l'Angleterre et l'Irlande. Ils ajoutent qu'en quittant ces contrées, il s'avança jusqu'à un point de la mer « du Nord, où les glaces l'obligèrent de rebrousser chemin⁽¹⁾; mais tous « ces récits ne sont fondés que sur la narration de Jérôme Bartholomée, « qui, dans le xvi^e siècle, composa un poème intitulé : l'*Amérique*; où, « par une fiction poétique, il conduisit Vespuce à la cour du roi d'Éthiopie, « et lui fit raconter ses prétendus voyages dans les mers du Nord!.....

«..... ..»

« Les partisans de Vespuce (ajoute l'auteur) nien même que Colomb « se soit jamais éloigné des îles qu'il a découvertes pour s'approcher de « la Terre-Fermes; mais ils ne produisent d'autres preuves à l'appui de « leurs dénégations, que le témoignage de *François Giuntini*, qui vivait « environ un siècle plus tard, tandis qu'en faveur de Colomb, on invoque « les témoignages des auteurs contemporains de Pierre Martyr d'Anghiera, « qui indique le pays de Paria comme le continent de l'Amérique, et de « l'auteur de la relation des voyages, imprimée dès le commencement du « xvi^e siècle, à Vienne et à Milan.

« Vespuce fut-il le chef de la flotte envoyée en Amérique, ou ne s'embarqua-t-il que comme simple passager? Voici encore des doutes qui ne « sont pas entièrement éclaircis (disait alors l'auteur). Tous les écrivains « espagnols qui rapportent l'expédition où Vespuce figura, affirment qu'elle « n'eut lieu qu'en 1499, et que l'archevêque de Badajoz, ennemi de Colomb, envoya des ordres que lui seul avait signés à Alphonse d'Hojeda, « par lesquels on engageait cet Espagnol à s'avancer vers le Nouveau-Continent, et à tenter d'autres découvertes, dans l'espérance que ces découvertes obscurciraient la gloire de Colomb, qui se trouvait alors à Saint-Domingue, et qui devait ignorer les complots que l'on tramait contre lui en Espagne.

« Hojeda eut pour pilote Jean de la Cosa, Biscayen, et, selon les mêmes écrivain, Améric Vespuce ne s'embarqua que *comme simple passager*⁽²⁾, n'ayant, en qualité de marchand, qu'un intérêt pécuniaire dans cet armement. En effet, dans ses relations, il se sert toujours du pluriel, et s'annonce ainsi : *nous alâmes, nous débarquâmes, etc.*⁽³⁾, et il ne dit être parti avec une commission du roi d'Espagne, que dans une seule de ses lettres, adressée à Laurent de Médicis. Ce sont là probablement les motifs qui engagèrent Pierre Martyr d'Anghiera, tout en faisant son

(1) Peut-être on l'aurait confondu avec Corte-Real?

(2) Voyez notre opinion. — Lettre à M. de Navarrete, pag. 229 du Bulletin de la Société de géographie.

(3) Ibid.

«éloge comme bon géographe et bon astronome (1), à ne jamais le classer «parmi ceux qui ont découvert le Nouveau-Monde.»

L'auteur conclut : «Dans la relation de son second voyage, si toutefois on peut supposer qu'il en vait fait un premier, Vespuce laisse percer quelque sentiment de jalousie contre celui qui avait visité, le premier le nouvel hémisphère ; les voyages que ce Florentin fit postérieurement furent entrepris par ordre de la cour de Portugal, et ce fut alors qu'il s'attribua l'honneur d'avoir découvert le Brésil, honneur que les Espagnols lui contestent, et que les Portugais attribuent à un de leurs compatriotes, Pierre-Alvarès Cabral, en 1500.»

Après les écrivains et géographes que nous venons de citer plus haut, M. de Navarrete publia le troisième volume de son ouvrage, intitulé : *Collection de los viages y descubrimientos que hicieron por mar los Espanoles, etc.*, et s'occupa d'un examen plus détaillé sur Vespuce, sur les différentes relations de ses voyages, et sur la confrontation des diverses éditions des ouvrages qui parlaient de ce Florentin, et nous fournit par là des recherches pleines d'intérêt qui méritent toute l'attention des critiques (2). Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de l'auteur espagnol ; toutefois, comme ce troisième volume n'est point encore traduit (3), nous croyons devoir dire que M. de Navarrete paraît montrer que *Bandini et Canovai*, panégyristes de Vespuce, n'ont point assez connu l'édition de la *Cosmographie introductio, etc.*, de Lorraine, qui contient les voyages de Vespuce, et montre que ce Florentin a, dans quelques parties de la relation de son voyage de 1497, copié la relation de Colomb.

M. de Navarrete assure, à la page 243, que, d'après les relations de Vespuce dans son second voyage, la distance de la terre, marqué par ce navigateur, correspondait à 666 $\frac{2}{3}$ lieues de mer, et la direction au S.-O. ; que cette distance et direction plaçaient Vespuce, avec ses vaisseaux, sur le continent de l'Amérique, dans la partie septentrionale du Brésil, à 165 lieues dans l'intérieur du Continent !

M. de Navarrete ajoute que la même route et latitude de 5° S. le plaçaient aussi près de 58 lieues dans l'intérieur du continent. Il observe ensuite combien d'erreurs et de faussetés existent dans ces relations.

Dans la note 2 de la page 265, il montre que la route désignée par Vespuce, dans le texte, au S.-O. et à la distance de 700 lieues (933 $\frac{1}{3}$ lieues maritimes) plaçait les navigateurs sur le continent de l'Amérique méridionale, dans la latitude S., 19, 15, et à 390 lieues dans l'intérieur des terres, et loin de la côte où ils devaient mouiller !

L'auteur observe encore, entre autres contradictions de Vespuce, que, si son voyage avait été fait par ordre du roi de Portugal, on ne comprendrait pas comment l'on a pris possession du territoire au nom du roi de Castille ?

(1) Voyez notre opinion. — Lettre à M. de Navarrete, pag. 229 du Bulletin de la Société de géographie.

(2) Voyez entre autres celles de la note, à la page 242 et 243.

(3) Les deux premiers volumes ont été traduits par MM. de la Roquette et de Verneuil.

Une autre remarque non moins importante se trouve à la page 274, sur les observations astronomiques de Vespuce.

L'auteur dit, dans sa note 2 :

« On ne peut pas comprendre quels sont les diamètres et semi-diamètres dont il parle pour la seconde fois, parce que les étoiles, comme le dit Lalande ⁽¹⁾, vu la distance prodigieuse où elles sont de nous, doit nous ôter tout étonnement de l'extrême petitesse de leur diamètre apparent, et l'impossibilité où nous sommes de déterminer leur grandeur absolue et leur véritable diamètre ; et si un si grand astronome (observe M. de Navarrete) a établi cela à notre époque, comment pouvait se mesurer alors les diamètres et les semi-diamètres des étoiles avec des instrumens les plus imparfaits, dont nos navigateurs faisaient usage à la fin du xv^e siècle, et au commencement du xvi^e ? »

L'auteur remarque encore ⁽²⁾ que, « d'après ce que l'on voit dans le texte de la lettre de Vespuce, son vaisseau n'était qu'un bateau, dont l'équipage était de quatre ou cinq marins, et qu'ainsi il serait difficile de comprendre comment il aurait pu faire une traversée antérieure de 300 lieues jusqu'à Bahia, ou la postérieure de 260, jusqu'au port où il dit qu'on a édifié un château ? Et le bateau restant dans ce dernier, comment a-t-il pu retourner à Lisbonne. »

L'auteur nous présente encore d'autres observations critiques, d'un grand intérêt, dans les *Notices exactes d'Améric Vespuce*, qu'on trouve de la page 315 à 334.

Dans cet examen, M. de Navarrete a suivi notre supposition premièrement émise dans notre lettre du 15 juillet 1826 ; quant aux deux voyages de 1501 et de 1503, en disant que « Vespuce aurait pu résider en Portugal, et faire des navigations, peut-être sans caractère connu, dans les flottes pour le Brésil, de même qu'il avait fait des navigations dans la première expédition d'Hojeda. »

M. de Navarrete a observé comme nous, que, d'après les déclarations même de Vespuce, on peut supposer qu'il navigua sur la côte du Brésil, et qu'il vit la situation du cap de Saint-Augustin, allant comme subalterne dans l'équipage de quelque vaisseau portugais, qui partit de Lisbonne, depuis 1501 à 1504, et que le Brésil ayant été reconnu, en janvier de 1500, par *Pedro Alvares Cabral*, par Pinson, Lépe, etc. ; et que Vasco da Gama, après avoir fait de grandes découvertes dans l'Orient, et ayant déjà terminé son voyage, le 10 juillet 1499, était de retour en Portugal ; l'auteur dit, qu'en conséquence de cela on ne peut pas considérer Vespuce comme celui qui a découvert ces mers et ces contrées.

Le savant académicien espagnol combat ensuite, dans cette notice, avec une critique lumineuse, les prétentions de Bandini et de Canovai, de manière qu'il serait inutile que nous nous occupassions de montrer ici les erreurs et les évidentes contradictions de ces deux panégyristes de Vespuce ; néanmoins nous ajouterons quelques observations que nous n'a-

⁽¹⁾ *Astronom*, liv. XVI, n.º 2784.

⁽²⁾ Voyez pag. 287, note 2, tom. III.

vons point remarquées soit dans l'examen de M. de Navarrette, soit dans les autres écrivains et géographes.

Outre toutes les incohérences et confusions que nous présentent les relations des voyages de Vespuce, et qui ont été signalées par les écrivains que nous avons nommés plus haut, il s'en présente d'autres non moins graves, selon nous, de la dédicace de Vespuce, datée de Lisbonne, le 4 septembre 1504, à René, duc de Lorraine, qui prenait le titre de roi de Sicile et de Jérusalem, dédicace qu'on voit dans la *Cosmographiæ introductio insuper quator Americi Vespucii navigationes*, imprimée à Saint-Diez en Lorraine, en 1507, où on trouve, pour la première fois, le nom d'Amérique.

René d'Anjou, duc de Lorraine, qui prenait le titre de roi de Sicile et Jérusalem, mourut à Aix, en 1480⁽¹⁾, et Vespuce ne pouvait pas lui écrire ni lui adresser ses relations vingt-quatre ans après sa mort.

Ce duc de Lorraine ne pouvait pas non plus avoir eu des rapports avec Vespuce, relativement aux voyages de ce Florentin, ni le protéger avant même qu'il eût entrepris aucune expédition, puisque le duc René I^{er}, grand protecteur de Huber, de Wan-Eych, de Botinelli, de Perugin, de Philelphe, de Maggio, de Marcel, de Martial d'Auvergne, et d'autres hommes célèbres, était mort plusieurs années avant l'arrivée de Vespuce en Espagne, où il ne vint que dix ans après la mort de ce prince, et n'entreprit son premier voyage, cité par plusieurs auteurs et géographes, que dans l'année 1499, c'est-à-dire dix-neuf années après la mort de René, duc de Lorraine.

Vespuce ne pouvait pas non plus avoir été élevé avec ce prince, comme il le dit dans la même dédicace de l'ouvrage cité⁽²⁾.

L'examen des dates et des faits suffit pour montrer que ce ne pouvait pas être le duc de Lorraine, René I^{er}.

Vespuce naquit à Florence, le 9 mars de 1451, et le duc René I^{er}, roi de Sicile et de Jérusalem, naquit au château d'Angers, le 16 janvier 1409⁽³⁾.

Ce duc de Lorraine avait donc quarante-deux ans à l'époque de la naissance de Vespuce, et, d'après cela, il ne pouvait point exister des rapports d'intimité de jeunesse entre eux, ni avoir étudié ensemble les rudiments de la grammaire à Florence.

René I^{er}, de Lorraine, reçut sa première éducation sous les yeux de

(1) Bodin. — Recherches historiques sur l'Anjou, tom. I pag. 508; — Koch. tom. III, tabl. 133; — Biographie universelle, tom. XXXVII.

(2) ... Ubi recordabitur quod olim mutuam habuerimus amicitiam tempora juventutis nostræ cum gramaticæ rudimenta imbibentes sub probata vita, et doctrina venerabilis Patris de S. Marco, Frat. George Antonii Vespucii, avunculi mei pariter militarem, etc...

Cosmographiæ introductio, etc., publiée en Lorraine en 1507.

(3) Date de la Biograp. univers.

Bodin. — Recherches histor. sur l'Anjou, tom. I, pag. 502, dit que ce prince naquit en 1408. Nous rencontrons la même date dans l'Histoire de René, par Villeneuve, tom. I. D'autres écrivains reculent encore d'une année la naissance de ce prince (1407). Ainsi il aurait alors, à la naissance de Vespuce, quarante-quatre ans.

sa mère, à *Angers*, et à la cour de France; tandis que Vespuce reçut la sienne en Italie.

Les premiers rapports de ce duc de Lorraine avec l'Italie datent seulement de l'année de 1434, quand il y envoya, avec le titre de sa lieutenant, la reine Isabelle, son épouse, afin d'y entretenir le Pape et le duc de Milan, dans ses intérêts, d'y ranimer le zèle du parti angevin, et de déjouer les intrigues d'Alphonse, roi d'Aragon. Il ne partit pour Gênes et pour Naples qu'en 1438, et entra en France par Marseille, à la fin de 1442, avant la naissance de Vespuce (1). Quand il retourna en Italie, dont il revint bientôt, Vespuce n'avait alors que deux ans et René quarante-six.

Si les mêmes difficultés ne se présentent point pour que le duc René de Lorraine, dont il s'agit dans la dédicace de Vespuce, intitulé roi de Sicile et de Jérusalem, soit René II, toutefois nous en remarquons d'autres que nous nous permettrons de signaler.

Quoique René II, duc de Lorraine, qui portait aussi le titre de roi de Sicile et de Jérusalem, d'après l'opinion de quelques écrivains modernes (2), soit contemporain de Vespuce, il suffit de lire son histoire pour voir qu'il n'a pas eu des rapports de jeunesse avec Vespuce.

Aucun des nombreux écrivains de la Lorraine dit que René II ait été en Italie avant son voyage à Venise, en 1480, quand il négocia un traité avec cette République. Aucun dit qu'il ait fait son éducation à Florence. Ce duc de Lorraine, quand il passa en Italie, avait alors vingt-neuf ans, et ce n'était pas, il me semble, un âge d'étudier la grammaire, que celui où il négociait des traités, et qu'il était nommé lieutenant-général des armées de la République.

Avant l'année 1480, époque où René II passa en Italie, il se présente d'autres faits qui nous montrent encore l'improbabilité de ce que dit Vespuce dans la dédicace en question.

Nous voyons que René II a résidé à Joinville jusqu'à l'année 1473, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de vingt-un ans, époque en laquelle un des historiens de la Lorraine (3) nous dit qu'à peine le duc Nicolas était mort, qu'un capitaine allemand arriva à Joinville, sous prétexte de féliciter le jeune comte de Vaudémont, mais en effet pour ravir René à sa mère, et il l'enleva, et que c'était par ce forfait que le duc de Bourgogne commençait à exécuter le dessein qu'il avait formé d'envahir la Lorraine. Louis II en eut horreur, fit arrêter, par représailles, à Paris, le neveu de l'Empereur, et força le duc à rendre René à Yolanda.

Outre ce que nous venons de dire, nous ajouterons que non seulement tous les historiens ne nous disent point que René II ait reçu son éducation à Florence, sous la direction de l'oncle de Vespuce, et avec le navigateur florentin, mais encore ce qui est plus important, c'est que *Bandini*, lui-même, grand panégyriste d'Améric, produit, page 25, chap.

(1) Voyez les histoires de Lorraine.

(2) Nous n'avons rencontré aucun document contemporain qui ait prouvé que ce duc prenait ce titre. Dans ceux que le savant D. Calmet produit dans son *Histoire ecclésiastique et civile de la Lorraine*, on ne le voit point prendre ce titre.

(3) Bexon, pag. 156.

2, un passage de Julien Ricci, célèbre antiquaire, dans lequel sont nommés les élèves de l'école d'Antoine Vespuce, de la manière suivante :

« Que Antoine Vespuce donnait des leçons de grammaire à des jeunes gens de la noblesse, et que, entre autres, Pedro Misser Thomaz « Soderini et Americo-Vespucio étaient au nombre de ses disciples. »

Et si René II, si un prince eût été disciple d'Antoine Vespuce et *compagnon d'Améric*, l'antiquaire Ricci et le panégyriste Bandini l'auraient-ils oublié ? surtout ce dernier qui a fait tant des recherches, qui parla, dans un si grand détail, de l'éducation de Vespuce et de la généalogie de la même famille de son héros, aurait-il oublié de mentionner cette particularité intéressante ? Mais Bandini lui-même paraît avoir reconnu qu'il y avait de l'incohérence dans cette dédicace, et chercha à éviter un examen qui aurait pu causer du préjudice à la mémoire de son héros, et à la prétendue authenticité des documens publiés par lui ou par les spéculateurs de cette époque ou par ses amis, au commencement du xvi^e siècle, fertile en faussaires de toute espèce.

Maintenant nous tâcherons d'aborder d'autres questions qui nous présentent les dates de ces lettres de Vespuce, adressées tantôt à Laurent de Médicis, tantôt à Laurent-Pierre de Médicis, tantôt à Laurent-Pierre-François de Médicis, de Florence, (1) datées du 18 juillet 1500, de mai de 1501, selon d'autres, et de 1504.

Si ce Laurent-Pierre de Médicis était, comme il paraît l'être dans les premières éditions, Laurent de Médicis, dit *le Magnifique*, qui avait pris le patronimique de Pierre, de son père, Pierre I^{er}, ce prince, dis-je, mourut en 1442 (2). Et comment Vespuce pourrait-il lui adresser, après sa mort, des lettres sur ces prétendus voyages ? Si cette observation de critique fondamentale ne fut point suffisante pour nous prouver, de la manière la plus évidente, la confusion qu'on a faite, soit à dessein, soit par ignorance, à cette époque-là, sur les voyages de Vespuce, et celle qu'il a fait lui-même, le silence de Valori, de Fabronio (3) et de Roscoe, écrivains aussi consciencieux qui s'occupèrent de l'histoire des deux Laurent de Médicis, serait un motif grave pour exciter notre méfiance.

En effet, ces écrivains ne disent point un mot des rapports de ces princes avec Vespuce, ni des lettres de ce Florentin, qui leur furent adressées sur une communication d'une si haute importance que l'était celle de la découverte d'un nouveau monde !

Nous remarquons le même silence dans l'ouvrage *Diario de successi importanti seguite*, etc., depuis 1498 jusqu'à 1512, publié à Florence en 1568, travail contemporain, par Biagio Buonacorsi, qui comprend l'époque des lettres et des voyages de Vespuce.

Le silence de l'auteur de cet ouvrage est, selon nous, d'autant plus significatif, non seulement parce qu'il écrit sur tous les événemens concernant l'Italie et Florence, et aux Florentins célèbres à l'époque où Ves-

(1) Voyez les plus anciennés éditions.

(2) Voyez les biographes.

(3) Cet écrivain parle d'un certain Guido Antoine Vespuce, et ne dit point un mot sur Améric.

puce et ses partisans propagèrent les premières relations de ses prétendues découvertes contenues dans ses lettres à Soderini et aux Médicis, sur un événement d'une si haute importance, que l'Europe entière connaissait ou devait connaître déjà, mais encore parce que le roi Emmanuel a fait part à la cour de Rome, dès l'ambassade de Tristam da Cunha, à la fin du xv^e siècle, et au gouvernement vénitien, de toutes les découvertes, et l'auteur florentin contemporain ne devait point l'ignorer si en réalité les lettres en question étaient adressées à Soderini et à Laurent de Médicis.

Les partisans des prétentions de Vespuce pourront dire que ces lettres n'étaient point adressées à Laurent de Médicis (dit *le Magnifique*), mais à Laurent II.

Nous avons montré, plus haute, que dans les premières éditions se trouve Laurent-Pierre, et qu'ainsi c'était de Laurent, dit *le Magnifique*, auquel ces lettres étaient adressées; mais supposons que c'était à Laurent II.

Ce dernier prince étant né le 13 septembre 1492, n'avait pas encore huit ans à l'époque de la première lettre de Vespuce.

Et serait-il présumable que Vespuce fit des rapports à un enfant, sur les découvertes et sur les voyages?

Bandini a reconnu combien il y avait d'improbabilité en cela, et le tort qu'une analyse telle que nous la faisons maintenant, aurait pu porter à la mémoire de son héros, et chercha à donner à cette lettre une certaine authenticité, en disant que ce Laurent de Médicis pouvait être un certain *Laurent-Pierre-François*; mais on remarquera que non seulement sa conjecture ébranlait l'authenticité du document, mais qu'une contradiction énorme se présentait dès lors entre cette conjecture et la partie de son texte où il dit :

«*No si può negare que non sia indirizzata ad un Lorenzo, mentre «egli lo nomina nel corpo della medesima, col titolo di Magnifico!!»*»

Outre que cette conjecture de Bandini⁽¹⁾, est *contra producentem*, elle n'est point appuyée, et nous croyons qu'elle ne pouvait pas l'être, sur des raisons d'une bonne critique.

Nous venons de voir, par la simple analyse précédente, seulement sur les personnes auxquelles Vespuce adressa ses lettres, combien de difficultés, d'incohérences, de confusions se présentent sur leur authenticité; nous ajouterons ici encore que nous ne pouvons pas comprendre comment, à cette époque-là (au temps du roi Emmanuel), Vespuce qui

(1) L'opinion de Robertson sur Bandini est la suivante :

«En 1745, l'abbé Bandini publia à Florence une vie de Vespuce in-4°.

«Cet ouvrage, qui n'a aucun mérite, est écrit avec aussi peu de jugement que de vérité. L'auteur soutient les prétentions de son compatriote, à la découverte du Nouveau-Monde, avec tout le zèle aveugle qu'inspire une prévention nationale, mais il ne produit aucune preuve pour les appuyer.»

Voyez : Histoire de l'Amérique, par Robertson, publiée à Paris 1827, avec des notes puisées sur les ouvrages de M. de Humboldt.

était tantôt au service d'Espagne, tantôt au service du Portugal, tantôt, encore une autrefois, à celui d'Espagne, d'après ce qu'il dit et ce que disent quelques auteurs et géographes, nous ne pouvons pas comprendre, dis-je, comment il se hasardait à écrire et à soutenir une correspondance au même temps presque, avec un individu de la maison de Médicis, et avec Soderini, les premiers déclarés rebelles par la république de Florence, leur patrie, et le second, détesté et poursuivi par la cour de Rome et par le pape Jules II, pontife que protégea les Médicis, et qui exerçait une grande influence en Portugal et en Espagne ?

Nous ne pouvons pas comprendre comment Vespuce pouvait se permettre, dans les idées d'un tel siècle et sous de telles influences, d'écrire à deux personnages aussi opposés que Soderini et les Médicis. En écrivant à un des Médicis, il se compromettait avec le gouvernement de sa patrie ; en écrivant à Soderini, il ne pouvait que se compromettre avec la cour de Rome, et devenir suspect à celles du Portugal et de l'Espagne.

Nous ajouterons encore que nous ne pouvons pas comprendre comment on a imprimé, à Lisbonne, en 1502, en portugais, les œuvres de trois célèbres voyageurs, dont le premier était *Marco Paulo*, le second, Nicolas, vénitien, à qui *Ortellius* donne le nom de *Nicolas de Conti*, et le troisième, d'un certain *Girolomo de Santo Stefano*, génois qui, en 1499, avait écrit, de Tripoli, une relation de ses voyages à un de ses amis en Allemagne, nous ne pouvons pas comprendre, dis-je, comment on a imprimé, à Lisbonne, les voyages de ces étrangers, et on n'a point imprimé de même et publié les découvertes de Vespuce qu'il prétendait avoir faites avant cette époque, et d'après les ordres du roi lui-même ? Et comment, au lieu de les publier à Lisbonne, comme les autres ⁽¹⁾, il alla les faire publier en Lorraine ?

Quelques uns voudraient soutenir, d'après ce que nous avons exposé, qu'un document n'est pas convaincu de faux, par l'argument négatif, ou par le silence d'un ou de plusieurs auteurs ; mais les savans qui ont composé le *Nouveau Traité diplomatique*, et qui font autorité en la matière, disent très bien : *à moins qu'il ne fût impossible qu'ils* (les auteurs) *n'en eussent parlé, s'il était vrai.*

Et selon nous, c'est précisément dans ce cas qu'on doit considérer le silence de Barros, de Goes, d'Osorio, de Buonacorsi et de Valori, auteurs contemporains des prétentions de Vespuce et de l'événement.

C'est précisément dans ce cas qu'on doit considérer la circonstance du silence des documens contemporains des archives générales du Portugal, celui de plus de 200 manuscrits portugais de la bibliothèque du roi, à Paris, et surtout du n° 10,023, intitulé : *Journal des voyages des Portugais, depuis 1497 à 1682*. Celui de 703 volumes de la collection des manuscrits italiens de la même bibliothèque, dont M. Marsand vient de publier un catalogue, collections où l'on ne trouve point cité le nom de Vespuce, ne se trouvant non plus cité dans les catalogues de plusieurs

(1) De même, la lettre de Colomb publié à Lisbonne, en 1493.

milliers de manuscrits des 432 bibliothèques dont M. Haenel a publié les catalogues (1).

Des critiques sévères et consciencieux auraient sans doute, d'après ce que nous venons d'exposer, caractérisé ces documens concernant Vespuce, et publiés, au commencement du xvi^e siècle, de fausseté dont ils présentent tous les caractères, d'après les règles de la diplomatique, parce que les caractères de fausseté sont ceux qui contredisent les rapports hypothétiquement nécessaires que doit avoir un document avec le siècle auquel il a été fait, et les personnes qui en sont les auteurs, et le sujet (2), parce qu'un seul défaut essentiel, ou qui moralement parlant, n'a pu se glisser dans un document vrai, prouve la fausseté de la pièce dans laquelle il se trouve (3), parce que des erreurs capitales contre l'histoire et la chronologie (comme nous venons de voir dans ce que nous avons rapporté) opèrent une conviction manifeste de faux (4), parce que c'est une autre règle de diplomatique, qu'un seul fait, qui ne peut certainement s'allier avec telles circonstances, telles personnes auxquelles se rapporte un document, suffit pour le convaincre de faux (5), et dans les lettres de Vespuce, en question, nous ne voyons point un seul fait, mais plusieurs qui ne peuvent point s'allier, avec certitude indubitable, aux circonstances et aux personnes. Les anciens partisans de ces erreurs pourraient dire que du vivant de Vespuce, à l'époque contemporaine, ils avaient été répandus avec les caractères de vérité; mais outre, qu'il se présente des caractères de vérité dans un siècle, lesquels, dans un autre, sont des preuves évidentes de fausseté (6), nous voyons encore un nombre

(1) Nicolao d'Olyveira, auteur portugais, de la fin du xvi^e siècle, qui a écrit une histoire du Brésil, qui, selon Barbosa, dans sa bibliothèque lusitainienne, resta inédite, garda le même silence sur Vespuce.

Dans un ouvrage, publié en latin à Leyde, en 1641, chez les Elzevires, intitulé:

«*Portugalia, sive de regis Portugaliæ, regnis et opibus commentarius.*» Nous lisons, pag. 191, un passage de l'ouvrage de l'auteur portugais, contraire aux prétentions de Vespuce.

Voici ce passage du commentateur sur l'autorité de l'auteur portugais:

«*Ex Nicolao d'Olivera in America australi, rex Portugaliæ possedit terram Brasiliæ quæ olim provincia Santæ Crucis fuit dicta à Portugallis, qui primi illam invenerunt atque lustrarunt, etc.*»

Morissot, dans son *orbis Maritimus*, cite le même auteur portugais, et il cite aussi Colomb comme le premier qui a découvert l'Amérique...

«*Ætas posterior quartam orbis partem ante istas insulas reperit, Americam quæ vocavit ab Americo Vesputio, qui tamen non primus, sed post Columbum eo navigavit, etc.*»

Néanmoins Morissot ne cite point les deux prétendus voyages de 1501 et 1503.

(2) Nouveau traité de diplomatique, tom. VI, pag. 289.

(3) Ibid.

(4) Ouvrage cité.

(5) Ibid, pag. 311.

(6) Nouveau traité de diplomatique, tom. VI.

infini de documens imprimés qui ont eu un caractère d'authenticité, convaincus maintenant de faux. Il nous suffit de citer ceux des dix-sept livres publiés à la fin du xv^e siècle (à l'époque de Vespuce) par Annius de Viterbe, et ceux de Bivar, publiés sous le nom de Flavius Dexter, impostures documentales fabriquées par *la Higuera*.

Toutefois, les mêmes impostures eurent du crédit pour quelque temps, et des écrivains postérieures en ont été les dupes.

L'histoire des faussaires de toute espèce de monumens formerait à elle seule une immense collection de volumes, et surtout de ceux des xv^e et xvi^e siècles, histoire en laquelle figureraient plusieurs savans, comme leurs victimes.

Un savant Allemand (Schlegel)⁽²⁾ observe «qu'on peut citer le livre «des faibles de Reineche Fuchs, comme un exemple de ce que le monde «était aux xiv^e et xv^e siècles⁽³⁾: ce livre, dit-il, fait voir aussi *comment, «parmi les bourgeois et les chevaliers, les peuples et les rois les plus honnêtes étaient souvent les plus dupes.* . . .»

D'autre part n'avons-nous pas vu des faits bien rapprochés de nous, qui viennent à l'appui de nos observations? Tout le monde connaît la médaille du prince d'Orange, sur laquelle on lit: *Portus gratiæ exuctus et adversus bombardis Anglo-Batavii MD.CXCIII*. Mais si le bombardement du Havre est un fait vrai, la ruine du Havre est un fait faux.

Ainsi, si la découverte du Nouveau-Monde est un fait vrai, la priorité de la découverte par Vespuce au dépens de Colomb, de Cabral et de Coelho, est un fait faux. Si donc l'injustice commise contre Colomb, contre Cabral et contre Coelho, n'est plus remédiable, car les erreurs admises avec la progression des siècles triomphent souvent de la science, cependant *il n'y a point de prescription contre la vérité; ou bien si l'on s'est écarté du vrai, il est toujours temps d'y revenir, puisque on peut découvrir avec le temps des fautes, des erreurs et des faussetés qu'on n'aurait pas d'abord aperçues*⁽⁴⁾.

Cette injustice est d'autant plus révoltante que, d'après l'opinion d'un savant illustre (de M. d'Humboldt), «*Ce fut un homme obscur qui a inventé le nom d'Amérique, et qui le proposa pour l'ouvrage intitulé: «Cosmographiæ introductio insuper quator Americi Vespuccii navigationes*⁽⁵⁾» (et dont nous avons parlé plus haut.) «et qu'Appien, Vadianus et Camers ont répandu depuis par Strasbourg, Fribourg et Vienne, «et que l'immense célébrité du petit ouvrage d'Appien a propagé le mal

(1) Hist. de la littérat., tom. I, pag. 401.

(2) Epoque de la naissance de Vespuce.

(3) Nouveau traité de diplomatique, par les bénédictins.

(4) Chronologie des plus anciennes cartes d'Amérique. — Note publiée dans le Bulletin de la Société de géographie du mois de décembre de l'année dernière. M. d'Humboldt observe que la carte d'Appien (1520), «tout en offrant le mot d'Amérique dans «la partie méridionale, ajoute qu'elle a été découverte en 1497, par Colomb (c'est l'année de la prétendue découverte de Vespuce) ajoutée au nom de Colomb! tandis que «dans le *Cosmographicus liber Petri Appiani studiose correctus per Gemman Phryssium (Antuerpiæ 1529)*, on lit: *Quarta pars mundi ab Americo Vespuccio ejusdem inventore nomen sortitur. Inventa est, anno 1497.*»

«par d'innombrables éditions en Hollande et ailleurs.» Nous avons montré plus haut comment on doit caractériser le premier ouvrage de 1507, publié en Lorraine, où le nom d'Amérique se trouve pour la première fois sous le titre de *Cosmographiæ introductio*, qui a été l'origine de tant d'injustices, d'erreurs et de confusions, mais encore les autres lettres de Vespuce à Soderini et à Laurent de Médicis, publiées à Paris en 1516, et à Milan en 1519, publications qui ont propagé l'erreur et la confusion avant le petit ouvrage d'Appien. Ainsi nous croyons qu'un examen sur des matières aussi importantes que celles qui consistent à réparer une injustice, et à rétablir les faits; sera toujours non seulement digne de la science, mais encore un hommage de plus à la vérité.

FIN.

NOTICE
SUR
QUELQUES MANUSCRITS
REMARQUABLES

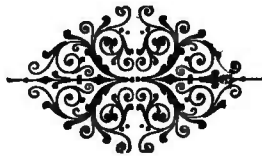
PAR LEURS CARACTÈRES ET PAR LES ORNEMENTS
DONT ILS SONT EMBELLIS,
QUI SE TROUVENT EN PORTUGAL.

PAR

M. le Vicomte de Santarem,

ASSOCIÉ ÉTRANGER.

Extrait du tome XII des Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France.



PARIS
IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N. 4.

NOTICE
SUR
QUELQUES MANUSCRITS
REMARQUABLES

PAR LEURS CARACTÈRES ET PAR LES ORNEMENTS DONT ILS SONT EMBELLIS,
QUI SE TROUVENT EN PORTUGAL.

PAR
M. le vicomte de SANTAREM,

ASSOCIÉ ÉTRANGER.

Extrait du tome XII des Mémoires de la Société Royale des Antiquaires de France.

Plusieurs savants se sont occupés, surtout depuis le milieu du xvii^e siècle, de nous donner des notices sur les manuscrits anciens, et ils nous ont révélé ainsi l'existence de nombreuses richesses littéraires inédites.

Les Mabillons, les dom de Vaines, les Montfaucon, les Martene, les Durand, les Fontette, les Muratori, les Rymer, les Casiri, les Assemani, les Franknau, les d'Herbelot, et depuis les Van-Praet, les Hænel et les Mosel, ainsi que plusieurs autres, ont présenté à l'Europe savante ces trésors dont une grande partie était inconnue jusqu'alors, et toutes les sciences, spécialement les sciences historiques, ont reçu des secours immenses et incalculables par les patients efforts de ces écrivains.

Toutefois, si, par de telles recherches faites en Suède, en Allemagne, en Espagne, en Italie et surtout en France, on est parvenu à puiser dans un grand nombre de sources historiques, néanmoins on ne connaît pas encore l'existence des trésors de ce genre que l'on trouve en Portugal.

Les auteurs de l'ouvrage intitulé *La Monarchie Lusitanienne*, ont commencé à nous révéler ces richesses, au xvii^e siècle ; l'Académie royale d'histoire, fondée au commencement du xviii^e, encouragea ces recherches dont nous voyons les fruits précieux, non-seulement dans le corps de ses Transactions, mais plus encore dans les publications de Joseph Soares de Sylva, des laborieux Barbosa, Machado, des Argotes, et surtout du père Souza. L'Académie royale des sciences de Lisbonne, fondée plus tard (1780), poursuivit cette noble carrière. Cette savante compagnie fit visiter, depuis 1788 jusqu'à 1795, les archives des cathédrales, monastères, municipalités des provinces par M. Ribeiro⁽¹⁾, Saint-Augustin da

(1) Ce savant académicien a déjà publié un grand nombre d'ouvrages qui nous ont fourni un trésor immense de notices.

França et le Père Santa-Rosa⁽¹⁾, très habiles diplomatistes, et la collection des manuscrits recueillis fut immense. M. Salter rassembla avec beaucoup de travail et de soin plusieurs documents concernant les anciennes cortès. D'autres membres de l'Académie visitèrent les archives et les bibliothèques de Lisbonne, et M. Gordo fut envoyé en Espagne pour en faire autant à Madrid⁽²⁾. On préparait, en 1796, une classification de ces immenses matériax, que l'on devait publier, et d'où la véritable histoire du Portugal devait sortir; mais cette entreprise fut malheureusement arrêtée par les événements qui survinrent.

Mais si le public n'a pas joui de cette grande collection diplomatique, fruit de tant de voyages, de soins et de recherches laborieuses, il a cependant reçu quelques échantillons des travaux ordonnés par l'Académie⁽³⁾. Tels sont les documents arabes des archives royales, en arabe et en portugais, par le père Souza, et les vestiges de la langue arabe en Portugal; les observations sur les causes de la décadence des Portugais dans l'Inde, manuscrit du célèbre historien Couto, le Portugais le plus instruit sur les affaires de ce pays où il fut employé presque tout sa vie; enfin, cinq volumes in-fol. des anciennes chroniques et de documents inédits, outre un grand nombre d'autres extrêmement précieux. On se proposait de donner d'autres notices, sur le modèle de celle des manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris, commencée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Je m'abstiendrai de parler ici de la publication faite par la même Académie d'autres manuscrits intéressants, tels que les *Mémoires détaillés sur la religion des Indous*, rédigés par les jésuites de Goa; manuscrit qui, par son contenu, mériterait, à mon avis, une analyse comparative avec les travaux de Creuzer et ceux de Ritter, de M. de Remusat et d'autres qui ont été publiés en Angleterre, en France et en Allemagne sur les religions de l'Inde. Je me bornerai à dire que les manuscrits que nous avons, dans nos archives et dans nos bibliothèques, ne remontent point à une époque aussi reculée que ceux des bibliothèques de Vienne, du roi à Paris, du Vatican et d'autres de l'Italie.

L'état continuel, pendant plusieurs siècles, de conflits et de guerres, au temps des Romains, spécialement celles de *Viriatus*, de *Sertorius* et du temps de Pompée, l'invasion des peuples du Nord qui survint après, et surtout celles du temps de la domination et de l'expulsion des Arabes et des Maures⁽⁴⁾, ont peut-être été la cause d'une grande perte des manuscrits que devaient exister.

(1) Ce diplomate a publié un glossaire portugais dont l'utilité est reconnue, quoiqu'il ne puisse être considéré que comme un essai.

(2) Voyez le catalogue de ces MMSS. dans les *Mémoires de l'Académie*.

(3) Voyez le coup-d'œil sur l'état des sciences et des lettres parmi les Portugais pendant la seconde moitié du siècle dernier, par l'Abbé Correa da Sérra.

(4) Sur ces guerres et leurs résultats, on peut consulter Appien, *De bellis civilibus*, et *De rebus Hispanicis*, Tite-Live, Plutarque, Strabon, Diodore de Sicile, Dion Cassius, Florus, les historiens portugais et espagnols, et, pour celles du temps des Arabes et des Maures, l'*Histoire de la domination des Arabes et des Maures en Espagne et en Portugal*, par dom Joseph Antonio Conde.

Dans Strabon et dans Appien, nous trouvons quelques notions qui nous montrent que les Lusitaniens, et surtout les Turdetains, n'étaient point plongés dans l'ignorance quand les Romains envahirent cette partie de la Péninsule ibérienne. Le premier de ces écrivains nous dit que les Turdetains avaient un grand nombre de lois écrites en vers, et qu'ils possédaient même des ouvrages de la plus haute antiquité⁽¹⁾; le second nous dit : *Lusitani pars alia Hispanorum suis legibus viventium*. Il est indubitable, d'après ce que nous dit Plutarque⁽²⁾, que *Sertorius*, non-seulement fonda la célèbre école d'*Oscas*, mais aussi une autre pour la jeunesse lusitanienne où on enseignait le grec et latin⁽³⁾ : cette école célèbre devait répandre la connaissance de tous les auteurs grecs et latins et en former d'autres parmi cette jeunesse dont les ouvrages se sont malheureusement perdus. Quand on remarque de si admirables monumens de l'état de l'art dans l'ancienne Lusitanie à cette époque, tels que ceux qu'on y voit encore, et surtout l'aqueduc de *Sertorius*, et le fameux temple de Diane à Evora, qui nous offre un frontispice orné de six colonnes d'ordre corinthien dont la distribution paraît être du genre que les Grecs appelaient *pygnostilos* ; car l'entre-deux de chaque colonne comporte exactement un diamètre et demi comme celui des Jules-César, et celui de Vénus, dans le *forum*, cité par *Vitruve*⁽⁴⁾ ; quand on remarque encore que les Lusitaniens élevaient des belles statues à ceux de leurs compatriotes qui méritaient de pareils honneurs, ainsi que nous voyons que les habitants d'Evora en élevèrent aux *Lucius Voconius*, aux *Quintus Cecilius Volisianus*, auxquels ils consacrèrent des statues de marbre dont nos archéologues, Resende et Vasconcellos, nous conservèrent les inscriptions ; quand nous voyons qu'un Lusitanien *Marcus Arterio*, se rendit célèbre dans sa sculpture sous *Trajan* ; quand on remarque, dis-je, de tels monumens à une telle époque, nous sommes fondés à croire que des monumens écrits très précieux devaient de même exister alors dans la Lusitanie. Il serait même absurde, ce me semble, de penser qu'on pouvait construire alors les plus admirables monumens de l'art, et ne point avoir en même temps, dans le pays où on les élevait, un seul monument écrit, un seul homme instruit, un seul écrivain ! Quand on examine entre autres monumens le fameux sarcophage trouvé en 1780 dans l'Estramadure, que l'on admirait dernièrement à Alcobaça, monument construit du marbre de nos carrières, et dont les bas-reliefs nous montrent Apollon et les Muses, ne serait-il pas étrange de penser que ceux qui connaissaient Clio, Thalie et Terpsichore, que ceux qui ont représenté Calliope tenant dans sa main les œuvres d'Homère et Uranie montrant les astres, ignorassent les sciences et les beaux-arts ? L'ignorance ne pouvait pas élever des temples à Minerve et à Apollon, dans l'Estra-

(1) Ce passage de Strabon nous fait croire qu'ils devaient, dans ces temps reculés, conserver ces monumens dans leurs archives des temps anciens. Tertullien (Apol., cap. 19) a fait mention des archives Phéniciennes, Chaldéennes et Égyptiennes.

(2) Plutarchi, *Vitæ*, editio Xilandri. Francfort, 1599, t. II, pag. 575.

(3) Juste-Lipse.

(4) Vitruve, liv. III, cap. 3.

madure et sur les bords du Tage ; l'ignorance ne pouvait pas faire construire le magnifique théâtre romain dédié à Néron, trouvé à Lisbonne en 1798 ; l'ignorance ne pouvait pas connaître l'art monétaire, l'art de frapper ces types historiques qu'on remarque dans les médailles de quelques-unes des villes de l'ancienne Lusitanie. Quand les Lusitaniens élevèrent de tels monuments, quand ils construisirent des temples à Jupiter, à Cupidon, à l'empereur Auguste et à d'autres, non-seulement ils cultivaient les beaux-arts comme leurs dominateurs, mais ils n'étaient point étrangers à la culture des sciences et à la littérature de ce beau siècle littéraire. A cette époque remarquable, où les arts et les sciences florissaient dans tout l'empire, ils connaissaient les Horace, les Virgile, les Tibulle et les Ovide, et par conséquent ils ne pouvaient point ignorer l'art d'orner les manuscrits ; ils devaient être initiés au luxe bibliographique des miniatures sur les parchemins, luxe qui était répandu sous le siècle d'Auguste. Ils ne devaient point ignorer l'idée qu'Ovide nous en donne dans la première élégie de son livre qu'il envoie à Rome lorsqu'il dit « que sa parure soit conforme à l'état d'exil où son maître se trouve, que sa couverture ne soit point en couleur pourpre, que le titre soit sans vermillon et les feuilles sans cédria, que les deux faces ne soient pas polies par la pierre ponce, etc. »

Les Lusitaniens devaient donc connaître à cette époque où ils cultivaient avec tant de fruit, non-seulement les sciences, mais encore les beaux-arts, la méthode d'accompagner les livres d'ornements, de figures emblématiques, et peut-être même de portraits ; méthode que Varron a observée dans la vie de sept cents Romains illustres qu'il orna de leurs portraits, de même que *Pomponius Atticus*, auteur d'un traité des actions des grands hommes de la république romaine, enrichit aussi le sien de portraits.

D'après ce que je viens de dire, je pense que sous la domination romaine, et surtout au temps d'Auguste, époque de paix, de science, de luxe et de beaux-arts dans la Lusitanie, les habitants de ce pays devaient avoir leur manuscrits déposés dans les temples de Minerve, de Vénus ou de Diane, de même que leurs dominateurs gardaient les leurs dans l'intérieur du temple de Saturne, d'Apollon, de Vesta, etc., selon l'usage des Grecs. Ceux-ci dans leurs colonies fondées sur quelques points de la Lusitanie avaient dû introduire de même leur coutume de conserver leurs documents, leurs archives dans les temples. Les Lusitaniens dont nous parle Appien, et les Turdetains dont Strabon rapporte ce que nous avons dit plus haut, avaient dû les imiter en déposant dans les temples leurs documents, comme les Grecs déposèrent les leurs et les arrêts des amphictyons dans le temple de Delphes, et dans celui de Délos qui était en même temps le trésor et le chartrier universel de la Grèce. Depuis l'introduction du christianisme, les Lusitaniens les conservèrent dans les monastères et chez les moines⁽¹⁾ qui s'établirent dans la Lusitanie un

(1) Les monastères de Serra d'Ossa, et de Santo-Antam-de-Val-de-Lazaro furent fondés, le premier en 315, et le deuxième en 321. Au v^e siècle, les Bénédictins de Santo

siècle après son établissement en Egypte, au deuxième siècle. Les monastères sont devenus partout, en effet, pendant le moyen-âge, le dépôt et le refuge des lettres et des sciences (1).

Ce que je viens de dire me porte à croire à l'indubitable existence des manuscrits grecs et latins et de plusieurs ouvrages, dans la Lusitanie, aux époques dont nous parlons, ainsi qu'à la perte causée par les Vandales, sous le commandement de Gondéric, et les Suèves sous celui d'Herménéric, y firent. Rien n'égale, en effet, les dévastations que ces barbares exercèrent dans toute l'Espagne au iv^e siècle. Nous avons sur ce fait des témoignages fort intéressants dans le concile de *Braga*, où se réunirent les évêques de la Lusitanie, et dans le fameux discours nous offre un tableau des ravages où périrent précisément un grand nombre de nos richesses manuscrites. « Vous voyez (dit-il) comme les barbares renversent les églises, tuent et persécutent les vrais fidèles, profanent les lieux destinés à leurs sépultures, insultent les tombeaux, etc.

Si la Péninsule a joui après d'une entière sécurité, depuis l'établissement d'Euric jusqu'à l'invasion des Arabes, c'est-à-dire pendant une période d'environ deux siècles et demie; si elle goûta sous les vint-cinq rois Goths qui précédèrent Roderic une paix profonde; si donc d'autres manuscrits se fussent conservés dans les monastères qui avaient été fondés en Portugal durant cette époque, ces manuscrits, ou au moins un grand nombre d'entre eux, durent se perdre par les terribles ravages que firent les Normands en Portugal au huitième siècle; par ceux qui suivirent l'attaque sur Lisbonne par les troupes d'Abdallah pour prendre le Wali rebelle de cette ville dans le même siècle, et peut-être même par les incursions d'Ordono II au neuvième siècle contre les Maures du Portugal; par l'expédition du roi Ramire II qui pénétra jusqu'à Lisbonne dans le même siècle ainsi que par la campagne du célèbre Almanzor qui prit Lamego, Brague et Coïmbre, trois des plus anciennes villes du Portugal et où se trouvaient une grande partie des plus riches monuments anciens; ils durent se perdre aussi par le pillage que les Almoravides firent dans la même pays, au siècle suivant, et enfin par la destruction que l'armée chrétienne elle-même faisait des bibliothèques fondées par les Arabes et de leurs monuments.

D'après ce que je viens d'observer, je ne pense pas que nous possédions aucun manuscrit relié antérieur au ix^e siècle, quoiqu'un auteur célèbre cite l'existence d'un parchemin du viii^e, comme se trouvant à la bibliothèque de l'Université de Coïmbre; néanmoins, quand j'ai examiné cette bibliothèque avec son savant conservateur, qui a pris beaucoup de peine pour me faire connaître tout ce qu'elle avait de plus important et de plus rare, je n'ai vu aucun manuscrit du viii^e siècle; le plus ancien est

Martinho de Tibains (562); Santo-Juam de Cabanas (564); Santa-Salvador-de Villar (566); Santa-Maria-de-Miranda (659); Santa-Maria-d'Arnellas (666); Santa-Salvador-de-Ganfey (690); Saint-Miguel-de-Refoyos (669). *Voyez Castro, map. de Portugal.*

(1) La Nouvelle 74 de Justinien suppose que les archives des églises ne différaient point des trésors où l'on gardait les vases sacrés. Chez nous, il est indubitable qu'ils se gardaient dans les monastères.

du dixième⁽¹⁾. Toutefois, l'auteur d'une mémoire sur la catalogue des manuscrits d'Alcobaça, publié en 1775⁽²⁾, pense que le manuscrit numéro 17 est du vi^e siècle, et signale d'autre part la faute commise par l'auteur du catalogue qui estima que ce manuscrit était du xii^e siècle quoiqu'il eût été corrigé vers l'année 560 qui correspond à l'année 33 de l'empereur Justinien.

Ce n'était donc que depuis le x^e siècle que l'on trouvait deux bibles parmi les manuscrits de la collection de la bibliothèque du couvent *das Necessidades*.

A cette époque, les caractères, les initiales, les capitales, les onciales et les miniatures étaient en général extrêmement grossières : on peut en juger par les plantes qu'on voit dans le manuscrit 6,862 de la Bibliothèque du roi à Paris, que M. Schmith estime être du ix^e siècle, et que le savant M. Étienne Quatremère, avec plus d'exactitude, fixe au x^e. Les manuscrits du xi^e siècle⁽³⁾ et même ceux du xii^e⁽⁴⁾, que j'ai vus, n'offrent rien de très remarquable sous le rapport de l'art et de la beauté, si l'on excepte quelques capitales et initiales curieuses, mais en général de mauvais goût.

M. Millin remarque que depuis le v^e siècle jusqu'au x^e, le goût en ce qui concerne les miniatures était assez bon ; mais que celles qui ont été faites depuis cette date, jusqu'au milieu du xiv^e siècle, peuvent être regardées comme des monuments de la barbarie de ces temps. Cette observation n'est point rigoureusement exacte, surtout pour quelques manuscrits du xiv^e qui se trouvent dans la collection de la Bibliothèque du roi et dans quelques collections du Portugal.

Felibien même dit avoir vu un manuscrit français sur vélin, dont les caractères et le style l'ont porté à faire remonter l'origine au xii^e siècle, et qui était orné d'un grand nombre de figures à la plume dont le dessin n'était pas inférieur à celui des peintres de l'Italie du temps de Cimabué.

Les manuscrits du xii^e siècle qui se trouvent aux archives de Torre de Tombo, à Lisbonne, n'offrent non plus rien de remarquable sous le rapport de l'art ; cependant ceux du xiii^e présentent déjà, ce me semble, quelques beautés et une certaine correction dans les initiales, dans les onciales, dans quelques-uns des dessins et dans les caractères ; entre autres le *Fuero jusgo*, avec les caractères enluminés, et qui est d'une beauté parfaite. Ce manuscrit se trouve à la bibliothèque publique de Lisbonne. De ce siècle, la bibliothèque du monastère d'Alcobaça possé-

(1) Santa-Roza Elucidario cite une chartre qui existe en original, dans les archives de l'Université de Coïmbre; cette chartre remonte à l'année 897.

(2) Voyez ce mémoire dans le tom. V *das Memorias de Litteratura Portuguesa*, de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne.

(3) Parmi les manuscrits de la bibliothèque du monastère d'Alcobaça, il s'en trouvait un seul du xi^e siècle. Ce *codex* n'était qu'une traduction de la règle de saint Benoît, faite par le moine Martinho d'Aljubarrota, d'après l'ordre de l'abbé (A. D. 1270), traduction faite alors d'après un *codex* du xi^e siècle.

(4) Le monastère d'Alcobaça possédait dix *codex* ou manuscrits du xii^e siècle, parmi lesquels se trouvait la bible, donnée par Alphonse-Henri I^{er}, roi du Portugal, et un manuscrit assez curieux des donations faites par les Maures et les Chrétiens au monastère de Lorvam.

dait soixante-douze manuscrits, parmi lesquels se trouvaient deux dictionnaires géographiques écrits en latin, par Bartholomeo, moine d'Alcobaça au XIII^e siècle⁽¹⁾, un vocabulaire latin composé par Alphonse de Lourçal, moine de la même abbaye⁽²⁾, et un autre, *Confessionnes Aurelii Augustinii*, parchemin in-fol. écrit par le père Theotonio de Condeixa, moine de la même abbaye⁽³⁾.

Du XIV^e siècle, entre autres manuscrits, j'en ai examiné un aux archives du royaume (*Torre do Tombo*) dont la conservation est parfaite, sur lequel l'on voit les dessins de toutes les villes fortifiées du royaume à cette époque⁽⁴⁾.

Du même siècle, il existe à la bibliothèque publique de Lisbonne une copie magnifique du *Dante* écrite sur parchemin, avec des miniatures (in-fol).

Le Portugal possède de ce siècle plusieurs ouvrages *Talmudistes* d'une grande beauté. A la bibliothèque publique de Lisbonne on remarque, parmi les manuscrits, celui sur vélin d'une bible hébraïque avec un commentaire rabbinique qui, par la manière dont il est écrit, représente au premier coup d'œil un cadre d'arabesques de couleur rouge autour du texte. Les miniatures en or et en argent sont parfaitement belles⁽⁵⁾.

Parmi les manuscrits d'Alcobaça, on voyait soixante-dix volumes de ce siècle, et on y remarquait une bible qu'on disait avoir été prise par le roi Jean I^{er}, à la bataille d'Aljubarrota, au roi Jean II de Castille, avec l'autel portatif qui se trouve dans le fameux Pathéon de ce roi, au monastère de Batalha⁽⁶⁾.

Je ne parle point ici de la Bible précieuse donnée au roi Emmanuel par le pape Jules II, laquelle se conservait dans le monastère de Bellem; cette bible est devenue si célèbre par les notices que MM. Balbi, Hænel et d'autres en ont déjà données, que je crois inutile d'en parler ici avec plus de détails.

Le plus magnifique de tous les manuscrits que j'ai vus du siècle suivant, c'est un livre de prières qui se conservait au trésor de la couronne (in-8^o), relié en velours rouge, avec les armoiries du Portugal en émail et diamants. Ce manuscrit était orné de miniatures admirables et d'une correction parfaite. Dans quelques-unes, on voyait la cérémonie du service

(1) Le laborieux *Barbosa*, auteur de la Bibliothèque Lusitanienne, n'a point eu connaissance de cet auteur, ainsi que les bibliographes où il a puisé quelques articles pour son ouvrage.

(2) Le même auteur cite ce vocabulaire en 3 vol. sous le titre, *Vocabularium papie adauctum*.

(3) *Barbosa* ne cite point cet auteur; il n'a pas même connu l'existence de ce travail.

(4) En 1824, étant alors chef et directeur général des Archives royales, j'ai proposé au gouvernement de faire lithographier ce *codex*, idée que sa Majesté très fidèle, le feu roi Jean VI, approuva.

(5) M. Balbi a cité ce manuscrit dans son ouvrage intitulé : *l'Essai statistique sur le royaume de Portugal*.

(6) Sur ce manuscrit voyez le mémoire sur le catalogue des manuscrits d'Alcobaça, publié dans la collection *das Memorias de Litteratura*, de l'Académie royale de Sciences de Lisbonne, tom. V.

funèbre du roi Jean I^{er}, dans l'intérieur de l'église du célèbre monastère de Batalha, le portrait du roi Edouard et d'autres très remarquables qui échappent à ma mémoire. Le xv^e siècle présente donc déjà un plus grand nombre de manuscrits d'une beauté plus admirable que ceux qui le précédèrent. A la bibliothèque publique de Lisbonne, on voit l'*Ettica Aristotelis*, traduite en espagnol par don Carlos, prince de Navarre, aussi malheureux qu'instruit. Ce manuscrit est in-folio avec des miniatures.

Il existait dans l'ancien couvent des moines de Saint-Cayetan, deux bibles de ce siècle qui lui avaient été données par le roi Emmanuel en vertu d'une disposition de son testament. Ces bibles étaient reliées en velours rouge, en 7 vol., avec des ornements en émail et les armoiries du Portugal. Le père Souza nous en donne la description (1), et nous dit que les miniatures dont ces manuscrits étaient embellis étaient de la plus grande beauté, et qu'on remarquait dans quelques-unes le roi et un grand nombre d'allégories. L'un de ces manuscrits fut terminé en 1495, et il ajoute qu'on en remarquait aussi dans la même bibliothèque un autre enluminé, d'une grande beauté, écrit en 1494.

Les archives du monastère d'Alcobaça possédaient vingt-trois manuscrits de ce siècle.

Plusieurs manuscrits remarquables du xvi^e siècle se trouvent dans les archives royales de Torre de Tombo. Non-seulement on voit dans les mêmes archives la collection immense des livres, des registres, des anciens documens qui furent écrits par ordre du roi Emmanuel et qui sont sur grand parchemin in-folio, avec les plus belles initiales, vignettes et arabesques, travail du célèbre peintre portugais Vasco, élève de l'école de Pérugin et condisciple de Raphael (2); mais encore on y trouve le magnifique *codex* des blasons de la noblesse du Portugal superbement enluminés, manuscrit que le roi Emmanuel fit faire d'après les règles de l'art héraldique, et les notions que des artistes portugais avaient obtenues dans leurs voyages en Bourgogne et en Allemagne. Ce manuscrit précieux fut terminé le 15 août 1509. Il y en a un autre plus précieux encore; c'est celui que le même souverain donna à la maison de Costas (Armeiros Mores), que possède maintenant le comte de Mesquitella et que j'ai examiné plusieurs fois. Au commencement du xvii^e siècle, notre école d'enluminure offrait encore une grande perfection. Le précieux missel superbement enluminé par Estevão Gonçalves Neto, qu'on remarquait parmi les manuscrits du couvent de Jésus à Lisbonne, nous en donne une preuve indubitable.

Telles sont les notions que je puis fournir en ce moment sur ce sujet; elles sont trop imparfaites sans doute, car je me trouve à près de cinq cents lieues des notes que j'ai prises sur ces manuscrits, qui réclameraient un examen plus approfondi et mériteraient une comparaison minutieuse avec ceux des mêmes siècles que possède la section des manuscrits de la Bibliothèque du roi à Paris.

(1) Souza. *Histoire général. da caça real Portuguesa*, tom. III, pag. 198.

(2) Sur ces livres on peut consulter, *Memorias para historia do real archivo*, par J.-P. Ribeiro.

Cet examen nous présenterait une foule de résultats curieux et importants, non-seulement sous le rapport de l'art, mais encore sous celui de la richesse relative des anciennes collections dont ce grand trésor de Paris, le plus précieux qui existe, s'est formé; j'en offrirai un exemple, en comparant seulement le nombre des manuscrits du monastère d'Alcobaça avec le nombre des manuscrits de la collection de Louis de Bruges, qui forment maintenant une partie de la collection de la Bibliothèque du roi à Paris, et qui sont, je pense, au nombre de cent six, dont le savant M. Van-Praet publia une notice en 1831.

L'examen que j'ai fait de cette collection me donne le résultat comparatif suivant, quant au nombre des manuscrits qui la composent, avec celle du monastère d'Alcobaça, en Portugal.

1° Aucun manuscrit de la collection de Louis de Bruges ne remonte au-delà du XIII^e siècle; tandis que la collection d'Alcobaça en possédait dix du siècle antérieur.

2° La collection de Louis de Bruges possédait seulement quatre manuscrits du XIII^e siècle; tandis que la collection d'Alcobaça en possédait soixante-douze de ce siècle.

3° La collection déposée à la Bibliothèque du roi possède dix-huit manuscrits du XIV^e siècle; tandis que celle d'Alcobaça en possédait soixante-dix.

4° Au XV^e siècle, la collection de Louis de Bruges nous présente quatre-vingt-deux manuscrits; tandis que celle d'Alcobaça ne nous en présentait que vingt-trois.

Ainsi, nous voyons par cette simple comparaison, que la collection du monastère d'Alcobaça était plus riche, en manuscrits antérieurs à la seconde époque de la restauration des arts, que la précieuse collection de Louis de Bruges, qui se conserve maintenant à la Bibliothèque du roi, et que la même collection d'Alcobaça était plus pauvre que celle que je viens de citer, en manuscrits du siècle de Pérugin et de Raphaël.

Un autre point intéressant sous le rapport de l'art de peindre les manuscrits, résulte de cet examen, et consiste à fixer à quelle école d'*enluminure* se sont instruits nos enlumineurs.

Je ne puis aborder cette question que d'une manière très rapide et probablement bien incomplète; néanmoins, ce point intéresse, ce me semble, plus encore la France que le Portugal.

Il est indubitable qu'avant la deuxième renaissance des arts, au temps de Pérugin, on enluminaient les parchemins en Portugal, et qu'il y existait une école d'*enluminure* aux archives. On sait que le roi Emmanuel, voyant le grand talent que le célèbre portugais Vasco (appelé chez nous le Grand Vasco) développait dans les *enluminures* des parchemins, l'envoya en Italie à l'école de Pérugin, où il fut le condisciple de Raphaël; mais cette école d'*enluminure* en Portugal devait-elle son origine à l'école arabe, espagnole, italienne ou française? telles sont les points à éclaircir.

Je ne pense pas que l'école d'*enluminure* en Portugal fût un résultat des connaissances acquises des Arabes, puisque les manuscrits arabes de l'Espagne, plus anciens toutefois que les manuscrits espagnols pro-

prement dits, étaient pour la plupart écrits sur du papier satiné et enrichis d'une foule d'ornemens peints avec des couleurs si vives et si brillantes qu'on pouvait aisément s'y mirer, comme dans une glace ; « *Ut ego ipse* (dit Casiri) *in illis veluti in speculo me non semel conspexerin* » particularités que je n'ai jamais observées dans ceux des manuscrits que j'ai examinés, et qui datent de l'introduction du papier chiffon au XIII^e siècle. Je ne pense pas non plus que le style dans les enluminures provienne de l'Espagne ; quoique, sous le rapport des caractères et de l'écriture, quelques-uns de nos manuscrits se ressemblent ; néanmoins pour la plupart, dans les premiers siècles de la monarchie, le cursif des manuscrits portugais est tellement semblable au cursif français, que nos diplomates l'appellent cursif français. Tout le monde sait que les inlumineurs n'écrivaient point toujours les manuscrits ; ainsi, en supposant même l'existence d'une presque identité dans l'écriture espagnole et portugaise dans les temps anciens, cette identité n'existait point entièrement sous le rapport des *enluminures*. Je pense que l'art d'enluminer les parchemins ne nous est point venu de l'Italie. Nous avons dit plus haut que Vasco, par son talent dans cet art, fut envoyé en Italie pour apprendre la peinture à l'école de Pérugin.

Nous enlumineurs n'apprirent point cet art de l'Italie ; il est donc vraisemblable, ce me semble, que l'introduction de cette école en Portugal date de l'époque du retour de France d'Alphonse III, comte de Boulogne, qui fit dans ce pays une longue résidence, et y acquit de profondes connaissances (1) ; d'autant plus que du temps de ce monarque plusieurs Portugais sortirent du pays pour fréquenter les diverses universités de l'Europe, dans l'intention de recueillir plus de lumières, et que bientôt après il en résulta la fondation de l'Université de Lisbonne, en l'année 1290, et que ce fut à cette époque que plusieurs savans étrangers vinrent en Portugal. Peut-être alors aura-t-on aussi appelé des artistes (2). Or, nulle part, à cette époque, l'art de l'enluminure n'était mieux cultivé qu'en France, comme nous le montrerons tout à l'heure. Nos rois continuèrent, et surtout le roi Emmanuel, à envoyer plusieurs Portugais s'instruire à Paris. Nous avons trouvé diverses ordonnances déterminant, au département des finances, le paiement des pensions dont jouissaient ces Portugais. Et sans doute, comme ils étudiaient toutes les sciences, et que plusieurs de leurs compatriotes apprenaient l'art héraldique en Bourgogne et en Allemagne, ils étudiaient cet art de l'enluminure à Paris, où il avait atteint une grande perfection, presque exclusivement depuis le temps de Charlemagne.

(1) Santa-Roza et d'autres écrivains indiquent à peine que ce roi a long-temps habité la France et qu'il s'est beaucoup instruit dans ce pays ; toutefois ces auteurs s'accordent à dire qu'il introduisit en Portugal plusieurs établissemens utiles qu'il avait remarqués en France.

(2) Les sciences, sous le règne d'Alphonse, furent en honneur en Portugal. Ce prince, cependant, qui voulait donner à l'aîné de ses fils toutes les connaissances, fit venir de France plusieurs maîtres habiles, etc. (*Histoire du Portugal*, par MM. de Fortia et Mielle.)

Un grand nombre d'enluminures de nos miniaturistes que j'ai remarquées dans les manuscrits en Portugal, appartiennent plutôt à l'école et au style français qu'à ceux d'aucun autre pays de l'Europe.

Pour prouver que la France était alors le centre où l'enluminure des parchemins avait atteint la plus grande perfection, et qu'on cultivait à Paris, presque exclusivement, cet art avant les deux renaissances des arts en Italie, j'ajouterai ici quelques observations.

Il suffit d'examiner plusieurs manuscrits de la Bibliothèque du roi pour reconnaître cette vérité.

Par exemple, le magnifique manuscrit n° 6891, qui contient l'ouvrage de Flavien Joseph, manuscrit dont je dois la communication à l'obligeance de notre confrère M. Paulin Paris, et qui, selon lui, provient de la bibliothèque de Charles V, quoiqu'il se trouve aussi mentionné dans la collection de Louis de Bruges, je prouve que la peinture sur parchemin était revêtue déjà de toutes ces admirables beautés qui la distinguent et qui consistent principalement dans la finesse, le coloris, la forme et même la correction.

Or, plusieurs des caractères qui nous étonnent dans ce manuscrit ont devancé en France la belle école de Pérugin et de Raphaël; car le manuscrit ayant appartenu à la bibliothèque de Charles V, est antérieur au moins de soixante-six ans à la naissance de Pérugin. Charles V mourut effectivement en 1380, et Pérugin naquit en 1446.

Nous avons dans ce manuscrit même une déclaration qui nous prouve qu'il est antérieur à Pérugin, et par conséquent à la seconde renaissance des arts. Cette déclaration, rapporté par le savant auteur des *Recherches sur Louis de Bruges*, dit :

«En ce livre a douze ystoires, les trois premières de l'enlumineur du «duc Jehan de Berry, et les neuf de la main du bon peintre et enlumineur du roy Louis XI, Jehan Fouquet, natif de Tours.» Ainsi les miniatures des trois premiers livres de ce manuscrit sont du xiv^e siècle, et peintes par l'enlumineur du duc de Berri.

Le duc de Berri, Jean III, fils du roi Jean, naquit en 1340, et mourut à Paris en 1416, trente ans avant la naissance de Pérugin. Ainsi donc, nous avons la preuve évidente de l'époque où on a commencé l'enluminure du manuscrit.

L'exemplaire de cet ouvrage, qui a appartenu au duc de Berri, se conserve aujourd'hui revêtu de sa signature originale, parmi les manuscrits des ducs de Bourgogne à Bruxelles; toutefois, celui qui se trouve à la Bibliothèque du roi ayant été peint par l'enlumineur de ce prince, est indubitablement du xiv^e siècle et antérieur à Pérugin, puisque le duc mourut à l'âge de 76 ans; les miniatures du manuscrit de la Bibliothèque du roi ayant été peintes par l'enlumineur, et le duc ayant d'autre part revêtu de sa signature celui qui se conserve à Bruxelles, il en résulte qu'on a cultivé cet art en France de la manière la plus admirable, et avec le plus grand succès, avant la seconde époque de la renaissance de l'art en Italie.

Le manuscrit en question fut écrit en deux siècles différents, comme le roman de Lancelot du Lac (manuscrit n^{os} 6, 792; 6, 793; 6, 794), dont

le premier volume est du xiv^e. Tâchons cependant de faire quelques distinctions entre une partie du style de Pérugin, et celui des miniatures du manuscrit, et crois que je n'hasarderai pas trop en disant que ces miniatures ont devancé, sans plusieurs rapports, les beautés du pinceau de ce peintre célèbre.

Les critiques observent que le style de Pérugin a toujours un peu de sécheresse et crudité, que ses draperies sont pauvres et qu'il y a peu de variété dans ses compositions. Il me semble qu'une partie de ces défauts ne se rencontrent pas dans les miniatures du manuscrit en question ; nous y remarquons, au contraire, tout ce que la délicatesse et le fini de ce genre de peinture pouvaient produire alors de plus parfait ; nous y observons une variété prodigieuse de tableaux, un mouvement et une vie remarquables.

Si les défauts du célèbre peintre, chef de l'école romaine, sont composés par la beauté de ses têtes, surtout de celles des jeunes gens et des femmes, par la grâce des mouvements, par la suavité du coloris, nous trouvons aussi en grande partie ces mêmes beautés dans les miniatures de ce manuscrit et dans d'autres de la Bibliothèque du roi, antérieurs à la seconde époque de la renaissance.

Si l'on peut comparer sans prévention les miniatures de ce manuscrit avec les deux tableaux de Pérugin qui sont au Musée du Louvre, *le Combat de la chasteté contre l'amour*, et *le Jésus-Christ ressuscité qui apparaît à la Madeleine*, on pensera, ce me semble, que l'école de miniature en France a devancé, pour divers caractères de beauté, la deuxième époque de la renaissance, autant du moins que les deux genres de peinture en permettent une observation comparative.

Je remarque que la Bibliothèque du roi possède encore un autre manuscrit de la plus grande beauté et d'une exécution magnifique, lequel est aussi antérieur à la naissance de Pérugin ; c'est celui qui porte pour titre : *Les nobles faits d'armes d'Alexandre-le-Grand*. Il fut compilé à la requête de Jean de Bourgogne, qui fut assassiné à Montereau le 18 août 1419, vingt-sept années avant la naissance de Pérugin⁽¹⁾.

On pourrait objecter que si l'on avait connu à Paris l'art d'*enluminer* les parchemins avec une si admirable habileté, avant l'école de Pérugin, c'est que toujours on l'avait appris de l'Italie à l'école antérieure de *Cimabué*, époque de la première renaissance de l'art depuis que la civilisation se fut trouvée ensevelie pour long-temps en Occident sous les ruines de l'empire romain, d'où elle s'était réfugiée dans l'Orient ; mais un passage du Dante répond, ce me semble, à cette objection. Les Italiens, à l'époque du Dante, n'avaient point de terme dans leur langue pour dési-

(1) Il y a un autre superbe manuscrit du xv^e siècle à la Bibliothèque du roi ; c'est le *Quinte-Curce*, traduit par un portugais ; *Vasco de Lucena*. Ce manuscrit est enrichi de quatre-vingt-six miniatures. Il fut dédié, par le traducteur, à Charles-le-Hardi. (Voyez la notice de ce manuscrit donnée par Debure, Catalogue des livres de la bibliothèque de la Vallière. Tom. III, pag. 126 ; Paris, 1783). Barbosa, auteur de la Bibliothèque Lusitanienne, n'a connu ni cette traduction, ni celle du même auteur, de la *Cyropédie* de Xénophon, faite sur le latin, par ordre du même duc Charles-de-Bourgogne.

gner ce genre de peinture, ce qui prouve indubitablement qu'il ne leur appartenait pas ⁽¹⁾. C'est un fait que le Dante lui-même, dans son poème de l'*Enfer*, adressant la parole à un miniaturiste italien, est obligé d'employer une périphrase pour faire connaître sa profession et de dire que son art est celui que *Parisiens nomment enluminure*. Millin observe qu'il est très vraisemblable que les Italiens, qui ont appris des Grecs l'art de peindre à fresque et en mosaïque, ont reçu des Français celui de peindre en miniature.

J'examinerai plus tard comment on doit modifier le sens absolu de cette opinion du savant antiquaire ; je dirai néanmoins ici que le Dante fut contemporain ⁽²⁾ de la première renaissance et par conséquent de *Cimabué* et de son école ; aurait-il voulu accorder à la France la connaissance exclusive de cet art à cette époque aux dépens de l'Italie ? Si on eût connu en Italie l'art de peindre les miniatures et d'enluminer les parchemins, le Dante l'eût-il désigné par le nom français ? Pourrait-on soutenir d'une manière plausible que ce grand poète, aussi savant qu'il l'était, possédant non-seulement des connaissances littéraires profondes, mais encore une pratique d'observation acquise dans les quatorze missions politiques dont il avait été chargé pour mettre un terme aux sanglants débats des Guelfes et des Gibelins, eût voulu ravir à l'Italie la gloire d'avoir devancé les autres pays dans la connaissance de cet art pour l'accorder à la France ?

Cette assertion n'est-elle pas d'autant plus important et ne devient-elle pas incontestable lorsqu'on considère que lui-même a résidé à Paris pendant son bannissement, et qu'en fréquentant l'Université, il s'était mis en rapport avec les savants français les plus recommandables de l'époque, et qu'ainsi il devait être au fait de l'état des sciences et des arts en France durant son séjour à Paris ?

Pour savoir quel était l'état de l'art de la miniature en Italie avant le Dante, entre le iv^e siècle et le xii^e, nous prions nos lecteurs de remarquer les détails pleins d'intérêt que le comte Orloff nous en donne dans son ouvrage sur l'histoire de la peinture en Italie. Il suffit de lire l'analyse minutieuse de l'honorable écrivain, pour voir dans quel état de dégradation l'art de peindre les manuscrits était tombé dans ces siècles. L'auteur, néanmoins, ne nous signale pas une circonstance intéressante, savoir, si les manuscrits qu'il cite et qu'il a examinés dans les bibliothèques d'Italie ont été ou non peints par des artistes italiens. Cette circonstance n'est point traitée par lui d'une manière assez claire.

Il cite un manuscrit du ix^e siècle, et dit :

« Rien n'égale surtout le mauvais goût des figures, etc. Si nous passons des ces miniatures à celles qui décorent un *Pontifical latin*, qu'on voit dans la bibliothèque de la Minerve, à Rome, quoiqu'elles appartiennent au même temps, elles sont encore plus difformes, ainsi que celles d'une bénédiction des fruits qu'on voit au même lieu. Même dif-

⁽¹⁾ Voyez Millin.

⁽²⁾ Le Dante naquit à Florence en 1265.

«formité et même barbarie dans les miniatures du frontispice d'une bible qui est à l'église de Saint-Paul. *Il est rare de trouver dans les figures des traits humains.* C'est en vain que les noms de principaux personnages sont écrits; on ne peut pas les reconnaître. On y voit des chevaux qui ressemblent plutôt à des hippogriffes qu'à ces nobles animaux.»

Si nous combinons ces observations avec le passage du Dante, ce ne sera pas une induction forcée et hasardée, ce me semble, de dire ce que nous avons avancé dans cette notice que, si l'art de la miniature était cultivé en Italie à ces époques, il ne l'était nullement dans la perfection qu'il avait en France.

Il est même probable que le Dante, aussi savant qu'il l'était, aurait eu connaissance que ce fut par le travail des manuscrits que l'art de la peinture s'est développé en France, surtout au temps de Charlemagne, ainsi que le témoignent les ouvrages d'Alcuin, qui avait établi au palais des Thermes un atelier pour les manuscrits et pour les miniatures, suivant l'auteur de la *Notice sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes* (1). Mais ici se présente une question dont l'érudition doit s'occuper, et qui consiste à savoir quel pays a devancé la France avant Charlemagne dans l'art de peindre les manuscrits.

Nous voyons que depuis Charlemagne, c'est-à-dire depuis le VIII^e siècle, cet art fut cultivé presque exclusivement en France avec un admirable succès. Nous savons encore, par des détails assez curieux, que Cassiodore, qui était Italien et qui est antérieur de plus de deux siècles à Charlemagne et à Alcuin (2), enseignait nonseulement aux moines du couvent où il se retira, à copier les miniatures, mais encore qu'il dessinait lui-même les figures et les ornements dont il les embellissait (3).

Nous savons que Charlemagne fit une partie de son éducation littéraire en Italie; son historien Eginhard et d'autres nous apprennent qu'il reçut les premières leçons de grammaire de Pierre de Pise, qui professait à Pavie quand il s'en empara, et que ce furent les leçons de ce maître qui le mirent en état de profiter de celles du fameux Alcuin. Ce célèbre Anglais avait étudié lui-même en Italie; l'empereur le vit pour la première fois à Parme et l'engagea dès lors à le suivre (4).

Cet empereur avait pris sans doute le goût des lettres dans son commerce avec Pierre de Pise, et avec Paul *Warnefrid*, connu sous le nom de Paul Diacre, et avec d'autres (5).

(1) Charlemagne apporta tous ses soins à faire écrire correctement. Voyez le *Nouveau Traité de diplomatique*, tom III, pag. 329, 330. Ce prince corrigea les manuscrits de sa propre main. (*Ibid.* tome IV, pag. 451 et 497.)

(2) Cassiodore né en Italie vers l'an 470, est mort en 562, et Charlemagne né en 742 est mort en 814. Voyez *Biog. Universelle*.

(3) *De institut. divin. litter.*, cap. 30. On peut juger, quant à l'écriture, de la perfection des manuscrits de son époque, par le modèle qu'on trouve dans le *Nouveau Traité de diplomatique*, par les Bénédictins.

(4) Voyez Mabillon. Notes sur la vie d'Alcuin, insérées dans ses *Act. ss. ord. S. Benedicti*, IV, p. 4.

(5) Voyez Tiraboschi, Ginguéné et d'autres.

Ne serait-il donc pas présumable que Charlemagne et Alcuin connurent alors en Italie l'existence de l'*art de dessiner les figures sur le parchemin* et celui de les embellir d'ornements, art dont Cassiodore avait établi une école dans son monastère ? L'école créée en France par Alcuin, quelques siècles avant la première restauration des arts en Italie, ne fut-elle pas le résultat de la connaissance que ce savant anglais avait acquise, en ce pays, de l'existence de cet art dont Cassiodore s'occupait deux siècles auparavant ?

Nous ne sommes point en ce moment à même d'apprécier cette question ; nous répéterons cependant : 1° que la France a devancé dans cet art les deux renaissances italiennes ; 2° que le manuscrit de la Bibliothèque du roi n° 6891 étant du xiv^e siècle et par conséquent antérieur à Pérugin, pour mieux l'apprécier encore sous le rapport de l'art, outre ce que nous venons de dire plus haut, il ne faudrait qu'examiner l'état de la peinture à cette époque, c'est-à-dire avant Pérugin. Il faudrait observer que ce fut en effet du temps de Cimabué que date la première renaissance de l'art, mais qu'on ne peignait encore qu'à fresque et en détrempe ; que les tableaux étaient ordinairement sur bois (*tabulæ* des Romains) ; qu'on peignait rarement sur toile⁽¹⁾ ; que la peinture était encore grossière en Italie au xiv^e siècle, où depuis deux cents ans on ne cessait de la cultiver ; qu'on imitait scrupuleusement la nature sans l'embellir, et que si la main des artistes avait bien acquis quelque capacité, ils n'avaient pas le moindre étincelle de génie. Mes yeux peu exercés peut-être sur ce point ne trouvent pas la plupart de ces défauts dans les miniatures du manuscrit en question, et dans d'autres de l'école française d'*enluminure* avant la renaissance. Nous répétons que les peintures de ce manuscrit, loin d'être grossières, nous présentent un modèle de finesse et les tableaux un ensemble, un détail et un mouvement admirables ; que l'expression, que l'action dans presque tous nous prouve le feu et le génie de l'artiste, que les batailles sont peintes caractéristiques de la situation individuelle de chaque acteur. 3° J'ajouterai que l'ancien style de l'enluminure de nos parchemins, exécuté par des artistes portugais, me paraît, par suite des raisons que j'ai développées plus haut, être imité de l'école française. Je terminerai cette notice en déclarant que je n'ai pas la prétention de garantir ce que j'ai dit comme étant d'une exactitude incontestable, quoique mes assertions soient le fruit de l'observation et des recherches pénibles de plusieurs années.

Je me suis abstenu de classer l'écriture de nos manuscrits d'après les différents siècles ; de rechercher si c'était l'écriture employée en Espagne ; si c'étaient les minuscules et cursives wisigothiques ou les minuscules françaises. Je n'ai pas voulu non plus traiter le point de controverse des deux opinions de Mabillon et de Maffei sur l'époque de l'introduction du gothique moderne ; j'ai cru que ces matières étaient étrangères au but

(1) De ce genre était le Tableau de Néron dont Pline fait mention. Ce ne fut que long-temps après que Jean de Bruges trouva le secret de peindre à l'huile. Plusieurs peintres se rendirent illustres dans le siècle suivant, mais aucun n'excella, d'après l'opinion des critiques.

de cette notice. Toutefois, ceux qui voudront s'instruire sur ce sujet pourront consulter les planches qui se trouvent dans le IV^e volumé de l'ouvrage du père Souza (*Historia genealogica da caça Real portugueza*), Elucidario de Santa-Rosa, et les observations sur la diplomatie portugaise de M. Ribeiro, et comparer les planches avec celle qui se trouve sous le n^o 32, t. II du *Nouveau Traité de diplomatie des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*. Néanmoins, je dois dire que cette notice, toute imparfaite qu'elle est, est, toutefois, le seul écrit où jusqu'à présent a été traitée l'enluminure des manuscrits portugais⁽¹⁾, et j'espère que cette seule circonstance m'obtiendra l'indulgence de ceux qui liront ce petit travail, d'autant plus vraisemblablement, que nous ne sommes plus au temps de ces guerres littéraires célèbres que les savants Bénédictins de Saint-Maur appelèrent *guerres diplomatiques*; nous ne sommes plus dans le siècle où un seul ouvrage de Mabillon excitait la discussion de tous les savants diplomatistes de l'Europe et les entraînait dans une controverse des plus extraordinaires. Une critique lumineuse et pleine d'urbanité caractérise au contraire l'état de la civilisation et de la science à l'époque où nous vivons⁽²⁾.

(1) Barbosa mentionne dans sa Bibliothèque Lusitanienne plus de sept mille écrivains portugais parmi lesquels on n'en trouve pas un seul qui se soit occupé de cette matière. Depuis la publication de cet ouvrage, je ne connais pas non plus un seul travail sur cet objet.

(2) On ne trouve cité dans le savant ouvrage intitulé *Nouveau Traité de diplomatie*, qu'un seul manuscrit portugais proprement dit.

Je dois ajouter ici que les manuscrits que je cite du Portugal et qui existaient dans les anciennes abbayes n'y sont plus, puisque les couvents ont été abolis dernièrement. Il paraît qu'on a réuni ces manuscrits en différents dépôts.

INTRODUCTION
AU
TABLEAU ÉLÉMENTAIRE
DES
Relations Politiques et Diplomatiques
DU
PORTUGAL

AVEC LES DIFFÉRENTES PUISSANCES DU MONDE,

Depuis le commencement de la Monarchie Portugaise
jusqu'à nos jours;

MIS EN ORDRE ET COMPOSÉ EN PORTUGAIS

PAR LE

VICOMTE DE SANTAREM

Ancien Ministre du Portugal, de l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne, et Mem-
bre de plusieurs Académies et Sociétés savantes en Espagne, en France, en Ita-
lie, en Angleterre, en Hollande, en Suède, en Amérique, etc.



PARIS.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE A. PINARD

QUAI VOLTAIRE, 15.

—
1836

Nihil earum scire quæ antequam nascereris factæ sunt, hoc est, semper esse puerum. Cognoscere verò res gestas memoriæ veteris, ordinem tenere antiquitatis exemplorumque omnium habere notitiam, decorum, laudabile, ac propè divinum est.

CICER: ex Platone in Timeo

NOTE

J'ai fait traduire cette introduction pour donner une idée à tous les corps savans du travail dont je me suis occupé; et si d'une part j'ai la satisfaction d'avoir composé un ouvrage tel, que déjà en 1827, quand je fus appelé au Ministère de l'Intérieur, il formait plus de 120 volumes (*), d'une autre, je sens un profond regret du retard que sa complète publication a éprouvé jusqu'à présent, causé non seulement par les interruptions que les affaires réclamèrent, mais encore plus par les circonstances de la guerre et par celles assez connues où se trouva le pays durant ce long espace, et d'autre part par les longueurs de la presse, ainsi que par la publication dans les années 1827 et 28 des deux volumes de ma *Théorie des Cortès*. Néanmoins tout esprit juste et impartial qui réfléchira un instant sur le travail gigantesque de tels ouvrages, ne s'étonnera pas du retard, surtout quand il considérera que le célèbre *Koch* employa trente années de travaux et de recherches pour composer seulement 3 volumes de son estimable ouvrage du *Tableau des révolutions de l'Europe*, quand il considérera que ce célèbre écrivain eut à compiler seulement l'histoire et les documens publics, et que moi je fus forcé à faire les plus pénibles recherches, non seulement dans l'histoire et dans les documens publics, mais encore dans plus de 6,000 documens inédits.

(*) Ces 120 volumes forment les trois ouvrages suivans : 1° Tableau élémentaire; 2° Corps diplomatique, 3° Partie historique, politique.

INTRODUCTION

Chaque nation doit défendre son territoire, son commerce, ses sujets, son honneur : de là résultent nécessairement des relations avec les autres états, et c'est la politique qui, au moyen de la diplomatie, est chargée d'entretenir ces relations.

FLAUBAN. *Discours prélim. à l'hist. gén. de la diplom. franç.*

Quand on examine bien la diplomatie, on voit clairement que toute étude des écrits politiques et même toute pratique dans les différens emplois de la carrière diplomatique, ne peuvent donner la base primitive des connaissances nécessaires à l'importante science de négocier, si, avec ces connaissances, on n'acquiert pas aussi la plus profonde instruction des actes politiques, de leurs relations avec la statistique physique et moral de chaque puissance avec laquelle on se lie, et de l'histoire de ses négociations. Convaicu de cette importance vérité, j'ai entrepris la tâche difficile dont je vais donner une idée dans cette introduction à l'ouvrage que j'ai intitulé *Tableau Elémentaire des relations extérieurs du Portugal*.

J'ai vu que vouloir pénétrer dans les ténèbres des six premières périodes qui ont précédé la fondation de la monarchie portugaise, était un travail qui intéressait davantage l'érudition que notre droit public externe. Les affaires et les différends politiques étaient à cette époque plutôt décidés à la pointe de l'épée que par des stipulations diplomatiques. Aussi n'avons-nous rencontré de ces sortes de stipulations qu'aux époques suivantes :

1° Celle où ce pays, connu sous le nom de Lusitanie, était habité par différens peuples qui tous avaient leurs lois et leurs usages particuliers.

2° Lorsque ce même pays a été conquis par les Carthaginois.

3° Quand il est passé sous la domination des Romains.

4° Quand les Alains, les Suèves et les Visigoths en ont pris possession.

5° Lorsqu'il est tombé au pouvoir des Sarrasins.

6° Depuis que le comte Don Henri est entré en Portugal, jusqu'aux Cortès de Lamego.

Nous tâcherons de montrer qu'elles étaient alors les vertus héroïques et militaires de nos ancêtres, vertus qui ont éclaté malgré la barbarie et la grossièreté de ces temps. Nous prouverons qu'ils ne souffrirent jamais le joug d'un chef, qu'il ne fût de leur nation; qu'ils protestèrent solennellement contre la violence des Tyriens, des Celtes et des Carthaginois; que lorsque ces nations attaquaient l'indépendance d'autres peuples bien plus nombreux que ceux de la Lusitanie, elles n'osaient pas en faire autant à ceux-ci, redoutant leur extrême valeur; qu'ils se défendirent plus d'un siècle et demi contre les terribles et victorieuses légions romaines; qu'il régna la plus grande harmonie et la plus grande liberté dans les élections des Apimans, des Viriate, des Sertorius et des Tantame. Nous ferons connaître les crimes et la perfidie d'un Sulpice Galba, les craintes que le sénat romain éprouvait de la valeur et de la vengeance des Lusitaniens, l'adresse et les ruses d'un Marcus Vitellius, et la défaite totale de son armée par Viriate; les différentes batailles données sur les rives du Tage, et surtout auprès du Mont de Vénus; où Paulitius céda, en tremblant, au courage invincible des Lusitaniens; que le champ d'Ourique, depuis si justement célèbre, où Claudius Unimanus perdit la vie, avait été déjà arrosé du sang romain, et jonché de cadavres de cette superbe nation; que plus d'une fois les Lusitaniens arrachèrent les étendards, les aigles et les autres insignes de guerre aux légions romaines; que leurs escadrons firent fuir le consul Caius Nigidus, et baisser l'orgueil à Q. F. Maximus Æmilianus, en prenant d'assaut, devant ses yeux, deux de ses plus fortes places; que les intrépides peuples du nord, qui s'élevèrent sur les ruines de l'empire romain ne purent subjuguier la Lusitanie que par des moyens doux, ou par la ruse; que nos ancêtres aidèrent de leur valeur les rois de Léon à secouer le joug cruel des barbares sectateurs de la loi de Mahomet, et que plus tard, guidés par la politique, ils arborèrent leurs pavillons glorieux sur le patrimoine des Sésostris et des Ptolémée.

Quant à ces époques reculées de notre histoire, elles ne nous offrent de documens qui puissent mériter l'attention de l'écrivain diplomatique, que les traités suivans :

1^o Le traité de paix entre les Lusitaniens et les Carthaginois, commandés par Hanon, en vertu duquel huit mille des premiers passèrent dans l'armée carthaginoise de la Sicile.

2^o Le traité que Viriate célébra avec les Romains.

3^o Celui de la composition faite par Tantame, chef des Lusitaniens, avec les mêmes Romains.

4^o Le traité de paix, appelé *Julia*, entre les Lusitaniens et Jules César.

5^o Le traité du partage des Espagnes, entre les Alains, les Vandales et les Suèves.

6^o Le traité d'alliance entre les Lusitaniens et les Suèves, et ses résultats.

Par la connaissance de cette intéressante partie de notre ancienne histoire politique et militaire, on verra non seulement de quelle manière nous traitaient les écrivains de cette superbe nation, qui appelait alors barbares toutes les autres nations; mais aussi que notre indépendance était

déjà établie bien long-temps avant la glorieuse fondation de notre monarchie, comme Appien, un des meilleurs historiens romains, le dit en ces termes : *Lusitani, pars alia Hispanorum suis legibus viventium.*

Des écrivains, tant nationaux qu'étrangers, ont déjà assez rapporté ce que nous avons été et ce que nous avons fait avant et depuis l'établissement de notre monarchie, pour que la connaissance de notre histoire et de nos relations ne puisse manquer de faire une partie des études de tout homme instruit. En effet, qui pourrait contester nos découvertes et les services que nous rendîmes à la navigation et à l'Europe entière, en arrêtant, par nos efforts inouïs et nos actions héroïques dans l'Inde, le débordement de la puissance musulmane près de l'envahir ? qui pourrait nier que nous montrâmes à cette même Europe étonnée un monde jusqu'alors inconnu ? que nous fûmes les premiers à lui en ouvrir la route, en lui faisant connaître les productions de tant de climats, le caractère et la situation de tant de peuples divers ? que nous fîmes oublier la mesquine, mais arrogante supériorité maritime des Phéniciens ? que l'Adriatique se couvrit de deuil, lorsqu'elle nous vit maîtres de la mer Rouge, et dictant des lois à l'Égypte, à l'Arabie et à la Perse ? que notre idiome a été presque une langue universelle ? enfin, que les plus grands potentats de l'Asie se disputaient à qui seraient nos tributaires ?

Mais si le monde entier connaît ces vérités et les justes titres de la gloire portugaise, il ignore cependant la partie de notre histoire qui contribue le plus à augmenter cette gloire, à légitimer plusieurs de nos établissements et possessions, à démontrer les causes de nos opérations militaires, à éclairer les vues politiques et commerciales du Portugal sur les expéditions de l'Afrique, les conquêtes de l'Asie, les colonies de l'Amérique, et les motifs et les progrès de nos liaisons politiques avec les différentes puissances européennes. Cette partie, la plus intéressante de l'histoire d'une nation, est restée parmi nous dans le plus coupable oubli.

L'amour que je consacre à ma patrie, et le désir que j'ai de pouvoir lui être utile, m'ont donné des forces, peut-être téméraires, en entreprenant l'honorable mais pénible tâche de publier l'histoire de nos relations extérieures avec les différentes nations de l'Europe. Je n'ignore pas que, malgré l'assiduité de mon travail pendant l'espace de plus de quatorze ans, il ne doit exister des fautes innombrables dans un ouvrage tel que celui-ci. Les principales peuvent sans doute être attribuées à mon peu de capacité pour une entreprise aussi difficile ; quelques unes à des circonstances dont l'exposition serait étrangère à notre sujet ; d'autres, enfin, au manque de chroniques anciennes, qui eussent pu nous donner des notices exactes, manque dont s'est déjà plaint notre chroniqueur Fernand Lopes, en ces termes : « Il est fâcheux que la plupart des auteurs aient oublié de faire mention des choses les plus curieuses de notre histoire, parlant d'ailleurs d'événemens douteux et bien peu intéressans. » Et rien encore ne peut donner une plus juste idée de cette pénurie, que ce rapporte l'auteur de *l'Essai historique sur l'origine et les progrès des Mathématiques en Portugal*, p. 31. « En effet, dit-il, il est digne de regret que la plupart des historiens, sans faire aucun cas de ce qui regarde les progrès de l'esprit humain, se soient contentés de nous détailler (au lieu des faits

«qui intéresseraient la raison, la morale et la politique), les uns les prouesses et les faits d'armes de nos ancêtres, et les autres leurs prolises, incertaines et presque toujours inutiles généalogies, nous mettant par ce moyen dans la nécessité de traiter l'histoire plutôt par des conjectures qu'autrement, etc.»

Ce vice était le résultat naturel de l'ignorance du moyen âge, dans lequel les sciences prirent la fuite à l'aspect des peuplades barbares du nord, et de ce que la plume des écrivains mêmes, qui vinrent après cette tempête, participant de l'humeur belliqueuse de l'époque, accordât toute à la force, et rien à la raison ni à la justice. Ils décrivirent les batailles sans rien dire sur la politique.

Outre ces défauts de nos anciens écrivains, le Portugal a éprouvé en différentes occasions de très grandes pertes en documens historiques ; la première a été causée par le vol fait, l'année 1514, dans le monastère de Sainte-Croix de Coïmbre, des chroniques commencées par Pierre Alfarde, prieur du susdit monastère, comme le prouve l'ordonnance de Don Alfonse, premier roi de Portugal, passée le 13 janvier 1145, afin qu'il écrivît, en qualité de premier chroniqueur du royaume, l'histoire de Portugal avec la plus exacte vérité, travail qui a été continué par ses successeurs jusqu'en 1460, époque à laquelle elles furent enlevées. La seconde perte, bien plus considérable encore, a été celle-ci : Le roi Alphonse V, désirant que les actions brillantes et les faits héroïques de la nation portugaise fussent rappelés par une plume habile et expérimentée, fit venir à cet effet de l'Italie le père Juste Baldino, qui s'en occupa jusqu'à sa nomination à l'évêché de Ceuta, en l'année 1477 ; mais le roi étant mort en 1487, ainsi que l'évêque, quelque temps après, on n'a pu trouver non seulement ce qu'il avait composé, mais encore tous les documens et mémoires provenant des archives du royaume, et qui lui avait été confiés par ordre du roi.

Dans la Tour do Tombo, ou archives du royaume, il existe un certificat qui prouve que pendant le gouvernement usupateur des Philippes, on envoya, des mêmes archives, à la tour de Simancas, en Espagne, neuf grandes caisses de livres et papiers de la plus haute importance, et formant une collection rare et précieuse. L'abbé de Sever, dans sa bibliothèque lusitanienne, parle d'innombrables travaux historiques de plusieurs auteurs nationaux, qui, n'ayant jamais été imprimés, ont été entièrement perdus. Quelles pertes n'avons-nous pas éprouvées par le terrible tremblement de terre de 1755, et par l'incendie des plus précieuses bibliothèques du royaume !

Connaître donc les relations politiques du Portugal depuis le commencement de la monarchie jusqu'à présent, réunir les diplômes qui leur servent de base, voilà, malgré tant d'obstacles, le travail que j'ai entrepris. Mais comme un ouvrage tel que celui-ci est non seulement de la nature de ceux que Bacon appelle fils du temps, mais qu'il dépend aussi de l'extraction et de la classification d'innombrables documens, j'ai été forcé d'entrer pas à pas dans ce difficile et tortueux labyrinthe, afin de ne pas tomber dans les erreurs de système que les critiques remarquent dans ceux qui m'ont précédé. Pour cette raison j'ai fait l'examen le plus strict de

toutes les chroniques et écrits nationaux qui aient jamais paru, comme le lecteur pourra le voir dans la table des écrivains consultés, que je mettrai à la fin de cet ouvrage ; j'ai examiné de mêmes toutes les chroniques d'Espagne qui ont existé pendant huit siècles, l'histoire de France, depuis Grégoire de Tours jusqu'à Bertrand de Moleville, et en général l'histoire de toutes les monarchies européennes. J'ai également examiné les mémoires politiques et les dépêches diplomatiques qui ont été publiés jusqu'ici dans l'Europe ; et l'histoire des congrès qui ont eu lieu depuis le traité de Vervins. J'ai rassemblé toutes les pièces et documens inédits les plus intéressans que j'ai pu trouver : 1^o dans la précieuse collection des manuscrits de la Couronne ; 2^o dans la bibliothèque de la sérénissime Maison de l'Infantado ; 3^o dans la bibliothèque royale de Rio Janeiro ; 4^o dans les riches archives de la Tour du Tombo ; 5^o dans la belle collection du couvent de Jésus ; 6^o dans la très importante bibliothèque publique de Lisbonne ; 8^o dans la collection de manuscrits des Maisons des comtes da Ponte, da Cunha, das Galveas, dans celle du marquis de Pombal, et dans celle de J.-P. Bezerra ; 9^o dans les archives de France ; 10^o dans l'admirable collection de la bibliothèque royale de Paris ; enfin, dans les bibliothèques et archives de plusieurs particuliers, qui m'ont communiqué avec la plus grande franchise tout ce qu'ils possédaient. L'importance d'une semblable collection est trop positive pour qu'il soit nécessaire de la démontrer. Dans l'ancienne Grèce, qui fut le berceau des arts, dans la patrie des Euclide, des Périclès, des Homère, etc., où les sciences florissaient, les peuples solennisaient la célébration de leurs traités par les fêtes les plus brillantes et les plus somptueuses, comme le rapporte, dans sa savante dissertation préliminaire, M. Dumont, vol. 1^{er} de son *Corps Universel Diplomatique du Droit de gens*.

Les anciens gravaient leurs traités sur des colonnes de marbre, afin qu'ils ne pussent s'effacer de leur mémoire, ainsi que les actes solennels qu'ils avaient célébrés avec les autres nations ; et par ces moyens nous conservons encore quelques uns de ces traités, malgré les ravages du temps et toutes les révolutions civiles. Cet usage de graver les traités sur des colonnes de marbre, des planches de fer, ou autres métaux, a existé long-temps parmi les Grecs et les Romains, et c'était aussi leur manière d'écrire l'histoire. Ces monumens étaient exposés dans les lieux publics, à la vue de tout le mond ; de sorte que chaque nation avait sous les yeux, d'une manière indestructible, ses archives publiques. D'autres fois, les traités se gardaient dans les temples et lieux sacrés, comme les Juifs le pratiquaient⁽¹⁾. Le temple de Delphes⁽²⁾ ; celui de Minerve à Athènes⁽³⁾ ; ceux d'Appollon, de Vesta, et le Capitole à Rome⁽⁴⁾ : voilà où les Grecs et les Romains déposaient les leurs, en les consacrant à la divinité⁽⁵⁾ ;

(1) 20 Reg., 20. 25.

(2) Pausinias in Béot.

(3) Wincher, *Collect. Archiv.*

(4) Ecard.

(5) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome 8, pag. 260. — Tacit. Annal. liv. 4.

ils y déposaient également ceux des limites de l'empire⁽¹⁾, les alliances, et enfin tous les actes qu'ils considéraient comme étant les bases de la tranquillité publique.

Les traités composent la partie la plus intéressante de l'histoire des nations ; on y découvre l'origine des événemens qu'elles éprouvèrent dans tous les siècles ; on y trouve les documens les plus authentiques avec le sceau des monarques de chaque nation, les droits et la considération qu'elles se sont acquis, et ceux dont elles jouissent encore dans les autres états.

Ce qui, dans l'antiquité, donnait lieu à la célébration des traités et conventions, varie beaucoup ; j'en citerai quelques exemples :

1^o Les traités qui regardaient la religion, ceux de la juridiction d'un temple, du droit d'asile, de la liberté de conscience, etc.

2^o Traités de simple amitié.

3^o Traités d'amitié et d'alliance.

4^o Traités d'alliance offensive et défensive ou défensive seulement.

5^o Traités d'alliance égale et inégale.

6^o Confédération perpétuelle de plusieurs peuples.

7^o Conseils perpétuels établis entre certains alliés.

8^o Décrets de ces différens corps.

9^o Traités entre les alliés pour le commandement des armées.

10^o Traités pour le choix du général en chef.

11^o Traités des colonies entre ceux qui la composaient, ou avec les habitans du pays dans lequel elles allaient s'établir.

12^o Traités pour terminer quelque discussion.

13^o Traités sur la décision des juges arbitres.

14^o Traités par le sort.

15^o Traités par des négociations.

16^o Traités décidés par un combat singulier, et d'autres fois par plusieurs combattans choisis parmi les deux partis.

17^o Traités décidés par le combat d'animaux contre d'autres animaux.

18^o Traités sur les limites, ou au sujet de quelque ville ou pays dont la propriété était contestée.

19^o Traités par lesquels on stipulait qu'une seule ville appartenait en partie à plusieurs princes.

20^o Traités de commerce.

21^o Traités d'amitié entre deux et plusieurs peuples.

22^o Traités par lesquels on offrait le droit de citoyen à des étrangers, qu'ils fussent de simples particuliers, des grands, des princes, ou même quelquefois des souverains.

23^o Traités d'hospitalité entre des rois ou des peuples.

24^o Traités où on stipulait la liberté des mariages entre deux nations.

25^o Traités de vente, de cessation, ou de donation de quelque ville ou pays.

26^o Traités pour le passage ou la retraite d'une armée.

(1) Tit.-Liv. *Dec.* 2, liv.

- 27° Traités par lesquels il était permis à un roi ou à un peuple de recevoir les réfugiés venant d'un autre pays.
- 28° Traités pour rendre un ou plusieurs individus.
- 29° Traités pour l'entrevue des chefs de deux peuples ou de deux armées.
- 30° Traités pour régler le temps et le lieu du combat.
- 31° Traités par lesquels il était permis d'enterrer les morts.
- 32° Traités pour les otages.
- 33° Traités pour la délivrance, échange et la remise des prisonniers.
- 34° Traités de trêves, de courte ou de long durée, de 30, 40, 50, et quelquefois de 100 ans.
- 35° Traités de capitulation ou de composition.
- 36° Traités de paix décisifs ou illimités.
- 37° Traités pour les tributs de différentes espèces.
- 38° Traités des privilèges accordés ou confirmés à des villes ou à des nations dépendantes ou indépendantes.
- 39° Traité entre les grands d'un royaume pour élire un roi dans les monarchies électives.
- 40° Traités entre les prétendants à la succession d'un royaume.
- 41° Traités de division et de partage d'un royaume par consentement mutuel.
- 42° Traités d'association à la couronne, avec la condition de régner chacun à son tour ou ensemble.
- 43° Traités par lesquels on change de royaume.
- 44° Traités faits avec les rebelles.
- 45° Traités entre un roi et ses sujets.
- 46° Traités entre deux ou plusieurs partis pendant les guerres civiles.
- 47° Traités par lesquels un roi légitime était forcé d'abdiquer le gouvernement.
- 48° Traités par lesquels on rétablissait un souverain dépouillé de ses états.
- 49° Traités par lesquels les grands d'un royaume prenaient la direction des affaires.
- 50° Traités proprement dits secrets, etc.

Voilà les principaux sujets pour lesquels l'histoire diplomatique et politique des peuples, tant anciens que modernes, nous apprend qu'on faisait des traités.

Aujourd'hui il n'y a plus besoin, comme dans l'antiquité, de célébrer un traité ou une convention dans chacune de ces circonstances. Un traité des modernes comprend, dans ses différens articles, plusieurs de ceux que je viens de citer; également, quelques uns de ces traités et conventions sont stipulés maintenant par le moyen de négociations entre les ministres ou représentans des différentes cours étrangères; d'autres ont fini avec l'introduction du christianisme et avec la chute de l'empire romain, tels que les traités par le sort (N° 14), ceux du combat entre deux ou plusieurs individus (N° 16), etc.

Pour faciliter l'intelligence de ce tableau élémentaire, je dirai quelques mots sur la forme adoptée dans les temps modernes pour les traités, sur le pouvoir de les célébrer, sur leurs différences, etc.

Un traité est un pacte fait par les pouvoirs suprêmes d'un pays, pour un espace de temps limité, ou illimité, ayant toujours pour objet l'utilité publique. Des pactes qui ont pour but des affaires transitoires se nomment conventions ou concordats provisoires. Ce genre de pactes est conclu ordinairement dans son exécution, et les traités reçoivent une exécution successive. Les traités publics ne peuvent être faits que par les pouvoirs suprêmes des états, c'est-à-dire par les souverains, qui contractent au nom de la nation : par cette raison, quelques publicistes prétendent que les conventions faites entre les souverains, pour leurs affaires particulières, ne sont point des traités publics ; mais le souverain parmi nous, d'après même l'ancienne constitution de la monarchie, doit soumettre aux cortès tous les contrats faits au nom de la nation pour qu'ils deviennent obligatoires. Ces contrats, pour les affaires particulières, ne tiennent point la nation (1).

Les souverains traitent aussi par la voie de leurs fondés de pouvoirs ou délégués, revêtus de pouvoirs suffisans, et à qui on donne le nom de plénipotentiaires. Ces droits ou pouvoirs ne doivent pas surpasser les ordres et les instructions qui leur ont été conférées, dont ils ne doivent pas surpasser les ordres et les instructions qui leur ont été conférées, dont ils ne doivent pas s'écarter, et par conséquent tout ce qu'ils promettent, hors les articles exprimés dans leur commission, doit être conditionnel ; mais, si leurs pouvoirs sont illimités, alors, selon toutes les règles, leurs commettans doivent se soumettre à tout ce qu'ils feront. Pour éviter tous les dangers et difficultés qui peuvent résulter de l'abus de pouvoirs trop étendus, les princes se sont réservés la ratification de tout ce que leurs ministres ont conclu en leur nom. Sur les traités d'alliance, ou d'autres, leur dissolution ou rénovation, et les assurances données pour leur observation ; sur la manière de terminer les différends entre les nations ; sur la guerre, sa déclaration, etc. ; sur la neutralité des troupes dans les pays neutres ; sur les droits pendant la guerre, acquisitions par les armes, conquêtes et diverses conventions qu'on célèbre sur le rétablissement de la paix, et les ambassades pendant la guerre ; sur l'exécution des traités de paix, leur observation ou rupture ; sur les droits d'ambassade, ses prérogatives et ses immunités ; sur les différens ministres publics, etc. Le lecteur pourra consulter, avec fruit, *Wattel, Grotius, Puffendorf, de Réal, Mably, Robinet, Wecfort, Barbeirac, Wolf, Hobbs, et plusieurs autres.*

La connaissance des anciens traités est surtout essentielle pour la science de la diplomatie. Il y a des individus qui, n'approfondissant pas assez cette matière, ou d'autres qui, étant ennemis déclarés de toute application sérieuse, appelleront cette étude, peut-être, une érudition peu nécessaire. Ces personnes ignorent complètement que tout homme qui veut connaître à fond l'histoire de son pays, pourra trouver, dans un ouvrage comme celui-ci, les monumens les plus certains de l'authenticité de l'his-

(1) Voyez mon ouvrage du *Parallèle de l'ancienne constitution de la monarchie portugaise avec celles des autres pays, et surtout avec celles de l'Angleterre.*

Il y a quelques exceptions quant au pouvoir de faire des traités, tels que ceux célébrés par les princes de l'ancienne Confédération Germanique, les Suisses, etc.

toire ; elles ignorent que la connaissance des anciens traités et différens diplômes sert même à purger les écrits des meilleurs historiens des erreurs de dates que l'on y rencontre souvent, et à expliquer plusieurs difficultés chronologiques, vu que chaque puissance date ses traités de différentes manières.

Les traités avec la France se trouvent datés non seulement de l'ère chrétienne, mais aussi de l'année du règne du roi qui les a signés. La même chose se trouve dans nos traités avec le Saint-Siège, où il y a l'année du pontificat du pape siégeant, date que d'autres puissances ont l'usage d'ajouter à la leur.

Les géographes peuvent tirer aussi de grands avantages d'un tel ouvrage, en entrant dans la connaissance des noms divers qui ont été donnés, dans les temps les plus reculés, aux villes, montagnes, rivières, etc., et des changemens qu'ils ont éprouvés. Surtout pour nous, un semblable secours offre le plus grand intérêt par l'ignorance des changemens, et les différentes dénominations que la géographie de Portugal a subies depuis le temps de son occupation par les Romains ; enfin, la connaissance des anciens traités est indispensable, sans contredit, pour tous les diplomates.

Comment aurait-on pu célébrer les traités du 13 janvier 1750, du 11 février 1761 et du 11 octobre 1777, entre le Portugal et l'Espagne, avec les articles séparés et secrets de ce dernier, sans connaître parfaitement le traité de Tordesillas du 7 juin 1495, la bulle du pape Alexandre VI sur la division des conquêtes, du 4 mai 1493 ; le traité de paix et de concorde entre le roi Jean II de Portugal et le roi et la reine catholiques, Ferdinand et Isabelle, fait dans le même lieu, jour et année ; l'écrit de Saragosse, du 22 avril 1523, célébré entre le roi Jean III de Portugal et l'empereur Charles-Quint ; le traité provisoire de Lisbonne, du 7 mai 1681, entre Pierre II, alors régent du Portugal, et Charles II, roi catholique ?

Comment aurait-on pu former le traité du 1^{er} mars 1778, sans une exacte et parfaite connaissance des anciens traités qui eurent lieu entre le Portugal et l'Espagne, dans le temps des rois Don Emmanuel et Don Sébastien, avec Charles I^{er} et Philippe II, puisqu'on les y renouvelle et qu'on les explique, ainsi que l'article 25 du traité du 13 janvier 1750, dans les termes stipulés dans l'article 22 du 1^{er} octobre 1777, où sont amplifiés et rafiés les articles 17 et 18 du traité d'Utrecht de 1715, ainsi que l'article séparé, dépendant des articles 3 et 4 de celui du 13 février 1668, et qui a été garanti par la Grande-Bretagne, dans lequel on fait aussi mention de ceux célébrés entre l'Espagne et l'Angleterre le 15 novembre 1620 et le 23 mai 1667, qui ont été également communiqués au Portugal ?

Dans le traité définitif, fait à Paris le 10 février 1763, où nous fûmes partie cantractante⁽¹⁾, on verra spécifié qu'il eut pour base et pour fondement les traités de Westphalie, de 1648 ; de Madrid, entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, de 1667 et 1670 ; de Nimégue, de 1678 et 1679 ;

(1) Je possède toutes les négociations de ce traité, en 8 vol., manuscrits, et qui font partie du Corps diplomatique portugais.

de Ryswick, de 1697; d'Utrecht, de 1713; de Bade, de 1714; la triple alliance de La Haye, de 1717; la quadruple alliance, en 1718; le traité de paix de Vienne, de 1718; le traité définitif d'Aix-la-Chapelle, de 1748; celui de Madrid, entre l'Espagne et l'Angleterre, de 1750; ainsi que le traité entre l'Espagne et le Portugal, du 13 février 1668, du 6 février 1715, du 12 février 1761, et celui du 11 avril 1713, entre la France et le Portugal, avec les garanties de la Grande-Bretagne, lesquels traités y ont été tous renouvelés. Je pourrais encore citer d'innombrables exemples pour convaincre ceux qui, n'ayant aucune connaissance des négociations, ignorent entièrement la nécessité où les ministres se trouvent d'approfondir tous les traités et les actes anciens, étude sans laquelle ils ne pourront jamais connaître le droit public externe de leur nation.

Qui pourra ne pas admirer, connaissant à fond la diplomatie, l'histoire des anciens traités, écrite par l'érudit et savant Barbeirac⁽¹⁾?

Qui n'admira point l'étonnant travail de la compilation de Rymer? Les critiques mêmes admirent et louent les précieux travaux de l'abbé Mably, dans son *Droit public fondé sur les traités*; l'histoire des traités de paix, par M. Koch; l'histoire des traités de paix après celui de Ver vins, quoiqu'elles ne fassent mention que d'époques très rapprochées, laissant les différentes altérations des formules diplomatiques ensevelies dans le plus profond oubli, de manière que les commençans dans l'étude de la politique croiront que les relations et transactions entre les différens états, ainsi que les fondemens de la science de la diplomatie, n'avaient pas existé avant la paix de Westphalie, ce qui n'arrive pas aux compilateurs graves et profondément instruits, qui remontent à l'origine des gouvernemens réguliers.

Les préambules même des documens sont souvent de la plus grande utilité, non seulement parce qu'ils font connaître plusieurs circonstances importantes, mais aussi parce qu'ils nous montrent le style diplomatique des conventions dans le temps que l'acte fut célébré; les négociations de Ryswick, entre autres, offrent ses nouvelles preuves de son utilité, où, par la connaissance des préambules des anciens traités, particulièrement de ceux de Breda, les plénipotentiaires britanniques réfutèrent les doutes de ceux de France sur les titres que s'arrogeaient les rois d'Angleterre.

Ces différens titres, dont quelques monarques font usage dans les préambules des traités, sont quelquefois simplement honoraires. Tous les traités de paix, d'alliance, de neutralité, de trêve, de commerce, de limites, de mariage, de démembrement de territoire, de changement, de donation, font partie de ma collection; toutes les négociations, ambassades et missions envoyées et reçues par les rois de Portugal, leurs motifs, leurs réponses et leurs conséquences; les radifications des actes, les capitulations et manifestes, les armistices, les traités pour la restitution des

(1) *Histoire des anciens Traités*, ou recueil historique et chronologiques de traités conservés dans les auteurs grecs et latins, et autres monumens de l'antiquité depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'empereur Charlemagne.

prisonniers, des rebelles, etc.; en un mot, tous les actes célébrés entre le Portugal et les différentes puissances de l'Europe, en y comprenant ceux qui ont été contractés dans les autres états, tant en Amérique qu'en Afrique et en Asie, qui appartiennent ou qui appartenaient aux domaines de la couronne de Portugal. Les testamens des rois ne sont pas d'une moindre importance dans un ouvrage comme celui-ci, parce que, malgré qu'ils ne soient pas regardés ordinairement comme des documens diplomatiques, on y trouve cependant parfois des choses qui intéressent extrêmement la diplomatie. Tels sont les testamens où les rois régulent la succession du trône, ou d'autres qui ont la plus étroite liaison avec le droit public externe de la nation. Pour cette raison, dans cet ouvrage, j'en ai produit quelques uns qui contenaient ces particularités : en suivant ainsi l'exemple de Don Joseph d'Abreo, et de Bertodano, qui a fait la même chose dans sa collection des traités d'Espagne.

Je parle aussi de quelques donations internes, qui font mention des clauses qui ont une relation immédiate avec le droit public externe, comme, par exemple, la charte par laquelle le roi Don Alphonse III donne à l'infant Don Alphonse les châteaux de Marvam et d'autres villes et lieux, et où il lui accorde la permission, ainsi qu'à ses successeurs, de faire la guerre ou la paix avec le roi de Portugal, dans le cas où il l'exciterait à cela par de mauvais traitemens, en leur laissant la liberté de former des alliances avec d'autres princes étrangers pour défendre leurs droits.

J'ai ajouté aussi à cette collection tous les écrits, lois, privilèges et autres diplômes qui, en conséquence des traités ou conventions particulières entre les différentes cours, ont été faits en faveur des étrangers. J'ai suivi en cela l'exemple de Martens, réfléchissant que le négociateur ne peut se passer de cette connaissance. Pour le prouver, j'aurais pu produire mille exemples : je recommanderai seulement de faire attention à la dépêche de M. Witt écrivant au ministre de Hollande à Paris, de La Haye, le 6 octobre 1661, où il fait plusieurs citations des privilèges dont les Hollandais jouissaient depuis long-temps en ce pays.

Comment Don François Innocencio aurait-il pu former l'article 12 du traité de 1778, entre le Portugal et l'Espagne, où on a stipulé de réunir une collection des privilèges dont avaient joui les deux nations, du temps du roi Don Sébastien, comment l'aurait-il fait, dis-je, ainsi que le comte de Florida Blanca, s'ils avaient ignoré ces privilèges ? Les correspondances réciproques entre les rois de Portugal et les autres souverains, dont quelques unes vont jusqu'au 15^e siècle, et qui sont de la plus haute importance, forment aussi partie de cette vaste collection. C'était alors la manière de négocier ; il n'y avait pas encore des résidences fixes de ministres ordinaires en chaque cour : cet usage n'a été introduit que vers le 16^e siècle.

Ce genre de pièces n'est pas moins important dans la diplomatie ancienne, et sa connaissance est aussi nécessaire au bon diplomate, que celle des mémoires et de toutes les négociations modernes, surtout depuis la paix de Munster.

Les bulles et tous autres brevets apostoliques qui ont été obtenus par

le moyen de négociations diplomatiques, doivent, à juste titre, faire partie de cet ouvrage, ainsi que l'histoire de ces négociations.

Lorsque l'Académie des Sciences de Lisbonne proposa, dans son programme de 1815, de faire une table chronologique des diplômes et autres documens publics concernant le Portugal, depuis la restauration des Espagnes du joug des Maures jusqu'à l'année 1603 exclusivement, de ceux même déjà imprimés dans des ouvrages nationaux ou étrangers, je pouvais dès lors offrir à l'Académie non seulement une table systématique d'un grand nombre de nos documens politiques, mais aussi plusieurs autres, que j'avais recueillis et classés pour mon étude particulière ; mais j'ai formé, dès ce temps, le dessein de publier un ouvrage bien plus intéressant pour le Portugal que celui proposé dans le programme de l'Académie, puisque le sien ne devait traiter que de documens publics concernant l'histoire du Portugal, déjà imprimés dans des ouvrages nationaux ou étrangers, et que le mien contiendrait non seulement tout ce qui avait été publié, mais encore un grand nombre de documens des plus intéressans, qui n'avaient jamais vu le jour : tels, par exemple, les suivans, que j'avais déjà rassemblés à cette époque : Les négociations qui précédèrent le traité de paix entre le roi Don Alphonse V et le duc de Bretagne, célébré le 23 août 1476 ; les négociations du baron d'Alvito avec les plénipotentiaires d'Espagne, en l'année 1479, lesquelles ont donné lieu au traité du 6 mars 1480 ; toutes les négociations sur les Terceiras de Moura, sous les règnes de Don Alphonse V et Don Jean II, qui n'ont été connues d'aucun de nos chroniqueurs ; les lettres de créances, instructions, chapitres, conventions et traités sur cette importante négociation si célèbre dans l'histoire de la diplomatie portugaise ; toute la mission ou ambassade de Pierre Correia d'Atouguia, sous le règne du roi Don Emmanuel ; la mission de François Zuzarte en Angleterre, négociation à laquelle a servi de base son instruction du 5 avril 1505 ; la correspondance officielle de l'évêque de Ceuta, Don Fr. Henri, négociation qui a été fondée sur les instructions du roi Don Emmanuel, du 4 décembre 1506 ; toute la correspondance d'Alvaro Annes, ministre du même souverain en Savoie, à dater du 5 novembre 1521 ; la correspondance ministérielle du roi Don Jean III avec Balthazar de Faria, son ministre à Rome, depuis le 20 janvier 1523, où il lui donna ses instructions ; toutes les correspondances du même monarque avec Braz d'Alvide, son ministre en France, à commencer de l'année 1546 ; les négociations de Laurent Pires de Tavora, à Rome, en Allemagne et en Castille, dans l'année 1552 ; l'ambassade de Duarte d'Almeida, qui commença le 24 mai 1553 ; outre en plusieurs volumes manuscrits de négociations postérieures aux Philippines. Ainsi donc, ce qui m'a excité à ce travail a été non seulement le susdit programme et le grand nombre de documens précieux que nous possédions inédits, mais encore la considération que toutes les nations de l'Europe, excepté le Portugal, avaient fait imprimer leurs documens politiques, et possédaient des ouvrages de diplomatie, comme je vais tâcher d'en donner sommairement une idée.

Espagne.

Cette nation possède imprimé un corps de traité de paix avec le titre: *Collección de los Tratados de paz, alianza, garantía, protección, reglamentos de límites, comercio, etc.*, desde antes de la monarchia Gothica, hasta el Reynado de Fernando VI; par Don Antonio d'Abreo y Bretedano.

Cet ouvrage m'eût été d'une grande utilité, si l'auteur eût rempli ce qu'il avait promis dans son introduction; mais le premier acte par lequel il commence est d'une époque très récente, du temps de Philippe III. Le peu de diplômes qu'on y rencontre relativement à notre droit public diplomatique se trouve également dans plusieurs autres corps de traités. Cet ouvrage ayant été continué par l'ordre du duc d'Alcudia, depuis l'année 1701 jusqu'au règne de Charles IV, fut imprimé en 1788, en 12 vol. in-f°. La même nation possède encore un autre ouvrage du même genre, intitulé: *Collección de los Tratados de España*, imprimé à Madrid, en 1796, et le *Promptuario de los Tratados de Paz, etc.*, imprimé à Madrid, en 1743, en 8 vol. in-8°, qui ne sont que les extraits de l'ouvrage de Bretodano.

Recueil des Traités de paix, de trêves, de neutralité entre les couronnes d'Espagne et de France, depuis 1526 jusqu'en 1611, Anvers, 1645, in-12.

Collección de los Tratados de paz, alianza, comercio, etc., depuis 1701 jusqu'en 1800; Madrid, 1796, 1800 et 1801, 3 vol.

Tratados de paces y alianzas entre varios reys de Aragon y diferentes principes infieles d'Azia y Africa desde el siglo 13° hasta el 15°; un vol. in-4°

La même nation possède encore plusieurs autres ouvrages de diplomatie, dont il serait inutile que je fisse ici une mention détaillée.

France.

Cette nation possède une collection incroyable d'ouvrages de diplomatie; je n'en citerai que les suivans:

1° Recueil des Traités de paix, de trêves, etc., faits par les rois de France avec tous les princes de l'Europe, depuis près de trois siècles, par Frédéric Léonard; imprimé à Paris, en 1693.

2° Les traités qui furent publiés avec les mémoires de Comines, sur l'histoire de Louis II et de Charles VIII, depuis 1464 jusqu'à 1498.

3° La collection de Rousset, en 19 vol.

4° Les traités de paix entre Louis XII et autres princes, depuis 1498 jusqu'en 1508, publiés à Paris, en 1622, in-4°.

5° Capitulations et traités anciens et nouveaux, célébrés entre la cour de France et la Porte-Othomane, renouvelés et augmentés, l'an de J.-C. 1750, et de l'hégyre 1153; traduits à Constantinople par Duval, secrétaire interprète du roi. Paris, 1770, in-4°.

6° *Diplomata, chartæ, epistolæ et alia documenta ad res Francicas*

spectantia, etc.: par Brequigni et la Porte du Theil, depuis 1464 jusqu'à 1721; Paris, 1791, 3 vol. in-f^o.

7^o Les Tables de Koch, depuis la paix de Westphalie, jusqu'en 1787, en 12 vol.

8^o Recueil des Traités de paix conclus avec la république française et les différentes puissances de l'Europe, depuis 1792, par Gebhard. Outre ces traités, cette nation possède l'estimable ouvrage de M. Flassan, intitulé: Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française, publiée en 1811, depuis le commencement de la monarchie jusqu'au règne de Louis XVI, auquel il a ajouté une table chronologique des traités très-importante. Cependant cet ouvrage contient beaucoup d'erreurs dans la partie qui concerne les relations du Portugal avec la France; comme, par exemple, dans le tome I^{er}, période 2, page 231, sur le voyage du roi Don Alphonse V en France, il copie d'abord la relation de la Clède, et dit ensuite: L'histoire reste muette sur les relations qui eurent lieu entre la France et le Portugal jusqu'à 1452, qu'Alphonse, prince très éclairé, accorda des privilèges aux Français, etc.; ne faisant aucune mention de la donation que le comte Don Henri fit aux Français du champ de Gamos, près de Guimaraens, le 2 janvier 1121, qui se trouve dans le tir. 8, m. 1., n^o 4, des archives de la Tour du Tombo; ni d'une autre que le même comte leur fit de Villa Franca, dont l'original se trouve dans le tir. 3, m. 11, n^o 6, des mêmes archives. Je ferai observer aussi que l'auteur ignorait que ce fût aux prières de Philippe-Auguste, que le pape Urbain III engagea Don Sanche I^{er} à faire la troisième croisade en Orient; que le même Roi de France contribua beaucoup au mariage de l'infant de Portugal, Don Ferdinand, avec la comtesse de Flandre, fille de Baudouin, Empereur de Constantinople; que pendant le règne d'Alphonse II, les Français nous aidèrent dans la campagne d'Alemtejo; et que l'évêque de Lisbonne, Don Ayres Vaz, alla en France avec le titre d'ambassadeur; que pendant le règne de Don Alphonse III, il fut décidé, dans les cortès de Leiria, que le tiers des navires français, qui naviguaient dans le Douro et abordaient dans ses ports, déchargeraient dorénavant à Gaia, au lieu de le décharger au Porto; que, sous le même règne, le Roi de France a eu beaucoup d'influence dans le divorce de la comtesse de Boulogne, en envoyant des ambassadeurs à ce sujet en Portugal; que pendant le règne de Don Denis, nos relations politiques et commerciales avec la France continuèrent de même; que sous le règne d'Alphonse IV, le frère de l'évêque de Reims vint, en qualité d'ambassadeur du Roi de France, offrir la médiation de ce souverain, pour terminer la guerre entre le Portugal et l'Espagne, négociation qui fut terminée par le traité de paix du 1^{er} juillet 1339, signé à Santarem. Enfin cet auteur ignorait que par la charte du mois de mai de 1341, Philippe de France accorda des privilèges aux négocians portugais qui faisaient le commerce dans différens ports de son royaume, document que j'ai extrait des archives de France, regist. 80, n^o 92, fol. 47; que le même Roi confirma cette charte en septembre de la même année, et qu'il y ajouta des nouvelles concessions, *ibid.* fol. 47; qu'en octobre 1350, Jean, Roi de France, ratifia les deux chartes précédentes, *ibid.* fol. 47; que

sous le règne de Pierre I^{er}, nous envoyâmes un ambassadeur en France ; que nous continuâmes toujours les mêmes relations avec cette puissance ; que dans la charte du mois de juillet 1362, Jean II, roi de France, confirma les privilèges accordés aux Portugais (1) ; que sous le règne de Ferdinand, dans les conférences d'Alcoutim, le roi de France fut une des parties contractantes dans le traité qui fut conclu en 1371 (2) ; que dans le traité de paix, signé à Santarem, le 19 mars 1373, par l'intermédiaire du cardinal de Boulogne, nonce du Pape, entre le roi Don Ferdinand et le roi de Castille, le roi de France fut une des parties contractantes pour lui et pour ses successeurs ; que sous le règne du roi Don Jean I^{er}, le Portugal a été reconnu comme allié dans le traité de trêve, du 16 juillet 1389, faite entre Charles VI, roi de France, et Don Jean II, roi de Castille, d'une part, et Richard II, roi d'Angleterre, de l'autre ; qu'en 1397 le roi de France exempta les négocians portugais, qui commerçaient dans son royaume, de l'impôt de dix deniers (3) ; que, le 6 décembre 1399, le roi Jean I^{er}, par sa charte promulguée à Santarem, accorda des privilèges aux Français, d'après lesquels ils pouvaient négocier avec le Portugal en cas d'une guerre entre la France et l'Angleterre (4) ; qu'en 1420 le roi de France accorda des privilèges aux négocians de Portugal qui faisaient le commerce avec la ville d'Harfleur (5) ; qu'en 1444 le roi de France Charles VII confirma tous les privilèges que les rois ses prédécesseurs avaient accordés au Portugal (6).

Malgré un si grand nombre de transactions politiques et commerciales, l'auteur dit, et malheureusement avec vérité, que l'histoire reste muette sur les relations du Portugal avec la France, jusqu'en 1452 : ainsi voilà une preuve de plus de l'importance de mon ouvrage ! Et comme tout ce que je dirai sur ce sujet n'est pas connu en Portugal, je remarquerai encore le silence de cet auteur sur les intéressantes négociations de M. de Jeant, envoyé et ministre plénipotentiaire de France en Portugal, dans l'année 1655, que j'ai exactement copiées du code 10358—2 des manuscrits de la bibliothèque royale de Paris ; sur celles de M. de Saint-Romain, envoyé de France en Portugal, pendant les années 1665 et 1666, que j'ai extraites d'un code manuscrit de la bibliothèque publique de Lisbonne ; ainsi que sur celles de M. Guénégaud, envoyé extraordinaire de France en Portugal, dans l'année 1675, lesquelles sont de la plus haute importance et se trouvent dans le code 137 de la collection de manuscrits de la bibliothèque royale de Paris, dont je les ai extraites.

Je serais extrêmement prolix si je parlais ici de tous les mémoires diplomatiques que les Français ont publiés sur leurs négociations, et dont on pourra voir une notice plus détaillée dans la table des auteurs consultés dans mon ouvrage.

(1) Archiv. de France, Regist. 91, n° 229, fil. 152.

(2) Archiv. de France, déposé au Trésor des chartes.

(3) Archiv. de France, Regist. 153, n° 279.

(4) Archiv. Royal de Torre de Tombo à Lisbonne. Liv. de l'Estremadura feuil. 110 et dans un Codex de la maison du Marquis de Pombal, intitulé : *Privilèges accordés aux Anglais*.

(5) Archiv. de France, Regist. 172, n° 560.

(6) Archiv. de France, Regist. 177, n° 108.

Italie.

Cette partie de l'Europe possède entr'autres ouvrages diplomatiques, celui de Lunig, *Codex Italiae diplomaticus*, en 4 vol. in-f^o, publié à Leipsick. Joh de Joanne, *Codex diplomaticus Siciliae*, Panormi, 1743, in-f^o. *Codice diplomatico del sacro militar ordine Gerosolimitano*, etc., par Seb. Paolo, Lucea, 1733 et 1734, 2 vol. in-f^o.

Angleterre.

Cette nation est celle qui possède imprimés ses actes diplomatiques le plus régulièrement. Ses principaux ouvrages en ce genre sont les suivans : Rymer, *foedera, conventiones, litteræ, et ejuscumque generis acta publica inter reges Angliæ, et quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates, ab anno 1101 habita, aut tractata*. Londres, 1704-1735, 20 vol., jusqu'à l'année 1654.

Dans ce précieux recueil de documens, on en trouve plusieurs qui nous regardent, entr'autres la charte sur la manière de traiter en Angleterre les ambassadeurs de Portugal, datée le 30 juin 1199, régnant en Portugal Sanche I^{er}, et en Angleterre Jean-sans-Terre, de la dynastie des Plantagenets.

A general collection of treaties of peace and commerce, etc., qui a été publiée à Londres, en 1732, en 4 vol. in-8^o, contenant tous les diplômes depuis 1648 jusqu'à 1731 :

Collection of all the treaties between Great-Britain and other powers, publiée à Londres en 1772, 2 vol., et une autre petite collection qu'on lui a ajoutée en 1785.

Chalmers collection of treaties between Great-Britain and other powers, publiée à Londres en 1790.

A complete collection of the treaties and conventions, by Lewis Her slet, 2 vol. 1820.

Collection of marine treaties.

Une collection de ses traités de l'Inde orientale.

Cette nation possède encore imprimés d'autres innombrables ouvrages sur non commerce et ses relations extérieures, dont je me suis servi en partie pour mon ouvrage.

Hollande.

Cette nation possède imprimés les ouvrages suivans de diplomatie : *Recueil Van de Tractaaten*, etc., 2 vol. in 4^o, *Groot Plaçaet Bock*, etc., 9 vol. in-f^o, depuis 1576 jusqu'en 1794.

Nederlandche Jaerbockine, qu'on a continué à publier sous d'autres titres.

Kluit, index chronologicus sistens fœdera pacis, depuis 1276 jusqu'en 1789.

Outre ces ouvrages, elle en possède encore d'autres sur ses relations extérieures.

Danemarck.

Cette puissance qui, depuis le 10^e siècle, a progressivement entretenu plusieurs liaisons avec les autres nations du nord, pourrait offrir une collection de documens intéressans ; mais elle ne possède pas encore imprimé aucun corps général de ses traités depuis le commencement de la monarchie : cependant elle possède les ouvrages suivans :

Blansen, recueil de tous les traités, conventions, etc., conclus et publiés par la couronne de Danemarck, depuis l'année 1766 jusqu'en 1794 inclusivement.

Schon, chronologish register, etc., depuis l'année 1670.

La collection de Fogtmann, qui commence en 1699 et finit en 1784, 6 vol. in-8^o.

La collection de Thorkeliner.

La collection d'Ivar, depuis 1200 jusqu'en 1788 : ainsi que plusieurs autres ouvrages sur ces relations politiques et commerciales.

Suède.

Cette puissance possède imprimés les ouvrages suivans de diplomatie.

Une collection de traités, publiée à Stockolm, l'année 1761, qui comprend une série d'actes, depuis 1718 jusqu'en 1753, par Moda.

Une code diplomatique, par Perinskiold, que Celse cite dans son *Apparatus ad Historiam Sueco-Gothicam*.

Outre plusieurs autres différens ouvrages sur ses relations commerciales, parmi lesquels on doit admirer celui de Benselius, de *Suecorum cum gentibus europœis secundum leges et pacta commercii*, publié à Upsal, l'année 1699.

Prusse.

Cette monarchie, quoique moderne, possède cependant les ouvrages suivans de diplomatie :

Codex diplomaticus Branden burgicus, par Gerchen, commençant en 1769 avec ces documens jusqu'à l'année 1771, 4 vol. in-8^o.

Recueil des déductions, manifestes, déclarations, traités, etc., rédigé et publié pour la cour de russe, par le ministre d'état comte d'Hersberg, publié à Berlin.

Autriche.

Quoique cette nation ait entretenu plusieurs relations politiques avec les différentes nations de l'Europe depuis les premiers siècles qui ont

succédé à la chute de l'empire romain, elle ne possède pas cependant imprimé un corps général de ses actes politiques ; on rencontre quelquefois plusieurs de ses anciennes transactions diplomatiques dans l'ouvrage de Jean de Luca, écrit en allemand, et publié à Vienne dans l'année 1780, en 14 vol. in 8°, dans le corps diplomatique universel de Dumont, ainsi que dans plusieurs autres.

Allemagne.

Cette nation possède le grand ouvrage de Lunig, en 24 vol. ; Codex Germanice diplomaticus, en 2 vol., et le corps de Schmauss.

Pologne.

Cet état possède le Codex diplomaticus Poloniae et magni Ducatus Lithuaniae, publié par Matthieu Dogiel.

Quoique ce ne soit qu'une petite compilation, les ouvrages de cette nature sont si estimés dans l'Europe, qu'on trouve dans le journal des Débats, du 20 avril 1821, l'article suivant : « M. le comte Romanzoff, qui est membre de la Société des amis de sciences de cette ville, a offert cinq mille écus pour les manuscrits de Matthieu Dogiel, intitulés Codex diplomaticus, etc. Dès 1773, le roi Stanislas-Auguste avait le projet de faire imprimer ce précieux ouvrage à ses frais : les circonstances ne lui permirent pas d'exécuter cette glorieuse entreprise. »

Russie.

Cette puissance n'a point encore de collection particulière de ses traités : sous le règne de Catherine II on a formé le projet de cette entreprise.

Comme nous l'avons rapidement démontré, presque toutes les nations de l'Europe possèdent imprimés des corps de leurs actes diplomatiques, excepté cependant notre Portugal. Cette lacune s'est déjà fait sentir plus d'un fois, par l'incertitude qu'on éprouve sur des points essentiels, qui devraient être bien clairs et bien décidés : je citerai comme exemple les particularités suivantes. Dans une dépêche du roi Don Jean III à son ambassadeur à Rome, Don Alphonse de Lancastre, grand-commandeur, il est dit : *Comme il pourrait survenir des doutes entre les ambassadeurs envoyés au concile et ceux du roi de Pologne, qui y allaient aussi, sur la préséance de chacun d'eux, et qu'en Portugal on ne connaissait pas d'exemples qu'on pût citer dans un pareil cas, etc.* C'est un secrétaire d'état qui écrivait cela, sans se souvenir de ce qui avait été décidé après la protestation du 5 octobre 1416, que le roi Don Jean I^{er} fit décider dans le concile de Constance, contre la concession faite aux ambassadeurs

d'Aragon, ce ministre ignorant que dans ce concile la préséance du Portugal avait été réglée de la manière suivante : A gauche, après l'ambassadeur de l'Empereur, était l'ambassadeur d'Angleterre, et tout de suite après, celui de Portugal, Alvaro Gonçalves d'Atayde, en face de celui de Castille, précédant ainsi ceux d'Ecosse, Naples, Sicile, Aragon, etc. : ce dont le susdit ambassadeur a apporté un brevet apostolique, qui lui avait été passé dans le concile. Ce ministre ignorait encore que le comte d'Ourem, ambassadeur de Portugal au concile de Bazilée, en 1431, y avait joui des mêmes prérogatives, comme on pourra le voir en Cassano, L'Enfant, etc. Cet oubli a produit encore l'embarras où s'est trouvé un de nos ministres à Londres, en 1721, sur les formules des actes et notes diplomatiques, de manière qu'il eut besoin que Joseph da Cunha Brochado les lui indiquât dans une dépêche du 18 avril de la même année, ainsi se trouve dans le même embarras un autre de nos ministres à Paris, dans l'année 1763, lorsque nous fûmes partie contractante dans le traité de Paris, signé cette même année, n'ayant pas connaissance de ce qu'on avait observé à Utrecht pour l'alternative des signatures.

Pour donner une légère idée de la riche collection de matériaux que nous possédons sur cette branche, et qui existent pour la plupart inédits et dispersés, je vais faire rapidement mention des suivans.

Manuscripts de la collection de la Bibliothèque Royale.

DÉPÊCHES.

1^o Dépêches de Laurenço Pires de Tavora, étant à Rome, pour le roi Don Sébastien, en 2 vol.

2^o Dépêches (Registre des) qu'écrivit le marquis de Gouvea, étant ambassadeur extraordinaire près de sa Majesté Catholique, à Son Altesse et au secrétaire d'état, sur les affaires de son ambassade, du 22 octobre 1670 jusqu'à 1673.

3^o Dépêches qu'Alexandre Metello de Souza et Ménezes écrivit au secrétaire d'état, sur l'ambassade qu'il a envoyée à l'empereur de la Chine, d'après les ordres du roi Don Jean V, le 18 décembre 1727.

4^o Dépêches (Collections des) de quelques rois d'Espagne, avec leurs réponses, dans un parchemin.

CORRESPONDANCES.

5^o Correspondances entre l'envoyé à Rome, Salvador Taborda et Don Jean d'Atayde, collect. de 283 feuil. en parchemin.

6^o Correspondances de Christovão Soares d'Abreu, résidant en France, collect. orig. de 639 pag. in-f^o.

7^o Correspondances de Philippe III avec la princesse Dona Marguerite, orig.

8° Correspondances particulières de Manuel Pereira de São Paio, envoyé à Rome.

9° Correspondances particulières du père Jean-Baptiste Carbonne, à Lisbonne, avec le susdit Manuel Pereira de São Paio, envoyé à Rome.

DEPECHES

10° Dépêches du Saint-Siège, pendant les années 1736 et 1749.

11° Dépêches du secrétariat pour Antonio Guedes Pereira, envoyé à Rome, et pour Fr. Joze Maria da Fonceca e Evora, pendant les années 1736 et 1740, orig., 3 vol.

12° Dépêches du secrétariat d'état, pour Marco Antonio d'Azevedo Coutinho, envoyé de Portugal à Rome, et pour le même Fr. Joze Maria da Fonceca e Evora, orig.

13° Dépêches de Diogo de Mendonça Corte Real, pour le même Fr. Joze Maria da Fonceca e Evora, année 1732 jusqu'à 1736.

14° Dépêches du secrétariat d'état pour Pedro da Motta e Silva, et pour le susdit Fr. Joze Maria da Fonceca, année 1735 jusqu'à 1739, orig.

15° Dépêches particulières pour Manuel Pereira de São Paio, envoyé à Rome, année 1734 jusqu'à 1746, orig.

JOURNAUX.

16° Journal de l'ambassade du C^{te} de Castro en Allemagne.

17° Journal de l'ambassade du marquis d'Alegrete en Allemagne, par Fernam Correa de Lacerda, orig.

18° Journal de la mission de don Jean de Atayde, à Rome, 29 feuil.

AMBASSADES.

19° Ambassade de Louis Pereira de Castro, coll. orig., 3 vol.

20° Ambassade du comte de Castro, en Allemagne.

21° Ambassade de Don Duarte de Castello Branco, orig., 5 v.

22° Ambassade de Fr. d'Andrade Leitão, orig., 2 vol. in-^{fo}.

23° Ambassade du comte de Pontevel, orig.

MISSIONS.

24° Missions en Allemagne d'Antonio de Freitas Branco, collect. orig., 4 vol.

25° Mission de Joze de Faria à Madrid.

VOYAGE.

26° Voyage du marquis de Gouvea, à Madrid, en qualité d'ambassadeur.

MÉMOIRES.

27° Mémoires de Don Louis da Cunha: 1^{er} vol., Causes de la guerre de 1702 jusqu'à la mort du roi Don Pierre II; 2° vol., Notes aux traités qui ont été célébrés par les principales puissances de l'Europe; 3° vol., Mémoires sur la paix d'Utrecht; 4° vol., Projet de la paix de la quadruple alliance, avec des observations critiques; 5° vol., Mémoires de la paix d'Utrecht.

28° Mémoires des événemens arrivés en France et dans l'Europe, pendant le temps que Salvador Taborda Portugal a résidé dans cette cour, en qualité d'envoyé du roi Don Pierre II près de Louis XIV, 3 vol.

NÉGOCIATIONS.

29° Négociations de Brochado.

Là se trouvent le traité dotal du prince du Brésil, ainsi que celui du prince des Asturies, année 1725.

Lettres adressées aux Rois catholiques.

30° Négociations de Brochado, dans sa mission à Londres, en France et dans le Congrès d'Utrecht, un gros vol. in-f°, 945.

31° Négociations de Monseigneur R^{mo} Prospero Sancta Croce, Ves-covo di Chisama, di tute quello che trato in Spana in Portugallo, in tempo di Papa Pio IV, année 1560.

PAPIERS POLITIQUES.

32° Papiers politiques et historiques (Recueil de), collect. ancien.

33° Papiers politiques (Collection de) espagnol et portugais, in-f°, 146 pag.

RELATIONS D'AMBASSADES.

34° Relation de la mission à Londres de Don Louis da Cunha, depuis le 3 janvier 1701, contient plusieurs dépêches ministérielles.

35° Relation de l'ambassade que le roi Don Jean V a envoyée en Tartarie, en Chine, dans l'année 1725, par le père François-Xavier da Rua.

REGISTRES DE DONATIONS.

36° Registre de donations, de 1522 jusqu'à 1525.

TRAITÉS.

37° Traité de paix entre le Portugal et la Castille, par le comte de Castello Melhor, un parchemin de 135 feuilles.

Ce traité est précédé de tous les papiers diplomatiques les plus secrets, même de ceux du ministre d'Angleterre à Madrid, Fransshaw, et

du ministre Robert Southey, à Lisbonne ; on y trouve plusieurs voix du conseil d'état, ainsi que plusieurs différentes dépêches du marquis de Sande ; il y a aussi un papier sur la ligue que Don Francisco de Mello proposa au roi de la Grande-Bretagne.

Manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Vincent de Fora.

Cette bibliothèque possède une des plus importantes collections de manuscrits que j'aie jamais rencontrée ; elle se compose de 26 vol. in-f^o autographes, contenant, pour la plupart, des correspondances officielles du roi Don Jean III, de la Reine Dona Catherine, du roi Don Sébastien, et du roi Don Henri, avec les différens ambassadeurs et ministres qu'ils envoyèrent en Espagne, en France, à Rome, en Allemagne, en Savoie, en Angleterre, aux rois de Fez et de Belez, etc., outre plusieurs autres documens très-intéressans pour notre histoire politique et entièrement inconnus.

Dans les six premiers volumes seuls on trouve les dépêches de soixante-quinze ministres envoyés à ces puissances, dont je citerai ici les noms, devant traiter de leurs négociations dans mon ouvrage.

AMBASSADEURS ENVOYÉS EN ESPAGNE.

Laurenço Pires de Tavora, en 1552.
 Don Francisco Pereira.
 Don Felipe de Souza.
 Don Duarte d'Almeida.
 Ruy Lourenço de Tavora.
 Don Francisco de Lima.
 Don Aleixo de Menezes.
 O Barão d'Alvito.
 Pedro de Souza.
 Don João de Menezes de Sequeira.
 Ayres de Souza, Porteiro Mor.
 Don Manoel de Portugal.
 Martins Correa de Silva.
 Don Francisco de Faro.
 O Duque d'Aveiro.

ENVOYÉS.

João Rodrigues Correa.
 Francisco de Sá.
 Le docteur Gaspar Carvalho.
 Estevão Gago d'Andrade.
 Francisco Botelho.

AMBASSADEURS EN FRANCE.

Braz d'Alvide.
 L'évêque de Tanger.
 Manoel de Mendonça.
 Don Francisco de Noronha.
 Don João de Mendonça.

ENVOYÉS.

Gaspar Palha.
 André Soares.
 Manoel de Mello.
 Don João de Mendonça.

AMBASSADEURS A ROME.

Christovão de Souza.
 Don Nuno Manoel.
 Don Alfonso de Lancastre.

AMBASSADEURS EXTRAORDINAIRES.

Don Fernando de Menezes.
 Don Alvaro de Castro.
 Balthazar de Faria.
 Don Simão da Silveira.
 Don João de Menezes.

ENVOYÉS ET RÉSIDENS.

Le père Domingos.
 George de Barros.

AMBASSADEURS AU CONCILE DE TRENTE

Diogo da Silva.
 Fernão Martins Mascaranhas.
 Le docteur Diogo de Gouveia.
 L'évêque de Coimbra.
 Le docteur João Paes.
 L'évêque des Algarves.
 L'évêque de Lamégo.
 L'évêque de Funchal.
 Don Pedro Mascaranhas.
 Francisco da Fonseca.
 Le licencié Francisco Coelho.
 Et pour secrétaire, Achilles Estaço.

AMBASSADEURS EN ALLEMAGNE.

Antonio de Saldanha.
 Don Manoel de Portugal.
 Don Francisco Lobo.
 Don Gil Eannes da Costa.
 Don Luis d'Atayde.
 Don João de Menezes.
 Bernardim de Tavora.
 Manoel de Mello Coutinho.
 Don João de Mendonça.

ENVOYÉS.

Francisco de Barros.
 Francisco Vieira, qui a succédé à l'ambassadeur Don Francisco Lobo.

AMBASSADEUR AU ROI DE BOHEME.

Don João Pereira.

AMBASSADEURS EN ANGLETERRE.

Diego Lopes de Souza.
 Don João Pereira.
 Fernão de Silveira.

ENVOYÉS.

Francisco de Mesquita.
 Gaspar de Figueredo.
 João Rodrigues Correa.

RÉSIDENT.

Francisco de Mesquita.

POUR DIFFÉRENTES COMMISSIONS.

Le docteur Antonio Pinto.

AMBASSADEURS ENVOYÉS AUX ROIS DE FEZ E DE BELEZ.

Ignacio Nunes.
 Jorge Pimentel.

On observait dans toutes ces correspondances officielles et dans les instructions pour les ministres, une incroyable activité dans les négociations ; une fréquente communication ministérielle politique de Portugal avec les différens princes ; des réglemens de commerce, et le fréquent

usage d'accréditer le même ministre et de le recommander aux principales personnes de la nation où il allait résider.

Cette bibliothèque possède encore : la correspondance officielle de Diogo de Mendonça Corte Real, pendant les années 1720, 1722 et 1725; celles de Marco Antonio de Azevedo, à Paris, dans l'année 1737; et celles de monseigneur Salema, dans les missions de Paris et Madrid, de l'année 1757 jusqu'à 1760, etc.

Je serais trop diffus si je faisais ici mention de tous les précieux documens que j'ai rencontrés dans cette importante collection ⁽¹⁾.

Manuscrits de la Bibliothèque Publique de Lisbonne.

Dans cette collection, qui compte cinq mille cinq cents codes, j'ai trouvé la liste des dépenses faites avec les ministères, et l'état de nos relations extérieures depuis le règne du roi Jean I^{er}, jusqu'à celui du roi Don Emmanuel, dont on peut tirer beaucoup d'instructions.

J'y ai rencontré aussi plusieurs documens sur les négociations qui ont eu lieu sur la propriété des Moluques, sous le règne en Portugal du roi Don Jean III, et en Espagne de Charles V, ainsi que d'autres papiers diplomatiques de la plus grande importance, tels que les correspondances de Don Francisco Pereira, ambassadeur des rois Don Jean III et Don Sébastien, en Castille; du marquis de Villa Real, avec le susdit Empereur; de Don Pedro Mascaranhas, ambassadeur du roi Don Jean III, à Rome. On y trouve aussi quelques correspondances très-précieuses de nos ministres, sous le règne de Don Jean IV, celle de Don Antão d'Almada, à Londres ⁽²⁾; celle du comte Amiral, à Paris ⁽³⁾; celle de l'évêque de Lamégo, à Rome ⁽⁴⁾; celle de Don Antonio Monis de Carvalho à Paris; celles de Rodrigo Botelho, ambassadeur en Suède ⁽⁵⁾; et celles de Francisco de Souza Coutinho, à Rome. Dans ces dépêches on rencontre les meilleurs principes de droit public, et qui doivent être regardés comme classiques dans notre diplomatie.

Manuscrits de la Bibliothèque de la Sérénissime Maison de l'Infantado.

J'ai rencontré dans cette bibliothèque les précieux documens et relations de nos négociations dans le congrès d'Utrecht; plusieurs relations

⁽¹⁾ Je possède tous les sommaires de cette collection.

⁽²⁾ Elle n'existe pas dans l'archive du secrétariat-d'état des affaires étrangères. Les plus anciens documens que ce secrétariat possède de nos relations avec l'Angleterre, sont de l'année 1756, de Martins de Mello e Castro.

⁽³⁾ Elle n'existe pas dans le même secrétariat. Les plus anciens documens qu'il possède de cette Cour sont de l'année de 1756, du Principal Saldanha.

⁽⁴⁾ Elle n'existe pas dans le même secrétariat. Les papiers les plus anciens qu'il possède de cette mission, sont de l'année 1750, d'Antonio Freire d'Andrade.

⁽⁵⁾ Elle n'existe pas non plus dans le secrétariat. Les papiers les plus anciens qu'il possède de cette mission, sont de l'année 1792, de Francisco Joze Pereira.

de Brochado, de sa mission en France ; une collection de papiers très-importans sur la colonie du Sacrement, et sur les négociations de 1630, les opinions du conseil-d'état à ce sujet.

Plusieurs ambassades envoyées par les rois de Portugal aux différentes puissances de l'Europe, depuis 1481 jusqu'à 1653 ; des manifestes et plusieurs traités inédits, célébrés dans l'Inde orientale, etc.

Manuscrits de la Bibliothèque du Couvent de Jésus.

J'ai rencontré dans cette bibliothèque les négociations inédites du comté de Tarouca et de Francisco de Souza Coutinho, mais il leur manque beaucoup de feuilles. La première de ces négociations se trouve complète dans la Maison de Penalva, archive royale da Torre do Tombo.

L'incroyable richesse de documens politiques qui existent dans les archives royales de la Tour du Tombo est si extraordinaire, que je ne parlerai ici que du nombre de ceux que j'ai rencontrés seulement dans les deux corps nommés *Gavetas* et *Chronologiques*. Dans le premier existent près de sept cents documens politiques, et dans le second, neuf cents soixante-onze. Mon ouvrage va faire connaître à l'Europe la plupart de ces richesses, que les ravages du temps, le cours des siècles et les révolutions civiles, devant qui disparaissent tous les monumens glorieux des nations, n'ont pu jusqu'ici atteindre et détruire. Dans ces documens on rencontre des pièces diplomatiques du plus haute intérêt, sur les différens genres de missions diplomatiques, pendant les deux premières dynasties ; sur la variété des lettres de créance, des instructions et des pouvoirs ; sur les passe-ports, les saufs-conduits, l'inviolabilité des agens diplomatiques ; sur les différentes cérémonies avec lesquelles ils étaient reçus, et leurs discours ; sur les diverses formules dont faisaient usage les rois de Portugal en écrivant aux autres souverains, princes et dignités étrangères ; sur les variétés qu'éprouvèrent le style et la composition diplomatiques de nos actes politiques dans les différens siècles etc., etc.

J'ai déjà donné une idée de l'importance de ces documens, dans une esquisse sur les différens règnes de Portugal, depuis le Roi Don Alphonse I^{er} jusqu'aux temps des Philippes, qui a été publiée dans le tome 10^e des Annales des Sciences, par une Société de Portugais, à Paris en 1820⁽¹⁾.

Bibliothèque Royale de Paris et Archives de France.

Pour juger de la richesse des documens appartenant au droit public externe de Portugal, que j'ai rencontrés dans ces dépôts, le lecteur pourra voir la notice des manuscrits appartenant au droit public externe diplomatique de Portugal, etc., qui existent dans la bibliothèque de Paris, et

(1) La richesse des archives royales de la tour du Tombo a été décrite dans les *Mémoires authentiques pour l'histoire des archives du royaume*, imprimés en 1819, que le lecteur pourra consulter. Je compte faire paraître, quand le temps le permettra, la continuation desdits mémoires.

autres de la capitale, et dans les archives de France, que j'ai examinés et rassemblés en 1820 et 1821, et que l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne a fait publier dernièrement (1).

Parmi les pièces que j'ai rencontrées dans les bibliothèques particulières, je parlerai ici de préférence de celles que j'ai trouvées dans les maisons de Pombal et da Ponte.

Dans la première, j'ai examiné un grand nombre de privilèges commerciaux accordés aux Anglais, depuis le commencement de la monarchie; les négociations du célèbre Pombal, dans les missions d'Allemagne et d'Angleterre, une collection de 6 volumes; la notice des documens qu'il envoya au secrétariat d'état, lorsqu'il sortit du ministère, contenant:

1^o Instructions pour la Cour de Londres, pendant les années 1774 et 1775.

2^o Relations officielles de la mission de Londres, pendant l'année 1776.

3^o Relations officielles de cette mission adressés à la Cour, pendant l'année 1776.

4^o Instructions pour la mission de Paris, pendant l'année 1776.

5^o Relations officielles de cette mission, pendant la même année.

Les instructions qui ont été données à Don Francisco Innocencio de Souza Coutinho, ambassadeur à Madrid, ses dépêches et réponses qu'il en a reçues, pendant les années 1775 et 1777.

Dépêches de l'envoyé extraordinaire Louis Pinto de Souza Coutinho, de l'ambassadeur Don Vincent de Souza Coutinho, et d'Ayres de Sa e Mello; etc., pendant les années 1776 et 1777.

Dépêches des ministres étrangers qui résidaient alors à la Cour, et les réponses qu'on leurs a faits.

Dépêches d'ambassadeurs d'Espagne, et d'autres papiers appartenant à la négociation des traités des limites, notices, etc. Enfin, la très importante collection qui a pour titre: Dernier Etat des négociations avec la Cour de Londres.

Manuscrits de la Maison da Ponte.

Dans la collection des manuscrits de la bibliothèque de cette maison, j'ai trouvé la partie la plus intéressante de la correspondance de l'ambassadeur marquis de Sande, pendant ses deux ambassades en Angleterre. Le premier volume commence par la dépêche du 13 juillet 1660 et finit le 20 octobre, contenant cent vingt-quatre dépêches. Il y a encore dix autres volumes manuscrits, où j'ai trouvé toute la correspondance, notes et autres papiers officiels de ces deux intéressantes ambassades, parmi lesquels on voit plusieurs lettres autographes du Roi Charles II

(1) Sur ce travail, *vide* Balbi, Essai statistique sur le royaume du Portugal; — Revue encyclopédique, t. 4^o, octobre 1827, pag. 149; — Discours prononcé dans la session publique de l'Académie des Sciences de Lisbonne, par le secrétaire de la même Académie, le 1^{er} juillet 1824; — Le N^o du mois de novembre 1828, du Bulletin des Sciences historiques, Antiquités et Philologie, pag. 338.

et de la reine Dona Catherine, des comtes de Clarendon et d'Albemarle, du Cardinal des Ursins, de M. de Ruvigni, de Rui Telles de Meneses, du comte de Sandwich, de l'ambassadeur Don François de Mello, de Pierre Vieira da Silva, etc.

La bibliothèque Lusitanienne fait mention des subsides suivans, dont je me suis servi aussi en partie pour mon ouvrage.

1^o Relation de l'ambassade de l'Empereur de la Chine, par le père Louis de Frois.

2^o Journal de l'ambassade du comte de Villar Maior, par Don Ferdinand Correa de Lacerda.

3^o Relation de l'ambassade de François de Mello, en France, par Jean-François Barreto.

4^o Relation de l'entrée publique que fit à Paris le comte da Ribeira, par Alexandre de Gusmão.

5^o Relation de l'ambassade de l'ambassadeur de Malte, par Manuel Thomas da Silva Freire.

6^o L'arrivée à Macao du docteur François-Xavier d'Assis e Sampaio, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté Très-Fidèle, près de l'Empereur de la Chine, imprimée en 1753.

7^o Relation de l'ambassade d'Alphonse d'Albuquerque, au roi de Perse, par Gil Simoens.

8^o Relation de l'ambassade du comte de Ribeira, par Ignacio Barboza Machado.

9^o Relation de l'ambassade du marquis das Minas au pape Clément X, par Martinho de Mesquita.

10^o Relation du voyage de la princesse Dona Maria, lorsqu'elle partit pour la Castille, par Don Ferdinand de Vasconcellos e Meneses, qui l'a accompagnée.

11^o Relation historique des ambassades de Don François de Souza Coutinho, écrite par lui-même.

12^o Relation de l'ambassade du marquis de Cascaes, en France, par Brochado.

13^o Relation de l'ambassade que le Grand-Maître de l'ordre de Malte envoya au roi Don Joseph I^{er}, par Manoel Thomas de Silva Freire, imprimée en 1751.

14^o Ambassade de Don Manoel à Rome, par Fr. Paulo de Trindade.

15^o Relation de l'ambassade de Don Jean da Costa, comte de Soure, en France, et dans le congrès des Pyrenées, par Duarte Ribeiro de Macedo, imprimée dans ses ouvrages.

16^o Relation de l'ambassade envoyée par le roi Don Joseph I^{er}, à la Tartarie et à la Chine, étant ambassadeur Alexandre Metello de Souza e Menezes, imprimée.

17^o Itinéraire de l'ambassade au concile de Trente, par Diogo Sobrinho, suivant une notice de Monterroyo.

J'ajouterai encore à cet ouvrage plusieurs autres documens du plus grand intérêt, la plupart inédits ou épars dans des ouvrages rares ou in-

connus, comme le livre rouge du roi Don Alphonse V, etc., et dont je citerai ici quelques exemples :

Relation des cérémonies pratiquées par les rois de Portugal, dans les réceptions des ambassadeurs, par Louis Ramires.

Relation de la manière avec laquelle on reçut l'ambassadeur comte de Sandwich, au mois de mai 1662, par le comte d'Assumar.

Relation de la manière avec laquelle on reçut le baron de Bativille ambassadeur de Castille, le 10 novembre 1668, par le même comte d'Assumar.

Relation de la manière avec laquelle on reçut l'abbé de Saint-Romain, ambassadeur de France, le 20 janvier 1669, par le même comte.

Relation de la manière avec laquelle on reçut le comte de Humanes, ambassadeur de Castille, le 28 janvier 1672, par le même.

Relation de la manière avec laquelle on recevait les ambassadeurs, par Don Pedro d'Almeida.

Traité sur la préséance entre l'ambassadeur de Portugal et celui de Naples, par Fr. Bernardo de Braga.

Traité sur la même question, par Fr. Jean d'Alcarapinha.

Négociation des ambassades de Gomes da Silva, ambassadeur du roi Don Sébastien en France et à Rome, écrites par lui-même.

Négociations de Don Louis de Souza, évêque de Lamégo, ambassadeur à Rome, 1675.

Négociations du comte de Tarouca. 15 vol.

Mémoires de l'ambassade de Pedro d'Alcaçova Carneiro, ambassadeur du Portugal près du roi de Castille.

Négociations d'Antonio Pinto, ministre du Portugal à Rome, manuscrit.

Négociations du comte de Castello Melhor.

Mémoires pour la paix d'Utrecht, par Don Louis Caetano de Lima.

Cet ouvrage va faire connaître, pour la première fois, à l'Europe, tous les documens publics de la gloire d'une nation héroïque, et les travaux diplomatiques de ses négociateurs, afin que leurs noms puissent figurer parmi ceux des Jeannin, des d'Ossat, des du Perron, des Oxentiers, des Witt, des Arlingon, des Temple, des Bentivoglio, des Mazarin, des Haro, des Grimaldi ; et autres hommes illustres, l'honneur et la gloire de leur patrie.

Le tableau élémentaire comprend la préface et la 1^{re} partie de mon travail. Le corps diplomatique qui contiendra les pièces et documens comprend la 2^e partie, et l'histoire politique des relations extérieures fondées sur les traités et sur les transactions produites dans la seconde, en formera la 3^{me} partie.

L'ouvrage se devise de la manière suivante :

SECTION I^{re}. — Démarcations territoriales.

SECTION II. — Privilèges et lois en général sur les étrangers, leur commerce, etc.

SECTION III. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Espagne.

SECTION IV. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et la France.

SECTION V. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Italie.

SECTION VI. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Angleterre.

SECTION VII. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et la Hollande.

SECTION VIII. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Allemagne.

SECTION IX. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et le Danemarck.

SECTION X. — Concessions et privilèges en particulier entre le Portugal et la Suède.

SECTION XI. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et la Russie.

SECTION XII. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et les puissances Barbaresques.

SECTION XIII. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et les États-Unis de l'Amérique.

SECTION XIV. — Concessions et privilèges, en particulier entre le Portugal et l'Asie.

Relations Diplomatiques.

SECTION XV. — Relations diplomatiques entre le Portugal et les différents royaumes, dont se composait l'Espagne avant et après leur incorporation, jusqu'à nos jours.

SECTION XVI. — Relations diplomatiques entre le Portugal et la France.

SECTION XVII. — Relations diplomatiques entre le Portugal et le Saint-Siège.

SECTION XVIII. — Relations diplomatiques entre le Portugal et l'Italie, c'est-à-dire Naples, la Savoie, Parme, Venise, Gènes et la Sicile.

SECTION XIX. — Relations diplomatiques entre le Portugal et l'Angleterre.

SECTION XX. — Relations diplomatiques entre le Portugal et la Hollande.

SECTION XXI. — Relations diplomatiques entre le Portugal et le Danemarck.

SECTION XXII. — Relations diplomatiques entre le Portugal et la Suède.

SECTION XXIII. — Relations diplomatiques entre le Portugal et la Prusse.

SECTION XXIV. — Relations diplomatiques entre le Portugal et l'empire d'Allemagne.

SECTION XXV. — Relations diplomatiques entre le Portugal et la Turquie.

SECTION XXVI. — Relations diplomatiques entre le Portugal et l'Amérique, avec les puissances Barbaresques.

SECTION XXVII. — Relations diplomatiques entre le Portugal et les États-Unis de l'Amérique.

SECTION XXVIII. — Relations diplomatiques entre le Portugal et l'Asie.

EMMANUEL,

ROI DE PORTUGAL,

PAR M. LE VICOMTE DE SANTAREM.

EMMANUEL, ROI DE PORTUGAL.

EMMANUEL, roi de Portugal, sur-nommé *le Fortuné*, naquit dans la petite ville d'Alcochete, sur la rive gauche du Tage, le 3 mai 1469. Ce prince, qui était auparavant duc de Béja, succéda à Jean II (*voy.*), mort sans héritier légitime; car à la mort de ce roi s'éteignit la ligne directe des rois de la race d'Aviz (*voy.*). Emmanuel succéda à la couronne malgré les prétentions d'autres princes, notamment de l'empereur Maximilien. En effet, ses droits étaient incontestables; car il était petit-fils du roi Édouard, neveu d'Alphonse V, et cousin-germain de Jean II, étant fils du duc Ferdinand et de Béatrix, fille de l'infant D. Jean.

Emmanuel reçut une excellente éducation pendant le temps qu'il résida en Espagne, d'après les dispositions du traité fait entre le roi de Castille et Jean II de Portugal, son prédécesseur. Généreux tant qu'il n'était que prince, économe lorsqu'il commença à régner, il exigea

immédiatement de ses ministres, lors de son avènement au trône, un compte-rendu de la situation de leurs départements. Pour mieux connaître l'état du royaume, il en parcourut les provinces, afin d'examiner par lui-même les besoins du peuple. L'administration intérieure gagna beaucoup par la sagesse des mesures adoptées par Emmanuel; il completa, par la publication du *Code Manoelino*, les institutions du royaume; car les lois publiées par ses devanciers n'étaient encore, pour ainsi dire, que les matériaux qui devaient servir à en construire l'édifice.

Un des premiers actes de son règne fut la convocation des cortès (1495), qui se réunirent à Montemor Novo; le roi y recut les hommages des Etats; on y fit des règlements relatifs à la taxe du prix des denrées; il y nomma des commissaires chargés d'examiner si les grâces et les titres des concessions faites sous le règne précédent avai-

ent été en effet accordées au mérite et aux services de ceux qui en jouissaient. Emmanuel, qui avait épousé en premières noces, l'an 1477, Isabelle d'Aragon, avait eu de ce mariage le prince Michel, qui mourut à Grenade en 1500. Ayant été déclaré héritier des couronnes du Portugal, de Castille et d'Aragon, il convoqua de nouveau les cortès pour réclamer leur avis sur le voyage qu'il se disposait à faire en Espagne, afin de recevoir avec la reine le serment de la nation, en qualité de prince héritier de la monarchie espagnole ; et il signa lui-même plusieurs des capitulaires de cette assemblée, en prenant le titre de roi de Portugal et prince de Castille. Malgré les décisions arrêtées dans ce parlement, Emmanuel, voulant toujours agir d'après les formes constitutionnelles, convoqua de nouveau les cortès (1499), qui se réunirent à Lisbonne pour déterminer la forme de gouvernement que l'on adopterait aussitôt que le roi serait entré en possession de la succession d'Espagne. Effectivement, Emmanuel alla rejoindre les rois catholiques à Tolède, où les cortès reconnurent la reine de Portugal, sa femme, héritière de la couronne de Castille.

Attentif à profiter des occasions d'agrandir ses états et d'en étendre le commerce, Emmanuel ne négligeait pas cependant les intérêts de la religion. Il profita de cette entrevue avec le roi d'Espagne pour se concerter avec lui sur une démarche collective qu'ils feraient, moyennant l'envoi d'ambassadeurs à Rome, pour représenter au pape Alexandre VI (*voy.*) combien sa conduite désordonnée causait de préjudice à la religion. Affligé des troubles que le luthéranisme excitait en

Allemagne, il écrivit une lettre à Frédéric, dit le Sage, électeur de Saxe, pour l'exhorter à s'opposer à la propagation de la réforme. Si Emmanuel, d'un côté, faisait observer les institutions et maintenir les libertés nationales, d'un autre il suivit, quant à l'aristocratie, une politique différente de celle de son prédécesseur. Jean II avait, à l'imitation de Louis XI, détruit les privilèges de la noblesse et exercé contre les membres principaux de cette classe la plus grande rigueur : Emmanuel au contraire, considérant les grands services que plusieurs de ses membres avaient rendus à la nation dans les conquêtes de l'Afrique et de l'Asie, les jugea dignes de grandes récompenses. Il commença par réhabiliter les enfants du duc de Bragance, en leur permettant de rentrer dans le royaume et en les réintégrant dans leurs biens ; puis il fit bâtir au palais de Cintra le fameux *Salon des Armoiries* des nobles qui avaient bien mérité de la patrie, et fit déposer aux archives du royaume un livre richement enluminé des blasons de cette même noblesse, dessinés d'après les règles de l'héraldique, art qu'il avait fait étudier en Allemagne et en Bourgogne par quelques-uns de ses sujets. Mais ce qui assura une gloire plus durable au roi Emmanuel, c'est qu'il aimait les sciences et les lettres, qu'il les faisait fleurir et prospérer à sa cour. Ce fut sous son règne que Bernardin Ribeiro s'éleva par ses poésies à une haute renommée. Ce fut à la cour d'Emmanuel et sous son influence que ce poète improvisa ses plus beaux vers. Ce fut encore à la cour d'Emmanuel que Falcaô montra son beau talent. Ce fut enfin son époque qui forma le grand poète Sa de Mitanda, cet

heureux imitateur d'Horace. L'infante D. Marie imita son père dans cet amour pour la culture des lettres. Elle écrivait correctement en latin, et inspira le goût de cette langue aux dames qui l'entouraient. Bientôt quelques-unes d'entre elles se distinguèrent d'une manière remarquable, et notamment dona Louise Sigea qui composa en latin un poème intitulé *Cintra*, qui jouit alors d'une grande réputation. L'étude de la littérature ancienne, grecque, latine, etc., se propagea tellement qu'une autre femme, Jouna Vaz, élève de Diogue Sigeo, donnait des leçons de latin, de grec et d'hébreu, et Emmanuel confia l'éducation des princes don Alfonse et don Henri à Ayres Barboza, savant helléniste. Il ouvrit un grand nombre d'écoles publiques, où il allait souvent lui-même interroger les enfants, et envoya comme pensionnaires en Italie, en France, en Allemagne et en Bourgogne, plusieurs de ses sujets pour se perfectionner dans les sciences et dans les arts. Ce fut à cette mesure que le Portugal dut l'école du célèbre Vasco, disciple du Pérugin et condisciple de Raphaël. Le roi encourageait de même des relations des savants portugais avec des savants étrangers, comme on peut le voir dans les correspondances avec les hommes les plus célèbres de la cour des Médicis, etc. Emmanuel préparait ainsi la plus belle époque de la littérature portugaise, celle du règne de son successeur Jean III (*voy.*). S'il montra d'une part une remarquable sollicitude dans l'administration intérieure du pays et dans l'amélioration de toutes les branches de la prospérité nationale, d'autre part son esprit cultivé, par l'étude des mathématiques et de la cosmographie, lui fit

espérer qu'il pourrait immortaliser son règne en continuant la carrière des découvertes océaniques déjà tracée avec tant de succès et de gloire par ses prédécesseurs.

Pour cette grande entreprise, Emmanuel eut le bonheur de s'environner d'hommes doués de la plus haute capacité. Parmi eux, Vasco de Gama (*voy.*) fixa particulièrement les regards du roi qui le destina à accomplir la plus périlleuse des navigations, celle autour du cap de Bonne Espérance, que ce marin célèbre doubla en 1497, franchissant les bornes chimériques qui avaient arrêté le génie des anciens et renversant d'un seul coup le système de Ptolémée, de Strabon et des autres géographes de l'antiquité. Gama, en doublant le cap des Tempêtes, visita une partie de la côte de la Cafrerie, à laquelle il donna le nom de *Pays du Natal*; découvrit l'île de Mozambique, se dirigea à Melinde, et de là à Calicut, sur la côte du Malabar, se servant de la carte marine et des mémoires envoyés par Covilham à Jean II et qu'Emmanuel lui avait confiés avec ses instructions. Lorsque bientôt après le roi, infatigable dans ses plans de découvertes, ordonna à l'amiral Cabral (*voy.* ce nom) de suivre les traces de Gama et de se diriger vers l'Inde, cet autre marin célèbre eut le bonheur de découvrir (1500) la partie méridionale du nouveau continent, appelée depuis le Brésil; découverte de la plus haute importance, et qu'Emmanuel fit suivre d'explorations ultérieures. Un troisième navigateur, Gaspard Corte-Real, expédié par lui vers la partie septentrionale de l'Amérique, visita la Terre-Neuve, reconnut le fleuve Saint Laurent et côtoya la partie du nouveau continent appe-

lée Terre du Labrador, jusqu'au détroit d'Anian. Bientôt encore, Emmanuel fit partir pour l'Orient Albuquerque-le-Grand (*voy.*), qui découvrit l'île de Zimzibar et soumit plusieurs états arabes qui se reconnurent tributaires du Portugal. Emmanuel eut le bonheur de voir, par les sages mesures de sa politique et par l'intrépidité de ses capitaines se soumettre à sa puissance Ceylan et Sumatra, les royaumes de Quiloa, de Cananor, de Narsingue, de Cochin, les îles Maldives, l'île d'Ormuz, de Dabul, Calicut, Goa, Choram, Divar, le territoire de Salsette, Malacca ; il vit les Arabes expulsés d'Aden et la mer Rouge ouverte à ses flottes ; les Molucques, Borneo et Célèbes découvertes et occupées par ses sujets ; il vit ses ambassadeurs accueillis avec enthousiasme et avec respect en Chine (1516). Il obtint du roi de Narsingue la cession de la province de Balagate ; et ses troupes s'étaient emparées de l'île de Balcarem. Ces conquêtes ajoutées aux autres possessions des Portugais sur la côte d'Afrique, Sofala, Mombaça, Brava et l'île de Socotora, les rendirent maîtres de tout le commerce de l'Orient, exploité jusqu'alors par les Vénitiens. Emmanuel fit enfin établir à Goa le siège de la puissance portugaise en Asie, et constituer ainsi le centre du commerce le plus riche et le plus étendu du monde. Mais l'attention de ce monarque ne se portait pas exclusivement vers les affaires de l'Afrique méridionale et de l'Asie : celles d'une autre partie de l'Afrique éveillèrent aussi toute sa sollicitude. Ainsi, il profita de l'alliance que la célèbre Hélène, reine d'Ethiopie, lui avait proposée, pour établir des rapports avec ce pays aussi curieux qu'intéressant et pour

faire connaître d'autre part l'Afrique, dont François Alvarès écrivit la relation (*); en même temps il ordonna au duc de Bragance de passer dans une autre partie de ce continent à la tête d'une armée de 16,000 fantassins et de 2,000 chevaux, expédition dont le résultat fut la prise d'Azamor, d'Almedine et de Lita.

La marine acquit donc, par l'infatigable activité de ce prince, un développement immense. On vit, dans le court espace de 24 ans, 33 flottes composées de plus de 220 vaisseaux de guerre de haut bord partir, du seul port de Lisbonne, pour les différentes expéditions de l'Inde (**). Ce fut à cette activité qu'Emmanuel dut la découverte de toute la côte maritime depuis l'Indus jusqu'au Gange, de toute l'Ethiopie, de la Perse avec toutes ses mers, ports, rades et îles, celles de toute la Chine et de Malacca, la fameuse *Chersonèse d'or* des anciens.

Il ne s'occupait pas avec moins de zèle des transactions de la politique extérieure et des relations avec les autres souverains, ce dont les différentes correspondances qu'on trouve encore aux archives fournissent la preuve la plus évidente. Politique habile, il fit négocier d'après ses instructions plusieurs traités ; ceux avec le roi de Castille en 1509, avec François I^{er} depuis 1506, avec Léon X, avec

(*) Cette relation fut imprimée à Lisbonne en 1540 et publiée sous le titre de *Verdadeira informação das Terras do preste João*. Elle a été traduite en espagnol et en français. Voir Léon l'Africain et Ramusio.

(**) Voir Chronologie des expéditions portugaises, dans notre notice sur les manuscrits de la Bibliothèque du roi à Paris.

l'Angleterre, témoignent de sa prévoyante et haute sagesse (*).

Malgré tant de titres acquis à l'admiration et au respect, quelques auteurs ont blâmé la conduite d'Emmanuel à l'égard des Juifs; mais nés dans des siècles plus philosophiques, ces écrivains n'ont peut-être pas assez réfléchi sur les alarmes que la réforme avait jetée en Espagne et en Portugal, et encore moins connurent-ils l'influence que la première des deux parties de la Péninsule exerça en ce point sur la partie voisine. Ils paraissent avoir ignoré qu'Emmanuel avait pris les mesures les plus rigoureuses contre ces déplorables excès, en envoyant des commissaires à Lisbonne pour faire pendre ceux qui avaient massacré les Juifs, et que la ville entière, coupable d'avoir souffert cette horreur, en fut punie par la perte de ses privilèges.

Enfin ceux qui étudieront la biographie de ce roi avec impartialité et dans les sources authentiques verront que son règne nous offre une des pages les plus brillantes de l'histoire du xvi^e siècle. Les finances organisées, plus de 30 forteresses bâties, d'immenses arsenaux approvisionnés, une armée aguerrie, une marine maîtresse des mers, le commerce, l'industrie, l'agriculture dans un état florissant, et des établissements faits pour consolider la prospérité publique dans tous ses détails, ce sont là des titres impérissables et qui seront reconnus de la postérité la plus reculée.

Emmanuel fut marié trois fois. Après la mort d'Isabelle (24 août 1498), il épousa en secondes nocés,

(*) Voir Santarem, Tableau des relations diplomatiques du Portugal avec les différentes puissances.

le 30 octobre 1500, Marie de Castille, sœur d'Isabelle. Enfin, après le décès de cette princesse, le 7 mars 1517, il contracta un troisième mariage en 1519 avec Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Emmanuel eut de sa première femme le prince Michel, qui mourut à Grenade; de la seconde don Jean qui lui succéda, don Louis, Henri le cardinal, Édouard, duc de Guimarens, qui épousa Isabelle de Portugal, fille du duc de Bragance, d'où descendent les ducs de Parme, Isabelle, sa fille aînée, épousa Charles-Quint. Il eut, outre ces enfants, d'Éléonore d'Autriche, sa troisième femme, un fils et une fille nommés Charles et Marie. Charles mourut jeune, et Marie fut promise en mariage à François, dauphin de France.

Telle fut la postérité d'Emmanuel. Il mourut le 13 décembre 1521 et fut inhumé dans la magnifique abbaye de Bellem, qu'il avait fait bâtir, monument somptueux tant sous le rapport de l'art (*) que sous celui de l'histoire.

Sur son mausolée on lit cette inscription :

*Littore ab Occiduo qui primus ad littora solis
Extendit cultum notiamque Dei,
Tot reges domiti cui submisere tiaras,
Conditur hoc tumulo maximus Emmanuel.*

Nous terminerons cet article en disant que ce roi fut justement surnommé *heureux*, non-seulement pour avoir légué à la postérité une des pages les plus remarquables de l'histoire moderne et de celle de la civilisation, mais encore pour avoir eu trois des plus illustres historiens

(*) Voir Murphy, *Voyage en Portugal* (1789 et 1790), et Frézier, *Traité de Stéréotomie*, t. III.

pour la transmettre à notre admiration, Damiam de Goes, le savant Ozorio, surnommé le *Cicéron portugais*, et Barros (*voy.*), ainsi qu'un Virgile pour chanter des faits si mémorables, tel que Camoëns (*voy.*),

dont un savant allemand dit que son poème seul forme une littérature tout entière (*).

(*) F. Schlegel. Hist. de la littérat., t. I. pag. 113.

MÉMOIRE
SUR LES
CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

DE
D. JEAN DE CASTRO,

Auteur de l'*Itinerarium maris Rubri* ;

PRÉCÉDÉ D'UN RAPPORT SUR LA NOUVELLE ÉDITION DE SA BIOGRAPHIE,

PAR

FREIRE D'ANDRADE,

PUBLIÉE EN 1835 PAR L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES
DE LISBONNE.

PAR

M. LE VICOMTE DE SANTAREM,

Membre de la Commission centrale de la Société de Géographie.



PARIS.

IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,

RUE JACOB; 30.

1838.

MÉMOIRE
SUR LES
CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

DE
D. JEAN DE CASTRO,

Auteur de l'*Itinerarium maris Rubri*;

PRÉCÉDÉ D'UN RAPPORT SUR LA NOUVELLE ÉDITION DE SA BIOGRAPHIE,

PAR

FREIRE D'ANDRADE,

PUBLIÉE EN 1835 PAR L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE LISBONNE.

PAR

M. LE VICOMTE DE SANTAREM,

Membre de la Commission centrale de la Société de Géographie.

La vie d'un grand homme n'excite pas toujours l'admiration de ses contemporains, lors même qu'il a consacré la plus belle époque de sa jeunesse au service de sa patrie, à la culture de la science, et au bonheur de l'humanité. C'est la postérité qui vient presque toujours couronner de lauriers celui qui de son vivant avait été en butte aux attaques de l'envie et aux perfides atteintes de ses rivaux. Néanmoins Jean de Castro fit exception à cette règle, car il fut toujours honoré par ses contemporains, et les générations qui se succédèrent lui ont toutes voué un tribut d'admiration.

Le grand épique Camoens, Léonard Nunes⁽¹⁾, Barreto de Resende⁽²⁾, Faria y Sousa⁽³⁾, Torresão Coelho⁽⁴⁾, Matthæus⁽⁵⁾, Telles⁽⁶⁾, Soares de Britto⁽⁷⁾, Lafiteau⁽⁸⁾, Barbosa Machado⁽⁹⁾, le savant Bayer⁽¹⁰⁾, Murphy⁽¹¹⁾,

(1) Chron. Mss. de D. João de Castro, biblioth. du marquis de Castello Melhor.

(2) Traité de tous les vice-rois de l'Inde, etc. Mss. du Musée britannique et de la Bibliothèque du roi, à Paris, n° 8,872; fonds Colbert.

(3) Commentaires sur Camoens et Azia, Portug.; part. I, 3o, édit. de Lisbonne; 1674, et part. II, p. 210.

(4) Éloge de Jean de Castro avec des Notes et Eclaircissements de Pinto Ribeiro. Lisbonne, 1642.

(5) Veteris Aevi analecta, etc., 11, 8.

(6) Hist. da Ethiopi; liv. 1^{er}, chap. II; Chron. da Companhia de Jesus; part. II, p. 783.

(7) Theatrum Lusitaniæ litteratum. Mss. de la Biblioth. du roi.

(8) Histoire des découvertes des Portugais; tom. II, p. 417.

(9) Biblioth. Lusit., art. Castro.

(10) Biblioth. Hispan. Nova, I, 675.

(11) Voyage en Portug.; tom. II, 201.

et dernièrement les deux savants académiciens Ribeiro dos Santos et Stockler⁽¹⁾, ont consacré dans leurs ouvrages des articles à ce grand homme. Néanmoins aucun des auteurs dont nous parlons n'entreprit la noble tâche de se constituer son biographe. Cette gloire appartient à Freire d'Andrade, dont l'ouvrage est un des plus justement célèbres qui aient été écrits, après les grands modèles que nous ont laissés l'immortel Tacite dans la vie d'Agricola, et Pline dans son panégyrique de Trajan.

Le travail d'Andrade présente non seulement un grand intérêt par les faits qu'on y trouve consignés, et par le grand homme qui en est le sujet, mais encore par les charmes du style ; car il est pour la prose portugaise à une époque de décadence, ce que furent les grands génies de l'époque classique pour la poésie ; et même en admettant les reproches que certains critiques de notre temps adressent à ce livre, il n'en est pas moins vrai que l'Europe savante l'a regardé comme un chef-d'œuvre de biographie, et qu'on l'a traduit en plusieurs langues⁽²⁾.

Bouterwek, dont l'opinion est d'un grand poids en pareille matière, considère cette biographie comme un chef-d'œuvre. Il soutient même qu'on n'en connaît point, soit en portugais, soit dans les autres langues modernes de l'Europe, qui puisse lui être comparée⁽³⁾.

Cette biographie de D. Jean de Castro, dit-il, *est un monument élevé en l'honneur de ce grand homme.*

La première édition de la vie de D. Jean de Castro parut en 1651, et est devenue très rare. Celle dont l'Académie vient de vous envoyer un exemplaire a le double avantage d'être une réimpression de la première, et d'être enrichie de plusieurs notes critiques, et de soixante-cinq documens presque tous inédits, qui non seulement ont offert au savant éditeur un grand nombre de matériaux pour corriger plusieurs passages, et rétablir un grand nombre de faits que Freire d'Andrade avait ignorés, mais encore pour nous donner dans cette nouvelle édition une foule de notions précieuses dont les précédentes étaient complètement dépourvues.

Vous ayant ainsi rendu compte de cette nouvelle édition, je sollicite encore votre bienveillante attention, et votre sympathie pour le grand homme qui consacra ses veilles dès son jeune âge au milieu des orages, des périls de la mer, et du bruit du canon⁽⁴⁾, qui consacra, dis-je, ses

(1) Ensaí. histor. Sobr. a Orig. das Mathem, em Portugal, 1819.

(2) Une traduction anglaise a paru à Londres en 1664; une autre à Rome en latin, 1727.

(3) Bouterwek, traduction anglaise. History of Spanish and Portuguese literature; tom. II, 322 et suivantes.

(4) Castro commandait un des vaisseaux de la flotte portugaise de l'amiral don Etienne da Gama, qui était composée, d'après le journal de Castro, de 64 bâtimens, dont 12 de haut bord (selon Andrade), et qui devait incendier celle des Turcs. Avant cette expédition, les Portugais, dès 1497, firent tous leurs efforts pour détruire le commerce et la navigation de la mer Rouge. Une de leurs flottes détruisit toute la marine marchande des Turcs et des Venitiens, et les vaisseaux que Soliman II avait fait construire à grands frais à Suez en 1538.

veilles à la cosmographie, à la géographie, et à l'étude des ouvrages des anciens.

Je dirai donc quelques mots des services que Jean de Castro rendit aux sciences géographiques, et je signalerai ses connaissances classiques, d'autant plus que les écrivains que j'ai nommés plus haut, sans en excepter même son biographe, ont été sur ces deux points d'une désespérante sobriété de détails, se contentant de nous dire à peine qu'il était très instruit dans les mathématiques, et très versé dans la connaissance des auteurs anciens.

Pour m'acquitter de cette tâche, n'ayant malheureusement devant moi que peu de matériaux, ce que j'aurai l'honneur de vous dire sera extrêmement incomplet. Néanmoins les particularités qui concernent l'éducation et les études d'un grand homme, et notamment d'un savant du commencement du xvi^e siècle, forment non seulement une partie très importante de sa biographie, mais ces particularités servent encore à agrandir le domaine de la philosophie.

Castro fit ses études de philosophie et de mathématiques, sous la direction de *Pedro Nunes*, géomètre portugais, savant qui, selon l'expression d'un célèbre mathématicien de nos jours⁽¹⁾, était incontestablement le plus profond de l'Europe au commencement du xvi^e siècle. Nunes était professeur à l'Université de Lisbonne ; ses ouvrages pourraient nous faire connaître quelles furent les doctrines que Castro reçut de lui. *Nunes* avait lui-même fait un grand nombre de voyages, pour visiter les pays conquis par ses compatriotes.

Les productions de cet auteur, dont quelques unes furent traduites en diverses langues de l'Europe, sont : 1^o *De arte atque ratione navigandi libri duo*⁽²⁾. Dans cet ouvrage il analyse et rectifie quelques passages des ouvrages de *Regiomontanus* et de Jérôme *Cardanus*, et corrige aussi quelques propositions trigonométriques de *Menelaus*⁽³⁾ et de Copernic⁽⁴⁾. 2^o *Des annotations à la mécanique d'Aristote, et aux théories des planètes de Porbachio*, ouvrage où le géomètre portugais montra un profond savoir et une étude approfondie de l'almageste de Ptolémés⁽⁵⁾ ; 3^o une traduction latine du fameux traité de l'astronome arabe, Al-Azen, *sur la cause des crépuscules*⁽⁶⁾. 4^o *De erratis orontii Finei*⁽⁷⁾. 5^o *Un traité de la sphère avec la théorie du soleil et de la lune, et des observations cri-*

(1) Voy. Stockler, Essai sur l'histoire des math. en Portugal (Ensaio, etc.) Paris, 1819, p. 29 et 30.

(2) Cet ouvrage fut publié à Coïmbre en 1546, et à Bâle en 1566, et traduit après en français.

(3) Je dois observer ici qu'une partie de l'ouvrage du géomètre grec étant perdue, il n'y avait du temps de Nunes que deux traductions, dont l'une en arabe et l'autre en hébreu. La traduction latine n'a été publiée que dans l'année 1707 à Oxford, sous le titre: *Menelai Alexandrini libri res*, etc. Nunes s'est probablement servi de la traduction arabe.

(4) Voy. Stockler, ouvrage cité, p. 35.

(5) Stockler soutient que ce livre de notre géomètre est le plus méthodique et en même temps le plus clair qu'on ait publié jusqu'à cette époque (Ouvrage cité, p. 38.)

(6) Cet ouvrage fut publié à Lisbonne en 1542.

(7) Fut publié à Coïmbre en 1546.

tiques sur le 1^{er} livre de la géographie de Ptolémée. 6^o Deux traités sur les cartes marines, et des annotations au traité de *Sphera Mundi*, de Sacro Bosco (1). 7^o Un traité d'algèbre (2). 8^o Une traduction des livres de Vitruve sur l'architecture avec des notes et éclaircissements (3). Weidler (4), Nicolas Antonio (5), Bayle (6), Bailly (7), et notamment de Lalande, consacrèrent dans leurs ouvrages des articles au célèbre professeur et ami de Jean de Castro. Lalande observe même que notre géomètre fut l'inventeur d'une division ingénieuse dont *Ticho Brahé* fit usage (8).

Castro ne pouvait que recevoir d'excellentes leçons d'un tel maître.

En effet, son itinéraire de la mer Rouge, celui de Lisbonne à Goâ (9), et de Goâ à Diu, nous en fournissent la preuve la plus convaincante.

L'étude et la culture de la langue latine au xvi^e siècle était dans son âge d'or en Portugal; celle de la belle langue d'Homère et de Démosthène était aussi très répandue; néanmoins si nous jugeons Castro par ses écrits, ce grand homme, très habile dans la première, paraît avoir eu plus de prédilection pour les écrits des auteurs de celle-ci que pour ceux de la seconde, comme nous le montrerons par la suite. D'autre part il paraît qu'il avait quelque connaissance de l'arabe, et peut-être du persan ce qui nous est révélé jusqu'à un certain point par le rapprochement de deux des documents ajoutés à la nouvelle édition de son biographie, avec quelques passages de son itinéraire de la mer Rouge, dont l'original portugais n'a paru que tout récemment.

La lecture attentive de ce travail précieux nous révèle sa vaste connaissance des auteurs anciens, ainsi que son opinion sur leurs ouvrages. Cette lecture nous montre encore qu'il suivit dans son plan exécuté plus de deux siècles avant l'illustre d'Anville, celui de ce célèbre géographe, c'est à savoir que tous deux étudièrent le golfe Arabique, de manière à en faire connaître les différentes positions anciennes et actuelles. Castro n'a donc pas parcouru les rivages de ce golfe fameux sans chercher à reconnaître quels pouvaient être les lieux dont il est fait mention dans les anciens auteurs (10).

(1) Ces ouvrages furent publiés à Venise en 1562, et à Cologne.

(2) Voy. Stockler, Essai sur l'hist. des mathém., etc.

(3) Ibid., p. 38.

(4) *Historia astronomiæ*, 1741, in-4, p. 361.

(5) *Biblioth. hispanica*, III, 476.

(6) Dictionnaire.

(7) Histoire de l'astronomie moderne.

(8) Traité d'astronomie. liv. II, 457.

(9) On voit dans une lettre de l'illustre infant don Louis, adressée à Castro le 19 mars 1539, que ce dernier avait transmis à ce prince le 5 août de l'année précédente, une série d'observations astronomiques, et qu'il avait écrit tout ce qu'il avait observé dans le cours de son voyage. Ce travail précéda de quatre ans celui de son Itinéraire de la mer Rouge. Le prince lui exprime son impatience de connaître les résultats des observations faites, dit-il, *avec nos instruments*. Ces instruments sont probablement ceux que Nunes avait fait construire. Rapprochez le passage de cette lettre (Docum. n^o 3 dans l'édition d'Andrade de 1835) avec l'autre des pages 134 et 135 de l'Essai sur l'hist. des math. par Stockler.

(10) Voy. d'Anville, Mémoires sur l'Égypte ancienne et moderne. Paris, 1766, préf., p. 13.

Déjà dans la dédicace à son illustre ami l'infant D. Louis, il révèle ses connaissances philosophiques, sa critique et son érudition. Il s'y plaint de la présomptueuse ignorance de quelles prétendus savants. Il leur reproche cette fatuité qui les faisait parler comme s'ils eussent su toute « l'astronomie d'Hipparque, la mécanique sublime d'Archimède, la cosmographie de Ptolémée, la géométrie d'Euclide ; comme s'ils eussent eu le génie et l'habileté d'Aristote, ainsi que le coup d'œil et le savoir de Pline, pour pouvoir apprécier et décrire les objets de la nature (1). »

La lecture de cet ouvrage nous montre ce grand homme étudiant toujours les auteurs anciens pour les admirer passionnément, et pour les suivre dans ses observations et dans ses rapprochements, mais souvent aussi pour corriger leurs inexactitudes. On voit qu'il avait avec lui un Pline qu'il cite souvent, ayant toujours le soin de l'appeler le *Naturaliste*, pour qu'on ne le confonde pas avec Pline le jeune. Il cite également Diodore, qu'il n'oublie jamais d'appeler de Sicile, pour qu'on ne le confonde pas avec Diodore d'Antioche. Il avait aussi avec lui un *Pomponius Mela* et une édition de Strabon, auteur qu'il nomme toujours de Cappadoce, peut-être pour qu'on ne le confonde pas avec le Strabon Walafride, savant auteur du ix^e siècle (2). Pour lui, géographe qui avait étudié des écrits du moyen âge, et qui écrivait dans un siècle qui a vu paraître vingt-cinq éditions de Ptolémée, son auteur de prédilection, était ce fameux géographe d'Alexandrie. Néanmoins il ne l'épargne jamais ; il relève à chaque instant ses erreurs comme il relève celles de Strabon. Et malgré son admiration pour le prince des géographes, comme il l'appelle, il avoue qu'il est frappé d'étonnement toutes les fois qu'il pense que Ptolémée, né à Alexandrie, où il composa son grand ouvrage et où il passa toute sa vie, que ce savant ait pu commettre tant d'erreurs en traitant de Suez et du golfe Ellanitique.

Castro ne s'aidait pas seulement des ouvrages des auteurs anciens ; il étudiait aussi, au milieu des dangers d'une navigation périlleuse, d'autres livres qui pouvaient l'éclairer sur les localités (3).

C'est ainsi que nous remarquons que quand il parle de Sainte-Catherine du Mont-Sinaï, il cite Antonin, archevêque de Florence (4), ce célèbre chroniqueur du xiv^e siècle canonisé par Clément XII.

Castro portait donc avec lui une collection des auteurs anciens qui traitent des localités dont il devait écrire son célèbre itinéraire. Néan-

(1) Rapprochez cet éloge que Castro fait de Pline en si peu de mots, avec celui que fait Buffon du même auteur.

(2) Castro connaissait peut-être les écrits du Strabon allemand avant leur publication dans le recueil de *Canisius*.

(3) Plusieurs passages de l'itinéraire de Castro prouvent qu'il avait avec lui dans son vaisseau une collection des auteurs qu'il cite, et notamment celui avec lequel il détermine la position de l'îlot près du promontoire *Possidto*, passage où il dit qu'il débarqua pour mesurer les distances, pour faire des observations astronomiques, *et rapprocher les noms anciens du promontoire avec les noms modernes*.

(4) Roteiro, p. 199.

La chronique d'Antonin eut plusieurs éditions. Au temps de Castro existaient déjà celles de Venise de 1480, de Nuremberg de 1484, en lettres gothiques ; celle de Bâle en 1491, et celle de Lyon de 1517, en 5 vol. in-fol.

moins, je ne dois pas cacher mon étonnement de ne le voir jamais citer les auteurs grecs; car il ne s'était jamais servi des notions d'Agatarchides de Cnide (1) ni de celles d'Arrien, qui a donné dans son périple de la mer Erythrée la description de tous les ports, des rades, îles et stations de cette mer (2).

S'il cite Hipparque dans un passage de sa préface, il n'en a parlé que d'après ce qu'il avait lu dans Pline l'Ancien, qui nous a conservé les titres des ouvrages de cet astronome, ouvrages qui se sont perdus (3).

Quoi qu'il en soit, ce que je trouve encore de plus extraordinaire, c'est que Castro, en parlant longuement du Nil et des causes du débordement de ce fleuve, débordement qui, comme il le remarque très bien, «*avait fourni aux anciens philosophes un thème de discussion sans qu'ils aient pu le résoudre,*» n'ait point cité Hérodote, ni Erastosthène, ni Théophraste dans Porphyre, d'autant plus que le premier aurait dû le charmer par le tableau si intéressant qu'il nous a laissé.

Les anciens philosophes auxquels Castro fait allusion ne pouvaient être les auteurs qu'il cite. Seraient-ce Thalès, Anaxagore, Euripide, Ephore, Aristote et son scoliaste Alexandre d'Aphrodisée, qui se sont occupés de ce phénomène? Nous ne pouvons que le présumer.

Notre auteur prétend avoir obtenu la connaissance des causes de ce phénomène du débordement du Nil, que de si *grands génies*, dit-il, *ont ignoré; et j'ai en peu d'heures sans dépenses, sans veilles et sans travail, découvert le secret que tant de puissants rois, après avoir dépensé des sommes immenses, n'ont pas pu découvrir.*

Dans ce passage, Castro paraît vouloir nous faire comprendre qu'il entendait parler des recherches faites par différents princes qui ont régné sur l'Égypte, tels que Sésostris, Cambyse, Alexandre, les deux Ptolémées Philadelphie et Evergète, enfin des recherches faites du temps de César et de Néron pour découvrir les sources du Nil, recherches qui furent toutes infructueuses.

(1) Cet auteur écrivit sous Ptolémée Philometor. Photius nous a conservé dans sa Bibliothèque quelques extraits de son livre; mais ce bel ouvrage était écrit en grec, et la première traduction latine de Scott n'a paru qu'en 1606, plus d'un demi-siècle après la mort de Castro.

(2) Au temps de Castro, il n'y avait pas encore de traduction latine d'Arrien. La première n'a paru qu'en 1577, près de trente ans après la mort de Castro; Arrien n'a point observé, comme notre auteur, les rums des vents et les courants du golfe Arabe. Le Père (Descript. de l'Égypte, tom. XI, édit. in-8) paraît n'avoir pas connu la traduction précitée, il ne cite que la traduction faite par Blacnard en 1683. Gosselin (Recherches, etc., II, 176) dit que ce périple est faussement attribué à Arrien. Sur cette question voyez le savant ouvrage du docteur W. Vincint, Voyage de Néarque, etc.

(3) Castro ne pouvait pas connaître ce qui nous reste de cet auteur, le Commentaire sur Aratus, qui ne fut imprimé avec une traduction latine d'Hildéric qu'en 1567, chez les Juntas, presque vingt ans après la mort de Castro.

S'il parle d'Archimède, c'est peut-être d'après la traduction latine faite par le savant évêque de Gôa, don François de Mello, son compatriote et son contemporain. En effet, ce prélat traduisit du grec en latin le Traité *De incidentibus in humidis*, et les Traités d'Euclide.

Quant à Diodore, qu'il cite et qu'il corrige quelquefois, probablement de la traduction latine des six premiers livres de cet auteur qui avait été imprimé à Venise en 1496.

Ces observations nous montreront à la fois l'instruction et le savoir de Castro, et nous prouveront en même temps qu'il aimait de préférence la langue latine, qu'il ne se servait des ouvrages des autres grecs qu'autant qu'il en existait des traductions latines.

En effet, il ne parle jamais, malgré son érudition, des différents systèmes des Grecs, tels que ceux d'Hésiode, d'Homère, d'Orphée, de Démocrite, de Scylax et d'Eudoxe.

Il n'est pas moins digne de remarque que, contre l'usage des géographes du moyen âge, il ne parle qu'une ou deux fois d'une manière claire des traditions bibliques et de la géographie des Hébreux. Il ne cite pas même la dénomination donnée à la mer Rouge dans les textes de nos livres saints de *Yam-Suph*, mer des joncs ou de l'algue⁽¹⁾, dont une île *Suffange-ul-Bahari*, dont il détermina la position et indiqua la synonymie, conservait encore un nom analogue à celui que les livres saints donnent à ce golfe.

Il garde le même silence quand il discute quelques données pour déterminer la position astronomique de *Bérénice*, ne se rapportant pas aux traditions bibliques; il ne nous dit pas si c'était l'ancienne *Esiongaber* des Hébreux⁽²⁾, quoique, du temps de Josèphe, elle fût déjà nommée *Bérénice*⁽³⁾.

Il est étonnant, dis-je, que notre auteur, qui aimait à faire des rapprochements, n'en ait point fait ici avec les dénominations des textes sacrés, et qu'il n'ait pas signalé non plus une ville appelée du même nom de *Bérénice*, et située dans le golfe Arabique, savoir: la Bérénice de Strabon près de Sabée, *κατα Σαβας*, Bérénice Epi-dires; et ce silence est d'autant plus remarquable que Jean de Castro, tout en suivant Pline, assure que les données fournies à l'égard de cette ville par *Pomponius Mela* étaient insuffisantes⁽⁴⁾.

D'autre part, Castro paraît avoir eu quelque connaissance des langues arabe et persane; car nous remarquons qu'il désigne la signification en portugais d'un grand nombre de noms arabes, et qu'il rapporte une longue et curieuse conversation qu'il eut avec un Arabe, qu'il dit très instruit, et qu'il questionna sans interprète sur les traditions qui existaient parmi eux sur l'endroit par où les Israélites effectuèrent leur passage;

(1) Barradas, auteur portugais du XVI^e siècle, cap. X, *De Mare Rubro*, produit la dénomination hébraïque de cette mer.

(2) Liv. III des Rois, chap. 9, v. 26; Paralipom., liv. II, chap. 8, v. 17.

(3) Flav. Josèphe, l. Antiq. judaiq., liv. VIII, c. 6, p. 437. Du temps de Castro il n'existait pas de traduction latine de cet ouvrage.

(4) Selon Pomponius Mela, cette ville était placée entre le promontoire d'Héroopolis et celui de Strobile. Josèphe dit, en parlant de la flotte de Salomon, que Bérénice fut construite à Aziongaber, mais que cette Aziongaber s'appelait de son temps Bérénice, et qu'elle n'était pas loin d'Elana. (Antiq. judaiq., p. 269. Selon don Calmet, Josèphe s'est trompé lorsqu'il a mis de ce côté de la mer Rouge une Bérénice qui était à l'autre bord. Vossius croit, au contraire, que la Bérénice de Josèphe est la même que celle de Pomponius Mela.

Nous nous bornons pour le présent à citer au lecteur cette discordance d'opinions; mais nous discutons ce point dans notre examen critique et géographique de l'Itinéraire de Castro, auquel nous renvoyons le lecteur.

problème que notre auteur discuta avant qu'il ne fût discuté par un grand nombre de savants et de voyageurs célèbres⁽¹⁾.

Je dois ajouter ici que notre auteur prouve dans cette discussion qu'il avait étudié les auteurs qui avaient parlé avant lui de ce passage, quoiqu'il garde le silence sur ce que dit Eusèbe à cet égard⁽²⁾.

Nous signalerons encore ici une autre particularité fort curieuse qui montre la persévérance de notre auteur : ce fut de chercher tous les moyens de s'instruire sur tout ce qui avait trait à l'histoire et à la géographie ancienne de cette partie du globe.

A cet effet, il se procurait, par l'intermédiaire de ses correspondants qui voyageaient en Perse, l'*Histoire d'Alexandre-le-Grand* d'après les écrivains orientaux, et nommément d'après les auteurs persans, particularités qui nous sont révélées par deux des documents publiés dans la nouvelle édition d'Andrade.

En effet, les deux correspondants de Castro, c'est-à-dire Falcão, et Garcia de La Penha, lui envoyèrent chacun un exemplaire de l'*Histoire d'Alexandre en persan*. Le premier ajoute, dans sa lettre d'envoi datée d'Ormus le 21 février 1546, qu'il pense que les livres orientaux de ce genre sont moins exactes et moins véridiques que les nôtres. Falcão paraît faire ici allusion aux fables débitées par les Orientaux sur leur *Es-kander* ou *Iskender Doulkarnâin*, fables qu'il croyait peu-être trouver dans cet ouvrage.

Quoi qu'il en soit, Falcão nous révèle en même temps par cette lettre la considération dont notre auteur jouissait parmi les gens instruits ; car il ajoute que le même volume contient d'autres histoires (ou plutôt des contes) outre celle d'Alexandre, mais dont la lecture plairait peut-être mieux à D. Ferdinand de Castro (qui était un jeune homme) qu'à lui, homme grave et savant ; particularité qui paraît montrer d'une manière plus décisive encore, que ces histoires n'étaient autres que les fables d'*Eskander*.

Le second exemplaire envoyé à Castro par *La Penha* était très précieux ; car celui-ci dit dans sa lettre qu'on n'a pu découvrir, après de longues et pénibles recherches, que ce seul exemplaire qu'il signale comme une grande découverte.

D'autre part, Castro, infatigable dans ses recherches, cherchait à dé-

(1) Castro devança aussi dans cette discussion Bellonius. Furer, son compatriote le jésuite *Barradas*, qui écrivit *Itinerarium filiorum Israel ex Egypto*, etc., ouvrage publié pour la première fois à Lyon en 1620, à Anvers en 1621 (édit. de la Biblioth. du roi). Il devança également Le Clerc, qui écrivit aussi *De trajectionis maris Idumaei*; le célèbre Bochart, Michaëlis, Schaw, Goldsmith, qui écrivit *Nova demonstratio transitus populi Israel*; enfin notre auteur devança Pokoke, Niebuhr, M. Du Bois Aymé, etc.

(2) Eusèbe, Préparat. évangél., liv IV, c. 17, qui expliqua le passage de la mer Rouge au moyen des marées, et qui parle d'Artapamus, qui produisait cette opinion comme ayant été celle des prêtres de Memphis.

Le silence de Castro sur le passage d'Eusèbe doit nous étonner d'autant plus qu'à l'époque où il écrivit son Itinéraire il existait déjà deux traductions latines des ouvrages du savant évêque de Césarée, c'est-à-dire celles de 1470 et 1522, et qui précédèrent celle du texte original grec donné par R. Etienne en 1544.

couvrir à Matzua⁽¹⁾, dans les livres abyssins, les traditions qu'on pouvait y trouver sur la reine de Saba.

On doit donc voir, par les observations que je viens de consigner ici, le zèle de Jean de Castro pour la science ; mais vous vous en convaincrez davantage lorsque j'aurai l'honneur de vous lire l'examen critique et géographique de son itinéraire de la mer Rouge, dont je rédige en ce moment les dernières pages.

Là, il ne se borna pas à tracer et à déterminer les positions astronomiques, ni à nous donner de vagues notions comme celles que nous rencontrons dans la plupart des portulans du moyen âge ; mais au contraire on le voit corriger les erreurs des anciens géographes, ajouter des descriptions historiques et des considérations très importantes, et souvent d'un ordre très élevé.

Il y décrit plus du double des ports, rades et îles de la mer Rouge que n'en a décrit Le Père dans son savant *Mémoire sur le Canal des Deux Mers*⁽²⁾.

L'exactitude du travail du navigateur portugais a été reconnue par l'illustre d'Anville. Au surplus, notre auteur donne une curieuse description de l'Ethiophe, devançant ainsi celles des PP. Santos, Lobo et Telles, devenues si célèbres par les commentaires de Ludolf.

Castro, avide de connaître tout ce qui avait trait aux pays qu'il parcourait, se plaint beaucoup de ce que les Abyssins ne portent aucun intérêt aux antiquités de leur pays. Ailleurs, il regrette que le cadre de son travail ne lui permette pas de s'étendre davantage.

Castro se distinguait ainsi de la plupart des navigateurs de son temps sous plus d'un rapport, par son érudition, par son esprit de recherche et de discussion, et par l'importance qu'il attachait aux phénomènes physiques qui frappaient son imagination. Il abordait toutes les questions, tous les problèmes historiques et géographiques que le génie et la sagacité des anciens n'avaient point résolus, ou qu'ils n'avaient que simplement effleurés. C'est ainsi que nous le voyons, sans le secours de la géologie, que malheureusement il ignorait comme les savants de son époque, nous le voyons, dis-je, décrire la structure, la couleur et la direction des montagnes, descriptions qui nous révèlent en même temps ce qu'il aurait été capable de faire s'il eût voyagé dans notre siècle.

Il observa les phénomènes des marées et ceux des vents, et de ces tournoisements qui enlèvent le sable ; il observa les variations du compas et les changements subits de température entre Tor et Suez, changements qu'il aurait été plus à même d'observer s'il avait écrit cinquante-huit ans plus tard⁽³⁾. Ailleurs on le voit interroger les Arabes à Suez sur les débris de l'antiquité qui pouvaient s'y trouver. Il examina et dis-

(1) Selon Le Père, c'est le port de cette île qui remplace l'ancienne *Adulis*, et par lequel on pénétrait comme on fait aujourd'hui dans le royaume d'Abyssinie.

Selon Castro, c'est Ptolomais. Vosius adopta cette opinion ; mais d'Anville l'a combattue. Voyez d'Anville, *Mémoires sur l'Égypte ancienne*.

(2) *Descript. de l'Égypte*, XI ; édit. in-8°, p. 200 e suiv.

(3) On fait remonter l'invention du thermomètre à l'an 1600, et celle du baromètre à l'an 1643, année de la première expérience de Tori-Celli.

cuta la question de savoir par où Sésostriis, et après lui Ptolémée, avaient pu pratiquer les canaux pour établir la communication du Nil avec la mer Rouge. Il discuta également la question de savoir par quels motifs le golfe Arabe fut appelé *mer Rouge*. A cet effet, il discute les opinions des anciens, et produit ses propres observations, commençant par dire : *Depuis mon arrivée à Socotora jusqu'à Suez, jamais je n'ai manqué ni jour ni nuit d'observer les eaux de cette mer, et j'ai employé tous mes efforts pour connaître la vérité.*

Enfin on doit voir par ce rapport que Jean de Castro, plus de deux siècles avant les célèbres voyageurs modernes Niébuhr, Salt, Bruce, et d'autres, traita de toutes les questions graves dont s'occupèrent les savants de l'antiquité, ainsi que ceux des temps modernes sur ce fameux golfe si justement célèbre dans l'histoire du commerce des anciens, et auquel se rattachent tant de souvenirs, et les noms de Sésostriis, des Pharaons, de Salomon, et de la reine de Saba, de Psamméticus, de Nécos, de Darius, d'Alexandre et de Ptolomée, qui presque tous sont rappelés dans l'ouvrage du navigateur portugais.

Pour juger impartialement de l'étendue des connaissances de ce grand homme, il ne faut pas le juger par l'état de la science de nos jours ; mais nous transporter par la pensée à son siècle, examiner l'état où se trouvait alors la science qui venait à peine de naître, et comparer l'œuvre de Castro avec les écrits des autres marins de son temps. On doit réfléchir sur les difficultés de cette navigation de l'entrée jusqu'au fond du golfe qui ne pouvait se faire du temps de saint Jérôme qu'en plus de six mois⁽¹⁾, navigation dont un célèbre géographe arabe, qui vécut plusieurs siècles après saint Jérôme, nous dépeint encore les dangers avec de si vives couleurs⁽²⁾ ; on doit réfléchir, dis-je, que notre auteur fit non seulement cette navigation en moins de trois mois⁽³⁾, traversant plus de 1,000 lieues marines⁽⁴⁾ sans avoir perdu un de ses vaisseaux, tout en ayant franchi deux fois *la porte du malheur ou des naufrages*⁽⁵⁾, mais encore qu'il s'occupa de rédiger ce célèbre itinéraire.

En effet, l'œuvre de Castro, comme l'a très bien observé M. Eyriès dans un excellent article que ce savant lui a consacré dans la Biographie

(1) *Felix cursus est si, post sex menses supradictæ urbis Ailath portuum teneant a quo se insipid aprise oceanus.* S. Jérôme, cité par Ameilhon, dans son *Traité du commerce des Égyptiens*, 1766, in-8, p. 78.

Le témoignage de cet auteur est d'autant plus précieux qu'il vécut à Alexandrie, où il dut être au fait de ces particularités.

(2) *Edrisi*, traduction de M. A. Jaubert; 1, 135.

Les difficultés qu'offre la navigation de ce golfe ont été signalées aussi dans des ouvrages postérieurs à l'itinéraire de Castro, c'est-à-dire dans ceux de Dodwel, Hudson, Huet, Bruce, Robertson, Niebuhr, Rennel, W. Vincent et d'autres.

(3) Castro commença sa navigation du golfe le 28 janvier 1541, et la termina le 26 avril.

(4) Le navigateur portugais ayant parcouru le golfe dans toute sa longueur, fit non seulement 1,000 lieues marines (rapprochez Malte-Brun, VIII, 243, et Le Père, *Mém.* sur le canal des deux mers, p. 199), mais il le traversa encore en différentes directions dans sa largeur.

(5) Bab-el-Mandeb signifie *Porte du Malheur ou des naufrages*, ou plutôt *de l'affliction*, selon la traduction de notre savant confrère M. Reinaud.

universelle, *est une description détaillée et exacte de la mer Rouge et des parages voisins, et est la première qui ait été faite d'après des observations mathématiques.*

Au surplus, l'inscription sanscrite qui se conserve encore dans le jardin du célèbre château de *Penha-verde* à Cintra, inscription dont le savant orientaliste Wilkins donna l'explication, nous atteste d'une part, avec d'autres monuments, le zèle de ce grand homme pour la science, et nous montre encore autant de trophées obtenus par lui dans l'Inde.

Je me permettrai d'ajouter que, lorsqu'il sera jugé impartialement d'après un examen critique et géographique de ses ouvrages, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent, il obtiendra dans la science un triomphe aussi beau que celui que la ville de Goâ⁽¹⁾, imitant la ville éternelle des Emiles et des Césares, décerna à ce grand capitaine après la conquête du royaume de Cambaye.

J'ose donc prier la Société de géographie, qui possède maintenant les ouvrages qui attestent les services que cet homme vénérable a rendus comme géographe et comme guerrier, ouvrages dont elle m'a fait l'honneur de me charger de lui rendre compte ; j'ose la prier, dis-je, d'accorder une place dans son Bulletin à cette notice consacrée à la mémoire d'un savant dont la carrière littéraire commença dans les premières années du xvi^e siècle, et qui a consacré sa vie tout entière à la science, à la gloire de son pays, et surtout à la vertu.

(1) La ville de Goâ lui décréta le triomphe, qui eut lieu le 15 avril 1547. Voyez les longs détails dans Andrade, liv. III, p. 234 et suivantes. Castro marchait couronné de lauriers et suivi des étendards du royaume de Cambeya trainés par terre, le jusarcam et les autres capitaines captifs, et 600 prisonniers enchaînés.

DE L'INTRODUCTION
DES
PROCÉDÉS RELATIFS A LA FABRICATION
DES
ÉTOFFES DE SOIE

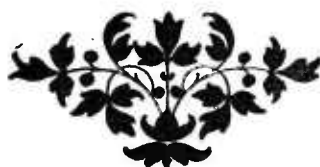
Dans la peninsule hispanique
sous la domination des arabes,

RECHERCHES

PRÉCÉDÉES D'UN EXAMEN SUR LA QUESTION DE SAVOIR
SI CES PROCÉDÉS Y ÉTAIENT OU NON CONNUS
AVANT LE IX^e SICLE DE NOTRE ÈRE,

PAR

M. LE VICONTE DE SANTAREM



PARIS.

MAULDE ET RENOU, IMPRIMEURS,

Rue Bailleul, pres du Louvre, 9-11.

—
1838

La production et le commerce de la soie chez les anciens, le pays qui produisait l'admirable insecte qui en fournit la matière première, les peuples qui fabriquaient ces riches étoffes, dont les plus anciens livres nous parlent avec enthousiasme, enfin les routes commerciales par où ces étoffes précieuses étaient transportées dans l'Occident, sont autant de points du plus haut intérêt pour l'histoire de la géographie, de l'économie industrielle et commerciale des peuples de l'antiquité. Cependant aucune partie de l'histoire des anciens n'est plus obscure, ni plus difficile. Elle a déjà exercé le savoir et la critique d'un grand nombre d'hommes les plus éminens dans la science, et malgré leurs efforts, ces problèmes sont encore loin d'être résolus d'une manière positive et satisfaisante. Mon but n'étant point d'écrire l'histoire de la soie chez les anciens, je n'ai fait qu'effleurer ces différens points, autant que cela m'était nécessaire pour établir une date approximative de l'introduction des vers à soie et de la fabrication des étoffes de soie dans la péninsule hispanique.

Cependant le lecteur y trouvera le plus grand nombre de notions qui aient été réunies jusqu'à présent sur cet intéressant sujet.

Au reste, on ne trouvera pas extraordinaire qu'au moment où l'on s'occupe d'une manière si directe et si générale, non seulement en France, mais encore dans plusieurs autres pays, de tout ce qui a trait à une importante branche d'économie rurale, savoir, la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie ; au moment où le gouvernement français vient de faire traduire par M. Stanislas Julien, de l'Académie royale des Inscriptions, les principaux traités chinois relatifs à cet objet, traités qui ont été immédiatement traduits en italien⁽¹⁾ à Turin, en russe à Saint-

(1) Traduction de M. Bonafous, de l'Académie de Turin. Ce savant agronome a ajouté des notes importantes à sa traduction, et M. Biot a rendu compte de la traduction de M. Julien dans le *Journal des Savans*.

Pétersbourg, en allemand à Stuttgart, aux frais du roi de Wurtemberg, et en arabe au Caire, quand l'Académie royale des sciences s'en est occupée (1); au moment où M. Robinet va ouvrir un cours public sur cet objet et où une société séricicole s'établit à Paris; qu'au moment où l'on s'occupe de ces procédés d'une manière si large, et lorsque l'ouvrage de M. Julien nous offre quelques données historiques, d'après les livres chinois, sur l'époque prodigieusement reculée de la culture de cette industrie en Chine, on ne trouvera pas, dis-je, extraordinaire de me voir attacher quelques observations à tant d'intéressans travaux, quelques étrangères qu'elles puissent paraître à mes études habituelles. Je n'aborde d'ailleurs le sujet que dans un but purement historique: je me suis proposé 1^o de fixer l'époque véritable de l'introduction de la culture du mûrier et de la fabrication de la soie dans la péninsule ibérique, que la divergence d'opinions de plusieurs auteurs a rendue jusqu'à présent incertaine; 2^o de montrer en même temps par des documens que j'ai publiés le premier, que cette branche d'économie rurale était dans un état de grande prospérité en Portugal avant les rapports directs établis avec la Chine par la nouvelle voie de communication avec cet empire, après le passage du cap de Bonne-Espérance, doublé par Vasco da Gama, en 1497; 3^o de confirmer les observations que j'avais verbalement communiquées à M. Stanislas Julien sur cette branche d'économie rurale en Portugal.

Mes recherches ne se sont pas étendues sur tous les points que j'aurais désirés: d'autres travaux littéraires m'ont empêché de leur donner tous les développemens dont elles paraissaient être susceptibles.

Toutefois le lecteur trouvera à la fin de cet écrit des éclaircissemens et des détails dont je n'ai pas cru devoir surcharger le texte et les notes.

§ I^{er}.

OBSCURITÉ DE L'HISTOIRE DE LA LUSITANIE A L'ÉGARD DES PROCÉDÉS EN USAGE POUR L'ÉDUCATION DES VERS A SOIE ET DE LA FABRICATION DES ÉTOFFES DE SOIE AVANT LA PÉRIODE ROMAINE.

L'obscurité de l'histoire de la Lusitanie de l'époque antérieure à la période romaine, le peu de notions qui nous sont parvenues sur les rapports de ce pays avec les Phéniciens, les Tyriens, les Perses et les Carthaginois, nous forcent à recourir souvent plutôt à des conjectures qu'à des faits. Déjà un écrivain célèbre, dont je suis loin d'admettre toutes les opinions historiques, a dit *que sans l'audace des conjectures il faudrait renoncer à toute recherche sur l'histoire ancienne des peuples* (2).

(1) Séances du 20 novembre, des 18 et 26 décembre de l'année dernière, et des 2 et 15 janvier 1838.

(2) Niebuhr, Hist. rom., t. I, page 217, trad. franç.

Cette assertion, vraie jusqu'à un certain point, mais qui ne doit pas servir toujours de règle dans l'étude de l'antiquité, s'applique à cette période où l'on ne peut indiquer que par des conjectures l'état de l'industrie des anciens peuples de la péninsule ibérique ; en effet, nous ne savons rien de positif sur l'état de l'économie rurale et de l'industrie des Ibériens. Les rares notions que nous trouvons sur ces peuples nous sont, pour la plupart, fournies par des auteurs qui ont vécu plusieurs siècles après la domination des peuples que nous venons de nommer plus haut, entre autres par Strabon. Ce savant géographe, quoiqu'il eût beaucoup voyagé, ne connaissait point la péninsule ibérique ; et, malgré ce qu'il nous dit dans son livre III de l'industrie et du commerce qui enrichissaient les villes ibériennes situées sur la Méditerranée et ailleurs, il ne donne pas sur l'état de l'économie rurale et de l'industrie manufacturière des Ibériens, des détails qui puissent nous apprendre si la fabrication des étoffes de soie y était, ou non, connue dans les temps antérieurs. Néanmoins, nous savons par ce même auteur, et encore plus par les curieux détails qu'on trouve au commencement du VIII^e livre d'Athénée, qui les a extraits du XXXIV^e des histoires de Polybe, que la Lusitanie abondait en grains, en bestiaux, en or, etc.

Si nous rapprochons entre eux les divers détails du fait historique qui nous prouve qu'un corps de 10,000 Lusitaniens s'engagea dans l'armée carthaginoise commandée par Hannon, dans l'expédition de Sicile, et cela en vertu d'un traité fait entre les Carthaginois et les chefs Lusitaniens, ce rapprochement nous indiquera que la population devait être très nombreuse pour fournir un tel contingent, et que la science de l'agriculture ne pouvait pas être entièrement négligée.

En effet, nous connaissons la manière dont les carthaginois avaient coutume de traiter leurs provinces. La Sardaigne peut servir de modèle et de preuve de la sagesse de l'administration de ce peuple. Polybe⁽¹⁾ nous décrit l'état florissant de l'agriculture au temps des Carthaginois.

Les tisseranderies de Carthage étaient très renommées. Un Grec, nommé Polémon, a écrit sur ce sujet un ouvrage spécial, d'après ce que nous dit Athénée⁽²⁾. Mais quels étaient les étoffes qui étaient fabriquées par les Carthaginois ?

Quels étaient ces tissus qu'on fabriquait à Malte, et qui étaient aussi fins que moelleux, dont parle Diodore⁽³⁾ ? Nous savons bien peu, et tout concourt à couvrir cette question de la profonde obscurité dans le tableau du commerce maritime des Carthaginois, qu'on peut dresser d'après les notions données par les auteurs anciens ; nous ne rencontrons point de trace qui nous apprenne que les Carthaginois aient introduit en Espagne les étoffes de soie. D'autre part, nous savons encore que l'économie rurale a été regardé comme l'occupation la plus noble parmi ces peuples, à laquelle se livraient même les premiers hommes de l'état ; néanmoins, il paraît qu'ils n'ont pas connu toutes les propriétés du mûrier, car s'ils

(1) Polyb., I, 196.

(2) Athén., 541.

(3) Diodor., I, 339.

les avait connues, il est probable que Magon en aurait fait mention dans l'ouvrage qu'il composa en langue punique sur l'agriculture, que Cassius-Dionysius d'Utique, traduit en Grec, et que Diophane de Bythynie réduisit à six livres dont il ne nous reste que des notices dans Varron, où il n'est pas question de la propriété des feuilles du mûrier ni du ver à soie, car ni Varron, ni Columelle, qui ont fait mention de cet ouvrage avec éloge, n'ont point parlé ni des propriétés de l'un ni de l'existence de l'autre; or ce dernier écrivain se rapporte aux différens passages des livres de l'agronome carthaginois, pour la culture de l'olivier⁽¹⁾ et pour les abeilles, et ne dit pas un mot sur le mûrier ni sur les vers à soie.

Pline aussi se rapporte à l'agronome carthaginois⁽²⁾ pour la plantation des amandes, pour les peupliers⁽³⁾, pour les oliviers; mais pas un mot sur la propriété des feuilles du mûrier.

Les anciens historiens se taisent sur le parti que les Lusitaniens tiraient de la manufacture de la soie, branche d'industrie de la plus haute importance. Nous savons toutefois que ces peuples avaient des cuirasses *tissues de lin*, qu'ils portaient des *saies*, qu'ils s'enveloppaient de manteaux noirs, *que les femmes portaient des robes et des habits brodés*; nous savons encore par Pline, qu'à Salacia (aujourd'hui Alcacer do Sal), dans la Lusitanie, on fabriquait des étoffes très renommées⁽⁴⁾. Le même auteur, assure⁽⁵⁾ que ce fut dans l'Espagne tarragonnaise qu'on inventa les voiles de fin lin nommés *cerbases*, sorte de toile précieuse que nous nommons aujourd'hui *batiste*. Nous savons encore que chez les *Celtiberi*, il y avait tous les ans une assemblée de vieillards dans laquelle les femmes apportaient leur travail de l'année, et que celle qui était reconnue la meilleure ouvrière recevait une récompense. Ces notions insuffisantes qui nous sont fournies par Strabon, Diodore de Sicile, Nicolas de Damas⁽⁶⁾ et d'autres, si nous les rapprochons des relations de ces auteurs

(1) Colum., de Arbor.

(2) Plin. H. N. XVIII, II.

(3) *Ib.*, XVI.

(4) Lib. VIII.

Istriæ Liburniæ que pilo proprior, quam lanæ, pexis aliena vestibus, et quam Salacia scutulato textu commendat in Lusitania. Simili circa Piscenas provinciæ Narbonensis, similis et in Ægypto ex quam vestis detrita usu pingitur rursusque ævo durat. Plin., H. N., lib. VIII. Desmarest propose pour ce passage une traduction différente de celle qui a été donnée par *Poinsinet*, la voici :

«En Istrie et en Liburnie, les toisons ressemblent plus au poil qu'à la laine, tellement qu'on ne peut les employer à la fabrication des draps peignés, *mais celles que la ville de Salacia en Lusitanie a rendu célèbres* par l'emploi qu'elle en fait dans les *étoffes scutulées*, sont semblables aux laines des environs de Pézénas, dans la province Narbonnaise, et à celles qu'on tire d'Égypte, avec lesquelles on fabrique aussi les draps qui, dépouillés par l'usage, se renouvellent par la teinture, de manière à durer encore long-temps.» Mém. de l'Inst., t. VII, 1806, page 125, 2^e part.

Les Ibériens étaient habillés de blanc. (Voy. Polyb.) Les soldats espagnols étaient les plus disciplinés des armées de la république et faisaient d'ordinaire le service de la grosse infanterie. Ils portaient des habits blancs de lin avec des ornemens rouges. (*Ib.*, I, p. 148.) Il est curieux de remarquer que le rouge soit encore la couleur de la cocarde nationale des espagnols.

(5) Plin., H. N., lib. XIX, cap. I.

(6) Voir les fragmens de l'Histoire universelle de cet écrivain dans les manuscrits publiés par Henri de Valois, et dans le *Prodromus Biblioth. Græcæ* de Coray.

sur l'état des mœurs de ces peuples, rendent les problèmes relatifs à leur agriculture et à leur industrie d'autant plus difficiles à résoudre, que ces mêmes écrivains, imbus et dominés par des idées exclusivement grecques, ne voyaient dans les autres peuples qu'ils appelaient barbares (1) que des êtres à demi sauvages.

Néanmoins, si d'une part, nous considérons les particularités que nous avons signalées plus haute, et de l'autre les faits historiques qui constatent les relations commerciales des Lusitaniens avec les Phéniciens et avec les Tyriens, relations dont les détails étaient ignorés des autres nations et conséquemment des écrivains grecs (2), il sera peut-être permis de croire que les étoffes de soie qui, selon Ezéchiél (3), étaient exposées par les Syriens dans les marchés de Tyr, n'étaient pas inconnues dans l'Ibérie, où les Tyriens devaient en importer avec d'autres produits du sol et de l'industrie de l'Asie.

Le même prophète nous apprend aussi que Tarsis ou Tartessus possédait de grandes richesses commerciales; car il nous dit, en interpellant la ville de Tyr :

«Tarsis (4) te fournissait en abondance toutes sortes de biens, elle remplissait tes marchés d'argent, de fer, d'étain, de plomb (5).»

D'un autre côté, le commerce des Phéniciens non seulement s'étendit sur toutes les côtes de l'Ibérie, mais pénétra même dans l'intérieur du pays, ainsi que l'attestent quelques monumens figurés (6); et avec le culte des dieux de la Phénicie, on vit aussi se répandre dans la Péninsule l'industrie, les arts et la civilisation des Phéniciens.

En effet, Strabon nous apprend qu'on trouvait sur les côtes de l'Ibérie plus de 200 colonies d'origine phénicienne.

M. Heeren croit que les établissemens des Phéniciens en Espagne

(1) Tout le monde sait que les Grecs donnaient ce nom à toutes les nations qui ne parlaient pas leur langue; ils n'en exceptaient pas même les Egyptiens, chez lesquels ils confessaient que tous leurs philosophes et tous leurs législateurs avaient voyagé pour s'instruire. Voy. Brückner et Scaliger sur ce mot.

(2) Rechercher et cacher les pays fertiles en métaux, c'était là toute la politique phénicienne (Heeren, IV, 201), et l'Espagne était regardée comme le pays le plus riche du monde ancien. (Ib., 308.) En effet l'abondance des métaux précieux dans la Péninsule dut contribuer beaucoup au perfectionnement des métiers qui s'occupent de leur apprêt. Diodore de Sicile, liv. V, nous prouve que chez ces peuples l'orfèvrerie et la bijouterie étaient des arts très communs parmi eux, et lorsque les Carthaginois firent une expédition en Turdetanie, sous Amilcar Barca, les habitans du pays se servaient dans leur ménage de coupes et de grands vases d'argent. Il est utile de consulter aussi, pour connaître l'état de perfection des opérations des mines dans l'Ibérie, les excellens mémoires sur *la métallurgie des anciens*, par M. Ameilhon, t. XLVI. des Mém. de l'Acad. des Inscript.

(3) Cap. XXVII, v.

(4) Voir sur la situation de cette ville, les discussions de Bredows, de l'Anville (Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XXX), de Mannert, et notamment du savant Heeren, *De la Politique et du Commerce*, etc., II, 49 et suivantes.

(5) Rapprocher ce passage de celui du chap. 23-10.

(6) Ces monumens, que quelques voyageurs ont attribué aux Celtes, sont entièrement conformes à ceux de Gozo, décrits par M. de la Marmora, de l'Académie de Turin.

remontent au delà du temps d'Homère, époque où on recherchait déjà l'étain et l'ambre provenant du commerce des Phéniciens⁽¹⁾.

Cette civilisation était telle au temps des Grecs, que ces peuples, sous Cyrus, en 556 avant notre ère, ayant passé pour la première fois de Phocée dans l'Espagne phénicienne, y trouvèrent Tartessus, constituée en état libre et gouvernée par son propre roi, qui, selon ce que nous apprend Hérodote, usa de procédés généreux envers eux ; qu'ils reconquirent facilement dans ce prince un homme habitué aux visites des étrangers.

« En arrivant à Tartessus (dit le grand historien), ils se rendirent agréables à Arganthonius, roi des Tartessiens. Les Phocéens surent tellement se faire aimer de ce prince, qu'il voulut d'abord les porter à quitter l'Ionie, pour venir s'établir dans l'endroit de ses états qui leur plairait le plus ; mais n'ayant pu les engager, et ayant dans la suite appris d'eux que les forces de Crésus allaient toujours en augmentant, il leur donna une somme d'argent pour entourer leurs villes de murailles⁽²⁾.

Ces renseignemens précieux d'Hérodote, nous montrent l'état de civilisation où se trouvait cette partie de l'Iberie à une époque si reculée.

Nous savons encore que les Phéniciennes effilaient quelquefois des étoffes de soie, et qu'après leur avoir donné ainsi une texture plus lâche, elles y faisaient entrer du lin, de la laine, et d'autres matières⁽³⁾. En même temps, les brins de soie provenant des étoffes effilées leur servaient à fabriquer d'autres tissus également formés par un mélange de plusieurs matières. Ces particularités nous permettent donc de conjecturer que les robes brodées des Lusitaniennes, dont parle Strabon, étaient faites de même manière dans la Lusitanie, à l'aide des étoffes de soie que les marchands phéniciens importaient de l'Asie dans la Péninsule.

De cette conjecture, il est certain, d'après le témoignage des auteurs d'une époque très reculée, comme d'après le témoignage des auteurs plus récents, que les peuples de la Péninsule avaient une industrie manufacturière qui ne décérait pas l'enfance de l'état primitif.

En effet, si nous nous rapportons à ce que nous apprennent d'autre part les écrivains de l'antiquité, la fabrication des tissus de laine fut portée par les Phéniciens au plus haut degré de perfection⁽⁴⁾. Ils surent donner aux étoffes ces riches couleurs dont la renommée a traversé les siècles⁽⁵⁾ ; mais nous n'avons point de notions qui puissent nous assurer qu'ils fabriquaient les étoffes de soie, ni qu'ils connaissaient l'insecte qui produit cette substance.

Tout ce que nous savons à l'égard de l'industrie manufacturière des Phéniciens, c'est qu'ils fournissaient aux Grecs les produits des fabriques

(1) De la Politique et du Commerce des peuples de l'antiquité.

(2) Hérodote, I, 163.

(3) Voyez les recherches profondes de Saumaise in *Histor. August.*, pages 127, 309, 310, 339, 341, 342, 395, 513.

(4) Hom., Iliad., V, v. 289.

(5) Strab., XVI, II, § 16.

et manufactures de Tyr, tels que vêtemens de pourpre, les objets de parure, de l'or artistement travaillé ⁽¹⁾, des ouvrages curieux en ivoire ⁽²⁾, qu'ils se procuraient dans l'Inde.

Ainsi, dans les notions que les auteurs nous donnent de l'industrie phénicienne, nous ne trouvons malheureusement pas la certitude que les Phéniciens aient eu la soie indigène ni des soieries, et pourtant que ce peuple ait pu transporter cette industrie dans l'Ibérie telle que nous la connaissons depuis le vi^e siècle de notre ère, avec l'insecte qui en produit la matière première.

Au surplus les marchandises que les Phéniciens portaient à l'étranger se composaient non seulement des produits de leur industrie; *mais surtout des productions qu'ils allaient chercher dans l'intérieur de l'Asie*, ou qu'on leur expédiait. Ils tiraient probablement de fort loin les matières brutes qu'on façonnait chez eux ⁽³⁾ et la soie devait faire partie de ces matières d'importation étrangère. En effet, le savant Amati nous dit qu'ils teignaient en pourpre toutes les étoffes, y compris celles de soie ⁽⁴⁾. M. Heeren est d'avis que, comme les Phéniciens teignaient en laine la plus part des étoffes de pourpre, on peut en conclure que celles qu'ils envoyaient dans l'étranger étaient fabriquées par eux-mêmes ⁽⁵⁾; mais je me permettrai de faire remarquer que cette observation peut s'appliquer aux étoffes de laine qui étaient fabriquées chez eux; mais qu'on ne peut pas comprendre d'une manière indubitable celles de soie ⁽⁶⁾.

Au reste, ce savant est forcé de deplorer comme nous, que l'histoire ne nous ait point conservé sur ces manufactures des notions plus positives.

Abandonnant donc ces questions qui réclameraient un examen plus approfondi que ne le comporte le cadre étroit de cet écrit, je dois me contenter de les avoir indiquées pour signaler du moins les ténèbres épaisses qui, dans l'histoire de l'Ibérie, environnent le sujet dont nous nous occupons. Je passe maintenant à l'époque romaine.

§ II.

SI L'ART DE FABRIQUER LA SOIE ÉTAIT OU NON CONNU DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE AU TEMPS DE LA DOMINATION ROMAINE.

Il est presque généralement admis que la langue et le savoir de la vieille Italie furent transportés en partie de Rome dans la péninsule ibé-

⁽¹⁾ Odys., XV, 459.

⁽²⁾ Eséch., XXVII, 6.

⁽³⁾ Heeren, de la Politique et du Commerce, etc., II, 95.

⁽⁴⁾ Amati, de Restitutione pur., p. 46, édit. in-f^o de la Bibliothèque du roi.

⁽⁵⁾ Heeren, ouvrage cité, II, 101.

⁽⁶⁾ Voyez Addition, *in fin.*

rique⁽⁴⁾, et qu'ils trouvèrent les esprits disposés à toute espèce de culture, et que les germes de la civilisation romaine y prirent de merveilleux développemens. Antérieurement à cette époque, une civilisation avancée se faisait déjà remarquer chez les Ibériens, surtout dans la Bétique et dans tout le pays habité par les Turdetains et par les Turdules⁽²⁾. Plus tard, cette civilisation fut telle que lorsque, après la chute de la république, il y eut à Rome disette de grands génies, ce fut la péninsule ibérique qui envoya des maîtres à la métropole. En effet, Sénèque, Quintilien, Hygin, Lucain, Martial, Columelle et plusieurs autres naquirent et furent élevés dans cette contrée, et, à quelques interruptions près, l'agriculture y fut durant cette longue période, dans un état de prospérité réelle. Néanmoins, malgré les rapports intimes et continuels qui existèrent entre l'Ibérie, la Lusitanie et Rome pendant la période romaine, il n'est nullement présumable que les vers à soie eussent été connus dans ces deux premiers pays ; car, au temps d'Auguste, les Grecs, comme les Romains, n'en connaissaient que le nom.

Horace⁽³⁾, Virgile⁽⁴⁾, Properce⁽⁵⁾, Tibulle⁽⁶⁾, Pline⁽⁷⁾, Juvénal⁽⁸⁾, Tacite⁽⁹⁾, Martial⁽¹⁰⁾, Suétone⁽¹¹⁾, Pausanias⁽¹²⁾, Vopiscus⁽¹³⁾, Lamprid⁽¹⁴⁾, s'expriment chacun de manière à nous prouver que toutes les nations avec lesquelles les Grecs et les Romains furent en relation, ignorèrent la manière dont les Sères recueillaient la soie qu'on allait chercher chez eux, ou qu'ils importaient chez leurs voisins.

Il serait d'autant plus inutile d'analyser ici les textes qui attestent ce fait, qu'en 1719, le savant académicien Mahudel, dans son curieux mémoire sur l'*Origine de la soie*⁽¹⁵⁾, a traité ce sujet avec beaucoup d'érudition, et fait remarquer l'obscurité et les contradictions que présente un passage de Pline⁽¹⁶⁾ qui, avant lui, avait déjà exercé les plus savans critiques. Les difficultés qu'offre l'interprétation de ce passage ont, en particulier, été signalées par le père d'Incarville, dans une dissertation dont M. Julien a publié un extrait, avec sa traduction des Traités chinois⁽¹⁷⁾. Néanmoins, je rappellerai ici que Mahudel observe très bien « que la di-

(1) Voyez D. N. Leão, *Origem da Lingoa Portuguesa*, cap. VI, et *Mémoires de l'Académie de Lisbonne*.

(2) Voyez Strab., *Geogr.*, lib. III. (Voyez le paragraphe précédent.)

(3) *Ep.*, VIII, 15.

(4) *Georg.*, II, 121.

(5) *Properc.*, I, 2.

(6) *Tibull.*, II, 3, 57.

(7) *Plin.*, liv. VI, 20; XI, 22, 26; XXIV, 12, S. 66.

(8) *Juv.*, VI, 559.

(9) *Tac.*, *Annal.*, II, 33.

(10) *Mart.*, III, 82; VIII, 33 68; IX, 38; XI, 9, 28, 50.

(11) *Cal.*, 52.

(12) *In Eliac.*, liv. VI.

(13) *Vopisc.* in *Aurel.*, 45.

(14) *Lamprid.* in *Heliogab.*, 26 29.

(15) *Mémoire de l'Acad. des Inscrip.*, t. V, p. 218.

(16) *XI*, 22.

(17) Voyez aussi sur ce passage les notes des deux savans jésuites Hardouin et Brotier, dans l'édition de Pline de 1779.

versité de noms et d'idées des anciens sur l'origine de la soie, est une des meilleurs raisons qu'on puisse alléguer pour prouver qu'elle leur a été inconnue pendant plusieurs siècles, et que s'il y a eu chez eux un usage continu de la soie, cette soie n'était pas semblable à la nôtre, ou si elle était la même, on la leur apportait sans qu'ils la connussent; autrement ils nous en auraient parlé avec plus de certitude, et comme d'une chose qu'ils avaient été à portée d'examiner de près.» Cette même incertitude quant au pays où l'on fabriquait les étoffes de soie, fut également signalée par l'illustre d'Anville dans ses *Recherches sur la sérique des anciens* (1), il y fait remarquer en outre, que les anciens ont longtemps considéré la soie comme une espèce de lainage blanc qui se trouvait sur des feuilles d'arbres, et qu'ils ont débité beaucoup de choses extraordinaires sur le compte des Sères (2).

Or, si d'après les autorités que je viens de citer, et surtout d'après Pline, les procédés usités dans l'Asie pour l'extraction de la soie et pour la fabrication des tissus de soie étaient tenus secrets, et si les Romains eux-mêmes les ignoraient, à plus forte raison ces procédés ne pouvaient-ils être connus dans la péninsule ibérique à l'époque romaine.

Au surplus, le fameux traité de *Re Rusticâ* de Columelle, le plus savant agronome de l'antiquité, prouve d'une manière plus décisive encore, selon nous, qu'on ne cultivait pas alors le mûrier dans la péninsule ibérique, comme un arbre dont les feuilles pouvaient servir à la nourriture des vers à soie, et qu'on n'y connaissait nullement cet insecte; car cet auteur, qui était Espagnol, qui avait parcouru son pays et voyagé dans la Gaule, dans l'Italie et en Grèce, ainsi que dans plusieurs provinces de l'Asie-Mineure, particulièrement dans la Cilicie et dans la Syrie, et sur les côtes méditerranéennes de l'Afrique, ne dit pas un mot des propriétés de la feuille du mûrier de nourrir les vers à soie, dans son livre v qu'il a consacré à la culture de l'olivier et d'autres arbres. Il ne parle pas non plus des vers à soie dans ses livres viii et ix qui sont pleins de détails sur l'éducation des oiseaux et sur les soins à donner aux abeilles (3).

(1) Mémoire de l'Acad. des Inscip., t. XXX.

(2) Voyez addition sur la *Sérique* des anciens, *in fin*.

(3) Un savant Portugais, Ferdinand d'Oliveira, professeur à l'Université de Coïmbre, traduisit en portugais, au commencement du xvi^e siècle, le traité de Columelle. Cette traduction existe en manuscrit à la Bibliothèque royale de Paris; elle a précédé la première qui fut faite en France, celle de Claude Coterau, qui parut en 1551, et qui devança de près de deux siècles les traductions du même traité que l'on publia en anglais à Londres, en 1745, et en Italie, à Venise, en 1793, et en 1808. Le laborieux Barbosa Machado n'a pas connu la traduction manuscrite de Ferdinand d'Oliveira, car il ne la cite pas dans sa *Bibliotheca Lusitana*.

Dans mon ouvrage intitulé *Notice des manuscrits portugais qui existent dans les Bibliothèques de Paris* (1820-1821), j'ai indiqué l'existence de ce manuscrit. Cette notice a été publiée par l'Académie royale des Sciences de Lisbonne en 1827.

Depuis les rédacteurs du journal portugais intitulé *Annaes das Sciencias*, ont imprimé cette traduction d'Oliveira dans leur recueil.

Au surplus, ce ne furent pas seulement ces écrivains qui rendirent cet hommage à l'illustre agronome péninsulaire: le savant botaniste Loureiro consacra à sa mémoire un *Cissus* appelé dans la Cochinchine *cayrat-long*.

D'autre part nous remarquerons que Pline (1) nous donne des détails sur la culture du blé et de l'orge dans plusieurs provinces de la Péninsule, de celle des cardons, dont il nous assure que les plus petits jardins aux environs de Carthagène et de Cordoue, où cette culture était suivie, étaient d'un revenu considérable (2). Il nous rapporte encore, d'après un auteur espagnol, qu'avec du *glaburum*, sorte d'orge, on faisait en Ibérie une boisson (3). Il nous donne des détails encore sur les brebis nées sur les bords du Bétis, sur celles d'Oca (4) et sur d'autres brebis appelées *musmons* (5). Le même auteur nous donne également des détails sur l'éducation des abeilles dans quelques endroits de la Péninsule (6); il parle du grand cas qu'on faisait dans ce pays du *cocolobis*, raisin gros et noir qui est encore estimé en Portugal (7); il nous parle du lin de *Zeo-licum* en Gallice (8) et de l'usage que les peuples de la Péninsule faisaient de cribles de lin pour passer la farine (9); il nous parle des fruits secs que l'Espagne exportait pour Rome, et pour d'autres pays, entre autres des figues dans des petits boîtes (10), comme on fait encore de nos jours, notamment aux Algraves, où le commerce de cette production, quelquefois dans une année, monte à plus d'un million de francs. Le même auteur nous parle encore de la pourpre, du bleu d'outre-mer, et de la soryou, couperose cendrée de la Péninsule (11), de la graine d'écarlate qui vient d'un insecte appelé kermès, qui dépose ses œufs sur une espèce particulière de chêne, et il nous dit que beaucoup de gens dans la Péninsule vivaient de cette récolte et de la vente qu'on en faisait (12). Le même auteur nous cite les arbres qui fournissaient au peuple de la Péninsule du bois de construction (13).

Or on voit par ce que nous venons de citer, que ce savant écrivain, tout en donnant des détails sur un grand nombre de productions de l'Espagne dans les règnes animal et végétal, ne dit pas un mot des vers à soie, ni de la propriété des feuilles du mûrier pour nourrir ces insectes (14).

Varron, qui nous donne aussi des détails sur la construction des greniers (15), sur celle des murs d'enclos des propriétés rurales dans la Péninsule (16), garde le même silence à l'égard des vers à soie et du mûrier.

Les anciens parlent souvent du mûrier, notamment du *mûrier noir*.

(1) Plin., H. N. XVIII, cap. 18.

(2) Plin., H. N., XIX, cap. 43.

(3) *Ib.*, XVIII, cap. 15.

(4) *Ib.*, VIII, cap. 48 et 49.

(5) *Ib.*, VIII, cap. 19.

(6) *Ib.*, XI, cap. 8.

(7) *Ib.*, XIV, cap. 4.

(8) *Ib.*, XIX, cap. 1.

(9) *Ib.*, XVIII, cap. 28.

(10) *Ib.*, XV, cap. 19.

(11) Plin., H. N., XXXII, 21; XXXIII, 47; XXXIV, 30; vide lib. V, cap. 119.

(12) Plin., H. N., IX, 41, et XVI, 12.

(13) *Ib.*, XVI, caq. 79.

(14) *Ib.*, XVIII, 27. Voyez Addition *in fin*.

(15) Varron *De re Rustica*, lib. I, cap. 47.

(16) *Ibid.*, I, cap. 14.

Mais toutes les notions qu'ils nous donnent sur cet arbre prouvent qu'ils en font mention seulement parce qu'ils aimaient le fruit, et qu'ils ignoraient la propriété de ces feuilles pour la nourriture des vers à soie, propriété dont ils ne parlent jamais.

En effet, Eschyle, Sophocle, Nicandre, Dion-Cassius, Horace, Varron, et Columelle parlent des fruits des mûriers, et d'autres, comme Théophraste, Dioscoride et Galien, de leurs propriétés médicinales⁽¹⁾.

L'abbé Brotier, dans un mémoire sur les *Connaissances et l'usage de la soie chez les Romains*⁽²⁾, a vainement cherché à prouver que, d'après la description d'Aristote⁽³⁾ et de Pline⁽⁴⁾, le *Bombyx* réunissait les principaux caractères du ver à soie. Il est même forcé d'avouer que les Romains, bien qu'ils connussent trois sortes de soie, ignoraient complètement les procédés au moyen desquels on fabriquait dans l'Orient les étoffes précieuses dont on faisait un usage si général. Il est également forcé de reconnaître que Virgile, Pline et Ammien-Marcellin⁽⁵⁾ *ne parlent point du ver à soie*. Le lecteur s'apercevra facilement que cet aveu est une confirmation de l'opinion où nous sommes, qu'avant le règne de Justinien, les vers à soie n'avaient pas été introduits chez les Romains. L'analyse même du passage de Pline relatif à l'île de Cos, montre que ce grand écrivain n'avait que des idées confuses et erronées sur l'insecte qui produit la soie et sur la fabrication de cette matière⁽⁶⁾. Au surplus, Brotier, après avoir exposé les connaissances de Pline à ce sujet, et commenté cet auteur, observe que la soie si utile dans l'Orient où elle entretient l'industrie des peuples, fournit à ses besoins et multiplie ses richesses, *n'a été pour les Romains qu'un objet de luxe et de mollesse*. Il dit aussi que c'étaient des négocians qui rapportaient la soie à Rome, où ils la vendaient au poids de l'or.

Nous croyons devoir transcrire ici les judicieuses réflexions qu'il fait à ce sujet. «Rome, dit-il, n'avait qu'un moyen pour empêcher la ruine que ce luxe entraînait, c'était *de se procurer des vers à soie et de les élever dans ses provinces*, elle ne l'imagina pas : ce défaut de politique en entraîna un autre encore plus funeste. Le partage de l'empire porta les richesses à Constantinople, et le luxe de la soie y devint plus grand qu'à Rome ; il ne se borna plus aux familles nobles, il descendit jusqu'aux basses conditions.

«Un tel excès, et la politique de Justinien inspirèrent enfin des pensées sages.»

(1) Levin-Lemn. mercuriale. Voyez addition *in fin*.

(2) Mém. de l'Acad. des Insc. et Belles-Lettres, t. XLVI. Mém. lu le 15 juin 1784. Voyez addition *in fin*.

(3) Aris., Hist. animal., V, 19.

(4) Plin., H. N., XI, 22.

(5) Ammien-Marcellin vécut au IV^e siècle de notre ère. Son silence sur les vers à soie est d'autant plus remarquable qu'il accompagna l'empereur Julien dans son expédition en Perse, pays d'où furent apportés, deux siècles plus tard, les vers à soie à Constantinople.

(6) Rapprochez Plin., VI, 20; XII, 18, 26; XXIV, 41, avec un passage du même auteur, I, 14, où il parle de la foire près de l'Euphrate, où l'on allait acheter ce que les Indiens et les Sères y apportaient.

Les autorités citées par le savant académicien dans son Mémoire, prouvent au reste que la soie dont les Romains faisaient usage au III^e siècle, sous le règne d'Aurélien, était celle qui provenait de l'Orient, ou du pays des Sères⁽¹⁾.

C'est de là que la soie s'est répandue, mais lentement, dans l'Europe. Elle a été plus de huit siècles à venir de l'Asie à Constantinople ; il lui a fallu près de six siècles pour venir de Constantinople, en Sicile où le comte Roger l'apporta vers le milieu du XII^e siècle. On voit par cette citation, que Brotier ne connaissait pas l'époque de l'introduction des vers à soie et du mûrier dans la péninsule hispanique.

Observons enfin que plusieurs écrivains établissent une différence formelle entre les deux espèces d'étoffes dont l'une était appelée *vestes bombycina*, et l'autre *vestes serica*, tandis que beaucoup d'autres confondent ensemble ces deux dénominations⁽²⁾. Quelle que soit l'opinion que l'on adopte dans cette controverse, il n'en restera pas moins constant que les Romains désignaient la soie par une appellation que attestait l'origine étrangère de cette substance.

Ainsi ce serait vers le VI^e siècle seulement que les procédés de la fabrication de la soie pourraient avoir été connus en Espagne, par suite des rapports qui existèrent entre les différens peuples de la Péninsule et l'empire d'Orient, pendant le règne de Justinien. C'est à cette dernière époque, selon Procope, Théophane de Byzance et Zonaras, souvent cités, que les vers à soie furent apportés à Constantinople, ainsi que les procédés relatifs à la fabrication des diverses étoffes de soie dont on admirait la beauté⁽³⁾. Si une semblable importation eut lieu dans la Lusitanie vers cette même époque, il faudrait peut-être en attribuer le mérite au célèbre Jean de Biclár, qui, né à Santarem au VI^e siècle, était allé dans sa jeunesse à Constantinople, y séjourna pendant dix-sept ans, et devint un des hommes les plus savans de son siècle ; mais le silence des écrivains et la lacune qu'offrent les documens à cet égard ne me permettent de présenter cette opinion que comme une simple conjecture.

Car, quoique les empereurs grecs aient encore possédé dans ce siècle et le suivant tout le littoral de l'Espagne à l'est du détroit jusqu'à Valence, et le sud du Portugal, aujourd'hui les Algarves ; quoique Héraclius, après même avoir cédé au roi Goth, Sisébut, les possessions de l'empire dans la Péninsule, ait gouverné quelques villes dans les Algarves⁽⁴⁾ ; quoique enfin, à ces époques, la Péninsule ait entretenu des rapports fréquens avec Constantinople, où l'on connaissait les vers à soie et l'art de tisser les étoffes de soie, je ne trouve aucune trace de l'importation de cette industrie en Espagne, ni en Portugal aux VI^e et VII^e siècles.

(1) Aurelien au commencement de son règne, ne portait point d'habillemens de soie, et l'impératrice ayant désiré d'en avoir, il lui en refusa. «Les dieux ma préserverent, dit-il, d'employer de ces étoffes qui s'achètent au poids de l'or.» (Saum., *Hist. August.*)

(2) Voyez Addition, *in fin.*

(3) Voy. Gibbon, t. VII, page 245 et suivantes (règne de Justinien), trad. franç. de M. Guizot.

(4) Voy Flores, t. VII, page 320; Rodrigue de Tolède, II, XVII; Ferreras (an 615).

§. III.

LA CULTURE DU MURIER, L'ÉDUCATION DES VERS A SOIE ET L'ART DE FABRIQUER LES TISSUS DE SOIE ÉTAIENT-ILS OU NON CONNUS DANS LA PÉNINSULE, DURANT L'OCCUPATION DES GOTHES ET DES VISIGOTHES ?

Malgré les relations de commerce très actives qui, sous les rois goths, existaient entre la Péninsule et l'empire grec, je n'ai pu découvrir aucun document qui permet de croire qu'à cette époque les Espagnols aient connu la culture du mûrier et les vers à soie. Masdeu, confondant l'usage que l'on faisait alors des étoffes de soie et de l'art de les fabriquer, a affirmé, il est vrai, que pendant la domination des Goths cet art n'était point resté inconnu aux habitans de la Péninsule ; mais il ne produit aucune preuve à l'appui de cette assertion.

On ne trouve même aucun indice de la fabrication des étoffes de soie, ni de la culture du mûrier, à l'époque mémorable de Théodoric II, sous le règne de qui existait déjà un système de législation favorable à l'agriculture et aux arts⁽¹⁾. Je dois d'ailleurs faire remarquer que dans le code des Goths, où l'on trouve l'énumération des diverses espèces d'arbres qu'il était défendu de détruire, et le tarif des amendes à prononcer pour chaque cas de contravention à cette défense, il n'est nullement fait mention du mûrier. Or si cet arbre eût été cultivé alors dans la Péninsule, on n'aurait pas manqué de le comprendre au nombre de ceux dont la conservation intéressait la fortune publique. On peut donc, sans craindre de se tromper, affirmer qu'à l'époque des Goths la culture du mûrier blanc n'avait pas encore été introduite chez les Espagnols.

J'ajoute enfin que dans ce même code, dont je viens d'interpréter le silence à l'égard du mûrier, on ne voit aucune peine prononcée contre ceux qui détruiraient les vers à soie, tandis que la destruction des animaux utiles et nommément celle des abeilles, y sont déclarées passibles de peines diverses.

§. IV.

L'INTRODUCTION DE LA CULTURE DU MURIER ET DES VERS A SOIE DANS LA PÉNINSULE, DATE-T-ELLE DE L'ÉPOQUE DE LA DOMINATION ARABE ?

Les premières notions positives qui nous sont parvenues sur l'introduction de la culture du mûrier, et l'établissement des manufactures de soieries dans la Péninsule, datent du temps de la domination des Arabes.

(1) Voyez *Forum judicum*, dans la partie des lois sur l'agriculture.

D'après l'abbé Renaudot, suivi en cela par de Guignes, les Arabes avaient déjà, au VIII^e siècle, des rapports commerciaux très importants avec la Chine. M. Pardessus, citant aussi l'*Ancienne Relation des Indes*⁽¹⁾, a récemment rappelé que le nombre des Arabes établis au IX^e siècle, en Chine, était si considérable, qu'ils avaient obtenu la permission d'y avoir un cadî pour l'exercice de leur religion et pour l'administration de la justice.

Déjà du temps de Pline, les Arabes s'étaient fixés à Ceylan⁽²⁾, et pourtant ils faisaient alors le commerce sur la mer des Indes; il est même avéré que depuis un temps immémorial les Arabes s'étaient emparés, comme navigateurs, du commerce intermédiaire de tous les peuples placés autour de la mer des Indes, et qu'ils en conservèrent la possession jusqu'aux découvertes des Portugais⁽³⁾.

On peut donc présumer que ce furent les Arabes qui transportèrent de Chine dans la Péninsule ibérique le mûrier et les vers à soie⁽⁴⁾.

A l'époque dont nous parlons, l'état de l'agriculture parvint au plus haut degré de prospérité en Espagne, ainsi qu'en attestent un grand nombre de témoignages, et notamment le traité d'agriculture qui fut composé par un Arabe de Séville, *Abou-Zacharia-Jahia*⁽⁵⁾, et qui a été traduit par José-Antonio Banqueri, élève de l'école des langues orientales de Lisbonne. L'auteur de ce traité vivait vers le XII^e siècle; il cite plus de cent autres écrivains arabes qui l'avaient précédé. Ceux qui furent consultés par Conde, nous apprennent, en effet, qu'au temps des califes de Cordoue, de la dynastie des Ommiades, et notamment sous le règne d'*Abderrahman III*, c'est-à-dire au X^e siècle, cette contrée exportait une grande quantité de *soie brute et d'étoffes de soie*. Les Arabes de la Péninsule exportaient ces articles de commerce presque pour toutes les parties du monde, mais principalement pour le nord de l'Afrique et pour la Grèce⁽⁶⁾, et en échange, ils rapportaient de ces pays, et surtout d'Alexandrie, plusieurs autres articles de luxe.

Cette branche d'industrie était si prospère dans la Péninsule, au XII^e siècle, que le célèbre géographe Édrisi, qui voyageait dans la Péninsule

(1) Tableau du Commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique.

(2) Plin., VI, 24.

(3) Voyez Heeren, III, 442.

(4) Les Arabes d'Espagne avaient entretenu des relations suivies avec l'Orient. On cite que plusieurs d'entre eux, aux VIII^e, IX^e et X^e siècles, explorèrent l'Égypte, la Perse et l'Inde. (Conde, *Hist. de los Arab.*, I, 231, 268, 286, etc.)

(5) On peut consulter aussi l'ouvrage d'Alonso d'Herrera sur l'agriculture de l'Espagne. Mais cet auteur, dans le chapitre très court qu'il consacre à l'histoire de la soie, se montre beaucoup trop dépourvu d'érudition et de critique.

(6) Quelques historiens grecs du Bas-Empire, dont les relations sont restées manuscrites, font souvent mention de la perfection des étoffes de soie fabriquées dans la Péninsule. On trouve cette même mention dans l'ouvrage de Léon-le-Diacre, qui vécut à cette époque (X^e siècle) et qui écrivit une histoire des événements de son temps. Cet ouvrage très précieux, qui fait maintenant partie du *Corpus scriptorum Historiæ Byzantinæ* (Bonnæ, 1828), fut, on le sait, signalé à l'attention des érudits par notre savant confrère, M. Hase, dans une notice qui a été insérée au t. VII des *Notices et Extr. des manuscrits de la Biblioth. du roi*.

à cette époque, assure qu'il y avait dans le seul royaume de Jaen plus de six cents villes et hameaux qui faisaient le commerce de la soie.

Dans le siècle suivant, cette prospérité était encore très grande dans le royaume de Grenade. Conde nous apprend⁽¹⁾ que le roi maure *Aben-Alahmar*, qui régnait en 1248, protégea beaucoup la fabrication de la soie ; et il ajoute que cette fabrication avait été tellement perfectionnée, que la soie d'Espagne était préférée à celle de la Syrie.

D'un autre côté, nous savons que Séville, sous la domination des Maures, comptait à elle seule 6,000 métiers pour les étoffes de soie⁽²⁾.

Ces particularités prouvent encore que les Arabes d'Espagne n'avaient pas les scrupules signalés par d'Herbelot dans sa *Bibliothèque orientale*⁽³⁾.

Le fait de l'introduction de la fabrication de la soie dans la Péninsule au ix^e ou au x^e siècle, étaient ainsi mis hors de toute contestation, il devient évident que plusieurs auteurs, et notamment Peuchet, sont tombés dans une grave erreur lorsqu'ils ont prétendu que ce furent les Siciliens qui portèrent en Espagne les procédés relatifs à la fabrication de la soie. Je dois même ajouter aux témoignages que j'ai précédemment produits, celui d'Otton de Frise, qui, dans son histoire du règne de Frédéric Barberousse⁽⁴⁾, rapporte que l'art de la fabrication de la soie au xn^e siècle était tellement florissant dans la Péninsule ibérique, que les Génois s'étant emparé, en 1148, de deux villes maures en Espagne, y apprirent cet art, qui n'avait été que très récemment importé de la Morée en Sicile. Je dois remarquer ici que le récit de ce célèbre chroniqueur est de la plus haute importance ; car Otton, qui naquit dans la seconde moitié du xi^e siècle, et qui mourut en 1158, avait suivi l'empereur Conrad, son frère, dans son expédition en Syrie, pays d'où les anciens tirèrent longtemps la soie. On peut donc croire qu'il était parfaitement instruit de tout ce qui tient à la fabrication de cette matière, et à l'importation en Europe de l'industrie qu'elle y a créée.

Cascales, historien de Murcie, prétend, il est vrai, que l'art de travailler la soie ne fut pas introduit dans la Péninsule avant la fin du xiv^e ou le commencement du xv^e siècle, mais il s'appuie sur la seule raison

(1) D. José-Antonio Conde, *Hist. de la Dominacion de los Arabes en Espana y nel Portugal*, t. III, page 37.

(2) Voy. Addition *in fine*.

(3) Le lecteur qui voudra se procurer des notions sur les vicissitudes que cette branche d'industrie éprouva après le xv^e siècle, devra recourir à l'article *Manufactures* dans le tome IV de *l'Itinéraire descriptif de l'Espagne*, publié par M. le comte Alexandre de Laborde, p. 302, 303 et 320. Sur l'état de cette industrie et les procédés qu'on employait en Espagne à la fin du xviii^e siècle et au commencement du xix^e, il faut consulter les détails minutieux qui se trouvent dans l'ouvrage de Bourgoing, intitulé *Tableau de l'Espagne moderne*, III, 12, page 285 et suivantes. Pour la partie de l'éducation des vers à soie et de cette industrie dans différens pays, on peut consulter le curieux ouvrage de M. Léon de Teste, intitulé *du Commerce des soies et soieries en France, considéré dans ses rapports avec celui des autres états*. Avignon, 1830.

(4) Voir *Biblioth. orient.*, article *Harir*.

(5) *Otton Frisingensis de Rebus gestis Fredericis*, cité par M. Pardessus dans son savant ouvrage, *Tableau du Commerce, etc.*, quatrième époque, p. 66.

qu'il n'avait trouvé dans les archives de Murcie aucun document relatif à ce sujet, qui remontât à une époque antérieure⁽¹⁾. Ainsi non seulement cet auteur n'avait point connu les particularités qui viennent d'être signalées, ni la véritable date de l'introduction en Espagne des procédés relatifs à la fabrication de la soie et des étoffes de soie, mais il ignorait même complètement qu'à l'époque arabe les impôts établis sur la soie indigène formaient une branche considérable des revenus de la partie de l'Espagne qui était soumise aux Omniades.

Les arts utiles, les procédés nouveaux introduits dans la Péninsule par les Arabes, continuèrent à y être conservés après que ce pays eût été affranchi de la domination des Maures⁽²⁾. L'histoire du Portugal, depuis l'établissement de la monarchie au XII^e siècle, nous en fournit en particulier plus d'une preuve.

Mais je dois m'abstenir d'entrer ici dans des détails à cet égard. J'ai traité ce sujet dans un Mémoire spécial que je me propose de publier ultérieurement.

Je ferai néanmoins remarquer que déjà, au XV^e siècle, un capitulaire des Cortès de Coimbre et d'Evora (1472-1473), nous montre que les députés du peuple⁽³⁾ rappelèrent au roi Alphonse V les informations et les détails qu'on avait recueillis sur les causes de la grande richesse du royaume de Grenade, et qu'ils constatèrent que cette immense prospérité provenait de la culture des mûriers et de la fabrication de la soie. Ces mêmes députés observent ensuite que le Portugal étant plus propre que le royaume de Grenade au développement d'une telle industrie, il convenait de l'encourager, ou du moins de la propager dans les autres parties du royaume, de manière à ce qu'elle pût y atteindre l'état de prospérité où elle était parvenue dans la province de *Tras-os-Montès* et en d'autres endroits du royaume⁽⁴⁾. Ils finissent par rappeler au roi combien il serait utile de faire strictement exécuter ce qui avait été précédemment ordonné, que chaque propriétaire serait tenu de planter vingt pieds de mûrier. Dans un autre capitulaire des mêmes Cortès, que j'ai publié le premier dans le tome II de mes *Mémoires pour l'histoire des Cortès*⁽⁵⁾, on trouve encore la preuve de l'intérêt que les Cortès attachaient à la culture du mûrier et à l'éducation des vers à soie. Par un autre capitulaire des Cortès d'Evora, de 1481, sous le règne de Jean II, nous voyons que les députés du peuple se plaignirent de quelques exactions de certains officiers publics contre ceux qui cultivaient cet arbre

(1) Voir Cascales, t. I, cap. VII, fol. 289.

(2) Capmany, *Memorias, etc.*, t. II, p. 15, 40, 45, 57 et 59, nous montre qu'à mesure que les Espagnols faisaient des conquêtes sur les Arabes, ils recueillaient les fruits de la civilisation et de l'industrie de leurs ennemis.

(3) Cette désignation se trouve dans plusieurs documents, entre autres dans une ordonnance de Jean IV, du 26 février 1641.

(4) *Augustin Gallo*, auteur italien qui a écrit sur l'agriculture, en 1540, assure que ce n'est que de son temps qu'on a commencé à élever des mûriers de semence en Italie, d'où on peut conclure que ces arbres n'y étaient pas encore en grand nombre. (Lois. Deslongchamps, 34.)

(5) *Memorias*, Lisbonne, imprimerie royale, 1827, 1828.

précieux et qui élevaient les vers à soie. Ce capitulaire nous révèle encore une particularité fort curieuse, c'est que ceux qui exploitaient alors cette industrie en retiraient de grands bénéfices, et formaient une classe nombreuse.

Quoi qu'il en soit, la culture du mûrier était incontestablement très répandue en Portugal avant la découverte de la nouvelle voie de communication avec la Chine par le cap de Bonne-Espérance, doublé par Vasco de Gama, en 1497 ; car je remarque aussi, outre les documens cités qui constatent ce fait, je remarque, dis-je, dans les instructions données par le corps électoral de la ville d'Elvas à ses députés, aux Cortès de 1498, sous le règne d'Emmanuel, signées le 29 janvier, qu'il y est question de la loi qui prescrivait la plantation des mûriers, et de sa stricte exécution par les agriculteurs et propriétaires des différens districts dépendans de cette ville⁽¹⁾.

En rapprochant ces particularités et ces dates de ce que nous apprend Olivier de Serres, qui place l'introduction du mûrier en France sous le règne de Charles VIII (de 1483 à 1498), et encore avec ce que nous lisons dans les ouvrages de La Bruyère, de Champier, de Liebaut, de Quiqueran, et dans celui de Rosier, où l'on voit que cet arbre était peu cultivé dans ce pays ; si nous les rapprochons, dis-je, de la date du premier édit qui, en 1554 ordonna la plantation du mûrier, ce rapprochement nous montrera que l'introduction de cet arbre et des vers à soie en Portugal devança de beaucoup leur introduction en France⁽²⁾.

Je pense que d'autres espèces de mûriers de Chine furent transportées de ce pays en Portugal depuis le séjour que Thomas Pires y fit vers les années 1516, 1517, et notamment depuis l'établissement des Portugais à Macao.

Je regrette néanmoins de ne pouvoir dans ce moment consulter la relation que Vicente Sarmiento écrivit, au xvi^e siècle, sur la Chine, ni la chronique inédite du père Louis Coutinho, qui traite du commerce de la Chine, et dont le manuscrit se trouvait à la bibliothèque publique de Lisbonne : ces écrits fourniraient peut-être des renseignemens curieux sur cet objet.

Toutefois la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie continuèrent à être encouragées par le gouvernement portugais dans le cours du xvii^e siècle ; car je vois qu'à cette époque, non seulement des plantations considérables de mûriers furent ordonnées dans toute le vaste arrondissement de Torrès-Védras, dans la province d'Estremadure, mais encore que ces plantations furent exécutées⁽³⁾.

Dans le siècle suivant, sous le règne du roi Joseph, la loi du 6 août

(1) Voir ce document dans le t. I des mes Mémoires des anciens Cortès. Le mûrier dont il est question dans ce document paraît être le mûrier nain (*morus nana*).

(2) Chomel nous dit (Dictionnaire économique), que les Espagnols vendaient en France des graines de vers à soie, et ajoute la particularité curieuse qu'ils prétendaient reproduire les graines de cet insecte par un moyen semblable à celui que nous indique Virgile pour la reproduction des abeilles.

(3) Voy. l'ordonnance royale du 6 octobre 1676 (liv. VI des registres de la commune), et lettres patentes du 5 janvier 1678.

1757 contribua à encourager cette branche d'économie rurale ; et depuis ce temps les villes de Lisbonne, Coimbre, Braga, Guimaraes, Moncorvo et Porto possèdent d'importantes manufactures de soieries.

Enfin, sous le règne de Jean VI, des prix d'encouragement furent établis en faveur de la culture des mûriers. On planta même des arbres de cette espèce sur plusieurs des places publiques de Lisbonne, et l'une d'elles porte encore le nom de Place des Mûriers (Amoreiras).

Je terminerai ce Mémoire par une observation relative à l'opinion de Desmarets sur les matières premières des étoffes que l'on a trouvées dans les tombeaux du x^e siècle qui furent découverts par suite des fouilles exécutées à Saint-Germain-des-Près, vers la fin du siècle dernier ; ce savant a pensé⁽¹⁾ que ces étoffes avaient été fabriquées en France, et que l'on pouvait leur appliquer tout ce que Pline et Ammien-Marcellin disent des tissus les plus riches dont les Grecs et les Romains firent usage, mais la simple inspection des dessins que l'auteur a joints à sa dissertation prouve, à mon avis, que M. Lenoir a été fondé à considérer les étoffes provenant des tombeaux de Saint-Germain-des-Près, comme des produits d'une industrie asiatique⁽²⁾. Au surplus c'était par la voie des comptoirs que des étrangers tenaient à Avignon, que la France était fournie encore au xiii^e siècle des belles étoffes de soie dont l'Italie pourvoyait alors l'Europe⁽³⁾.

(1) Mémoires de la classe des sciences mathématiques de l'Institut, t. III, ann. 1806.

(2) Voir l'article Tombeau dans le Dictionnaire des découvertes.

(3) Uzano, *Pratica della Mercatura*, chap. LXI.

NOTES ET ADDITIONS.

Strabon quoiqu'il eût beaucoup voyagé ne visita pas la Péninsule.
(Pag. 8). [a]

En effet, ce savant géographe nous apprend lui-même qu'il avait parcouru l'Égypte, l'Asie, la Grèce, l'Italie, la Sardaigne et les autres îles; l'Arménie jusqu'à l'Etrurie, et depuis le Pont-Euxin jusqu'à l'Éthiopie, mais il n'est jamais question qu'il ait visité la péninsule hispanique.

Les femmes lusitaniennes portaient des robes et des habits brodés. (Pag. 10 et 16). [b]

La découverte de broder à l'aiguille (*acu pingere*) est attribuée aux Phéniciens; aussi les habits brodés furent-ils appelés d'abord *Phrigionæ*. (Plin., Hist. nat., VIII, 48, S. 74.)

On ne peut pas soutenir d'une manière indubitable que les étoffes de soie que les Phéniciens teignaient en pourpre aient été fabriquées chez eux. (Pag. 19.) [c]

Claudien nous dit que les Sérès livraient la soie, et que les Phéniciens lui donnaient les couleurs. (Claudian, l. IV, *Cons. Honor.*, V, 599 et 600).

[a] *Corresponde á pag. 327 desta edição.*

[b] *Correspondentes ás pag. 328 e 330.*

[c] *Id. á pag. 331.*

Sur la Sériqne des anciens. (Pag. 23.) [a]

« Depuis près de deux mille ans, dit Gosselin, les géographes n'ont cessé de parler de la *Sériqne*; cependant sa situation est encore inconnue⁽¹⁾. Le lecteur s'apercevra, par l'assertion de ce savant géographe, combien cette question de l'histoire de la géographie des anciens est difficile et confuse, et il se convaincra d'autre part, qu'il serait impossible de discuter ici, moyennant de nouvelles recherches, un sujet sur lequel un savant de ce siècle a presque rempli deux volumes in-4°⁽²⁾. Je me bornerai donc à indiquer les opinions et les ouvrages de quelques savans qui se sont occupés plus spécialement de cet objet, afin de renvoyer le lecteur à leurs ouvrages, où les différens passages des auteurs anciens sont discutés d'une manière plus ou moins habile.

Je commencerai par un des plus savans géographes, l'illustre d'Anville. D'après ce géographe, la *Sériqne* est placée dans la Mongolie, à l'est du désert de Cobi⁽³⁾.

Mentelle croit que la *Sériqne* décrite par Ptolémée était au nord-ouest du pays appelé actuellement la Chine⁽⁴⁾; mais, selon Pinkerton, la *Sériqne* décrite par Ptolémée ne peut être que la petite *Bucharie*⁽⁵⁾. Pauw place ce pays dans l'Igour; Bayer, dans le Tibet; sir W. Jones, dans le Tancut; Gosselin, à Séri-Nagar. Malte-Brun, qui a discuté au long cette question⁽⁶⁾, comme Pinkerton, croit que c'était le grand et le petit Tibet, avec une lisière de la petite Bucharie, le Cachemire. Lelewel croit aussi que la *Sériqne* est une partie du Tibet; mais il lui donne un autre emplacement que Malte-Brun⁽⁷⁾. M. Latreille dans une notice qu'il a publiée, compte trois *Sériques*. La première, celle de Ptolémée, dans l'Asie supérieure: selon lui, elle occupait la partie septentrionale et occidentale de la petite Bucharie, et sa capitale était *Sera-Metropolis*, elle s'étendait jusqu'au désert de Cobi. La seconde *Sériqne*, d'après ce savant, est celle du nord de l'Inde. La troisième, dont les anciens ont le plus généralement parlé est celle que Latreille appelle *Série* (*Seria*), c'est l'Inde au-delà du Gange, aujourd'hui l'empire de Birman, où se trouve le fleuve *Sérus*, et la *Sera-Major* d'Aethicus, et des Tabies de Peutinger, ou de Théodose⁽⁸⁾.

(1) Gosselin, *Nouvelles Recherches sur la Sériqne des anciens*. Journal des Savans, juin, 1792, p. 346.

(2) Hager, *Numismatique chinoise*. Paris, 1805, 1 vol. in-4°. *Panthéon chinois*. Paris, 1806, 1 vol. in-4°.

(3) Voy. Géographie ancienne de l'Asie, et *Recherches sur la Sériqne des Anciens*. Mém. de l'Acad. des Inscip., t. XXX.

(4) Encyclop. méthod., t. III. Paris, 1792, art. *Sérica* et *Sérès*.

(5) Pinkerton, *Modern. geograp. phys.*, II, 372 et suivantes.

(6) Malte-Brun, *Précis de la Géographie universelle*, I, 143 et suivantes.

(7) Note de M. Huot, dans la nouvelle édition de Malte-Brun. Paris, 1831. Rapprochez cette note de Lelewel, *Histoire ancienne de l'Inde*. Varsovie, 1820.

(8) Voyez note de M. Huot, dans Malte-Brun, I, delà cité.

[a] *Corresponde à pag. 333.*

D'autres savans sont d'une opinion entièrement opposée : Isaac Vossius, Deguignes, Mannert, et notamment Hager, prétendent que la *Sérique* des anciens est la Chine. Selon ce dernier, la Chine a été connue des Grecs, et les *Sérès* des auteurs classiques ont été les Chinois, et il veut que la *Sérique* des Grecs, ou le Thina ou Tzinistan des auteurs anciens, d'où venait la soie, ait été la Chine.

« La soie, dit-il, a été cultivée à la Chine depuis les temps les plus reculés. Le Chouking parle de la soie en plusieurs endroits. La culture de la soie se célébrait en Chine par des fêtes annuelles, comme l'agriculture. En lisant tous ces détails, dit-il autre part, on pense naturellement que la *Sérique* des anciens doit être la Chine, et lorsque nous voyons que la soie des Romains venait d'un pays plus orientale que la Perse, et voisin des Indes, et que ce pays s'appelait *Sérique*, on croit reconnaître la Chine dans cette *Sérique*, et dans *Séra-Metropolis, sa capitale* (1). »

Hager s'appuie sur les assertions d'*Isaac Vossius*, en disant : « Vossius, un des hommes les plus savans de son siècle, a même osé dire que celui qui douterait que les Chinois d'aujourd'hui soient les *Sérès* des anciens, pourrait aussi douter que le soleil d'aujourd'hui soit le même que celui qui luisait anciennement (2). »

Hager ne se contentant pas d'employer une foule d'argumens en faveur de ses opinions, ajoute une carte d'un voyage d'une caravane grecque à la *Sérique*, rapporté par Marinus de Tyr, cité par Ptolémée (3), afin de montrer que la *Sérique* de ces géographes était la Chine.

Quoi qu'il en soit, les deux ouvrages de Hager sont très utiles à consulter sur ces deux questions, savoir si les Grecs ont ou n'ont pas connu la Chine, et si la *Sérique* des anciens est la Chine des modernes. Cet orientaliste a groupé les opinions des auteurs anciens sur la *Sérique*, et il discute souvent ces passages avec plus de sagacité que de profondeur; enfin, il ajouta même la citation de quelques cartes géographiques antérieures aux découvertes des Portugais au xvi^e siècle. Au surplus, avant lui, il est vrai, le célèbre Deguignes avait déjà soutenu, comme Vossius, que les *Sérès étaient les Chinois*, et que c'était en vain que d'Anville s'efforçait de prouver que le nom de *Sérès* ne leur appartient pas (4). De même le célèbre géographe allemand Mannert (5), après avoir examiné au long si la *Sérique* peut être placée, d'après d'Anville, à l'occident de la Chine, déclare qu'à moins qu'on ne veuille renverser tout le système géographique de Ptolémée, et agir arbitrairement, on se croit dans la nécessité d'expliquer la *Sérique* par la Chine septentrionale (6).

Enfin, un des savans dont l'Allemagne s'honore de nos jours, M.

(1) Voyez Panthéon chinois.

(2) Is. Vossius, *ad Pompon. Melan.*, I, cap. 11.

(3) Panthéon chinois, édition de 1806, p. 120, exemplaire de la Bibliothèque du Roi.

(4) Deguignes, *Mém. de l'Acad. des Inscip.*, t. XLVI, p. 557.

(5) Mannert, *Géograph. der Griechen*, etc. Nuremberg, 1795, t. IV, p. 500 et suivantes.

(6) Voyez Hager, Panthéon chinois.

Heeren⁽¹⁾ discuta de nouveau cette question de la position de la *Sérique* des anciens. En parlant de l'époque babylonienne, il dit : «Le nom de *Sérès* n'est cité par aucun auteur des temps que nous retraçons, et lorsqu'il paraît pour la première fois à une époque postérieure, c'est encore un nom vague, désignant un pays au delà du désert de Cobi, d'où l'on tirait la soie. C'était une dénomination générale sous laquelle étaient compris non seulement le Tangut moderne, mais encore le Cathay⁽²⁾ et tout ce que l'on connaissait de la Chine, et il n'est point du tout question, ajoute-t-il, de denrées désignées comme appartenant à ce dernier pays, avant que l'époque où commença le commerce de la soie ait été déterminée.»

Ce savant discute ensuite l'opinion de Deguignes qui a rapporté le commencement des relations commerciales avec la Chine au III^e siècle avant notre ère, et il montre qu'il a négligé un passage d'un auteur contemporain de l'empire de Perse, *Ctésias*, qui, n'affirmant pas expressément que ces relations fussent plus anciennes, les rend du moins (selon M. Heeren) fort vraisemblables.

Et ailleurs ce savant soutient qu'on ne saurait douter que malgré les obstacles physiques il n'ait existé des relations entre les Indiens et les Chinois dès la plus haute antiquité⁽³⁾.

Nous renvoyons donc le lecteur à la partie de l'ouvrage de ce savant où il discute ce point géographique rapprochant *Ctésias* de *Strabon* et de *Ptolémée*, à la partie enfin où il discute aussi les passages d'*Hérodote* sur les Messagètes et les Issedons⁽⁴⁾ et ceux du *Périplus* pour déterminer les routes commerçantes des caravanes par où les étoffes de soie étaient expédiées, afin de montrer que la grande ville de *Thina* du *Périplus* doit être cherchée au nord, c'est-à-dire dans la *Sérika* ou la Chine. Ce savant discute enfin la question de savoir par qui ce commerce de terre était fait, et trouve la solution dans un passage de *Ctésias*, passage qui, selon lui, présente la trace la plus ancienne des relations du monde occidental avec la Chine.

Le lecteur devra consulter enfin, pour suivre avec quelque intérêt la discussion, les observations sur les routes commerçantes de l'ancienne Asie, la carte jointe au premier volume de l'ouvrage de ce savant, et l'appendice II du tome III, où il est question des mêmes routes, d'après l'autorité des auteurs anciens, et notamment d'après celle de la route commerçante par l'Asie centrale qui conduisait jusqu'à la *Sérique*⁽⁵⁾, et enfin d'après la carte de *Bremer*.

(1) Heeren. *de la Politique et du Commerce des Peuples de l'Antiquité*, II, p. 427

(2) Je rappellerai ici que *Rubruquis*, envoyé de saint Louis, regarde le Katay comme le pays des Sérès. Il s'en sert pour désigner la Chine septentrionale, et il en parle d'après des documens certains recueillis dans le camp des Mongols, où il vit des ambassadeurs chinois. Voyez Abel de Rémusat, *Nouv. Mém. de l'Acad. des Inscip.*, t. VI. VII, et Malte-Brun, t. I, p. 544.

(3) Voyez Heeren, ouvrage cité, t. III, p. 415 et suivantes.

(4) Heeren, de la Politique et du Commerce des peuples de l'antiquité, t. II.

Connaissance que les anciens avaient du mûrier. (Pag. 27 et 28.)[a]

Tous les auteurs s'accordent à dire que la Chine est la patrie primitive du ver à soie et du mûrier blanc qui le nourrit. En effet, les historiens chinois font remonter à une époque très reculée la culture du mûrier, et de l'art d'élever les vers à soie en Chine⁽¹⁾.

Ovide nous a laissé la fable charmante de Pyrame et de Thisbé, et du changement de couleur des fruits du mûrier qui était près du tombeau de Ninus en Assyrie⁽²⁾.

Si Aristote a décrite ou non le ver à soie tel que nous le connaissons? (Pag. 27.)[b]

Je transcrirai ici les observations d'un docte naturaliste au sujet du passage d'Aristote, que Brotier commenta, car ses observations me paraissent résoudre la question d'une manière négative.

«Aristote, dit-il, le plus ancien des naturalistes, parle d'un grand ver qui porte des espèces de cornes, qui subit différentes métamorphoses dans l'espace de six mois, qui forme un cocon que les femmes dévident, et dont on fait ensuite des étoffes. Cette description d'Aristote, quoique un peu altérée par quelques inexactitudes, présente bien d'ailleurs les principaux caractères du ver à soie, et pourrait lui être rapportée, si Aristote et les auteurs qui l'ont suivi ne s'accordaient à placer la patrie du ver dont il est question dans l'île de Cos, et si Pline ne le faisait pas vivre sur le cyprès, le térébinthe, le chêne et le frêne, ce qui ne peut convenir en aucune manière à notre ver à soie⁽³⁾.

Au surplus, nous voyons dans les chansons populaires de la Grèce, que chaque corps de métiers, dans les villes, avait sa chanson particulière, d'après ce que nous disent Athénée, Aristophane et d'autres; dans ces passages des auteurs anciens il n'est point question de corps de fabricans d'étoffes de soie, quoiqu'il soit fait mention des tisserands nommés *elinos*, et des tisseurs de laine et d'autres⁽⁴⁾.

Il paraît donc, d'après cela, qu'il n'existait point en Grèce de corps de fabricans d'étoffes de soie.

(1) Voyez les traités chinois, traduits par M. Julien.

(2) Ovid., *Métamorph.* 4, v. 68 et suiv.

(3) Loiseleur Deslongchamps, *Essai sur l'Histoire des Mûriers*. Paris, 1824. Article extrait du 33^e vol. du *Dictionnaire des Sciences naturelles*.

(4) Voyez les origines du Théâtre moderne, par M. Magnin, t. I, p. 121.

[a] *Correspondentes às pags. 334 e 335.*

[b] *Id., pag. 334.*

Plusieurs écrivains établissent une différence entre les deux espèces d'étoffes, dont l'une était appelée vestes serica, et l'autre vestes bombycina.
(Pag. 31.)[a]

Le célèbre *Maffei* de Volterra prétend que *bombyx* et *serico* ne sont point la même chose.

Le savant *Aldrovandi* déclara formellement qu'ayant lu tous les auteurs anciens, savoir Aristote, Théophraste, Pausanias, Pline, Pollux et d'autres, qu'il a reconnu que l'insecte dont ils parlent, et notamment Aristote, n'a rien de commun, ni la moindre ressemblance avec notre ver à soie, et après avoir commenté *Suidas* et *Hesychius*, il conclut que *bombyx* et *serico* sont la même chose⁽¹⁾.

Le botaniste Dalechamp, dans ses notes à Pline (II, c. 22), est d'avis que le *sérès* et le *bombyx* sont la même chose.

Jules César Scaliger et Saumaise furent d'opinion que ces deux noms désignaient la même chose.

Cependant *Michele Rosa*, dans son curieux ouvrage *delle Porpore*, réfute toutes ces opinions, et démontre que le *bombyx* et le *serico* sont entièrement deux choses différentes : car, selon lui, les auteurs anciens, quand ils parlent du *bombyx* et du *serico*, font une différence entre eux, non seulement quant à la patrie, mais encore quant à la nature et à l'origine de l'un et de l'autre ; 2^o parce que l'un provient d'un pays très éloigné (*la Sérique*), et dont les étoffes parvenaient déjà manufacturées en Italie, tandis que la *bombycina* provenait d'un produit de la Syrie qui avait été introduite dans l'île de Cos.

Les romains désignaient la soie par une appellation étrangère. (P. 31.)

«Peut-être le nom de *Sérique*, dit Hager, est-il tiré du nom d'un ver à soie, qui rendit célèbre ce pays. Pausanias, écrivain très exact au jugement de Fabricius, nous le donne à penser. Après nous avoir raconté que la soie des *Sérès* venait d'un ver, il ajoute que le ver est appelé *ser* par les Grecs, car les *Sérès*, dit-il, lui donnent un autre nom, et non celui de *ser* (2).»

Étoffes qui s'achètent au poids de l'or. (P. 31.)

La soie en Chine tient souvent lieu d'argent, dit le père Amyot ; les empereurs ont quelquefois donné mille ou deux mille pièces de soie,

(1) Voyez *Rosa delle Porpore et delle materie vestiariæ*. Édit. in-4^o de la Bibliothèque du Roi.

(2) C'est probablement de *Sir*, nom de la soie en Coréen (dit M. de Libi, *Hist. des Sciences en Ital.*, t. I, p. 143), que les Grecs tirèrent leur *σῆρ*, d'où l'on a déduite le nom de *Sérique* ou *Séricane*, donné à la Chine.

[a] *Correspondente á pag. 336 desta edição.*

ajoute-t-il, à un homme de lettres ou à tout autre personne, comme un souverain en Europe donne mille ou deux mille écus de pension⁽¹⁾.

Les récits de Procope et de Théophane de Byzance sont très importants pour constater l'époque de l'introduction des vers à soie à Constantinople. (P. 32.)[a]

Procope non seulement fut contemporain de l'introduction des vers à soie, à Constantinople au vi^e siècle, sous le règne de Justinien, mais encore il suivit Bélisaire en Asie comme secrétaire. Son témoignage est donc très précieux en ce qui concerne l'époque de l'introduction des filatures de soie dans l'empire grec. Selon lui les Grecs du Bas-Empire allaient chercher à *Serinda* les vers à soie⁽²⁾.

D'autre part *Théophane de Byzance* nous dit qu'au vi^e siècle de l'ère chrétienne, pendant qu'un Persan, arrivé du pays des Sérès, portait la graine du ver à soie à Constantinople⁽³⁾, les Turcs orientaux y envoyèrent de leur côté un ambassadeur pour engager Justin au commerce de la soie⁽⁴⁾. Cet empereur fit voir à l'ambassadeur l'art qu'on venait d'apprendre, et les Turcs en furent très étonnés, dit Théophane, puisqu'ils faisaient alors le commerce avec les Sérès, qui avait été précédemment dans les mains des Persans⁽⁵⁾.

Ce fait recule de quelques années, toujours dans le même siècle, l'introduction des vers à soie dans la capitale de l'empire Grec, c'est-à-dire en Europe; car Justin mourut en l'an 527, et Justinien, son neveu, qu'il associa à l'empire, lui succéda dans son gouvernement.

Néanmoins, un auteur italien nous dit qu'au temps du Bas-Empire les Romains commercèrent sur les côtes de la Perse pour *acheter de la soie*, et que les Perses, rivaux des Byzantins, les empêchaient d'aller chercher la soie chez les Sérès⁽⁶⁾.

Rapports des Arabes avec la Chine au VIII^e siècle de notre ère (P. 36.)[b]

Un des voyageurs mahométans du ix^e siècle rapporte que de son temps tout le monde en Chine était habillé en soie⁽⁷⁾. D'autre part les chrétiens recevaient déjà au viii^e siècle des pièces de soie des empereurs

(1) Extrait du père Amyot, par Hager, Numismat. chin., p. 101.

(2) Procop. de Bell. Goth., t. IV, p. 17.

(3) Théoph. de Byzance, Éclog. his.

(4) Menand., Hist. cité par Hager, Num. chin.

(5) Théoph., Éclog. Hist.

(6) Voyez Formaleone, *Storia del Comm. del mar Negro*, I, c. 14.

(7) Renaudot, *Voyage des deux Mohométans*. Paris, 1778, p. 16.

[a] *Correspondente á pag. 336 desta edição.*

[b] *Id. á pag. 338.*

de la Chine. Selon le monument de *Si-Gan-Fou*, l'empereur de la Chine ordonna de donner cent pièces de soie à l'église des chrétiens (1).

Ce sont des marchands de soie qui ont révélé à l'Occident l'existence de la Chine (2).

Récits d'Édrisi sur la grande prospérité du commerce des filatures de soie dans la Péninsule au XII^e siècle. (P. 38.)[a]

Quand nous voyons, d'après les témoignages des auteurs arabes du XI^e et XII^e siècles, l'état de grande prospérité des filatures de la soie dans la péninsule hispanique et du commerce d'exportation qu'on faisait de ces étoffes précieuses dès le X^e siècle, nous ne pouvons que nous étonner de voir encore un écrivain du XIII^e, le fameux cardinal Jacques de Vitry, dire que la soie provenait des arbres, et raconter dans son *Voyage à Jérusalem*, qu'on y tirait la soie, non des arbres, mais de certains vers ; que chez les Sérés il y a des arbres avec des feuilles comme une laine, dont on fait des habits très fins (3).

Les écrivains qui prétendent que ce furent les Siciliens qui portèrent dans la péninsule hispanique les procédés relatifs à la fabrication de la soie, sont tombés dans une grave erreur. (P. 39.) [b]

Nous avons démontré 1^o que les Arabes avaient déjà, au VIII^e siècle de notre ère, des rapports directs avec la Chine ; 2^o qu'ils avaient déjà, au X^e siècle, dans la Péninsule, des filatures de soie ; mais que, plus est, ils exportaient de l'Espagne une grande quantité de soie brute et d'étoffes de soie.

Maintenant nous observons ici, que, sous les empereurs Grecs, la soie étant devenue un objet de monopole pour le gouvernement à Constantinople (4), il ne paraît nullement probable que les Arabes qui étaient déjà établis en Chine dès le VII^e siècle, aient été apprendre ces procédés à Constantinople, et encore moins apporter de cette capitale les vers à soie pour les introduire dans la Péninsule.

Ainsi il paraît hors de doute que les Arabes auraient dû apporter directement de la Chine dans la Péninsule la graine des vers à soie, les méthodes de leur éducation, et celle de la filature de la soie, ainsi que le mûrier blanc.

Les voyageurs musulmans qui visitent la Chine, observèrent des faits

(1) Journal des Savans, juin, 1760. Monument de *Si-Gan-fu*, par l'abbé Mignot.

(2) M. de Libri, Hist. des Sciences math. en Italie, t. 1, p. 143.

(3) Jac. de Vitriaco, Histor. Orient., c. 86 et 87, publiée par Bongars, dans le *Gesta Dei per Francos*. On trouve dans le 1^{er} vol. de la *Bibliographie des Croisades*, par M. Michaud, une notice sur les histoires de Jacques de Vitry.

(4) Voyez Albert d'Aix, Hist. hierosolimit., t. II, dans Bongars.

[a] *Tambem correspondente á pag. 338 desta edição.*

[b] *Id., pag. 339.*

curieux, et transportèrent jusqu'en Espagne les produits de l'industrie chinoise ⁽¹⁾.

Or, il paraît donc d'après ce que je viens d'exposer, que l'ordre chronologique de l'introduction des vers à soie et des procédés de la fabrication des étoffes de soie dans l'occident, doit s'établir de la manière suivante :

1° Au vi^e siècle, dans l'empire Grec, à Constantinople sous le règne de Justinien ;

2° Au ix^e siècle environ, dans la partie de la péninsule hispanique qui était sous la domination des Arabes ;

3° Au xii^e siècle, en Sicile, au temps de Roger (1130), après que ce prince se fut emparé des principales villes du Péloponèse et transporté leurs nombreux ouvriers en soie, et avec eux leur industrie à Palerme.

Ce ne fut donc qu'après le xii^e siècle que cette industrie se répandit dans le reste de l'Italie ⁽²⁾ et de l'Europe. Encore au xiv^e siècle, après la prise et le pillage de Saint-Jean-d'Acre, les navires de l'Europe allaient chercher la soie au royaume de Chypre, où le commerce des villes de Syrie s'était concentré après cette catastrophe ⁽³⁾.

Il reste ainsi hors de doute que l'introduction des vers à soie et de la fabrication des étoffes de soie dans la péninsule hispanique devança leur introduction dans les autres parties de l'occident.

(1) M. de Libri, *Hist. des Sciences en Italie*, t. I, p. 144; M. de Sacy, dans la *chrestomatie, arabe*, t. III, p. 452, dit que le *Kar-Sini* (pierre de Chine), et quelques autres objets dont le nom est composé du mot *Sini*, décèlent l'origine chinoise. M. de Libri citant aussi *Baldelli Storia*, etc., part. I, p. 324, montre que les Arabes connaissaient la porcelaine fabriquée en Chine, avec des Inscriptions arabes.

(2) Comparez les différens passages de l'intéressant ouvrage de M. Depping, *Histoire du Commerce avec le Levant, après les Croisades*, où il est question du commerce de la soie des villes de l'Italie, au moyen âge.

(3) Voyez Usano, *Pratic. della Mercatura*.

FLORIDA-BLANCA

PAR

M. LE VICOMTE DE SANTAREM

FLORIDA-BLANCA.

PAR

M. LE VICOMTE DE SANTAREM.

FLORIDA-BLANCA (Don JOSEPH MONINO, comte DE), premier ministre de Charles III, naquit à Murcie l'an 1728. Sa famille était noble, mais pauvre.. Dès ses premières années, il se consacra à l'étude des lois et se fit avocat. La supériorité de talent qu'il montra dans cette profession lui valut la nomination de fiscal (*voj.*) au tribunal du conseil de Castille, emploi de la plus grande influence dans les affaires publiques du pays. Ce fut à raison de cet emploi qu'il fit le fameux rapport sur la grave affaire de la suppression des Jésuites, rapport qui lui donna une grande célébrité. Sa réputation augmentant dès lors de jour en jour, il fut nommé ambassadeur à la cour de Rome, où il termina à l'amiable, par une négociation habile, les différends qui existaient entre son pays et cette cour, et exerça une grande influence sur l'élection de Pie VI. Ces services le firent choisir par Charles III pour remplacer, le 19 février 1777, dans le ministère, le marquis d'Esquilache, son ancien protecteur.

Son administration fut une des plus brillantes que l'Espagne ait jamais eues, malgré les agitations que ce pays éprouvait, agitations capables sans doute de paralyser tout système d'administration publique. Le pays reçut chaque jour de nouvelles preuves du zèle infatigable de ce ministre. Sa vigilance s'étendait à tout, et, par ses soins, chaque jour des ordonnances utiles émanaient du trône. On doit à Florida-Blanca le projet de construire un canal dans le royaume de Murcie pour faciliter l'arrosage et la culture des campagnes de Lorca. On lui doit une grande partie de la construction du canal royal d'Aragon, qui, après avoir occupé une foule d'indigents, fertilisa les campagnes et devint navigable depuis les environs de Tudela jusqu'à deux lieues au-delà de Saragosse. C'est encore à lui que l'Espagne doit la police de Madrid et ses routes magnifiques, dont plus de 125 lieues furent terminées et livrées à la circulation dans une seule année, et plus de 200 furent réparées. Ce ministre fit encore con-

struire 322 ponts, et 1,046 conduits furent formés pour l'écoulement des eaux. Il fit embellir un grand nombre de villes, et notamment Barcelonne, Tolède et Burgos ; dans cette dernière, il fit élever des statues aux rois les plus célèbres de Castille. C'est encore à lui que l'Espagne doit l'établissement des postes sur les routes de Madrid à Cadix, et de la capitale aux différentes maisons royales. Son projet était de l'étendre à toutes les grandes communications du royaume. Il fit aussi établir une diligence de Bayonne à Madrid. Il créa plus de 60 sociétés d'agriculture et d'économie, ainsi qu'une foule d'établissements philanthropiques. Cet homme d'état, reconnaissant qu'il n'y a pas de perfectionnement possible sans les secours de la science, encouragea les académies, fit les frais des instruments du magnifique observatoire de Madrid, et entre autres du superbe télescope qui fut construit par Herschel ; et si l'étude de l'astronomie en Espagne lui doit beaucoup, les sciences physiques et naturelles ne lui doivent pas moins ; car c'est à lui que Madrid est encore redevable de son jardin botanique et d'un cabinet d'histoire naturelle pour lequel il fit construire un bâtiment de plus de 700 pieds. L'étude des langues orientales reçut aussi un grand encouragement pendant le ministère de Florida-Blanca.

D'autre part, les intérêts commerciaux reçurent de Florida-Blanca l'impulsion la plus efficace : l'établissement de la banque nationale de Saint-Charles, celui de la compagnie des Philippines, et le traité qu'il fit avec la Porte pour faciliter le commerce avec les échelles du Levant, sont autant de faits qui attestent les soins éclairés de cet

homme d'état pour la prospérité commerciale de son pays.

Sa politique, quant à l'extérieur, fut également d'une grande et profonde habileté. Il calma les disputes avec le Portugal, relatives aux colonies de l'Amérique du Sud, par le traité du 1^{er} octobre 1777, traité qui eut pour résultat l'union la plus intime entre les deux royaumes de la Péninsule. Il négocia un traité avantageux avec l'empereur de Maroc, et s'assura aussi dans les Indes-Orientales de l'amitié de Hyder-Ali-Khan, afin de déjouer le projet qu'il attribuait aux Anglais de prendre Manille et la meilleure partie des îles Philippines. Il se concerta avec la Prusse et la Russie pour la formation de la neutralité armée, dont il a revendiqué la première idée ; négociation difficile et tracée dans des vues de haute et prévoyante politique, ayant pour but de priver l'Angleterre de tout ce qui aurait pu lui procurer l'amitié de quelque puissance maritime. Il n'épargna rien toutefois pour empêcher la rupture qui éclata avec cette puissance en 1778, rupture funeste et dont il eut d'autant plus à cœur de décliner la responsabilité qu'elle amena les malheurs que la flotte espagnole essuya devant Gibraltar. Mais ni la prise de Minorque, ni l'acquisition de la Floride occidentale par la prise de Pensacola, ni la fermeté de ce ministre dans des circonstances difficiles ne purent atténuer les accusations de ses ennemis, qui l'inculpaient d'avoir été l'auteur de cette guerre désastreuse. Il s'empressa de conclure la paix avec l'Angleterre, et c'est un hommage à lui rendre que, pendant cette guerre de cinq ans, les troupes furent payées, qu'on ne fit aucune levée d'hommes, et que les contributions nécessaires

pour faire face aux dépenses extraordinaires ne furent pas exigées au delà du terme de la guerre.

Cependant l'esprit belliqueux de Florida-Blanca l'entraîna immédiatement dans une autre expédition, celle du bombardement d'Alger, et d'autre part il fit un traité avec Tripoli. Par ces mesures, il préserva le commerce espagnol de l'humiliation d'être, comme par le passé, une proie facile pour les pirates, et il fit flotter le pavillon espagnol sur les mers du Levant. Plus de 300 lieues de pays sur les côtes de la Méditerranée, qui avaient été abandonnées par la crainte des pirates, se peuplèrent, et se cultivèrent dès lors avec une incroyable rapidité. En même temps, ce ministre établit la liberté du commerce avec l'Amérique, ce qui donna une importance triple à celui de l'Espagne dans ces contrées, et fit plus que doubler le produit des douanes et du revenu dans les deux continents. A ces mesures il en ajouta d'autres non moins importantes pour supprimer les impôts onéreux et introduire un nouveau système de douanes. On lui dut également de grandes améliorations dans l'administration de la justice. Il fit entreprendre le recensement de la population, et ordonna la formation d'un dictionnaire géographique de l'Espagne.

Tant de titres incontestables à la reconnaissance de ses concitoyens auraient dû préserver ce ministre des atteintes de ses rivaux et de ses implacables ennemis ; mais il partagea le sort de la plupart des grands hommes : il subit l'exil et la prison, en 1792, au château de Pampelune, où il se trouvait dans un tel état de détresse, après quinze ans de ministère, que son frère don François Monino, marquis de Pontejoj, dut

lui donner quelque argent pour vivre !

Peu de temps après, il lui fut permis de retourner à Murcie, où il vécut dans la retraite jusqu'en l'année 1808. A cette époque, l'insurrection espagnole contre Bonaparte ayant éclaté, il fut appelé à la présidence de la junte centrale du gouvernement du royaume ; mais courbé sous le poids de son grand âge, il mourut à Séville au commencement de l'année suivante (1809) ; il fut inhumé dans la cathédrale où on lui éleva un mausolée de marbre, et on rendit à ses restes mortels les plus grands honneurs.

Enfin la meilleure apologie qu'on puisse faire de cet homme célèbre, et en même temps la plus impartiale, est incontestablement celle qui fut faite par un de ses ennemis les plus violents et les plus partiaux, par Bourgoing (*). « Florida-Blanca, dit ce diplomate, obtint sans intrigues, il conserva sans bassesses, il justifia à beaucoup d'égards pendant douze ans la confiance d'un des meilleurs souverains que l'Espagne ait à citer. »

Florida-Blanca publia quelques traités de jurisprudence. Nous citons seulement : *Respuesta fiscal sobre la libre disposicion, patronato y proteccion inmediato de S. M. en los bienes ocupados á los jesuitas*, Madrid, 1768 ; *Juicio imparcial sobre las letras en forma de breve, publicados por la curia Romana*, etc., 1768, 1769. (**).

(*) Bourgoing, *Tableau de l'Espagne moderne*, 4^e édit., t. III, pag. 409.

(**) Pour avoir plus de détails sur l'administration de Florida-Blanca, le lecteur peut consulter l'ouvrage de W. Coxe, *l'Espagne sous les Bourbons*, traduit par Muriel, Paris, 1827.

VASCO DA GAMA,

COMTE DA VIDIGUEYRA,

PAR M. LE VICOMTE DE SANTAREM

EXTRAIT DE L'ENCYCLOPÉDIE DES GENS DU MONDE,

Tome XII, 1^{re} partie, pages 87 et suivantes.

GAMA (VASCO DA), comte da VIGUEYRA, célèbre amiral portugais et commandant de la flotte qui la première doubla le cap de Bonne-Espérance et ouvrit la voie des Indes par le grand Océan. Il naquit vers l'an 1469 (*) à Sines, ville maritime dans la province de l'Alentejo,

(*) Aucun des historiens portugais du grand siècle des découvertes que nous avons consultés n'indique l'année de la naissance de Gama! Garcia de Resende (Chron. de Jean II), Barros (Decades), Castanheda (Hist. de l'Inde), Goes (Chron. d'Emmanuel), Faria y Souza (*Asia Port.*), Andrade (Chron. de don Jean III), gardent tous le plus profond silence non-seulement sur l'époque de la naissance de Gama, mais, ce qui est plus déplorable encore, ils se taisent sur les particularités de sa carrière antérieure. Leur point de départ est l'époque de son grand voyage de 1497. On ne trouve pas non plus ces détails si précieux dans les écrivains postérieurs tels que Mariz (*Dialog. de Var. Hist.*), dans Barboza (*Biblioth. Lusit.*), et, ce qui est surtout étonnant, pas même dans le grand ouvrage généalogique du Père Souza. Dans le livre des familles du Portugal par D. Louis Lobo (Ms. 10,018 de la Bibliothèque du roi), il n'est pas seulement question de la famille de Gama, et

située à 24 lieues au sud de Lisbonne. Issu d'une famille illustre, il reçut dès sa plus tendre jeunesse cette éducation à la fois guerrière et scientifique à laquelle, dans le même siècle, le Portugal dut tant de grands hommes (*). La carrière des découvertes maritimes était alors celle où

dans le manuscrit de Barreto de Resende sur les vice-rois de l'Inde (Ms. de la Bibliothèque du roi 83,725) on ne parle que des particularités connues de tout le monde, c'est-à-dire de son grand voyage et de son gouvernement comme vice-roi sous le règne de Jean III.

Nous avons fixé à l'année 1469 la date de la naissance de Gama, parce que nous avons trouvé un passage, dans l'estimable ouvrage de Carvalho sur la chorograph. portug., où l'on dit que «Gama mérita d'être nommé à l'âge de 28 ans à l'entreprise la plus hardie et dont il n'y avait pas eu d'exemple.»

(*) Les généalogistes ne sont pas d'accord sur l'origine de cette famille de Gama. Carvalho (*Corograph.*) la fait remonter au règne d'Alphonse III (xiii^e siècle); néanmoins elle ne commença à être bien connue que sous le règne d'Alphonse V (xv^e siècle), d'après les principaux auteurs dans la personne du grand-père de notre navigateur.

les hommes de cœur et de génie acquéraient une plus éclatante renommée ; ceux qui s'y consacraient faisaient une étude approfondie de la cosmographie, de la géographie et des auteurs anciens. Il est rare de trouver un homme marquant du xv^e siècle qui n'ait étudié Strabon et Ptolémée et sur l'imagination duquel la lecture des voyages de Marco-Polo et de Mandeville, du Plan Carpin, de Rubruquis, n'aient pas produit une grande influence.

Vasco da Gama appartenait donc par ses études à cette école nautique de Sagres alors si renommée en Europe et dont l'influence se faisait sentir encore à l'époque de sa jeunesse (*). Déjà, sous le règne de Jean II, il avait rendu de grands services ; tous les auteurs s'accordent à dire qu'il avait acquis sous ce règne une grande expérience de la navigation (**). Malheureusement ces auteurs nous laissent ignorer quelles furent les expéditions auxquelles il prit part avant le voyage de 1497, destiné à immortaliser son nom (***). L'histoire nous apprend néanmoins que Gama fut chargé, sous Jean II, de saisir tous les vaisseaux français qui se trouvaient dans les ports du royaume, comme représailles justifiées par la prise d'un navire portu-

gais revenant de la Mine chargé d'or et d'autres marchandises de prix, et qui tomba entre les mains de quelques corsaires français qui s'en emparèrent au milieu de la paix. Charles VIII ordonna la restitution du navire, et punit sévèrement les corsaires qui l'avaient pris. Ce fait nous prouve que Gama était déjà dans sa jeunesse choisi pour des commissions importantes qui réclamaient une grande résolution et beaucoup d'activité. Sous le règne de Jan II, après le retour de Barthélemy Diaz (voy.), Gama avait en outre été nommé commandant de l'expédition chargée de faire le tour de l'Afrique et de pénétrer dans l'Inde (*), ce qui prouve que cette nomination eut lieu avant le mois d'octobre 1495, époque de la mort du roi, événement qui ajourna le départ de l'expédition.

En effet, les instructions pour ce grand voyage étaient déjà préparées du temps de Jean II, sous lequel une série de plans de voyages et d'explorations avait été arrêtée. Dès la première moitié du xiv^e siècle, la cour de Lisbonne s'était occupée d'expéditions dans le grand Océan. Ces explorations avaient reçu plus d'étendue sous les auspices du prince Henry (voy.) et avaient atteint un

(*) Voir les Mémoires de l'auteur du présent article sur les prétendues découvertes d'Améric Vespuce, tom. iv, vi, vii, viii, du Bulletin de la Société de géographie.

(**) Castanheda nous apprend que notre marin avait une grande expérience de la mer, et que dans l'art nautique il avait rendu les plus grands services sous Jean II.

(***) Andrade, auteur de la Chronique de Jean III, a écrit la vie de Vasco da Gama. Malheureusement cet ouvrage, quoique tout prêt à être publié, est resté inédit jusqu'à présent (voir Barboza, *Biblioth. Lusit.*, article *Francisco d'Andrade*). Mais si

l'on peut juger des particularités biographiques sur Gama, antérieurement à la grande expédition de 1497, qu'on aurait trouvées dans cet écrit, par la notice de Barboza, et plus encore d'après ce que l'auteur dit de Gama dans son grand ouvrage sur Jean III, il ne paraît pas qu'il en fût résulté pour nous de grandes lumières sur les points de l'histoire de Gama qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas été suffisamment éclaircis.

(*) Voir Résendre, *Chronique contemporaine*, chap. 205. Cet auteur ajoute que les instructions (*regimentos*) pour cette expédition étaient déjà rédigées.

degré de développement remarquable sous Jean II. Ce monarque avait ordonné, en 1487, à Alphonse de Paiva et à Pierre de Covilham de se rendre dans l'Inde par Alexandrie. Là ils se séparèrent : Covilham prit la route des Indes et Paiva celle de l'Éthiopie ; le premier visita Aden, Goa, Calicut, Cananor, Cochim et plusieurs villes fameuses de l'Asie. A son retour, il parcourut les côtes de la Perse, celles de l'Arabie et de l'Afrique, doubla le cap Gardafui, arriva à Mozambique, ayant observé en passant les royaumes de Mélinde, de Quiloa et autres, et vint aborder à Sofala. Quoique la mort le surprit au Caire, il eut le temps d'envoyer à Jean II une carte marine dans laquelle il avait marqué et décrit tous les lieux par lui visités. Ce voyage, conçu sur un plan très sage, prouva à quels avantages on pouvait s'attendre si l'on réussissait à doubler la pointe méridionale du continent d'Afrique. D'un autre côté, déjà sous le même règne, dans l'année précédente (1486), Barthélemy Diaz était allé à la recherche de cette extrémité sud de l'Afrique qu'il eut le bonheur de découvrir, et cette découverte fit naître le projet à laquelle l'Europe fut plus tard redevable de l'expédition de Gama.

La mort de Jean II en ayant retardé l'exécution, ce projet fut repris par le roi Emmanuel, qui ne changea point le plan conçu par son prédécesseur. Après avoir réuni plusieurs fois les membres de son conseil, en 1496, ce prince, qui se trouvait lors à Estremoz, y fit appeler Gama, au mois de janvier 1497, pour le charger de l'expédition tant désirée. Lorsqu'elle fut prête, à la fin de juin, le roi se rendit en grande cérémonie à l'église de Restello, située à une lieue de Lisbonne et

que le prince Henri, auteur de ces longues navigations, avait fait bâtir sur le bord du Tage, et y confia de sa main à Gama le grand pavillon royal. En même temps, le roi lui adressa un discours remarquable, dans lequel il montra tout ce que la nation devait attendre de lui d'après ses services antérieures ; puis il mit entre ses mains la carte marine de Covilham, de nombreuses instructions, enfin des lettres pour les princes asiatiques et pour le roi de Calicut.

Gama avait alors à peine atteint l'âge de 28 ans.

Le 8 juillet 1497, la flotte, composée de 3 vaisseaux et de 160 hommes d'équipage, mit à la voile. B. Diaz, qui dix années auparavant avait doublé le cap des Tourmentes, accompagnait Gama. L'amiral dirigea d'abord sa route sur les îles du Cap-Vert, où il arriva le 3 août, et, après les avoir doublées, s'avança au sud et vint relâcher à la baie de Sainte-Hélène, qu'il avait fait reconnaître par Pierre d'Alemquer. Ici tous les vaisseaux saluèrent en signe de réjouissance le pavillon de l'amiral, et ils relâchèrent pendant une semaine dans l'île. Gama profita de ce retard pour examiner le pays et les mœurs des habitants. Dans ce but, il employa tous les moyens de douceur, et fit même asséoir à sa table l'un de ces nègres. Néanmoins il y reçut un coup de flèche dans la jambe ; mais cela ne l'empêcha point de partir deux jours après (le 16 novembre) pour l'extrémité de l'Afrique. La flotte doubla, en effet, le cap le 22. On se dirigea ensuite vers l'est, de long de la côte, on relâcha dans la baie de Sainte-Blaise, et l'on arriva le 17 décembre au rocher de Cruz, puis à la rivière de l'Infante, limite des

découvertes de B. Diaz (*). Gama poussa les siennes plus de mille lieues audelà de ce point. Quoique son projet fût d'aller chercher les pays que Covilham avait visités, il perdit souvent la terre de vue. Néanmoins en remontant vers le nord, il envoya quelquefois explorer les lieux où l'on apercevait des habitants. Le 10 janvier, Gama découvrit une rivière qu'il appela de Cuivre et une terre qu'il nomma *da boa Gente*. Après y avoir relâché pendant cinq jours, il s'avança audelà de la côte de Sofala, et arriva dans les premiers jours de mars 1498 à Mozambique, ville très riche, habitée par des Arabes mahométans. Les Portugais y furent bien reçus ; mais dès que ces Arabes se furent convaincus que les étrangers qui montaient la flotte n'étaient point des musulmans, ils leur tendirent des pièges pour les massacrer. Cependant Gama arma deux des chaloupes de son navire, dont lui-même monta l'une et Nicolao Coelho l'autre, et fit tirer sur les bateaux des Arabes qui prirent la fuite. Ce fut là que Gama rencontra pour la première fois de grands bâtiments arabes sur lesquels on se servait de boussoles et de cartes marines. Les Portugais capturèrent quelques-uns de ces vaisseaux. Gama fit partager entre son équipage tous les objets pris, se réservant seulement les livres arabes pour les présenter au roi à son retour à Lisbonne. Il se dirigea ensuite vers Monbase, ville qui jouissait aussi d'un commerce

(*) L'auteur de l'article Gama inséré dans la *Biographie universelle* s'est trompé : la dernière limite des découvertes de Diaz, d'après le Routier de Gama, tout récemment publié (1838), fut près de Rio de Infante, comme on l'a dit dans l'article Diaz de cette encyclopédie.

très étendu. Gama remarqua dans son port un grand nombre de vaisseaux pavoisés. Les habitants tinrent à son égard la même conduite que ceux de Mozambique, quoique le prince qui y gouvernait envoyât un messenger à Gama et que celui-ci lui en envoyât à son tour deux pour signer un traité de paix. De Monbase, Gama fit route vers Mélinde, où il fut plus heureux. Le prince du pays lui fit un accueil des plus favorables ; il vint sur la flotte portugaise et y fut reçu avec de grands honneurs. Le 24 avril, Gama, ayant pris la route de la côte de Malabar, mit à l'ancre devant Calicut, le 20 mai 1498. Il envoya deux messagers au zamorin pour lui annoncer son arrivée comme ambassadeur du roi de Portugal, dont il portait des lettres pour lui. Les premières négociations eurent tant de succès que l'entrée du port fut immédiatement permise à la flotte, et qu'ensuite le prince quitta son palais, à 15 lieues de distance de la ville, pour venir recevoir Gama avec les mêmes honneurs qu'il faisait rendre aux ambassadeurs des plus grands monarques. Gama fit son entrée solennelle le 28 mai, au milieu d'une foule innombrable.

Cependant la méfiance que la conduite des mahométans inspirait engagea les officiers de la flotte à presser l'amiral de ne pas se rendre à terre. Gama ne se laissa point ébranler : il partit avec une suite de treize personnes, laissant à son frère Paul da Gama le commandement de la flotte pendant son absence. Il lui recommanda de ne tirer aucune vengeance de sa mort s'il devenait la victime de quelque perfidie, mais de partir immédiatement et d'aller annoncer au roi la découverte des Indes. Dans son entrevue avec le

zamorin, Vasco montra une dignité parfaite et une grande fermeté. Il se flattait d'obtenir pour les Portugais la faculté de venir faire à Calicut un commerce avantageux ; mais cet espoir fut trompé dès sa seconde entrevue avec le zamorin, et par l'état d'arrestation où on le retint pendant quelques heures. Les Maures et Arabes, en grande partie sujets du Grand-Seigneur, dont les états s'étendaient jusqu'à ces mers, sentirent à la vue d'une flotte portugaise que le commerce dont ils étaient en possession finirait par passer dans les mains de ces étrangers. En conséquence, ils agirent d'une manière encore plus perfide que ceux de Mozambique et de Monbase. Ils représentèrent au zamorin que les Portugais ne venaient dans ses états que pour y exercer le pillage (*). Néanmoins Gama se fit tellement respecter qu'il renoua les négociations et persuada au prince qu'il tirerait de grands avantages d'une alliance avec le Portugal. Le zamorin, séduit par ses promesses, le laissa retourner à sa flotte ; mais à peine fut-il arrivé à son bord qu'il apprit que quelques-uns des siens, restés à terre, avaient été arrêtés. Alors il fit jeter dans les fers dix-neuf des sujets du zamorin qui étaient venus visiter la flotte, et lui fit dire qu'il leur rendrait la liberté dès que les Portugais auraient obtenu la leur. La fermeté de Gama en imposa au zamorin : il reçut Diego Diaz et envoya par lui à l'amiral une lettre pour le roi de Portugal, écrite sur des feuilles de palmier.

Gama, ayant atteint le but principal de son expédition, mit à la

voile le 27 août de la même année pour retourner en Europe. Il relâcha aux Agendives, arriva à Mélinde le 9 février 1499, prit à son bord un ambassadeur du prince du pays, et doubla de nouveau le cap de Bonne-Espérance le 20 mars. De là il mit 27 jours jusqu'aux îles du Cap-Vert. Il arriva à Lisbonne au mois de septembre de la même année, plus de deux ans après son départ. Le roi le reçut avec la plus grande magnificence, et célébra son retour par des fêtes ; l'illustre navigateur reçut le titre de *dom* et d'amiral des Indes, en 1502. Mais il ne resta pas long-temps en repos. Ayant persuadé au roi qu'il ne parviendrait à s'établir dans l'Inde que par la force, on fit immédiatement un armement considérable, dont le commandement fut donné à Gama, qui sortit cette fois du port de Lisbonne (le 10 février 1502) à la tête de 15 vaisseaux. Avec ces forces, Gama soumit sans résistance les princes de la côte orientale de l'Afrique qui lui avaient été contraires, et fonda des établissements à Mozambique et à Sofala. Pour jeter l'épouvante parmi les peuples de l'Orient, il s'empara d'un riche vaisseau du soudan d'Egypte, auquel il fit mettre le feu ; il se rendit à Cananor et traita d'égal à égal avec le prince du pays. Ensuite il s'empara devant Calicut de tous les bateaux indiens. Le zamorin effrayé lui expédia un messenger pour traiter avec lui, et lui offrit de consentir à l'établissement d'un comptoir. Gama ne voulut rien écouter avant qu'on lui eût donné pleine et entière satisfaction des insultes faites aux Portugais. Après avoir vainement attendu la réponse pendant trois jours il fit canonner la ville le lendemain, et, après en avoir détruit une par-

(*) Voir le Routier du voyage de Gama dernièrement publié (1838).

tie, il laissa quelques vaisseaux pour la bloquer et se dirigea vers Cochin (Cochin). Le roi de ce pays renouvela le traité conclu avec Cabral, et les Portugais s'établirent dans son royaume. Gama, après avoir vengé l'honneur de sa patrie et commencé à fonder des établissements dans ces riches contrées, laissa la flotte de Vicente Sodré sur la côte de Malabar et retourna à Lisbonne, où il arriva, le 20 décembre 1503, avec 13 vaisseaux.

Ce grand homme paraît y avoir trouvé des mécomptes ; on n'appréciait pas ses grands services comme ils le méritaient, et il fallut les sollicitations du duc de Bragance don Jaimés, pour qu'il obtint le titre de comte da Vidigueyra avec la grandesse. En effet, Vasco da Gama, quoique couvert de gloire, fut laissé dans l'inaction pendant 21 ans ! Il ne prit part à aucune autre expédition sous le règne d'Emmanuel. Mais après la mort de ce souverain, Jean III rappela Gama de sa retraite de Vidigueyra, ville où il résidait, et le nomma vice-roi de l'Inde, en 1524. Il partit de Lisbonne le 9 avril avec une flotte de 10 vaisseaux et de 3 caravelles, après avoir reçu plusieurs récompenses du roi pour sa famille. Ce fut pendant ce voyage que les marins de la flotte, ayant senti de fortes secousses dans les vaisseaux, s'écrièrent découragés que la terre tremblait, et que l'amiral répondit : *C'est la mer qui trem-*

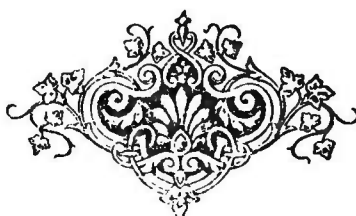
ble à notre aspect ! Arrivé dans l'Inde (*), il ne gouverna ces vastes états que 3 mois et 20 jours, et mourut à Cochin le 25 décembre 1524. Même sur son lit de mort il pourvoyait à toute, et punissait sévèrement ceux qui commettaient des méfaits. En 1538, son corps fut transporté en Portugal, où le roi lui fit rendre les plus grands honneurs. Il repose dans l'église du couvent des Carmes de la ville de Vidigueyra.

Vasco da Gama était d'une taille médiocre, mais extrêmement gros. Son air était terrible dans la colère, mais à l'ordinaire ses manières étaient affables, comme on nous l'assure dans le récit d'un de ses compagnons. La statue de Gama est restée debout au milieu des palais dont la ville de Goa était remplie lorsqu'elle comptait 200,000 habitants. Ce monument peut être renversé par les accidents qui détruisent toutes choses ibi-bas, mais la mémoire du grand homme demeurera impérissable tant qu'il restera une page de l'histoire du genre humain.

(*) Pour les détails sur les expéditions de Gama, on doit consulter Barros, *Decades de l'histoire de l'Inde (Azia)*; Castanheda, *Histoire de la découverte de l'Inde par les Portugais*; l'*Azia* de Faria y Souza, la collection de Ramusio, et l'histoire des découvertes et des conquêtes des Portugais par Lafitau. On sait que cette fameuse expédition de Gama a fourni à Camoëns (*voy.*) le sujet de son poëme *les Lusitades*.

ANALYSE
DU
JOURNAL DE LA NAVIGATION
A LA
TERRE DU BRÉSIL.

ANALYSE
DU
JOURNAL DE LA NAVIGATION
DE LA FLOTTE QUI EST ALLÉE
A LA
TERRE DU BRÉSIL
EN 1530-1532,
PAR
PEDRO LOPES DE SOUSA,
PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS A LISBONNE
PAR M. DE VARNHAGEN,
PAR
M. LE V^{TE} DE SANTAREM.



PARIS.
IMPRIMERIE DE FAIN ET THUNOT,
RUE RACINE, 28, PRÈS DE L'ODÉON.
—
1840.

ANALYSE
DU
JOURNAL DE LA NAVIGATION
DE LA FLOTTE QUI EST ALLÉE
A LA
TERRE DU BRÉSIL

EN 1530-1532.

(*Diario da navegação da armada que foi á terra do Brazil em 1530-1532,*
par Pedro Lopes de Souza *).

Avant d'analyser cette production, nous croyons nécessaire de présenter au lecteur la description matérielle du contenu de cet opuscule.

Il commence par une courte préface de l'éditeur, suivie d'une Biographie de *Martim Affonso de Sousa*, commandant de la flotte qui alla au Brésil en 1530 ; d'une Notice sur l'auteur du Journal, c'est-à-dire sur *Pedro Lopes de Sousa*, et d'un Avertissement de l'éditeur sur l'exemplaire du manuscrit dont il s'est servi. On trouve ensuite le Journal de route, qui commence le 3 décembre 1530, et finit le 5 février 1532. Ce Journal occupe 57 pages ; mais comme il est incomplet, l'éditeur a cherché à combler cette lacune en insérant dans ses notes un fragment qui est aussi rempli de lacunes. Ce volume se termine par quelques notes et par neuf documents, dont sept sont inédits.

Les limites d'un seul article ne nous permettent point de donner un grand développement à notre analyse : nous nous bornerons à quelques observations sur cette intéressante publication, nous proposant d'ailleurs de publier plus tard un travail plus étendu, en commençant par le Journal, qui est l'objet principal de cette publication.

I.

Après la découverte du Brésil par Cabral, la cour de Portugal y envoya plusieurs expéditions avant celle de 1530⁽¹⁾. Mais la pensée qui la dominait alors était presque exclusivement celle de l'agrandissement de

(*) Opuscule in-8 de 130 pages, publié pour la première fois à Lisbonne par M. Francisco Adolfo de Varnhagen, 1839.

(1) Voy. nos Recherches sur Vespuce et ses voyages, *passim*. Cazal, Corografia Brasilica, tom. I, introduction.

ses établissements asiatiques. Le roi Emmanuel lui-même n'avait pas donné une grande importance à la découverte du Brésil. Dans sa lettre toute géographique en date du 29 juillet 1501, adressée au roi d'Espagne⁽¹⁾, il ne considéra la découverte de ce pays que comme un point de relâche extrêmement important pour les vaisseaux qui se dirigeaient vers l'Inde Orientale. Les Espagnols et d'autres nations profitèrent du peu d'importance que les Portugais paraissent avoir attaché au Brésil dans les premières années de sa découverte, quoiqu'ils y aient envoyé plusieurs expéditions chargées de l'explorer.

Les Français profitèrent surtout de cette négligence pour établir avec les naturels un vaste commerce clandestin de *bois de Brésil* et d'autres productions de ces riches contrées.

Quelques indices peuvent nous faire supposer qu'ils fréquentaient déjà cette côte dès 1501 et 1502. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils avaient déjà en 1530 un comptoir à Fernambouc, et faisaient le commerce avec les naturels du pays sur différents points de la côte, depuis le 8^e jusqu'au 28^e degré de latitude australe, comme nous le prouverons ailleurs.

Cette usurpation détermina le roi Jean III à coloniser le Brésil pour y faire respecter son pavillon; dans ce but il fit équiper une flotte de cinq vaisseaux, dont il donna le commandement à Martim Affonso de Sousa, avec des pouvoirs très-étendus.

La relation dont nous rendons compte aujourd'hui nous apprend que cette flotte mit à la voile du port de Lisbonne le 3 décembre.

Le 9, l'amiral toucha aux Canaries et relâcha à Gomera, après avoir reconnu Ténérife.

Le 20, il rencontra, à la hauteur du cap Blanc, une caravelle et un autre navire portugais qui revenaient de la pêche⁽²⁾, et leur confia des lettres pour le Portugal.

Le 24, il reconnut une des îles du Cap-Vert, l'île du Sal, le lendemain celle de *Boavista*, le 26 celle de *Maio*; mais il ne put entrer au port de l'île de *Santiago*. Le 28 il rencontra au Cap-Vert un vaisseau espagnol de 200 tonneaux et un autre petit navire qui se dirigeaient vers le *Rio-Maranham*. L'amiral portugais réclama contre ce dessein, puisque cette rivière était située dans la *démarcation* du roi de *Portugal*. Le 29, il jeta l'ancre à *Ribeira-Grande*, et s'y arrêta jusqu'au 3 janvier, afin de faire des provisions.

Le 31 janvier 1531, *Sousa* était en vue du cap St.-Augustin, où il captura un vaisseau français muni de beaucoup de poudre et d'artillerie, et chargé de *bois de Brésil*. Au sud du cap, il captura un second navire français chargé de la même marchandise; il livra ensuite un combat très-long et très-vif à un autre grand vaisseau de la même nation, qui était également chargé de *bois de Brésil*, et le captura.

Le 17 février, *Pedro Lopes de Sousa* entra dans le port de Fernam-

(1) Voyez Navarrete, tom. V, doc. n° 13, page 94.

(2) Les Portugais allaient déjà à la pêche au delà du cap Blanc du temps du prince Henri. Voy. la Chronique de la conquête de Guinée par Azurara, Mss. du XV^e siècle.

bouc, mais non avec huit vaisseaux comme le dit l'éditeur⁽¹⁾, puisqu'il y trouva à l'ancre le vaisseau amiral et le navire français capturé près du cap St.-Augustin. Ce ne fut que le 18 qu'arriva la caravelle sur laquelle se trouvait alors l'amiral; cet officier envoya de là deux caravelles pour explorer la rivière *Maranham*, expédia pour le Portugal le capitaine Jean de Sousa sur un des vaisseaux capturés, et fit brûler l'autre.

Jusqu'au 12 mars le Journal ne rapporte rien d'important, si ce n'est les alarmes que deux trombes marines causèrent aux équipages. Le 15, l'amiral reconnut la *Bahia de todos os Santos*; il y observa la latitude de 13 degrés sud, et y fit faire des réparations à ses vaisseau; il trouva dans cet endroit un Portugais qui y demeurait depuis vingt-deux ans, c'est-à-dire depuis 1509 ou 1510. Ce Portugais lui fit une relation détaillée du pays, mais malheureusement le Journal ne rapporte point une seule des particularités qu'il dut apprendre à l'amiral⁽²⁾. Les chefs du pays vinrent faire leur soumission au général et lui apporter des provisions; puis ils célébrèrent des réjouissances en son honneur. Si on doit croire le Journal, il rapporte ici une particularité curieuse pour l'ethnologie; c'est à savoir que les *hommes* qu'il a vus dans ce pays étaient tous *blancs* (*hé toda alva*), et les femmes très-belles⁽³⁾.

(1) Biographie de Martim Affonso, page 9.

(2) L'histoire des premières années qui suivirent la découverte du Brésil est encore si obscure, que nous ne croyons pas inutile de consigner ici quelques rapprochements au sujet de ce Portugais.

Comme le Journal ne nous donne pas son nom, il est très-difficile de savoir qui il pourrait être. Néanmoins cette particularité constate l'attériage d'une flotte portugaise dans ces parages en 1509 ou 1510, et cette particularité n'est point indifférente pour la chronologie des voyages faits dans cette partie du globe.

Malgré le silence du Journal, l'éditeur a cru que c'était le même Portugais que *Jean de Mori* y rencontra en 1535, et dont parle *Herrera* (Décad. v, liv. viii, chap. 8). Ce Portugais dit à *Mori* que depuis vingt-cinq ans il était avec les Indiens, ainsi que huit autres qui avaient échappé au naufrage d'une flotte portugaise.

Nous ferons observer ici que la flotte dans laquelle se trouvaient ces Portugais devait être celle qui mit à la voile, de Lisbonne, le 12 mars 1509, composée de douze vaisseaux, sous le commandement du maréchal D. Fernando Goutinho, qui, dans son trajet vers l'Inde, avait pu toucher au Brésil; ou bien celles qui partirent également de Lisbonne le 12 mars de l'année suivante, composées, l'une de quatre vaisseaux, sous le commandement de Vasconcellos, allant à Malacca, ou celle de trois caravelles sous le commandement de Jean Serraõ. (*Voy.* notre notice des manuscrits portugais de la Bibliothèque du Roi à Paris, page 77.) Malheureusement *Barros* ni *Castanheda* ne signalent aucun navire de ces flottes qui eût été égaré dans l'océan Atlantique.

(3) Cette description de notre voyageur présente des rapports frappants avec celle que M. d'Orbigny fait des *Yurucarés*: couleur presque *blanche*, femmes jolies et gracieuses. Les hommes n'avaient d'autres armes que l'arc et la flèche, etc. Ils ont un cher par famille, et notre Journal dit que *les chefs du pays*, etc.

Mais, dans la lettre de Vas Caminha, secrétaire de Cabral, adressée au roi, datée du 1^{er} mai 1500, est le mot *pardo*, brun, pour désigner la couleur des Indiens. Le pilote de Cabral, Ramusia, tome I, page 121, dit, *color berretino tra il bianco e 'l nero*. Oviedo, dans un mémoire adressé à Charles V (Barcia, chap. iii, page 5), et daté de l'île *Espanola*, dit: *color loros claros* (couleur jaune clair).

M. d'Orbigny nous apprend (tome IV^e, partie historique, de l'Homme Américain, page 969) que le mélange des Guaranis avec la race blanche donne des hommes *presque blancs*, d'une belle taille, et ayant de beaux traits dès la première génération.

Lors de l'arrivée de Sousa à Bahia, il y avait plus de trente ans que le Brésil avait

«Les hommes n'ont d'autres armes que l'arc et la flèche. Ils sont toujours en guerre entre eux. L'auteur fait la description d'un combat naval qu'ils se livrèrent entre eux à la vue de la flotte portugaise. Chaque flottille était composée de cinquante canots⁽¹⁾, dont chacun était monté par soixante hommes; ils étaient garnis de bastingages peints *comme les nôtres*. Les cinquante qui étaient du côté des Portugais détruisirent les autres, et ayant fait plusieurs prisonniers, ils les tuèrent avec de grandes cérémonies et les dévorèrent ensuite. L'amiral laissa deux hommes dans cet endroit, et leur donna des graines de diverses plantes.

Il mit à la voile le 17 mars; mais la tempête le força à relâcher de nouveau à Bahia le 25, et il y réunit à la flotte une caravelle qui se dirigeait vers Sofala, et qui venait d'arriver. Il mit de nouveau à la voile le 27; il reconnut le cap *Frio* le 29 avril, et le 30 la flotte entra à Rio-Janeiro⁽²⁾. Ici le Journal donne une description fort succincte du port et de ses îles. L'amiral y fit construire une espèce de fort, et envoya dans l'intérieur du pays quatre hommes qui restèrent deux mois absents; ils firent une route de cent quinze lieues, dont soixante-cinq en gravissant

été découvert. Dans ce long espace de temps plusieurs nations européennes y vinrent faire le commerce avec les naturels, notamment les Français, les Espagnols et un grand nombre d'armateurs qui y envoyaient des vaisseaux clandestinement. Sousa et Mori rencontrèrent parmi les sauvages de Bahia huit Portugais qui y vivaient depuis vingt-deux ou vingt-cinq ans; ils y avaient été jetés par le naufrage d'une flotte portugaise. Ils est donc très-probable que nos marins aient pu rencontrer plusieurs de ces Indiens blancs, à cause du mélange des races qui avait dû avoir lieu pendant ce temps.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il que parmi les tribus américaines on en remarqua plusieurs de la couleur désignée par notre voyageur. La race antésienne a une couleur variable du *brun* olivâtre foncé à une *teinte très-claire* (d'Orbigny, IV, 154). Physiologie vive et douce. On les trouve depuis le 17° latitude sud en remontant vers le nord jusqu'au delà du 13° degré. (Voy. Bulletin de la Société de Géographie, mars 1838.) Les nations de ces rameaux sont *presque blanches* (M. d'Orbigny L., chap. 156). Les *Yurucarés*, les *Mocéténés*, les *Tcanas* sont d'une couleur blanc pâle, *color blanco pallido*. Ils sont les plus blancs de tous. Nous avons aussi remarqué dans l'intérieur de Bahia (1808) des Indiens presque de cette couleur. *Yurucarés*, dans la langue *quichua* ou inca, signifie (selon M. d'Orbigny) *hommes blancs*. Ils habitent les 16° et 17° degrés de latitude sud. Ils sont disséminés par petites familles près de sources du *Mamoré*. Leur couleur est presque blanche (162). Les femmes sont gracieuses, on peut même dire *jolies*. Leur langue est euphonique. Sousa remarqua la différence de langue des *Charruas*, par leur prononciation gutturale, de celle des habitants du Brésil.

Molina, *saggio sulla Storia del Chili*, dit des *Boroas* qu'ils avaient les yeux bleus et le teint *blanc*. *Cazal* (dans la *Corograf. Brasil.*, r. 220) dit, que parmi les Indiens sauvages qui habitent entre la rivière *Tiété* jusqu'à l'Uruguay et que les habitants de Saint-Paul appellent *Bogres*, il y a quelques *blancs*.

Schmidel, qui arriva au Rio de la Plata trois ans après *Martim Affonso de Sousa*, et qui voyagea dans l'intérieur, trouva que les femmes des *Tiembus* étaient très-laidés, ainsi que celles des *Carios*; mais il trouva que chez les *Surucusis* elles étaient belles (page 145), et il dit que celles des *Scherues* sont assez belles à leur manière (*ibid.*, 154). Ailleurs il dit qu'elles sont très-belles, très-vives et caressantes. Il trouva aussi *fort belles* les femmes des *Maipais* (*ibid.*, 199) et celles des *Carcokies* (page 217).

(1) Le Journal nomme les canots *almadia* (almadies). Ces marins se servaient du mot usité dans l'Inde Orientale.

(2) Cette date de l'entrée de la flotte à Rio-Janeiro le 29 avril, prouve que l'estimable auteur de la *Corografia Brasilica* a été induit en erreur par d'autres écrivains sur l'époque de l'arrivée de Sousa dans ce port, car il dit (t. 1, 51) que l'amiral entra dans

des montagnes d'une grande élévation⁽¹⁾, et les cinquante autres dans une vaste plaine. Ils allaient à la recherche d'un *grand roi*, à qui appartenait toute cette plaine. Celui-ci les accueillit fort bien, et les accompagna jusqu'en présence de l'amiral. Ce chef indien lui apporta une grande quantité de cristal⁽²⁾, et lui apprit que dans la rivière du *Paraguay* il y avait une grande quantité d'or et d'argent. L'amiral lui fit un excellent accueil et le combla de présents. L'auteur du Journal dit ici que les habitants de ces contrées étaient semblables à ceux de Bahia ; il les a même trouvés plus agréables⁽³⁾.

La flotte resta trois mois à Rio-Janeiro, et fit des provisions pour une année et pour quatre cents hommes, et l'amiral y fit construire deux brigantins de quinze rames⁽⁴⁾.

La flotte mit à la voile du port de Rio-Janeiro le 1^{er} août 1531. Le 12, elle était en vue de l'île de *Cananea*. L'amiral fit reconnaître la rivière en y envoyant un brigantin et le pilote Pedro Annes, qui savait la langue du pays, afin de parler avec les Indiens. Il était de retour le 17, accompagné d'un certain *Francisco de Chaves*, qui parlait très-bien cette langue des Indiens⁽⁵⁾, et d'un bachelier qui était en exil dans cette terre depuis trente ans. Ces Portugais étaient suivis de cinq ou six Castillans. Malheureusement le Journal se tait sur les renseignements que l'amiral reçut d'eux. Il se borne à dire qu'ils le déterminèrent à envoyer *Pedro Lobo* avec quatre-vingts hommes, afin de faire des découvertes dans l'intérieur du pays, puisque *Francisco de Chaves* l'engageait à retourner dans ce port en dix mois avec quatre cents esclaves chargés d'or et d'argent. Ils partirent en effet de l'île de *Cananea* le 1^{er} septembre 1531.

la *Bahia da Santa Lusía*, dont il changea le nom en celui de *Rio-Janeiro*, parce qu'il y est entré le 1^{er} janvier 1532. Or, le Journal prouve tout le contraire. On y lit le nom de *Rio de Janeiro* même avant l'entrée de la flotte dans le port, non pas en 1532, comme le dit la *Corografia*, mais en 1531. Ainsi le jour, et l'année, et le fait, tout est différent dans le Journal. Celui-ci dit en termes formels, page 26 : «Le 1^{er} août 1531 nous partîmes de Rio-Janeiro.» Cette particularité intéressante n'a point échappé à l'éditeur. Il en signale même une autre qui est aussi importante, c'est à savoir que les marins de l'expédition de Magellan, 1519, connaissaient déjà ce nom.

(1) La chaîne des montagnes appelées *Orgãos*.

(2) Probablement de *Minds Geraes*.

(3) Peut être ce sont quelques tribus des Guarayos que notre voyageur a vues.

(4) Voy sur ce navire du xv.^e siècle l' *Archéologie navale* de M. Jal, t. 1, pages 7, 318 et 454.

(5) *Schmidel*, dans sa relation (*Mémoires sur l'Amérique* publiés par M. Ternaux), parle d'un *Chaves* qui a été, en 1548, à Lima, et nous apprend que le gouverneur ayant pris toutes sortes d'informations sur Buénos-Ayres et sur le Rio de la Plata, ordonna à *Chaves* d'écrire à son chef de rester jusqu'à nouvel ordre à Machasies, etc. Il paraît donc ne pas exister le moindre doute que ce *Chaves* est le même qui vint parler à Sousa sept années auparavant, quoique *Barcia* parle d'un certain *Nuno de Chaves*, estropiant probablement le nom. Quoi qu'il en soit, toujours est-il qu'il y avait à cette époque des Portugais au Rio de la Plata, au Parana, et dans l'intérieur, puisque *Schmidel* nous l'apprend encore (237), en disant qu'ils l'accompagnèrent avec les *Carios*, nous ayant dit ailleurs qu'il avait passé avec lui à travers le territoire du roi de Portugal, habité par les *Toupins* (239, chap. 52). Au surplus, des rapports très-fréquents existaient déjà entre le Portugal, le Brésil et le Rio de la Plata, car *Schmidel* nous dit encore : «il arriva quelques personnes du Brésil qui nous annoncèrent la présence d'un vaisseau envoyé de Lisbonne (236).»

La flotte resta quarante-quatre jours dans cet endroit. Elle reprit la mer le 26 septembre. Le 14 octobre, on reconnut trois îles vers le 34 $\frac{1}{2}$ lat. S. Comme on n'y trouva que des *onces*, ils leur donnèrent le nom d'*Ilhas das Onças* (1). La flotte continua à longer la côte. Le 15, l'amiral reconnut le cap *Santa-Maria*. Le 16, il envoya le pilote reconnaître une île située près de ce cap, et jeta l'ancre dans le port de cette île, où il resta une semaine, afin d'attendre un brigantin qui s'en était séparé; mais voyant qu'il ne venait pas, il y laissa une lettre enveloppée dans de la cire, attachée à une croix de bois. Le 21, il mit de nouveau à la voile, et continua à longer la côte; mais le lendemain la flotte fut assaillie par une tempête horrible (probablement un *pampero*); le vaisseau amiral fut entièrement démâté et fit naufrage. L'amiral avec tout l'équipage, excepté sept personnes, échappèrent à la mort. Un brigantin de la flotte échoua aussi. *Sousa* convoqua alors un conseil, et les pilotes décidèrent à l'unanimité que l'amiral ne devait pas remonter la rivière *Santa Maria* (le Rio de la Plata). L'amiral cependant envoya trente hommes dans un brigantin, avec ordre de planter des poteaux pour constater la prise de possession pour le roi de Portugal. Il paraît, d'après le Journal, que l'officier chargé de cette exploration fut *Pedro Lopes de Sousa*. En effet, il partit du *Rio dos Beogoais* (2), à l'ouest du cap Santa Maria, le 23 novembre, et reconnut le *Monte de San Pedro* (3). Là il entra dans une immense rivière dont les bords étaient couverts d'arbres magnifiques (4), et remarqua à terre une grande quantité de cerfs et de gibier. Les habitants du pays vinrent dans quatre canots vers le brigantin; ils étaient armés de flèches. Les Portugais remarquèrent que leur langage était différent de celui des habitants du Brésil (5). Chaque canot était monté par quarante rameurs. Ils portèrent du poisson et reçurent quelques présents du capitaine. Celui-ci reconnut le 26 novembre plusieurs îles toutes

(1) Selon l'éditeur ces îles sont *los Castillos Grandes*. Il pense qu'elles seront *los tres cerros que parecian Islas, los quales dixo el piloto Carvallo, que eran el cabo Santa Maria, que lo sabia por relacion de Juan de Lisboa, piloto portugues, que avia estado en el* (Herrera, Decad. 2, liv. 9, chap. 10). L'éditeur dit fort bien que, d'après ce passage, on voit que le pilote portugais *Juan de Lisboa* était allé au Rio de la Plata avant Magellan.

(2) L'éditeur nous dit que cette rivière est déjà marquée avec le même nom dans la carte de *Vaz Dourado* (96), et qu'on la remarque dans quelques cartes avec les noms de *Rio Ignacio*, *R. Joseph*, *R. de S Pedro* ou *Arroyo de S. Pedro*, selon ce que dit Barreto dans une carte du Rio de la Plata, dessinée à Rio-Janeiro en 1762. L'éditeur aurait pu déterminer cette position d'après la carte de la Rochette, et notamment d'après celles d'*Arnaldus Florentinus*.

(3) C'est la montagne qui a donné le nom à Monte-Video, qu'on appelait anciennement *Monte de St.-Ovidio* (Gabriel Soares, Rot. Ger., cap. 73), lequel, selon la relation de Francisco Albo (Navarrete, tom. 4, pag. 38 et 211), qui accompagna Magellan, est une altération du nom *Monte-Video*. Dans son temps on l'appelait déjà *Santo-Vidio*. (Note de l'éditeur).

(4) La seule rivière dont les bords sont couverts d'arbres est celle de Santa Lucia (M. d'Orbigny).

(5) Le Journal dit que *fallavam de papo*: c'étaient probablement les *Charruas*, dont Azara nous dit qu'ils parlent une langue si gutturale que notre alphabet ne saurait rendre le son de leurs syllabes. Ils sont continuellement errants.

couvertes d'arbres : elles étaient au nombre de sept, dont trois grandes et quatre petites ⁽¹⁾. A deux lieues de ces îles, il reconnut un fleuve qui roulait une grande masse d'eau ⁽²⁾. Il y entra et jeta l'ancre dans le port d'une grande île, à laquelle il imposa le nom de *Santa Anna* ⁽³⁾. Le 30 novembre, il en reconnut à deux lieues de celle-ci deux autres, qu'il nomma de *Saint-André* ⁽⁴⁾. Ensuite il reconnut une rivière d'une demi-lieue de largeur ⁽⁵⁾, et en la remontant, il découvrit du côté du sud un bras d'une demi-lieue de large, qui venait du sud-ouest, et plus loin il en trouva un autre qui coulait du nord-ouest, et qui avait près d'une lieue de largeur.

Le 2 décembre il remonta le fleuve, et remarqua qu'il y avait tant d'embouchures de rivières, qu'il ne pourrait pas savoir où il se trouvait. Ayant été surpris par la nuit près de deux petites îles, il y jeta l'ancre. Le 3, le courant était trop rapide pour qu'il pût continuer à le remonter, mais vers l'après-midi le vent s'étant élevé du sud-ouest, il put continuer sa route. Il découvrit un bras dans la direction du nord, et un autre vers l'ouest. Il trouva dans cet endroit des îles bien boisées ; il y rencontra tant d'oiseaux, qu'il les tuait à coups de bâton. Ici les îles ne sont pas marécageuses, et notre voyageur trouva que leur sol était de la plus grande beauté.

Le 4, il remonta le fleuve par un bras qui coulait au nord-est, et qui était très-large. Il découvrit à l'embouchure deux petites îles toutes couvertes d'arbres. Le 5, il rencontra des traces des habitants. Il remarqua qu'on faisait des *fumos* (des fumées) dans les îles ; la terre, du côté du sud-est, lui parut appartenir au continent, et la plus magnifique que les hommes eussent jamais vue ; elle était toute couverte de fleurs.

Le 6, il découvrit un autre bras du côté du nord-ouest du fleuve. Le lendemain il le remonta à la voile, et après avoir parcouru trois lieues, il descendit à terre ; il n'y trouva que des traces d'animaux. Le 8, il rebroussa chemin, afin de remonter les autres bras, et il vint coucher aux deux îles *dos Corvos*. Le 9, il remonta le bras qui se dirigeait au nord-ouest, et qui était très-grand, avait une lieue et demie de lar-

(1) L'éditeur croit que ces îles sont celles dont *Centénera* parle dans l'*Argentina*, fl. 90, et désignées dans quelques cartes sous les noms de St.-Gabriel (imposé par Cabot) et enfin *Antonio Lopes*, *Muleques*, *Ilha dos Ingleses*, etc. Nous ajouterons que ces îles se trouvent marquées, dans la carte d'Arnaldus Florentinus, près de l'embouchure du Rio Negro ; mais d'après ce que dit le Journal, il paraît indubitable que c'est l'Uruguay, puisqu'il dit qu'il jeta l'ancre dans le port d'une grande île. C'est ce dont nous sommes convaincus dans le rapprochement que nous avons fait de la carte ancienne d'Arnaldus avec celle d'Olmedilla. Dans la première, cette île est parfaitement dessinée, et est nommée *Sainte-Anne*.

(2) L'éditeur pense que c'est le fleuve appelé *R. St.-João*. M. d'Orbigny croit que c'est l'Uruguay sans aucun doute.

(3) C'est l'île de Martin Garcia. (*Note de l'éditeur*).

(4) Les îles nommées maintenant *las Irmanas* dans l'Uruguay. Ces îles sont marquées d'accord avec notre Journal dans la carte d'Arnaldus Florentinus de la Bibliothèque du Roi.

(5) Cette rivière était sans nul doute les bouches du Paraná. (*Note de l'éditeur*.) Nous ajouterons qu'en combinant le Journal avec la carte d'Olmedilla, il paraît indubitable qu'elle se trouvait à une des embouchures du Paraná.

geur et roulait une grande masse d'eau. Cette rivière avait un courant très-rapide. Il ne fit dans cette journée que deux lieues, et jeta l'ancre entre deux bouches du fleuve, dont l'une allait à l'est-sud-ouest, et l'autre au nord-ouest. Le 10, il remonta le bras qui se dirigeait au nord-ouest, et après avoir fait trois lieues, il en découvrit un autre de trois lieues de largeur qui allait à l'ouest. Là il tua quatre cerfs, les plus grandes qu'il eût jamais vu. Le 11, il remonta ce fleuve; il reconnut un petit bois où il entra, et qui allait au nord-ouest. Là il tua quelques animaux, qu'il compare aux renards⁽¹⁾, et qui allaient toujours dans l'eau.

En remontant ce fleuve, il remarqua qu'il devenait très-étroit; alors il revint au grand bras; mais lorsqu'il arriva au milieu, il en découvrit un nouveau qui venait de l'ouest-sud-ouest; il y entra, et après avoir faite une lieue, il aperçut une autre grande rivière qui se dirigeait au nord-ouest; la terre, du côté du sud-ouest, était très-élevée, et paraissait être la terre ferme. Il découvrit du même côté du sud-ouest un bras de rivière, et, selon les rapports des Indiens, cette terre était la terre des *Carandies*⁽²⁾.

Le 12, il se trouvait à l'embouchure de la rivière des *Carandies*⁽³⁾. Là, il fit élever des poteaux aux armoiries du Portugal. De cet endroit au fleuve des *Beguais*, d'où il était parti, il y avait une distance de cent cinq lieues. Il reconnut, par l'observation du soleil, se trouver vers le 33° et $\frac{3}{4}$ lat. S.

Sousa nous apprend ici une particularité curieuse: c'est à savoir qu'il avait avec lui des Allemands, des Italiens, des Français, et des hommes qui avaient fait le voyage de l'Inde, et ajoute que tous furent saisis d'admiration en voyant la magnificence et la beauté du pays, ce qui leur faisait oublier leur retour. Il remarqua que cette rivière était très-poissonneuse, et que l'air y était si pur que la viande ni le poisson ne se pourrissaient pas, et qu'ils conservaient les viandes sans sel pendant dix et douze jours.

Le 13 décembre, ils partirent de la rivière des *Carandies*, et lorsqu'ils s'approchèrent des îles *dos Corvos* (corbeaux), nos marins remarquèrent un homme couvert de fourrures⁽⁴⁾, armé d'un arc et de flèches, qui leur adressa deux ou trois mots en *guarani* (*palavras guaranis*),

(1) L'éditeur dit que les *Guaçu-Pucu*, que Herrera dit être *como bacas pequeñas*. (Decad. 4, l. 8, c. 2), sont le *Cervus paludosus* de Desmarests et Lichtenstein.

(2) Cette description est entièrement d'accord avec les positions marquées dans la carte d'*Arnaldus Florentinus*, où presque tous les noms sont portugais.

(3) *Schmidel*, qui visita le Rio de la Plata trois ans après notre voyageur, parle beaucoup des mœurs des *Carandies*, qui habitaient, dit-il (cap. 7; voy. Coll. de M. Ternaux), l'endroit où est maintenant Buenos-Ayres; leur village avait une population de trois mille hommes.

Dans la carte d'*Arnaldus Florentinus* on voit marquée la rivière des *Carandies*.

(4) *Schmidel*, *Hans Staden*, *Cabeça de Vaca*, ne font aucune mention de sauvages couverts de fourrures. Néanmoins toutes les nations de race Pampéenne se couvrent les épaules d'un manteau de peaux d'animaux (M. d'Orbigny, IV, 197). Les Patagons, les Fuegiens, les Puelches utilisent la fourrure des animaux (*ibid.*). Notre voyageur aurait dû voir ces derniers.

que les interprètes comprirent très-bien⁽¹⁾. Il répondit, ajoute le Journal, qu'il était *Begua*⁽²⁾ *Chanaa*⁽³⁾. Les Portugais en virent bientôt venir d'autres, tous couverts également de fourrures, et une femme très-belle, qui avait les cheveux longs et châains.

Ces sauvages étaient coiffés de bonnets faits avec des têtes d'onces, qui conservaient encore leurs dents. Parmi eux se trouvait un nommé *Chanas*⁽⁴⁾, qui parlait plusieurs langues. Ils prōmirent d'aller le chercher et d'être de retour dans cinq jours ; mais au bout de six jours, le capitaine, voyant qu'ils ne revenaient point, mit à la voile le 18 décembre, et il découvrit le lendemain le cap *Saint-Martin* (*San Martinho*)⁽⁵⁾.

Le 21, le capitaine sortit d'une rivière à laquelle il donna le nom de rivière de *Saint-Jean*. A deux lieues de cette rivière, il retrouva les mêmes Indiens qu'il avait vus précédemment. Six canots s'approchèrent du brigantin, et invitèrent par des signes le capitaine à entrer dans un fleuve près duquel ils avaient des habitations. Le capitaine y envoya un matelot, afin de voir si l'entrée était praticable ; mais il la trouva trop étroite ; il remarqua que les habitations de ces Indiens étaient construites de nattes, de forme carrée et sans toit. Ils étaient si bons nageurs qu'ils suivaient le navire. Les hommes étaient grands et musculeux, et paraissaient être doués d'une grande force. Les femmes accouchaient toutes avec beaucoup de facilité. Ces Indiens se coupent les doigts, comme ceux de *Santa-Maria*⁽⁶⁾, mais ne sont pas aussi tristes. Ici notre voyageur fit remplir d'eau douce les tonneaux de son vaisseau. Il se trouvait en vue du *monte de San Pedro*⁽⁷⁾.

Le 22 décembre, le capitaine observa que sur cette côte les vents soufflent généralement du N.-O. ou du S.-O. avec tant de force, qu'ils empêchent l'eau de la mer de monter au moment de la marée haute ; de manière, dit-il, que sur cette côte il n'y a point de marée, excepté quand

(1) Cabeça de Vaca dit dans ses Commentaires qu'au delà de la Cordillère de Sainte-Catherine sont placés les *Guaranis* (Coll. de M. Ternaux, comment., p. 50).

(2) L'éditeur dit dans une petite note qu'il n'a trouvé ce nom que dans une carte manuscrite de l'Atlas de *Lazaro Luis* (1563), comme désignant les nations qui habitent la rive gauche du Paraná. Nous ajouterons que Ruy Dias de Gusman (Argentine, page 10) parle des *Abeguas*. M. d'Orbigny croit que ce sont des *Guaranis*, IV, 121.

(3) Azara, tom. II, page 29, édit. de M. Walckenaer, parle beaucoup des *Chanas* qui vivaient dans les îles de l'Uruguay à l'arrivée des premiers conquérants espagnols, en face du Rio Negro. Il donne une description de leur émigration.

Le récit d'Azara prouve l'exactitude de notre Journal

Lors de la conquête, les Charruas s'étendirent depuis la *Lagoa dos Patos*, province du Rio Grande, jusqu'au débouché de l'Uruguay et le Paraná, tandis que les *Chanas* vivaient en très-petit nombre dans les îles de l'Uruguay en face du Rio Negro (d'Orbigny, t. IV, p. 224).

(4) Ici le texte n'est pas exact, ou plutôt l'auteur du Journal a mal compris ce que lui dirent ces Indiens. C'est à savoir que parmi les *Chanas* se trouvait un homme qui parlait plusieurs langues, mais non pas un nommé *Chanas*. Toutes les tribus qui habitent ces contrées ont un interprète, ce qui a été vérifié par M. d'Orbigny pendant le cours de ses voyages parmi ces tribus.

(5) L'éditeur croit que ce cap est la *Ponta del Espinillo*.

(6) Les *Charruas* se coupent les doigts en signe de deuil. M. d'Orbigny, t. IV, 94.

(7) Monte-Video.

il n'y a point de vent. Dès le cap *Santa-Maria* jusqu'au *monte de San Pedro*, la direction de la côte est de l'E. à l'O. Il y aura 24 lieues du *monte de San Pedro* au cap *San Martinho*, et 25 de ce cap jusqu'aux îles de *Saint-André*. Tout ce qui est au delà sont des îles innombrables⁽¹⁾. On ne peut pas décrire leur nombre ni leurs véritables situations.

Le 23, il descendit à terre pour reconnaître le pays; il monta au *Penedo de San Pedro*, d'où il jouit de la vue la plus admirable de vastes plaines, et remarqua des troupeaux immenses de cerfs et de gazelles, des autruches, et d'autres animaux semblables à des poulains⁽²⁾. Je n'ai jamais vu (ajoute notre voyageur) en Portugal de troupeaux de moutons et de chèvres aussi nombreux que le sont ici les troupeaux de cerfs. Le lendemain 24, notre voyageur y éprouva une tempête furieuse, près d'une île qu'il appela *ilha das Pedras* (île des Pierres)⁽³⁾, et le brigantin y fit naufrage. Les marins se sauvèrent sur les rochers de l'île, où ils endurèrent un froid très-vif. Le 25, ils purent remettre à flot leur navire. Ils étaient à deux lieues de distance de la rivière des *Beguais*⁽⁴⁾. Vers le soir, le capitaine entra dans cette rivière. Le 26, le capitaine envoya par terre un homme à *Martim Affonso*, qui était à l'île *das Palmas*⁽⁵⁾. Ici le capitaine remarqua un cimetière des Indiens. Sur chaque sépulture étaient déposées les fourrures, les habits et les massues de bois⁽⁶⁾ du détunt. Les hommes de ce pays sont grands et robustes, mais très-laid; ils ont les narines percées, et y portent des morceaux de cuivre qui pendent. Ils sont tous couverts de fourrures, et ne portent avec eux d'autres objets que des fourrures et des filets pour la chasse. Leurs armes consistent dans une grosse boule de pierre, avec une corde dont le bout est terminé par une houppe de plumes d'autruche; ils s'en servent comme d'une fronde⁽⁷⁾. Ces Indiens sont d'un caractère triste, et se coupent les doigts en signe de deuil à la mort de leurs parents⁽⁸⁾. Ils ne s'étonnaient de rien, rien ne leur causait la moindre impression; ils n'avaient pas

(1) Il est d'accord avec la carte d'Arnaldus Florentinus.

(2) L'éditeur, dans une petite note, dit que ce sont évidemment *las Antas* (*Tapir americanus*), nommés dans le Brésil *Tapir-ussus* et *Tapir-ét*. «*Hay unos animales que llaman Antas, son como borricos*», dit le père Antonio Rodrigues.

(3) L'éditeur croit que cette île est celle qu'on appelle *Ilha dos Lobos*, et qui est située vers le S.-E. 1/2 E. du port de Maldonado. Il pense que ce ne peut pas être celle de *Goriti*, en ce que celle-ci est plus près de la terre.

(4) En rapprochant le Journal de la carte d'Olmedilla, la rivière des *Beguais* paraît être le *Rio Garson*, puisqu'il se trouve le plus près de l'île *das Palmas*, où restait *Martim Affonso de Sousa*, et est situé à l'ouest du cap *Santa-Maria*.

(5) Dans la carte d'Olmedilla, cette île est marquée après le cap *Santa-Maria*.

(6) La massue est propre à toutes les nations de race guaranienne (M. d'Orbigny, IV, 92).

(7) Ce sont les *bolas*, *laços* des *Gauchos*. Les *bolas*, armes les plus terribles, sont spéciales aux Pampéens et aux Araucaniens (M. d'Orbigny, IV, 92).

(8) Cet usage de se couper les doigts est propre aux Charruas, comme nous l'avons dit plus haut. Ce que dit notre auteur est entièrement d'accord avec le récit de M. d'Orbigny, qui les a vus trois cents ans après lui. Ce géographe dit : *leur maintien est toujours triste et taciturne* (IV, 225). Les Pampéens sont d'une taciturnité remarquable (*Ibid.*, 198).

même peur de l'artillerie. Notre voyageur remarqua que leur accent était fortement guttural (*o fallar delles he de papo como mouro*)⁽¹⁾. Le 27 décembre, le capitaine quitta la rivière des *Beguais*, et arriva au coucher du soleil à l'île *das Palmas*⁽²⁾, où il rejoignit l'amiral. Ils y restèrent quatre jours, afin de faire des apprêts pour retourner à la rivière de *Saint-Vincent*. Le 3 janvier, l'amiral envoya une caravelle au port *dos Patos* à la recherche du brigantin, qui s'était égaré. Le 4, ils étaient en vue du port *dos Patos*. Le 8, ils relâchèrent à *Cananea*, où ils restèrent jusqu'au 16. Le 20, la flotte jeta l'ancre dans le port de *Saint-Vincent*. A midi, ils se trouvaient, d'après l'observation solaire, au 24° 17' de latitude. Cette terre ayant paru à l'amiral très-propre pour fonder une colonie, il détermina de la faire peupler. A cet effet, il accorda des terres à ses gens, et fonda une ville, à laquelle il donna le nom de *Saint-Vincent*⁽³⁾, et une autre à 9 lieues dans l'intérieur, au bord du fleuve, à laquelle il donna le nom de *Piratininga*. La caravelle *Santa-Maria*, que l'amiral avait envoyée au *porto dos Patos* chercher l'équipage du brigantin dont il a été question plus haut, entra dans le port le 5 février. Ces marins, après avoir fait naufrage, y construisirent un autre brigantin; ils furent aidés par quinze Espagnols, qui avaient fait naufrage dans ces mêmes parages, et qui y avaient résidé longtemps; ils apprirent à l'amiral que dans l'intérieur du pays il y avait beaucoup d'or et d'argent, dont ils lui présentèrent des échantillons. L'amiral, qui était alors à l'île du *Sal*, après avoir réuni un conseil, résolut de renvoyer les navires en Portugal, et de rester dans les deux villes qu'il venait de fonder, jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles de l'expédition qu'il avait envoyée dans l'intérieur. Il ordonna donc immédiatement à son frère *Pedro Lopes de Sousa* de mettre à la voile et de retourner en Portugal avec les deux grands vaisseaux, afin de rendre compte au roi de ce qu'ils avaient

(1) Cette remarque est en harmonie avec les observations faites par M. d'Orbigny dans son savant ouvrage *sur l'homme américain*. Il nous dit : Quelques-unes des langues américaines ont une forte gutturation (p. 73). Les *Quichuas* parlent la langue la plus dure (*Ibid.*, 76), ainsi que les *Tacanas* (171). Notre voyageur avait ainsi entendu parler ici des individus de la race pampéenne, dont les langues sont caractérisées par des sons du nez et par une gutturation forte (*ibid.*, 195). L'illustre Magellan avait même déjà remarqué, selon *Pigafetta*, en touchant aux mêmes parages que notre navigateur 34° 40', un de ces Indiens, dont la voix *ressemblait à celle d'un taureau* : «*che havea una voce come de un toro*». Nous-mêmes nous avons remarqué cette forte gutturation dans les *Botecudos* qu'on a transportés à Rio-Janeiro en 1810.

(2) Le Journal dit que cette île est très-petite et qu'elle est à un quart de lieue de la terre.

(3) *Hans Staden* visita cet établissement en 1549, c'est-à-dire sept ans après. La colonie portugaise était déjà en voie de prospérité; il y avait déjà des sucreries (*Relat.*, chap. 12 et 14), et l'alliance avec les Indiens avait déjà fait de tels progrès, que *Staden* dit que les Portugais étaient alliés avec une nation nommée *Tuppin-i-hins*, et que le territoire occupé par ces Indiens s'étendait à quatre-vingts lieues dans l'intérieur et quarante de long sur la côte. Le croisement des races paraît avoir eu lieu d'une manière rapide, car *Staden* dit que les Portugais, pour barrer le passage aux Indiens leurs ennemis, envoyaient plusieurs *Mameluks*, enfants d'un Portugais et d'une Indienne, pour les combattre. Il y avait déjà une forteresse (*Voy.* le chap. xv, p. 72, Coll. de M. Ternaux).

fait dans le cours de cette campagne. Telles sont les particularités les plus importantes et les plus curieuses rapportées par notre voyageur dans ce Journal. On y remarque néanmoins plusieurs lacunes : c'est à savoir celles des journées des 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 19, 20, 21, 22, 24 et 25 février 1531 ; celles des 14, 15 et 16 mars de la même année, ainsi que celle du 3 août.

Pour compléter ce document, l'éditeur a ajouté un fragment qui contient une très-faible partie du Journal de route de la flotte à son retour à Lisbonne sous le commandement de *Pedro Lopes de Sousa*. Malheureusement les lacunes n'ont pas pu être comblées.

Ce fragment du Journal commence le 22 mai, jour du départ de la flotte pour retourner à Lisbonne. Le lendemain elle était en vue de Rio-Janeiro. Le capitaine entra dans ce port, et y resta jusqu'au 2 juillet. Le journal ne nous apprend ici aucune particularité intéressante sur le pays. Le 15, étant vers le 17^o latitude, il remarqua un grand nombre de baleines.

Le 18 il relâcha à Bahia, où il fit faire des réparations dans ses vaisseaux. Il resta dans le port jusqu'au 30 juillet. Trois matelots y désertèrent pour rejoindre les Indiens⁽¹⁾. Ce 4 août il était en vue de l'île de *Santo Aleixo*⁽²⁾ ; il y découvrit un gros vaisseau qui était à l'ancre et se détermina à l'attaquer.

Il existe ici encore une lacune dans le manuscrit, mais l'éditeur a tâché d'y suppléer par des passages extraits de l'ouvrage intitulé : *Santuário Mariano*, du Père Santa Maria⁽³⁾, et de la Chronique du Père Jaboatao. D'après ces deux auteurs, il paraît certain que le vaisseau en question était un navire français armé de huit canons, et qu'il fut capturé, ainsi qu'un autre qui venait d'arriver de France, chargé de munitions de guerre, ce qui découragea les Français qui occupaient une forteresse. Quelques Portugais qu'ils avaient faits prisonniers précédemment, et qui vivaient parmi les Indiens, dont ils savaient la langue, s'insurgèrent avec ceux-ci, afin de chasser les Français. Ils durent la vie à Sousa, qui les empêcha d'être massacrés par les Indiens. Le commandant français, ayant appris la conduite de *Sousa*, l'invita à venir prendre possession de la forteresse. Celui-ci la fit raser, et en fit bâtir avec les matériaux une autre beaucoup plus forte⁽⁴⁾.

(1) L'éditeur pense que ces trois matelots pourraient être du nombre de ceux que Cabrera y rencontra plus tard.

(2) Cette île est située à cinq lieues au sud-ouest du cap St.-Augustin, à un mille et demi du continent.

(3) Cet ouvrage fut publié à Lisbonne, 1707-1722, 18 volumes

(4) On a cru à tort que les Français n'étaient pas allés au Brésil avant Villegagnon (1555), tandis que quelques auteurs, entre autres ceux d'un *Traité de la Navigation et des Voyages, Découverte et Conquête modernes, et principalement des Français*, imprimé à Paris en 1629, disent que de toute ancienneté, les Normands et les Bretons ont trafiqué avec les sauvages du Brésil, dans la rivière des Français, au lieu dit Port-Réal. Quoique nous n'ayons pas ici assez d'espace pour discuter ce point, néanmoins, toujours est-il que, d'après la *Noticia do Brazil* (Notice du Brésil), publiée pour la première fois par l'académie royale de Lisbonne, notice extrêmement précieuse, et qui a été dédiée à don Christophe de Moura en 1589, par l'auteur qui avait résidé au Brésil

La flotte portugaise resta dans ce port pendant vingt-sept jours. Malgré l'intercalation des deux passages des chroniques, on remarque encore une lacune dans le Journal, entre le 4 août 1532 et le 4 novembre, jour du départ de la flotte de *Pernambuco*, c'est-à-dire de trois mois. Malheureusement, l'éditeur n'a pas pu y suppléer par des notices tirées soit des archives, soit des chroniques ou autres documents. Le manuscrit termine au 23 novembre, et ne contient rien de remarquable. C'est un simple journal nautique, qui se termine au moment où l'on reconnut le *Penedo de San Pedro* et l'île de Fernando de Noronha.

II.

Le Journal de Sousa est bien inférieur sur certaines points à ceux de Thomé Lopes (1502), de Duarte Barboza (1517), même à celui du voyage de Magellan (1519), qui fut écrit par un pilote génois, et dont une copie manuscrite contemporaine se trouve aux manuscrits de la Bibliothèque du roi à Paris, Journal publié tout récemment par l'Académie des Sciences de Lisbonne, d'après un autre copie qui appartenait jadis au couvent de Saint-François. Ces documens sont mieux rédigés ; si l'illustre marin qui a écrit le journal de Sousa marque souvent les latitudes, il ne signale d'un autre côté aucune observation astronomique importante. On n'y rencontre jamais la moindre observation sur les constellations, comme dans la relation de Cadamosto en 1445, près d'un siècle avant lui. Une seule fois, il y est question d'une variation de l'aiguille.

Néanmoins, l'éditeur a rendu un service à l'histoire de la géographie

pendant dix-sept ans ; d'après cette notice, dis-je, il paraît que les Français allaient au Brésil déjà bien avant 1530, puisque l'auteur dit, chap. I, que lorsque Christovam Jacques (1503) trouva à Bahia, dans la rivière *Paraguasu*, deux vaisseaux français qui faisaient le commerce avec les naturels, il les fit couler à fond. En 1547, les Français continuaient encore à faire le commerce avec les Indiens du Brésil, et les vaisseaux portugais partaient de Lisbonne munis d'instructions qui leur prescrivaient de capturer. C'est ce qui nous a fait remarquer un passage de la relation de *Hans-Staden* (Coll. de M. Ternaux), qui dit : « que le vaisseau portugais à bord duquel il s'embarqua était autorisé à attaquer les vaisseaux français qu'on trouverait faisant le commerce avec les sauvages du Brésil, et, en effet, ce même vaisseau trouva à quarante milles de Pernambuco, dans le port nommé des *Buttugaris*, un navire français qui chargeait du bois *Brésil*. Le vaisseau de Staden l'attaqua, mais le navire français le démâta d'un seul coup de canon. D'après d'autres passages de la relation de ce voyageur, on remarque que les Français ne se bornaient point à faire le commerce avec les Indiens sur les points que nous venons d'indiquer, mais aussi dans ceux situés vers le 28° lat. sud ; car il trouva, parmi les *Tupinambas* qui le firent prisonnier, un fusil qu'un Français leur avait donné en échange du bois *Brésil*, des ciseaux et d'autres objets. Les rapports des Français avec les Indiens étaient déjà si intimes, que *Staden*, pour échapper à la mort dont ils le menaçaient, leur déclara qu'il était Allemand et ami des Français. Les Indiens racontèrent à ce voyageur que les Français y venaient tous les ans et leur donnaient des couteaux, des haches, des miroirs et d'autres objets en échange de bois *Brésil*, de coton, de plumes et de poivre. Quelques Français résidaient parmi les sauvages (pag. 115) pour y recueillir du poivre (ch. 25). Ailleurs *Staden* dit néanmoins que c'était à Rio-Janeiro que les Français avaient l'habitude de charger le bois *Brésil* (ch. 40).

du nouveau continent, en publiant pour la première fois ce document, ne fût-ce que pour combler une lacune qui se faisait remarquer dans la collection des portulans du xvi^e siècle. Mais ce document n'a pas ce seul mérite ; il en a un autre beaucoup plus important, selon nous, en ce sens qu'il sert à rectifier quelques dates et quelques erreurs graves qui se sont glissées dans les ouvrages de plusieurs auteurs, du reste très-estimables, erreurs qu'ils auraient à coup sûr évitées, s'ils en avaient eu la connaissance.

Avant de signaler quelques-unes de ces rectifications, nous ajouterons que la description de l'exploration hydrographique du Rio de la Plata est la plus ancienne, la plus détaillée et la plus exacte que nous possédions. En voici la preuve.

On n'a pas pu découvrir encore le Journal des pilotes portugais, *João de Lisboa* et *Vasco Gallego de Carvalho*, qui, en 1506, ont visité cette rivière. *Solis* périt massacré par les Indiens (1515)⁽¹⁾. Magellan (1520) y pénétra ; la relation de son voyage, à peine, nous prouve que ce marin célèbre y entra. Il nous reste, il est vrai, des notions très-précieuses de l'expédition de Cabot (1526), et sur l'exploration qu'il fit de ce fleuve, notions qui ont été commentées avec une grave et profonde érudition par un savant Anglais⁽²⁾ ; mais ses cartes sont perdues, et nous ne connaissons son Journal, adressé à Charles V, que par les notices données par Herrera et autres⁽³⁾. Ainsi, la description hydrographique du *Rio de la Plata* par notre voyageur, est la plus ancienne qui ait été publiée intégralement jusqu'à présent. Nous regrettons toutefois que l'éditeur ne nous ait point donné une carte de ce voyage. La seule confrontation de la partie de notre Journal avec les cartes III et IV de l'Atlas d'Azara (1809), recommandée par l'éditeur, ne saurait suffire pour bien déterminer les positions parcourues, et dont *Sousa* fit la reconnaissance. Les cartes d'Azara et de Spix, confrontées ensemble même avec celle de la Rochette et de d'Anville, insérée au tome 21 des Lettres édifiantes, ainsi qu'avec celle d'*Olmedilla*, publiée en 1775, ne suffiraient point pour bien déterminer la route suivie par notre voyageur, à cause de la différence totale des noms anciens, ou bien donnés par *Sousa*, de ceux qu'on remarque dans ces cartes. Pour surmonter en quelque sorte cet obstacle, nous avons essayé de confronter le Journal avec une carte très-curieuse de la fin du xvi^e siècle, d'*Arnaldus Florentinus*⁽⁴⁾, et dont la note suivante nous donne la certitude de son importance pour le sujet en question ; car il y est dit : « *Ex optimis Lusitanicis cartis hydrograph. delineata atque emendata.* » Et, en effet, dans cette carte, on remarque plusieurs noms qui sont mentionnés dans notre journal. Nous en avons donc signalé quelques-uns plus haut ; mais notre travail n'étant que fort incom-

(1) *Herrera* dit que *Solis* a été au Rio de la Plata, en 1509 ; *Gomara* dit en 1512, *Galvan*, en 1513, *A. do Casal*, en 1515.

(2) *Voy. a Memoir of Sebastian Cabot, etc., illustrated by documents from the Rolls.* London, 1831. Chap. xx.

(3) *Décad.* iv, Lib. III, c. 1, et Lib. VIII, cap. XI.

(4) Départ. des cartes à la Biblioth. du roi.

plet, nous nous proposons d'y revenir plus tard. D'ailleurs, nous n'avons signalé cette lacune dans le travail de l'éditeur què pour exprimer nos regrets de ne pas la voir remplie.

III.

Nous essaierons maintenant de montrer par quelques exemples l'importance du Journal de Sousa, pour fixer les dates des attéragés et des explorations, lorsqu'on le rapproche des ouvrages des auteurs qui ont écrit l'histoire du Brésil, dans la partie qui concerne cette expédition. L'ouvrage de Gabriel Soares, *Notícia do Brasil* (1589) (1), ne dit pas un mot des attéragés de la flotte avant d'arriver à la rivière de Saint-Vincent. Il est vrai que cet auteur dit que Sousa fonda les colonies dont il est question page 35, et qu'après il continua à longer la côte, tandis que notre journal montre tout le contraire, indiquant de la manière la plus positive que ce fut à son retour de l'île *das Palmas* qu'il fonda ces colonies. L'auteur de cette *Notice sur le Brésil* ajoute que *Martim Affonso* explora ce dernier fleuve, et qu'il y perdit quelques-uns de ses vaisseaux. Le Journal nous prouve que *Martim Affonso* n'entra point dans ce fleuve, qu'il y envoya son frère dans un brigantin, et qu'aucun des vaisseaux de Sousa ne s'y perdit, puisque Pedro Lopes parvint à remettre à flot son navire, lorsqu'il toucha sur un rocher.

M. Southey, qui avait puisé dans les écrits et dans les ouvrages où se trouvaient ces mêmes inexactitudes, dit aussi, dans son estimable Histoire du Brésil (2), que *Martim Affonso de Sousa* avait commencé son exploration par le Rio-Janeiro, auquel il avait donné ce nom, pour l'avoir découvert le 1^{er} janvier 1531, et le Journal prouve tout le contraire, comme nous l'avons démontré plus haut, non-seulement quant à la prétendue découverte de ce port par Sousa, mais encore que ce marin commença l'exploration du Brésil au nord du cap de Saint-Augustin.

Le savant historien anglais dit encore que *Martim Affonso* fit une expédition dans l'antérieur, vers le sud, qui eut un mauvais succès, et de laquelle *il retourna* après avoir perdu huit des siens. Tandis que notre journal prouve que Sousa envoya Pedro Lobo dans l'intérieur avec quatre-vingts hommes, afin de découvrir le pays, d'après les notices que *Chaves* lui avait données.

Si, d'un autre côté, nous confrontons notre journal avec le récit que nous lisons dans une Histoire du Brésil tout récemment publiée, nous ferons remarquer qu'il y est dit que Sousa mit à la voile de Lisbonne à la fin de 1530, et notre journal fixe son départ au 3 décembre. Dans cette histoire, l'attéragé de la flotte au cap Saint-Augustin n'est point déterminé, tandis qu'il est fixé par le Journal. Dans celle-là rien n'est dit sur la capture des vaisseaux français, événement dont le journal fait men-

(1) Voy. la collection intitulée: *Mémoires pour l'histoire des nations d'outre-mer*, collection de l'académie royale des sciences de Lisbonne, tome 3, p. 1, p. 81.

(2) *History of Brasil*. London.

tion de la manière la plus précise. Il n'y est rien dit non plus de la particularité curieuse de l'expédition des deux caravelles pour explorer la rivière *Maranhã*. Dans l'ouvrage cité, il est dit que le capitaine *Jean de Sousa* fut envoyé en Portugal du port de Bahia, tandis que le Journal nous apprend qu'il fut envoyé de Fernambouc. Là, l'arrivée de la flotte à Bahia n'est point fixée. Le Journal la fixe au 13 mars 1531. L'ouvrage cité dit que Sousa fit des provisions à *Porto-Seguro*, tandis que notre journal n'en dit pas un mot. Dans cet ouvrage il n'est point question de ce que Sousa fit pendant son séjour à Rio-Janeiro, le Journal nous apprend la particularité curieuse d'une expédition envoyée dans l'intérieur. Dans cet ouvrage, le nom de Rio-Janeiro, imposé à la baie de *Santa Lusã*, est attribué à Sousa, et nous avons fait remarquer qu'il était antérieur à l'expédition de Magellan. Dans cette Histoire du Brésil, il y est dit que Sousa, en sortant du port de *Rio-Janeiro*, toucha à *Angra dos Reys*, et dans d'autres ports qu'elle nomme, tandis que le Journal nous apprend qu'après le départ du Rio-Janeiro, nos marins ne purent plus reconnaître la terre, à cause de l'épaisseur du brouillard dont elle était couverte. Il n'y est question que de l'attérage à l'île de *Cananea*, le 12 août.

Nous aurions pu ajouter encore d'autres remarques comparatives, d'après la confrontation du Journal avec d'autres ouvrages. Néanmoins, le lecteur s'apercevra, nous n'en doutons pas, par cette analyse, de l'importance de cette publication.

Ainsi, ce seul document, qui était resté inédit jusqu'à présent, vient d'un seul coup rétablir la chronologie altérée dans plusieurs ouvrages d'un très-grand mérite, et en même temps éclairer des faits dont les uns étaient mal rapportés, ou visiblement confondus ensemble avec d'autres.

IV.

Nous consignerons ici maintenant quelques remarques sur les notices biographiques données par l'éditeur.

M. de Varnhagen a fait une chose utile, en donnant une notice biographique de *Martim Affonso de Sousa* et de son frère *Pedro Lopes*, d'autant plus que les noms de ces deux hommes célèbres ne se trouvent point dans la *Biographie universelle*, ni dans d'autres ouvrages de ce genre. Nous trouvons dans ces notices un défaut, celui d'être très courtes.

Dans celle de *Martim Affonso*, l'éditeur dit qu'il partit du Tage, le 12 mars 1534, pour l'Inde, avec cinq vaisseaux; mais dans le *Journal des Voyages des Portugais aux Indes*, MSS. 10,023 de la Bibliothèque du roi⁽¹⁾, il n'est fait mention que de quatre vaisseaux.

Nous regrettons encore que l'éditeur n'ait pas rapporté en détail tous les faits du gouvernement de Sousa dans l'Inde. Cela était d'autant plus

(1) Voy. notre notice des manuscrits portugais qui se trouvent à la Bibliothèque du roi de Paris, p. 78. [a]

[a] *Corresponde à pag. 74 desta presente edição.*

important, que cette biographie avait le mérite d'être la première qu'on ait publiée sur ce grand capitaine.

L'éditeur aurait pu peut-être remplir les lacunes qu'on remarque dans celle de Pedro Lopes, et dans celle de son frère, puisqu'il avait à sa disposition non-seulement les archives du royaume, mais encore les manuscrits de la Bibliothèque royale, la riche collection des manuscrits généalogiques de la bibliothèque publique de Lisbonne⁽¹⁾, enfin celles des couvents supprimés, où il aurait pu trouver dans le précieux travail inédit du père *Rousado* des notions qui auraient pu nous faire connaître les particularités biographiques de Pedro Lopes avant son départ pour l'expédition de 1530. L'éditeur, enfin, aurait pu faire de précieuses découvertes dans les archives de la maison du comte de *Lumiães*, représentant actuel de *Martim Affonso de Sousa*, et possesseur du célèbre majorat d'*Alcoentre* qu'il fonda.

Nous sommes loin d'en faire un reproche à ce jeune écrivain, mais nous aimons à voir signaler même les recherches infructueuses. Cela nous épargne, lorsque nous avons tant à lire et encore plus à étudier, bien des pertes de temps ; c'est donc un vrai service rendu aux hommes d'étude et aux critiques de leur signaler qu'ils perdraient leur temps en voulant aller au delà des recherches auxquelles ont s'est livré soi-même sur un point spécial.

L'éditeur a collationné trois manuscrits de ce journal. Celui qu'il a suivi est d'écriture presque contemporaine, et fait partie des manuscrits de la bibliothèque royale d'Ajuda.

Nous allons maintenant nous occuper des notes et des documents que M. de *Varnhagen* a ajoutés à sa publication pour éclaircir le texte du manuscrit.

Avant d'entreprendre cette analyse, nous nous permettrons de dire que nous regrettons que l'éditeur n'ait point mis au bas de chaque page les *variantes* des différents manuscrits, ce qui est plus conforme à l'usage établi pour de pareilles publications, au lieu de les confondre avec les notes. Nous aimerions mieux que l'éditeur n'eût pas rejeté à la fin un grand nombre de petites notes de quelques lignes dont la place devait être au bas de chaque page. Il aura dû suivre l'usage adopté par la plupart des savants, et prendre pour modèle ce qu'on a fait pour le manuscrit du voyage de Magellan, publié dernièrement par l'Académie des Sciences de Lisbonne.

En effet, il est très-fatigant pour le lecteur d'interrompre à chaque instant la lecture du texte pour chercher à la fin, parmi un grand nombre de notes, la synonymie d'un mot, ou l'explication d'une date, et être encore forcé de revenir au texte, compter les lignes où on le renvoie. Nous trouvons donc qu'à l'exception de deux ou trois notes un peu longues, toutes les autres au nombre de près de soixante-douze, dont la plupart

(1) Dans cette bibliothèque ou dans celle du couvent de Jésus existent, si ma mémoire ne me trompe pas, deux ouvrages inédits où l'auteur aurait pu trouver de curieuses notions pour ses biographies. Ces ouvrages sont ceux d'*Alfonso de Torres*, et de *Diego Gomez de Figueiredo*.

n'ont pas plus de trois ou quatre lignes, devaient avoir été mises au bas des pages. Parmi les trois grandes notes figure, en première ligne, une à propos de l'île de *Fernando de Noronha*, que *Sousa* reconnut dans son voyage, et dont l'éditeur crut avoir fixé l'époque de la découverte. A la rigueur on peut dire que l'éditeur, à propos de cette reconnaissance faite par la flotte de 1530, a voulu produire un tout autre travail spécial sur la découverte en question. Ainsi donc, l'analyse de cette note et des documents qu'il y a ajoutés, peuvent et doivent faire le sujet d'un article spécial. Néanmoins comme ce travail de l'éditeur fait partie de cette publication, nous ne pouvons pas nous dispenser de dire qu'il croit avoir résolu des problèmes de l'histoire de la géographie du nouveau continent, qu'il laisse néanmoins sans une solution satisfaisante.

M. de Varnhagen a trouvé aux archives royales une Charte du roi Emmanuel, datée du 16 janvier 1504. Ce document consiste dans une donation de ce monarque faite à *Fernando de Noronha de l'île de St-Jean, qu'il avait nouvellement retrouvée* et découverte.

L'éditeur a conclu de la date de ce document : 1° Que la découverte de l'île en question avait été faite au mois d'août de l'année précédente, par l'escadre de six voiles qui partit de Lisbonne pour le Brésil dans cette année ; 2° que le commandant de cette flotte devait être *Fernando de Noronha* ; 3° que cette flotte fut celle où se trouvait *Améric-Vespuce*.

Si toutes ces assertions eussent été prouvées par ce document, ou par d'autres produits par l'éditeur ; il devait à coup sûr se flatter d'avoir résolu tout d'un coup plusieurs problèmes de l'histoire des découvertes. Mais malheureusement il n'en est rien, comme nous allons le montrer :

1° Le document en question ne dit pas que cette île eût été découverte l'année précédente (1503). Le roi désigne au contraire *son île de Saint-Jean, que Fernando de Noronha avait nouvellement retrouvée*. Nous avons donc ici deux faits bien constatés ; c'est à savoir que l'île en question avait un nom bien avant la donation, et que *Noronha* l'avait *nouvellement retrouvée* ;

2° En rapprochant ces deux faits d'un autre document également authentique et antérieur ; c'est à savoir de la fameuse carte de *Jean de la Cosa*, dessinée à *Porto de Santa Maria* à la fin de 1500, qui marque déjà cette île, et celle nommée *dos Ratos*, qui est séparé par un canal, et qu'au surplus on remarque sur cette île de Saint-Jean le drapeau portugais et la note : *Islas descubiertas por el rey de Portugal*. Si on rapproche ensemble, dis-je, ces deux documents authentiques et les faits qu'ils constatent, il ne peut pas rester le moindre doute que l'île en question ne fût déjà découverte avant 1503 ;

3° D'un autre côté, étant aussi bien constaté que les marins portugais allaient avec le calendrier à la main (comme l'observe très-bien l'éditeur pag. 88) baptisant les terres avec le nom du saint célébré par l'église le jour de la découverte, il est évident que, d'après cette règle dont M. de Varnhagen a si bien montré les coïncidences, il s'ensuit que l'île de *Fernando de Noronha* avait été découverte le 24 juin, jour de la Saint-Jean ; puisque le roi dit qu'il lui fait donation de *son île de St-Jean*, et pourtant

elle ne fut point découverte le 10 août 1503 par la flotte où se trouvait *Vespuce* (1).

D'un autre côté, en supposant même que l'île où Vespuce atterra le 10 août 1503, eût été celle de *St-Jean*, il n'est nullement présumable que le capitaine de la flotte à bord de laquelle se trouvait le navigateur florentin, eût été *Fernando de Noronha*, comme l'éditeur l'a pensé. Car Vespuce nous dit que cette île fut très-funeste à l'escadre, puisque le vaisseau amiral s'y perdit par l'ignorance et la mauvaise direction du capitaine (2). Il serait donc contre le bon sens d'admettre que le roi Emmanuel eût accordé la possession de cette terre à un marin qui venait de faire perdre par son ignorance le principal vaisseau de sa flotte. Il n'est donc nullement probable, dis-je, qu'une si éclatante récompense eût été accordée à *Fernando de Noronha* et à toute sa descendance, pour un fait qui était au contraire passible de pénalités, d'autant plus que, selon le même récit de Vespuce, dans le vaisseau naufragé se perdirent des objets importants qui appartenaient aux équipages des autres bâtiments.

Au surplus, Vespuce indique ailleurs quatre vaisseaux de perdus, et attribue cela au capitaine : « *L'altre navi de la flotta tute s'eran perdute per la superbia e pazzia del nostro capitano, che cosi paga dio la superbia!* »

L'historien *Goes*, en parlant de cette expédition des six vaisseaux commandés par *Coelho*, dit que quatre vaisseaux se sont perdus, et qu'il rentra en Portugal seulement avec deux.

En outre, l'éditeur n'ayant pu constater par des documents ni par les historiens que *Noronha* se trouvait dans l'expédition des six vaisseaux qui partit de Lisbonne en 1503, ni que ce personnage eût été le commandant de la flotte en question, nous persistons à admettre le récit du célèbre historien *Goes*, presque contemporain, lequel déclare formellement que ce fut *Gonçalo Coelho* qui partit de Lisbonne en 1503 commandant la flotte des six voiles (3). Il est vrai que les historiens portugais ne sont pas d'accord sur ce second voyage de *Coelho*; mais tant qu'on ne découvrira pas un document authentique qui puisse infirmer les assertions de *Goes*, nous croyons qu'il est prudent et même conforme à la critique de les admettre de préférence à toutes les conjectures auxquelles nous pouvons nous livrer sur la question de savoir qui était réellement le commandant de la flotte en question, car l'historien que nous venons de citer est rapproché des événements, et nous en sommes plus éloignés de lui de plus de trois cents ans.

L'habile éditeur aussi a peut-être donné un sens trop moderne aux mots *nouvellement retrouvé et découvert* qu'on remarque dans le diplôme

(1) M. Le baron Walckenaer a reconnu que cette île de la carte de Jean de la Cosa était l'île de *Fernando de Noronha*, et les îlots voisins très-grossis. Ce savant a bien voulu nous donner un calque qu'il tira lui-même avec une scrupuleuse exactitude.

(2) *In qua quidem terra nunquam quisquam hominum aut fuerat aut habitaverat, et nihilominus nobis infelicissima fuit; «In illa enim, per stolidum consilium suum et regimen, præfectus navium noster navem suam perdidit.»* (Texte d'Ylacomilus, *quatuor navigationes.*)

(3) *Goes. Chronic.*, Cap. LXV, p. 86).

du 16 janvier 1504. Nous aurions pu citer grand nombre d'exemples qui prouveraient que ces expressions avaient au commencement du xvi^e siècle un sens moins restreint. Nous nous contenterons d'en citer deux. Dans la fameuse *Cosmographia, Introduction*, on remarque dans une des lettres de Vespuce, la seule où il soit question de Colomb :

« *Venimusque ad Antigliam insulam quam paucis nuper ab annis Christophorus Columbus discoperuit.* » Or, on voit que ces mots se rapportent ici à une découverte faite sept années auparavant. En 1510 il paraissait encore dans un titre d'une lettre : *Globum terræ in plano expansum cum insulis et regionibus noviter ab Americo Vesputio hispano inventis!*

D'après ce que nous venons de faire remarquer, il résulte que l'île de *Fernando de Noronha* fut peut-être découverte pour la première fois le 24 juin 1500, jour de la Saint-Jean, probablement par *Gaspar de Lemos* à son retour de *Porto-Seguro*, d'où Cabral l'expédia en Portugal⁽¹⁾, ce qui s'accord parfaitement avec la particularité de la voir déjà marquée dans la carte de *Jean de la Cosa*, faite à la fin d'octobre de la même année : il résulte enfin, ce nous semble, en rapprochant de ces données le document du roi Emmanuel, que *Noronha* l'a à son tour retrouvée dans un autre voyage fait, soit en 1501, 1502, et peut-être même en 1503, étant le commandant de quelque navire, mais non pas de la flotte des six vaisseaux.

Les autres documents publiés par l'éditeur consistent dans les pouvoirs donnés à *Martim Affonso*, par le roi Jean III, le 20 novembre 1530, et qui sont tous relatifs à la juridiction civile et criminelle qu'il lui accordait sur les marins de la flotte, et sur toutes les personnes qu'il trouverait dans les terres qu'il allait retrouver ou découvrir, et en outre pour accorder des terres à des colons. Le père *Madre de Deos, Memorias da capitania de S. Vicente*, avait déjà fait mention de ces pouvoirs et produit ces documents. Le VI^e consiste dans une lettre du roi à *Martim Affonso* du 28 septembre 1532 : document que le père Sousa avait déjà publié dans son *Hist. gén.* Prov. tom. 6, p. 318. Les VII^e et VIII^e documents consistent dans le *Foral*, rôle ou registre des droits, redevances, etc., pour les terres accordées à *Pedro Lopes de Sousa*. L'éditeur publia ces documents comme *specimens* de ces sortes de donations accordées aux fondateurs des premières colonies au Brésil. Le IX^e document enfin consiste dans une charte qui accorde la même grâce à *Martim Affonso*.

Telle est l'analyse succincte que nous avons cru devoir faire, trop à la hâte peut-être, de la publication de *M. de Varnhagen*, qui a rendu un service important à l'histoire de la géographie du nouveau continent, en publiant un monument si intéressant, et en l'éclaircissant de notes érudites et de curieux documents.

FIN.

(1) Le savant auteur de la *Corographia brasilica* pense que le capitaine G. de Lemos, d'après les instructions de Cabral, devait avoir longé la côte de Brésil à son retour vers le nord, jusqu'au cap *Saint-Roque* (voy. tome 1, p. 36). Or, étant parti de *Porto-Seguro* en mai et longeant la côte, il est plus que probable qu'arrivant à la hauteur du cap *Saint-Roque*, il aurait pu découvrir après l'île en question le jour de la Saint-Jean, puisque cette île est située à 70 lieues de ce cap.

HENRI-LE-NAVIGATEUR,

PAR

M. LE VICOMTE DE SANTAREM.

HENRI-LE-NAVIGATEUR,

PAR

M. LE VICOMTE DE SANTAREM.

Henri, surnommé le Navigateur, prince portugais, naquit à Porto le 4 mars 1394, et reçut le titre de duc de Vizeu. Il était fils de Jean I^{er}, roi de Portugal et de Philippine de Lancaster. Ce grand prince commença de bonne heure ses études classiques : nous en avons la preuve dans l'avis qu'il donna à son père sur l'expédition de Ceuta. Le discours qu'il fit à cette occasion est plein de souvenirs classiques : il rappelle l'histoire d'Alexandre et de Darius ; il parle du passage des Alpes par Annibal, des campagnes de César, et développe avec une grande sagacité l'importance militaire que la prise de Ceuta aurait pour le Portugal. Il avait étudié profondément l'histoire ancienne. Il avait puisé dans les écrits des Carthaginois, des Grecs et des Romains un grand nombre de notions géographiques et de faits qui agirent sur son imagination et préparèrent les plans qu'il exécuta plus tard. La lecture qu'il fit aussi des voyages de Marco Polo, et la connaissance qu'il eut par la fameuse carte que son frère, l'infant

don Pedro, avait apportée de ses voyages et dans laquelle se trouvait déjà marquée, à ce qu'on prétend, la côte maritime de l'Afrique avec le cap de Bonne-Espérance (*), n'eurent pas une influence moindre sur l'esprit du prince. Les mathématiques, l'astronomie et la géographique étaient les sciences qu'il avait le plus étudiées et approfondies. Les recits d'un des plus savants chroniqueurs contemporains (**) attestent que le prince n'ignorait rien de ce que les hommes les plus savants du moyen-âge savaient de la géographie systématique des Hébreux, des Grecs et des Romains. Nous devons ajouter au nombre des influences qui agirent sur son imagination celle du mythe nestorien du fameux *Prête-Jean* des Indes (***) .

(*) Voir Ribeiro dos Santos, Mem. hist. sobre alguns mathematicos Portugueses, t. VIII des Mém. de Litt. de l'Académie R. des Scienc. de Lisbonne, pag. 148.

(**) Azurara, Chronique de la conquête de Guinée (1482), Ms. inédit.

(***) Ibid., et Castanheda, liv. I, cap. I.

Nourri de ces connaissances, imbu de ces traditions, qu'il augmentait encore chaque jour, le prince suivit le roi son père à la campagne de Ceuta en 1415. Après le débarquement, il fut un des premiers à attaquer et à combattre les Maures. Il commanda la flotte à son et il eut le projet de prendre Gibraltar, projet qui révèle les grands vues du gouvernement de cette époque, mais qu'une tempête empêcha Henri de réaliser. Comme les Maures continuaient d'assiéger Ceuta, le prince fut de nouveau envoyé en Afrique. Fondant sur les ennemis, il les tailla en pièces et délivra la place. Il alla pour la troisième fois en Afrique le 22 août 1473, prit Tétuan (23 septembre) et se présenta avec l'armée devant Tanger. Il fit des prodiges de valeur contre les armées réunies des Maures, fortes de plus 100,000 hommes. Cabral, son capitaine des gardes, fut tué à ses côtés avec 5,000 hommes. Cette affaire malheureuse força le prince d'accepter les conditions onéreuses proposées par les Maures. Quelques nobles et l'infant Ferdinand (voy.) restèrent en otages. A Ceuta, où le prince Henri s'était rendu après avoir fait partir l'armée pour le Portugal, il reçut l'ordre du roi de revenir lui-même, et il alla habiter la retraite qu'il avait choisie dans les Algarves.

Ce fut pendant son long séjour en Afrique que le prince, mettant à profit ses vastes études, pris des informations près des Maures du Sahara et d'autres, sur la richesse et la situation de ces régions, sur leur étendue et sur la côte maritime de l'Afrique. La sagacité de l'infant lui fit penser à la possibilité de trouver un passage maritime de l'Europe aux Indes-Orientales. Dès

lors il mit tout en œuvre dans l'espoir d'acquérir au Portugal de nouvelles possessions et d'étendre ses relations commerciales. Pour mener à bonne fin cette entreprise, il alla s'établir à Sagres, ville qu'il avait fondée sur le cap Saint Vincent (*) et d'où il pouvait surveiller les préparatifs. Afin d'avoir des pilotes et des mariniers instruits, il invita, sous promesse de récompense, ceux même des pays étrangers à venir le rejoindre. En 1438 il fit venir en Portugal Jacques de Mallorque, qui était devenu célèbre par ses connaissances dans les sciences nautiques, afin de les enseigner en public à Sagres (**), et même, avant l'arrivée de ce savant, le prince avait fait donation (1431) à l'université de Lisbonne du palais qu'il possédait dans cette capitale pour y faire enseigner, au profit de l'art nautique, l'arithmétique, la géométrie et d'autres sciences (***). En même temps Henri s'entourait des Persans, d'Ethiopiens et d'Arabes qui, pour la plupart, avaient traversé les déserts de Sahara avec les caravanes (****). Il les questionnait sur l'intérieur de

(*) Azurara, Chronique de la conquête de Guinée, Ms.

(**) Azurara nous apprend dans sa Chronique inédite que le prince eut en vue d'attirer dans le port de la ville qu'il fondait tous les vaisseaux qui venaient des Échelles du Levant et de la Méditerranée par l'Atlantique, ou qui y allaient, ce nouveau point de relâche étant plus favorable que Cadix, en ce sens que les navires pouvaient mettre à la voile avec tous les vents, prendre des pilotes et faire des provisions. Il nous apprend encore la particularité curieuse que la république de Gênes, considérant la grande importance de cette fondation, offrit au prince une forte somme pour en faire l'acquisition.

(***) Barros, Décad. I, passim; Candi-do Lusitano, Vida do Infante don Henrique.

(****) Azurara, Chron. inédite.

l'Afrique et sur d'autres pays. Il envoyait successivement des expéditions commandées par des marins habiles aux quels il donnait des instructions écrites et des cartes marines. Les vaisseaux portaient le drapeau du prince. Par ses soins, les marins portugais reconnurent, en 1419, les côtes de l'Afrique, 70 lieues au-delà du cap Noun, que jusque-là personne, dit-on, n'avait pu doubler (*). L'année suivante, Porto-Santo fut découvert (**). De là on put voir l'île de Madère, où le prince envoya immédiatement des colons; il y fit planter des vignes de Grèce, apportées de l'île de Chypre, et des cannes à sucre qu'il fit venir de Sicile. Il poursuivit ses découvertes en 1433; Gil Eannes doubla le cap Boïador. Dans l'année suivante, les marins portugais poussèrent leur reconnaissance jusqu'à la *angra* ou *plage dos Rubios*. En 1433, il envoya une expédition aux Canaries. Gil Eannes et Baldaya poussèrent leurs découvertes à 70 lieues au-delà du dernier terme qu'il avait précédemment atteint. Dans les deux voyages, on pénétra ainsi à 120 lieues au-delà du cap Noun. En

(*) Chacun redoutait les dangers dont la tradition menaçait ceux qui le doubleraient. Voir Abraham Peritsol, *Itinerar. Mundi*, edit. de Hyde (Syntagma dissert., I, 121). Les historiens portugais Galvam, Faria y Sousa et d'autres affirment que les Portugais doublèrent ce cap en 1412; mais Goes fixe cet événement à l'année 1415. Depuis, on a prouvé que les navigations portugaises au-delà du cap Noun, au lieu de commencer au temps du prince Henri, comme on le croyait généralement, avaient au contraire commencé avant 1336 (voir les Mém. de l'Acad. Roy. des Sciences de Lisbonne, t. VI).

(**) Les historiens et les géographes ne sont pas d'accord sur l'année de cette découverte. Cadamosto dit qu'elle eut lieu en 1410, Malte-Brun, en 1417.

1435, les marins portugais arrivèrent jusqu'à la baie formée par la terre ferme en face des déserts de la Libye (*) Ils imposèrent le nom d'*angra dos Cavallos* à cet endroit. Baldaya, dans l'année 1436, découvrit 50 lieues de côtes de plus jusqu'au port qu'il nomma du Galée. Dans l'intervalle de cette année à 1438, il n'y eut point d'expéditions, à cause de la campagne de Tanger, où Henri dut se rendre, ainsi que par suite des désordres survenus par la mort du roi Édouard, qui appelèrent toute la sollicitude du prince vers les affaires de l'état. Mais les expéditions et les découvertes reprisent leur cours dans l'année 1441. Antam Gonçalves et Nuno Tristam arrivèrent jusqu'au port de Cavalleiro et jusqu'au cap Blanc (**). Deux années après (1443), dans un autre voyage, ils apportèrent de ces parages une grande quantité de poudre d'or. Le prince fit alors appeler cet endroit *Rio do Oiro* (***). Dans ce voyage, Tristam da Cunha découvrit les îles d'Arguim, celle des Garças, et une autre de celles du cap Vert. Ce marin reconnut la côte jusqu'à la Sierra Leona. Le prince voyant alors que ses efforts étaient couronnés de succès, accepta l'offre que le corps municipal de la ville de Lagos lui fit d'équiper à ses frais six caravelles. Cette expédition se dirigea d'abord sur l'île des Garças, ensuit vers celle de la Nar et autres environnantes. En 1444, Vicente de

(*) Azurara, dans sa Chronique Ms. nous donne des détails très curieux sur cette expédition.

(**) Barros, Décad. I, liv. I, cap. 6.

(***) Les marins portugais savaient déjà qu'au-delà du Rio do Oiro on ne voyait plus d'hommes montés sur des chameaux. Voir Azurara, Chron. Ms.

Lagos et Cadamosto allèrent jusqu'à la Gambie. L'expédition qui eut lieu l'année suivante sous le commandement de Gonçalo de Sintra fut malheureuse. Ce navigateur fut tué, avec sept de ses siens, à 7 lieues au-delà du Rio do Oiro. Alors le prince y fit construire une forteresse, et il envoya Nuno Tristam et Denis Fernandez avec des instructions pour établir des relations commerciales avec les naturels. Ces marins reconnurent le pays, le cap Vert et l'île de Fider. Cadamosto et Nole reconnurent les îles du cap Vert, passèrent la rivière Rha, qu'on appelle maintenant Casamansa, et poursuivirent jusqu'au cap Vermelho. En 1446, Nuno Tristam alla jusqu'au Rio Grande et même à 20 lieues au-delà de ce fleuve, qui fut appelé de son nom, à cause de la mort de ce marin. Vers la même époque, Alvaro Fernandez découvrit, dans divers voyages, le *Cabo dos Matos*, et reconnut plus de 100 lieues au-delà du cap Vert, ainsi que l'embouchure d'une rivière qu'il appela le Tabité, et situé à 20 lieues au-delà de celle de Nuno Tristam.

Ainsi, jusqu'à cette année (1446), 51 caravelles avaient été expédiées par le prince vers ces parages, et avaient découvert 450 lieues au-delà du cap. Noun. Ces découvertes et les points reconnus étaient immédiatement marqués dans les cartes nautiques par ordre de l'infant.

Ce prince eut le bonheur de voir réussir les plans et d'en recueillir les fruits. Triomphant de l'ignorance et de l'envie déchainées contre lui, et répondant aux déclamations par les faits les plus significatifs, il choisit, d'après les usages chevaleresques du moyen-âge, la devise qu'il justifia si bien par ses hauts faits : *Talent de bien faire*. Dans sa mai-

son, il montra la somptuosité d'un souverain et étalait beaucoup de luxe dans les grandes solennités nationales. En 1452, à l'occasion des fêtes du mariage de la princesse Élionore avec l'empereur Frédéric III, Henri se presenta avec une extrême magnificence dans les tournois dont il fut le directeur. Il accompagna le roi Alphonse V, son neveu, à la prise d'Alcacer Céguer; mais dans l'année 1458 il était déjà de retour dans sa ville de Sagres.

Ce grand homme termina sa belle et glorieuse carrière le 13 novembre 1460, dans sa résidence aux Algarves, et ses restes mortels furent transportés au Panthéon royal du monastère da Batalha. Sur son tombeau, on voit la statue en pied du prince, la tête ceinte de la couronne royale. En face on lit sa devise. Dans le frontispice on remarque en relief trois écussons : le premier présente les armes du Portugal unies à celles du prince, et dans les angles des fleurs de lis; le second, le collier de l'ordre de la Jarretièrre avec la devise : *Honni soit qui mal y pense*; et le troisième, la croix de l'ordre du Christ dont il était le huitième grandmaitre (*). L'Europe lui dut la connaissance d'une partie considérable de l'Afrique occidentale, et le Portugal l'impulsion qu'il donna aux sciences et aux grandes découvertes effectuées plus tard par le génie des marins célèbres élevés d'après les principes de l'école qu'il avait fondée. La renommée du prince Henri était telle que le pape, l'empereur d'Allemagne, les rois de Castille et d'Angleterre l'invitèrent

(*) Voir les estampes de l'ouvrage de Murphy.

souvent à venir prendre le commandement de leurs armées (*).

Plusieurs écrivains de son temps ont écrit l'histoire des découvertes effectuées par son ordre. Le savant bibliographe Barboza prétend que le prince lui-même composa une histoire de ses découvertes. Quoiqu'il en soit, toujours est-il qu'Alcaforado écrivit une relation de la découverte de l'île de Madère (**). Alphonse Cerveira composa aussi une histoire de ses découvertes. Cet ouvrage est

perdu; néanmoins la plus grande partie nous en a été conservée dans la fameuse *Chronique de la conquête de Guinée*, par Azurara (*). Le lecteur enfin qui voudra connaître les détails de l'histoire des découvertes de ce prince, devra consulter le grand historien Barros et Candido Lusitano (*Vida do infante dom Henrique*), ouvrage dont il existe une traduction française par l'abbé Cournand (1781), 2 vol. in-12.

(*) Voir Azurara, Chron. Ms.

(**) Cet ouvrage a été traduit en français.

(*) Cette chronique contemporaine, dont la découverte est due à M. F. Denis, se trouve aux Mss. de la Bibliothèque du roi, à Paris.

II PARTE



ESPARSOS

Senhores Redactores dos Annaes das Sciencias,
das Artes, e das Letras [a]:

Vindo-me agora á mão o Tomo 6.^o do seu Periodico, alli vi, pela primeira vez, huma Memoria sobre o Plano da Collecção dos Tratados Politicos de Portugal, organizada pelo Snr. Diogo Vieira de Tovar e Albuquerque, em consequencia de cuja publicação, vou rogar-lhes, queirão ter a bondade de annunciar no seu Jornal o estado, em que tenho hum trabalho desta natureza, cujo annuncio tenho retardado, ha muito tempo, contra o voto de mui habéis literatos, só com o fim de não publicar projecto sem obra.

Quando a Academia Real das Sciencias de Lisboa propoz no seu Programma de 1815 o desempenho de *hum Indice Chronologico Remissivo dos Diplomas, e mais Documentos publicos pertencentes á Historia de Portugal, desde a epocha da restauração das Hespanhas do jugo dos Mouros, até o anno de 1603 exclusivamente, os quaes Documentos se achassem já impressos em obras nacionaes, ou estrangeiras*, podia eu então nessa epocha offerecer á mesma Academia, pelo que pertencia a Documentos da Historia Politica de Portugal, huma grande copia de Monumentos, que para meu particular estudo havia colligido. Conheci, que o meu trabalho era mais importante do que o proposto no mesmo Programma; por isso que este só tratava dos Documentos publicos pertencentes á Historia de Portugal, que se achassem impressos em obras nacionaes, ou estrangeiras; e aquelle não só comprehendia já então grande parte do que se achava impresso em obras nacionaes, ou estranhas, mas tambem grandes series de Tratados e Confrontações territoriaes, em virtude de reciprocas Convenções dos respectivos Soberanos entre as diferentes Províncias da Hespanha e Portugal; além de muitas Negociações, que ainda não tinham visto a luz, e de tal importancia, como são: 1.^o todas as Negociações do Tratado de Paz entre o Senhor Rei D. Affonso 5.^o e o Duque de Bretanha, celebrado a 29 de Agosto de 1476; 2.^o as Negociações do Barão de Alvito com o Plenipotenciario de Castella no

[a] Dos «Annaes das Sciencias, das Artes, e das Letras», Paris, 1820. Parte 2.^a, pags. 26-49.

anno de 1479, que prepararão o Tratado de 6 de Março de 1480; 3.º todas as Negociações sobre as Terceiras de Moira nos Reinados dos Senhores Reis D. Affonso 5.º, e D. João 2.º, que nenhum dos nossos chronicistas conheceo, e apenas indicárão; as Cartas de Crensa; Instrucções, Capitulos, Ajustes, e Tratados sobre esta importante Negociação, tão singular na Historia da Diplomacia Portugueza; 4.º toda a Missão de Pedro Correa de Atougua, no Reinado do Senhor Rei D. Manoel, de 1496 em diante; 5.º toda a Correspondencia official de Francisco Zuzarte, Ministro do dito Rei em Inglaterra, Negociação, a que servio de base e sua Instrucção de 5 de Abril de 1506; 6.º toda a Correspondencia official do Bispo de Ceuta D. Fr. Henrique, Negociação, a que servirão de base as Instrucções dadas pelo Senhor Rei D. Manoel a 4 de Dezembro de 1506; 7.º toda a Correspondencia de Alvaro Annes, Ministro do dito Rei em Saboya, de 5 de Novembro em diante, de 1521; 8.º toda a Correspondencia Ministerial do Senhor Rei D. João 3.º com Balthazar de Faria, seu Ministro na Curia, desde 20 de Janeiro de 1523 em que lhe deo as suas Instrucções; 9.º toda a Correspondencia do mesmo Rei com Braz de Alvide, seu Embaixador em França, de 1546 em diante; 10.º todas as Negociações e Cartas de Lourenço Pires de Tavora, Embaixador em Castella, de 1552 em diante; 11.º toda a Missão de Duarte de Almeida, desde 25 de Maio de 1555 em diante; além de muitos volumes manuscritos de Negociações posteriores aos Filippes, e de huma longa serie de Tratados e outros Documentos, que já na dita epocha possuia, de cuja riqueza julguei dever retardar a publicação, para quando tivesse cabalmente preenchido o fim, a que desde então me propuzera, dando em corpo systematico a vastissima Collecção de todos os nossos Documentos Politicos, pertencentes ao Direito Publico, Externo, e Diplomatico Portuguez, desde o principio da Monarchia até os nossos dias.

O methodo, que segui no arranjo d'estes Diplomas; o systema da sua classificação, e em geral os trabalhos, a que me tenho dado no exame analytico das differentes obras estrangeiras d'este genero, afim de expurgar esta dos erros, em que cahirão os outros, que me precedêrão, formão o teor da Dissertação Preliminar della, que, occupando mais de meio volume de folio grande, seria impossivel o poder inseri-la no seu Jornal; e por isso direi summariamente, que na 1.ª Parte exponho os motivos, que me fizerão emprehender esta obra; na 2.ª o modo, porque pude alcançar os Mss. ineditos; na 3.ª o methodo e systema, que segui, e as razões, porque o adoptei; na 4.ª os Documentos, que nella tem lugar e as razões porque; na 5.ª a utilidade, que a resulta a Portugal desta Collecção, por isso que em geral quasi todos os Historiadores escreverão essencialmente da Historia de suas Conquistas, deixando apenas algumas indicações das relações externas.

Depois d'aquella epocha tenho augmentado consideravelmente esta Collecção, chegando já a mais de 2.000 Documentos, contendo todos os Tratados de Paz, de Limites, de Garantia, de Alliança, de Confederação e Amizade, de Liga Offensiva e Defensiva, de Commercio, Contractos Matrimoniaes, Escambos e Doações, Manifestos, Capitulações, Armistícios; e todas as Negociações entre a Coroa de Portugal, e as differentes

Potencias da Europa, bem como dos mais Dominios Portuguezes nas outras partes do Globo: todos os Privilegios concedidos a favor dos Estrangeiros e seu Commercio, em consequencia de Tratados, Convenções, etc.

As Negociações, que preparárão estes Actos, ou que os invalidárão, as colloquei na Historia das Missões ou Embaixadas mandadas, ou recebidas, onde na sua classificação systematica se vê o motivo de cada huma, a extensão dos Poderes dos Ministros, o seu resultado, e sua final consequencia, com a remissão ao Corpo Geral dos Tratados.

Para escrever a Historia d'estas Missões, não só tenho consultado, e extrahido as indicações das Historias da nossa Monarchia, e das estranhas, e das Memorias manuscriptas dos nossos Ministros; mas tambem tudo o que ha concernente a Portugal nas diversas outras, que na Europa se tem publicado desde o principio do seculo 15.^o das quaes deixo de fazer aqui a enumeração, que só tem lugar no ultimo volume da minha obra, dos Autores consultados.

Para dar huma ideia do estado de adiantamento, em que se acha esta obra, e da utilidade, que do conhecimento della resultar, referirei rapidamente, sobre cada hum dos Reinados, o que cabe nos limites d'esta Carta.

O Reinado do Senhor D. Affonso 1.^o, pertencendo mais á Historia Militar, do que á Historia Politica, tem poucos Actos Diplomaticos, mas todavia foi neste mesmo Reinado, que se derão os primeiros Privilegios aos estrangeiros, que ajudarão este Soberano a conquistar sobre os Mouros a maior parte das Praças d'este Reino: contêm algumas transacções com a Curia, mas não he abundante em Documentos, nem se poderão facilmente descobrir nos Cartorios do Reino, por isso que naquella epocha ainda não havia Archivo algum fixo.

O Reinado do Senhor D. Sancho 1.^o he já mais abundante, do que o precedente, contendo Negociações com a Curia desde 1185 até 1198; algumas Doações, Confrontações, e as Relações Commerciaes, e Politicas com Inglaterra, aonde então forão mandados Embaixadores d'este Rei a 30 de Junho de 1199,

O Reinado do Senhor D. Affonso 2.^o não he tão abundante em Diplomas, como o precedente; mas he tambem importante na Historia Politica.

O Reinado, que se lhe segue, do Senhor D. Sancho 2.^o, he tambem mui importante pelas questões com a Curia até á notavel Bulla de Innocencio 4.^o, de 24 de Julho de 1245.

Com a Regencia, e Reinado do Senhor D. Affonso 3.^o começão a ser mais frequentes os Contractos, as Doações, as Embaixadas, as Negociações, os Tractados, as Confrontações territoriaes, e mui importantes as Negociações sobre o Algarve.

O Reinado, que se lhe seguio, do Senhor D. Diniz, he já mais interessante na Historia da Diplomacia Portugueza, do que todos os precedentes: nelle começão os primeiros, e mais importantes arestos do modo de tratar Diplomatico d'aquelles tempos. Neste periodo são frequentes as Negociações com a Curia, com os Reis de Leão, de Castella, e de Aragão. Ha as primeiras Concessões de Duarte 1.^o de Inglaterra a favor do Commercio dos Vassallos Portuguezes naquelle Reino; Negociações

sobre Navios capturados pelos Portuguezes aos Inglezes; toda a Correspondencia do Senhor Rei D. Diniz como o ditto Rei de Inglaterra; muitas acquisições territoriaes, com as suas confrontações estabelecidas por Convenções, Tratados, e Juizes arbitros: vê-se o formulario das Cartas de Crensa d'aquella epocha; estabelecem-se os primeiros Tratados de Commercio com Inglaterra; vêem-se as Convenções de hypotheca, e penhor, que celebravão os respectivos Soberanos para segurança das estipulações de seus Tratados, por exemplo, o de D. Fernando, Rei de Castella, dando em penhor ao Senhor Rei D. Diniz a Cidade de Badajoz, e outros Castellos, e Villas; vê-se o celebre formulario dos Tratados entre Soberanos, outorgados, e ratificados pelos Senhores Feudaes, como por exemplo a Ratificação de Alcanizes a 14 de Setembro da Era de 1335; que se lhes punhão os sellos pendentes dos Senhores, e não os rodados; em cuja ratificação os mesmos grandes Senhores de Castella dizem, que no caso d'El Rei de Castella não cumprir o estipulado, serão contra elle, e seus successores. Vê-se o formulario da Troca das Ratificações, e Tratados, como forão as tres, que se trocarão em Agreda; nas Cartas Credenciaes, em que se declaravão os Plenos Poderes, compromettião-se os Soberanos a approvar tudo, que fizessem seus Ministros, jurando em que promettião, hypothecando todos ou seus bens, por mais privilegiados que fossem. Vê-se a reserva da acceitação das Letras Apostolicas; Os Tratados a que o mesmo Rei foi chamado como Juiz Arbitro para decidir as causas entre Soberanos, por exemplo, o Tratado authentico, pelo qual o Senhor Rei D. Diniz, e D. Jaime de Aragão, como Juizes Arbitros do Rei D. Affonso, e do Infante D. Fernando, derão áquelle Bejar, e outros muitos lugares, deixando elle a voz, e nome de Rei; e a D. Fernando, filho do Rei D. Sancho, o Reino de Castella. Neste Reinado se regularão as entrevistas dos Reis, e se começarão outras Negociações, que se desenvolvêrão no Reinado seguinte do Senhor D. Affonso 4.^o, o qual, a pezar de pertencer muito á Historia Militar, não he todavia menos abundante em Documentos da Historia Politica. São frequentes neste Reinado as Negociações entre o Senhor Rei D. Affonso 4.^o, e Duarte 2.^o de Inglaterra; as com os Reis de Castella, e outros; as Demarcações territoriaes, Doações, e Escambos; nesta epocha se estabeleceo o notavel formulario Diplomatico da Ratificação, e Confirmação de Rei a Rei, de todos os Actos Diplomaticos do Reinado precedente, como por exemplo, o Tratado de Escalona, entre o Senhor Rei D. Affonso 4.^o, e o Rei de Castella, em que ratificação, e confirmarão os Tratados celebrados por seus Pais o Senhor D. Diniz, e D. Fernando. Vêem-se as Negociações, e Resposta dada pelo Senhor D. Affonso 4.^o ao Nuncio, e aos Embaixadores de França em materia mui importante. Continuão a celebrar-se Tratados de Caução com entrega de Villas, Castellos, e outros lugares; celebrão-se muitas, e notaveis Confederações, sendo mui digna de attenção a de Coimbra entre o Senhor Rei D. Affonso 4.^o, e D. Pedro de Aragão, promettendo ajudar-se mutuamente no caso de terem guerra com o Rei de Castella: vêem-se as Negociações com Duarte 3.^o de Inglaterra, e novas Concessões deste Rei a favor do Commercio dos Vassallos Portuguezes, que depois se re-

duzirão ás estipulações do Commercio feito em Londres, e assignado por Affonso Martins Alho, Enviado das Cidades maritimas de Portugal; e outras muitas, etc.

O Reinado do Senhor D. Pedro 1.^o não offerece Documentos importantes: forão 10 annos de dissenções domesticas, de que dão noticia as Historias publicas d'este Reino.

O Reinado, que se lhe seguio, do Senhor D. Fernando, não he menos notavel, que os precedentes, na abundancia de Diplomas; e mais digno de attenção pela variedade dos Planos Politicos d'este Soberano. Neste Reinado se vêem as pertençações do mesmo Rei á Coroa de Castella; as suas communicações officiaes com os principaes Senhores d'aquelle Reino; as suas Negociações com os Reis de Granada, e Aragão; a Embaixada do Conde de Barcellos, dos Bispos de Evora, e Sylves; as Negociações dos Nuncios de Gregorio 11.^o; as Conferencias de Alcoutim, onde se estipulou o celebre Tratado de Cazamento da Infanta D. Leonor, filha d'El-Rei D. Henrique, com o Senhor Rei D. Fernando, o qual se publicou em 1371. Vêem-se os primeiros Tratados entre este Rei, e o Duque, e Communidades de Genova; novas Concessões de Duarte 3.^o de Inglaterra no Commercio de Portugal; a Correspondencia d'estes Reis sobre materias politicas, e commerciaes, a qual fórma huma Negociação. Vê-se o teor das primeiras Plenipotenciarias, como forão, as que levou João Fernandes Andeiro, quando este Soberano o mandou por Embaixador a Inglaterra; observa-se, que ElRei de Inglaterra nas Cartas Credenciaes de seus Plenipotenciarios, não só os acreditava junto do Senhor Rei D. Fernando; mas, o que he mais singular, junto da Rainha D. Leonor, que chegou a ratificar alguns Tratados. Celebrão-se varias Allianças dignas de ponderação, com o Principe de Aquitania, e outros; forma-se o Tratado com o Duque de Anjou contra o Rei de Aragão. Vêem-se as primeiras Convenções sobre a izenção de Direitos dos objectos pertencentes a Embaixadores, e Ministros; o estylo da prorogação dos Tratados; e outros arestos de muita importancia; varias Doações, Escambos, etc.

O Interregno, que se seguio á morte do Senhor Rei D. Fernando, offerece tambem hum pequeno quadro de Negociações com Ricardo 2.^o de Inglaterra, sobre armamentos, subsidios, etc.

Com o accesso do Senhor D. João 1.^o ao Throno, começou huma nova ordem de formularios Diplomaticos: he já este Reinado mais clasico na Historia da Diplomacia Portugueza, que os precedentes: passão successivamente a Inglaterra os Embaixadores Lourenço Gomes Fogaça, e o Mestre de Sant-Iago, onde tratão em 1385 as Negociações, que prepararão o Tratado de Windsor, firmado no anno seguinte, a que se seguirão os de Westminster, e outras Transacções igualmente importantes: passa logo depois ao mesmo Rei o Senhor Infante D. Diniz, a negociar com aquella Côrte: no anno de 1404 passão á mesma Côrte os Embaixadores João Gomes da Silva, e Martinho de Souza, a proporem a Henrique 4.^o varias Negociações, entre estas, o entrar nas Treguas entre Portugal, e Castella. São mais frequentes, e mais importantes, do que nos outros Reinados, as Negociações destas duas Côrtes. Trata este Rei

com o Duque e Conde de Hollanda sobre os Privilegios por estes concedidos aos Portuguezes, e seu Commercio: ha o mesmo systema da Confirmação dos Tratados dos Reinados precedentes: negocea Alvaro Gonçalves Coutinho com o Duque de Borgonha sobre os Privilegios, e izenções, que por sua intervenção concedeo aos Homens de negocio Portuguezes nos seus Estados, etc. Vêem-se todas as Negociações dos Embaixadores deste Soberano no Concilio de Constança; muitas Negociações com a Curia, e outros Estados, etc.

O Reinado do Senhor D. Duarte não he tão amplo, nem tão interessante na Historia Politica, e Diplomatica de Portugal, como o precedente. O periodo de 5 annos, e hum mez, que tanto foi o tempo, que este Soberano governou este Reino, occupando-o mais em Regulamentos Legislativos, e nos Negocios de Africa, não permittio a mesma frequencia de Relações externas. Não deixárão todavia de haver algumas de grande importancia, como forão as Negociações no consilio de Basilea; as Reclamações de soccorros, que os Reis de Aragão, e de Inglaterra fizerão a este Monarcha; as Ratificações feitas em Santarem aos Tratados, que se havião celebrado entre o Senhor Rei D. João 1.º, e os Reis de Inglaterra Ricardo 2.º, Henrique 4.º, e Henrique 5.º: as Negociações de Bolonha entre o Papa Eugenio 4.º, e o Conde de Ourem, Embaixador de Portugal; a Negociação sobre a Bulla, em que este Pontifice concedeo ao Senhor Rei D. Duarte, e seus successores, o poderem ser Ungidos, e Sagrados pelo Arcebispo de Braga, do mesmo modo, que o erão os Imperadores: outras Negociações entre o mesmo Pontifice, e Vasco Fernandes de Lucena; os Negocios de Ceuta, as negociações com Castella, algumas Doações, etc.

As desordens domesticas, que sobrevierão durante a minoridade do Senhor D. Affonso 5.º, não privárão o Infante D. Pedro, Regente d'estes Reinos, de occupar hum lugar mui distincto entre os Politicos do seu seculo. No periodo da sua Regencia se vêem 17 Embaixadas, e Missões mandada, e recebidas por este Principe: tratarão-se as Negociações sobre a desmembração final dos Mestrados de Aviz, e Sant-Yago da obediencia aos Metropolitanos de Castella; decidirão-se as questões sobre o Arcebispo de Sevilha, Metropolitano, que pertendia ser de alguns Bispados d'estes Reinos, o que foi proposto por huma Embaixada. Vê-se a Missão á Curia, de João Lourenço Farinha; os de Marttm de Tavora, e de Gomes Eannes; as Negociações do Regente com D. Alvaro de Luna contra os Infantes de Aragão, e suas consequencias: vêem-as as Negociações de Ruy da Cunha, e do Bispo de Ceuta, Embaixadores em Roma; e as de Fernão Lopes de Azevedo, Ministro na mesma Curia: vêem-se as Negociações de Leonel de Lima, e Ruy Gomes de Alvarenga, em Castella, e frequentes outras com Inglaterra, e outros Estados, etc.

Quasi todo o Reinado do Senhor D. Affonso 5.º, que se seguiu á Regencia do Infante seu sogro, consistio em successivas Negociações, Embaixadas, Entrevistas, Congressos, Tratados, e outras Transacções, que ornão superabundantemente este periodo da Historia Politica. Depois que este Soberano tomou o governo de seus Reinos, vêem-se 19 Embaixadas, entre as que recebeo, e enviou; as Negociações de Fernandes da Silveira

ra, Embaixador de Portugal, com Frederico Rei dos Romanos, as dos Plenipotenciarios d'este Rei, que prepararão o Tratado de 10 de Dezembro de 1450, que se celebrou diante d'El Rei D. Affonso de Aragão; as Negociações com Henrique 6.^o de Inglaterra; a Correspondencia official de Lopo de Almada; os Privilegios concedidos por este Soberano aos Flamengos, Allemães, Francezes, etc. Observa-se o mesmo systema da Ratificação dos Tratados precedentes; estabelecem-se novos estylos para a recepção dos Embaixadores, que, sendo actualmente recebidos por hum grande do Reino, o erão então por hum Infante, dando-lhes este Soberano Audiencia sentado, em presença de todos os Grandes, Titulos e Donatarios. Vêem-se neste Reinado acompanharem muitos Cavalheiros aos Embaixadores Portuguezes, os quaes depois forão Ministros nas diversas Côrtes; por exemplo: ao Marquez de Valença, Embaixador a Allemanha, acompanharão Alvaro de Souza, Affonso de Miranda, Gomes de Miranda, Gomes Freire, D. Diogo de Castello Branco, Fernão da Silveira, e Martim de Berredo. Vêem-se as Negociações em Roma de Luiz Gonçalves Malafaia, a sua controversia com o Embaixador de Aragão, e outras cousas de mui particular consideração; as Negociações do Papa Calixto 3.^o, que se mallograrão com a Expedição de Africa; os Tratados com o Duque de Borgonha; muitas Negociações com Inglaterra; algumas em Africa, todas as com Castella, que prepararão os diversos Tratados, que se celebrarão neste Reinado; e de grande consideração as do Tratado concluido na villa das Alcaçovas a 4 de Setembro de 1479, a que se seguiu a Convenção Addicional, em cujo Artigo 3.^o se concordou a verdadeira possessão do senhorio de Guiné, e de varios outros lugares de Africa; cujo Tratado, e convenção forão garantidos pelos Reis de França, e de Napoles por parte de Castella; e pelo Rei de Inglaterra pela de Portugal. Vêem-se varios estylos do modo, com que se praticavão as entregas das Princezas, como foi a da Senhora Infanta D. Joanna. Vêem-se novas etiquetas nas entrevistas dos Reis, como forão as de Elvas, as de Gibraltar; as Negociações que alli se tratarão, e suas consequencias: as do Lugar da Ponte do Arcebispo, e finalmente as celebradas entre Elvas, e Badajoz. As Embaixadas a Napoles, de Martim Mendes de Berredo, seus motivos, e suas consequencias; as Negociações de Lopo de Almeida, e de João Fernandes da Silveira, Embaixadores de Portugal no Congresso de Fontarabia; as do Senhor D. Alvaro, e de Ruy de Souza, senhor de Sagres, Plenipotenciarios Portuguezes no Congresso junto a Toro, com o Duque de Alva, e o Almirante de Castella, Plenipotenciarios da mesma Côrte, as quaes, não pondo termo ás desordens dos Soberanos contractantes, forão a origem primordial das Negociações posteriores com Luiz 11.^o de França, sobre as pertenções do Senhor D. Affonso 5.^o á successão dos Reinos de Castella, pelos direitos da Excelente Senhora: toda esta Negociação, bem como as Cartas Credenciaes dadas a Pedro de Souza, e a D. Fernando de Almeida; a que se seguirão as Conferencias de Paris entre o Senhor Rei D. Affonso 5.^o, e El Rei de França; e d'estas a notavel Embaixada mandada á Curia, a que forão o Conde de Penamacor, o Chanceller Mór João Teixeira, e Diogo de Saldanha, como Embaixador d'este Rei; e a outra de Luiz 11.^o á mesma

Curia, a que se seguirão as celebres Conferencias de Arrá, formão hum periodo mui curioso da Historia Politica d'este Reinado.

Se o Reinado do Senhor D. Affonso 5.^o excede em Monumentos, e arestos para a Historia Diplomatica de Portugal a todos os precedentes, não são menos interessantes as nossas relações externas no que se lhe seguio de seu filho o Senhor D. João 2.^o Vêem-se varias Negociações com Inglaterra desde 8 de Fevereiro de 1483 até 8 de Dezembro de 1489, as quaes prepararão 5 Actos principaes, que se celebrarão com a referida Côrte: observa-se huma notavel Plenipotencia de Henrique 7.^o de Inglaterra, na qual não só confere plenissimos poderes aos seus Embaixadores para tratarem com o Senhor Rei D. João 2.^o; mas até, sem reservar para si a Ratificação do que elles estipulassem, promete, e jura de approvar os mesmos Tratados. Vê-se a Embaixada a França, de João de Figueiredo, mui curiosa pelo aresto, que forma: todas as Negociações com Castella neste Reinado são mais importantes, que as dos precedentes; a Embaixada do Barão de Alvito em 1482, as Instrucções, que levou, o comportamento d'este Embaixador para sustentar a letra das mesmas Instrucções; a Missão de Ruy de Pina aos mesmos Soberanos, as Conferencias de Guadalupe; as consequencias de toda esta Negociação; as que se lhe seguirão em Janeiro de 1483, as Negociações de Moira sobre as as Terceirias; a Missão de Fernão da Silva, e de Estevão Vaz, a de Ruy de Sande, as de Fernão da Silveira, e do Doutor João Teixeira, seus motivos, e suas consequencias, e outras muitas, offerecem um tecido de negociações, que acreditão sobre modo, não só aquelles, que dellas forão encarregados, mas ainda mais o Soberano, cuja Politica foi sem duvida mui superior á de outros Monarchas, seus contemporaneos. Vêem-se as Embaixadas á Curia, de D. Pedro de Noronha, e de Vasco Fernandes de Lucena; todas as Negociações com os Papas Xisto 4.^o, Innocencio 8.^o, e Alexandre 6.^o, até á Bulla sobre a divisão das Conquistas, de que se seguirão as Conferencias de Barcelona, onde foi mandado Ruy de Pina, e logo depois a Concordia de Tordesillas, de 7 de Junho de 1494, e o Tratado celebrado no mesmo lugar, dia, e anno sobre as referidas Conquistas, em que forão Plenipotenciarios de Portugal Ruy de Souza, seu filho D. João de Souza, e Ayres d'Almada. Vêem-se as Negociações entre ElRei, e Carlos 8.^o de França, que prepararão o Tratado de Alliança feito em Montemór, no qual se confirmarão os Tratados antecedentes, e o mais, que nos mesmos se tinham estabelecido a favor do Commercio de ambas as Nações. Vê-se o formulario Diplomatico, com que se recebião os Principes Estrangeiros, como por exemplo, na recepção publica feita no Paço das Alçovas ao irmão da Rainha de Inglaterra. Vêem-se varios Tractados, e Capitulações feitas pelos Mouros, e no anno de 1488 as Negociações do Imperador Maximiliano com o Senhor Rei D. João 2.^o, de que resultou a Embaixada de Duarte Galvão, que entre os plenissimos Poderes, que levava, foi hum, o de poder declarar a guerra entre elle Rei, e os inimigos do Imperador; sendo esta Negociação huma prova de respeito, e consideração, que os outros Soberanos prestavão ao Senhor Rei D. João 2.^o. Vêem-se finalmente outras muitas Negociações, que ordenei systematicamente em 6 volumes de 4.^o grande.

Se a dilatação dos Dominios Portuguezes, a extensão das suas relações commerciaes, e os triumphos do Oriente fizerão do Reinado do Senhor Rei D. Manoel, que se seguiu, a mais brilhante epocha da nossa Historia, não he este mesmo Reinado menos interessante na sua influencia politica, e na Historia da nossa Diplomacia. Achão-se Correspondencias originaes d'este Rei com o de Castella, mui interessantes; vêem-se as Negociações com Francisco 1.^o, que começam em 1506; muitos Tratados feitos na Asia; muitas confrontações territoraes, como forão as de 22 de Março de 1509, as de Setembro do mesmo anno, e varias outras a respeito dos lugares de Africa; as Negociações em Castella, de João de Faria, a que servirão de base as Instrucções dadas a 9 de Outubro de 1509, que produzirão a Ratificação de 14 de Novembro do referido anno. Vê-se o Tratado de Paz feito no mesmo anno com os Mouros, sobre o Commercio; as Negociações de Diogo Pacheco, em Roma, no Pontificado de Leão 10.^o; a Embaixada de Tristão da Cunha ao mesmo Pontífice, e seus motivos; todas as Concessões, que se obtiverão da Curia por meio de Negociações; vê-se o plano, e Negociação para coroar hum Infante de Portugal Rei de Marrocos; vê-se toda a Correspondencia official com o Almirante de Castella em 1520, e frequentes outras Transacções dignas de verem a luz.

O longo periodo das nossas relações Diplomaticas no Reinado, que se seguiu, do Senhor D. João 3.^o, comprehendendo huma serie de Documentos desde 1522 até 1577, offerece monumentos não só minuciosos, mas até mui importantes em a nossa Historia Politica. Vêem-se as Negociações com o Imperador, tratadas na Embaixada de Luiz da Silveira, seus motivos, e suas consequencias; as que se lhes seguirão do Embaixador D. Gil Eannes da Costa, cujos Officios Ministeriaes, desde 1524 até 1552, formão huma Negociação completa; o Tratado assignado em Victoria a 19 de Fevereiro de 1524; toda a Negociação sobre as Molucas; as Conferencias d'Elvas, as Negociações de 15 de Abril de 1529; as de Antonio de Azevedo Coutinho; as Conferencia de Bayonna entre os Commissarios Portuguezes, e os de Francisco 1.^o Rei de França, e o Tratado, que se lhes seguiu de 14 de Julho de 1536; muitas Negociações sobre as Conquistas; todas Negociações com a Curia, sendo de muita importancia as de Balthasar de Faria, e Francisco Botelho, começadas em consequencia das Instrucções originaes, assignadas por ElRei a 20 de Janeiro de 1543, onde, entre outras cousas, que o mesmo Soberano lhes ordena, diz, que lhe escrevão regularmente as Negociações, deixando registo dos Officios, que mandarem; vendo-se assim o estabelecimento dos Archivos das Missões; as Negociações com Henrique 8.^o de Inglaterra; as de João Rebello, de 1537 em diante; a Correspondencia Ministerial de Diogo Lopes de Souza, Embaixador em Inglaterra, Officios não só mais bem escriptos para aquelle tempo, em que a verdadeira arte da Composição Diplomatica era inteiramente ignorada; mas tambem extremamente curiosos, entre outros, o, em que avisa a necessidade de impedir, aos Inglezes o irem á Costa de Guiné; expondo os motivos, e os protestos, que tinha feito naquella Côrte; e o outro, em que participa a ElRei, que o de Inglaterra se descobria nas Audiencias, que lhe dava, o que até então lhe não havia

feito, dando por motivo, que o de Portugal o não fizera aos Embaixadores d'ElRei seu Pai. He de summa importancia toda a Negociação, que tratou, a fim de que o Cardial Infante D. Henrique fosse eleito Pontifice na vacante de Marcello 2.^o; a sua Correspondencia com o Cardial Protector, e com D. Diniz de Lencastre, Embaixador Portuguez na Curia, he classica nas Negociações d'este Reinado: esta negociação deo motivo a este Embaixador exigir de ElRei de Inglaterra a mediação do Imperador. Vê-se, que o mesmo Diogo Lopes servio de mediano nas Pazes do ditto Rei com sua mulher, e com a Princeza Izabel, sua irman, que depois lhe succedeo no Reino, etc.

A Regencia da Senhora D. Catharina, durante a minoridade do Senhor D. Sebastião, seu Neto, e todo o Reinado d'este Soberano, não só he interessante na Historia particular do Nação, mas tambem mui fertil em Documentos para a Historia Politica. Sem tratar de outras Negociações dignas de serem citadas, direi apenas, que no anno de 1557 se vê huma nova Embaixada ao Imperador, a que foi D. Gil Eannes da Costa; algumas Negociações de bastante importancia com Henrique 2.^o de França; algumas com Saboya, muitas com a Curia; a Embaixada de Lourenço Pires de Tavora a Pio 4.^o; as Concessões d'este Pontifice a favor de Portugal; varios Tratados na India; as Negociações com o Principe de Parma Alexandre Farnezi; algumas Correspondencias do Senhor Rei D. Sebastião com diversos Principes sobre Negociações e interesses do Papa Pio 5.^o; as Negociações com Castella começadas em virtude das Instrucções dadas em o 1.^o de Setembro de 1569; as Correspondencias d'ElRei de Castella com o de Portugal neste mesmo anno, desde 28 de Fevereiro até 9 de Dezembro: a Correspondencia com o Papa Pio 5.^o, as Negociações com Carlos 9.^o Rei de França; a de Portugal com Inglaterra em 1572, sobre o Commercio livre com Guiné; as de D. João da Silva, 4.^o Conde de Portalegre, Embaixador do Senhor Rei D. Sebastião, em Castella; as entrevistas de Guadalupe, algumas Negociações com a Rainha Izabel de Inglaterra, as com o Papa Gregorio 13.^o, e outros Documentos, que comprovão sobejamente a Historia Politica d'este Reinado.

O curto periodo do Reinado, que se lhe seguiu do Senhor D. Henrique, offerece Negociações inteiras á cerca dos pretendentes á Coroa de Portugal, sendo esta huma epocha muito interessantes em a nossa Historia Politica, pela revolução, que nella começou a experimentar o nosso Direito Publico, Externo, e Diplomatico até á sua restauração no Reinado do Senhor D. João 4.^o

Os acontecimentos do Interregno, que se seguiu á morte do Senhor Rei D. Henrique, tem o seu lugar na divisão systematica d'esta obra, Todas as Negociações do Senhor D. Antonio com os Estados Geraes, com a Rainha de Inglaterra, com o Imperador de Marrocos, etc., são de igual interesse nesta epocha.

No intruso Governo dos Filippes houve Negociações mui importantes para a Historia Politica: Entre estas as da Missão de Francisco de Andrade Leitão, em Inglaterra, que prepararão o Tratado de Agosto de 1604: algumas Negociações de Carlos 1.^o sobre o Commercio na India Oriental, etc.

Nesta parte do meu trabalho, guiado pelos Monumentos, que tenho podido descobrir, mostro qual foi a influencia, que teve sobre as cousas politicas d'este Reino, a fatal batalha de Alcacer; a perda do Senhor Rei D. Sebastião, as usurpações das nossas Conquistas; e finalmente todas as circumstancias, que prepararão a epocha mais classica do nosso Direito Publico, como foi, a que se seguiu á Acclamação do Senhor Rei D. João 4.º, que sendo numerosissimos os Documentos, as Negociações, as Embaixadas, e os differentes arestos Diplomaticos, que desde então se estabelecerão nos seis periodos posteriores, formando estes de per si hum grande corpo, seria impossivel dar nesta Carta huma ideia de quão interessante he o conhecimento de taes Negociações.

Devo accrescentar, que pelo exame, que tenho feito nos Documentos Politicos d'este Reino, que até agora se tem conservado manuscriptos, entrei no conhecimento, com grande satisfação minha, de que poucas Nações, antes da Paz de Westphalia, tratarão melhor Diplomaticamente, do que Portugal.

Esta Collecção deve aperfeiçoar-se muito mais agora com as Reaes Ordens, que S. Mag.^e foi servido mandar expedir ao Governo d'estes Reinos, em data de 31 de Março de 1819, para se me darem do Real Archivo da Torre do Tombo todas as copias dos Documentos, que eu necessitar, e pedir; tendo eu já depois d'esta faculdade o additado ao meu trabalho 520 Diplomas, que nenhum dos nossos Historiadores, que comprovárão as suas Historias com os Monumentos, que puderão descobrir nos Archivos do Reino, produziu.

E como huma obra de semelhante vastidão, ha de precisamente ser imperfeita, apezar de todos os socorros da Critica, e dos esforços do zelo, que na mesma tenho posto; e conhecendo perfeitamente a minha pouca capacidade, assento em offereccr á censura da Academia Real das Sciencias, dentro em poucos mezes, a 1.^a Dynastia, que comprehende 14 volumes de quarto grande de diplomas, e 7 de Embaixadas mandadas e recebidas; para que, achando a digna de apparecer, a poder eu então publicar.

Teria sido sem duvida este trabalho mais suave, e por certo mais bem organizado, se a *Memoria sobre o Plano da Collecção dos Tratados Politicos de Portugal*, do Sr.^r Diogo Vieira, tivesse sido produzida, ha mais tempo, tendo eu agora o dissabor de me não poder servir de norma, e de estimulo o mesmo Plano, pelo adiantamento, em que tenho a minha obra; tendo-me proposto tambem, desde a primeira ideia, que tive a este respeito, a não seguir nem os Compiladores espurios, nem os summaristas, nem, em materias de Direito Publico, conjecturas indiscretas, a que dão lugar algumas indicações historicas produzidas em epochas, em que as regras da boa Critica erão inteiramente ignoradas.

Sou, Sn.^{res} Redactores dos Annaes das Sciencias, das Artes, e das Letras, seu muito attento Servidor,

O VISCONDE DE SANTAREM.

CONTINUATION
DES
NOTES ADDITIONNELLES ⁽¹⁾

A la lettre de M. le vicomte de Santarem, publiée dans le Bulletin de la Société de Géographie du mois d'octobre 1835, sur les voyages d'Améric Vespuce, de 1501 et 1503, adressées par l'auteur à la Société de Géographie. [a]

Lorsqu'un intervalle de plusieurs siècles nous sépare d'un événement qui était douteux à l'époque même de sa date, ce n'est qu'avec une extrême difficulté que l'on peut parvenir à le fixer et à l'éclaircir. Tel est le cas où nous sommes pour les navigations problématiques d'Améric Vespuce. La difficulté est augmentée de nos jours par les études immenses auxquelles on est forcé de se livrer à l'égard d'un grand nombre d'ouvrages et de documents qui ont été publiés dès le commencement du xvi^e siècle, époque où l'erreur et la confusion ont produit tant de faux jugements sur la question qui nous occupe ; et l'embarras est encore accru par les contradictions manifestes d'un grand nombre d'écrivains, tant sur les faits que sur les dates.

Dans ce labyrinthe, nous avons jugé que notre but n'aurait point été rempli si nous nous étions borné à analyser les relations attribués à Vespuce, en les confrontant de nouveau avec les navigateurs qui le précédèrent, ou qui firent des découvertes au temps de la publication de ses lettres. Nous nous sommes donc efforcé de soumettre à une discussion nette et précise ce point important d'histoire géographique, soit en nous appuyant d'un grand nombre de témoignages négligés par les critiques

(1) Voir le Bulletin de septembre 1836, où se sont glissées quelques fautes typographiques à corriger ainsi qu'il suit : page 144, ligne 21, lisez *Bouvet* de Cressé au lieu de *Bonnet*; page 145, ligne 24, 146, ligne 26, et 147, ligne 1, lisez *Bossy* au lieu de *Bonny*; page 147 ligne 17, lisez Pierre-Martyr d'Anghures au lieu d'Anghiera; et page 155, note 2, au lieu de *amicitiam o tempora*, lisez *amicitiam tempore*, etc.

[a] Tradladado do «Bulletin de la Société de Geographie», Paris, 1837, 1.^o semestre (fevereiro), pags. 65-101.

qui nous ont devancé, soit en examinant de nouveau les ouvrages qui avaient été précédemment allégués. Nous avons enfin abordé cette question d'une manière toute spéciale, et, s'il nous est permis de le dire, toute nouvelle.

La nature de nos fonctions publiques nous avait forcé, dès 1826, à interrompre ces investigations; et d'autre part, divers travaux littéraires, la rareté de plusieurs ouvrages, ainsi que le temps indispensable pour les trouver et les étudier, nous ont obligé à morceler notre examen, et à produire ainsi le résultat de nos recherches par fractions détachées et peut-être sans méthode. Aussi ne considérons-nous les notes publiées au Bulletin de la Société de Géographie du mois de septembre dernier, et cette continuation, que comme de simples essais préparatoires pour un travail méthodique ultérieur.

Quelque pénible qu'il nous soit de fatiguer le lecteur par une longue série d'extraits et de citations multipliés, nous nous permettrons de faire observer que ce sont autant de pièces de ce grand procès, discutées contradictoirement avec notre propre opinion, pour éclairer les juges auxquels il appartient de prononcer définitivement. Nous avons montré que la fameuse *Cosmographiæ Introductio*, imprimée à Saint-Diez en Lorraine en 1507, avait été la principale source d'erreur, ainsi que les nombreuses collections des lettres de Vespuce, publiées au commencement du xvi^e siècle⁽¹⁾. Nous citerons encore une autre publication faite en la même année, et dont le titre trompeur vint ajouter à la confusion: c'est la collection de Montalbodo Francasano, imprimée à Vicence en 1507, ouvrage maintenant très rare, publié sous le titre imposteur de *Paesi nuovamente ritrovati, e Nuovo Mondo da Alberico Vesputio Fiorentino intitolato*.

Cette collection fut traduite en français, et la traduction en fut imprimée à Paris en 1513⁽²⁾, par Philippe Le Noir, avec le titre suivant, qui renchérit encore sur l'original: «*Nouveau Monde, et navigations faites par Améric Vespuce Florentin, dans les pays et isles auparavant inconnues, tant en Ethiopie et plusieurs régions étrangères, traduit de l'italien en la langue françoise, par Maturhin de Redouer*».

Deux autres éditions de cette traduction furent imprimées à Paris, sans indications de date, par Jehan Janot et par Jean Treperel; nous avons consulté celle-ci à la Bibliothèque du Roi, et nous l'avons déjà citée dans les notes insérées au Bulletin du mois de septembre dernier; elle paraît être de 1516, à en juger par la date du privilège; nous en

(1) Cette publication fut précédée de celle du *Mundus novus, magister Johannes Otmars impressit Augustæ Vindelie, anno 1504*; par celle intitulée *De Terrâ Antarctica, per regem Portugaliæ pridem inventa*. (De la Terre Antarctique nouvellement découverte par le roi de Portugal), *impressum Argentorati, per Matthiam Hupfuff, 1505*; par celle intitulée: *Von den nuwem insulen und landen so ietzt Rürntzlichen erfunde synt durch den Kuning von Portugal*. (Des Nouvelles Iles et pays qui viennent d'être découverts par le roi de Portugal, Strasbourg, 1506.)

(2) L'Art de vérifier les dates fixe cette date. Voyez tome XII, 3^e partie, page 110.

avons trouvé une autre édition dans la belle collection de M. Henri Ternaux (1).

Voici d'après l'édition originale l'indication des matières contenues dans cet ouvrage :

1° *Libro de la prima navigatione per l'Oceano à la terra di Nigri de la Bassa Etiopia per commandamento del illustr. signor infante don Hurich fratello de don Dourth Re de Portogallo.*

2° *El libro secundo de la navigatione de Lisbona a Callichut, de lengua portogallese in italiana.* Nous observerons que dans ce livre se trouve la relation du voyage de Pierre Alvârès Cabral et de la découverte qu'il fit de la terre de Santa-Cruz (le Brésil).

3° *El libro terço de la navigatione de Lisbona a Callichut de lengua portogallese in italiana.* A la fin de ce livre nous lisons : *Eincomensa la navigatione del Re de Castiglia delle isole e paesi nuovamente ritrovati.* Ce livre commence par la relation de l'expédition de Colomb. « *Cristophoro Colombo, Genovese, homo de alta e procera statura, rosso, de grande ingegno e fassa larga.* »

Ce n'est qu'après ces voyages et ces relations, qu'on voit, dans le livre V de cette collection, ce qui suit : « *Il Nuovo Mondo da lengua spagnuola interpretato in idioma romano, libro quinto. Alberico Verputio, à Lorenzo Petri dei Medici, salutem.* » C'est la lettre adressée à Laurent Pierre de Médicis.

Toutefois, dans le même livre on trouve la lettre du messenger de la république de Venise qui résidait à Lisbonne (2), celle de l'ambassadeur de la même république Pascoaligo (3), et d'autres lettres et relations qui, loin d'être favorables aux prétentions de Vespuce, augmentent encore les doutes et l'incertitude sur la réalité de ses voyages. Une de ces lettres, qui paraît être des négociants italiens établis en Portugal, et adressée à leurs correspondants de Florence et de Venise, est de 1502, et postérieure au mois de mars ; ils y font un rapport long et détaillé des voyages de Cabral à Calicut, des productions de l'Inde et de l'Afrique occidentale ; ils parlent des concessions particulières accordées par le roi, moyennant un droit de 37 par 100 ; ils y font de l'érudition, ils parlent de Salomon et de la reine de Saba, à propos de Sophala ; ils citent Pline, à propos de la Taprobane : on reconnaît l'influence de l'érudition biblique et de la lecture des classiques anciens sur l'esprit qui donna l'impulsion aux découvertes ; mais on n'y trouve pas un mot de Vespuce, ni de son prétendu voyage de l'année précédente. Une autre lettre est datée de Lisbonne, le 16 septembre de la même année 1502 ; elle est écrite par *Francesco de Santa-Cremone* à Pascoaligo, ambassadeur de Venise qui se trouvait alors en Espagne : dans cette lettre, nous remarquons de minu-

(1) L'édition que possède M. Ternaux fut publiée à Paris, par Gaillot-du-Pré. L'exemplaire de la Bibliothèque du roi provient de la bibliothèque de Falconet. Sur ces collections, voyez Brunet, catalogue de la Vallière ; Meusel, Biblioth. hist., tom III, pag. 265 ; Mémoires de Sébastien Cabot, 1631, page 241.

(2) Citée page 134 du Bulletin de Septembre 1836.

(3) *Ibid.*

tieux détails sur les voyages en cours d'exécution et même sur les vaisseaux en construction dans les ports du Portugal pour des expéditions de cette nature ; et malgré la date de septembre 1502, il n'y est point question de Vespuce.

La différence frappante qui existe, comme nous venons de le prouver, entre le contenu réel de la collection dont nous parlons, et l'annonce trompeuse du titre, suffit pour montrer comment de telles publications répandaient les erreurs les plus graves, à une époque où l'enthousiasme pour les voyages et les découvertes fascinait presque tous les esprits en Europe, et faisait accueillir avec une crédule avidité les pompeuses annonces d'un titre mensonger.

Camus⁽¹⁾ n'a pas connu cette collection, car il avoue que ce qu'il en dit est extrait de Tiraboschi⁽²⁾. Camus n'ayant pu l'examiner, a cru qu'elle ne contenait en majeure partie que les relations de Vespuce ; tandis qu'il en est tout autrement, comme on vient de le voir.

Le même écrivain cite un cahier de six feuillets qui a pour titre : *Albericus Vespuccius Laurentio Petri-Francisci de Medicis salutem plurimam dicit* ; au-dessous on voit le nom de Jehan Lambert, imprimeur, qui exerça son art à Paris, de 1493 à 1514 ; le cahier contient le récit du voyage de 1501, en latin (Maittaire et Panser assurent que ce petit cahier est extrêmement rare). Camus observe encore *que quelques personnes en fixent l'impression à l'année 1501*.

Nous avons examiné ce cahier à la Bibliothèque du roi, et non seulement nous ne pouvons lui attribuer une telle date, mais encore il nous semble que ni Camus, ni ceux qui ont cru qu'il avait été imprimé en 1501, n'ont réfléchi à l'impossibilité de concilier cette date avec celle du prétendu voyage ; comment, en effet, aurait-on pu imprimer à Paris, en 1501, la relation d'un voyage que Vespuce dit avoir effectué en partant de Lisbonne au mois de mai de cette même année, et qui aurait duré au moins seize mois, d'après une de ses lettres, et peut-être vingt, suivant une autre⁽³⁾ : que par conséquent la relation dont il s'agit ne pouvait avoir été ni imprimée ni même écrite à la date du 4 septembre de la même année ! On sent combien cela implique la plus évidente contradiction.

Quoi qu'il en soit, malgré la publication de la célèbre collection de Francasano en 1507, de la *Cosmographiæ Introductio*, imprimée en Lorraine en la même année, et des autres écrits antérieurs aux lettres de Vespuce que nous avons cités plus haut ; les écrivains auxquels on doit la belle édition de Ptolémée, publiée à Rome en l'année suivante 1508, Marco Beneventano et Cota⁽⁴⁾, non seulement gardent le plus profond silence sur Vespuce et ses prétendus voyages, mais ils remarquent au contraire que le Nouveau-Continent fut découvert par Colomb et par les

(1) Mémoires sur les grands voyages.

(2) Tiraboschi, tome VII, part. 1, p. 213.

(3) Coll. de Francasano et d'autres.

(4) Nous avons examiné cette belle édition à la Bibliothèque du Roi.

Portugais. Tout ce qui y est rapporté, notamment la dissertation de Beneventano, ainsi que les chapitres III et XIV, sont en faveur des navigateurs portugais, comme nous le montrerons ailleurs. Nous y lisons, cap. III : «*De Tellure quam tùm Columbus tùm Lusitani observaverunt, quam terram Santæ-Crucis appellant, etc.*» Nous signalerons ici les notions précieuses que nous avons trouvées dans cet ouvrage, lequel ayant été publié du vivant de Vespuce, et après les collections déjà citées, ajoute aux preuves qui peuvent être invoquées contre les prétentions de ce navigateur, et contre l'autorité des documens publiés en sa faveur.

Nous venions d'achever l'examen de cette édition, quand est parvenu à notre connaissance le savant ouvrage de M. de Humboldt ⁽¹⁾; et nous nous empressons de produire ici les observations de cet illustre savant dont l'autorité en la matière est si justement puissante et décisive.

M. de Humboldt dit : «J'ai trouvé dans la belle édition de la géographie de Ptolémée, faite à Rome en 1508, l'*indice des navigations portugaises le long des côtes orientales de l'Amérique du Sud, qui avaient été poussées jusqu'à 50° de latitude australe*. Il y est dit en même temps que l'on n'a pas encore atteint l'extrémité du continent. Cette édition, imprimée par Evangelista Tossinus, et rédigée par Marc de Bénévent et Jean Cotta de Vérone, referme une mappemonde de Ruysch (*Nova et universalior orbis cogniti tabula, a Johanne Ruysch, Germano, elaborata*), dans laquelle l'Amérique méridionale est représentée comme une île d'une étendue immense, sous le nom de *Terra Sanctæ-Crucis* ⁽²⁾, sive *Mundus Novus*. On y voit le cap *Santæ-Crucis*; c'est la position du cap Saint-Augustin, et la côte qui s'ensuit au sud. On y remarque la note suivante : *Nautæ lusitani partem hanc terræ hujus observârunt et usquæ ad elevationem poli antarctici 50 graduun pervenerunt, nondùm tamen ad ejus finem austrinum*.

«Cette même édition romaine de 1508 offre une dissertation qui porte le titre de *Nova orbis descriptio, ac nova Oceani navigatio quæ Lisbonâ ad Indicum pervenitur pelagus; à Marco Beneventano monacho Cælestino edita*.

«Le chapitre XIV porte : *Terra Sanctæ-Crucis decrescit usque ad latitudinem 37.º aust. quamque ad archiploï usque ad 50º austr. navigaverint, ut ferunt; quam reliquam portionem descriptam non reperi, etc.*»

Le savant auteur ajoute que la découverte du Brésil faite par Cabral (de 10° à 16° 1/2 de latitude australe) avait tellement frappé les esprits, que depuis cette époque la cour de Lisbonne porta même ses vues sur un passage vers l'ouest. «Il me paraît par conséquent assez probable, poursuit l'illustre écrivain, qu'il y ait eu, de 1500 à 1508, une suite de tentatives portugaises au sud de Porto-Seguro, dans la *Terra Sanctæ-Crucis*, et que de vagues notions de ces tentatives ont servi de base à une mul-

(1) Examen critique de l'Histoire de la géographie du Nouveau Continent. Paris, 1837, tome II, pages 5 et 9.

(2) Nous prions nos lecteurs de faire bien attention à cette dénomination employée après la fameuse édition lorraine de la *Cosmographiæ introductio*.

titude de cartes marines que l'on fabriquait dans les ports les plus fréquentés.»

Nous ajouterons ici une chronologie des voyages faits par les Portugais à la *Terra Sanctæ-Crucis* (le Brésil), depuis la découverte par Cabral jusqu'en 1506, pour montrer que les éditeurs du Ptolémée de 1508 étaient informés sans doute de la vérité, et que, connaissant avec exactitude les événements principaux, c'est-à-dire les résultats de ces expéditions portugaises, ils gardèrent, probablement à dessein, *un profond silence sur les prétendus voyages et découvertes de Vespuce en 1502 et 1503.*

Ces indications chronologiques serviront aussi à constater l'existence d'une suite de tentatives portugaises, comme la sagacité de M. de Humboldt l'a supposé.

1501. — Une expédition commandée par Gonçalo Coelho, partit de Lisbonne pour explorer la côte de la *Terra de Sancta-Cruz*. Galvão, auteur contemporain, dit que cette expédition ayant reconnu la Terre du Brésil vers les 5° de latitude, longea la côte jusqu'à 32° de latitude australe⁽¹⁾.

1503. — Après le retour de l'expédition que nous venons de mentionner, il en fut envoyé de Portugal une autre, composée de six vaisseaux, et commandée par Christovão Jacques, qui explora et reconnut la côte jusqu'au *cap das Virgens*, à l'entrée du détroit de Magellan⁽²⁾. Ce Cristovão Jacques est celui qui découvrit les *Bahia de todos os Sanctos*⁽³⁾.

1503, 10 juin. — Seconde expédition de Gonçalo Coelho. Goes dit que le roi Emmanuel envoya ce capitaine reconnaître la terre de *Sancta-Cruz*, et qu'il partit de Lisbonne le 10 juin, avec six vaisseaux⁽⁴⁾. Osorio, aussi contemporain, dit : « *Classem Gundissalvo Coelio commisit, qui regionem à Caprale exploratam, quam Brasiliam vocant, perlustraret.* »

1503. — Dans cette même année, le célèbre capitaine Alphonse d'Albuquerque, en allant avec une flotte de Lisbonne vers l'Inde, reconnut le Brésil et y relâcha⁽⁵⁾.

1505. — La flotte commandée par D. François d'Almeida, qui partit de Lisbonne pour l'Inde, le 25 mars, avec vingt vaisseaux, longea et reconnut la côte de *la terre de Sancta-Cruz* (le Brésil)⁽⁶⁾.

1506. — Tristam da Cunha, ayant le commandement d'une flotte de onze vaisseaux, destinée pour l'Inde, partit de Lisbonne le 6 mars, alla reconnaître le Brésil, et longea une partie de la côte⁽⁷⁾.

Le rapprochement des dates de ces expéditions et de leur but, avec le texte de la dissertation de Beneventano dans l'édition de Ptolémée de 1508, et avec l'histoire contemporaine, montre : 1.° que les éditeurs

(1) Voyez les écrivains portugais, et notamment *Corografia Brasilica*.

(2) Voyez *Corografia Brasilica*.

(3) Voyez Goes *Cron.*, et *Corograf. Brasil*.

(4) Voyez Goes, *Chron.*, et *Corograf. Brasil*.

(5) Voyez Ramusio et *Corograf. Brasil*.

(6) Voyez *Corograf. Brasil*, tome I, page 44, et les auteurs contemporains.

(7) Castanheda, liv. II, cap. 32, et *Corograf. Brasil*.

étaient très bien informés de cette série d'expéditions *entièrement portugaises*; 2° que les relations intimement suivies entre le Portugal et le Saint-Siège facilitaient la communication successive et immédiate des notions les plus exactes sur les découvertes auxquelles la cour de Rome prenait un grand intérêt; 3° que la série des expéditions dont nous venons de faire le relevé, suffirait pour démontrer la fausseté des relations de Vespuce: car il paraît évident que, si Vespuce eût découvert la côte du Brésil dans ses deux prétendus voyages de 1501 et de 1503, il eût été inutile de faire expédier à la même époque, et postérieurement, des expéditions toutes portugaises, pour faire la même exploration et découvrir ce qui était découvert, pour vérifier ce qui était déjà vérifié.

La lettre de Pierre Vaz Caminha, employé dans la flotte de Cabral, adressée au roi Emmanuel, du Nouveau-Continent le 1^{er} mai 1500, n'est pas d'une moindre importance dans la question qui nous occupe. Cette lettre précieuse, dont les détails sont assez curieux, se conserve en original aux archives royales de Lisbonne, et a été publiée par M. Ayres de Casal dans sa *Corografia Brasilica* (1). L'examen comparatif de cette lettre, et des relations de Galvão, que nous allons citer, avec les lettres attribuées à Vespuce, suffiraient, selon nous, pour montrer comment on doit caractériser les rapports de ce dernier. Cette lettre démontre aussi combien la conjecture du chevalier Napione (2) est dénuée de fondement, car on y voit les noms de tous ceux qui accompagnèrent Cabral dans cette expédition, *excepté celui de Vespuce*.

Nous avons comparé cette lettre avec la relation du voyage de Cabral, écrite par un pilote portugais, et insérée dans la collection de Ramusio d'après celle de Madriano, où se trouve l'original portugais.

Dans la relation des voyages de Louis de Basthema de Bologne, nous remarquons qu'il a été employé dans les voyages, et au service du roi Emmanuel; qu'il retourna de l'Inde en Portugal à bord du vaisseau du Florentin Bartholomé Marchioni, dont parlent Barros, Goes et le messenger de Venise, et qu'il arriva à Lisbonne en 1507; mais il n'y est jamais question de Vespuce, ni de ses découvertes.

Nous ferons remarquer encore le silence de Castanheda (3), auteur contemporain, qui, tout en parlant de la découverte de Cabral et notamment des compagnons de cet amiral, *ne dit pas un mot de Vespuce* (4). Le même silence est observé par *Barreiros*, également contemporain, lequel ne parle que de Colomb dans son traité *de Ophira Regione*, qu'on a publié à Coïmbre en 1560, et qu'on trouve dans le *Novus-Orbis*, publié à Rotterdam en 1616. *Galvão*, auteur de l'ouvrage *Descobrimientos antigos e modernos*, etc., contemporain et témoin des expéditions dont il s'agit, *ne dit pas un mot de Vespuce*.

Il en est de même du plus ancien historien du Brésil, *Pierre de Ma-*

(1) Corograf. Brasil., tome I, page 12.

(2) *Esame critico del primo Viaggio del Vespucci*, page 17.

(3) *Historia da conquista das Indias pelos Portugueses*.

(4) Voyez les curieuses réflexions de Napione. *Esame critico*, page 84.

galhães Gandavo. Cet écrivain, dans son *Histoire de la province de Santa Cruz*, imprimée à Lisbonne pour la première fois en 1576, et qui a mérité les éloges du grand poète *Camoëns* (car l'auteur avait puisé aux sources authentiques), *proclame Cabral* comme celui qui a découvert le Brésil, et nous n'avons vu dans cet ouvrage pas un seul mot sur Améric Vespuce, et sur ses prétendus voyages de 1501 et de 1503. Magalhães aurait-il ignoré l'existence des ouvrages publiés en Lorraine, à Vienne, à Venise, à Paris et ailleurs ? Nous ne pouvons le croire.

L'auteur de la *Corografia Brasilica* observe très bien, en se plaignant de la fausseté des relations de Vespuce, que leur identité avec celles de Galvão prouve la fausseté de celles-là.

Nous signalerons encore le silence du père Joseph Teixeira, dans son ouvrage publié en 1582 sous ce titre : *de Portugaliæ ortu regni, initiis*, etc. L'auteur, tout en offrant un résumé des événements remarquables du règne du roi Emmanuel, et de l'époque des prétendues découvertes de Vespuce, ne dit pas un mot du navigateur florentin. Cet auteur, dont il existe un grand nombre d'ouvrages, presque tous imprimés à Paris vers la fin du xvi^e siècle, aurait-il pu ignorer les prétentions de Vespuce, et jusqu'à l'existence des ouvrages où il était question de ses voyages faits d'après les ordres du roi Emmanuel ?

Ainsi dans les historiens portugais du xvi^e siècle, on ne voit jamais cité le nom de Vespuce. Napione⁽¹⁾ dit avec raison qu'il paraît incroyable qu'on n'ait point connu à Rome les lettres de Vespuce; et il avoue que s'il n'en est pas fait mention dans l'*Itinerarium Portugalensium*, publié en 1508⁽²⁾, non plus que dans *Albertino*⁽³⁾, *Giraldini*⁽⁴⁾ et d'autres auteurs contemporains⁽⁵⁾, ce silence doit faire croire que ces écrivains *ne les considéraient point comme authentiques*.

Napione avoue encore qu'un grand nombre d'auteurs italiens, n'ont pas attribué à Vespuce les découvertes en question. Il observe qu'on ne trouve point de savant toscan qui ait soutenu que Vespuce eût découvert, avant Colomb, la Terre-Ferme, et qu'on ne trouve non plus aucun ancien historien florentin qui ait soutenu cette assertion; il reconnaît que *Guicciardini*, *Segni* et autres qui ont parlé de l'événement, n'ont point attribué la découverte à Vespuce.

Nous nous permettons d'ajouter que l'opinion de *Guicciardini* est d'une grande importance dans la discussion qui nous occupe; car il était florentin, contemporain de Vespuce, et il avait été ambassadeur en Espagne près de Ferdinand-le-Catholique; de plus, il était lié avec la famille de Médicis, car il fut appelé à Rome par Léon X; il se rendit utile à

(1) *Esame critico*, page 38.

(2) C'est une erreur de Napione, ainsi que nous nous en sommes assurés en vérifiant ce recueil, qui manque à la Bibliothèque du Roi, mais dont M. Jomard a eu l'obligance de nous communiquer un exemplaire, et qui existe, au surplus, à la Bibliothèque de l'Institut.

(3) En 1510.

(4) Voyez son Itinéraire de 1516, et Zeno, *Diss. Vosienne*, tome II, *Diss.* 14.

(5) Voyez Napione (*Esame critico*) sur le Portulan, imprimé à Venise, en 1528, lequel, tout en parlant de Colomb, ne dit pas un mot de Vespuce.

Alexandre de Médicis, et après la mort de ce prince, il contribua puissamment à l'élection de Côme de Médicis.

Or, est-il admissible qu'au milieu d'un tel concours de circonstances, le célèbre historien ait pu ignorer les prétentions de Vespuce, et l'existence de ses lettres à Laurent-Pierre de Médicis? Et peut-on croire qu'il eût proclamé Colomb, si les rapports de son compatriote lui eussent paru dignes de foi? La manière dont il parle de Colomb et des découvertes des Portugais et des Espagnols, décèle, selon nous, son hésitation sur les prétentions de Vespuce : car il dit que Colomb a découvert, le premier, le Nouveau-Continent; que Vespuce y a été ⁽¹⁾; mais il ajoute *dopo lui*, après Colomb, et il dit immédiatement que plusieurs autres y sont allés aussi, et qu'ils ont découvert « *altre Isole et grandissimi paesi di Terra-Ferma*. Or, si les navigateurs qui ont effectué avant 1504, et après Vespuce, de grandes découvertes dans la Terre-Ferme, ne faisaient point partie des expéditions de Vespuce, il s'ensuit clairement que l'historien a voulu dire que la Terre-Ferme ne fut point découverte par lui, opinion qui nous paraît plus clairement exprimée encore, quand il dit immédiatement après : « *Degni ei Portoghesi e gli Spagnuoli è principalmente Colombo inventore di questa più maravigliosa e periculosa navigazione*, etc.

Bernard Segni, historien italien, né à Florence vers la fin du xv^e siècle, était comme Guicciardini, compatriote et contemporain de Vespuce, et de ses prétendues découvertes; il dirigea une maison de commerce et devait être au courant des découvertes qui offraient des régions aussi vastes aux expéditions aventureuses; il rendit des services à la maison de Médicis, et le duc Côme de Médicis le chargea d'une mission diplomatique auprès de Ferdinand, roi des Romains (souverain qui a entretenu des rapports intimes avec la cour de Portugal) ⁽²⁾. Segni fut ensuite nommé chef de l'Académie de la *Crusca*, et mourut à Florence en 1558. Comment donc cet écrivain contemporain et compatriote de Vespuce, ayant dirigé une maison de commerce et visité l'Allemagne où les lettres de Vespuce étaient déjà connues, aurait-il ignoré les prétentions de celui-ci à la priorité de la découverte du Nouveau-Continent?

Ramusio lui-même, tout en insérant dans sa collection les prétendus voyages de Vespuce, dit dans avant-propos sur le voyage du Portugais François Alvares en Ethiopie, que son récit ne devait être de moindre estime que ceux desquels nous avons été jouissants par le moyen de la découverte de Colomb.

Hakluyt, dans son épître dédicatoire à sir Robert Cecil, proclame Colomb comme le premier navigateur qui ait découvert le Nouveau-Monde en 1492, malgré ce qu'il rapporte de Madoc, et malgré les prétentions de Vespuce.

Au surplus, l'ancien monument qu'on voit encore à Saint-Paul, au Brésil, nous offre, à cet égard, une preuve importante de plus. A l'entrée de la barre de *Cananea*, du côté du continent, sur un amas de pierres,

(1) C'est probablement du voyage avec Ojeda qu'il veut parler ici.

(2) Voyez mon ouvrage du Corps diplomatique, section XXIV.

se trouve un piédestal en marbre d'Europe, ayant quatre palmes de haut et deux de large sur une d'équarissage ; les armes du Portugal y sont gravées, mais sans les tours ; et selon l'auteur de la *Corografia Brasiliica* (1). On y voit fort bien le millésime de 1503, qui prouverait jusqu'à l'évidence, suivant lui, que la flotte envoyée cette année-là pour reconnaître la *Terra de Sancta-Cruz*, ne rétrograda point à 18° de latitude australe, comme le prétend Vespuce, parce qu'elle devrait nécessairement porter des bornes semblables aux armes du Portugal, et à la même date pour constater la prise de possession, suivant l'usage (2).

Le même auteur (3) analysant avec une judicieuse critique les navigations de Vespuce, observe que sa première lettre, aussi bien que le sommaire qu'on lui attribue, sur le prétendu voyage de 1501, n'offrent que des incohérences, des contradictions et des erreurs intolérables, en même temps qu'on y garde un silence complet sur des choses essentielles qui jamais ne sont oubliées par un navigateur, *ce qui porte à croire que Vespuce ne serait jamais allé au Brésil*. La relation contenue dans la seconde lettre sur l'expédition de 1503, est, ajoute l'auteur brésilien, diamétralement opposée à tout ce qu'en rapportent les écrivains contemporains ; ce n'est qu'un tissu de faussetés les plus évidentes, indiquant d'une manière inexacte la destination de la flotte, altérant les événements, inventant des fables absurdes, en cachant à dessein la vérité. Il paraît d'ailleurs peu croyable, observe le même géographe, que le roi de Portugal ait fait appeler un étranger pour commander ses flottes, lorsque déjà plusieurs expéditions avaient été dirigées par des pilotes portugais, savoir : celles de Vasco de Gama, de Cabral, celle de la terre de *Labrador*, et celle de Gaspar de Lemos, etc.

« Les pratiques du pilotage (dit M. de Humboldt) (4), suivies dans les grandes expéditions de Colomb, de Gama et de Magellan, qui nous paraissent si incertaines, auraient fait l'admiration, je ne dirai pas des marins phéniciens, carthaginois ou grecs, mais encore des habiles navigateurs catalans, basbasques, dieppois et vénitiens des XIII^e et XIV^e siècles. »

Las Casas avait en sa possession, en 1502 (*cette date est très importante*), des lettres de Colomb sur les indices *des terres occidentales, recueillies par des pilotes portugais* (5).

Ces faits et plusieurs autres qu'il serait trop long de consigner ici, montrent ce qu'on doit penser des plaintes de Vespuce contre l'ignorance des pilotes et des marins portugais, lorsque, dans la relation de son prétendu voyage de 1501, faisant part de ses connaissances cosmographiques, il conte ce qui suit : « Il est ici à noter que ce lieu est loin du cap Vert

(1) Ayres do Gazal, *Corograf. Brasil.*, publiée en 1817, t. II, pag. 228.

(2) Cet usage est constaté par un grand nombre d'écrivains des XV^e et XVI^e siècles.

(3) Ayres do Casal, *Corograf. Brasil.*, loc. cit.

(4) Examen critique sur l'Histoire de la géographie du Nouveau-Continent, tome I, page 9.

(5) Examen critique sur l'Histoire de la géographie du Nouveau-Continent, tome I, page 21.

environ sept cents lieues encore, que j'estimais avoir navigué plus de huit cents, pour cause de la tempête et de la diversité et injure du temps qui nous fut tout contraire, *et aussi par l'ignorance du pilote, qui sont cas éloignant toujours les voyages* ⁽¹⁾, de sorte que nous étions arrivés en tel lieu, que si je n'eusse eu la connaissance de la cosmographie, c'étoit fait de nous, pour autant que nous n'avions pilote qui sût dire, voir à cinquante lieues près, en quel lieu nous étions ; là nous allions errant maintenant d'un côté, tantôt d'autre, sans savoir où nous tendions, ne fut que je pourvus soudain à mon salut et conservation de mes compagnons par le moyen de mon astrolabe, et avec un cadran et autres instruments d'astrologie, ce qui me causa un grand honneur de la part de toute la compagnie, de sorte qu'ils me tinrent *et réputèrent du rang et nombre des savants*, et gens de bien, parce que je leur enseignais la route pour véritablement bien naviguer, et fis tant en somme, qu'ils confessèrent tous que les pilotes ordinaires, ignorant de la cosmographie à comparaison de moi, n'eussent su que faire en ce passage.»

N'est-il pas évident que si les choses arrivèrent de la sorte, la faute en était à lui qui, malgré *sa science cosmographique* et son influence dans l'expédition, souffrait que l'ignorance d'un pilote allongeât le voyage, en naviguant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre ? Et pourquoi n'a-t-il fait usage de son astrolabe et de ses connaissances qu'à la dernière extrémité ? Est-il présumable, d'après les faits rapportés plus haut, que les pilotes ne *savaient voir à cinquante lieues près en quel lieu ils se trouvoient*. Est-il présumable que les élèves de la belle école de Sagres, que ceux qui avaient déjà fait tant de voyages océaniques fussent d'une telle ignorance ?

La précieuse collection de Portulans, Portugais, du commencement du xvi^e siècle, qui se trouve à la Bibliothèque du Roi, à Paris, prouve l'injustice du navigateur florentin à l'égard des pilotes et marins portugais, qu'il a voulu flétrir pour exalter d'un manière pédantesque ses connaissances nautiques. Ce beau manuscrit, dont nous donnons pour la première fois peut-être la connaissance au public, renferme une série d'observations, dont quelques unes remontent à l'année 1500 ⁽²⁾. On y trouve, entre autres documents, 1^o des tables pour les observations astronomiques ; 2^o la division et l'explication des tables avec la manière de s'en servir ; 3^o la règle de calcul pour réduire les lieues en degrés ; la manière de calculer la latitude et la longitude, et de reconnaître la variation de la boussole ; 4^o un traité de l'aiguille aimantée (*agulha de marear*) ; 5^o la règle pour trouver l'étoile polaire au moyen de l'aiguille ; une règle semblable pour la croix du sud, etc.

Les pilotes auteurs de ces Portulans furent, entre autres, André Pires, Pero Martins et Guanchimo. Ils parlent des connaissances des an-

(1) Je me sers de la traduction de Jean Temporal, qui serait ici en quelque sorte inintelligible, si l'on ne se reportait au texte italien de Ramusio, où on lit : *Le quai tutte cose allungano il viaggio*. Du reste, cette traduction est conforme au texte de Ramusio.

(2) Voyez la Notice que j'ai donnée dans le supplément, cod. 7, 168-33.

ciens géomètres sur le globe. Il est donc à présumer qu'ils s'en rapportèrent à *Posidonius de Rhodes*, suivi par *Ptolémée*, et à *Erathosthène*, suivi par *Strabon*. Quoi qu'il en soit, ils établissent la théorie suivie par Bartholomé Dias; ils la recommandent comme étant la plus exacte⁽¹⁾.

Ces particularités suffisent pour démontrer l'injustice des reproches d'ignorance dirigés par Vespuce contre les pilotes portugais, car il est facile de reconnaître, 1° que ces pilotes, à l'époque de Vespuce, avaient des connaissances cosmographiques très étendues pour leur temps, et qu'ils faisaient usage des éphémérides astronomiques de Regiomontanus, comme on peut s'en assurer en comparant ce que disent Barros et Amoretti dans l'introduction au traité de navigation de Pigafetta; 2° que leurs observations étant appuyées sur d'autres plus anciennes, et également portugaises comme par exemple, sur celles de Bartholomé Dias, en 1486, quand il découvrit le *Cabo Tormentoso*, appelé depuis cap de Bonne-Espérance⁽²⁾.

Ni dans cette collection de Portulans, ni dans les observations de deux autres pilotes portugais, (*Emmanuel Alvares* et *Ayres Fernandez*), qui sont aussi du xvi^e siècle (1525-1550), et qu'on voit à la Bibliothèque du Roi⁽³⁾, il n'est aucunement question des observations de Vespuce: or, si Vespuce, par le moyen de ses connaissances cosmographiques, eût, sauvé, comme il dit, l'expédition de 1501, et eût été pour cela regardé par les marins portugais comme un savant du premier ordre, est-il présumable que les auteurs de ces Portulans, qui les rédigèrent en majeure partie, du vivant même de Vespuce, eussent oublié les observations faites par un si grand cosmographe; observations d'autant plus importantes que, selon lui, elles auraient sauvé une flotte. L'étude des géographes et historiens de l'antiquité grecque et romaine fut alors (xv^e et xvi^e siècles) cultivée avec un grand enthousiasme chez les Portugais, à raison du progrès successif des découvertes et des connaissances géographiques parmi eux, à la suite de la domination arabe qui avait répandu partout les ouvrages des anciens et le goût de la géographie. M. Dacier, dans le rapport fait au nom de l'Institut, a fait ressortir la grande utilité qu'il y aurait à faire graver les premières cartes portugaises et italiennes des xiii^e et xiv^e siècles⁽⁴⁾, afin de reconnaître la part d'influence que les connaissances géographiques des Arabes ont eue sur les découvertes européennes en Afrique. Quant à nous, l'étude comparative des cartes et relations

(1) Dans ces travaux cosmographiques des pilotes portugais, il n'est plus question d'astrologie judiciaire. On voit que l'ouvrage du *Tractatus sphaera d'Andalonis Nigro*, et surtout son Introduction *ad judicia astrologica*, n'a pas eu la moindre influence sur ces auteurs, non plus que les écrits du célèbre Thomas de Pisan. Nous ne trouvons pas dans ces travaux les égarements des astronomes du moyen âge dans leurs visions astrologiques. Il paraît plutôt que les ouvrages du célèbre Pic de la Mirandole, contre l'astrologie judiciaire, avaient déjà produit une grande influence sur les cosmographes portugais.

(2) Le manuscrit pourrait fournir des détails plus étendus, mais qui nous détourneraient de notre objet.

(3) MMs., n° 8, 172-3, Fonds Colbert.

(4) Rapport au nom de l'Institut, page 190.

portugaises, et des ouvrages antérieurs au xv^e siècle, nous a fourni la preuve évidente de l'influence que la lecture des géographes anciens et des voyageurs des xiii^e et xiv^e siècles a eue sur les navigations océaniques des Portugais et sur leurs découvertes lointaines.

Le célèbre prince don Pedro, duc de Coimbre, fils du roi Jean I^{er}, qui avait visité l'Orient et reçu des marques d'estime du sultan de Babylone et d'Amurat II; qui avait fait une étude profonde des classiques grecs et latins, et entretenait des relations intimes avec Ange Politien et avec d'autres savants, rapporta à Lisbonne un exemplaire des voyages de Marco-Paulo dont on lui avait fait hommage à Venise. D'autre part, son illustre frère, l'infant don Henri, donnait la plus étonnante impulsion aux voyages et aux études cosmographiques, et cela bien avant l'époque de Vespuce. Les pilotes puisèrent indubitablement à l'école de navigation de Sagres, des connaissances qui nous étonnent encore. Ces faits permettent d'avancer que les récriminations de Vespuce ne sont qu'injustes, et les faits qu'il rapporte inexacts.

Nous continuerons à grouper autour de notre opinion celles de plusieurs autres écrivains que nous n'avons point cités encore. L'auteur de l'ouvrage intitulé: *Novus orbis seu India occidentalis*, etc., publié en 1621, proclame Colomb comme ayant le premier découvert le Nouveau-Continent, et ne dit pas un mot de Vespuce; il se plaint au contraire de l'injustice qu'on avait déjà commise à son égard, dit-il, en parlant de cette terre nouvelle: «*Detecta fuit primum a Christophoro Columbo genuensi, anno, etc... ut et omnes alicæ insulæ, ac provinciarum regiones hujus novi orbis, licet quidan hanc laudem ipsi Columbo in vanum summâ injuriâ et indiviâ detrahant, etc.*»

Le père Séraphin de Freitas, écrivain portugais du commencement du même siècle, dans son ouvrage intitulé: *De justo imperio Lusitanorum asiatico*, imprimé à Valladolid en 1625, n'accorde pas un mot à Vespuce, tout en disant de Colomb: *Cristophorus Columbus Occidentales Indias detexit*. Si nous ouvrons encore les livres de plusieurs écrivains du xviii^e siècle que nous avons négligés jusqu'ici, nous y trouverons les mêmes opinions contraires au navigateur florentin. Stuvénio, *De vero novi orbis inventore dissertatio historico-critica*, publiée à Francfort en 1714, n'est point du tout favorable aux prétentions de Vespuce.

Prévost n'a point inséré les relations de Vespuce dans sa collection, parce qu'il n'a pas jugé qu'elles méritassent assez de confiance. Nous lisons dans l'*Histoire générale des voyages* (1) ce qui suit: «Les relations d'Améric Vespuce contiennent le récit des deux voyages qu'il fit sur la même côte (du Brésil) au nom d'Emmanuel, roi de Portugal; mais les dates en sont fausses, et c'est en quoi consiste l'imposture; car il est prouvé par tous les témoignages contemporains, que, dans les temps qu'il nomme, il était employé à d'autres expéditions.»

Les savants journalistes de Trévoux réfutèrent vigoureusement, dès son apparition, l'ouvrage où Bandini s'était efforcé de défendre Vespuce (2).

(1) Tome XIV, liv. vi, chap. 9.

(2) Mémoires de Trévoux, septembre 1746, art. XCIII.

Les extraits que nous allons produire montreront comment cette apologie fut reçue par les critiques ; ils s'expriment ainsi :

« Ojeda partit en 1499 avec Améric Vespuce. Cela a été prouvé juridiquement par la déposition, avec serment, d'Ojeda et d'André de Morales, un de ses pilotes, lorsque D. Diego Colomb, fils et successeur de Christophe, intenta procès à Vespuce⁽¹⁾, lequel, pour donner son nom au Nouveau-Monde, s'était avisé de publier qu'il avait découvert le Continent en 1497, antidatant son premier voyage de deux ans, ou plutôt, faisant deux d'un seul, avec des circonstances qu'Ojeda et Morales déclarèrent fausses. Le Conseil royal des Indes prononça ensuite son arrêt définitif, qui constate la fourberie de Vespuce. Cela étant ainsi, et les preuves juridiques en étant conservées dans les Archives du Conseil des Indes, quel fonds peut-on faire sur les relations qu'on nous donne des deux premiers voyages de ce navigateur, et quel soupçon ne doit-il point se répandre *sur ses autres écrits*, suivant cet axiome de Phèdre :

Quicumque turpi fraude semel innotuit
Etiam cum verum dicit amittet fidem.

« Antoine d'Herrera, grand historien des Indes, et qui a travaillé sur les pièces qui se gardent dans les Archives du Conseil, nous apprend encore qu'Ojeda fit, en 1502, un second voyage en Amérique avec Vespuce. Voilà donc *l'alibi* bien prononcé contre ce qui est dit dans la dernière pièce du recueil de l'abbé Bandini, et dont l'auteur prétend que Vespuce partit en 1501 de Lisbonne⁽²⁾ pour le Brésil, d'où il ne fut de retour qu'au mois de septembre de 1504. L'abbé Bandini dit que le roi d'Espagne, charmé des succès de Vespuce, lui fit équiper trois navires pour aller découvrir la Trapobane dans la mer des Indes, mais que le roi du Portugal l'ayant attiré à son service, il se rendit secrètement à Lisbonne⁽³⁾, et que le roi Emmanuel lui donna trois vaisseaux ; qu'il partit le 10 mai 1501, et prit la route d'Afrique, et qu'il fit un seconde voyage du même côté en 1503. Mais comment accorder cela avec le voyage au Brésil en 1501, et qui dura trois ans ? Comment l'accorder avec le second voyage que fit Ojeda aux Indes Occidentales en 1501 et 1502 ? Bandini paraît lui-même assez embarrassé pour arranger toutes ces relations ; car, dans le chapitre IV il fait une digression pour examiner à

(1) Les Rédacteurs n'ont pas bien connu cette affaire sur le procès intenté par le Conseil contre les héritiers de Christophe Colomb. Voyez Navarrette, Coll. de los Viajes, tome III, pages 5 et 539. Ce procès fut intenté par le fisc à D. Diego Colomb, fils de l'amiral. Nous ne connaissons ces documens que depuis peu, par les extraits de Munos et de Navarrette, tome III, pages 559, 560, 595. Ainsi, il y a eu erreur de la part des Mémoires de Trévoux. Néanmoins, nous avons cru devoir transcrire cette partie de l'article, comme une preuve de plus de ce que nous avons dit ailleurs.

(2) L'art de vérifier les dates, tome XII, page 115, fixe le départ de Vespuce et d'Ojeda en cette même année 1501.

(3) Bandini a dit encore en cela le contraire même de ce que Vespuce énonce dans ses lettres. Voyez l'affaire des lettres patentes qu'il prétendait avoir reçues du roi de Portugal, etc.

qui Vespuce adressa ses lettres ; *mais il fallait quelque chose de plus sûr que le fil d'Ariadne pour sortir de ce labyrinthe*⁽¹⁾.»

Les mêmes critiques disent autre part : « La liste des écrivains, presque tous Italiens, et la plus grande partie Florentins, qui ont donné ces grands éloges à Vespuce, remplit le septième et dernier chapitre de sa vie ; mais on n'y trouvera pas une seule autorité sur le point d'histoire dont il est ici question qui puisse seulement effleurer les preuves qui déposent contre Améric Vespuce⁽²⁾. »

Si la critique du Journal de Trévoux était sévère, les expressions de *Claret de Fleurieu* dans ses *Observations sur la division hydrographique du globe*⁽³⁾ ne sont pas moins remarquables dans la discussion qui nous occupe. « Aucun point de la côte orientale de l'Amérique, dit-il, ne porte le nom de Colomb qui la découvrit ! Quand on parcourt des yeux la lisière orientale du Nouveau-Monde sur l'Océan atlantique équinoxial, on ne peut voir, sans une sorte d'indignation, que pas une île, pas un cap, pas un seul point de cette immense terre ne porte le nom du héros navigateur qui fit la découverte du Continent, comme il avait découvert les îles qui le précèdent. Colomb ne paraît nulle part ; et un aventurier, *Americo Vespucci, embarqué l'on ne sais à quel titre, sous les ordres d'Alonso d'Ojeda*, qui visita une partie du Continent, postérieurement à la découverte, parvint à y attacher son nom à perpétuité ! Il osa s'annoncer à l'Europe, comme ayant le premier découvert le continent du Nouveau-Monde, et l'Europe trompée le crut sans examen ! On s'accoutuma à appeler la quatrième partie de la terre, cette partie plus étendue qu'aucune des trois autres, du nom de l'imposteur, qui disait, et qu'on supposa en avoir fait la découverte ; et ce nom usurpa la place que le génie, le courage et la persévérance avaient si légitimement acquise à celui de Colomb ! Malheureusement cette usurpation a reçu la sanction du temps ; l'injustice ne peut plus être réparée ; *mais la rappeler, c'est faire à l'homme immortel qui l'éprouva la réparation qui dépend de la postérité, pour le venger de l'ingratitude de ses contemporains*⁽⁴⁾. »

Nous allons entendre maintenant l'opinion d'un savant qui, par ordre du gouvernement espagnol, a consacré une partie de sa vie à l'étude des documens relatifs à l'histoire de la découverte du Nouveau-Continent ; c'est *Munoz*⁽⁵⁾ dont je veux parler ; il nous dit que de ceux qui avaient continué les découvertes de Colomb jusqu'en 1500, il n'y avait alors d'au-

(1) Nous avons examiné ailleurs ce point. Voyez Bulletin de la Société de géographie, septembre 1836, pages 158, 159, 160 et 161.

(2) Cet article des Mémoires de Trévoux, quoique à peine cité par *Napione*, a toutefois reçu des éloges de cet écrivain distingué. Il dit : *Esame critico del primo (Viaggio del Vespucci)*, page 18 : « Ben diversamente dal P. Richa ne giudi carano pero i dotti sui confratelli autori del Giornale di Trévoux, che appena ussita alla luce la vita e lettere del Vespucci, gagliardamente si opposerò alle asserzioni del Bandini, e sostenerò valerosamente la causa e i diritti incontestabili di Colombo. »

(3) Dans le tome IV des Voyages d'Étienne Marchand. Paris, 1799, page 25.

(4) L'auteur de ce chaleureux passage avait eu connaissance de la publication de l'abbé Bandini en faveur de Vespuce, car il la cite dans une note.

(5) *Historia del Nuevo-Mundo*, par J. Banl. Munoz. Madrid.

tres relations publiées que *celles du Fameux Vespuce*, du nom duquel s'est appelé le nouveau-Continent; ses relations, souvent imprimées, et finalement toutes réunies en un seul recueil, en 1745, par Bandini, «*m'ont seulement servi*, dit-il, *pour compléter les preuves de ses impostures*, ainsi que je le démontrerai ailleurs⁽¹⁾.» «Néanmoins je ne dois point *passer sous silence cet exemple du fruit de la charlatanerie. Vespuce, considéré comme marin, était très inférieur à presque tous les autres navigateurs de son temps*; malgré cela, il a été mieux récompensé que les autres, et jusqu'à nos jours sa mémoire a reçu presque autant d'hommages que celle de Colomb. Après même que mille doctes écrivains ont enlevé le masque de l'imposteur florentin, les apologistes ne lui ont pas manqué, et qui sait si la fragilité humaine ne produira point encore des imitateurs de Bandini et de Felice, qui, en voulant soutenir les gloires mensongères de leur héros par des fictions, et tout en promettant des documens authentiques, viennent nous citer l'autorité de *Moreri*.

Camus, qui avait fait une étude minutieuse des différentes collections de Voyages, quoiqu'il n'ait pu examiner celle de Vicence, s'exprime ainsi à propos des relations de Vespuce: «*J'annonce qu'il y a ici beaucoup d'incertitude et peu de caractère d'authenticité.*» Plus loin⁽²⁾ il dit: «*Améric Vespuce a usurpé à cet égard une gloire qui ne lui appartient pas.*» [a]

M. d'Humboldt, enfin, dans son *Examen de l'histoire de la géographie du Nouveau-Continent*, répète souvent, en parlant des voyages attribués à Vespuce, combien ils sont problématiques: «S'il est vrai, dit ce savant illustre⁽³⁾, que Vespuce ait vu, comme il l'assure *dans ce qu'il appelle son troisième voyage* (du mois de mai 1501 à septembre 1502) la constellation de la grande Ourse à l'horizon, il est parvenu sur les

(1) Munoz n'ayant publié que le 1^{er} volume, n'a pu accomplir sa promesse.

(2) Mémoires sur les Collections de grands voyages, page 164.

(3) Tome I, page 57.

[a] Na edição de 1842, o Visconde de Santarem acrescentou os 4 periodos seguintes:

Peuchet, dans l'introduction à son dictionnaire de la géographie commerçant, dit que pour évaluer les prétentions de Vespuce, il dira, avec *Voltaire*, que la gloire de la découverte du Nouveau-Monde appartient incontestablement à celui qui eut le génie et le courage d'entreprendre le premier voyage. La gloire, comme le dit *Newton*, dans sa dispute avec *Leibnitz*, n'est due qu'à l'inventeur. Ceux qui viennent après ne sont que les disciples. Colomb avait déjà fait trois voyages en qualité d'amiral, cinq ans avant qu'Améric Vespuce en eût fait un en qualité de géographe⁽¹⁾, sous le commandement d'Ojeda, etc.

Formaleone, dans son ouvrage *Saggio sulla nautica antica dei Veneziani*, dit:

«Cosi l'Ardito Fiorentino Americo Vespucci rapì al Colombo la gloria di dare el nome al Mondo-Nuovo.

Cladera, dans son ouvrage *Investigaciones historicas sobre los principales descubrimientos*, est de la même opinion de l'historien Herrera, tou-à-fait contraire aux prétentions des panégyristes d'Améric Vespuce.

(1) Les documens contemporains ne dissent point en quelle qualité il accompagna Ojeda.

côtes orientales de l'Amérique presque au 26° degré de latitude australe, et non *jusqu'au 32° degré, comme il l'affirme lui même.*»

Si le savant auteur a fait une telle remarque sur le prétendu troisième voyage de Vespuce, nous lisons ce qui suit pour ce qui concerne le second ⁽¹⁾: «Vespuce, dans sa prétendue seconde navigation de 1499, nomme Antiglia l'île que Colomb a découverte il y a peu d'années, c'est-à-dire Haiti.» Et plus loin ⁽²⁾: «Je n'ai point trouvé dans les lettres de Vespuce, la conjonction de Mars (et de la Lune, que ce navigateur doit avoir observée en 1499.» Plus loin ⁽³⁾, l'illustre écrivain, en parlant des voyages clandestins ⁽⁴⁾ dit: «C'est à ce genre d'expéditions qu'appartiennent *peut-être* aussi celles que Vespuce doit avoir faites pour le roi de Portugal, de 1501 à 1504, sur les côtes du Brésil, quoique le pilote Nuno [a] Garcia ⁽⁵⁾ qui dessinait des cartes de l'Amérique occidentale, ayant de Vespuce la vraie latitude du cap Saint-Augustin, remarque *que si le voyageur florentin y était allé clandestinement et malicieusement pour les Portugais, il n'aurait pas osé s'en vanter en Espagne* ⁽⁶⁾.»

La remarque du pilote Garcia est très judicieuse: Vespuce, en effet, n'eût point osé s'en vanter en Espagne, où les lois du 28 juillet 1500 et du 8 juin 1501 frappaient de pénalités très fortes ceux qui auraient entrepris de pareilles navigations. Si donc ses voyages, entrepris en faveur d'un souverain étranger, eussent été vrais, comment serait-il retourné en Espagne, après les ordonnances dont nous venons de parler? Comment aurait-il reçu l'instruction royale du 15 septembre 1506 copiée par Munoz? Cela démontre encore plus la fausseté des relations qui concernent les prétendus voyages de 1501 et 1503.

Nous lisons encore, dans l'ouvrage de M. de Humboldt, les passages suivants: «Quelques doutes qu'on puisse élever sur *Vespucci et la série si problématique de ses navigations*, etc. . . *Les dates problématiques* des premières lettres d'*Amerigo Vespucci*, etc. ⁽⁷⁾.»

Dans un autre endroit ⁽⁸⁾, ce savant auteur dit: «La seule fois l'on trouve dans les lettres d'Améric Vespuce le nom de Colomb, ce nom est mis en rapport avec celui d'Antilia.» M. de Humboldt cit alors le texte latin de la *Cosmographia introductio*, puis il ajoute: «Ces mots sont extraits de la relation du prétendu second voyage de Vespuce, voyage qu'il dit avoir terminé le 8 septembre de 1500. La liaison des événements prouve que le nom d'Antillia est donné par Vespuce à l'île d'Hispaniola, et que la relation est celle du voyage fait avec Ojeda, car, dans le premier prétendu voyage, dont Vespuce fixe le départ au 20 mai 1497, Hispaniola est simplement nommée Ity, ce qui est sans doute une corruption d'Aity.»

⁽¹⁾ Tome I, page 251.

⁽²⁾ *Ibid.*, page 275.

⁽³⁾ *Ibid.*, pages 355, 356.

⁽⁴⁾ Voyez dans Navarrette, tome III.

⁽⁵⁾ Il faut remarquer que ce pilote était Espagnol.

⁽⁶⁾ Voyez Navarrette, tome III, pages 24 et 320.

⁽⁷⁾ Tome II, page 3.

⁽⁸⁾ *Ibid.*, page 176.

[a] A edição de 1842, em vez de Nuno, traz Vasco.

Le savant auteur fait encore l'observation suivante : « Bartholomè de Las Casas nous apprend que c'étaient les Portugais qui appliquaient de préférence à Hispaniola le nom d'Antillia. Or, si Vespuce n'a voyagé, d'après ce qu'il dit, avec les Portugais qu'en 1501 et en 1503, comment employait-il la dénomination des marins et des pilotes portugais dans la relation de son prétendu voyage de 1497, c'est-à-dire quatre ans avant de venir en Portugal ?

De tout ce que nous venons d'exposer résultent, ce nous semble, les faits suivants, appuyés sur un nombre immense d'autorités contemporaines, et autres examinées et discutées suivant les règles d'une saine critique :

1^o La priorité de la découverte du Nouveau-Continent est due indubitablement à Colomb ; ou, s'il ne fut point le premier qui découvrit cette partie du globe, il fut du moins celui qui la retrouva et qui la fit connaître d'une manière positive ; car s'il a vérifié ce que le prêtre égyptien avait indiqué à Solon l'athénien, rapporté par Platon dans le *Timée*, sur l'île Atlantide ; s'il a réalisé la supposition d'Élien ; s'il a accompli la fameuse prophétie de Sénèque dans la *Médée* ; s'il a démontré que l'histoire rapportée par Aristote et Théophraste sur le mystérieux vaisseau carthaginois n'était pas un songe ; s'il a constaté par le fait qu'il n'y avait pas de rêve non plus à ce que saint Grégoire avait indiqué dans une de ses lettres à saint Clément ; si Colomb, enfin, a prouvé par sa découverte l'existence de la terre que Madoc avait visitée avant lui, comme le prétendirent, dans la suite, Powel et Hakluyt ; s'il a accompli ce qui était si incertain, si problématique, si mystérieux pour les anciens, sa gloire n'en devient que plus belle et plus admirable.

2^o La priorité de la découverte de la partie orientale du Nouveau-Continent méridional est due à des navigateurs portugais, qui, par une suite d'expéditions, ont les premiers opéré la reconnaissance de ces vastes contrées (1).

(1) L'auteur de la *Corographia Brasílica*, tome I, page 34, dit que les écrivains espagnols prétendent que leur compatriote Vincent Yanez Pinzon aurait reconnu le cap Saint-Augustin, et lui aurait donné le nom de cap de la *Consolacion*, trois mois avant que Cabral eût découvert Porto-Seguro. Les auteurs espagnols, pour prouver que le cap de la *Consolação* est le cap Saint-Augustin, disent que Pinzon avait vu la terre de très loin, que l'eau de la mer était très bourbeuse, blanchâtre, et aussi douce que celle d'une rivière ; et qu'ayant sondé, on trouva le fond à seize brasses. Mais tous ces signes, toutes ces particularités prouvent *contra producentes*, et montrent que le *cabo da Consolação* est le *cabo do Norte*, qui est par 2^o de latitude septentrionale. La terre du cap Saint-Augustin et celles qui l'avoisinent sont plates, et ne peuvent être aperçues des marins que lorsqu'ils s'en approchent ; les eaux y sont extrêmement claires et transparentes, et la sonde ne marque seize brasses qu'auprès de la terre ; sur aucune partie de cette côte on ne trouve de l'eau douce que dans les rivières où la mer ne monte pas. Les mêmes écrivains avouent que Pinzon ayant couru quarante lieues au long de la côte, vérifia que l'eau douce sortait de la rivière Maranhão, c'est-à-dire de l'Amazone, dont l'embouchure est distante de plus de quatre cents lieues du cap Saint-Augustin. Voyez aussi les remarques de Robertson, liv. II, et mieux encore la déposition de Cabot en 1518, devant la junte des pilotes. [a]

[a] Na edição de 1842, esta nota é ampliada com estas palavras: Voyez nos remarques sur la célèbre carte de Jean de la Cosa, dressée en 1500.
Mas em compensação, não se encontra ahí a nota 2 da pag. 430.

3° Améric Vespuce n'a jamais commandé d'expédition, car, même dans le second voyage d'Ojeda (1499-1500), il n'était qu'un employé subalterne. Cette expédition, la seule dont il paraisse avoir fait partie, se borna à reconnaître la côte de Venezuela, et fut dirigée par le célèbre pilote biscayen Jean de la Cosa.

4° Les voyages attribués à Vespuce étant problématiques, et destitués de preuves qui en garantissent l'authenticité⁽¹⁾, on ne doit pas classer ce navigateur parmi ceux qui les premiers ont découvert le Nouveau-Continent; car si on pouvait compter parmi ceux-ci les voyageurs qui visitèrent ces pays après Colomb et Cabral, alors même Pinzon (1499-1500), Lépe (1500), de las Bastidas (1501), disputeraient cet honneur à Vespuce, et cela avec d'autant plus de raison, qu'ils commandaient eux-mêmes les expéditions auxquelles se rattachent leurs noms⁽²⁾.

Une série de documents contemporains, tirés des Archives royales de Simancas et de Séville, et qui n'ont été publiés que depuis peu (1829), démontrent de la manière la plus évidente que Vespuce avait été employé dans les approvisionnements des vaisseaux, comme l'avait été *Bérardi*; qu'il succéda à celui-ci dans cet emploi de fournisseur, par suite du décès de ce même *Bérardi* en 1495; qu'il s'occupa exclusivement de cet objet, et sans interruption, jusqu'à l'année 1499, où il partit avec Hojeda⁽³⁾. Ces documents constatent que Vespuce se fit *naturaliser Espagnol* en 1505⁽⁴⁾; qu'il était encore chargé d'acheter les différents objets pour les vaisseaux qui partaient de Séville pour le Nouveau-Monde et pour les Indes Orientales, en 1506 et 1507, époque de la publication faite en Lorraine par le pseudonyme Ilacomylus, de la fameuse *Cosmographiæ introductio*, et des prétendues découvertes du géographe florentin.

Il est constaté par les mêmes documents que Vespuce avait été nommé contre-maître du vaisseau *la Medina* pour un voyage qui n'eut pas lieu, et cela plusieurs années après la découverte du Nouveau-Monde par Colomb, et bien après que ce grand homme eut reçu le grade éminent d'amiral.

Or, ces documents, qui n'ont été connus ni de Bandini ni du père *Canovai*, les deux apologistes du navigateur florentin, établissent de la manière la plus positive les résultats que nous venons d'exposer. Jamais,

(1) Voir les Notes que nous avons insérées au Bulletin de septembre dernier.

(2) Peuchet, dans l'Introduction de son Dictionnaire de la géographie commerciale dit que pour apprécier les prétentions de Vespuce, il suffit de dire, avec Voltaire que la gloire de la découverte du Nouveau-Monde appartient incontestablement à celui qui eut le génie et le courage d'entreprendre le premier voyage. La gloire, comme le dit Newton dans sa dispute avec Leibnitz, n'est due qu'à l'inventeur: ceux qui viennent après ne sont que des disciples. Colomb avait déjà fait trois voyages en qualité d'amiral, cinq ans avant que Améric Vespuce en eût fait un en qualité de géographe sous le commandement d'Ojeda; et Formaleoni dans son curieuse *Saggio sulla nautica antica dei Veneziani* dit, page 10: *Così l'ardito Fiorentino Americo Vespucci rapì al Colombo la gloria di dare il nome al Mondo Nuovo.*

(3) Voyez ces documents recueillis par Munoz et Navarrette, tom. III, Coll. diplomatique.

(4) Lettres-patentes du 24 avril (Archives de Simancas).

dans ces documents, il n'est question de découvertes faites par lui, tandis qu'on n'eût pas manqué de les mentionner [a] dans ses lettres de naturalisation et dans son brevet de pilote-major, du 22 mars 1508, si des découvertes essent réellement été faites par lui; tandis qu'on ne voit employées dans ces pièces que les formules ordinaires de la chancellerie.

Il résulte de tout cela qu'avant 1499 Vespuce n'avait fait aucun voyage de découvertes; qu'après cette époque, ses services étaient si peu considérés que seize années depuis la découverte du Nouveau-Continent par l'amiral Colomb, le navigateur florentin fut simplement nommé *pilote-major*.

Ces documents nous démontrent enfin que ses observations méritaient encore si peu de crédit en Espagne en 1515, que dans la réunion des pilotes (*junta de los pilotos*) qui eut lieu cette année pour discuter la latitude du cap saint-Augustin, Sébastien Cabot disait: *Si no se da credito a la navegacion que Americo dice que hizo*, etc. Jean Vespuce lui-même, neveu d'Améric, qui assista à cette *junta*, tout en cherchant à faire prévaloir l'autorité de son oncle sur la vraie latitude du cap, montre par ses expressions qu'on n'avait pas trop de confiance dans ce qu'Améric avait rapporté; car lui, Jean Vespuce, termine en disant que *si Son Altesse voulait s'assurer de l'exactitude de ce qu'avait dit Americ quant à la latitude du cap, on pourrait le vérifier en y envoyant une caravelle*. Les autres pilotes ne savaient rien, et celui qui fut plus favorable sur ce point à Améric, le pilote *Vasco Garcia*, fit une déclaration⁽¹⁾ qui prouve encore plus, selon nous, le peu de confiance que méritaient les récits de Vespuce sur ses voyages.

Nous terminerons enfin ces notes en déclarant de la manière la plus positive et la plus sincère que, dans cette discussion, nous n'avons eu aucunement en vue d'obscurcir ou de diminuer en rien la gloire immense de l'illustre patrie de Vespuce; bien plutôt, admirateur enthousiaste de ce berceau des arts et des sciences, patrie de tant d'hommes d'une haute célébrité, nous aurions avec empressement proclamé Vespuce comme un de ses grands hommes, si cet honneur lui eût été légitimement acquis. Mais la patrie du Dante et des Médicis n'a pas besoin d'une gloire usurpée ni d'une illustration fondée sur des titres contestés depuis trois siècles. Nous sommes donc bien sûrs qu'on ne nous supposera pas une pareille prétention, car en nous déclarant avec mille autres écrivains, même italiens, contre un Italien, c'est la cause d'un autre Italien que nous avons essayé de défendre.

Nous prions enfin ceux qui, après la lecture de ces notes, conservaient encore des doutes sur ce point confus et difficile de l'histoire des découvertes, de vouloir bien relire les autres parties de ce travail, précé-

(1) Voir ci-dessus, à la page 94 de ces notes. [b]

[a] Na edição de 1842, esta passagem vem assim: par lui, et certes on n'eût pas manqué de les mentionner.

[b] Corresponde á pag. 429 desta edição.

demment insérées dans ce Bulletin⁽¹⁾, et d'attendre même une continuation où nous nous proposons de montrer, plus spécialement que nous ne l'avons fait jusqu'ici, les erreurs et les contradictions du père Canovai, auteur de l'Éloge de Vespuce, comme nous avons montré avec les savants auteurs des Mémoires de Trévoux, Robertson, le chevalier Napione et autres, les contradictions et les erreurs de Bandini.

Il n'est permis à personne de refaire, comme on l'a tenté, une partie des lettres de Vespuce, en ce qu'elles offrent de dates et de textes erronés, pour les faire cadrer avec l'existence des personnes à qui elles sont adressées, y substituant ainsi d'autres noms et d'autres dates, avec la singulière prétention de procurer à ces documents une authenticité et un cachet de vérité dont ils étaient primitivement dépourvus. Tel est le thème que nous nous proposons de développer dans le complément de ce travail.

(1) Cahiers d'octobre 1835, et de septembre 1836 [a].

[a] Referencia ás págs. 222-248 deste volume.

CONTINUATION
DES
NOTES ADDITIONNELLES

à la *Lettre de M. le Vicomte de SANTAREM, publiée dans le Bulletin de la Société de géographie du mois d'octobre 1835, sur les voyages d'Americ Vespuce, de 1501, et 1503, adressées par l'auteur à la Société de géographie.* [a]

Nous avons démontré dans notre précédent travail⁽¹⁾, 1.^o qu'il n'existait pas une seule trace, pas un seul document dans les archives royales du Portugal, concernant Vespuce et ses voyages problématiques de 1501 et de 1503, malgré ce qu'il raconte lui-même de l'invitation que le roi Emmanuel lui aurait fait en lui envoyant des lettres patentes. On a vu que l'historien Goës, comme tous les écrivains portugais du xvi^e siècle, tous les Italiens contemporains de l'événement, ne prononcent jamais son nom, et attribuent tous à Colomb l'honneur de la découverte du Nouveau-Monde.

Nous avons démontré avec Navarrete l'incohérence de ce navigateur qui prétend avoir pénétré avec ses vaisseaux à 165 lieues dans l'intérieur du continent, et s'y être établi au nom du roi d'Espagne, tandis que le voyage, selon lui, avait été fait par ordre du roi de Portugal, et que ses vaisseaux se réduisaient, d'après lui-même, à un bateau monté par quatre ou cinq moins. Comment, avec un pareil équipage, eût-il pu faire une traversée de 300 lieues, jusqu'à Bahia, et une autre de 260 ? Comment le bateau restant dans le dernier port, Vespuce serait-il retourné à Lisbonne ? Comment admettre aussi qu'il eût adressé des lettres à un roi mort vingt-quatre ans avant le temps où elles sont censées écrites ? Comment avait-il été élevé, ainsi qu'il le raconte dans sa dédicace, avec René de

[a] Reproduzido do «Bulletin de la Société de Géographie», Paris, 1837, Tom. VIII, pags. 145-186, mez de setembro.

Na edição de 1842, esta CONTINUATION tem o nome de *Suite* e, por vezes, difere bastante da edição feita no «Bulletin». Por este motivo, reeditá-la-emos no fim do vol. II, tal qual o Visconde a publicou em 1842.

(1) Voir les *Cahiers* d'octobre 1835 et du mois de septembre 1836, et de février 1837. [b]

[b] Refere-se ao que fica reeditado de pags. 222-248, 413-434 deste volume.

Lorraine, puisque ce prince avait quarente-deux ans à l'époque de la naissance de Vespuce? Ses lettres n'ont pu être adressées non plus ni à René II, ni à Laurent Pierre de Medicis, mort avant son voyage en Amérique, ni à Laurent II, qui à peine était né quand il fut terminé.

Enfin, nous avons prouvé, l'histoire et la chronologie à la main, qu'il n'y avait pas un seul fait exact, pas un seul vrai dans les relations des prétendues découvertes attribuées à Vespuce.

Nous avons discuté, soit avec des livres contemporains, soit avec des manuscrits inédits et des documents extraits *dernièrement* des Archives, tous les faux jugements portés jusqu'à présent sur ce navigateur et sur ses voyages.

Nous nous sommes principalement arrêté sur les publications de Bandini et du Père Canovai, les deux seuls écrivains entièrement favorables à Vespuce, parmi plus de deux cents que nous avons examinés. L'ouvrage de Bandini n'a jamais été une autorité pour ceux qui doutent de la véracité des relations de Vespuce ou de celles qui lui sont attribuées, car il fut à l'instant même vigoureusement réfuté par les savants rédacteurs des *Mémoires de Trévoux* par Robertson, Napione et par d'autres, et quiconque aura examiné celui de Canovai, ne doit non plus ni convertir, ni persuader les géographes. Moins discrédité, il ne mérite pourtant pas plus de crédit. Vingt hommes éminents par leurs études ont signalé ses erreurs, et mille documents récemment découverts sont venus constater l'exatitute de leur critique.

On a objecté en faveur de Vespuce, que Colomb avait gardé le silence sur ses découvertes, et qu'on en fit même un mystère en Espagne, tandis que Vespuce, en publiant la relation de ses voyages, acquit tout de suite une grande célébrité.

Mais outre ce que nous avons dit précédemment, nous ajouterons que les voyages de Colomb n'ont jamais eu le caractère de voyages clandestins; ses découvertes furent connues de l'Europe à l'instant même, et surtout des Vénitiens et des Romains. Les lettres de Colomb furent publiées avant celles attribuées à Vespuce, car, en 1493, Leandro Cosco avait déjà traduit en espagnol et publié une de ces lettres, qui dans la même année, eut une deuxième et troisième édition. M. Ternaux observe très bien⁽¹⁾ qu'on ne trouverait peut-être pas à cette époque-là un autre exemple d'un ouvrage réimprimé trois fois dans la même année, ce qui prouve l'intérêt général qu'excita dès le commencement la découverte de Colomb.

Dans l'année suivante, Charles Vérard, auteur de la conquête de Grenade, parle des îles de l'Océan Indien découvertes par Colomb.

Dans l'année 1501, Angelo Trevisiano, secrétaire de Domenico Pisani alors ambassadeur de la république de Venise auprès de la cour d'Espagne, écrivit à Domenico Malapierro, autre noble Vénitien, au sujet de ces mêmes découvertes, et ce fut sous la dictée du susdit Trevisiano, qu'Alberto Verzellè de Lisona imprima à Venise en 1504, un opuscule

(1) Bibliothèque américaine.

devenu très rare, ayant pour titre : *Libretto di tutta la navigazione dei Re di Spagna colle Isole et terre nuovamente trovati* ⁽¹⁾.

Se ces faits ne prouvaient pas combien peu les voyages de Colomb étaient ignorés, dès son retour en Europe, la bulle d'Alexandre VI de 1493 suffirait pour en donner un éclatant témoignage.

Nous lisons dans cette bulle les expressions suivantes : *Dilectum virum Christophorum Columbum, virum utique dignum, et plurimum commendatum ac tanto negotio aptum, cum navigiis et oneribus ad similia instructis, non sine maximis laboribus, et periculis ac expensis distinctis ut terras firmas et insulas remotas, et incognitas per mare ubi hactenus navigatum non fuerat diligenter inquireret* ⁽²⁾. *Qui tandem, divino auxilio, facta extrema diligentia, in mari oceano navigantes, certas insulas remotissimas, et etiam terras firmas, quæ per alios hactenus reperiæ non fuerant, invenerunt, etc.* ⁽³⁾.

D'autre part, Colomb avait l'habitude d'envoyer à différentes personnes des copies des lettres qu'il écrivait à l'une d'elles ⁽⁴⁾, particularité qui doit exclure l'idée du mystère dont il avait voulu entourer ses découvertes. Elles n'ont donc pu être ignorées de l'Europe au moment où elles s'effectuèrent, et on ne peut pas s'appuyer sur le prétendu silence de Colomb pour prétendre que Vespuce parla le premier, que ses lettres se répandirent partout, tandis que celles du navigateur génois étaient un secret. Ajoutons que, du vivant de Colomb, on n'a pas osé imposer le nom d'Amérique au Nouveau-Continent, et que pourtant les lettres de Vespuce furent écrits avant sa mort, arrivée en 1506. Ce ne fut que l'année suivante que le pseudonyme Ilacomylus proposa le nom d'Amérique, ainsi que le présume M. de Humboldt.

Cette particularité réclame une sérieuse attention ; nous ne pouvons croire à une telle injustice, uniquement parce qu'Ilacomylus aurait pu confondre les deux navigateurs. Il n'est pas présumable qu'un savant de Fribourg, qui entretenait des correspondances avec Ringmann de Bâle, et que M. de Humboldt croit être le géographe Wald Seemler, auteur d'une carte marine allemande ⁽⁵⁾ ; il n'est pas présumable, dis-je, que le pseudonyme ignorât la réalité de la découverte du Nouveau-Continent par Colomb, d'autant plus que cette découverte avait eu lieu quatorze années auparavant ; il n'est pas présumable enfin, que ce pseudonyme ignorât jusqu'à l'existence des lettres de Colomb, dont il y avait déjà trois éditions. Ilacomylus n'aurait-il eu non plus aucune connaissance de l'ouvrage de Vérardi, imprimé à Bâle en 1494, par Bergmann de Olpe, lui qui était en correspondance avec les savants de Bâle, et s'occupait de

(1) Voyez Bossi.

(2) Cladera. *Investigationes historicas*, p. 27.

(3) Cladera n'a donné que la première partie de cet important passage, et il le transcrit en altérant le texte. Ce que nous venons de transcrire se trouve dans le document intégralement produit par Cancellière, p. 184. *Dissert. sopra Cristof. Colombo*.

(4) Humboldt. *Examen critique*, pag. 338, 9^e édition. Note 2.

(5) Chronologie des plus anciennes cartes de l'Amérique. Bulletin de la Société de géographie. Décembre 1835.

géographie, ainsi que le prouve l'influence qu'il a eue dans la publication de la *Cosmographiae introductio*. Or, si nous devons admettre qu'il connaissait le nom de Vespuce qui se trouvait en Espagne, à plus forte raison devait-il connaître celui de Colomb et de tous les navigateurs qui précédèrent l'année 1507, époque de la publication de la *Cosmographiae introductio*.

Si Vespuce était aussi sincère qu'on le présume, pourquoi, étant en rapport par la Lorraine avec Ilacomylus, ne s'opposa-t-il pas à ce que ce géographe appelât le Nouveau-Monde de son nom, au préjudice de la gloire de Colomb son bienfaiteur ? On ne peut pas alléguer que Vespuce eût ignoré ce qui se passait en Lorraine à son égard ; car non seulement une pareille allégation ne serait pas logique, mais ce serait nier l'existence de l'ouvrage de la *Cosmographiae introductio*, ce serait nier ses rapports avec Ilacomylus. Si Vespuce entretenait des rapports avec Ilacomylus, ce pseudonyme ne pouvait pas le confondre avec Colomb, sans que les suggestions de Vespuce en eussent été la cause, et quand même c'eût été de son propre chef, à l'insu de Vespuce, qu'il eût fait la proposition d'imposer son nom au Nouveau-Continent, le navigateur florentin, s'il eût été honorablement, devait repousser un tel projet.

Le rapprochement de ces particularités nous porte à croire que cette dénomination donnée au Nouveau-Continent *après la mort de Colomb*, a été probablement le résultat d'un plan conçu et préparé contre sa mémoire, soit à dessein et avec connaissance de cause, soit par les influences secrètes de la nombreuse clientèle des négociants étrangers qui résidaient à Séville ou ailleurs, et qui dépendaient de Vespuce, ou qui faisaient des affaires avec lui pour les achats des provisions de navires, dont il avait été chargé pendant un grand nombre d'années, emploi qui devait lui procurer de nombreux flatteurs, des apologistes et des correspondants.

Nous rappellerons ici que vers la fin du xv^e siècle les voyages des Portugais (dit Bossi) avaient exalté toutes les imaginations : les savants, les politiques et *les commerçants aussi bien que les marins* ne parlaient que de découvertes, tous aspiraient à en tenter de nouvelles.

Aussi la navigation ne tarda pas à voir ses charlants, et il se trouva beaucoup d'imposteurs qui débitèrent des fables pour obtenir du crédit en flatant l'avarice des marchands, en piquant la curiosité du peuple, toujours avide de nouveautés. Ils s'insinuèrent même dans les cours, ils y trouvèrent faveur et protection. Il n'y avait donc pas un grand mystère dans ces découvertes, ni une grande difficulté dans les communications entre L'Espagne, le Portugal et le reste de l'Europe. Le grand nombre de lettres et d'éditions de ces lettres publiées partout depuis 1493, prouve à la fois une grande facilité de communications et une grande publicité (1).

Les défenseurs de Vespuce disent pour le justifier, qu'il n'a jamais

(1) Dans l'Histoire diplomatique de *Martin Behain*, de Nuremberg, par Murr, on peut voir, pages 123 et 124, combien les communications étaient plus faciles et plus fréquentes qu'on ne l'imagine maintenant. On y remarquera qu'on pouvait recevoir des lettres d'Allemagne en Portugal, à Madera, aux Açores, tous les mois, et même deux fois par Anvers et par Gênes, et cela dans l'année 1494 !

prétendu avoir découvert le Nouveau-Continent ; mais cette assertion nous paraît tomber d'elle-même, quand nous lisons attentivement ses relations : s'il ne dit pas clairement que ce ne fut pas Colomb, mais bien que ce fut lui, il tâche de la faire penser, quand il écrit, par exemple : « Qu'il se reposait à Séville des deux voyages qu'il avait faits par ordre du roi d'Espagne aux Indes-Occidentales. » (Lettres de 1501).

Rapprochons ce passage d'un autre, où il parle des habitants de ces contrées : « Ils sont de la même couleur, et ont le même trait que ceux que j'ai découverts par ordre du roi de Castille ; » puis d'un autre encore : « Nous partîmes du port de Cadix (qu'il appelle « Calais), le 10 mai 1497... ce voyage dura dix huit mois, et nous avons découvert *molta terra ferma, e infinite isole*, passage à l'aide duquel Canovai, le grand panagériste de Vespuce, veut démontrer que, de son propre aveu, Vespuce a en réalité découvert le Continent avant Colomb⁽¹⁾.

Il faut réfléchir qu'il s'agissait de la découverte du Grand-Continent, du Nouveau-Monde. La lecture attentive de ses relations démontre qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour persuader qu'on lui devait du moins la découverte de la Terre-Ferme. Ainsi, quand il parle de ses prétendus voyages ordonnés par le roi du Portugal (1501 et 1503), il s'attribue en même temps deux voyages antérieurs fait dans le Nouveau-Monde au service de l'Espagne ; puis il garde le plus profond silence sur le Brésil que Cabral venait de découvrir, ce qu'il ne pouvait ignorer : or si nous opposons à ces prétentions les documents authentiques qui constatent qu'il avait résidé à Séville jusqu'à l'année 1499-1500, où il s'est embarqué pour la première fois avec Hojeda, circonstance dont il ne dit pas un mot, car s'il en avait parlé, l'expédition étant commandée par un Espagnol, et dirigée par Jean de la Cosa, cela eût diminué la gloire qu'il voulait accaparer ; si nous opposons à ces prétentions et à ces réticences tous les autres documents précités, il nous semble impossible de soutenir que Vespuce était tout-à-fait étranger à la proposition d'Ilacomylus, ainsi qu'à l'opinion formée dans quelques pays à son égard au préjudice de Colomb, de Cabral et d'autres. Étudions ensuite le caractère de Vespuce dans ses lettres ; nous y remarquons une continuelle attention à se louer directement ou indirectement, et à s'élever au-dessus de tous les autres navigateurs. Sa vanité et ses prétentions percent dans la dédicace de la *Cosmographia introductio*. Il nous apprend qu'un prince, devenu roi, avait été élevé avec lui, et il rappelle jusqu'aux lieux d'amitié qui les misent. Ailleurs, c'est un messenger que le roi du Portugal lui envoie pendant qu'il se trouve à Séville, se reposant de ses deux voyages ; puis il ajoute à son importance, qu'arrivant à Lisbonne, *le roi a éprouvé un grand plaisir de son arrivée*, que ce prince l'avait prié, et que les prières des rois étaient comme des ordres, etc.

Autre part, il parle de l'ignorance des pilotes : « Si je n'eusse eu la « connaissance de la cosmographie, c'était fait de nous ; » plus bas : « Je « pourvus soudain à mon salut et à la conservation de mes compagnons

(1) Voyez Canovai, p. 288.

«par le moyen de mon astrolabe, et avec un cadran, et autres instruments d'astrologie, ce qui me mit en grand honneur dans toute la compagnie, en sorte qu'ils me tinrent et réputèrent comme étant du nombre des savants.»

Autre part, il traite les découvertes faites en Afrique avec certain mépris, pour exalter les siennes dans le Nouveau-Continent. Par le démentir, je produirai un passage du texte italien. Il s'agissait de l'expédition que le roi de Portugal avait précédemment envoyée en Guinée ; il dit : «*Tal viaggio come quello non lo chiamo io discoprir, etc.*»

Dans sa lettre à Laurent de Médicis, il dit d'un ton de supériorité ; «*Se ben mi ricordo... soche intende alcun tancto di Cosmagraphia.*» (Il l'appelait un simple *dilettante*.)

D'après ce qui vient d'être démontré, et notamment d'après les réticences des relations de Vespuce et des expressions qui révèlent jusqu'à un certain point ses prétentions, il nous semble que ce n'est point une injustice commise envers lui de penser qu'il ait eu une part assez influente, surtout après la mort de Colomb, sur ce qui se passa relativement à la dénomination du Nouveau-Continent, pour faire croire que c'était à lui qu'on en devait la véritable découverte, du moins celle de la Terre-Ferme.

La recommandation que fit Colomb à son fils, dans sa lettre écrite de Séville, le 5 février 1505, en faveur de Vespuce, dont on a voulu se prévaloir pour le justifier, prouve encore combien Vespuce était encore en 1505, c'est-à-dire après ses quatre prétendus voyages, inférieur à la plupart des navigateurs de cette époque. Il semble que si on lui eût alors attribué les voyages et les découvertes antérieures à l'année 1505, il n'aurait pas eu besoin de la protection de l'amiral, et d'une recommandation pour son fils. Si de telles découvertes eussent été vraies, Colomb en aurait fait mention ; mais il se borne à dire, «qu'il avait toujours eu le désir de lui être agréable, parce qu'il était *malheureux* n'ayant retiré grand profit de ses travaux.»

Ces travaux dont parle Colomb, étaient sans doute ceux dont il s'occupa plusieurs années, soit comme chargé des approvisionnements des vaisseaux, soit en dessinant diverses cartes géographiques pendant son séjour à Séville.

Rapprochons maintenant ce document de ce que dit Vespuce dans ses lettres ; il rapporte que, se reposant à Séville des fatigues endurées dans les deux voyages qu'il avait faits aux Indes-Occidentales, il a été forcé de se rendre aux sollicitations du roi de Portugal, et de partir pour Lisbonne, *malgré la désapprobation de tous ceux qui le connaissaient*, et l'engagèrent à ne point quitter l'Espagne, où on me faisait (dit-il) tant d'honneur, le roi m'ayant en grande réputation.

Le rapprochement de ces deux documents démontre tout ce qu'il y a de faux et d'incohérent dans les lettres de Vespuce. En effet, comment faire concorder la grande faveur dont il prétendait jouir en 1504, à la cour d'Espagne, avec la compassion qu'il excitait l'année suivante de la part de l'amiral Colomb, qui le plaignait, *parce qu'il était malheureux* ? Comment croire à son importance quand on le voit avoir besoin de la

recommandation de Colomb pour son fils ? Comment concilier tout cela avec le peu de cas qu'on faisait encore de ses relations en 1515, quand on a réuni la junte des pilotes ? Comment le concilier enfin avec les documents dernièrement découverts (1) ?

C'est peut-être dans les expressions, dans les reticences de Vespuce, dans ses contradictions que tant d'écrivains et géographes qui ont lu ses relations sans avoir les matériaux pour juger comme nous, l'ont accusé d'avoir usurpé la gloire de la découverte du Nouveau-Continent ; car s'il ne le dit pas clairement dans ce qui est parvenu jusqu'à nous de ses relations, il paraît du moins le faire croire ; et, en effet, quel intérêt pourraient avoir tant d'écrivains et de géographes depuis Herrera jusqu'à nos jours, pour attaquer la mémoire et la réputation de Vespuce, s'ils n'eussent trouvé dans les faits rapportés par lui, et dans ses relations des motifs plus ou moins solides pour le blâmer ?

Comment peut-on s'élever contre ces auteurs, comme a fait Canovai, parce que leur sagacité et leur étude leur a fait voir les incohérences des relations de Vespuce, et qu'il ont jugé qu'elles étaient dépourvues des caractères de la vérité ? On ne peut pas soutenir que ce furent les écrivains d'un seul pays qui conspirèrent contre Vespuce. Il suffit de jeter un coup d'œil sur notre précédent travail pour voir que les relations de ce navigateur, et les prétentions de ses panégyristes, furent attaquées par les écrivains et les géographes de tous les pays, sans excepter même les savants les plus distingués de l'Italie.

On a prétendu, pour justifier Améric Vespuce, que le père Canovai avait répondu à toutes les difficultés qui se présentaient sur les personnes auxquelles ses lettres étaient adressées ; mais il suffit de lire l'ouvrage du père Canovai pour voir qu'il a complètement échoué dans son entreprise ; car nous le répétons, il n'est permis à personne de refaire, comme on l'a tenté, une partie des lettres de Vespuce, en ce qu'elles offrent de textes et de dates erronés, pour les faire cadrer avec l'existence des personnages à qui elles sont adressées, y substituant ainsi d'autres noms et d'autres dates, avec la singulière prétention de procurer (comme l'on fait Bandini et Canovai) à ces documents une authenticité et un cachet de vérité dont ils étaient primitivement destitués.

Nous tâcherons de démontrer cela plus en détail dans le complément de notre travail. Nous montrerons également par l'analyse de l'ouvrage de Canovai, combien de fautes et d'erreurs ce panégyriste de Vespuce a commises. Bornons-nous ici à en signaler quelques unes.

Canovai voulant expliquer comment Vespuce a pu adresser une de ses lettres au duc de Lorraine, qu' prenait le titre de roi de Jerusalem (2), établit une conjecture, savoir qu' il était probable que les éditeurs des Voyages de Vespuce, rencontrant fréquemment les lettres *V. M. out.lu*

(1) Voyez le Cahier de février 1837, pages 98 [a] et suivantes.

(2) Voyez nos Observations, Cahier de septembre 1837.

[a] Corresponde á pag. 431 desta edição.

Votre Majesté au lieu de *Votre Magnificence*, qui était le titre de courtoisie convenable à l'égard de Soderini? Mais une telle conjecture est en opposition avec le texte primitif, où on lit en toutes lettres *Tua Majestas*, et autre part *Illustrissime Rex* (1).

M. Irving (2) n'a pas admis, et avec raison, la singulière conjecture de Canovai; car il dit que cet auteur n'a pas réfléchi combien il y avait d'incohérence à traiter Soderini de souverain, et il ajoute: «The person (Canovai) making this remark can hardly have read the prologue to the latin edition, in Which the lithe of Your Magesty is frequently repeated.»

On peut déjà voir par cette seule observation, comment le père Canovai s'y prenait pour justifier son héros. Il était tellement prévenu, qu'ayant vu des relations de Vespuce en latin, il dit sans autres preuves que ce fut dans cette langue qu'il les a écrites, et sur cette supposition erronée, il le proclame latiniste et éloquent. Mais malheureusement Vespuce le démentait lui même; il prouve toute son ignorance des auteurs latins en citant une prétendue lettre de Pline à Mécène, où le favori d'Auguste était mort plus de trente ans avant la naissance du naturaliste, et Pline le Jenne vécut postérieurement à l'époque de Trajan. Canovai s'avise, suppose qu'il y a eu erreur de noms seulement, et qu'au lieu de Mécène, il faut lire Catule ou Cornélius Nepos!!

Nous croyons qu'on n'a jamais pu faire un plus grand abus du système d'interprétation que l'a fait le père Canovai, ni braver plus courageusement la lettre et la teneur des textes.

Quant aux documents produits par Canovai, nous nous bornerons à dire maintenant qu'il a imité Bandini en publiant une seconde fois des lettres soidisant nouvelles, trouvées dans un livre de la bibliothèque Ricardienne de Florence.

Écoutez-le pour mieux apprécier le mérite de cette découverte. Il dit qu'on les a trouvées parmi d'autres, contenues dans un petit livret de seize lettres, sans que *l'année ni le lieu de l'impression y soient désignés*.

Or, Canovai a pu connaître l'existence de ces documents par l'ouvrage de Bandini, qui en avait déjà publié une copie, à ce qu'il dit pour la première fois, en se contentant de déclarer que l'original, à ce qu'il paraît, *per quanto appare* (3), est conservé dans la précieuse bibliothèque du marquis Ricardi.

Nous ferons remarquer ici la confusion qu'on a faite de ces pièces. Bandini les produit comme inédites, et Canovai, sans s'en apercevoir, vient nous prouver que cette lettre, prétendue nouvelle et inédite, *n'avait point de désignation d'année ni de lieu de l'impression*.

Ainsi nous voyons un document déjà imprimé, produit par Bandini comme nouveau et inédit, et encore nommé comme tel une seconde fois par Canovai.

(1) Voyez *Cosmographiæ introductio*, 1507. Nous avons examiné cet ouvrage (exemplaire de M. Henri Ternaux), et dans une autre faisant partie de la collection de la bibliothèque Mazarine.

(2) *A History of the life and Voyages of Columbus*. Tom. IV, p. 176 e 177.

(3) Vita d'Amerigo, page 12.

Nous remarquerons que Canovai, quand il devait nous prouver la fidélité des textes, et leur supériorité sur tous ceux qui avaient été postérieurement publiés, nous révèle au contraire le peu de connaissance qu'il avait sur l'analyse et l'appréciation des anciens documents et des caractères des différentes époques.

Qu'a-t-il fait pour donner une preuve d'authenticité aux documents de la Ricardienne ? Il avoue lui-même que *des raisons* (sans dire lesquelles) *l'ont déterminé* plutôt à refondre ces lettres qu'à les réimprimer. Il les a collationnées sur l'édition de Valori (1) avec Ramusio et Giuntini. Mais nous ne pouvons pas comprendre comment Canovai a pu parler de l'édition de Baccio de Valori, quand cet auteur était mort vingt-quatre ans avant la naissance de Vespuce !

Ainsi nous venons de voir que Bandini avait donné comme nouveau un document imprimé et publié ; maintenant nous voyons que l'autre panégyriste de Vespuce, au lieu de faire réimprimer ce document prétendu nouveau, l'a refondu et altéré.

Quel crédit, quelle autorité peut-on accorder, nous le repotons, à de tels documents ?

Il est donc évident que les documents que Canovai produit dans son ouvrage, comme provenant de la précieuse bibliothèque Ricardienne de Florence, où il se trouvait *in vecchio carattere*, ne sont pas même une copie fidèle de ces documents imprimés !

Il a même la naïveté d'avouer que, *pour être plus commode aux lecteurs, il avait divisé dans les quatre voyages la lettre à Soderini*, et qu'il a commencé de celle de 1497 (2), et ainsi de suite.

Non content encore de toutes ces altérations, il s'est permis de substituer les mois d'avril et de juin aux mois de juillet et de septembre. Perdu dans ce tourbillon de contradictions des deux lettres de Vespuce, il n'en sort qu'en se chargeant sa colère contre Herrera, et contre tous ceux qui s'opposent à ses vues et à ses plans.

M. de Navarrette a observé l'altération des noms, tant des personnes que des pays, les mêmes événements appliqués à des voyages et à des époques différents, les variantes considérables qu'on trouve dans ces mêmes lettres et dans les relations publiées, les absurdités en chronologie, en histoire, en nautique, en astronomie, etc. ; tous ces faits contribuent à faire soupçonner ces relations de fausseté, sinon dans leur entier, du moins dans plusieurs parties.

Ainsi, on ne doit pas s'étonner, dit le savant écrivain, de voir tous

(1) Ce n'est pas l'auteur de la vie de Laurent de Médicis dont nous avons traité. Voyez Bulletin de la Société de géographie du mois de septembre 1836. C'est Baccio de Valori qui naquit en 1354, et mourut en 1427. Voir Scipion Amirato.

(2) D'après les documents authentiques que nous avons cités page 189 [a]. Cahier de février, nous avons montré qu'à cette époque Vespuce s'occupait des fournitures des vaisseaux.

[a] O mesmo que 431 desta edição.

ceux qui ont essayé de se faire les historiens et les panégyristes de Vespuce, s'égarer et se perdre en déviant du chemin de la vérité, etc.

Nous ajouterons à ces observations, que personne ne doit se permettre de telles mutilations et de telles altérations des documents primitifs, et nous ramarquerons que ce travail de Canovai fut attaqué à Florence même aussitôt qu'il parut. Cette particularité nous est révélée par deux petits pamphlets, l'un publié sous le titre *Annotazioni sincere dell' autore dell' elogio premiato di Amerigo Vespucci per una secunda edizione*, et l'autre *Lettera allo Stampatore Sig. Pietro Allegrinini a nome dell' autore dell' elogio premiato di Amerigo Vespucci*, 25 février 1789 ⁽¹⁾

Dans ce dernier pamphlet surtout, Canovai montre une grande fureur contre ses adversaires, et notamment contre ceux qui *prendeivano il fresco sulla piazza di S. Croce*, pendant qu' il s'occupait de dévorer la Cosmographie de Sebastian Munster!

Les pamphlets que nous venons de citer ne sont pas les seuls qui jettent beaucoup de lumière sur les discussions soulevées à Florence même, à l'occasion de l'éloge de Vespuce par Canovai; il en est d'autres que nous citerons également, et comme ils sont peu connus, nous ne croyons point inutile de les annoncer, d'autant plus qu' ils font partie des productions relatives au travail de Canovai.

Sept années après l'apparition de l'éloge de Vespuce par Canovai, cet ouvrage avait si peu converti les incrédules, qu' outre les pamphlets que nous venons de citer, un pseudonyme qui avait pris le nom du mathématicien grec Diophante, d'Alexandrie, et que nous croyons être le même Canovai, en publia un autre sous le titre *Difesa d'Amerigo Vespuccio*.

Ce pamphlet est in-12, et contient quinze pages. Il porte la date du 29 février 1796. Il est forme de lettre adressée à l'auteur des réflexions sur l'éloge de Machiavel, ouvrage dédié à Munoz, imprimé à Cesène, l'année précédent (1795), et dans lequel cet auteur avait traité Vespuce d'imposeur (malgré l'apparition du fameux éloge de Canovai). Les six premières pages ne contiennent point un mot pour la défense de Vespuce; cette défense est donc renfermée dans les neuf autres. Ce petit écrit, qui ne vaut pas même la peine d'être analysé, contient néanmoins une preuve de plus de la guerre littéraire qui éclata à Florence dans les années 1788 et 1789 sur l'éloge de Vespuce. Du reste, cette production n'est remarquable que par sa confusion, et par le manque complet de preuves qui puissent faire cesser l'incertitude sur la véracité des relations de Vespuce.

Une vigoureuse et spirituelle réfutation de Canovai a paru à Florence en 1789 sous le titre: *Ricerca storico-critiche* etc. L'auteur de cette réfutation dit page 7, qu'à éloge d'Améric Vespuce, Canovai a ajouté une dissertation justificative dans laquelle, voulant défendre ce célèbre navigateur, il altéra beaucoup la vérité de l'histoire. Il ajoute qu'on publia contre cet ouvrage, sous le titre *d'Annotazione sincere*, un pamphlet auquel on répondit par un autre encore plus indécent intitulé: *Lettera*

(1) Bartolozzi réfute vigoureusement ce pamphlet de Canovai. La réfutation de cet auteur est très curieuse. Voyez *Appologia delle Ricerche storico critiche*. Florence, 1789.

allo stampatore. «Je voudrais passer sous silence, dit-il, ces deux méprisables pamphlets, qui dishonorent la littérature, et dont le second ne fait pas l'apologie de l'éducation et du mérite littéraire de l'auteur qui l'a écrit, et qui n'a pas rougi d'y apposer son nom». Enfin, Bartolozzi consacre le chapitre XIV de son travail à la réfutation de l'ouvrage de Canovai. Nous nous en occuperons ailleurs.

Disons maintenant un mot d'une autre particularité non moins curieuse, à propos de ce qui se passa à Florence au sujet du prix dont les rares partisans de Canovai, et partant de Vespuce, ont argumenté pour justifier ce Florentin, sans nous donner d'autres raisons que celle que *l'éloge avait remporté le prix.*

Ceux qui ont cru que le prix fondé par le comte de Durtort avait été proposé au meilleur Éloge de Vespuce, se trament complètement. Les lettres adressées par ce diplomate à l'Académie de Crotone, les 24 et 28 septembre 1787, montrent qu'il ne tenait en rien à l'éloge de Vespuce. Ce furent seulement des considérations postérieures, et tout-à-fait étrangères aux intentions du fondateur, qui décidèrent cette Académie à ajouter au sujet proposé par M. Durtort, l'éloge de Vespuce. Or, dans son programme, l'Académie elle-même dit en l'honneur de Colomb, et parlant de Vespuce, *il quale dopo le gloriose gesta del celebre Colomb, etc.* (1). Ainsi cette savante Académie avait elle-même fait le plus grand éloge de Colomb, tandis que Canovai s'est efforcé, autant qu'il l'a pu, de persuader au public que Vespuce avait le premier découvert le Nouveau Continent. Ce plan de Canovai se décèle dès le commencement de son travail sur la vie de Vespuce (2). Il signale les passages de quelques auteurs, qui prétendirent que l'Amérique était connue avant Colomb. Il n'oublie pas même Cabot, en disant que celui-ci était de tous celui qui pouvait causer le plus de préjudice à Colomb, sans réfléchir qu'en admettant cela il diminuait également la prétendue gloire de Vespuce, qu'il voulait élever aux dépens de celle de Colomb. Cependant, malgré ces citations, il n'a pas fait preuve de grande érudition; il a oublié Erasme Schmid (3), qui prétendait qu'Homère avait connu l'Amérique; il a oublié Adam de Brême et Casseio dans ses observations historiques *de Navigatione fortuita in Americam sæculo XI facta* (4); il a oublié Gottlob Fritsch dans son ouvrage: *Disputatio historico-geographica in qua quæritur utrum veteres Americam noverint nec ne?* Il a oublié, enfin, l'ouvrage de Daniel Victor (5) et celui de Tropheo (6). Quoi qu'il en soit, nous le répétons ici, si Colomb jugeait comme Aristote, Marin de Tyr et d'autres anciens l'avaient jugé, que les extrémités de l'Inde ne devaient pas être très éloignées des ri-

(1) Monumenti relativi alginizio prononziato dall'Academia Etrusca di Crotona di un elogio di Amerigo Vespuccio, Arezzo, 1787.

(2) Pag. 120.

(3) Fabricius, *biblioth. græc.* I. 145.

(4) Magdeburgi, 1741.

(5) Jenæ, 1670, in-8.

(6) Hafriæ, 1705, in-8. 1715.

vages de l'Espagne, cette heureuse erreur sur les dimensions du globe, qui fut le principal motif de l'entreprise de Colomb, prouve qu'il était plus savant que ennemis de sa gloire ne l'ont pensé ⁽¹⁾.

Canovai, qui ne peut s'empêcher de faire dans un autre endroit l'éloge de Colomb ⁽²⁾, montre la plus grande réserve sur ce qui tient à la découverte de la terre ferme, pour accorder cette gloire à Vespuce. Et en effet, à la page 182, il ne dissimule plus. Il dit: *Qui l'audace Colombo dovea guingere il primo si pretendeva di togliere altrui la speranza di superarlo. Ora è vano ogni sforzo, è chkinque mirò la scoperta del continente come una povera appendice alla scoperta delle Isole, fesse guerra alla verità, senza, offendere per questo la gloria invulnerabile di Amerigo.*

Autre part l'auteur montre plus encore ses sentiments contre Colomb en parlant de Vespuce. . *Comse fossero state aculte all'acuto navigatore l'umiliante ripulsa, la gelosie, le sventure, è la mercantile ingordigia del Colombo* ⁽³⁾.

Ce panégyriste de Vespuce déclare sa surprise de voir l'importance et la célébrité des ennemis et des adversaires de Vespuce. Il paraît surtout s'étonner de voir figurer parmi eux le savant Tiraboschi, dans l'ouvrage duquel il dit avoir trouvé tout ce qu'on avait écrit contre Vespuce ⁽⁴⁾, assertion qui ne prouve pas non plus l'érudition de Canovai; néanmoins a voulu répondre à Tiraboschi, malgré la grande modération de cet auteur, voulait au contraire (comme il le dit en parlant de Vespuce) trouver des motifs pour le justifier, et qui l'accuse à peine de peu de sincérité dans ses relations, pour avoir caché les noms de Hojeda et de Jean de la Cosa, ainsi que pour ne désigner jamais les noms des ports où il aborda.

Nous allons voir comment Canovai justifie Vespuce de cette accusation de Tiraboschi. Il prend un parti fort commode, mais aussi très dangereux: il affirme que Vespuce n'a jamais voyagé avec Hojeda!

Il ajoute, comme preuve, qu'il fait même abstraction de la différence des caractères, des intérêts, et de la moralité de ces deux hommes, différence qui rendrait impossible la réunion d'un savant (c'est Vespuce) avec un soldat ignorant (c'est Hojeda); enfin il s'avise d'appeler Tiraboschi copiste éternel de tous les mensonges!

Malheureusement pour Canovai, les documents authentiques prouvent tout le contraire de ce qu'il avance. Ils prouvent que ce fut avec Hojeda et Jean de la Cosa qu'il fit le seul voyage qui ne soit pas problématique, le seul qui ne puisse pas être contesté ⁽⁵⁾.

Ces documents, en démontrant la fausseté de la supposition de Canovai, renversent tous les arguments dont cet auteur s'efforce d'étayer son assertion erronée, et en même temps tout l'échafaudage de sa dissertation justificative.

⁽¹⁾ Voyez Malte-Brun.

⁽²⁾ Canovai, p. 170, édition posth. de 1817.

⁽³⁾ Ibid., p. 264.

⁽⁴⁾ Canovai, p. 170, édition posth., p. 212.

⁽⁵⁾ Voyez documents de Séville et de Simancas apud Navarrete. Tome III, et les Cahiers du Bulletin de la Société de géographie de septembre 1836 et de février 1837.

Bartozzi lui-même, dans une partie de son travail, quoiqu'il ne connût pas les documents dernièrement publiés, traite d'irréfléchi Canovai pour avoir attaqué Tiraboschi sur un autre point, et dit que la prétendue erreur de Tiraboschi ne subsiste pas, que c'est Canovai qui en a commis lui-même une véritable en reprenant Tiraboschi, et qu'en s'efforçant de la défendre, il est tombé dans un grand nombre d'autres, ce qui ne lui serait pas arrivé s'il eût étudié la question géographique avant de blâmer l'auteur de l'Histoire de la littérature italienne.

Mais Canovai dans son ouvrage adopte une singulière manière de faire l'éloge de Vespuce. C'est aux dépens de tous ceux qui l'ont précédé qu'il semble avoir pris à tâche de l'exalter, et pour y parvenir il n'épargne ni les injures les plus grossières, ni les assertions les plus absurdes. Bornons-nous à quelques unes de ces dernières.

S'agit-il de nous faire croire au passage de la ligne équinoxiale par Vespuce, il nous dira : *Restò sorpreso della sua magnanima audacia lo stesso Vespuccio!* Et il oubliera l'audace de ces Portugais qui le précédèrent, quand Vespuce était encore en Italie, et qui découvrirent Anno-bom en 1471, le Congo en 1484, et enfin Bartholomeo Dias, qui découvrit le cap Tormentoso en 1486! Canovai voudra nous faire croire que ce fut Vespuce qui le premier passa l'équateur; autre part il nous dira que Cabral, s'il n'avait pas su par la renommée la découverte de Vespuce, n'aurait pas osé se jeter d'orient en occident dans son voyage, mais il oubliera même les documents de Ramusio⁽¹⁾.

Il nous dira encore que Pinzon et Lippe visitèrent ce continent sur les traces *dell'invito navigatore*; tandis qu'il assurera autre part⁽²⁾ que la découverte du Brésil fut une découverte inattendue!

Le célèbre Cook n'a fait, selon Canovai, que répéter tout ce que avait déjà *da gran tempo osservato e deciso il Vespuccio*⁽³⁾.

Le nom d'Amérique proviendrait, selon lui, d'une éclatante récompense que Ferdinand-le-Catholique accorda à Vespuce, en ordonnant par des *lettres patentes* que le Nouveau-Continent fût appelé de son nom, honorant ainsi lui et le Nouveau-Monde.

Il ajoutera à toute cette histoire que la *simplicità del pensiero* a été si agréable à l'Europe, que la grâce accordée par le roi devint presque une loi pour toute cette partie du monde.

Si toute homme instruit dans l'histoire des découvertes et dans celle de l'Espagne, sait le contraire, et n'a jamais trouvé le nom d'Amérique dans les historiens principaux de l'Espagne; s'il sait, dis-je, que les Espagnols ne donnèrent au Nouveau-Continent que les noms d'Indes-Occidentales, Canovai ne se souciera guère de ces faits, il les bravera tous pour nous faire croire à une telle histoire.

Pierre Martyr aurait-il donné à son histoire le nom *de Orbe Novo*, et l'aurait-on imprimé à Alcalá en 1516, sous ce titre, si de telles lettres

(1) Le lettre seule de Pierre Vas Caminha, au défaut de l'histoire entière, renverserait toutes les assertions de l'auteur. Voyez Cahier du moi de février 1837.

(2) Canovai, p. 133.

(3) Canovai, p. 150, note 147.

patentes eussent été promulguées? Enciso aurait-il intitulé son ouvrage (1519) *Summa Geographia de las Indias* si l'ordonnance eût existé?

Les lettres de Ferdinand Cortès, imprimées à Séville en 1522 et 1523, auraient-elles dans ce cas appelé ces territoires d'un autre nom? Oviédo aurait-il intitulé son histoire, *Historia general y natural de las Indias*?

Pourquoi une telle ordonnance ne se trouve-t-elle pas dans le Recueil des lois des Indes, publié à Alcalá en 1543, non pas avec le titre de lois sur l'Amérique, mais de *Leyes y ordenança para la governacion de las Indias*?

Ces faits et les documens dernièrement publiés détruisent donc l'assertion de Canovai.

N'est-il pas évident que si de telles lettres patentes du roi Ferdinand eussent été accordées à Vespuce, les Espagnols auraient appelé le Nouveau Continent de son nom? N'est-il pas évident que si une telle délibération eût été vraie, Vespuce n'aurait pas en besoin de la recommandation de Colomb en 1505 *parce qu'il était malheureux*? Colomb même ne se serait-il pas opposé à une telle concession, et aurait-il recommandé Vespuce à son fils, si l'on s'était rendu coupable à son égard d'une telle injustice et d'une telle usurpation? Et en effet on ne trouve cette dénomination adoptée nulle part du vivant de Colomb.

Mais si Canovai a supposé les prétendues lettres patentes dont nous venons de parler, qui imposait le nom d'Amérique au Nouveau Continent, il nous révélera encore autre part, avec une contradiction de plus, qu'il ne connaissait pas les anciennes cartes de cette partie du globe. Il nous dira que si les anciens historiens du Nouveau Monde et les cartes anciennes étaient bien examinées, on y découvrirait que le nom d'Amérique ne fut pas donné dans le commencement au continent tout entier, mais seulement au Brésil⁽¹⁾, tandis que les anciennes cartes, comme nous l'avons vérifié nous-même, prouvent le contraire. Ainsi, dans la *Mappe-Monde de Ruych*, édition de Ptolémée de Rome de 1508⁽²⁾, la partie méridionale du Nouveau Continent est représentée sous le nom de *Terra Sanctæ-Crucis, sive Mundus Novus*, et dans la position du cap Saint-Augustin, on dit *Caput Sanctæ-Crucis*.

Dans la mappe-monde d'une édition de Ptolémée de 1511, par *Bernardus Sylvanus Ebolensis*⁽³⁾, on voit la partie méridionale du Nouveau-Continent désignée par *Terra Sanctæ-Crucis*.

Dans la carte qu'on trouve dans la première édition de Pierre Martyr (1511), on ne voit dans la partie méridionale du Nouveau Continent, que le Cap Saint-Augustin, désigné par *Caput Sanctæ-Crucis*.

Dans la belle édition de Ptolémée de 1515, publiée à Strasbourg par *Johannes Scottus*, on voit dans une carte du Nouveau Continent, dans la partie méridionale seulement, le cap Saint-Augustin désigné *Caput San-*

(1) Canovai, Éloge de Vesp., p. 346.

(2) Voir Notes addition., Cahier de la Société de géographie du mois de février, 1837, p. 75.

(3) Exemplaire de la Bibliothèque du Roi.

ctæ-Crucis. La côte y est reconnue jusqu'au 40° degré de latitude australe, et dans une autre carte qui porte le titre de *Terræ Novæ*, on voit du côté de Paria la note suivante.

«*Hæc terra cum adjacentibus insulis inventa est per Columbum Januensem, ex mandato regis Castellæ.*» Dans une préface qui précède les nouvelles cartes, on lit que la carte marine qu'on appelle de l'*Amiral* avait été offerte par le roi de Portugal Ferdinand⁽¹⁾, et par d'autres d'après la demande de René de Lorraine. Or, nous remarquerons ici que ces particularités sont fort curieuses et d'une grande importance dans la discussion qui nous occupe. Nous voyons que la carte marine était appelée *carte de l'Amiral*; ainsi elle fut primitivement dessinée par Colomb, ou par Cabral, mais jamais par Vespuce, car celui-ci n'a pas en ce grade éminent. Il paraît hors de doute que la carte ainsi désignée a été dessinée soit par l'amiral Colomb, soit par ses ordres, soit d'après ses découvertes; d'autre part on continue à trouver, comme on le voit dans la carte *Orbis typus iniversalis*, la partie méridionale du Nouveau Continent sans la désignation d'Amérique, au contraire le nom de *Sanctæ-Crucis*, primitivement imposé par Cabral, est toujours employé dans cette partie du Nouveau Monde. Outre ces particularités extrêmement curieuses, nous en signalerons encore une autre, savoir, que *Philesius*, c'est-à-dire Ringamann, professeur à Bâle, le correspondant d'Ilacomylus, a eu une grande part à cette publication, où l'amiral Colomb est désigné comme le premier qui ait découvert le Nouveau Continent, et où la partie méridionale conserve le nom imposé par Cabral.

Philesii diligentiam in hoc plurimum cooperatam scias, cujus fidei doctaque manu totum quod vides opus transcriptum, secundaria dein revisione ejus qui prestitit summis vigilantia et graphatum est. (2).

Dans une autre édition de Ptolémée, imprimée à Strasbourg (1520) et dédiée à Charles V, on voit dans une mappe-monde *Orbis typus iniversalis*, le Nouveau-Continent méridional sans aucune dénomination, mais on y remarque le cap Saint-Augustin désigné par *Caput Sanctæ Crucis* et dans une autre carte qui porte le titre *Tabula Terræ Novæ*, on lit du côté de Paria la note suivante :

«*Hæc terra cum adjacentibus insulis inventa est per Columbum Januensem, et mandato regis Castellæ.* Toutes les côtes y sont reconnues avec leurs noms. Dans celles du Brésil tous les noms sont portugais, et seulement le cap de Saint-Augustin se trouve désigné par *Caput Sanctæ-Crucis*. Ainsi donc d'après l'examen des cartes du Nouveau-Continent qu'on peut appeler, c'est-à-dire entre la première de toutes les cartes d'une mappe-monde d'Appianus de 1520 (3), où se trouve pour la première fois le nom d'Amérique, on remarque tout le contraire ce que croyait Canovai, et on y voit constamment conservée la dénomination primitive imposée par Cabral, et du côté de Paria la note qui constate la découverte de Colomb,

(1) Ferdinand était roi d'Espagne, et non de Portugal.

(2) On peut voir l'apologie de cette édition de Ptolémée en Ridel *Commentatio crítico litteraria de Claudii Ptolemei geographia*.

(3) Dans le *Solin* de Camers.

sans qu'il soit nullement question ni du nom d'Amérique, ni Vespucci, dans les cartès précitées. Néanmoins ces cartes ne doivent pas être les seules considérées comme anciennes d'après l'expression de Canovai, mais encore toutes celles antérieures à la traduction la *Cosmographia* de Munster de 1550, car le point de départ des ces raisonnements c'est l'ouvrage précité.

D'après cela nous citerons encore d'autres cartes, qu' on peut classer comme anciennes, qui nous offrent de nouvelles preuves de ce que nous avons démontré plus haut.

Dans *l'Isolari* de Bordone, imprimé à Venise en 1528, on remarque une carte d'une partie septentrionale du Nouveau-Continent et on y lit la note suivante : *Parte del strecto del mondo nuovo*, et il ajoute dans le texte que ces îles furent découvertes par les Espagnols et par les Portugais, et à la page 10, parlant de la partie méridionale, il l'appelle du nom imposé par Cabral, *Terra di Santa Croce over Mondo Nuovo* (1).

Dans une seconde édition du même ouvrage, imprimée à Venise en 1553, on trouve une mappe-monde, et on y voit la partie méridionale du Nouveau-Continent désignée par *Mondo Nuovo*, et on remarque dans le même volume une autre mappe-monde de l'année précédente (1532). Dans cette carte, la partie méridional du Nouveau-Continent y est désignée par *Terra Santa-Crucis, sive Mundus Novus* (2).

Dans la mappe-monde de l'édition de cet ouvrage de 1547, nous trouvons encore la même partie méridionale du Nouveau-Continent désignée par *Mondo Nuovo* (3).

Nous nous permettons de faire ici une observation que nous croyons pouvoir intéresser dans cette discussion, savoir, que l'autorité de cette ouvrage est d'autant plus importante que les dénominations des textes et des cartes de Bordone ajoutent encore aux preuves précédentes produites dans le cours de notre travail, contre les prétentions des panégyristes de Vespuce; car Bordone était contemporain de Vespuce (4), et était aussi Italien, et très instruit sur les découvertes, et il acquit plus de célébrité par l'ouvrage en question, que par ses recueils de traductions latines des dialogues de Lucien, et par sa *description de l'Italie*.

Dans l'édition de Mela de Vadianus, de Bâle (5), on remarque une carte de 1520, où lit dans la partie Méridional du Nouveau-Continent la note suivante :

Anno 1407 hæc terra cum adjacentibus insulis inventa est per Columbum Januensem, ex mandato regis Castellæ.

Dans une édition de Mela, de 1540, on lit dans la position du Cap Saint-Augustin, *Caput Sanctæ-Crucis*. Dans une autre édition de Mela de 1572, publiée à Paris, on remarque une carte du Nouveau-Monde, et

(1) Exemplaire de la Bibliothèque de l'Institut.

(2) Edition de la Bibliothèque du roi.

(3) Nous devons la communication de cette édition à notre savant ami et confrère M. Jomard.

(4) Bordone naquit dans le xv^e siècle, et mourut en 1531.

(5) Bibliothèque de M. Jomard.

dans la partie Méridionale on lit : *Novus Orbis*. Dans cette même partie, outre la dénomination de *America sive Novi Orbis pars*, on lit encore dans la partie portugaise le mot *Brasilia*.

Dans une carte gravée vers 1562, on voit la partie méridional du Nouveau-Continent désignée par *Peruviana*⁽¹⁾. Dans une autre, gravée vers 1565, par Paulo Forlani Veronese, on voit le Nouveau-Continent sans la désignation d'Amérique⁽²⁾.

Dans une mappe-Monde d'un atlas dont les cartes sur vélin sont dessinées et enluminées en 1567, le Nouveau-Continent n'est pas désigné par le nom d'Amérique, et la partie portugaise l'est par le nom de Brésil⁽³⁾.

On voit donc, d'après ce que nous venons d'observer, dans quelles erreurs est tombé Canovai en ce qui concerne les cartes anciennes du Nouveau-Continent, qu'il n'a pas examinées. Passons maintenant à une autre erreur de ce panégyriste de Vespuce. Cet auteur affirme que dans presque tous les Ptolémées publiés depuis 1511 jusqu'à 1590, on trouve la carte *delle nuove terre col Bresile chiamato America*⁽⁴⁾.

Or cette assertion du père Canovai est également inexacte. Vingt-cinq éditions de Ptolémée que nous avons consultées, depuis celle de 1511 jusqu'à celle de 1584⁽⁵⁾, fournissent la preuve du contraire. Ces Ptolémées, les uns n'ont que le texte grec sans cartes géographiques, d'autres

(1) Département des cartes géographiques à la Bibliothèque du Roi.

(2) *Ibid.*

(3) Dans la bibliothèque de M. Ternaux.

(4) *Elogio*, pag. 347.

(5) Nous indiquerons rapidement dans cette note la série chronologique de ces Ptolémées dès 1511.

1511. Ptolémée de *Bernardus Sylvanus*.

1513. Édit. de Strasbourg de *Scottus*.

1514. — de Nuremberg (sans cartes).

1520. — sans cartes.

1523. Ptolémée, où l'on trouve pour la première fois dans une carte le nom d'Amérique.

1524. Édit. de Nuremberg.

1527. — de Paris.

1528. — de Venise.

1533. — avec le texte grec précédé d'une préface d'Erasmus (sans cartes).

1535. — de Belibaldi, Pirchaemeri.

1538. — de Bâle. In-fol.

1540. — in-12 de Cologne (sans cartes).

1541. — de Villanovano.

1545. Édit. (une autre).

1546. — de Paris. In-4.° Texte grec (sans cartes).

1548. — traduction italienne par Mattiolo. In-8° avec cartes.

1552. — de Bâle avec des cartes.

1559. Ptolémée (sans cartes).

1561. Ptolémée de Ruscelli (Venise).

1568. Autre édition de Venise.

1574. Autre édition.

1575. Édit. de Venise avec des cartes.

1582. — de Bâle.

1584. — de Mercator.

ont simplement les cartes du Monde tel qu'on le connaissait au temps du grand géographe ; les autres, enfin, et c'est le plus grand nombre, contiennent des cartes nouvelles. Ce sont ces dernières qui démentent, comme nous venons de le dire, l'assertion de Canovai. Telle est, outre celles que nous avons citées plus haut, l'édition publiée à Venise in-8, par Mattiolo (1548). Dans l'une des cartes de cette édition, le Nouveau-Continent méridionale est désigné sous le titre de *Terra Nova*. Dans la partie portugaise, on lit seulement *Brésil*. Dans les deux autres cartes, où l'on remarque le Nouveau-Monde, cette partie de la terre est désignée par *Terra Nova*. Dans le Ptolémée de Ruscelli, de 1561, la partie méridionale du Nouveau-Continent est désignée par *Terra Nova*. Dans celui de Malombra, de 1575, la partie méridionale du Nouveau-Continent est désignée sous le même nom que dans le précédent. Ainsi donc vingt-deux Ptolémées prouvent le contraire de l'assertion de Canovai.

Examinons maintenant les éditions dans les cartes desquelles on trouve le nom d'Amérique imposé au Nouveau-Continent, savoir celles de 1522, 1541 et 1552. Nous ferons remarquer d'abord que ces cartes elles-mêmes ne sont pas entièrement favorables aux panégyristes de Vespuce.

Dans le Ptolémée de 1541 de Villanovano, on voit le Nouveau-Continent indiqué dans la *Tabula Terræ Novæ*. Colomb y est désigné comme celui qui a découvert le premier la Terre-Ferme ; on y lit de côté du *Paria* la note suivante : *Hæc terra cum adjacentibus insulis inventa est per Columbum Januensum ex mandato regis Castellæ* ; et dans le centre on lit *Terra Nova*. La seule note où il soit question de Vespuce est la suivante : *Toto itaque quod aiunt, aberrant caelo, qui hanc continentem Americam nuncupari contendunt, cum Americus multo post Columbum eadem terram adierit*.

Dans celui de 1552 imprimé à Bâle, nous remarquons la partie méridionale avec le nom d'*America* ; mais ce nom y ajouté à d'autres, de manière que la carte 26 nous prouve la confusion et l'incertitude qui existait sur ce nom. On y lit dans la partie méridionale : *Insula Atlantica, quam vocant Brasiliæ et Americam !*

D'après ce que nous venons d'observer, il ne reste point le moindre doute sur l'inexactitude des assertions de Canovai, qui n'a nullement connu ni étudié les cartes anciennes.

La fameuse mappe-monde qu'on trouve dans le Solin de Camers de 1520, offre, il est vrai, dans le titre ces mots : *Typus orbis universalis, juxta Ptolomei Cosmographi traditionem, et Americi Vesputii, aliorumque lustrationes a Petro Appiano elaborata. A. D. 1520* ; mais la note qu'on lit dans la carte de la *partie méridionale* est tout-à-fait contraire aux assertions exclusives de Canovai, et aux prétentions des panégyristes de Vespuce. Voici cette note : *Anno 1497 hæc Terra cum adjacentibus insulis inventa est per Columbum Januensem ex mandato regis Castellæ, et plus bas America Provincia*.

Les cartes qu'on trouve dans les différentes éditions de la Cosmographie de Munster ne sont pas aussi favorables aux prétentions de Canovai, qu'il a voulu nous le faire croire.

Dans ces cartes on ne trouve non plus aucune dénomination arrêtée et uniforme, appliquée au Nouveau Continent.

Dans la mappe-monde de l'édition allemande de 1544, on lit dans la partie méridionale du Nouveau-Continent : *America sive Insula Brasiliæ* et dans une autre carte de la partie méridionale du Nouveau-Continent on voit la note suivante : *Insula Atlantica quam vocant Brasiliæ et Americam*. On lit la même dénomination dans une autre carte de l'édition de 1522 qui porte le titre de *Table des Iles Neuves*.

Dans la Cosmographie de Belleforest de 1575, dans la carte du Nouveau-Monde, la partie septentrionale est désignée par *America sive India Nova*, et on y lit la note suivante : *Anno 1492 a Christophoro Columbo nomine regis Castellæ detecta*, tandis que dans la partie méridionale on n'y voit pas le nom d'Amérique, mais celui de *Brésil*.

Dans la mappe-monde du *Theatrum orbis terrarum* du savant Ortelius (1570), on remarque la partie septentrionale du Nouveau-Continent désignée par *America sive India Nova*, tandis qu'on ne lit pas cette dénomination dans la partie méridionale. Dans cette partie, les possessions portugaises sont désignées par le nom de Brésil. La carte de ce continent qu'on trouve dans le même ouvrage n'a aucune dénomination; on y lit sur les possessions portugaises la note suivante : *Brasilia a Lusitanis, anno 1504 inventa* (1). Au surplus l'opinion du savant géographe n'est pas favorable aux prétentions des panégyristes de Vespuce. Nous nous bornerons à transcrire le passage suivant : *Totum hoc hemispherium (quod America, atque ob immensam amplitudinem Novus Orbis hodie Vocatur) veteribus incognitum mansisse usque ad annum 1492, quo primum a Christopho Columbo Januense detectum fuit, humanæ admirationis modum excedere videtur*.

Dans la Cosmographie de Thevet, imprimée à Paris en 1575, on voit une carte du Nouveau Continent sans autre désignation que celle de Terre-Neuve appliquée à la partie septentrionale.

Dans les cartes d'une autre édition d'Ortelius de 1584, le Nouveau Continent dans la partie méridionale n'est pas désigné par le nom d'Amérique.

Dans le *Miroir du monde*, publié à Anvers en 1584, on trouve une carte du Nouveau Continent gravée en l'année 1574. Dans cette carte, on ne voit pas le nom d'Amérique, et on y lit une note qui constate la priorité de la découverte par Colomb, l'année 1492.

De ce long examen fait sur un grand nombre de cartes anciennes du Nouveau-Continent, résultent donc, ce nous semble, les faits suivants :

1° La priorité de la découverte du Nouveau-Continent, c'est-à-dire même de la terre ferme, par l'amiral Colomb, est signalée invariablement dans les cartes géographiques jusqu'à l'année 1520.

2° Durant la même période, la partie méridionale, et notamment le Brésil, sont également désignés dans les cartes géographiques par *Terra*

(1) Cette date n'est pas exacte: on devait dire, 1500.

Santæ Crucis, nom primitivement imposé à cette partie du globe par l'amiral portugais Cabral⁽¹⁾.

Ces deux particularités se trouvent encore conservées dans les cartes géographiques du xvi^e siècle, et plus généralement admises que d'autres dénominations qu'une bonne critique ne peut pas reconnaître, car les découvertes de Colomb et de Cabral étaient incontestables, tandis que la designation platonique d'*Insula Atlantica* des cartes de Munster, et d'*Insula Brasilica*, n'était que la continuation des erreurs géographiques de l'antiquité et du moyen-âge, et celle d'Amérique une véritable usurpation.

3^o Après la carte qu'on trouve dans le *Solin* de Camers, de 1520, où l'on voit pour la première fois le nom d'*Amérique* imposé au Nouveau-Continent, ce nom ne se trouve jamais, dans les cartes, employé comme une dénomination indubitablement arrêtée et généralement admise dans la cartographie; car, même dans les cartes où on la remarque, elle est toujours mise en rapport avec d'autres, comme avec celles d'*Insula Atlantica*, *Brasilia*, *Terra Nova*, *Peruviana*, *India Nova*, etc., et presque toujours on lit en même temps dans ces mêmes cartes, sans en excepter même la carte du *Solin* de Camers, la note qui désigne Colomb comme celui qui le premier a découvert le Nouveau-Continent.

Telle a été la grande lutte de la vérité contre l'usurpation; telle a été l'hésitation de ceux qui tantôt par partialité, tantôt par ignorance, travaillaient pour ravir au grand navigateur la gloire immortelle qu'il a attachée à son nom!

Canovai, ne pouvant se dissimuler la faiblesse de ses arguments, cherche enfin à nous persuader que Colomb était le *navigateur d'Isabelle*, et que Vespuce était le navigateur de *Ferdinand*! C'est-à-dire que Colomb, protégé par la reine, était détesté par le roi, tandis que Vespuce était l'homme du roi! Mais cette supposition suffirait seule pour nous prou-

(1) Dans le tome III des *Mémoires pour servir à l'histoire des Nations d'outre-mer* publiés par l'Académie royale des sciences de Lisbonne, on trouve une longue notice sur le Brésil, plus importante, selon nous, que celle de Magalhães Gandavo, ayant été également écrite à la même époque que Magalhães composa son Histoire de la province de Santa-Cruz. Ce travail fut dédié à don Christovão de Moura, conseiller d'État, 1589. L'auteur avait résidé au Brésil dix-sept ans. Comme Gandavo, il consacra le premier chapitre à la découverte de cette partie du Nouveau-Monde, et il nous dit que ce fut *Cabral* qui la découvrit le 25 avril 1500, et que ce vaste pays fut nommé plusieurs années province de *Santa-Cruz*. Il ne dit pas un seul mot de Vespuce; il nous dit au contraire qu'après Cabral, Gonçalo Coelho y fut envoyé avec trois caravelles pour découvrir et reconnaître les côtes. Il affirme que ce capitaine longea ces côtes pendant plusieurs mois, cherchant les ports, et faisant des démarcations. L'auteur ajoute que Coelho éprouva de grandes souffrances, et courut de grands dangers par suite du peu d'expérience et du manque d'informations où l'on était alors relativement à la direction des côtes et des vents pour pouvoir bien diriger la navigation. Or, il n'est seulement croyable que les prétendues découvertes de Vespuce et ses vérifications fussent inconnues alors à l'auteur, qui consacra une partie de sa vie à l'étude de ce pays et de sa découverte, et qui vivant du temps de Coelho, aurait pu avoir vu l'ouvrage de ce capitaine, et le rapport de son voyage; car il est de tous historiens du xvi^e siècle celui qui nous donne les notions les plus détaillées sur son voyage.

ver l'aveuglement de ce panégyriste de Vespuce⁽¹⁾. Si Vespuce était l'homme du roi, qui l'employait dans des navigations pour son compte et à l'insu de la reine, comme Canovai le prétend, comment, un an après la mort de la reine, qui eut lieu en 1504, Vespuce se trouva-t-il réduit à avoir besoin de la recommandation de Colomb, parce qu'il était malheureux ? Canovai, pour soutenir cette supposition, se perd encore dans un labyrinthe de contradictions. Il nous dit *les Castellans seuls avaient le droit d'aller en Amérique*, et il ne remarque pas que Colomb et Vespuce n'étaient pas Castellans et que Jean de la Cosa étaient Biscayen ! Si les Castellans seuls pouvaient être employés dans navigations, comment la reine employait-elle Colomb ? Comment Ferdinand lui-même, qui, dans cette hypothèse, n'avait pas même le droit d'y employer ses propres sujets, pouvait-il employer Vespuce ? Pour sortir donc de ce labyrinthe, Canovai suppose l'existence d'instructions secrètes données par Ferdinand à Vespuce, et dont l'une des dispositions était *d'éviter tout bruit, toute publicité*, et *ogni pompa, di non imporre alcun nome alle terre che discoprisse* ; mais il oublie que ce passage, on plutôt cette singulière supposition est en contradiction manifeste avec celle qu'il a précédemment soutenue de prétendues lettres patentes de Ferdinand en faveur de Vespuce, imposant le nom d'Amérique au Nouveau Continent pour honorer Vespuce, et par une nouvelle contradiction il accuse ici Colomb d'avoir imposé des noms aux terres qu'il découvrait⁽²⁾ !

Mais les contradictions ne coûtent rien à Canovai. S'il nous signale ici le caractère faible de ce roi, qui employait Vespuce en cachette, il nous dira tout le contraire quand cela lui conviendra. Il nous dira que Ferdinand avait une volonté absolue et despotique, et qu'il ne faisait aucun cas des *inhibitorias dell' insofferente Colombo*⁽³⁾. Et bientôt il oubliera aussi cette assertion pour tomber dans une autre contradiction encore, savoir, que *i noti privilegi del Colombo* portaient prohibition expresse contre tout ce qui aurait pu porter atteinte aux découvertes *déjà effectuées*⁽⁴⁾.

Les raisonnements de Canovai dans sa dissertation justificative étant donc fondés sur cette foule de suppositions erronées, démenties par l'histoire et par des documents authentiques, tombent d'eux-mêmes devant ces documents et devant les observations critiques que nous venons de faire.

Telles sont donc les observations générales auxquelles nous a paru donner lieu la lecture que nous avons fait de l'ouvrage de Canovai ; maintenant nous nous permettrons de citer quelques passages de celui de Bartolozzi, qui viennent à l'appui de notre observation fondamentale, sa-

(1) L'épithète que Ferdinand a fait faire pour le tombeau de Colomb (dit l'auteur de l'écrit intitulé *Patria di Colomb*) suffit pour justifier la conduite de Ferdinand envers ce grand homme. Voyez Cancellieri, *Discertazioni*, p. 114.

(2) Canovai, p. 256.

(3) *Id.*, p. 291.

(4) Canovai, p. 291.

(5) *Id.*, p. 324.

voir que l'ouvrage de Canovai, loin de justifier Vespuce, loin de prouver l'authenticité de ses relations, n'a fait que fournir plus d'arguments contre lui et contre ses relations, et ouvrir un champ plus vaste pour une plus solide réfutation de ses panégyristes.

Bartolozzi, tout en défendant Vespuce, ne dispute pas à Colomb la gloire d'avoir découvert le premier le Nouveau Continent. L'auteur démontre que Canovai, non seulement s'est trop confié à la cosmographie de Sebastien Munster, mais encore il signale ensuite les erreurs de ce cosmographe; il montre⁽¹⁾ que Canovai a mutilé un passage de cet auteur pour lui donner une originalité qui ne lui appartenait pas, et pour dire une chose vraiment originale, savoir que Vespuce avait accompagné Colomb en 1492, ce qui est de la plus évidente fausseté⁽²⁾; ensuite que Canovai a encore mutilé la relation même de Vespuce⁽³⁾ pour soutenir l'erreur de Munster, altérant d'autant plus le vérité historique, que d'après les documents de Vespuce, déposés aux archives de Florence, et examinés par Bartolozzi, il est constaté que Vespuce était encore dans cette ville en 1492, année du départ de Colomb. Cet auteur démontre donc ainsi la double erreur de Munster et Canovai⁽⁴⁾. Autre part il nous fait voir l'anachronisme où l'auteur de l'Éloge est tombé sur le voyage attribué à Vespuce en 1497⁽⁵⁾. Il prouve que Canovai ne connaissait pas les cartes géographiques anciennes; mais tout en faisant preuve lui-même de connaissances plus étendues sur cette partie, que celles de l'auteur de l'Éloge⁽⁶⁾, il laisse voir à son tour qu'il n'a pas connu non plus les premières cartes du commencement du xvi^e siècle. Bartolozzi enfin démontre les erreurs que Canovai a commises dans les calculs de longitude et autres, et prouve qu'il n'a pas même compris ceux de Vespuce.

D'après ce que nous venons d'exposer, il n'est pas étonnant que cette production de Canovai en faveur de Vespuce n'ait point fait la moindre impression sur les auteurs qui écrivirent sur ce Florentin depuis 1788, et qu'elle n'ait point modifié les opinions de Camus, de Fleurieu, de Peuchet, de Munoz, de Malte-Brun, du savant Cancelliere⁽⁷⁾, de Bossi, de Lanzi, de Mariano Llorente⁽⁸⁾, ni d'un grand nombre d'autres dont nous citons les passages dans ces notes, ni celle du laborieux auteur de la Bibliothèque historique, Meusel, qui en parlant des ouvrages relatifs à Co-

(1) Bartolozzi, p. 90.

(2) Bartolozzi, p. 90.

(3) *Ibid.*

(4) Voyez le même ouvrage jusqu'à la page 100.

(5) *Id.*, p. 96 et 97.

(6) Bartolozzi, p. 102 et suivantes, où il discute cette matière, et révèle les erreurs de Vespuce, de Munster et de Canovai.

(7) Ce savant, doué d'une remarquable érudition, appelle l'Éloge de Vespuce par Canovai, *Ingeniosissimo*, et ironiquement il déclare se l'approprier pour Colomb. On peut voir le ton ironique de Cancellieri en différents passages de l'ouvrage cité et notamment à la page 257.

(8) Mariano Llorente *Saggio Apologetico, degli storici e conquistatori Spagnuoli dell' America*; réfutation publiée à Florence en 1796, et à Naples dans la même année.

lomb, nous dit: «Licet Christophori Colombi navigatio et expeditio novæ partis orbis terrarum de inveniendâ causa instituta, testes habuerit permultos, nec dubitandum fuerit, illum non solum insulas, sed etiam terram Americæ continentem vidisse; *tamen nequitia et temeritate fere inaudita Americi Vesputii gloria hujus facinoris illi pæne ademptæ, certe dubia reddita fuit.*

«Hanc igitur gloriam Columbo, post alios qui obiter idem egerunt, vindicare feliciter ausu Tosius studuit.» Le même auteur en citant des écrits de Vespuce, et parlant de l'ouvrage de Bandini, nous dit⁽¹⁾: «Vesputium, dum narrat se jam an. 1497 Americæ terram continentem vidisse, impudentem mentium fuisse immo potius illum demum anno 1498, in navigatione tertia, Americæ continentem attigisse. Quid? quod jam in secunda a 1495 vidisse, licet tam non calcasse (Pariam nempe) a pluribus contra Vesputii fautores ac defensores probatum est.»

En effect, comment une production où le paradoxe, la partialité et l'erreur se rencontrent à chaque instant, pourrait-elle convaincre et persuader⁽²⁾?

Il reste donc démontré que les documents produits par Canovai, loin de pouvoir être considérés comme ayant été récemment publiés, le sont depuis quarante-sept ans et qu'ils ont au contraire été mutilés ou altérés par ce panégyriste de Vespuce pour étayer une oeuvre dont les critiques, les savants et tous ceux qui s'occupent aujourd'hui avec tant de succès de études géographiques peuvent apprécier la valeur; il reste également démontré que les documents les plus authentiques et les plus précieux sur ces matières sont ceux dernièrement publiés, provenant des Archives de Séville et de celles de Simancas⁽³⁾, documents d'une tout autre importance que ceux qu'on avait connus jusqu'à présent.

Nous terminons ces notes en déclarant que plus nous éditions cette matière, plus nous trouvons de motifs et de raisons solides pour persister dans nos opinions et dans les conclusions que nous avons déduites de toute cette discussion, et que viennent confirmer les documents authentiques les plus récemment publiés.

(1) Meusel, *Bibliotheca historica*, tome III, pag. 263, 264. L'auteur en citant l'ouvrage de Bandini en faveur de Vespuce, après avoir dit que cette production n'est qu'une apologie, termine par ces mots: *Quam tamen operam irritam esse demonstrant Tosius et Tiraboschius modo commemorati.*

(2) Canovai était déjà connu par ses paradoxes et par son esprit de controverse avant même la publication de l'Éloge de Vespuce, comme on peut s'en assurer par sa querelle au sujet du théâtre des Grecs. Voir le 7^e volume de l'ouvrage de Saverio Mattei de l'édition de Naples, p. 216; on lui reproche l'exagération, et d'avoir confondu les mimiques avec les philosophes, les comédiens avec les tragiques, et de ne pas connaître la législation des Grecs et des Romains sur les mimiques.

(3) Voyez Navarrete, tome III, et Bulletin de la Société de géographie du mois de février 1837, p. 98 et 99. [a]

ALBUQUERQUE (Alphonse d') [a], surnommé le grand et le mars portugais, naquit à Lisbonne en 1452, d'une famille issue du sang royal. Sa patrie se distinguait alors par son activité, ses richesses; l'étendue de son commerce et le génie des conquêtes. Elle avait découvert et soumis sa plus grande partie de la côte occidentale de l'Afrique et commençait à explorer les mers de l'Inde. En 1503, Albuquerque fut envoyé en qualité de Vice-Roi pour gouverner les possessions portugaises dans les Indes. Il débarqua le 6 septembre sur les côtes de Malabar, prit Goa dont il fit le centre du commerce en Asie, soumit bientôt après le reste du Malabar, Ceylan, les îles de la Sonde et la presqu'île de Malaca. En 1507, il prit Ormuz à l'entrée du Golfe Persique et accorda son alliance aux rois de Siam et de Pégu qui la lui avaient demandée. Également actif et prévoyant, il sut se maintenir dans ses conquêtes, et faire respecter le nom Portugais.

On rapporte de lui que, lorsque le roi de Perse fit réclamer le tribut que les princes de l'île d'Ormuz avaient coutume de lui payer,

Albuquerque répondit aux envoyés en leur présentant un sabre et une balle: «Voilà la monnaie avec laquelle le Portugal paie ses tributs.» Du reste doux et humain, ses vertus avaient fait une telle impression sur les Indiens, et son souvenir s'était si profondément gravé dans leur esprit, que long-temps après sa mort ils se rendaient à son tombeau pour se plaindre de ses successeurs. Soupçonné malgré ses vertus par le roi Emmanuel, envié à cause de son mérite et de ses succès, en butte aux calomnies des courtisans, li fut rappelé à Lisbonne et remplacé dans sa Vice-royauté par Lopez-Soares. Il était alors à Goa, où il mourut quelques jours après, en 1515, après avoir écrit à Emmanuel une lettre pour lui reprocher son ingratitude, et lui recommander son fils. Le roi se repentit dans la suite de son projet injuste, et éleva le fils d'Albuquerque aux premières dignités de l'Etat. Ce fils vécut 80 ans, et publia les mémoires de son père à Lisbonne, en 1576, sous le titre de *Comentarios do grande Alfonso de Alboquerque, capitán general da India.*

[a] Traducido da «Encyclopédie du XIX^e Siècle», Tomo II, pag. 38. Paris, 1838. (Bibliotheca Nacional de Paris).

FERDINAND[a], infant de Portugal, fils de Jean I^{er} (voy.) naquit à Santarem le 27 septembre 1402. Son talent précoce lui permit d'assister à l'âge de 14 ans au conseil où il fut question de l'expédition de Ceuta, mais cet âge si tendre l'empêcha d'en faire partie. Voulant prendre sa revanche, il demanda au roi Edouard, après la mort de son père, la permission de s'engager au service de quelque puissance étrangère pour faire la guerre, conformément aux obligations imposées par les statuts de l'ordre d'Aviz (voy.), dont il était grand-maitre. Le roi, se rendant à ses sollicitations, lui permit de passer en Afrique, où Ferdinand, après avoir remporté plusieurs victoires, mit le siège devant Tanger, avec son frère Henri, et fit des prodiges de valeur; mais les Maures parvinrent à le cerner avec toute son armée, qui montait à 7,000 hommes. Pour effectuer leur retraite, les princes se virent obligés d'offrir de rendre Ceuta, proposition que les

Maures acceptèrent, en demandant qu'un des princes restât cheux eux en otage. Ferdinand s'offrit de sa personne, et resta au pouvoir des Maures comme garant du traité; néanmoins il s'opposa à ce que le roi restituât Ceuta pour lui faire recouvrer sa liberté. Ainsi ce jeune prince finit ses jours dans la captivité. Son courage dans les fers fournit le texte à plusieurs romans qui ont eu beaucoup de lecteurs, et le peuple le vénéra comme un saint. Ses restes mortels furent transportés au monastère de Batalha, en Portugal, et déposés dans un magnifique tombeau, où l'on voit en demi-reliefs plusieurs emblèmes relatifs à ses faits d'armes, et la devise en français: *Le bien me plaît*.

Le père Jérôme Ramos, écrivain du xvi^e siècle, écrivit une chronique de ce prince, Lisbonne, 1577, in-8.^o, qui fut publiée aussi en latin dans les *Acta Sanctorum*.

V. DE S-T-M.

[a] Tradadado da «Encyclopédie des Gens du Monde», Tomo X, Parte 2.^a, pag. 678 e 679. Paris, 1838.

GIL-VICENTE [a], célèbre poète dramatique, surnommé le Plaute portugais. On ne sait point à quelle époque il naquit; néanmoins tous les critiques sont d'avis que ce doit être avant les dix dernières années du xv^e siècle. D'après le désir de sa famille, il commença sa carrière littéraire par l'étude du droit; mais, bientôt dégoûté de cette étude, jeune encore, il l'abandonna pour ne s'occuper que du théâtre.

Il fut attaché à la cour brillante d'Emmanuel-le-Grand, pour laquelle il travailla avec une remarquable activité; mais il jouit plus encore de sa réputation sous le règne de Jean III, qui prit lui-même un rôle dans quelques unes de ses comédies. Gil-Vicente précéda les grands poètes dramatiques de l'Espagne, de l'Angleterre⁽¹⁾ et de la France. Eras-

(1) Quoiqu'on jouât à la cour d'Ecosse une comédie en 1515, composée par sir David Landsay, cette pièce est postérieure à quelques unes de celles de Gil-Vicente; et nous ne croyons pas que lord Berner, qui est considéré comme un des plus an-

me apprit le portugais dans l'unique but de pouvoir lire les comédies d'un auteur qui excitait alors le plus grand enthousiasme. Gil-Vicente, qui employait à la fois dans ses drames la langue espagnole et la langue portugaise, peut en quelque sorte être considéré comme le créateur du théâtre espagnol; il fut le modèle que Lope de Vega et Calderon suivirent en le perfectionnant. Il est plus ancien qu'eux de près d'un siècle car sa première pièce date de 1504. Gil-Vicente était lui-même acteur, et il forma pour le théâtre sa fille Paula Vicente, qui fut dame d'honneur de la princesse Marie, et en même temps célèbre comme la première actrice de son temps, comme poète et comme musicienne. Gil-Vicente se distingue par une richesse d'invention jus-

ciens auteurs dramatiques anglais et qui mourut en 1532, ait devancé notre poète dans ses compositions de ce genre. Du moins, est-il certain que ces auteurs ne jouirent point de la même renommée que Gil-Vicente.

[a] Traslado da «Encyclopédie des Gens du Monde», Tomo XII, Parte 2.^a, pag. 451. Paris, 1839.

qu'alors sans égale parmi les modernes, par une grande variété dans le dialogue, beaucoup de vivacité et une harmonie dans la langue qui justifiaient l'enthousiasme national et celui des étrangers.

On ne sait d'ailleurs aucun détail sur la vie du Plaute portugais ; on sait seulement qu'il eût trois fils et une fille, et que deux de ses enfants héritèrent en partie de ses talents. Son fils Louis, dit-on, lui eût été supérieur si son voyage dans l'Inde, où il mourut, ne l'eût point distrait de ses études ; il avait déjà composé plusieurs pièces estimées, d'après ce que nous apprend Barboza dans sa Bibliothèque. Gil-Vicente mourut à Evora, et son fils que nous venons de nommer, fit paraître après sa mort le recueil de ses ouvrages en un volume in-fol. Lisbonne 1562. Ce livre est d'une extrême rareté. On n'en connaissait jusqu'à présent que deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque du Collège royal des nobles à Lisbonne, et le second à celle de l'Université de Goettingue : il faut y en ajouter un troisième, celui que possède l'auteur de cet article. Une nouvelle édition in-8° faite sur l'exemplaire de Goettingue a paru tout récemment. Dans la première, Louis Vicente avait divisé les pièces en quatre classes : les Autos ou pièces religieuses, qui sont au nombre de seize, les comédies, les tragi-comédies et les farces. Ensuite viennent quelques petits poèmes en espagnol et en portugais qui forment l'appendice. Quand on étudie les ouvrages de Gil Vicente, on remarque

qu'il était très instruit dans la cosmologie telle qu'on la savait de son temps, car nous voyons entre autres passages que dans un de ses Autos, il explique d'après l'autorité du célèbre astronome Regiomontanus la théorie du système des planètes et des cercles de la sphère.

Notre poète devint le chef d'une nombreuse école. Parmi ses imitateurs, il compta l'infant Don Louis, fils du roi Emmanuel⁽¹⁾, Braz de Rezerde, Henrique Lopez, Jorge Pinto, Antonio d'Azevedo et Jeronimo Ribero Soares, dont les œuvres ont été réunies par Alfonso Lopez da Costa⁽²⁾ et par André Lobato sous le titre de Première partie des Autos et Comédies portugaises, Lisbonne, 1587, in 4°.

Ceux de nos lecteurs qui voudront plus de détails sur les ouvrages de Gil-Vicente consulteront le travail de M. Trigoso dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Lisbonne, tome V, 2^e part. p. 36 ; Dieze dans son histoire d'Espagne et de Portugal, insérée dans l'Histoire Universelle d'après Gutfrie, Leipzig 1774 in 8°, et diverses traductions publiées de 1769 à 1791 ; Bouterweek, Histoire de la Littérature espagnole et portugaise ; enfin M. de Sismondi. De la littérature du midi de l'Europe t. IV.

V. DE S-T-M.

(1) L'Auto de don Duardos, qui se trouve dans la collection de Gil-Vicente, appartient à ce prince.

(2) Sur ces auteurs on trouvera des détails précieux dans la Bibliotheca Lusitana de Barboza.

VESPUCE (*Améric*) [a] naquit à Florence, le 9 mars 1451, d'une ancienne famille, il fit de bonne heure ses études à l'école de son oncle, Antoine Vespuce. Un des Médicis, qui avait des rapports commerciaux avec la maison florentine de Bérardi, établie à Séville, y envoya Vespuce, chargé d'une mission en 1492 (4), année de la première découverte du Nouveau-Continent par Colomb. La maison Berardi avait entrepris l'approvisionnement des vaisseaux destinés aux expéditions de découvertes. Après le décès de Bérardi, en 1495, Vespuce lui succéda dans la gérance de la Société et dans la même opération, jusqu'à l'année 1499, époque où il s'embarqua pour la première fois dans l'expédition commandée par Hojeda, le seul des voyages attribués à Vespuce qui soit constaté par des documents authentiques. Cette expédition se borna à reconnaître la côte de Vénézuéla. Ainsi, le premier voyage de Vespu-

(4) Cette date, d'un document authentique publié par Bartolozzi, prouve l'erreur de plusieurs biographes qui font venir Vespuce en Espagne en 1490.

ce est postérieur aux trois expéditions de Colomb.

En 1505, Vespuce était de nouveau à Séville, toujours chargé, comme par le passé, d'acheter les objets d'approvisionnement destinés aux vaisseaux qui partaient pour le Nouveau-Monde. Le 24 avril de cette année, il obtint des lettres patentes qui le naturalisaient citoyen espagnol. Enfin, par une ordonnance royale du 22 mars 1508, il fut nommé pilote-major.

Il faut remarquer que dans ces deux documents il n'est nullement question de ses prétendues découvertes en Amérique, qui n'auraient pas manqué d'être mentionnées d'après les usages de la chancellerie espagnole, si elles eussent été réelles.—Cependant, malgré l'évidence des faits que nous venons de rapporter, il prétendit avoir fait quatre voyages : le premier le 20 mai 1497; le second en mai 1499, date évidemment fautive, car il n'était pas même encore en Espagne; le troisième le 10 mai 1501; enfin, le quatrième le 10 mai 1503. Ces expéditions supposées sont consignées dans quatre lettres adressées à un cer-

[a] Traslado do «Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture» («Repertoire des Connaissances Usuelles»), Tomo 52.º, pag. 117. Paris (Belin-Mandar, libraire. Rue Christine, 5), 1839 (Bibliotheca Nacional de Paris).

tain Laurent Pierre François de Médicis et à Soderini. Il se vante d'avoir fait les deux premiers au service de l'Espagne, et les deux autres d'après les ordres du roi de Portugal. — Dans le grand siècle des découvertes, époque où toutes les imaginations étaient exaltées, époque des plus grandes erreurs géographiques, les relations de Vespuce purent surprendre la bonne foi de quelques cosmographes ; et les titres trompeurs publiés par quelques éditeurs en Allemagne, en Italie et en France, ont donné une brillante renommée au navigateur florentin, malgré la grande publicité qu'avaient obtenue auparavant les lettres et les relations de Colomb, documents qui constataient la priorité de la découverte du Nouveau-Monde par l'amiral. Cette publicité fut telle, que, dans une seule année, la lettre de 1493 eut trois éditions, et cela paraît d'autant plus extraordinaire, qu'on ne retrouve pas à cette époque un seul ouvrage qui ait été imprimé trois fois dans la même année. Non seulement l'apparition de cette lettre devança celle de la relation de Vespuce de 11 années, mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que la publication, en 1494, de l'ouvrage de *Vérard* ou *la découverte de l'amiral*, et celle de la collection de Venise de *Versellese de Lisoona*, de 1501, constataient la même découverte.

Néanmoins, par ses rapports directs ou indirects avec un savant de Fribourg, qui, sous le pseudonyme d'Ylacomilus, édita à Saint-Diey, en Lorraine, en 1507 (c'est-à-dire une année après la mort de Colomb) un livre intitulé : *Cosmographia introductio insuper quatuor Americi navigationes* ; Vespuce avait obtenu que ce cosmographe proposât pour

la première fois dans cet ouvrage de donner le nom d'*Amérique* au Nouveau-Monde. Ce livre exerça une grande influence sur quelques publications postérieures, notamment sur la célèbre collection de Vincenzo de Zorsi, publiée la même année, sous le titre mensonger de : *Mondo novo e paesi nuovamente ritrovati d'Alberico Vespusio intitolato*. Ce recueil fut traduit en français par Redouer, et publié à Paris en 1513, sous le même titre, aussi faux que l'autre. Pendant que ces productions jetaient dans une déplorable voie quelques compilateurs et éditeurs de collections de voyages publiées durant la première moitié du xvi^e siècle, et que l'on proclamait ainsi la plus grande et la plus flagrante erreur en appelant du nom d'Améric le nouveau monde, il est consolant du moins de remarquer qu'il n'y eut pas un seul historien espagnol contemporain qui la sanctionnât ; le célèbre Las Casas, au contraire, ce grand historien des Indes, qui avait connu Colomb et Vespuce, vécut assez pour protester contre cette usurpation et contre les ouvrages où elle était consignée et il ne balança pas à traiter Vespuce d'imposteur. Herrera suivit cet exemple ; et, parmi plus de 200 historiens ou géographes qui parlèrent du navigateur florentin depuis la moitié du xvi^e siècle, parmi les écrivains portugais de la même époque, aucun n'a fait mention des prétendues découvertes de Vespuce, même en citant d'autres florentins qui étaient au service maritime de Portugal. — En effet, les recherches les plus minutieuses faites dans les archives de ce royaume par le savant Munoz et par nous-même, n'ont pu nous faire découvrir un seul document qui constatât que Vespuce eût

fait les deux voyages de 1501 et 1503 aux frais de la Cour de Lisbonne, comme il le dit dans ses lettres. — Si l'on examine les nombreuses cartes du Nouveau-Continent, publiées depuis celle que dressa, en 1500, le fameux pilote Jean de la Cosa, et celle qu'on trouve dans un grand nombre d'éditions de Ptolémée, mises au jour dans le courant du xvi^e siècle, il n'est pas moins remarquable d'y voir toujours constaté, par une note sur la *terra ferme* de la partie méridionale du Nouveau-Monde, la découverte de Colomb, et le nom de *Sanctæ-Crucis*, primitivement donné par l'amiral portugais Cabral au Brésil, et de n'y trouver jamais le nom d'Amérique ni celui de Vespuce; et si, dans une carte qui fait partie du *Solin* de Camers, publié en 1520, on aperçoit pour la première fois le mot Amérique, ce mot ne se trouve jamais ni dans cette carte, ni dans les cartes postérieures comme une dénomination indubitablement arrêtée et généralement admise dans la cartographie: car, même dans le travail où on la remarque, elle est toujours mise en rapport avec d'autres, telles que: *Insula atlantica, Brasilia, Terra Nova, Peruviana, India Nova* etc.—Vespuce, malgré la gloire d'avoir attaché son nom au Nouveau-Monde, n'a eu que deux écrivains, tous deux du dernier siècle et tous deux florentins, qui aient entrepris son apologie dans des ouvrages exclusivement écrits dans ce but. Ces deux panégyristes sont Bandini et Canovai. Le livre du premier fut immédiatement réfuté par les savants rédacteurs du journal de Trévoux, par Robertson et par d'autres; celui du second fut également attaqué par Bartolozzi. Malgré tous ses arguments, malgré

tous ses sophismes, son apologie de Vespuce n'a ni changé, ni même modifié l'opinion des savants qui ont écrit après lui sur le navigateur florentin. Dois-je citer Camus, Fleuriu, Peuchet, Malte-Brun, Cancellieri, Bossi, Lanzi, Lhorente, Tosen, Meusel, Munoz, Navarrette et d'autres, qui ont persisté (sans même connaître les documents découverts dans ces dernières années) à considérer Vespuce comme ayant, d'une manière directe ou indirecte, contribué à usurper une gloire qui lui appartenait d'autant moins, que, malgré ses vastes connaissances en cosmographie et dans l'art de dresser les cartes, il était sous le rapport scientifique, bien inférieur à Colomb? Lui même avoue qu'à l'âge de 26 ans il ne pouvait pas écrire une lettre en latin sans être aidé de son professeur. Dans sa correspondance on remarque des anachronismes palpables et de graves erreurs en histoire. Il fait Plin contemporein de Mécène et il envie le *pinceau* de Polyclète!!! Vespuce enfin, d'après ce que nous venons de dire, n'ayant entrepris aucun voyage avant l'année 1494, n'ayant point commandé les expéditions dont il est fait mention dans ses lettres, expéditions, au surplus, destituées de preuves qui en garantissent l'authenticité, ne doit point être classé parmi les navigateurs qui ont découvert le nouveau monde; car, si l'on pouvait compter dans cette catégorie les voyageurs qui ont visité cette contrée après Colomb, alors Pinson (1499), Hojeda (1499), Cabral et Lepe (1500), Las Bastidas (1502) et Coelho (1503), devraient lui disputer cet honneur avec d'autant plus de raison qu'ils commandaient eux-mêmes les expéditions auxquelles leurs noms sont restés

attachés. Enfin, Vespuce était regardé si inférieur à Colomb par ses contemporains en Espagne et par le gouvernement de ce pays, que seize ans après la découverte du Nouveau Monde par Colomb, amiral, Vespuce était seulement nommé pilote-major.—Il mourut à Séville, le 22 février 1512 (V. Document des archives de l'Espagne, apud Navarrète), et non pas en 1516 aux Açores, comme il est dit par erreur dans les biographies. Les réclamations qui n'ont cessé de s'élever depuis plus de trois siècles contre ce navigateur nous prouvent combien le

poids d'une renommée, quelque brillante qu'elle soit est lourd à la mémoire de ceux qui ne l'ont obtenue par aucun titre légitime (1).

VICOMTE DE SANTAREM.

(1) Le lecteur qui voudra avoir une pleine connaissance de tout ce qui concerne Americ Vespuce et ses écrits, ainsi que de la 1^{re} période de l'histoire du Nouveau Continent, peut consulter notre ouvrage intitulé: Remarques et recherches historiques et bibliographiques sur la découverte du Nouveau Monde et nommé sur les prétendues découvertes d'Americ Vespuce.

NOTE SUR LA CHRONIQUE
DE LA
CONQUÊTE DE GUINÉE,

PAR GOMES EANNES D'AZURARA.

MANUSCRIT INÉDIT DU QUINZIÈME SIÈCLE. [a]

Nous regretons qu'un ouvrage aussi remarquable que celui de M. le professeur Schæfer ait été publié avant la découverte du précieux manuscrit de la Chronique inédite de la conquête de Guinée, écrite par le célèbre historien portugais Gomes Eannes d'Azurara. Le savant Allemand déplorait avec raison la perte de ce monument historique, et celle des rapports d'*Affonso Cerveira*, qui visita divers havres et plusieurs places en Afrique, et se trouvait facteur à Benin au temps d'*Affonso V* ⁽¹⁾. Nous sommes heureux de pouvoir dire ici quelques mots afin de signaler l'importance historique du manuscrit d'Azurara ⁽²⁾.

(1) Voy. p. 528, note 4, qui commence ainsi : Nous avons encore à déplorer la perte de la *Historia dos descobrimentos do infante D. Henrique*, etc.

(2) Ce manuscrit est in-fol., écrit en caractères gothiques, en 319 pages, 622 colonnes, et contient 96 chapitres. Il se trou-

Cette Chronique fut composée par Azurara, d'après les ordres du roi *Affonso V*, et non pas, comme Fr. Luis de Souza l'a cru, d'après ceux de l'infant D. Henrique. L'exécution calligraphique du manuscrit est magnifique, et atteste l'état de perfection que l'art de l'*enluminure* avait atteint en Portugal au commencement du quinzième siècle ⁽¹⁾. Il fut exécuté dans la bibliothèque d'*Affonso V*, et terminé le 18 février 1453.

ve parmi les manuscrits de la bibliothèque du roi, à Paris, sous le n.° 236, fonds français, ayant dans le catalogue le titre *Chronique de la conquête de Guinée*.

M. Ferdinand Denis, l'ayant examiné dans le cours de ses laborieuses recherches, fut le premier qui le signala à l'attention du monde savant.

(1) Voy. notre *Notice sur quelques manuscrits remarquables par leurs caractères et par les ornements dont ils sont embellis, qui se trouvent en Portugal*, insérée au tome 11 de la Nouvelle série des mémoires de la société royale des antiquaires de France.

[a] *Trasladado da «Histoire de Portugal» de Henrique Schæffer — Paris (Parent-Desbarres), 1840, pags. 573 e 574 do Tomo I.*

Ce précieux manuscrit est indubitablement le même que *Fr. Luis de Souza* avait vu en Aragon, et qui avait appartenu au roi de Naples Alphonse dit *le Magnifique*, souverain qui aimait les sciences et les lettres, et prenait un grand intérêt aux progrès des découvertes maritimes des Portugais. Le roi Affonso V de Portugal, son neveu, lui en avait fait hommage. La *Chronique de la conquête de Guinée* nous restitue encore une grande partie des rapports d'*Affonso Cerveira*, dont M. Schæfer déplorait aussi la perte; Azurara l'a souvent copiée⁽¹⁾. La *Chronique* d'Azurara contient des notions du plus haut intérêt, et qui nous révèlent les progrès des sciences et de l'érudition classique en Portugal au commencement du quinzième siècle. L'historien lui-même a fait preuve, dans le cours de son récit, d'un vaste savoir. En effet il cite souvent la Bible, les prophètes, les Pères de l'Eglise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Jean Chrysostôme et autres; il cite Homère et Hésiode, Socrate, Aristote, Tite-Live, les Commentaires de César, Cicéron, Salluste, Pline, Ovide, les deux Sénèque, Valère Maxime, Végèce, Lucain, Josèphe, Orose, Ptolémée, Isidore de Seville, l'astronome arabe du neuvième siècle Alfragan (Aho-med-Kotsair), Fr. Gil de Rome, dans son fameux livre de *Regimine Principum*, Rodrigue de Tolède, Albert le Grand, Marco-Paolo et plusieurs autres. Azurara prouve qu'il avait lu les ouvrages de ces auteurs, car il en cite des passages et

des textes, et souvent il les analyse. D'un autre côté, il nous révèle combien les écrits des Carthaginois, des Grecs et des Romains agirent sur l'imagination de l'infant D. Henrique. Il nous apprend combien le prince était instruit sur les mathématiques, l'astronomie et géographie. Les récits de l'historien nous attestent que le prince n'ignorait rien de ce que les hommes les plus instruits du moyen âge savaient de la géographie systématique des Hébreux, de Grecs et des Romains, et nous montrent encore combien le mythe nestorien du fameux *Prêtre Jean des Indes* avait agi sur l'imagination du prince, et l'avait poussé à entreprendre ses grandes découvertes maritimes.

Quant au style d'Azurara, il nous suffira de dire qu'il mérite l'approbation du grand classique portugais, le célèbre Barros⁽¹⁾. Cet historien, qui consacra seize chapitres de son grand ouvrage aux découvertes de l'infant *D. Henrique*, avoue qu'il a tout puisé dans les manuscrits de la *Chronique de conquête de Guinée*, par Azurara⁽²⁾.

La découverte de cet intéressant manuscrit, qui doit bientôt être publié, jettera une vive lumière sur l'histoire des navigations portugaises au quinzième siècle, de même que la publication faite par le professeur Ciampi, en 1827, des manuscrits de Boccaccio, trouvés à la bibliothèque Magliabechiana de Florence, est venue nous révéler une expédition portugaise aux îles Canaries faite en 1341, et qui était entièrement ignorée.

(1) Azurara dit, chap. 56 : « Assy como o achamos no trellado de Affonso Cerveira de que tiramos esta estorea. »

(1) Voy. *Asia* de João de Barros. Decad. 4, pag. 151.

(2) *Ibid.*, p. 31, Decad. 4.

LEAL CONSELHEIRO^[a]

O QUAL FEZ DOM EDUARTE, REY DE PORTUGAL, A REQUERIMENTO
DA MUITO EXCELLENTE
RAYNHA DONA LEONOR SUA MOLHER. (PORTUGAIS, N.º 1)

Un volume in-folio magno vélin, de 128 feuillets, deux colonnes, vignettes et initiales; xv^e siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France sur les plats. 1.^{er} cat. n.º 132 — 2.^e cat. n.º 378.

Nous nous garderons de dire un mot de ce volume, heureux de pouvoir invoquer une autorité bien autrement grave que la nôtre. M. le Vicomte de Santarem, dont les vastes études et les travaux historiques embrassent toutes les branches de la littérature portugaise, nous a communiqué la note que l'on va lire. Elle est extraite d'une dissertation beaucoup plus étendue, que le même savant a l'intention d'insérer prochainement dans le Recueil des *Notices et Extraits de Manuscrits* [b], publié sous les auspices de notre Académie des Inscriptions.

«Ce manuscrit contient 103 chapitres, et est parfaitement conservé; «l'exécution calligraphique en est très-belle, et les lettres ornées sont supérieurement enluminées. Il présente incontestablement la copie que le roi Eduard fit tirer de son autographe et qu'il fit exécuter devant lui, «particularité qui nous est révélée par quelques passages du livre même. «C'est aussi dans le livre même que nous apprenons comment il composa «une partie de ce traité de philosophie morale avant son mariage, et comment il fit tirer, plus tard, cette magnifique copie d'après les sollicitations de la reine Léonor, sa femme.

«Ainsi, cet écrit remarquable avait été composé avant 1428, année du «mariage du Roi, mais après 1422, puisqu'il y est question de la mort de «Henri V d'Angleterre. Et pour le manuscrit, il doit avoir été exécuté entre les années 1428 à 1438, époque de la mort du roi Eduard.

[a] Tirado da obra de P. Paris — «Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi», Paris, Tomo 3.º, pag. 335 e seguintes.

[b] Escrevendo ao conde da Ponte, o visconde de Santarem dizia-lhe, em 18 de maio de 1840: «Ponho de parte a analyse de um precioso manuscrito do xv^o seculo destinado ao *Recueil des Savants Etrangers* p.^a lhe agradecer as suas estimaveis cartas...» — *Cnf.* «Boletim da Sociedade de Geographia de Lisboa», 1905, n.º 7, pag. 245.

«Ce prince célèbre composa un grand nombre d'ouvrages dont on trouve quelques-uns à la bibliothèque de la chartreuse d'Evora. Si l'on en doit croire Barbosa, l'auteur de la *Bibliotheca Lusitana*, on ne trouve en Portugal que onze compositions sorties de la plume de ce souverain, lesquelles furent recueillies dans un livre qui a pour titre *Memorias varias*. Le père Souza en publia quelques unes dans son inestimable *Treasure des pièces justificatives de l'histoire généalogique de la maison royale de Portugal*. Mais les grands ouvrages de ce monarque n'ont pas été jusqu'à présent découverts en Portugal, malgré les recherches suivies des savants depuis plus de deux siècles. Parmi les grandes productions du roi, la plus importante est le *Leal Conselheiro*, qu'on trouve dans votre manuscrit. Les chroniqueurs qui ont signalé l'existence de cet ouvrage, n'en avoient eu connaissance que par des informations intermédiaires; ils ne l'avoient jamais vu de leurs propres yeux.

«L'importance du *Leal Conselheiro* ne dépend pas seulement de son extrême rareté, elle tient encore à une foule de particularités historiques qu'il nous révèle, et qui avoient été ignorées même des historiens contemporains.

«Au reste, le roi *D. Duarte* ne nous laisse pas pénétrer si l'idée qu'il eut d'écrire ce livre lui fut inspiré par la lecture du *Traité* que Saint Ambroise écrivit au iv^e siècle, ou bien par celle du traité de morale que Hildebert composa au xi^e siècle. Quoi qu'il en soit, s'il a beaucoup puisé dans les ouvrages de Cicéron et de Sénèque, c'est, avant tout, un philosophe chrétien qui sait unir aux maximes et aux préceptes de la morale la plus pure, l'érudition la plus profonde et la moins fastueuse. Profondément instruit des devoirs d'un monarque, il ne dissimule jamais combien la lecture des bons livres est utile aux Souverains et à tout le monde; il la recommande dans sa dédicace à la reine, il la présente, en divers endroits, comme un excellent antidote contre la vaine gloire, comme un remède tantôt contre la tristesse et tantôt contre la paresse. Quoique la Philosophie et les lettres aient été la passion de toute sa vie, l'amour propre ne l'avengloit pas sur les défauts qui pouvaient se glisser dans son livre. Dans un chapitre relatif à son frère, l'illustre prince *D. Pedro*, il réclame l'indulgence du lecteur pour n'avoir pas en le temps de corriger son style; et cette particularité est d'autant plus précieuse, qu'elle nous révèle que déjà, à cette époque, la plupart des lecteurs s'occupaient plus des beautés du style que de la pensée profonde des préceptes et des maximes.

«Si *D. Duarte* n'a pas entrepris la traduction des livres de l'antiquité et du moyen-âge, comme son frère qui traduisit *Cicéron*, *Végèce* et le *De Regimine Principum*, du moins il nous a laissé dans un chapitre de votre manuscrit des préceptes et des règles pour bien traduire; et nous pouvons dire en toute assurance que les modernes n'ont rien ajouté à la précision et à la critique judicieuse des préceptes et des règles annoncés par le roi; et pour ajouter aux préceptes un exemple en prose et en vers, il traduisit lui-même une oraison et un chapitre d'un des livres de Jean Cassien.

«On reconnaît à la lecture de votre manuscrit que le roi Eduart avait

«l'esprit rempli, non seulement de tous les écrits politiques et philosophiques d'Aristote et de Cicéron, dont il formoit ses maximes, mais encore, comme il l'avoue lui-même, des ouvrages de Rhétorique du philosophe de Stagire.

«Son érudition sacrée étoit également inépuissable. Il cite souvent la Bible, Saint Mathieu, St. Augustin, les épîtres de St. Paul, de Saint Gregoire, Jean Cassien, Saint Bernard et d'autres PP., aussi fréquemment que les écrivains profanes, les philosophes et les savans de l'antiquité et du moyen-âge. Toutefois dans ces citations, on reconnoit sa prédilection pour Aristote, Cicéron et Sénèque et pour le livre de Gelle de Rome.

«D. Duarte cite encore d'autres auteurs inconnus des bibliographes, sans en excepter même le savant auteur de la *Bibliotheca Lusitana*. «Nous nous bornerons à indiquer ici les suivans: le livre de Martin Pêrès, un *Traité de la Venerie*, composé par le roi Jean 1^{er}, son père; un autre composé par son frère, l'infant D. Pedro; un traité sur la manière de bien administrer les revenus de l'État, composé par un certain Bernard; les ouvrages d'un certain maître Vincent. Enfin un livre de *l'Apologie des Batailles*, ou de l'art de la guerre.

«Quant au style de D. Duarte, nous y remarquons souvent que les temps des verbes et les genres des noms ne sont point conformes à l'analogie et aux règles générales de la langue; nous y rencontrons aussi des participes mal construits, des adjectifs concordant au pluriel, selon l'idiotisme françois, et d'autres défauts caractéristiques du langage de cette époque, et qu'on trouve également dans les chroniques contemporaines de Fernam Lopes, et quelquefois même dans les écrits postérieurs d'Azurara et de Ruy de Pina.

«Si l'on compare néanmoins le style du roi Eduart dans le *Leal Conselheiro* avec celui du roi Sébastien dans la *Relation de la première campagne d'Afrique*, on apercevra bientôt que celui du premier est bien supérieur à celui du second, d'autant plus que notre auteur écrivoit à une époque où la langue commençoit à peine à se perfectionner, tandis que Sébastien écrivoit lorsqu'elle avoit atteint le plus haut degré de perfection. Le premier traitoit de questions embrouillées et abstraites de la philosophie d'Aristote, et le second prétendoit seulement confirmer par des exemples tirés de l'histoire, les raisons qu'il eut d'entreprendre la campagne d'Afrique.

«Les circonstances que nous venons d'énumérer suffisent déjà, ce nous semble, pour faire sentir l'inestimable prix de votre manuscrit; mais, pour analyser toutes les sources d'intérêt du *Leal Conselheiro* il faudroit citer une foule de particularités que l'on y découvre sur l'histoire du Portugal au commencement du xv^e siècle, particularités que l'on chercheroit en vain dans les meilleurs historiens et dans les chroniqueurs contemporains. C'est là ce que je me suis proposé de faire dans un mémoire plus étendu que je me propose de communiquer bientôt à l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres.

«On voit encore dans le manuscrit, à la suite du *Leal Conselheiro*, une autre production du roi Eduard, c'est à savoir: *Livro da Enssi-*

«*gnança de bens Cavalgars toda sela que fez el rey D. Duarte, seendo Iffante.*»

«C'est un *Traité d'Equitation* que le même prince composa avant son évènement au trône, et qui doit être antérieur à 1433, époque de la mort de Jean 1^{or}. L'ouvrage, qui occupe 59 pages dans votre manuscrit, est divisé en six parties et contient 66 chapitres.

«Cette production est non seulement très méthodique ; mais ce qui est plus remarquable encore, on s'aperçoit, en la lisant, que le roi se guidait déjà dans les compositions de sa jeunesse par des principes de haute philosophie. C'est ainsi qu'il examine et discute les sources diverses d'où proviennent la tranquillité de l'esprit et le sang-froid qu'il faut avoir pour cultiver l'art de l'équitation. Malgré la foule de considérations philosophiques et morale qu'il jette à profusion au milieu des préceptes de l'art, quoique l'art de l'équitation fût dans tous les temps inséparable de l'éducation des nobles et en général des hommes d'une naissance distinguée, quoique enfin les Grecs mêmes eussent donné des traités sur cette matière, notamment *Xénophon*, le roi Eduart, craignant qu'on ne lui reprochat de s'occuper d'un tel ouvrage, répond d'avance à ceux que lui en adressoient le reproche, que *César*, dans ses momens de loisir, avoit, comme lui, recours à l'étude et s'occupoit à rédiger ses mémoires. Et quant aux préceptes d'art de l'équitation posés par notre auteur, il seroit bon de les comparer (comme nous le ferons ailleurs) à ceux de la haute école ancienne et du moyen-âge, enfin avec l'ouvrage du Florentin Fiaschi (xvi^e siècle), et avec l'autre livre plus moderne du marquis de *New-Castle*.

«*Le Traité d'Equitation* du roi Eduart, qu'on rencontre ici n'a jamais été retrouvé en Portugal ; le célèbre historien *Nunes de Leas'* ne l'avoit pas même vu cet écrit, quand il le citoit de la manière suivante: «Il paroit qu'il composa un livre d'équitation». *Faria e Souza*, au xvi^e siècle, ne fit que copier *Leas'* ; le savant *P. Sousa*, et enfin *Nicolas Antonio* (*Bibliotheca hispana vetus*) n'en parlent également que d'après les deux auteurs que nous venons de nommer.

BARBACENA (*Louis Hurtado de Mendocça*, comte de) [a] descendait d'une des premières familles de Portugal. Il naquit le 7 Septembre 1754, termina ses études classiques de bonne heure, et passa à l'Université de Coimbre, où il prit le grade de bachelier en droit civil; plus tard, il reçut le bonnet de docteur en philosophie. S'étant distingué par son savoir, il professa quelque temps à l'université. Lorsque, dans l'année 1780, le duc de Lafoens, oncle de Marie 1^{ère}, eut l'heureuse pensée de proposer à la reine sa nièce, de fonder l'académie des Sciences de Lisbonne, Barbacena fut nommé un des membres fondateurs de cette savante compagnie, et son premier Secrétaire. Barbacena servit dans la cavalerie jusqu'au grade de Capitaine. En 1786, ayant été nommé capitaine général et gouverneur de Minas Geraes au Brésil, il eut l'occasion de prouver la modestie de son caractère et la sâgette de sa politique, à l'occasion de la découverte d'une vaste conjuration republicaine que des officiers qui jouissaient de l'influence voulaient faire éclater poussés par l'exemple de l'Amérique anglaise. Pour enlever aux conjurés toute sympathie, et aux mutins tout prétexte pour agiter le peuple, il fit publier sur sa propre responsabilité, que les dettes arriérées que le peuple devait au fisc ne seraient point exigées. Il gouverna cette province du Brésil près de dix ans. Etant le 7^{ème} vicomte de Barbacena, il succéda à son père le 12 mars 1790. De retour à Lisbonne, il fut nommé président du tribunal des ordres militaires, emploi éminent et conforme à ses études; ensuite il remplit les fonctions importantes et très-honorables de *censeur royale*. En avril 1801, il succéda dans le majorat institué à Sarragosse par le Vice-roi don Rodrigue de Portugal, et au cinquième comte de Vimieiro. Il fit partie de la députation portugaise envoyée à Bonaparte. Dans son entrevue avec Napoleon, il fit preuve de la force de son caractère. Ses services méritant toujours de nouvelles récompenses, Jean VI l'éleva à la dignité de comte le 23 septem-

[a] Tradadado da «Encyclopédie du XIX^e Siècle», Tomo IV, pag. 610. Paris 1838. — Comquanto seja este o anno indicado no frontespicio deste tomo da Encyclopédia, é certo que o artigo foi escripto e corrigido em 1840; por isso o colloco nesta altura.

bre 1816. Au retour de la cour du Brésil en Europe, il fut nommé membre du Conseil d'Etat, et en 1826, pair du royaume. Barbacena termina sa carrière le 19 avril 1830. Il avait épousé le 2 mars 1778, une demoiselle de l'illustre maison des marquis de Sabugosa, et laissa une

nombreuse postérité. Son nom est porté maintenant par son fils, le comte de Barbacena (François) lieutenant général, un des officiers les plus savants et les plus braves de l'armée portugaise.

LE VICOMTE DE SANTAREM.

INDICE GERAL DO VOLUME I

PROLOGO

Opusculos

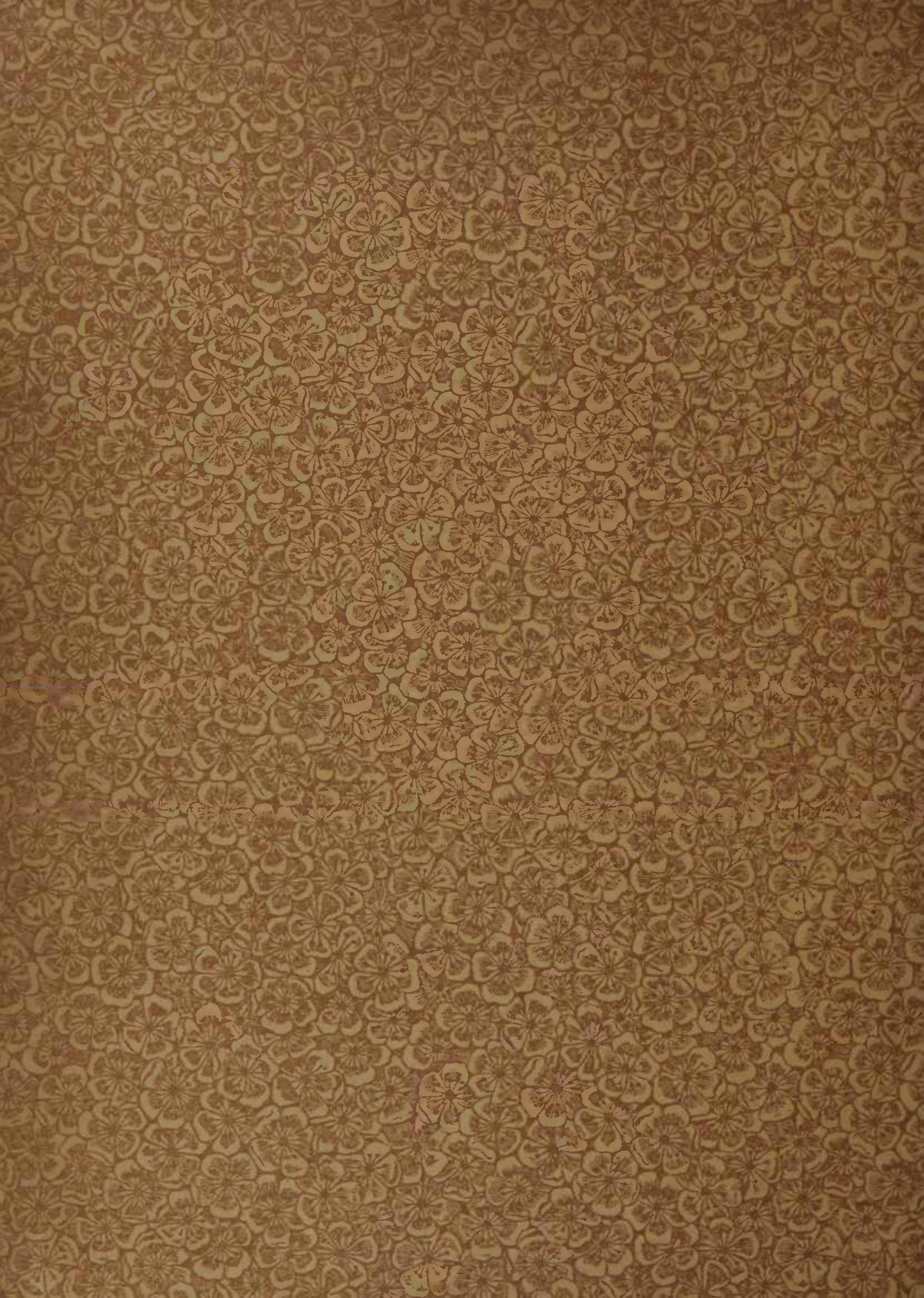
	Pag.
1818	
Analyse historico-numismatica de uma medalha de oiro do imperador Honorio, do IV seculo da era christã.....	1-12
1825	
Memorias chronologicas authenticas dos alcaides mores da villa de Santarem, desde o principio da monarchia até o presente.....	13-29
1827	
Noticia dos manuscriptos pertencentes ao direito publico externo diplomatico de Portugal e á historia e litteratura do mesmo paiz, que existem na Bibliotheca R. de Paris, e outras da mesma capital, e nos Archivos de França	31-114
1829	
Tableau Élémentaire des relations politiques et diplomatiques du Portugal avec les différentes puissances du monde, depuis le commencement de la Monarchie Portugaise jusqu'à nos jours... Traduit en français par F. L. Alvarès d'Andrada, attaché à la legation de S. M. Très-Fidèle à Paris...	115-150
1832	
Manifesto de Sua Magestade Fidelissima o Senhor Dom Miguel I, Rei de Portugal e dos Algarves, e seus dominios [com traducção em francez].....	151-193
1835	
Lettre à M. Mielle, ... sur son project de l'histoire religieuse et littéraire des ordres monastiques et militaires.....	195-205
1836	
Notes additionnelles... à la lettre qu'il adressa à M. le Baron Mielle le 24 avril 1835.....	207-217
* Recherches sur Améric Vespuce et sur ses prétendues découvertes en 1501 et 1503 — Avec des Notes additionnelles.....	219-248
* Notice sur quelques manuscrits remarquables par leurs caractères et par les ornements dont ils sont embellis, qui se trouvent en Portugal.....	249-266
Introduction au Tableau Élémentaire des relations politiques et diplomatiques du Portugal avec les différentes puissances du monde, depuis le commencement de la Monarchie Portugaise jusqu'à nos jours.....	267-300

	Pag.
1837	
* Emmanuel, roi de Portugal.....	301-308
1838	
Memoire sur les connaissances scientifiques de D. Jean de Castro, aucteur de l' <i>Itinerarium Maris Rubri</i> ; précédé d'un rapport sur la nouvelle édition de sa biographie, par Freire d'Andrada, publiée en 1835 par l'Académie Royale des Sciences de Lisbonne.....	309-321
De l'introduction des procédés relatifs à la fabrication des étoffes de soie dans la peninsule hispanique sous la domination des arabes; recherches précédées d'un examen sur la question de savoir si ces procédés y etaient ou non connus avant le ix ^e siècle de notre ère.....	323-351
1839	
* Florida-Blanca.....	353-357
* Vasco da Gama, comte da Vidigueira.....	359-366
1840	
Analyse du Journal de la navigation de la flotte qui est allée à la Terre du Brésil en 1530-1532, par Pedro Lopes de Sousa, publié pour la première fois à Lisbonne par M. de Varnhagen.....	367-390
* Henri-le-Navigateur.....	391-397

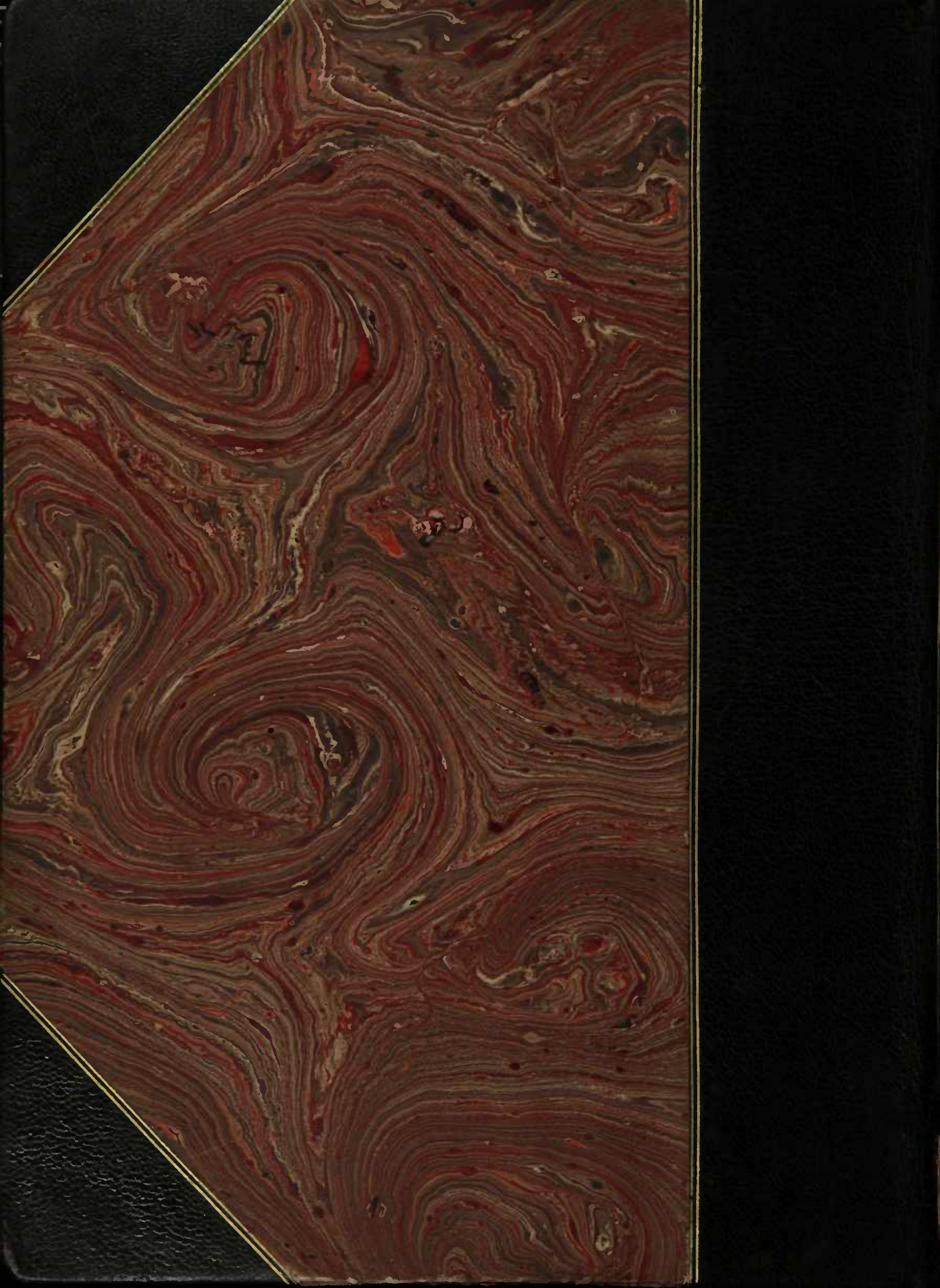
Esparsos

1820	
Carta aos Senhores redactores dos Annaes das Sciencias, das Artes, e das Letras.....	401-411
1837	
Continuation des Notes additionnelles à la lettre..., publiée dans le Bulletin de la Société de Géographie du mois d'octobre 1835, sur les voyages d'Améric Vespuce, de 1501 et 1503, par l'auteur à la Société de Géographie.....	413-433
Idem.....	435-457
1838	
Albuquerque (Alphonse d').....	459
Ferdinand (infant de Portugal), fils de Jean 1 ^{er}	461
Gil Vicente.....	463-464
1839	
Vespuce (Améric).....	465-468
1840	
Note sur la Chronique de la conquête de Guinée par Gomes Eannes de Azurara. Manuscrit inédit du quinzième siècle.....	469-470
Leal Conselheiro o qual fez dom Eduarte, rey de Portugal, a requerimento da muyto excellente raynha dona Léonor sua molher.....	471-474
Barbacena (Louis Hurtado de Mendoça, comte de).....	475-476

1/2 of c/c







BRASILIANA DIGITAL

ORIENTAÇÕES PARA O USO

Esta é uma cópia digital de um documento (ou parte dele) que pertence a um dos acervos que participam do projeto BRASILIANA USP. Trata-se de uma referência, a mais fiel possível, a um documento original. Neste sentido, procuramos manter a integridade e a autenticidade da fonte, não realizando alterações no ambiente digital - com exceção de ajustes de cor, contraste e definição.

1. Você apenas deve utilizar esta obra para fins não comerciais. Os livros, textos e imagens que publicamos na Brasiliiana Digital são todos de domínio público, no entanto, é proibido o uso comercial das nossas imagens.

2. Atribuição. Quando utilizar este documento em outro contexto, você deve dar crédito ao autor (ou autores), à Brasiliiana Digital e ao acervo original, da forma como aparece na ficha catalográfica (metadados) do repositório digital. Pedimos que você não republique este conteúdo na rede mundial de computadores (internet) sem a nossa expressa autorização.

3. Direitos do autor. No Brasil, os direitos do autor são regulados pela Lei n.º 9.610, de 19 de Fevereiro de 1998. Os direitos do autor estão também respaldados na Convenção de Berna, de 1971. Sabemos das dificuldades existentes para a verificação se um obra realmente encontra-se em domínio público. Neste sentido, se você acreditar que algum documento publicado na Brasiliiana Digital esteja violando direitos autorais de tradução, versão, exibição, reprodução ou quaisquer outros, solicitamos que nos informe imediatamente (brasiliiana@usp.br).